THE GETTY CENTER LIBRARY

Why ask for the moon
when we have the stars ?

AS

MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

Séance publique du 28 Janvier 1864.

PIÈCES DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

BESANÇON

DODIVERS ET C^ie^, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE

Grande-Rue, 42.

1864

THE GETTY CENTER
LIBRARY

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

Séance publique du 28 Janvier 1864.

PIÈCES DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

BESANÇON

DODIVERS ET C^ie^, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE

Grande-Rue, 42.

1864

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 1864.

Vice-Président annuel, M. JEANNEZ.

DISCOURS DE M. LE VICE-PRÉSIDENT.

Messieurs,

Je puis bien dire avec Montaigne (1), lorsque l'insigne honneur de la mairie de Bordeaux lui fut conféré pendant son voyage en Italie : *la fortune voulut part à à ma promotion par cette particulière circonstance qu'elle y mit du sein.* Combien elle m'a pris à l'improviste cette bizarre fortune ! J'aurais dû savoir, il est vrai, comme l'immortel moraliste, *que la plus seure façon est se préparer avant les occasions* (2), mais, depuis si longtemps, j'avais appris *à n'être non plus, avide que je n'étois capable de gloire* (3), depuis si longtemps *je suis ainsi faict que j'ayme autant estre heureux que sage : et devoir mes succez, purement à la grâce de Dieu, qu'à l'entremise de mon opération* (4),

(1, 2, 3, 4) Liv. III, ch. 10, passim.

qu'en vérité, la fortune aurait dû respecter mon paisible bonheur.

Quand vos suffrages m'ont appelé à la vice-présidence, vous n'aviez pensé me donner qu'une simple mais flatteuse distinction, un stimulant peut-être! Comment autrement auriez-vous pu songer à faire de moi votre président, de moi nouveau venu dont la voix ne s'était point encore fait entendre parmi vous?

Si, en plaçant aux côtés de M. Dusillet, son compatriote, son collègue, celui à qui il avait tendu une main amie aux débuts de la carrière et qu'il avait toujours honoré d'une bienveillante affection, vous avez voulu confondre dans vos suffrages les deux fils de la même cité, les deux cœurs qui battaient d'un mouvement égal au doux nom de Franche-Comté, merci, Messieurs, de cette excellente pensée.

Mais voilà que la mort a frappé le fort pour laisser tout le poids du fardeau aux épaules du faible; elle vous a montré, cette cruelle mort, ce qui depuis cent ans n'était pas arrivé dans votre compagnie, un président couché dans la tombe après son élection et avant la première séance annuelle.

Lorsque pris à l'improviste, j'ai mesuré la grandeur de ma tâche, loin d'être effrayé, je me suis senti presqu'audacieux; j'ai pensé que j'allais me mettre sous la protection de cette mémoire chérie et qu'en m'écoutant vous retracer la vie de M. Dusillet, vous rappeler ses œuvres si élégantes, si châtiées, si gracieuses, ses vers qui vous ont tant de fois fait sourire, vous penseriez à celui qui n'est plus et vous oublie-

riez la témérité de celui qui ose entreprendre son éloge.

Bientôt vous entendrez M. Dusillet lui-même; il avait préparé un intéressant travail pour une de vos solennités, sa désolée compagne a désiré qu'on vous le lût comme un suprême hommage; c'est une voix qui sortira du tombeau pour vous charmer encore, et lorsque ma main inhabile aura essayé de faire revivre celui qui n'est plus, une autre voix que la mienne vous redira ses dernières pensées.

Issu d'une de ces anciennes familles de Franche-Comté où l'honneur est héréditaire, dont le nom glorieux est écrit tour à tour dans les fastes sanglants de la patrie et dans les délibérations des conseils qui consacrent le dévouement à la chose publique, M. Dusillet ne devait pas démériter de ses ancêtres. Par sa mère, il appartenait à une noble famille de magistrats dont les membres ont brillé au parlement et dont un, Ferdinand de Lampinet, en a écrit l'histoire.

Né en l'année 1792, son enfance le préserva des horreurs du drame hideux des fureurs révolutionnaires, mais sa jeunesse fut impressionnée par les gloires et par les revers de la France, aussi son caractère donna-t-il de bonne heure les gages d'une précoce expérience.

Il puisa dans ces grands événements le calme et la modération que doit avoir tout homme pour qui l'amour du pays est une seconde religion. Il garda les convictions de ses pères; mais quoique élevé au culte des anciennes traditions, il ne s'éloigna pas de la so-

ciété nouvelle, il en comprit les aspirations et il n'en méconnut pas les tendances.

M. de Roujoux, sous-préfet de Dole, attacha le jeune Dusillet à son administration, il était ami de son père. Plus tard, lorsqu'il fut appelé au poste difficile d'administrateur en Catalogne, il l'emmena avec lui comme secrétaire général.

1814 rappela le jeune secrétaire à la vie privée. S'il regretta le poste important qu'il avait occupé, dans lequel il avait fait apprécier par son supérieur sa distinction, l'aménité de son caractère, la diversité et la solidité de ses connaissances, de retour en France il ne craignit pas de rentrer courageusement à l'école et commença son cours de droit.

Le 10 janvier 1825, la carrière de la magistrature s'ouvrit devant lui, il était nommé juge auditeur à Dole. Six mois après, le tribunal de Vesoul le comptait au nombre des membres de son parquet, et le 17 janvier 1826, il était procureur du roi à Lure. Il était par son talent et son expérience à la hauteur des fonctions qui lui étaient confiées. Aussi on conserve encore à Lure les souvenirs de son administration et j'ai été heureux de les recueillir, lorsqu'en 1841 je débutai comme substitut dans ce difficile et important arrondissement.

C'est alors que sa vie solitaire, vouée à l'étude du droit, aux fatigues de la bureaucratie, qui n'avait pour consolation et délassement que des travaux littéraires se trouva tout à coup transformée et enchantée. Le 22 octobre 1828, il recevait la main de la femme belle, pieuse et accomplie, qui a été sa com-

pagne fidèle. Ainsi il s'unissait à une famille de magistrature, dont le chef est un de vos doyens vénérés (1), et dans laquelle il devait retrouver, ce qu'il avait appris dans la sienne, l'amour du devoir et la fidélité aux principes.

Hélas ! pour notre débile humanité, le bonheur est presque toujours trempé dans les larmes. A peine avait-il approché ses lèvres des premières joies du mariage que la mort faillit l'atteindre. M. Dusillet visitait la chapelle de Saint-Martin, cette vieille relique de la foi de nos pères, qui protège Faucogney du haut d'une abrupte colline ; il voulut examiner la gothique inscription qui se déroule autour de la cloche du modeste campanille ; le plafond s'ouvrit sous ses pas, sa chute fut terrible et il resta brisé sur les marches du sanctuaire, mais il n'était plus seul ; une main vaillante le disputa pendant de longs jours à la tombe et le rendit aux joies douloureuses de ce monde.

M. le garde des sceaux Courvoisier, cette orgueil de notre Franche-Comté, distingua bientôt le jeune magistrat, et le 26 janvier 1830, la Cour de Besançon l'accueillait comme un collègue attendu. En 1846, la croix de la Légion d'honneur récompensait imparfaitement ses services ; enfin, le 6 avril 1856, la présidence de chambre couronnait les honorables travaux de M. Dusillet. Dans ce poste éminent, le magistrat grandit encore et domina ses fonctions. Il a laissé parmi ses collègues d'impérissables affections ; tous ont apprécié son

---

(1] M. le président Bourgon.

tact supérieur, le labeur aussi infatigable qu'intelligent qu'il apportait aux affaires, sa loyauté si scrupuleuse; tous ont ressenti les charmes de son inépuisable bienveillance.

Ces qualités n'étaient pas enfermées dans le sein de la compagnie, elles étaient populaires dans le ressort de la Cour. Pendant les nombreuses sessions qu'il présida, M. Dusillet avait montré à quel haut degré il réunissait cet ensemble si difficile à rencontrer de connaissances, de fermeté tempérée de douceur et de haute impartialité que doit posséder un président d'assises pour être à la hauteur de sa redoutable mission; aussi quand il fut honoré de la présidence, les magistrats des tribunaux de chef-lieu ressentirent la joie de son avancement, mais eurent le regret de perdre sa direction et sa présence qui, pour eux, était une fête.

Il savait inspirer aux jurés cette confiance dans le président qui est une garantie de la bonne administration de la justice criminelle. Sa personne n'était pas une de ses moindres séductions; tous en effet étaient mpressionnés par cette imposante figure qu'une chevelure argentée couronnait et embellissait encore, et par cette gravité souriante qui les pénétrait jusqu'au cœur.

Quand le terme fatal arracha M. Dusillet à ses collègues, il sentit tout ce qu'ils avaient de sincère affection pour lui; il emporta dans la retraite la consolante conviction qu'il vivrait toujours dans leurs souvenirs; d'ailleurs si les liens qui l'unissaient à eux étaient relâchés, ils n'avaient pas été brisés sans retour : il était président honoraire.

A propos de la vie nouvelle qui allait commencer pour lui, il souriait en racontant cette prophétie cruelle pour tout magistrat atteint par le décret sur la mise à la retraite : *Il doit mourir dans l'année!* Je ne mourrai pas, moi, disait M. Dusillet, car je ne serai pas oisif et j'ai de quoi m'occuper. Certes, il avait raison, car son imagination avait conservé sa jeunesse et sa fraîcheur.

Les années l'avaient respecté, sa vieillesse commençait à peine. Combien d'œuvres charmantes ne devions-nous pas espérer ! combien d'heures il aurait consacrées à la bienfaisance ! combien ceux qu'il aimait avaient à recueillir d'intimes élans de son cœur ! mais Dieu a trompé toutes ses prévisions, il l'a jugé digne d'une vie meilleure, et le 23 octobre il n'était plus. Avec lui s'est éteint son nom. Immuable loi de la nature ! comme les nations, les familles naissent et disparaissent. Par un heureux privilège, celle des Dusillet qui a commencé par un héros a fini par un homme complet à qui il n'a manqué que du temps et des occasions pour devenir célèbre.

Si M. Dusillet n'était pas né poète, infailliblement il le fut devenu. Il fut bercé par la muse. Son père que vous aviez par acclamation, après une séance publique en 1854, nommé votre président perpétuel honoraire, fut un poète classique de premier ordre. Ses élégies sont délicieuses ; les vers de son poème de Brennus sont dignes de l'épopée, ses odes surtout sont pleines de lyrisme et de grandeur.

Quel est le Franc-Comtois qui a oublié les vers charmants qu'il a placés en tête des chapitres d'Iseult,

ces vers qu'on serait tenté d'attribuer à Voltaire, ce maître par excellence de la poésie légère ?

Enfin le style de ses romans, — dans lesquels il s'est plu à dérouler tous les trésors de son imagination brillante, ou il mêle avec une habileté inimitable le plaisant, le sérieux, le grâcieux et le terrible, — est pur, élégant et plein de sages hardiesses.

Quel bel héritage à recueillir ! heureuse la main qui pouvait se poser sans crainte sur tant de trésors, le cœur qui se sentait assez large pour contenir le souffle du poète et donner une suite à ses chants inspirés.

M. Dusillet eut encore un autre maître non moins illustre, Charles Nodier. Devenu suspect au chef de l'Etat à cause de *Sa Napoléone,* énergique expression de ses opinions ardentes, Nodier vivait ignoré à Dole, où on lui avait permis de demeurer. Quelques amis s'étaient chargés d'adoucir son exil; l'un, Benjamin Constant, surveillé comme lui, mais de plus près, qui pour oublier la politique composait, d'après Schiller, sa tragédie de *Walstein* ; l'autre, M. le baron de Roujoux, administrateur éclairé et laborieux, écrivain estimable et correct; enfin, M. Léon Dusillet. Pendant les quelques mois qu'il passa à Dole, Nodier, inspiré par l'affection qu'il portait à la jeunesse studieuse, ouvrit pour elle un cours de littérature. M. Auguste Dusillet recueillit ses précieuses leçons, il les écrivit sous la dictée du professeur, il en a déposé le manuscrit dans la bibliothèque de Dole. Le 28 janvier 1846 il en a fait connaître des fragments à l'académie ; ces fragments font apprécier l'étonnante facilité que le ciel avait départie à

Nodier, à cet esprit d'élite. Ces leçons eurent sur M. Dusillet une influence ineffaçable, toujours il eut présents à l'esprit ces préceptes du goût le plus épuré.

Depuis longtemps vous connaissiez le mérite littéraire de M. Dusillet; aussi, au mois d'août 1841, vos suffrages le firent associé résidant de l'académie.

L'usage veut que celui qui a l'honneur de vous présider prenne la parole à l'ouverture de vos séances publiques. Du reste, nous jouissons ici d'une heureuse liberté, vers ou prose, discours familier ou sérieux, histoire ou conte, peu importe, pourvu que le sujet soit de nature à intéresser ou à plaire. A la séance du 27 janvier 1842, M. Dusillet usa de ce précieux privilège; il lut un chapitre VII d'un journal inédit de sa jeunesse, intitulé *les Voleurs*. C'est le piquant récit d'une attaque nocturne dont fut l'objet, entre Toulouse et Bézier, la diligence où il avait pris place; c'était en 1821. Dans une séance suivante, il détacha encore pour vous le XII^e^ chapitre du même journal. Pourquoi ne l'a-t-il pas publié en entier? je l'ignore et le regrette vivement, car, sans doute, il contenait le récit de ses impressions pendant son séjour en Espagne; de plus, il nous eut fourni d'intéressants détails sur sa jeunesse. Ecrits avec cet art de conter qu'il avait appris du maître, combien d'agréables heures ils nous eussent faits passer!

Pourquoi, s'est-on souvent demandé, M. Dusillet n'a-t-il pas produit des ouvrages de longue haleine? sa vaste érudition, sa prodigieuse mémoire, sa puissance de conception lui en auraient donné le pouvoir. Pourquoi n'avons-nous de lui que des poésies fugitives?

C'est que pour ces travaux légers le temps lui était nécessaire ; jamais il n'était content de son œuvre et l'apparente facilité de ses vers cachait un travail opiniâtre. D'ailleurs, au mois d'août 1846, il vous a révélé son secret. « Est-ce le zèle qui m'a manqué ? je ne le » crois pas, est-ce le talent ? Oh sans doute, mais c'est » aussi le loisir. Voué à de continuelles études que la » raison doit seule diriger ; prêtant l'oreille chaque » matin aux discussions sévères du barreau, l'œil fixé » tour à tour sur des textes obscurs et sur d'arides » commentaires, l'esprit tendu vers le point d'où la » lumière semble devoir jaillir et la cherchant avec » cette inquiète ardeur qui survit aux débats de l'au- » dience : comment trouver place dans une telle vie » pour les travaux littéraires?... » Belle peinture des labeurs et des préoccupations du magistrat ! Ainsi, vous le voyez, Messieurs, l'amour du devoir avait fait taire la voix de la muse.

Les fragments d'un *Discours sur la littérature considérée dans ses rapports avec les mœurs* qui se trouvent dans votre recueil de 1846, nous font supposer qu'il a laissé en portefeuille d'importants ouvrages.

M. Dusillet excellait dans la critique littéraire ; rien n'échappait à son œil exercé ; il pouvait mettre l'exemple à côté du précepte et il révélait tout son talent de poète quand il faisait un rapport sur le concours de poésie.

En 1856, le sujet inscrit au programme était la *Fête du Saut-du-Doubs*. Deux seuls poèmes avaient été envoyés, tous deux indignes de vos faveurs.

« Vous vous attendiez, Messieurs, vous dit le rappor-

» teur, vous aviez le droit de vous attendre avant tout à » une description fidèle de ce site gracieux et sauvage, » de ces trois magnifiques bassins où se réfléchissent les » murailles de granit et les cîmes couronnées de sapins » qui les entourent, où dorment les eaux accumulées » du fleuve avant de se précipiter du haut de la cata- » racte avec une horrible fracas.

» L'imagination du poète saura, disiez-vous, peupler » cette solitude ; à la voix du poète, Comtois et Suisses » des hautes vallées vont accourir ; des montagnards » agiles et robustes, de sveltes et fraîches paysannes, » chamarées de rubans et de fleurs, descendront de » leurs chalets au son du fifre et de la trompe des Alpes, » et, réunis sur le gazon du rivage où bercés dans » d'élégantes nacelles, nous feront admirer leur sou- » plesse à la danse, à la lutte, à la course, leur adresse » au maniement des rames, la piquante variété de leurs » costumes, la pureté mélodieuse de leurs chants. » Grâce au magique pouvoir de la lyre, nous assisterons » à leurs jeux, nous partagerons leur innocente joie... » C'est dommage, Messieurs, que le juge qui disait si bien n'ait pas pu descendre dans la lice ; le laurier eut couronné son front.

Poète classique, M. Dusillet a abordé tous les genres de poésie légère, mais il a laissé à son père la gloire de l'ode et du poème héroïque. Cependant, s'il l'eut voulu, il nous paraît certain qu'il eut réussi dans la poésie lyrique. On trouve les qualités et l'élévation de l'ode dans l'imitation d'une ancienne hymne bisontine, originairement écrite en latin, qu'il vous a lue en 1857.

Le genre favori du poète est ce qu'il appelait une *épigramme;* une maxime ou sentence rimée où se glissait par fois l'ironie, mais où le plus souvent il ne cherchait qu'à exprimer, en termes concis et piquants, une pensée inoffensive et très sérieuse. Il montrait autant d'art que de délicatesse de sentiment et d'expression dans ces petits poèmes chéris :

Veux-tu marcher la tête haute?
En tout et partout fais le bien,
Prends garde à la plus humble faute,
Et ne dis pas : c'est moins que rien.
Va, si faible que soit l'importance ou le nombre
De tes erreurs, on les saura;
De tes faux pas, on les verra,
Car un cheveu porte son ombre!

Et celle-ci : *Des académies de Pékin, extrait du livre de paroles mémorables de l'empereur Tchien-Loug :* un temple académique, disait en vers chinois le grand prince :

Un temple académique est un de ces endroits
Tristes, brumeux et froids
Où s'embaument l'un l'autre avec cérémonie
Des hommes de génie,
Que leur propre mérite au-delà du trépas
Ne conserverait pas :
Et c'est pourquoi, sans doute, on voit tant de momies
Dans les académies.

Disons encore celle-ci :

Qu'est-ce l'âme?
C'est un souffle immatériel,
C'est une flamme
Qui brûle en montant vers le ciel!

Vous ne vous lasseriez pas de me voir dérouler toutes ces charmantes miniatures si amoureusement achevées, mais l'aiguille fatale m'avertit que le temps s'écoule et qu'il faut résister à la tentation de vous lire des pièces plus longues ; nous n'aurions que l'embarras du choix ; *le Singe qui vend de la mémoire*, *l'Art de faire semblant* et tant d'autres encore où, sous la forme la plus légère, il a renfermé des préceptes si sages.

L'épitre a fourni à M. Dusillet l'occasion de rivaliser avec son père ; relisez celle qu'il a composée sur l'*Ambition*, vous admirerez avec quel bonheur il sait couper le vers de dix syllabes, vous applaudirez à la pensée philosophique exprimée du ton le plus badin et le plus enjoué.

M. Dusillet contait à merveille, il en possédait l'art ou plutôt il en avait le don. *La Messe du Revenant* ne vous a-t-elle pas tour à tour fait frissonner et sourire ? *Montfaucon*, les derniers vers qu'il vous ait fait entendre, ne vous a-t-il enchanté ? Pas un vers qui ne soit parfait, pas une image qui ne soit réussie, c'est un petit chef-d'œuvre.

Sur ce mont de forme arrondie,
Gigantesque éboulis, du grand mont détaché,
Dont j'admire avec toi l'attitude hardie,
Entre ces deux ravins assis et retranché,
Comme au fond d'un vaste portique
Contemple ce manoir gothique,
Ce superbe nid de vautours,
A l'heure où la nuit tombe, et, sur les alentours
Commence à dérouler son voile fantastique.
Ces deux restes de tours et ce rempart croulant,

Qui gardent la vallée, où d'un fleuve indolent
Les paisibles ondes cheminent,
Et que d'apres rochers à l'orient dominent,
C'est Montfaucon !.....

Vous avez vu le vieux manoir, vous croyez le voir encore, tant la description est magique et fidèle.

Apre travailleur, amant de la lutte poétique, M. Dusillet n'a pas craint d'affronter les rudes labeurs de la traduction ; Horace, Pindare et Virgile ont, tour à tour, tenté sa muse. Il n'a pas été moins heureux dans ce genre si ingrat et si difficile qu'il ne l'a été dans tous ceux qu'il a essayés. Il a été fidèle, il est resté original. Au mois de janvier 1854, il vous a lu la traduction de la sixième satire du deuxième livre d'Horace. Avec quel bonheur, quelle verve, quel entrain, et je dirai presque quelle mélancolie, il a rendu les vers si connus du poète latin !

Laissez-moi vous en dire quelques-uns :

Quand donc te reverrai-je, ô campagne chérie ?
Quand pourrai-je en ton sein couler mes heureux jours
Et goûter à mon aise, en partageant leurs cours
Entre l'oisiveté, le sommeil et l'étude,
L'oubli délicieux de tant d'inquiétude ?
Quand me permettra-t-on d'offrir à mes amis
Auprès de mon foyer sans façon réunis...

Hélas comment continuer ? Combien ce passage devient d'une poignante tristesse quand on se souvient que c'est à la campagne que la tombe vient de s'ouvrir pour le poète, à la campagne, dont il comprenait si bien

tout le charme et où il se promettait de couler encore d'heureux jours.....

M. Dusillet avait conservé les traditions religieuses de ses ancêtres ; il ne craignait pas de montrer ses croyances et d'affirmer sa foi. Ses vers en sont un témoignage.

Aussi, la religion étendit la main sur sa couche funèbre, elle en éloigna les terreurs de la mort, et il s'endormit en causant avec sa compagne chérie.

Après avoir, avec un soin pieux, esquissé, à grands traits, cette vie pleine de nobles travaux, je me suis demandé si j'avais été toujours vrai ; si la respectueuse affection du collègue, les souvenirs émus du compatriote n'avaient pas guidé ma plume quand elle ne traçait que des louanges. Alors j'ai voulu connaître les fautes, savoir les faiblesses. Pauvre humanité, j'ai compté sur toi pour les découvrir. J'ai si souvent sondé la profondeur de tes misères que j'ai compté sur toi. L'envie te rend si clairvoyante, ton orgueil, quand il est froissé par la supériorité sociale ou par la hauteur du talent, sait si bien découvrir les endroits vulnérables, que j'ai compté sur toi ! Eh bien, je n'ai rien trouvé. Au nom de l'homme, j'ai recueilli des larmes attendries, et cependant je n'ai pas pénétré dans ces lieux où, en se cachant, il était allé sécher des pleurs ; au nom du magistrat, les fronts se sont découverts, il n'avait inspiré que des respects ; au nom du poète, j'ai vu sur bien des lèvres se dessiner des sourires, reflets du sien, de ce sourire qui avait tant de finesse et de

malicieuse bonhomie, mais bientôt ils s'éteignaient à la pensée que la mort avait brisé sa lyre !

Heureuse, Messieurs, la compagnie dont les suffrages se sont fixés sur un homme comme M. Dusillet. Elle s'illustre par ses travaux et elle grandit par son exemple !

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. le Docteur SANDERET,

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE.

Messieurs,

Je dois ma première pensée à l'expression de ma gratitude pour l'honneur inespéré que j'ai reçu de l'Académie de Besançon. C'est une haute distinction, dont je sens tout le prix, que d'appartenir à une compagnie vouée au culte des choses élevées de l'esprit, aux nobles préoccupations qui l'ont fondée et qui la conservent toujours vivante, féconde et respectée. Mais elle a ses obligations et ses périls, et je cherche avec une certaine crainte qu'elle est la part que mon dévouement peut apporter à une œuvre si fermement poursuivie. Si j'interroge le passé, je vois l'Académie porter son activité sur toutes les branches du savoir humain, et les hommes distingués qu'elle compte dans ses rangs, aborder, avec les plus heureuses fortunes, les côtés supérieurs du domaine intellectuel et nous faire applaudir tous les succès et tous les mérites. Mais lorsqu'elle accepte les bonnes volontés, elle ne peut leur demander de dangereuses ambitions, et si l'effort entrepris représente une utilité réelle et un but légitimement cherché, elle per-

met à chacun de rester dans la voie connue où il marche avec sécurité. Telles est l'idée que je prends de ma situation. Au reste, dans ces sphères plus réservées, plus chères à mes études et à mes gouts, il y a des services à rendre, de sérieux enseignements à recueillir, et j'incline à penser que si, en parlant de la santé et de ses lois, ignorées autant que méconnues, quoiqu'on en pense, je pouvais appliquer ces connaissances à des conditions rapprochées de nous et de nos besoins, ce serait encore obéir à l'esprit de l'institution et servir, dans la mesure de mes forces, cette belle province qui garde toujours, dans le sentiment de chacun de nous, son nom, sa saveur native et sa glorieuse personnalité.

Si ce projet était accepté, protégé par le précieux privilège des compagnies savantes et lettrées, de préparer aux plus humbles de ceux qu'elles appellent quelque chose de l'attention et de l'intérêt qu'inspirent leurs travaux, je remercierais l'Académie de m'avoir ouvert cette enceinte où je suis assuré de trouver, confondus dans un naturel accord, l'amour des lettres, les traditions du goût et du savoir et la plus généreuse bienveillance.

Mais avant d'entreprendre ces études, d'une application plus particulière et plus intime, je voudrais présenter quelques considérations sur l'état actuel de la science relativement au soin de la santé publique, essayer de montrer ce qu'est aujourd'hui l'hygiène dans ses rapports avec la société.

Les généralités qui vont suivre ne sont donc qu'une

introduction à des travaux d'un intérêt plus immédiat, et comme le premier trait d'un dessein plus étendu.

Mais cette large et difficile question de l'hygiène qui embrasse toutes les conditions physiques et morales de l'homme, au service de laquelle viennent se rencontrer toute la série des productions biologiques, toutes les données des sciences physiques et naturelles, et qui, dans son application, se mêle étroitement aux lois et aux mœurs des nations, cette science, d'un si grand avenir, m'accordera-t-on, sans réserves, qu'elle est l'objet de la médecine, son but reconnu, son domaine incontesté? « S'il est possible de perfectionner l'espèce humaine, a dit Descartes, c'est dans la médecine qu'il en faut chercher les moyens. » Or, cette recherche du progrès de l'homme dans la libre expansion de son développement, la médecine se l'est plus que jamais appropriée; elle en a fait son œuvre, son bien, sa persévérante passion. Passant tour à tour de l'étude des lois de la vie à l'observation des faits sociaux et appliquant la connaissance de l'homme à l'amélioration des hommes, elle a montré depuis longtemps, dans ses indications les plus pratiques et dans ses conceptions les plus élevées, que pour elle l'étude de l'homme individuel n'est que l'introduction à l'étude de l'homme collectif, et chaque jour l'économie politique et les civilisations viennent demander, à son enseignement et à ses livres, le résultat de ses investigations et de ses travaux.

J'aime à la considérer dans ces destinées agrandies, à rappeler ses généreux rapports avec la société. Je ne

sais aucune profession qui livre avec plus de libéralité son temps et son action aux nécessités publiques. Elle reçoit en plein cœur, si j'ose ainsi dire, les pressantes sollicitations des besoins et des misères ; tout progrès qui se cherche dans cette voie la trouve prête à l'effort, et elle y a marqué si vivement son passage qu'elle est devenue l'expression la plus complète et la plus populaire du travail dans lequel est engagé le problème toujours présent du bonheur des hommes.

C'est que la médecine, fidèle au rôle que lui ont donné le sentiment public et la tradition, suit d'une marche égale et constante, dans ses transformations successives, l'humanité qui lui appartient, et qu'après s'être montrée secourable et consolante pour les douleurs privées, elle s'est faite, quand il l'a fallu, science économique et sociale.

Et sous cette forme nouvelle, étendant son domaine devenu bientôt sans limites, elle étudie, elle interprête, elle change au profit de l'homme les éléments du monde ; elle ne le défend plus seulement contre les maladies qui l'accablent, elle le protège contre les maux qui le menacent, et le saisissant, dans une étreinte inquiète, au milieu des accidents variés et souvent ennemis de son existence isolée et collective, elle trace des règles, elle dicte des préceptes, elle donne des exemples ; elle édifie enfin la doctrine de la vie saine et longue, elle institue les lois de l'hygiène sociale : L'hygiène, dernier terme de la science, couronnement de toutes ses conquêtes, et dont on mesurerait dès aujourd'hui la valeur et les services si elle n'avait, pour l'ar-

rêter, des résistances contre lesquelles elle est jusqu'ici sans pouvoir, l'ignorance, la misère, les vices des hommes et leur triste héritage.

Et ce but suprême de l'amélioration croissante dans les destinées de l'espèce humaine, liée au progrès des sciences, elle le poursuit dans toutes les directions, dans tous les milieux, sous toutes les latitudes, avec le sentiment de la solidarité universelle. Car c'est encore un de ses caractères, celui-là tout moderne, qu'elle n'est bornée dans ses aspirations, ni par les inégalités du sol, ni par les préjugés, ni par les rivalités des peuples. Placée sur des hauteurs où les nationalités s'effacent et du sommet desquelles elle n'aperçoit que des hommes confondus dans une seule et sainte préoccupation, elle ne connaît ni barrières, ni idiômes, ni amis, ni ennemis. Comme la religion qui prodigue ses bienfaits sans regarder aux frontières, elle ne demande au blessé ni son origine ni son drapeau. Supérieure à l'idée de patrie, elle n'est ni française, ni russe, ni autrichienne, elle est humaine, et c'est là sa gloire, sa force et son éternité.

Voilà son droit. C'est ainsi qu'elle comprend la mission que lui réserve l'avenir dans la voie de paix et de justice où s'engage avec tant d'ardeur et d'espérances la civilisation moderne.

L'hygiène, entendue dans une large acception, est la recherche et l'application raisonnée de tout ce qui peut améliorer les conditions physiques et morales de l'humanité.

Si c'est au besoin instinctif et providentiel de la con-

servation que la médecine a dû son origine, l'hygiène publique trouve la sienne dans le besoin qu'éprouve la société de s'organiser pour la résistance et pour la durée; elle est la condition de ses évolutions et de son développement dans l'avenir; l'hygiène, en un mot, c'est la médecine des collections. Aussi dans toute société prévoyante, elle devient inévitablement une des premières nécessités publiques. Partout où le gouvernement, quelle que soit sa nature, a la conscience de sa mission et de sa responsabilité, elle a sa place dans les institutions. La forme qu'elle reçoit est seulement variable suivant que la civilisation est plus près de son berceau, ou plus avancée et plus régulière dans son développement. Dans les nations nouvelles, ses procédés sont confondus avec les prescriptions religieuses et relèvent de l'action sacerdotale. Plus tard elle entre dans les lois et dans les mœurs, et elle est estimée ce que vaut la vie humaine dans la conscience publique. La barbarie, les civilisations déviées ou corrompues sont les seules qui n'attachent pas plus d'importance à la médecine sociale que de respect à la vie des hommes.

Lycurgue, qui pense à la patrie, règle par des lois tous les détails de l'éducation de la jeunesse et de la vie de la nation qu'il veut publique, ouverte et commune. Il faut, à la défense de la liberté de Sparte, les qualités viriles, la force, le courage, la patience, la sobriété. Ces institutions, ces préceptes et jusqu'au régime fameux du brouet noir, ont-ils été inutiles aux mâles vertus de ce peuple, si petit par le nombre et si grand dans l'histoire?

Moïse, chef inspiré d'un peuple qu'il veut former pour l'entreprise et la conquête, comprend, dans les obligations, dans les cérémonies du culte, ses prescriptions sanitaires. L'hygiène trouve ainsi sa sanction dans la religion. Et bientôt, de cette multitude indocile, toujours prête au murmure ou frémissante sous le joug, il fait une nation qu'il conduit jusqu'aux portes de cette terre choisie où se développera, sous la protection de ses règles, l'historique évolution que préparait la prévision toute puissante du législateur.

La Grèce civilisée, lettrée et déjà savante, s'inspire d'un art relativement plus avancé. Elle a tout à la fois des institutions et des mœurs ; près d'elle l'éducation physique, le régime, les exercices, les bains, les gymnases, tout ce soin de la vie organique que favorise un climat heureux, donnent ce peuple que rien ne fait oublier, moins remarquable encore par l'éclat de ses conceptions que modèle éternel des qualités suprêmes, le goût, la mesure, les proportions, tout ce qui constitue la beauté souveraine des productions intellectuelles, et l'on ne peut méconnaitre, dans son œuvre, l'expression de cette harmonie parfaite de la forme extérieure et de l'âme, de la terre et du ciel.

Rome emprunte à la Grèce les conditions et les formes de la conduite privée de la vie. Mais personne n'ignore le rang qu'occupait chez elle l'hygiène publique dans ses plus importantes manifestations, et les œuvres de son edilité, marquées au coin d'une si merveilleuse intelligence pratique et d'une incontestable grandenr. Qu'elle est la nation moderne, si fière qu'elle

puisse être, qui peut se glorifier d'avoir dépassé les Romains dans les vastes travaux d'intérêt public où ils excellèrent, les acqueducs, les égouts et ces grandes voies qui leur ouvraient la conquête et le commerce du monde?

Ces faits, seulement indiqués, afin d'établir leur rapport avec la question qui nous occupe, témoignent par une réalité significative, du souci de la santé publique au point de vue de l'intérêt national. Mais dans les vues qu'aujourd'hui nous devons poursuivre, le passé tout remarquable qu'il se présente et même avec certaines supériorités qui mériteraient d'être relevées, ne peut être invoqué pour servir d'exemple et de moyen aux besoins du monde moderne. Entre lui et nous, il existe une profonde séparation, une double lacune.

Le passé n'a pu, malgré ses efforts, remplir toutes ses espérances; des élémens essentiels, parce qu'ils portent sur les conditions absolues de l'humanité, lui faisaient nécessairement défaut.

En effet, si la médecine ancienne avait pu arriver, par l'analyse de l'homme considéré dans ses manifestations physiologiques et morales, à des résultats précieux, longtemps inattendus et qu'attestent éloquemment les impérissables monuments de son histoire, elle n'avait pu pénétrer la nature des choses extérieures, parce que l'imperfection des sciences physiques et naturelles ne lui permettait pas de le tenter autrement que par la voie de l'hypothèse et de l'imagination. Les moyens qu'elle applique, l'influence des milieux, les modificateurs infinis de l'homme, relèvent d'un ordre

de connaissances que la contemplation de l'organisme n'avait pu suffire à lui donner. Pour qu'elle se séparât enfin de ces évolutions successives et toujours incomplètes, il fallait que les sciences fussent instituées, qui créent ou rectifient son savoir, qui révèlent à ses yeux les réalités du monde, et lui transmettent, avec des principes souverains dans la recherche de la vérité, les connaissances positives qui seules peuvent éclairer ses actes et donner à ses préceptes l'autorité de la raison.

Le passé ne pouvait donc instituer l'hygiène vraiment scientifique. Mais il n'a pu davantage lui donner son caractère humain et social, parce qu'autre chose encore lui manquait.

Qui ne sait en effet combien sont insuffisants les procédés de l'ancien monde; quelle grave, quelle immense lacune dans les conditions faites à l'homme collectif? Dans les exemples que nous avons cités, que voyons-nous? Tantôt l'action puissante d'un homme supérieur qui veut organiser des forces pour les besoins de la lutte, tantôt les fruits amassés d'une civilisation brillante qui poursuit la recherche du bien être et les satisfactions matérielles, qui cherche le développement des qualités guerrières, la régularité de la vie physique et la culte de la beauté. Mais l'idée humaine, c'est à dire le respect de l'homme, le souci des petits, des faibles, où les trouver? Sparte, dans son rude fanatisme, rejette les enfants difformes ou d'une chétive constitution. Platon n'accorde les secours de la médecine qu'à ceux qui sont doués d'un beau corps, et selon lui, le soin d'une santé débile rend l'homme à charge à la patrie.

Plus humaine, la loi Mosaïque a cependant de singulières rigueurs et de bien cruelles séquestrations. Chez tous, l'étranger, l'ennemi, l'esclave, l'incurable sont repoussés de toute pitié. Les philosophies, discourant éloquemment des souffrances humaines, faisaient quelques heureux parce qu'elles faisaient des sages ; mais elles restaient inutiles à ce qui compose l'humanité entière, et partout dominait la longue injustice des inégalités sociales, jusqu'au jour où, dans l'aréopage d'Athènes, Saint-Paul rétablit le droit de tous avec cette simple et grande parole : Dieu a fait naître d'un seul sang tout le genre humain.

C'est le sentiment de la fraternité humaine, sorti du christianisme et devenu la loi morale du monde moderne, qui a donné à la préoccupation des hommes son action étendue et son nouveau caractère. Dans les siécles troublés, la charité commencait l'hygiène. Mais dans sa marche douloureuse et trop souvent interrompue vers le principe de l'union parmi les hommes, la civilisation essayait résolument cette tâche de faire de chaque nation, de l'humanité entière une grande famille reposant sur la liberté du perfectionnement. Bientôt elle embrassait tous les êtres dans une sollicitude publique et collective, en laissant à chacun ce qui doit rester inaltérable, l'initiative des actes, l'indépendance et la dignité.

Ainsi, la situation intellectuelle et morale du monde présent nous a donné une conception de l'homme incontestablement supérieure à celle du passé. L'hygiène devient exacte, précise, savante ; elle se déplace,

en se portant des individus aux collections, et c'est là le point qui nous importe. Cette préoccupation générale, ne s'est jamais, à coup sûr, montrée comme aujourd'hui, dominante, universelle; elle est une des tendances les plus évidentes de l'esprit moderne dans le gouvernement et l'administration des états, et l'on a pu dire, avec une parfaite justesse, que l'hygiène est devenue, en politique, une maxime sociale, et dans son exercice public, une science.

Nous devrons ajouter, pour embrasser la vérité complète du moment, qnn les termes longtemps immobiles du problême sont aujourd'hui changés. En effet, au milieu de la constance relative dans laquelle se maintient l'humanité, les grands incidens de la vie publique et privée de nos jours, avec leurs actions plus certaines et leurs besoins plus impérieux, constituent des milieux nouveaux où s'agite, dans des évolutions entièrement modernes, la santé et la maladie. En même temps, les méthodes de recherche ont conduit à des découvertes qui exercent déjà sur les conditions générales de l'existence, une influence sérieuse et rapide, partout ressentie.

Il faudrait de longs développements pour analyser les circonstances multipliées dans lesquelles la science s'applique aux nécessités de la vie physique des hommes; ce n'en est ici ni l'occasion ni le moment. Mais me permettra-t-on de signaler brièvement quelques exemples empruntés aux formes les plus générales et les mieux connues de l'activité humaine?

L'industrie moderne, entraînée par un mouvement

infini, remplit une place immense dans notre société. Avec ses merveilleux produits, ses brillantes perspectives et le fruit élevé de ses salaires, elle absorbe une grande partie des intelligences supérieures, et applique à ses œuvres des populations entières. Le travail industriel est donc devenu un élément capital de la prospérité matérielle des peuples.

Mais l'industrie sera-t-elle abandonnée à ses hasards, à ses audaces? La laissera-t-on épuiser les générations par un travail meurtrier, user l'homme à son service sans prudence et sans scrupule, nous montrer l'exemple de villes entières où l'ouvrier ne peut attiendre l'âge de 40 ans, altérer enfin impunément auprès d'elle pour toute une population, les éléments naturels qui entretiennent la force et la vie?

L'industrie ne doit être libre que sous la condition que son exercice n'apportera aucun dommage à l'intérêt général; quelle que grande que soit sa position dans notre ordre social, il y a quelque chose de plus recommandable encore, c'est la santé des hommes. Aussi la société veille, la science agit, elle cherche, elle a trouvé et bientôt elle renouvelle les procédés, détruit les pernicieuses influences, rend innocentes des opérations jusques la désastreuses, change en moyen de bien-être ce qui était un péril public, fait sortir de produits, inutiles et immondes quelquefois, une source féconde de richesses, et ses succès, bénis par le travailleur, ne sont pas les moins saisissantes parmi les transformations dont nous sommes tous les jours les témoins émerveillés.

La solidarité des intérêts, le besoin de rapprochement, l'attrait des grands centres pour les satisfactions du luxe, du plaisir ou de l'ambition, ont groupé les hommes et constitué les agglomérations des villes, accrues, depuis trente ans, par toutes les entreprises d'utilité publique qui ont entrainé, loin des campagnes, une vaste émigration.

Les grandes villes seraient inhabitables si elles n'étaient soumises à une organisation sanitaire. Tous les genres de danger sont accumulés dans leur enceinte et les hommes réunis pour vivre en commun apportent avec eux des causes de maladie et de mort qui se développent quand une hygiène bien entendue ne vient pas les anéantir.

Chaque groupe, chaque collection constitue ainsi une unité vivante qui a sa physiologie personnelle et son hygiène propre, et nous avons sans cesse sous les yeux le spectacle de tout ce qu'entreprennent la science et les administrations vigilantes pour la protection et la prospérité de la vie commune. On jouit de ces efforts en les ignorant; on passe indiférent devant ce qui s'accomplit pour aider l'homme dans le souci et la responsabilité de sa propre conservation. Souvent même tant de sollicitude est mise en défaut par l'incurie et le mauvais vouloir; on va jusqu'à contester à la société le droit d'intervenir. Quand elle prend la tutèle de la santé publique, quand elle veut la défendre partout et toujours contre les aggressions de l'ignorance, de la fraude ou de la cupidité, on lui oppose la liberté, la spontanéité humaine ; il faut, dit-on, laisser à chacun la res-

ponsabilité de ses actes, le droit et le soin de sa propre défense. Sans doute, créer des mœurs, est plus important, est plus élevé que faire des lois. Mais jusqu'au jour où le respect du droit des autres sera devenu, non plus seulement un principe auquel il faut une sanction pénale, mais un sentiment actif, intime et profond, faisant partie de l'humanité, il sera besoin de surveiller et de défendre. En matière de santé publique, tout le monde est mineur. Le droit commun, c'est le droit inviolable de chacun à la jouissance entière et parfaite des conditions de la vie, et quand ces conditions sont altérées, l'œuvre de la société est de couvrir ce qui est en péril ou ce qui souffre de sa vigilante et sévère protection.

Il est encore un point que je voudrais indiquer parce qu'il représente une des faces les plus curieuses et les plus nouvelles de l'hygiène, celle qui est constituée par l'étude des influences du sol et des climats.

Notre époque présente un spectacle qui est assurément sans analogue dans l'histoire du passé. L'homme armé de forces nouvelles, franchit les distances, essaie de toutes les régions et de toutes les latitudes, et c'est dans ces migrations lointaines qu'il apprend à connaître les relations qui existent entre lui et les nouveaux milieux qu'il tente, et les réactions que subit son organisme par l'action de l'air, de la terre et des eaux.

Sans parler des variétés de l'espèce humaine suivant les climats, des nuances surviennent dans l'organisation physique de l'homme, dans le jeu de ses fonctions et dont certaines maladies spéciales sont l'expression la

plus accusée. La plique ne se voit qu'en Pologne, le choléra fait sa résidence habituelle dans les contrées humides et chaudes du Gange; la peste est endémique à Constantinople, le goître et le crétinisme dans les vallées étroites du Valais et de la Savoie, la fièvre intermittente dans nos plaines marécageuses et en Afrique, sous sa forme la plus meurtrière, l'ophtalmie en Egypte, la phtisie en Angleterre, le scorbut en Hollande, la fièvre jaune sur le littoral de l'Amérique du nord ou dans les terres chaudes du Golfe Mexicain, et l'on pourrait dresser ainsi une carte morbide du globe.

Or, dans le mouvement actuel du monde, avec les migrations qu'inspirent l'esprit d'entreprise et d'aventure, l'amour du lucre ou de plus nobles ambitions, à chaque instant l'humanité va chercher les hasards de nouvelles influences. Le théâtre de la vie humaine se déplacera-t-il? hier l'Asie, aujourd'hui l'Europe et déjà l'Amérique, demain peut-être l'Australie, je ne sais. Mais ce qu'il faut recueillir, ce sont les résultats que nous ont donnés l'observation et l'étude de ces voyageurs volontaires ou armés, les notions précieuses qui ont été rassemblées pour constituer cette hygiène générale dans laquelle l'homme, mis en contact avec tous les modificateurs cosmiques et dans le libre exercice de son intelligence et de sa volonté, nous révèle une double puissance en assouplissant son organisme à de nouveaux besoins, ou en changeant la nature entière et la refaisant à son usage.

Qui pourrait d'ailleurs, au siécle où nous vivons, limiter l'avenir de ces considérations, et mesurer d'ici,

ce que vaudront plus tard, à un point de vue général, ces surprenants déplacements ? Ces émigrations peuvent prendre bientôt l'importance d'une question humanitaire, et la médecine hygiénique, dans ses méditations sur l'homme physique et moral, voit peut être dans ce cosmopolitisme transformant les hommes, fusionnant les races, le moyen de faire disparaitre les endémies locales, les foyers de crétinisme et d'amoindrissement, les dégénérescences des populations usées et vieillies, en un mot le signal de la régénération de l'espèce humaine.

Ces dernières questions, d'un intérêt si neuf et si vrai, ont été parmi nous l'objet des travaux les plus remarquables, et je manquerais à la justice et à mon cœur si je négligeais de signaler à la reconnaissance publique les hommes auxquels nous devons la plus grande partie de ces curieuses et profondes études. Ce sont les médecins de la marine et de l'armée de France, ce sont ces frères que nous honorons et dont nous sommes fiers, qui savent unir aux héroïques qualités du soldat l'ardeur des recherches et la passion du savoir, et je salue en passant ces nobles représentants de la science qui portent dans tous les mondes, avec ses dévouements et ses bienfaits, sa chaude lumière, sa généreuse influence et sa vertu civilisatrice.

Ces aspects de la vie moderne qu'à regret je n'ai pu qu'ébaucher, suffisent cependant à nous représenter l'hygiène en action ; l'hygiène étudiant tout ce qui se rapporte aux influences qui peuvent troubler ou détruire l'ordre physiologique, tous les perfectionnements

que les sciences physiques et chimiques ont imaginés pour assurer l'existence et la rendre meilleure ; enfin l'histoire pratique des moyens que l'observation directe et l'expérience des nations considèrent comme propres à protéger la vie des sociétés. Ils attestent cet effort énergique et persévérant dans lequel les sciences naturelles s'associent aux sciences morales et politiques pour améliorer l'humanité et lui préparer des conditions certaines de bien-être, d'expansion et de grandeur.

Un jour viendra où la société, organisée par l'hygiène, luttera en masse contre les agents destructeurs qui l'environnent. Lorsque l'homme, abandonnant enfin les errements des vieux âges, dirigera ses armes et son génie contre les accidents qui constituent le désordre matériel de la nature; lorsque l'industrie, séparée des vues étroites de l'égoisme et de la spéculation, se mettra noblement au service de l'intérêt commun, et qu'elle aidera l'humanité dans ses aspirations vers le bonheur; lorsque les forces merveilleuses dont le siècle dispose seront appliquées à transformer la terre, à la rendre en tous lieux assainie et féconde ; à ouvrir les grandes cités pour y verser l'air et le soleil, ces biens du ciel qui sont à tous ; lorsque les sciences, illuminant tous les esprits d'un éclat égal, auront répandu partout le secret de leurs procédés et la sûreté de leurs lois, alors, possesseur intelligent des bienfaits du monde et véritable roi de la création, l'homme pourra chercher avec confiance le but suprême, le progrès et la prospérité universelle, non par le progrès inépuisable,

la perfectibilité indéfinie, folie que repoussent l'histoire et l'invariabilité physique et morale de l'humanité; doctrine coupable ontrageant l'œuvre de Dieu et corrompant l'homme par l'orgueil et par des espérances inassouvies, mais le progrès légitime, cette grande et belle vocation dans laquelle, sous l'inspiration des sentiments les plus élevés de sa nature et le regard porté vers l'avenir qui l'attend, il marchera, l'âme droite, saine et libre, avec la force et la beauté reconquises de sa divine origine, dans les voies glorieuses de ses providentielles destinées.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT

A M. le Docteur SANDERET.

Monsieur,

Lorsque les suffrages de l'Académie se sont arrêtés sur vous, elle savait depuis longtemps combien vous en étiez digne. Elle connaissait l'habile direction que vous donnez à l'école de médecine, la valeur de votre cours, dans lequel vous avez la rare bonne fortune de dissimuler l'aridité du précepte sous la forme la plus élégante et la plus châtiée.

Elle avait aussi apprécié vos travaux de médecin légiste qui, dans l'enceinte redoutable de la cour d'assises, vous ont valu, de la part d'un éminent magistrat, ce témoignage aussi flatteur qu'il est précieux : les opinions de M. Sanderet sont des arrêts.

Le discours que vous venez de nous lire nous est une nouvelle preuve de la variété de vos connaissances, de votre science médicale et de votre éminent talent d'écrivain. M'est-il possible d'y répondre ? le sanctuaire de la science n'est ouvert qu'aux initiés, mais ce que je puis au moins constater, c'est le charme sous lequel il nous a tous tenus tant que votre voix s'est fait entendre.

Qu'il prenne place à côté de ceux que vous avez prononcés aux rentrées solennelles des facultés, discours dans lesquels vous avez déjà montré non pas seulement votre science et votre habileté littéraire, mais prouvé que vous saviez puiser dans votre cœur la plus haute et la plus louable impartialité.

PIÈCE DE VERS

Par M. Ch. VIANCIN.

Messieurs,

Dans son numéro de décembre dernier, le *Musée des Familles* a publié, sur la solennité de Noël et sous le nom de M. l'abbé Gabriel, curé de Saint-Merry, un morceau de prose étincelant de poésie. — Un irrésistible désir d'en revêtir une partie des formes de notre versification s'est emparé de moi. En m'imposant cette difficulté et en ajoutant à mon essai quelque peu de mes propres inspirations, je n'ai fait peut-être qu'affaiblir les grandes idées de mon modèle ; mais s'il est vrai que je n'aie pu échapper au danger d'en altérer le coloris, personne du moins, quant au fond, ne me contestera le mérite de les avoir religieusement respectées.

NOËL.

Voici, voici le jour d'ineffable mystère.
Gloire éternelle à Dieu dans les hauteurs du ciel !
Hommes de bon vouloir, paix à vous sur la terre !
Voici le grand jour de Noël.

Aux cieux il est chanté par tous les chœurs des anges,
Par d'innombrables voix au terrestre séjour.
De tous côtés répond aux divines phalanges
Un cri d'allégresse et d'amour.

Dans le creux des vallons, au sommet des montagnes,
A travers les forêts, les fleuves et les mers,
Des plus riches cités aux plus pauvres campagnes,
Il retentit dans l'univers.

Noël, Noël ! — ce mot vient ranimer la flamme
Des vertus que doit l'homme aux préceptes divins ;
Il pénètre les cœurs, il vibre d'âme en âme
Comme un accord des séraphins.

Salut, ô Bethléem, ville du Roi-Prophète,
Souveraine des murs du nom le plus altier !
Ton sol doit tressaillir au retour de ta fête :
C'est la fête du monde entier.

Rien n'a pu t'effacer, ô berceau du Messie
Que signale à jamais le doigt du Créateur ;
Rien n'a pu t'obscurcir, sereine poésie,
De la crêche du Rédempteur.

Ni les jours désastreux creusant de noirs abîmes,
Ni les ébranlements des révolutions,
Ni les sanglants combats qui jonchent de victimes
Le théâtre des nations,

Rien, rien n'a fait pâlir ta splendide auréole :
Elle étend sa lumière aux bords les plus lointains
Et nous conduit, semblable à l'étoile du pôle,
A nos véritables destins.

Tout passe, tout finit, tout s'éteint dans ce monde :
Quel nom, quel souvenir s'éternise ici bas ?
C'est toi, divine crêche, en merveilles féconde,
C'est toi qui ne disparais pas.

Le Fils du Roi des rois est né dans une étable,
Et ce lieu tout rempli de sa divinité
Est aussi devenu le berceau mémorable
De la nouvelle humanité.

Noël ! c'est l'avant-goût de la vie éternelle,
C'est l'accent précurseur des saints ravissements ;
Il cause au cœur de l'homme, heureux d'être fidèle,
D'ineffables tressaillements.

*

Noël annonce la naissance
Du triomphateur des enfers,
De l'Enfant-Dieu dont la puissance
Du pécheur brisera les fers.
Dans cette humble et sombre demeure
Où les temps marqués l'ont conduit,
Il arrive au monde à son heure...
Et quelle est cette heure ? — Minuit !

Minuit ! — l'heure des épouvantes,
Où des langues de feu livides et mouvantes
A la surface des tombeaux
S'élèvent quelquefois en sinistres flambeaux,
L'heure où la peur croit voir plus d'un pâle fantôme
Sortir du ténébreux royaume,
Pour se plaindre aux vivants des rigueurs de son sort,
L'heure des noirs complots, du crime et de la mort,
L'heure qui sonne la dernière
De chacun de nos jours dont le nombre incertain
Ne promet à nulle paupière
Un seul rayon de lendemain.
Eh bien !... se peut-il qu'on le croie ?
L'Eternel en a fait, en créant le Sauveur,
L'heure d'espérance, de joie,
De prière, d'amour, de vie et de bonheur.

Le minuit de Noël c'est l'heure de la grâce,
L'heure des anges et de Dieu,
L'heure du saint flambeau que nul astre n'efface
Et qui doit sur le monde, un jour, luire en tout lieu.
Si le minuit de la nature
Marque la fin des jours que le ciel te mesure,
O fugitive humanité,
Le minuit de Noël est l'aube blanchissante
Que suit dans sa splendeur, immense, éblouissante,
Le soleil de l'éternité.

*

Le fils qu'à des époux un Dieu propice envoye
Fait battre deux seuls cœurs d'une indicible joie ;
Mais l'enfant qu'il nous donne à l'heure de Noël
Réjouit à la fois et la terre et le ciel.
Il appartient à tous celui qui vient de naître :
Conçu dans le plus chaste sein,
C'est le fils du souverain être ;
Mais c'est aussi l'enfant de tout le genre humain.

Regardez au berceau de l'infime indigence :
Seule y paraît la pauvreté.
Regardez au berceau d'une illustre opulence,
De la suprême dignité ;
On n'y voit que des grands, flatteurs de la puissance.
Berceau du divin nouveau né,
Le ciel veut que tu sois bien mieux environné ;
Nul des autres n'a rien, non rien qui te ressemble :
A tes pieds viennent à la fois,
A tes pieds humblement se prosternent ensemble
Le pauvre et l'opulent, les bergers et les rois.
Sur toi s'ouvrent les cieux et l'archange s'incline
Vers tes adorateurs confondus à genoux ;
Dans ton asile obscur la nature divine

A la nature humaine a donné rendez-vous.
Par un pacte sacré l'une à l'autre s'attache ;
Au salut des mortels, pour se voir immolé.
Le Verbe s'est fait chair, et le Dieu qui se cache
En celui qui se montre est surtout révélé.

CANTIQUE.

Célébrons notre délivrance,
Répétons, élevons au ciel
Le cri de la reconnaissance :
Noël ! Noël !

Aux hymnes du saint ministère,
Peuples, joignez, mêlez vos voix ;
Et vous, puissances de la terre,
Chantez le souverain des rois.
Pour être digne de mémoire,
Vient de lui tout ce qu'il vous faut ;
David mettait surtout sa gloire
A louer celle du Très-Haut.
Célébrons.. , etc.

Chantez, élite bien-aimée,
Membres souffrants de Jésus-Christ,
Misère aux pleurs accoutumée,
Pauvres de corps, pauvres d'esprit.
Plus vous sont amers vos calices
Et des heureux le froid dédain,
Plus vous prendrez part aux délices
Que promet le futur Eden.
Célébrons..., etc.

Chantez jeunesse pure encore
Du venin qui fait les pervers,
Chantez la renaissante aurore
Du jour qu'attendait l'univers.

Chantez, chantez, vierges parées
Du charme des cœurs innocents ;
Du haut des splendeurs éthérées
Marie entendra vos accents.
Célébrons..., etc.

Chantez, enfants, chantez la fête
De votre modèle accompli ;
Vieillards, chantez, vous dont la tête
Penche sur un corps affaibli.
Pour bénir Dieu, lorsque succombe
Au poids des ans votre vigueur,
Retrouvez au bord de la tombe
La jeunesse de votre cœur.

Célébrons notre délivrance,
Répétons, élevons au ciel
Le cri de la reconnaissance :
Noël ! Noël !

DE L'INTRODUCTION

DES CARMÉLITES A BESANÇON

Curieux détails extraits d'un manuscrit conservé dans leur monastère actuel en cette ville (1),

Par M. Aug. DUSILLET.

LECTURE FAITE PAR M. L'ABBÉ BESSON.

Messieurs,

Dans les loisirs studieux que sa retraite lui avait faits, M. le président Dusillet lisait, il y a quelque temps, le *Vesuntio de Chiflet*. Il remarqua à l'avant-dernière page du volume qu'en l'année 1616, au mois de septembre, les carmélites furent admises à Besançon par décret du magistrat, et grâce aux sollicitations, aux prières d'Anne

(1) Anno 1616, mense septembre, sanctimoniales carmelitæ, ex beatæ matris *Theresiæ* norma vitam agentes, rogatu Augustissimæ imperatricis *Annæ ab Austria* (cujus preces delatæ ab illustrissimo domino Jacobo, Ludovico, comite de Fyrstemberg sanctæ Cæsareæ majestatis ad Bisontinos legato) decreto senatus, civitate donatæ sunt. (J. J. Cifletii, *Vesontio civitas*, part. 2e, pag. 327.)

d'Autriche, prières qu'apporta le comte de Furstemberg envoyé de l'empereur aux Bisontins.

A la lecture de ce passage, le mot *prières* éveilla la curiosité du littérateur. L'affaire ne lui paraissait pas de nature à nécessiter l'intervention si puissante d'une tête couronnée. Il désira savoir ce que l'historien avait voulu dire. Le fruit de ses recherches est un *Mémoire sur l'introduction des carmélites à Besançon*, qu'il a divisé en deux parties, destinées à nos lectures publiques. C'est la première que vous allez entendre. Les piquants détails de mœurs qu'elle renferme sont relevés dans ce récit par un style dont le charme égale le naturel.

§ I^er^.

Au commencement du XVII^e^ siècle, il existait un couvent de carmélites à Dijon et un autre à Chalon-sur-Saône. Dans ces deux maisons se trouvaient plusieurs religieuses originaires du comté de Bourgogne, où l'institut des carmélites n'avait pas encore pénétré, bien que cette province appartint à l'Espagne, patrie de l'illustre réformatrice de l'ordre du Mont-Carmel. C'est ainsi que Jeanne Bereur, fille d'un conseiller au parlement de Dole, était allée en 1612 (1) prendre l'habit de Sainte-Thérèse à Dijon. Quelques temps après, deux de ses cousines, plus âgées qu'elle, et d'une piété exemplaire, obtinrent de leur père, le ca-

(1) Le 26 mai. Elle était alors dans sa vingtième année, étant née le dimanche 15 novembre 1592.

pitaine Bereur, frère du conseiller, qu'il fonderait à Dole un couvent du même ordre. On se mit à l'œuvre, et quand tout fut prêt, la supérieure de Dijon, mère Louise de Jésus, autorisée à changer de résidence, vint à titre de supérieure du nouveau monastère s'installer à Dole, et ramena dans leur pays avec Jeanne Bereur qui avait depuis peu fait profession, sous le nom de Thérèse de Jésus, cinq ou six religieuses franc-comtoises des couvents de Dijon et de Chalon. Ceci se passait au mois d'août 1614 (1). Un établissement semblable se forma en 1627 à Salins, sous la direction de cette même sœur Thérèse-Jeanne Bereur ; puis un autre à Gray toujours par son entremise en 1644. Mais celui dont nous allons parler qui émane également de la communauté de Dole, fut le second et devint le plus considérable de la province.

Dès la fin de 1614, plusieurs notables personnes de Besançon résolurent à leur tour d'introduire dans cette ville les filles de Ste-Thérèse. L'entreprise était difficile, les co-gouverneurs ayant plusieurs fois déjà montré une grande répugnance à les recevoir : ils se préoccupaient à tort de la pauvreté de ces recluses qui seraient, disaient-ils, à charge aux bourgeois, comme l'étaient déjà les minimes pour l'admission desquels on avait obtenu du magistrat, peu d'années auparavant (2), une autorisation qu'il était au regret d'avoir accordée.

Parmi ces personnes pieuses figurait au premier

---

(1) Le 6 août.
(2) En 1607.

rang la demoiselle Catherine Mareschal qui jouissait d'une haute estime à Besançon, où elle s'occupait exclusivement de bonnes œuvres. Fille d'un des plus honorables habitants de la ville, et cousine du co-gouverneur Buzon (1) qui partageait toutes ses idées, elle fit, de concert avec ce dernier, jouer tant de ressorts divers que le succès couronna leurs efforts, après une série de tentatives longtemps infructueuses (2); parlons seulement des principales.

Un envoyé de l'empereur Mathias, le comte de Furstemberg étant venu à Besançon régler quelques affaires avec MM. du magistrat, avait rempli sa mission et se préparait à retourner en Allemagne. Catherine et Buzon imaginèrent de lui faire remettre une pétition destinée à l'impératrice (3) et tendant à obtenir d'elle une lettre de recommandation pour les co-gouverneurs au sujet de l'établissement des carmélites. Buzon dressa la requête qui fut présentée au comte au moment de son départ, « Buzon, rare esprit et grand travailleur, dont » les écrits étaient si bien dictés qu'on s'estimait heu- » reux d'en obtenir une petite feuille. »

Ce n'est pas tout; ayant su que la comtesse de Furstemberg avait à son service une femme originaire de Besançon, Catherine Mareschal fit tenir à cette femme une lettre et des présents pour sa maîtresse; entre

---

(1) Claude-Antoine Buzon, sieur d'Auxon, qui fut conseiller au parlement de Dole en 1630, et mourut en 1638 à Besançon.

(2) Il y eut tant de demandes, porte le manuscrit, et de réponses, et de difficultés que cela ennuierait les lecteurs, et moi aussi, si je les voulais toutes écrire.

(3) Anne d'Autriche, femme de l'empereur Mathias.

autres une image en cire, de grandeur naturelle, du premier enfant de M^me^ de Cantecroix, Caroline d'Autriche (1), image modelée sur cet enfant le jour de son baptême (2) et vêtue d'un habit de taffetas blanc à la dernière mode. La comtesse de Furstemberg, disposée favorablement par sa camériste, fit agir son mari auprès de l'impératrice, tant et si bien que la lettre de recommandation fut obtenue et envoyée à Catherine qui la remit à son cousin Buzon.

Celui-ci éprouva d'abord un peu d'embarras. Il hésitait à présenter au conseil la lettre de l'impératrice, ne sachant pas au juste ce qu'elle contenait et n'osant rompre le cachet pour s'en assurer. Après de longues incertitudes, il la remit cependant à tout hasard. Elle se trouva fort pressante, mais ne produisit nul effet. L'opposition qui s'était déjà manifestée dans le sein du conseil y reparut, fondée sur les mêmes motifs, l'insuffisance de ressources chez les postulantes pour subvenir à leurs propres besoins, et la crainte de grever la population d'un trop lourd fardeau. Vainement le comte de Furstemberg, qui plus tard revint à Besançon chargé d'une mission nouvelle, essaya-t-il de mettre

---

(1) Thomas-François d'Oiselet, neveu par sa mère et héritier, à charge d'en relever le nom et les armes, de François Perrenot de Granvelle, comte de Cantecroix (celui-ci neveu du cardinal, petit-fils du chancelier et successeur des biens de cette opulente famille), était prince du saint Empire et chevalier de la toison d'or. Il avait épousé Caroline d'Autriche, fille naturelle de l'empereur Rodolphe II et d'Euphémie de Rosenthal. Il mourut à Besançon le 5 janvier 1629, ne laissant qu'un fils qui mourut lui-même de la peste en 1636, peu de temps après son mariage avec la célèbre Béatrix de Cusance). (*Dunod*, hist de B., t. II. p. 538.)

(2) En 1612 ou 1613 : il fut baptisé à l'âge de deux ans.

à profit ses bons rapports avec les gouverneurs pour ébranler leur résolution au sujet des carmélites. Il eut beau leur représenter, comme argument suprême, que l'impératrice allait donner un nouvel héritier à l'empire, et que dans une telle occurence l'usage défendait de la contrarier. Tout fut inutile, et le négociateur, son mandat officiel accompli, s'éloigna derechef sans avoir pu gagner une seule voix à ses protégées.

Malgré cet échec ajouté à plusieurs autres, Catherine et Buzon ne perdirent point courage. Ils s'adressèrent directement à la comtesse de Cantecroix qui consentit à les seconder. C'était une grande dame, tenant fort à sa grandeur, fille naturelle du défunt empereur Rodolphe et que l'on n'osait guère approcher. Elle vivait retirée et se montrait peu. « Quand parfois elle sortait » de son logis, dit l'auteur du manuscrit, le monde » était aussi envieux de la voir monter en carosse qu'on » peut l'être de regarder le roi et la reine en la rue de » Paris. » Catherine Mareschal s'insinua chez elle par le moyen d'une de ses femmes qui songeait à prendre le voile de Ste-Thérèse, et se fit si bien écouter que la comtesse lui promit non-seulement de l'aider dans ses démarches, mais, faveur inespérée, d'être la mère et protectrice du couvent à fonder.

Une fois d'accord, on dépêche un émissaire à Spire auprès de l'impératrice, chargé de solliciter d'elle une seconde missive dans le même but que la première. Ce messager « que l'on choisit homme capable, ajoute le » manuscrit, car s'il n'eût entendu la langue latine, il » n'aurait su que faire par les chemins durant un si

» long voyage, » ce messager était porteur d'un riche présent : « Un saint suaire, en satin blanc, de la gran- » deur de trois tiers de l'aune de Paris, travaillé de » fleurs au naturel tout à l'entour, dont la façon de » chaque fleur coûtait dix sols ; le tout relevé de cor- » dons et fils d'or. » L'impératrice en fut, dit-on, charmée et fit expédier à Messieurs du magistrat la deuxième lettre si courtoisement requise de sa toute puissante intercession.

Au reçu de cet office impérial, le conseil de ville s'assemble et ne décide rien d'abord. Ce n'est qu'après de longs délais et plusieurs délibérations fort animées qu'il fût enfin résolu, à la majorité des suffrages, que l'on admettrait les carmélites (1), mais à certaines conditions propres à donner lieu à des difficultés nouvelles ; en sorte qu'une telle concession équivalait presque à un refus. Que faire ? la situation ne s'était guère améliorée. Voici l'expédient qu'imagine Buzon pour sortir de cette impasse.

Partant du point que l'admission des carmélites était prononcée et que les justifications prescrites se feraient aussi bien et mieux en leur présence qu'autrement (le capitaine Bereur s'était d'ailleurs porté caution pour elles) (2), il leur conseilla de venir secrètement s'établir à Besançon. A cette époque, on connaissait déjà l'influence du fait accompli. Mère Louise de Jésus qui était à la tête du couvent de Dole, forma donc

(1) C'est le décret d'admission dont parle Chiflet. Voyez plus haut la note de la page 2. Ce décret est du 7 juillet 1616.

(2) Acte du 25 octobre 1616.

une congrégation démembrée de la sienne, en vertu des pouvoirs qu'elle avait reçus du vénérable et zélé protecteur de l'ordre en France, Bérulle, général de l'Oratoire et depuis cardinal sous le pontificat d'Urbain VIII. Elle eut soin d'y comprendre Jeanne Bereur (sœur Thérèse) alors sa sous-prieure, afin de ménager plus particulièrement l'appui d'une famille qui tenait un rang distingué dans le pays. Ces divers points arrêtés et toutes les mesures prises en conséquence avec la discrétion convenable, on fixa le jour du voyage.

Ce fut le jeudi 17 novembre 1616, de grand matin, que deux carosses partirent de Dole sous l'escorte du capitaine Bereur à cheval, et de l'abbé de Bretigny, leur aumônier, avec un serviteur également à cheval. Mère Louise et six religieuses remplissaient une des voitures ; l'autre était occupée par madame la baronne de Montfort, protectrice du couvent de Dole (1), et quelques demoiselles de la ville.

Arrivés à peu de distance de Besançon, ils trouvèrent mesdames de Cantecroix et de Saint-Amour (2) dans leurs carrosses, avec leurs camériste et grande suite, qui venaient au devant d'eux. On fit les compliments et révérences d'usage, la prieure et la sous-prieure montèrent dans le carosse de M^me^ de Cantecroix dont

---

(1) Louise de Bauffremont, femme de Charles de Taillant, baron de Montfort, chevalier d'honneur au parlement. On voit dans la patente de confirmation de ce parlement donnée en 1556 par Philippe II que Claude de Montfort, père de Charles, en était à cette époque le premier chevalier d'honneur. (V. Dunod, *Nob.*, p. 277.)

(2) Hélène Perrenot de Granvelle, femme de Jacques-Nicolas de la Baume, comte de Saint-Amour. (Dunod, *Hist. de Bourg.*, t. II, p. 537.)

les demoiselles suivantes se réunirent aux religieuses. Il y eut encore d'autres échanges de places, après quoi le cortège se remit en route. A son entrée dans la ville, les gardiens des portes croyant que c'était une noce, tirèrent des arquebusades ; mais on se hâta de faire cesser le bruit, car on voulait arriver *incognito*.

Parmi les religieuses il y avait des jeunes filles d'autant plus ravies de voir du pays qu'elles étaient habituellement cloîtrées. On ne les avait pas mises dans le secret de l'affaire, en sorte qu'elles se croyaient l'objet d'une réception brillante et joyeuse. Elles ne se montrèrent cependant pas aux portières où leur costume et peut-être leurs exclamations de surprise et de curiosité les eût trahies. Nos voyageuses descendirent dans un misérable logis retenu pour elles à la hâte et meublé seulement de sept paillasses, et d'une ou deux tables, sans un seul buffet, ni même une chaise. Il leur fallut donc rester debout ou s'accroupir autour de la cheminée, car il faisait froid ; puis la supérieure leur recommanda de chanter le *Laudate* à voix basse, de peur d'être ouïes du dehors ; et c'est alors que ces pauvres filles apprirent la vérité sur leur venue clandestine à Besançon, où des embarras de toute nature les attendaient.

Dès le lendemain, on se mit en quête d'un autre logement, et, M^me^ de Montfort ayant trouvé une maison convenable et spacieuse se hâta de la louer. Mais, par malheur, il s'y trouvait des fenêtres d'où l'on apercevait les cours du collége des Jésuites. Le recteur s'en plaignit amèrement à cause de ses écoliers, et mère

Louise eut beau lui promettre en souriant qu'on ne les regarderait pas, il prit la chose sur un ton d'autorité si hautaine qu'il fallut céder. Mme de Monfort s'employa elle-même pour obtenir à prix d'argent la résiliation du bail. Après quoi, ne trouvant point d'autre gîte, on fut obligé de louer d'un sieur Naisey, dans la rue Saint-Vincent, une petite maison où les carmélites s'enfermèrent provisoirement. Elles comptaient y rester quelques mois ; elles y passèrent cinq ans et plus, dans une affreuse gêne.

Si cette maison existe encore, on la reconnaîtra sans peine à la description suivante. Mal bâtie, quoique fraîchement reconstruite en 1616, elle se composait au rez-de-chaussée de quatre pièces, deux sur la rue, deux sur la cour, que séparait une allée ou corridor d'entrée assez large pour les voitures ordinaires, mais non pour le passage d'un carosse. Au premier étage, même distribution : quatre chambres et un corridor de dégagement. On y montait par un escalier de pierre qui occupait un des angles de la cour et qui aboutissait à une galerie de bois, à jour, régnant tout le long de la façade intérieure. C'est dans cette galerie que s'ouvraient la porte du corridor et les fenêtres de deux chambres ainsi privées d'air et de soleil.

Au bout de la première cour, il y en avait une seconde avec deux espèces d'appentis, l'un servant de cuisine, l'autre consacré par avance au noviciat. Venait ensuite un petit jardin.

Des quatre pièces du rez-de-chaussée, la première à droite prenant jour sur la rue était la plus grande ; on

en fit une chapelle à la suite de laquelle se trouvait le chœur des religieuses, petite chambre donnant sur la cour. A gauche de l'allée, on établit d'abord la loge des tourrières joignant la rue, puis, au moyen de plusieurs cloisons, le reste fut divisé de manière à contenir le tour du dehors, celui du dedans et celui de la sacristie, avec les deux parloirs fort exigus et fort obscurs.

Les quatre chambres du haut formèrent ensemble le dortoir; mais chacune de ces chambres avait en outre sa destination particulière : réfectoire, chauffoir ou pièce de recréation, sacristie, roberie, au besoin on y tenait chapitre.

Telle était la misérable demeure dont les sœurs de Sainte-Thérèse prirent possession, et qui, tout incommode et malsaine qu'elle fût, ne leur avait été cédée qu'après une négociation pénible. En effet, les magistrats ayant su l'arrivée subreptice des religieuses dans leurs murailles, avaient pris de l'humeur. Ils ne tardèrent pas à découvrir que leur collègue Buzon était l'âme de cette espèce de complot et s'en offusquèrent. Ils disaient hautement qu'on ne leur ferait pas ainsi la loi, qu'il n'en serait ni plus ni moins et que les carmélites s'en retourneraient comme elles étaient venues. Naisey avait profité de l'occasion pour se montrer plus exigeant et plus indécis. Voulant en finir de manière ou d'autre, mère Louise se résolut à une démarche insolite ; accompagnée de la sous-prieure, elle se transporta chez lui. Là on parvint à s'entendre ; elles l'amenèrent à composition, le prirent au mot et firent le marché par écrit sans désemparer. Puis s'installant à

l'heure même, mère Louise, au lieu de retourner près de ses sœurs, leur fit dire de venir la rejoindre. M^me^ de Cantecroix les envoya quérir dans son carrosse, qui, au retour, s'arrêta devant le palais Granvelle, sa demeure. Elle y prit place ainsi que deux suivantes, et se rendit avec les carmélites à leur maison. Mais le carosse ne pouvant y pénétrer, les demoiselles de suite firent de leurs robes, garnies d'amples dentelles, une haie des deux côtés de la portière, ce qui permit aux religieuses de descendre sans être vues des curieux groupés autour de la voiture. Elles entrèrent à la hâte, l'une après l'autre, et la porte se referma sur elles.

C'était le 25 novembre, fête de Sainte-Catherine d'Alexandrie.

§ II.

La première chose dont on s'occupa, ce fut d'approprier les lieux à leur destination, mais bientôt des tracasseries de toute nature vinrent assaillir les pauvres sœurs. Naisey, malgré les clauses avantageuses de son bail, se prit à regretter d'y avoir consenti. En louant sa maison à des recluses il s'était interdit par la même d'y pénétrer à l'avenir, ou du moins d'y entrer journellement comme il l'aurait voulu faire. Sa femme et lui ne cessaient d'importuner les religieuses de leurs plaintes à l'occasion de mille bagatelles. On ne labourait pas le jardin, on ne taillait pas les arbres à leur guise ; la femme escaladait les murs du verger pour s'assurer du fait, et quand on refusait la porte au mari, c'étaient des cris et jusqu'à des pleurs que charitable-

ment il fallait s'efforcer d'apaiser ensuite. « Il semble, » disait plus tard une des sœurs, que Dieu ait permis » que nous fussions engagées avec ce monsieur là pour » nous être un sujet d'exercice, encore qu'il eût une » bonne âme, je crois ; mais il avait de petites humeurs » difficiles à supporter, que le démon lui mettait en » l'esprit pour le troubler et nous aussi.

La préoccupation dominante de ce propriétaire, semblable à tant d'autres, était une crainte vague de n'être pas exactement payé de ses loyers, et l'on doit convenir que le mobilier des carmélites n'était pas de nature à le rassurer sur ce point. Un événement fortuit vint calmer son inquiétude et le mit tout à coup hors de peine. Ici je laisse parler la religieuse auteur du manuscrit où je prends ces détails. Je ne fais qu'abréger un peu le récit : « Notre mère Louise, dit-elle, avait envoyé quérir au convent de Dole un coffret ou demi-coffre de » noyer bien solide. Il devait nous servir de cassette à » trois clefs, car nous n'en avions point encore, et il » ne le fallait pas bien grand à cause que nous n'avions » pas grand chose à mettre dedans. Or, comme monsieur le maître de notre maison était toujours tournoyant autour d'icelle, il avisa le chariot qui amenait » ce coffre parmi quelques sacs de blé et autres provisions. Il s'en approcha bien vite pour voir ce que » c'était, puis il vint annoncer à la tourrière qu'il nous » arrivait un coffre si pesant qu'on ne le pouvait remuer. La tourrière, c'était moi. Je fis aussitôt ouvrir » la porte conventuelle, car nous avions déjà clôture, » et je recommandai qu'on introduisît la voiture, sans

» y rien déranger dans l'intérieur du couvent, précau-
» tion qui persuada de plus en plus à notre propriétaire
» que le coffre était tout plein d'argent, et que nous ne
» voulions nous fier pour l'ouvrir à personne qu'à nous-
» même. Quand le chariot fut dans la cour et la porte
» refermée, nous enlevâmes ledit coffre, après en avoir
» ôté une grande quantité de boîtes de raisiné dont il
» était rempli. Cette besogne achevée, je revins au tour
» où je trouvai M. Naisey qui m'attendait et qui me dit
» fort en secret et tout bas que nous devions nous don-
» ner de garde de mettre notre argent aux mains de
» messieurs du magistrat, car si une fois nous l'y met-
» tions, nous ne l'en pourrions jamais retirer. Je le
» remerciai beaucoup de ses bonnes prévoyances; et
» comme on fit peu de jours après ajuster les trois
» serrures à la cassette, il se confirma dans son idée
» et nous laissa plus tranquilles. »

Les carmélites, comme on l'a dit plus haut, avaient pris possession de la maison Naisey le 24 novembre. Aussitôt que leur église fût prête, un grand vicaire vint la bénir. On put alors y célébrer l'office divin, mais l'Avent s'écoula encore sans qu'on y laissât le Saint-Sacrement. On l'emportait chaque jour après la messe dite, ce qui contristait fort les bonnes sœurs. Enfin la surveille de la Nativité, l'ostensoir fut placé à demeure dans le tabernacle, les chants d'allégresse succédèrent aux lamentations et le couvent prit un air de fête. Six voix fraîches et bien assorties chantèrent en chœur les matines de Noël, ce qui attira sous les fenêtres de la chapelle une foule de curieux. Les jours suivants,

Mme de Cantecroix, Mme de Saint-Amour et à leur exemple beaucoup de personnes de distinction assistèrent aux offices, en sorte que la rue Saint-Vincent devînt le rendez-vous des équipages du beau monde, et que bientôt ce fut un bruit de ville que pour voir la noblesse, il fallait aller aux carmélites.

Une telle affluence qui ressemblait à une bravade augmenta le mécontentement des gouverneurs. Deux membres du magistrat furent chargés le 5 janvier, par le conseil, d'aller faire, à ce sujet, des reproches à la supérieure, et de lui enjoindre de tenir la porte de sa maison close à l'avenir durant les offices. Mais la mère Louise ne se déconcerta point de leur ton courroucé. Elle écouta humblement leur remontrance, et trouva bientôt le moyen de les adoucir par des paroles de soumission. Tout en promettant d'obéir elle fit observer qu'il serait difficile de refuser l'entrée de la chapelle à Mme de Cantecroix, et les délégués qu'elle avait déjà su gagner à demi, consentirent à une exception en faveur de la comtesse, à cause de sa qualité. Le hasard voulut qu'elle se trouvât elle-même dans la loge des tourrières, lorsqu'ils traversèrent cette pièce en se retirant. La bienséance les obligea de prendre congé d'elle, et comme on lui avait appris le but de leur démarche, elle leur demanda d'un air grave et solennel si l'on avait compris dans cette mesure d'exclusion la fille du défunt empereur Rodolphe? A ce nom, ils mirent incontinent le chapeau à la main, répétèrent ce qu'ils avaient dit à la supérieure, puis saluant profondément, ils sortirent après quelques mots d'excuses respectueuses.

La défense, objet de leur mission, se trouvait, de la sorte, restreinte, et n'était plus absolue. Une concession en amène d'autres ; la tolérance obtenue pour M^me^ de Cantecroix s'étendait nécessairement aux gens de sa maison et aux personnes qui l'accompagnaient. D'ailleurs, en se fondant pour motiver une exception sur la qualité de cette dame, on semblait excepter par là même les personnes qualifiées, telles que la comtesse de Saint-Amour et autres, qu'un tel ordre ne pouvait guère concerner. Aussi dès le lendemain, jour de l'Epiphanie et durant tout l'hiver de 1617, les assistants furent-ils de plus en plus nombreux aux offices des carmélites. On avait soin d'interdire au nom des magistrats l'accès du couvent au public, mais on y recevait les privilégiés, à la tête desquels se présentait assidument la comtesse de Cantecroix. L'église en était remplie ainsi que la loge des tourrières et le passage intermédiaire, d'où l'on pouvait suivre le service, à travers les portes ouvertes. Un bon prédicateur, le père Michel, capucin, y prêcha le carême, et comme les fenêtres de la chapelle restaient ouvertes aussi, sa voix arrivait jusque dans la rue, où nombre de fidèles se réunissaient pour entendre le sermon. Les gouverneurs n'ignoraient rien de tout cela, mais ils jugèrent à propos de fermer les yeux, et leur patience encouragea la mère Louise au point que le jeudi saint on laissa ouvert le portail extérieur et que chacun fut admis à visiter le reposoir ou *Paradis* des carmélites, comme tous ceux des églises de la ville. Enfin, le lundi de Pâques, on s'enhardit jusqu'à procéder solennellement à la recep-

tion d'une novice (c'était cette suivante de madame de Cantecroix dont il est question au chapitre précédent et qui avait introduit Catherine Mareschal auprès de sa maîtresse) ; l'habit lui fut donné par l'évêque d'Andreville (1) à l'issue d'une messe qu'il célébra pontificalement à cette occasion. Peu de temps après on reçut encore d'autres novices, mais à petit bruit, en présence de la communauté réunie, des parents de la novice, et des habitués de la chapelle seulement. Cette conduite réservée dut apaiser les magistrats qui, en apparence du moins, ne s'occupèrent plus des carmélites; en sorte qu'au bout de deux ou trois mois, le portail de leur maison devint accessible à tout le monde, leur chapelle fréquentée par les femmes et filles des gouverneurs elles-mêmes cessa d'être en quelque sorte clandestine; elles eurent en un mot la faculté d'exercer leur culte suivant la règle de leur institut, avec la pompe habituelle en cas de prise d'habit, etc. Sur ces entrefaites, elles obtinrent de l'Empereur une ratification du traité fait avec le conseil de ville (2). « Les articles de « ce traité, dit l'auteur du manuscrit, y étaient couchés « en parchemin auquel pendait le sceau impérial en- « fermé dans une boîte de ferblanc en bosse, aussi « grosse que la tête d'un enfant, dont messieurs furent « si contents qu'ils le déposèrent en leurs archives,

---

(1) Philippe Patornay, titré évêque d'Andreville sous l'archevêque Ferdinand de Rye. Dunod le nomme évêque de Nicopolis. (*Hist. de l'Eglise de B.*, t. I, p. 326), d'autres disent qu'en 1616, l'évêque d'Andreville, suffrag. de Besançon, était Claude Delabarre.

(2) Diplôme de l'empereur Mathias du 16 octobre 1617.

« sans vouloir s'en dessaisir. » Elles étaient déjà munies d'une approbation de l'archevêque (1), et produisaient en outre celle de leurs supérieurs de France établis à Paris (2).

Cependant les magistrats hésitaient encore à s'expliquer sur le point capital. Une autorisation formelle émanée d'eux pouvait seule donner aux filles de Sainte-Thérèse le droit de fonder un établissement à Besançon. Elles avaient un traité conditionnel approuvé, comme on vient de le voir, des autorités les plus considérables; mais il y manquait la sanction définitive des gouverneurs. On redoubla de zèle pour l'obtenir en même temps que l'on cherchait dans la ville une place à bâtir, où une maison déjà construite et susceptible de recevoir une destination convenable à la circonstance. L'hôtel Montmartin, proche de l'Orme-de-Chamars, édifice assez vaste entre cour et jardin, provenant des héritiers du cardinal de Granvelle (3), répondait à ces vues. Quoique par ses dépendances, il touchât l'enclos des Jésuites, il était trop loin du collége pour qu'on eut à craindre cette fois l'opposition du recteur. L'empêchement vint de plus haut. Le conseil de ville ne permit point aux carmélites de songer à cette acquisition, et son refus, qu'il ne prit pas la peine de motiver, affligea beaucoup la mère Louise. Elle crut y voir une résolution arrêtée de la contraindre

---

(1) 15 février 1617.
(2) 9 mars 1617.
(3) Aujourd'hui le Sacré-Cœur. C'était avant la révolution la demeure des gouverneurs de la province.

à la retraite par des moyens évasifs, et sans manquer ouvertement aux égards dus à ses protecteurs. Il est plus vraisemblable que le cautionnement donné sous la forme de promesse par le capitaine Bereur ne suffisait pas à Messieurs du magistrat, et qu'il leur fallait une stipulation plus précise et plus solide. Quoi qu'il en soit, la position n'etait plus tenable pour la supérieure qui avait été fort malade une partie de l'hiver ; la maison Naisey, véritable barraque où les murs à peine maçonnés laissaient pénétrer le vent et la pluie, abritait mal les religieuses contre l'intempérie des saisons. La proximité de Chamars qui s'étendait alors jusqu'à la rue Saint-Vincent l'exposait aux raffales du sud-ouest, et quelquefois on eût dit au craquement des poutrelles que la charpente allait s'écrouler. Des portes, des fenêtres mal jointes; point de volets, point de rideaux, et pour comble d'infortune, pas une cheminée où l'on pût allumer du feu sans attirer dans la chambre une épaisse fumée plus insupportable que la froidure même. C'est grande pitié que de voir, en parcourant notre manuscrit, à quelle extrême détresse fut réduit ce troupeau de brebis délaissées, dédaignées, cette congrégation de malheureuses filles entassées dans un lieu délabré et malsain, manquant de tout et sans autre ressource que la résignation et la prière. Leurs *celles* ou cellules se touchaient et n'étaient séparées les unes des autres que par une toile tendue. Chaque réduit, espèce de tente, contenait une couchette autour de laquelle on ne pouvait pas circuler, en sorte qu'il fallait s'y glisser par le pied. La cuisine, ancienne étable

dont la toiture en bois et le foyer lézardé faisaient craindre une incendie à la moindre flammèche qui s'en échappait, était loin du réfectoire. En temps de neige et de verglas, le trajet devenait pénible et presque dangereux ; les aliments grossiers et toujours maigres dont se nourrissaient les Carmélites et qu'apportait une sœur du voile blanc à travers deux cours et un long escalier de pierres glissantes, n'arrivaient pas souvent à bon port. Par les chaleurs, autre supplice : la chapelle, les chambres trop exigues avaient la température d'une étuve ; et cependant, on n'osait presque jamais quitter le voile, car la clôture était insuffisante, et, soit dans le jardin, soit dans les cours, et même dans les dortoirs sur la rue, à cause du manque de rideaux, les sœurs vivaient dans une perpétuelle inquiétude à ce sujet.

Revenons à la mère Louise. Après neuf mois d'attente et de vaines démarches, se croyant en butte au ressentiment des gouverneurs, à cauae des circonstances de son arrivée à Besançon, ayant, d'ailleurs, d'importantes affaires à traiter avec les chefs de son ordre, elle prit le parti, conformément à ses premiers projets, de quitter cette ville, de reconduire Mademoiselle Bereur à Dôle et d'envoyer avec le titre de prieure à ses compagnes de Besançon, cette autre sœur Thérèse de Jésus qu'elle avait précédemment tirée du couvent de Châlon. C'est ainsi que les choses se passèrent. Quant au capitaine Bereur qui s'était dès l'origine établi non loin de ses protégées, au couvent des Bénédictins, il ne voulut point les abandonner ni se départir de son pieux dessein. De concert avec la nouvelle prieure, il

recommença une série de sollicitations incessantes, qui restèrent sans résultat pendant près de deux années. La mère Thérèse ne se lassait point d'adresser des suppliques aux magistrats, ni Bereur de les visiter. Le conseil de ville se composait de quatorze gouverneurs annuels. Il fallait donc à chaque tournée se présenter au logis de quatorze notables assez mal disposés de longue main, et qui n'étaient pas tous d'une urbanité parfaite. Combien de gens prennent leur brusquerie pour de la franchise et confondent l'entêtement avec la fermeté! Ils sont fous à Béziers, disait un habitant de cette ville, mais nous avons de l'esprit. Je serais tenté de dire à mon tour qu'en Franche-Comté nous avons du caractère, mais qu'ils sont têtus. Aussi que de contrariétés, de réponses disgracieuses, de rebuffades enfin n'eût point à subir notre vieux capitaine! Il en était parfois excédé. Sa mauvaise humeur s'exhalait à la grille des Carmélites. Patience, disait-il, patience! C'est pour Dieu, mais à ne point mentir, il me grève beaucoup d'aller donner tant de *bonnetades* à ces gens-ci. L'inutilité de ces bonnetades dut à bon droit lui causer quelqu'amertume. N'importe! il ne se rebuta point. Il avait déjà fondé lui seul un couvent de carmélites à Dôle, et contribué de sa bourse et de ses démarches à l'établissement de plusieurs autres maisons religieuses et d'un vaste hôpital dans la même ville. De concert avec ses deux filles alors âgées de plus de quarante ans et vouées dès leur jeunesse au célibat, son ambition était de consacrer le reste de sa fortune à une œuvre méritoire, noble zèle qui l'encourageait à

braver tous les obstacles et qui finit par en triompher.

En effet durant l'hiver de 1618 à 1619, un jour qu'il devait y avoir assemblée générale du conseil de ville il tenta un suprême effort et s'en fut *tout botté*, voir les principaux membres de ce conseil, qu'il trouva réunis avant l'ouverture de la séance. Il leur exposa, ou plustôt leur rappela que les Carmélites étaient en marché pour l'acquisition d'une place à bâtir convenable dans le quartier ou bannière *du bourg*; qu'il s'était porté leur caution, et leur abandonnait en conséquence, avec ses vignes de Beurre, sa terre du Liège que l'on ferait amortir en leur faveur; qu'enfin elles avaient depuis longtemps produit toutes les lettres d'approbation, d'autorisation préalables voulues par le traité préalable de 1616. Il leur déclara ensuite qu'il venait une dernière fois leur demander le congé où permission indispensable a ses protégées, et que l'impératrice elle même avait en quelque sorte sollicité pour elles. En cas de refus, il était prêt à emmener ces filles dans un lieu moins inhospitalier, où sa propre fortune les ferait sans doute accueillir. Oui ou non, ajouta-t-il? j'attendrai la réponse à l'issue du conseil; si non ou point, je pars et vais chercher pour elles un autre asile. Ce langage, et surtout la voix émue, l'air triste et résolu d'un homme universellement connu pour la sincérité de ses paroles, autant que pour la générosité de son caractère, firent une impression profonde sur les co-gouverneurs. Ils en furent touchés et votèrent tout d'une voix l'admission. Le cautionnement d'ailleurs était

réalisé, et la donation de la chevance de Liège confirmée par acte authentique (1).

Ainsi se termina cette négociation laborieuse; il nous reste à montrer quelle en fut la suite, et comment s'exécuta, non sans donner lieu à de nouvelles difficultés, une concession si péniblement obtenue.

Ce sera, si vous le permettez, Messieurs, pour une de nos prochaines séances.

---

(1) Acte du 21 mars 1619.

Messieurs,

Lorsque dans une de vos précédentes séances publiques je rendais à la mémoire de M. Laumier, dont nous déplorions la perte récente, un premier hommage bien insuffisant, je vous faisais pressentir qu'un éloge complet de sa personne et de ses travaux restait à faire. Notre confrère M. Bousson de Mairet, que nous regrettons de ne pas voir aujourd'hui siéger dans nos rangs, s'est chargé de faire honneur à cette dette de l'Académie, et, en son absence, vous m'avez confié le soin d'en achever l'acquittement par la lecture d'une œuvre où l'Académie a reconnu l'expression fidèle de ses sentiments.

Ch. Viancin.

ÉLOGE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DE CH. LAUMIER,

Par M. BOUSSON DE MAIRET.

Ainsi que la fortune, la renommée est capricieuse, et pour l'obtenir, il ne suffit pas de la mériter. Si quelques-uns y parviennent, au moyen de succès qu'on a peine à s'expliquer, cette espèce de renommée s'évanouit en peu de temps, et tel qui aujourd'hui a réussi à captiver l'attention publique est oublié le lendemain, et retombe dans l'obscurité dont il n'aurait pas dû sortir.

Tel autre, au contraire, par des actes honorables, par une vie sans reproche, par des services généreusement rendus à ses semblables et à la société, par des écrits où la pensée morale et sincèrement religieuse s'est jointe à la pureté du style et à l'élégance de l'expression, s'est montré digne de l'estime et de la reconnaissance de ses contemporains. Sa modestie et son mépris pour l'intrigue l'ont empêché de les faire valoir; aucune voix ne s'est élevée pour lui en décerner la juste récompense; il a passé inaperçu.

Telle a été la destinée de l'estimable et vertueux écrivain dont nous essayons de vous faire connaître les rares et précieuses qualités. Il n'est plus, le jour de la justice doit éclairer sa tombe.

Charles-Lazare Laumier naquit à Dôle du Jura, le 26 décembre 1781. Privé dès le berceau des soins dévoués et de la tendresse de sa mère, prématurément emportée par les suites d'un accouchement laborieux, il se vit en outre séparé de son père, qu'un emploi important dans l'administration des eaux et forêts obligeait à de continuels déplacements. Confié aux parents de sa mère, il ne trouva point chez eux ces attentions délicates que la maternité seule peut inspirer, ni cette affection si nécessaire au premier âge, qui exerce sur le caractère et sur le cœur de l'homme une si puissante influence.

Si l'éducation et les douceurs de la famille lui manquèrent, il n'en fut pas de même de son instruction, à laquelle, malgré son éloignement, son père veilla avec une attentive sollicitude. A peine sorti de l'enfance, il entra au collége de sa ville natale, où son intelligence et son application furent couronnées par de brillants succès. Grâce à l'aménité de son caractère, il se concilia l'estime et l'amitié de tous ses condisciples ; les palmes nombreuses qu'il remporta à la fin de chaque année scolaire furent saluées de leurs applaudissements, et lui assurèrent la bienveillance et l'affection de ses maîtres.

Ses goûts studieux et son aptitude à l'étude des lettres et des sciences mathématiques lui firent faire de si rapides progrès qu'il venait à peine d'atteindre sa seizième année lorsqu'il eut parcouru le cercle entier de l'enseignement classique. Il ne lui restait plus qu'à en recueillir le fruit en se créant une position que l'ab-

sence de toute fortune patrimoniale lui rendait indispensable,

Dans la pensée que Paris, plus que toute autre ville, lui offrirait les moyens d'utiliser l'instruction qu'il avait acquise, son père lui ordonna de s'y rendre et d'y descendre à un pied-à-terre où devait le recevoir une domestique de confiance. Le jeune Laumier se mit en route à pied, et cheminait paisiblement lors qu'il fut atteint par une berline voyageant en poste, où étaient assises deux dames, d'un extérieur aristocratique, la mère et la fille, qui, frappées de sa bonne mine et de sa jolie figure, l'invitèrent à monter près d'elles. Sa conversation vive et spirituelle les intéressa tellement qu'après lui avoir donné leur adresse, elles le prièrent d'aller leur rendre visite à l'hôtel qu'elles habitaient, lui promettant de le présenter à leur mari et à leur père qui occupait un poste élevé. Il s'y rendit en effet, mais les trouva seules, de sorte que la présentation ne put avoir lieu. L'emploi que son père lui avait ménagé était assujettissant, et comme son logis était très éloigné de leur hôtel, il se borna à cette visite, avant d'avoir été présenté au personnage dont la protection lui aurait été si avantageuse. Il voulait, disait-il, ne rien devoir qu'à son travail. Dans son inexpérience, il ignorait que le travail sans protecteur et sans appui, était une faible ressource, et qu'une femme puissante et considérée était souvent la meilleure des recommandations. C'était une occasion perdue, il ne la retrouva jamais.

Nous ne le suivrons point pas à pas dans cette période de sa vie. Le séjour de Paris ne réalisa point les

espérances qui l'y avaient conduit. Revenu l'année suivante à Dôle, il y professa les mathématiques et les belles-lettres dans une institution privée qu'il quitta pour devenir régisseur dans une vaste propriété, où il justifia par son intelligence et sa probité la confiance de son patron. Mais cet emploi était précaire, il ne crut pas devoir s'y attacher, et, arrivé à l'âge de vingt-deux ans, il s'en démit pour retourner à Paris. Il y devint agent d'affaires, position d'autant plus délicate, qu'il est rare que pour y réussir, le scrupule ne soit pas sacrifié à l'intérêt. Il triompha pourtant de cette difficulté, et sans avoir rien fait que sa conscience fût en droit de lui reprocher, il avait fini par se créer un capital qui lui aurait assuré une vieillesse honorable et aisée, lorsque l'invasion étrangère renversa l'édifice qu'il avait eu tant de peine à construire. L'orage terminé, il essaya une seconde tentative que fit échouer l'infidélité d'un associé.

Cependant ces travaux ne lui avaient fait oublier ni négliger la littérature, vers laquelle, dès son jeune âge, il s'était senti naturellement porté. Ses premiers essais, au nombre desquels il faut placer deux odes, l'une sur *la fondation d'Odessa*, capitale de la Russie méridionale, sur la mer Noire, agrandie et embellie par le duc de Richelieu, l'autre, sur *la mort du duc de Berry et la naissance du duc de Bordeaux*, lui valurent l'estime et l'intérêt de plusieurs des hommes de lettres les plus renommés à cette époque. Ils le recommandèrent à quelques libraires qui toujours à l'affût de ce qu'on appelle des actualités, lui demandèrent des compo-

sitions relatives à leurs spéculations commerciales.

La plupart de ces écrits, sauf deux romans, l'*Enfant du Jésuite,* satire en action, et *Mon cousin Bernard,* oubliés comme la presque totalité des ouvrages de cette espèce, appartiennent au genre historique. Laumier publia successivement une *Histoire de la révolution d'Espagne en 1820*, laquelle obtint dans la langue de Cervantès les honneurs de la traduction; un *Résumé de l'Histoire des Jésuites*, qui, sans être un panégyrique de cet ordre célèbre, se fit apprécier par son impartialité ; un *Tableau des cérémonies nuptiales des peuples anciens et modernes,* compilation d'une lecture instructive et agréable ; un *Récit* en deux volumes in-douze, *des plus mémorables événements des annales du monde,* destiné à l'instruction de la jeunesse; une *Histoire de la ville et du château de Saint-Germain en Laye,* laquelle fut favorablement accueillie et renferme de précieux documents pour l'histoire.

Témoin de la révolution de juillet dont les résultats immédiats ne repondirent point à ses espérances, il en publia une relation sommaire, à laquelle il fit succéder celle du voyage du roi Charles X de Saint-Cloud à Cherbourg. Quoique empreintes des sentiments du jour, personne n'eût à se plaindre de l'équité de ses jugements et de son respect pour la vérité.

Sans lui donner dans le monde littéraire le rang éminent réservé aux auteurs dont les œuvres brillent par le génie, l'élévation et l'originalité, ces productions qui répondaient aux idées et aux passions du jour, avaient en quelque sorte popularisé son nom. On en

avait conclu qu'il était capable de créations plus importantes. Alors commençait à être publiée l'immense collection connue sous le titre d'*Univers pitoresque* à laquelle ont contribué tant de savants et d'écrivains plus ou moins renommés. Un des membres les plus laborieux et les plus érudits de l'Académie des Inscriptions, M. Le Bas, s'était chargé de la rédaction du *Dictionnaire historique de la France,* vaste répertoire aussi utile que précieux , contenant une multitude de documents épars dans les plus grandes bibliothèques. Cette œuvre colossale ne pouvait être accomplie par un seul homme. M. Le Bas s'empressa d'admettre Laumier parmi ses collaborateurs, et lui dut un grand nombre d'articles que le journal des Débats, bon juge en cette matière, signala comme égalant, par l'exactitude et par l'érudition, les ouvrages si renommés des Bénédictins. Malheureusement, toute signature ayant été interdite, il nous est impossible de distinguer ceux dont Laumier fut l'auteur.

C'était le temps où les tendances rétrogrades du gouvernement de la restauration lui avaient suscité une foule d'adversaires parmi lesquels se faisaient remarquer un grand nombre de plumes habiles et exercées. On résolut de lui ouvrir la carrière du journalisme, où beaucoup d'écrivains ont trouvé la fortune et quelques-uns le pouvoir. On savait bien qu'il n'était point homme de parti, mais de conviction, incapable de trahir sa pensée, dans quelque intérêt que ce fût. Deux des principaux organes de la Presse quotidienne, le *Constitutionnel* et le *Pilote*, se l'attachèrent; l'absence

de signature ne nous permet pas de reconnaître les articles dont il les enrichit.

Sa coopération n'y fut pas de longue durée. Bientôt on vit surgir dans les départements, souvent sous les auspices du gouvernement lui même, ces journaux de localités, intéressants pour elles, et destinés à défendre l'administration contre les attaques des partis et à éclairer l'opinion. Un imprimeur de Lons-le-Saunier, M. Frédéric Gauthier, s'était décidé à y créer une feuille semi-quotidienne. politique et littéraire, sous le titre de *Sentinelle du Jura*. Il lui fallait, pour la diriger, un homme, non seulement connu dans les lettres, mais encore initié aux procédés du journalisme. Il invita Laumier à venir en prendre la rédaction en chef. Joyeux de rentrer dans son département et d'attacher son nom à une fondation utile et patriotique, sous un régime avec lequel il sympathisait, celui-ci accepta, sous la réserve expresse que l'éditeur ne gênerait en rien sa liberté de rédacteur et d'écrivain.

Parvenu à l'âge de cinquante ans, mûri par l'expérience et n'ayant rien perdu de ses facultés intellectuelles, Laumier avait naturellement, sur les questions qu'il pouvait avoir à traiter, des idées fixes et arrêtées. Ami de la liberté, mais de cette liberté sage et mesurée qui s'incline devant la raison et les lois, ennemi du désordre, qui en troublant la tranquillité publique, source de tout progrès réel et de toute prospérité, n'est avantageuse qu'aux ambitieux et à ceux qui n'ont rien à perdre, et ne sert qu'à rompre les liens de toute société régulière, il avait à lutter contre une ardente

opposition au gouvernement, et à compter avec l'esprit industriel, attentif à suivre les variations éphémères et les capricieuses fluctuations de l'opinion, et à s'en faire l'esclave, au lieu de l'éclairer et de la diriger. La connaissance de ces dangers ne pouvait l'intimider; homme de cœur et de conscience, incapable de transiger avec le mensonge, il ne voyait dans la rédaction d'un journal, qu'un moyen d'exprimer et de répandre ce qu'il croyait juste et conforme à la vérité.

La *Sentinelle du Jura* ne tarda point à obtenir le succès qu'elle méritait, et à être comptée parmi les meilleurs journaux des départements. Cette prospérité, au bout de quelques années, n'empêcha pas qu'il n'éprouvât des tracasseries, des exigences, des oppositions contre lesquelles il se raidit, sans s'inquiéter de son intérêt et de son avenir.

Mais son nom, connu dans la presse départementale, ne pouvait lui laisser d'inquiétude sur l'emploi de ses talents. Dévoué au système politique alors en faveur, mais sans servilité, il ne pouvait être laissé à l'écart. Après avoir quitté Lons-le-Saunier, il se vit successivement appelé aux chefs-lieux des départements de l'Ain, de la Sarthe, de Loir-et-Cher et de l'Aisne, et laissa partout les meilleurs souvenirs. Ses adversaires que désarmait sa courtoisie, ne purent lui refuser leur estime, et les Sociétés scientifiques et littéraires de ces différentes villes s'empressèrent de l'admettre dans leur sein. Depuis 1834, l'Académie de Besançon le comptait au nombre de ses membres correspondants. Quelques-uns de ses confrères résolurent

d'y fonder un journal, commun aux trois départements de la province, sous le titre du *Franc-Comtois*, et l'invitèrent à venir en prendre la direction. Il accepta, dans l'espoir qu'un public plus étendu était une garantie de succès, et se mit à l'œuvre avec ardeur. Mais la circonstance n'était point favorable; les deux opinions extrêmes avaient chacune leur organe accrédité, et, malgré tous ses efforts, la nouvelle feuille, la plus remarquable peut-être qui ait jamais été publiée dans notre province, dut, faute d'un nombre suffisant d'abonnés pour en couvrir les frais, cesser de paraître.

Laumier ne tarda pas à être appelé à une autre direction, celle du *Journal de la Haute-Saône*, et se rendit à Vesoul, où il resta jusqu'à la révolution de Février. Les plus sages et les plus consciencieux défenseurs du régime qu'elle avait détruit ne pouvaient espérer de trouver grâce devant elle. Vingt années de travaux sans relâche, de combats sans trêve, jointes aux soixante-huit hivers qui s'étaient accumulés sur sa tête, avaient affaibli ses forces, et il se décida à mettre un terme à sa carrière de journaliste.

Ce n'est point seulement par la pureté des intentions et des doctrines, qu'a inspirées le patriotisme le plus sincère et le plus éclairé, par la correction, l'élégance et la clarté des expressions et du style que se distinguent les journaux dont il fut le principal rédacteur. A l'époque où il écrivait commençaient à prendre place dans la presse quotidienne ou semi-quotidienne ces romans-feuilletons qui trop souvent ont été une école de mauvais goût et d'immoralité. Ce reproche,

il ne le mérita jamais ; le plus vif intérêt anime tous ses récits ; partout la morale la plus pure, les sentiments les plus tendres, quelquefois la gaîté la plus douce et la plus aimable, toujours le respect le plus profond pour tout ce qui doit relever l'âme et la préparer à la vie future, y sont exposés avec cet attrait qui défend au lecteur de s'arrêter avant d'être arrivé au dénouement, et qu'une seule lecture est impuissante à satisfaire. Parmi ces courts joyaux littéraires, dont la mère la plus scrupuleuse permettrait sans hésitation la lecture a sa fille, ont été particulièrement remarqués et reproduits dans d'autres publications périodiques, le *Curé de Sainte-Agathe; l'Idiote*, où le sentiment de l'amour maternel est peint et développé avec une vérité touchante; le *Cheval magique*, tableau des mœurs et des coutumes du moyen-âge, où une érudition réelle se joint à une riche et brillante imagination : *Comme quoi, malgré le proverbe, on s'enrichit quelquefois en payant ses dettes,* nouvelle étincelante d'esprit et d'une gaîté de bon aloi. Une plus longue énumération nous entraînerait trop loin; nous exprimerons le vœu que ces charmants opuscules soient rassemblés et publiés dans un recueil à part; ce volume serait le plus beau cadeau que l'on pourrait faire à la jeunesse et aux amis si nombreux de ce genre de littérature.

Nous avons parlé plus haut de deux odes qui furent son début, et qui le firent connaître et estimer de quelques écrivains, auxquels il dut les moyens d'étendre sa réputation et de tirer avantage de ses talents. Laumier était vraiment poète; les Mémoires de l'Académie où

ont été insérées quelques-unes de ses compositions, en sont la preuve qu'a fortifiée la publication du recueil de ses *Poésies*, imprimé très incorrectement à Dole en 1848. Des quarante pièces, épitres, stances, chants nuptiaux, de douleur, de reconnaissance, méditations philosophiques, contenues dans ce volume, il en est plusieurs qui atteignent, soit par la pensée, soit par l'expression, toute la perfection dont elles étaient susceptibles. Délicatesse, sensibilité, raison, amour passionné du pays et du lieu natal, dont les circonstances le tinrent presque toujours éloigné, regrets touchants des belles années de la jeunesse, si richés d'espérances et d'illusions, tel est le caractère de ces poésies auxquelles a manqué une publicité dont elles étaient dignes. Que de tendresse quand il parle à ses petits enfants! quelles excellentes leçons il leur donne pour le présent et pour l'avenir! Quelle dignité de langage et quelle profonde connaissance du monde et des devoirs imposés au rang suprême dans son épître à un jeune prince qui semblait destiné à y monter un jour! Jamais les beautés de notre province n'ont été célébrées et décrites avec plus de chaleur et d'entrainement. Après cette lecture, personne qui ne s'écrie en parlant de l'auteur : c'était une belle âme, un esprit élevé, un noble cœur.

Si sa fermeté était inébranlable quand il s'agissait des principes qui le guidaient dans ses écrits, on le voyait, dans le commerce habituel de la vie, d'une facilité, d'une douceur, d'une complaisance dont il était impossible de n'être pas touché. S'il se présentait une

occasion d'obliger, même un inconnu, un indifférent, de soulager une infortune, de faire rendre justice à une victime de l'intrigue ou de la calomnie, il la saisissait avec empressement. Aussi fut-il constamment l'objet de l'estime et de la considération publiques, et pût-il se flatter d'avoir pour amis tous ceux qui entretinrent avec lui quelques relations. Dans ses combats de presse, ses adversaires, convaincus de sa loyauté, le respectèrent toujours. Lorsque l'âge et la fatigue l'eurent privé des ressources qu'il tirait de son travail et de ses talents, son excessive délicatesse s'opposa invinciblement à ce qu'il reçût les secours individuels qui lui furent offerts; être à charge à quelqu'un eût été à ses yeux un supplice et une honte. Il n'en était pas moins pénétré d'une profonde reconnaissance. Heureusement que vers les derniers jours de sa vie, quelques-uns de ses amis, touchés de voir tant de services rendus à l'ordre et à la société restés sans récompense, parvinrent, à son insû, à intéresser des personnages influents à son sort, et un faible secours, renouvelable chaque année, lui permit d'attendre, sans souci du lendemain, et entouré des soins empressés et pieux de sa fille et de ses petits enfants, l'heure où la providence l'appellerait dans un monde meilleur.

C'est à Lons-le-Saunier, ville qu'il affectionnait autant que celle qui l'avait vu naître, qu'arrivé à sa quatre vingt-deuxième année, après avoir reçu les secours de la religion, Laumier a fermé les yeux, le 31 juillet 1862, dans les bras de sa famille, laissant après lui le souvenir d'un homme sans reproche, d'un

chrétien sincère, d'un excellent citoyen et d'un écrivain de talent, que son pays doit s'honorer d'avoir produit.

Il avait lui-même composé son épitaphe. L'illustre doyen de la littérature et des sciences historiques en Franche-Comté, Charles Weiss, n'avait rien négligé pour lui être utile ; il l'avait même pressé d'accepter une place à sa table et dans son logement ; la reconnaissance de Laumier s'est exprimée en ces termes :

Qu'on ne s'épuise point en éloges funèbres,
Quand le jour aura fait pour moi place aux ténèbres,
Et lorsque je serai pour toujours endormi,
Sous la faux du trépas quelque part que je tombe,
Que pour seule épitaphe on grave sur ma tombe
Ces mots qui diront tout : De Weiss il fut l'ami.

J'TE CONNAIS, BEAU MASQUE,

CHANSON,

Par M. Ch. VIANCIN.

Nous approchons du carnaval :
Pour bien des fous c'est grande fête,
Et soit à pied, soit à cheval,
S'en montrera plus d'un fort bête.
Maints travestis circuleront
Sous turban, sous bonnet, sous casque,
Et sans esprit s'entrediront :
J'te connais, j'te connais, beau masque.

Mais pour voir des gens déguisés
Carnaval n'est pas nécessaire.
Nous ne saurions des plus rusés
Déconcerter le savoir faire.
Eh ! qu'importe ? — Malgré cela
On peut bien, sans qu'il se démasque,
Dire à quelqu'un par ci, par là :
J'te connais, j'te connais, beau masque.

C'est peu que l'emprunt des couleurs
Dont se plâtrent certains visages :
L'ame a ses beaux dehors menteurs
En bien plus nombreux personnages.

Femme à palper galant poulet,
A prendre au bal tambour de basque,
Porte à l'église un chapelet.
J'te connais, j'te connais, beau masque.

Un vieux garçon qui fait sa cour
A jeune et pieuse héritière,
Pour l'obtenir, singe l'amour,
La modestie et la prière.
D'avoir l'air sage il prend grand soin,
Bien qu'il ait fait frasque sur frasque;
Même il sert la messe au besoin.
J'te connais, j'te connais beau masque.

De paraître ce qu'on n'est pas
On prend à l'envi l'habitude.
Pour le sexe les faux appas
Sont un sujet de grande étude.
Un sot qui s'y laisse attraper
Va courant après comme un basque;
Ailleurs on dit sans s'y tromper :
J'te connais, j'te connais, beau masque.

Les faux semblants du meilleur ton
N'existent pas tous au théâtre :
On croit douce comme un mouton
Plus d'une femme accariâtre.
Plus d'un mari vieux ou nouveau,
Sans témoins, tracassier, fantasque,
Devant le monde est un agneau.
J'te connais, j'te connais, beau masque.

Aucun défaut qui n'ait du fard ;
On s'en barbouille sans scrupule ;
L'impuissance même dans l'art
Plus ou moins bien se dissimule.

Pour réussir, un écrivain
Qui n'a qu'un style obscur et flasque,
Pille en cachette son prochain.
J'te connais. j'te connais, beau masque.

L'homme est sujet aux changements ;
En masques notre France abonde;
On voit des travestissements
Chez les meilleures gens du monde.
Tel qui retourne son habit
A la suite d'une bourrasque
Est tout confus lorsqu'on lui dit :
J'te connais, j'te connais, beau masque.

PIÈCES

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

ESSAI

SUR LES SANCTUAIRES PRIMITIFS

ET SUR LE FÉTICHISME EN EUROPE

Par Ch. TOUBIN.

INTRODUCTION.

Les anciens étaient fort pieux. Donnez à leur piété tel nom qu'il vous plaira, aveuglement, superstition, fanatisme; elle égalait en vivacité celle des époques et des sociétés les plus religieuses. *Religione vita constat*, a dit un des principaux écrivains romains (1). Les chemins, les fontaines, les eaux en général, le foyer domestique, la construction des bourgs, la fondation des villes étaient placés sous la protection des dieux. A Athènes, le peuple ne s'assemblait jamais sans que l'agora eût été purifiée par le sang de jeunes animaux; à Rome, la religion réglait jusqu'à la taille de la vigne et la greffe des arbres (2). Qui lirait sans étonnement

(1) Pline, Hist. nat., liv. XIV, 15.
(2) Id., loc. cit.

cette pensée de Xénophon au début de son *Hipparchique*? « Pour commander à Athènes la cavalerie, deux choses sont surtout nécessaires, la *piété envers les dieux* et la science de la guerre. » L'*Anabase* du même auteur nous fournit un exemple éclatant de l'entière soumission des Grecs à la divinité. On y voit une armée, qui avait tout intérêt à quitter une position périlleuse, s'obstiner à y rester plusieurs jours, parce que les entrailles des victimes n'étaient pas favorables. Rappellerai-je les oracles consultés à propos de toute décision un peu importante à prendre, le dévouement des Codrus, des Curtius, des Décius? La dévotion des Barbares était encore plus grande. « *Admodùm dediti religionibus*, » dit César étonné de la piété des Gaulois. Elien intitule le chapitre XXXI^e^ de ses *Histoires diverses:* « Comme quoi il n'y a point d'athées chez les Barbares. » On pourrait multiplier beaucoup ces témoignages, mais les sacrifices humains parlent assez haut et cette coutume abominable, mais qui atteste une foi profonde et illimitée, était répandue partout.

Les faits que je viens de citer sont connus de tout le monde; comment se fait-il cependant que le *point de vue* religieux ait été si négligé dans la plupart des ouvrages écrits sur les temps anciens? L'explication des mythes primitifs a été demandée tour à tour à l'agriculture, à la navigation, à l'astronomie, à la physique, voire à la métaphysique la plus raffinée; on n'a demandé ou rien ou bien peu de chose à la religion,

qui sur une foule de points pouvait seule répondre. J'essaierai de suivre une autre route : Dieu veuille que je n'y trébuche pas trop souvent !

Nous savons assez peu de chose sur le fond de la religion des anciens, telle qu'elle était enseignée à Gnosse, à Eleusis, à Samothrace et dans les colléges des druides. Leurs dieux nous sont déjà mieux connus ; sous la diversité des noms ils paraissent n'avoir pas beaucoup différé d'un pays à l'autre. César dit que les Gaulois se formaient de Jupiter, Mars, Apollon et Minerve *à peu près* la même opinion que les *autres nations*. Sans chercher à pénétrer les dogmes ou à assimiler entr'elles les divinités, tâche bien au-dessus de mes forces, je prendrai les faits à la surface en m'attachant plus aux formes du culte qu'à la théologie et en tenant les yeux plus constamment fixés sur l'Europe ancienne que sur les civilisations orientales que j'ai le malheur de ne connaître que d'une manière trop insuffisante.

D'un bout de l'Europe à l'autre, le culte extérieur offre au début des sociétés un certain nombre de ressemblances qui peuvent se ranger sous neuf chefs principaux, savoir : le culte des arbres, le culte des eaux, les antres sacrés, les bois sacrés, les sacrifices humains, le culte du taureau, les centres sacrés, les enceintes circulaires et enfin la constitution de la caste sacerdotale. J'essaierai d'étudier successivement chacun de ces sujets en insistant moins sur certains

d'entr'eux que j'ai déjà abordés ailleurs ou qui sont suffisamment connus. Peut-être aurai-je à rectifier quelques idées que j'ai émises dans d'autres recherches; je le ferai sans hésitation et sans fausse honte, parce que je ne cherche que la vérité. J'étudierai ensuite les causes des interprétations erronées, qui me paraissent s'être introduites dans la science, et je terminerai en cherchant à reconstituer, à l'aide soit des documents épars dans les livres des anciens, soit de mes observations personnelles, quelques-uns des principaux sanctuaires de la religion primitive.

ESSAI

SUR

LES TEMPS ANCIENS.

PREMIÈRE PARTIE.

LE CULTE DES ARBRES (1).

> Les arbres furent les premiers temples et nous voyons aujourd'hui les campagnes fidèles encore à la simplicité de l'ancien culte consacrer leur plus bel arbre à la divinité.
>
> PLINE, Hist. natur., liv. XII, ch. 1.

Le culte des arbres paraît avoir été universellement répandu chez les peuples anciens. Entre autres arbres sacrés, je me bornerai à citer, du côté de l'orient, l'arbre des Banyans (*ficus indica,* figuier sacré), les arbres *mubarek* (saints) des Persans, le cyprès de Parsa ou Pasagarde, qui fut longtemps l'objet d'un pélerinage célèbre de la part des musulmans, l'orme d'Ardubad honoré par les Arméniens (2), l'arbre à encens qu'au dire de Pline

(1) J'insisterai peu sur ce sujet assez connu aujourd'hui et sur lequel j'ai écrit moi-même un mémoire, sous ce titre : *Du culte des arbres chez les anciens.*

(2) Voir pour plus de détails sur cette partie le savant ouvrage de M. Maury, intitulé : *Histoire des grandes forêts de la Gaule,* pag. 141 et suivantes.

vénéraient les Sabéens d'Arabie (1), et l'arbre Perseis, dont le seul contact, s'il faut en croire Sozomène, guérissait dans la ville égyptienne d'Hermopolis diverses maladies (2). Les poètes nous montrent un laurier et un cyprès honorés par les Troyens. Les Grecs rendaient hommage à l'olivier, au laurier, au chêne et au poirier sauvage. Rome et le Latium avaient le *Figuier Ruminal*, le *St-Cormier*, l'arbre prophétique de la forêt d'Aricie, dont la grande prêtresse était marchande de simples, c'est-à-dire *arboriste,* le *Chêne-Sacré*, sous lequel le chef des Eques reçut les envoyés du Sénat et l'arbre de la *Via ostiensis* encore consacré aux dieux au temps de saint Audacte. En Afrique, saint Augustin combattit vivement la dendrolâtrie (3). Dans la Gaule, le culte des arbres fut proscrit par les conciles d'Arles et d'Auxerre et par quatre capitulaires de Charlemagne ; les Séquanes et les Gaulois des *Hautes-Alpes* paraissent avoir honoré plus particulièrement le pommier (4) et de même les peuples du nord de l'Angleterre. Les Germains professaient aussi un culte pour les arbres et en particulier pour l'arbre *Irminsul*. « Les Pfingstannen ou sapins de la Pentecôte, dit M. Maury, sont les héritiers de ces arbres sacrés, qui, suivant la croyance germaine, avaient le don de la parole (5). »

---

(1) Hist. nat., XII, 30.

(2) Sozomène, Hist. ecclésiast., liv. V.

(3) Notre Algérie conserve encore aujourd'hui des arbres *marabouts* (saints), parmi lesquels les oliviers qui entourent le marabout de Blidah et les jujubiers du marabout voisin de l'Arbah-Djendel.

(4) Etude archéologique sur la vallée de Barcelonnette, par M. Ch. Chappuis, pages 29 et 30.

(5) Maury, ouvrage cité, page 175.

Notons en passant une coïncidence : il y a peu d'années encore, les bergers de la forêt de Chaux (Jura) s'assemblaient pour rendre hommage au chêne précisément le lundi de la *Pentecôte*. M. Maury dit, d'après M. Parrot, que les anciens Prussiens et divers peuples slaves avaient aussi un chêne consacré. C'était le frêne Iggdrasill, qu'honoraient surtout les Scandinaves ; ils l'appelaient le *grand arbre du milieu*. « Je me souviens, dit un des personnages de l'Edda, des neuf mondes, des neufs forêts, du *grand arbre du milieu* sur la terre ici bas (1). »

Signalons quelques ressemblances dans le culte des arbres chez divers peuples de l'antiquité. Voici un premier fait. L'arbre sacré abritait souvent la fontaine sacrée ; ainsi Ulysse raconte dans l'Iliade qu'il a offert aux dieux une hécatombe au bord d'une source ombragée par un vaste platane. « Je connais un frêne, dit l'Edda (2) ; on le nomme Iggdrasill. Il s'élève toujours vert au-dessus de la fontaine d'Urd. De là sortirent les trois vierges de beaucoup de science. » A Lieu-Saint, où je place la *Media Regio* de la Gaule, l'arbre saint touche à la fontaine sainte dite de *Saint-Hilier*.

La forêt de Dodone produisait, dit-on, d'étranges concerts, grâce à des vases d'airain suspendus aux arbres et frappés par des chaînes qu'agitait le vent. Pline décrit dans les termes suivants le tombeau de Porsenna, roi d'Etrurie : « Le sommet de toutes ces

---

(1) Edda, Voluspa, vers 7.
(2) Ibid, vers 43 et suivants.

pyramides est couronné par un globe d'airain, où sont suspendues des sonnettes et des chaînes qui, agitées par le vent, rendent un son semblable à celui de Dodone (1). » Ce dernier fait est, il est vrai, étranger au culte des arbres, mais il m'a semblé mériter cependant une mention. Le village de Guyans (Doubs) a un chêne dit *du Sabbat*, dont nul n'approche, au dire des gens du pays, sans entendre des *carillons* et des *sonneries*.

On sait le rôle que jouait le gui de chêne dans la mythologie gauloise; c'était la panacée par excellence et la plante incombustible. Virgile dote également de vertus surnaturelles *l'Aureus Ramus* de la forêt sacrée de Cumes. Linnée rapporte dans son voyage en Vestrogothie, que la croyance populaire de ce pays voyait dans le gui de chêne un préservatif contre l'incendie. Dans le comté de Galles, le gui figure encore aujourd'hui, comme récemment en France, dans les fêtes du nouvel an.

La pomme eut aussi un grand rôle dans l'antiquité; ce fut elle qui séduisit ou enchanta Adam et Eve, Atalante, Maëldin et Merlin. La tradition s'est continuée jusques vers notre époque. En 1657, Mathieu Stoop de Waes (Belgique) fut condamné à être brûlé vif pour avoir *ensorcelé au moyen de pommes* Jeannette Simoens, épouse de Nicolas Hélias (2).

L'arbre de vie et celui de la science du bien et du

---

(5) Pline, Hist. nat. XXXVI, 20.
(1) Olim, Procès des sorcières, par J.-B. Cannaert, page 67.

mal étaient placés l'un et l'autre au *milieu* d'Eden. L'arbre sacré *Irminsul* s'élevait aussi chez les Germains au *centre* de la terre (1) et de même chez les Scandinaves, le frêne Iggdrasil nommé le *grand arbre du milieu*. Le Koran s'écarte seul de la tradition en plaçant au bord du paradis et non au centre, l'arbre prototype qu'il nomme *le lotus de la limite* (2).

« Le lotus était tout *couvert*, » dit le livre saint des musulmans, en parlant de l'arbre *de la limite* et sans désigner ce qui le couvrait (3). Cette expression trop concise embarrasse fort les commentateurs arabes, qui vont jusqu'à dire que l'arbre était masqué par des troupes d'anges. Voici des faits analogues qui résoudront peut-être la difficulté : Une loi de Théodose le jeune défendait d'honorer les arbres chargés de bandelettes (*redimitam vittis arborem*). Les Latins échappés au naufrage suspendaient et clouaient des ex-voto aux branches et au tronc d'un olivier de la campagne de Rome :

Ubi figere dona solebant
Laurenti divo et votas suspendere vestes (4).

M. Maury dit des arbres sacrés de la Perse : « Ces arbres vénérés portent le nom de *Dirakt i fazel*, les excellents arbres ; on les couvre de clous, d'ex-voto, d'amulettes, de guenilles (5). » Dans son traité de l'*Idolâtrie*,

(1) Ozanam, les Germains, page 78.
(2) Le Koran, chap. LIII, verset 14.
(3) Ib., verset 16.
(4) Virgile, Eneide, XII, vers 764.
(5) Je demande à M. Maury la permission de lui faire observer que ces clous ne sont autre chose que ceux qui fixent les lambeaux d'étoffe, lambeaux qui disparaissent bien vite, tandis que le clou reste.

Léonard Ruben dit qu'au commencement du XVI^e^ siècle les Esthoniens consacraient encore à leurs dieux des arbres qu'ils décoraient de diverses étoffes ; Pallas en raconte autant des Ostiaks. Dans la vaste plaine, qui sépare Sétif de Constantine, est à l'heure présente un chêne marabout, qui est en singulière vénération chez les Arabes. Chaque individu de ce peuple, qui passe par là, récite au pied de l'arbre quelques prières en roulant les grains de son rosaire, puis il fixe sur l'arbre un lambeau d'étoffe qu'il emprunte souvent aux pans de son burnous; ces chiffons sont si nombreux que les feuilles ne se voyent presque plus (1). Voilà bien, ce me semble, le mot de l'énigme du Koran. En France, l'arbre de Saint-Hilier, dont j'ai parlé tout à l'heure, était encore, quand je le vis en 1861, tout chargé de lambeaux d'étoffes cloués autour du tronc.

Un dernier mot sur la dendrolâtrie. Les anciens regardaient leurs arbres sacrés, non comme des emblêmes des divinités, mais bien comme de véritables dieux. On les ornait de bandelettes ; on leur consacrait les dépouilles de l'ennemi tué, comme fit Romulus vainqueur du roi des Céminiens ; on s'acquittait par des ex-voto des promesses qu'on leur avait faites à l'heure du péril ; des autels étaient dressés à leurs pieds, comme nous l'apprend un vers de Sédulius :

Arboreis alius ponit radicibus aras ;

---

(1) Je dois ce renseignement à l'obligeance d'un excellent observateur, qui a longtemps vécu en Afrique, M. Fourtier, payeur des finances dans le département de l'Hérault.

on leur offrait de l'encens, comme cela peut se déduire d'un passage d'Osée (1); on leur adressait la parole, comme Merlin l'adresse au *pommier doux,* et ils étaient censés parler eux-mêmes, comme les chênes de Dodone, les Pfingstannen et l'arbre d'Eden, qui, d'après une tradition rabbinique, apostropha le serpent. Voilà un premier fait de fétichisme; nous en trouverons d'autres.

LE CULTE DES EAUX.

> Magnorum fluminum capita veneramur; subita ex abdito vasti amnis eruptio aras habet. Coluntur aquarum calentium fontes et stagna quædam vel opacitas vel immensa altitudo sacravit.
>
> SENECÆ EPIST., Epist. XIL.

Je me bornerai à mentionner d'abord un certain nombre de sources sacrées prises dans les diverses parties du monde ancien. Antioche avait une fontaine Castalie, qui était fort honorée (2); celle de Cyanée, près de la Lycie, ne l'était pas moins. Hérodote dit en propre termes que les Perses rendaient un culte aux fleuves (3). En Troade, le Scamandre avait un prêtre spécial :

> ὅς Σκάμανδρον
> Ἀρητὴρ ἐτετύκτο.

Je citerai seulement en Grèce un second Scamandre (Béotie), une seconde fontaine Castalie (Delphes), la fontaine Dircé (Thèbes), deux fontaines Aréthuse, l'une

---

(1) Osée, chap. IV.
(2) Evagrii, Hist. ecclés., liv. I.
(3) Hér., liv. I, 138.

à Ithaque, l'autre en Sicile. En Italie, les eaux étaient consacrées au dieu Clitumne et à la déesse Juturne :

> Diva deam stagnisque fluminibusque sonoris
> Præsidet.

A Rome, toute fontaine était sacrée, « *nullus fons non sacer,* » dit Servius. En Afrique, nous voyons saint Augustin réprimander fortement ceux qui faisaient des vœux aux fontaines. Lors de l'introduction du christianisme, les sources sacrées de la Gaule reçurent pour la plupart des noms de saints ; M. l'abbé Cochet signale en Normandie celles de Saint-Saens, Saint-Hellier, Saint-Ribert et Saint-Valery. Le dolmen de Primelen (Finistère) touche à une fontaine sacrée (1). *Lieu-Saint* a la source de *Saint-Hilier* et Saizenay (Jura) une *Fontaine Merlin*. Le concile d'Arles (452) et celui de Leptines proscrivirent cette idolâtrie qu'un capitulaire de Charlemagne qualifia à son tour de *pessimus usus et Deo execrabilis*. En Angleterre, le roi Canut en fit autant. M. de la Villemarqué signale une *Fontaine-Sainte* (Holy Well), dans l'île de Glastonbury et dans la crypte même de l'église de l'abbaye, qui passe pour avoir été substituée à un sanctuaire druidique. La Scandinavie avait, outre sa fontaine d'Urd, celle de l'île sainte d'Héligoland, dont on ne devait puiser les eaux qu'en gardant un profond et religieux silence.

Les eaux étaient honorées par les anciens à divers titres, et, sous ce rapport, on peut les diviser en médi-

---

(1) La Villemarqué, Barzaz-Breiz, introd., page 46.

cinales, prophétiques, poétiques, merveilleuses, miraculeuses et lustrales. Citons quelques exemples :

Eaux médicinales.— Evagrius nous apprend que les eaux de la fontaine Castalie d'Antioche guérissaient diverses maladies. En Grèce, les malades, qui allaient consulter l'oracle d'Amphiaraus, buvaient sans doute de l'eau de la fontaine du sanctuaire ; car dans le cas de guérison, ils y jetaient de l'argent et de l'or (1). Tite-Live nous apprend que les eaux médicinales de Cumes étaient célèbres et Ovide, que les malades allaient boire celles de la forêt d'Aricie. Notons bien que Cumes et Aricie étaient par excellence des lieux sacrés. En France, la fontaine Saint-Hilier (Lieu-Saint) passe actuellement encore pour guérir la fièvre, et les malades y jettent des pièces de monnaie tout aussi bien que dans celle du sanctuaire d'Amphiaraus. Onoz (Jura) a une *Fontaine-d'Or* (*fons auri*) et on trouve dans le Doubs *Fontaine-Argent;* d'où viennent ces noms ?

Eaux prophétiques. — En Asie, la fontaine de Cyanée, que j'ai nommée déjà, annonçait l'avenir. « A Colophon, dit Pline, il y a dans la grotte d'Apollon de Claros un lac, dont l'eau communique à un rare degré l'esprit prophétique, mais abrège la vie de ceux qui osent en boire (2). » Tacite ajoute en parlant du prêtre de ce sanctuaire. « Il ne fait que demander le nombre et le nom des personnes, se retire dans une caverne, y boit de *l'eau d'une fontaine mystérieuse,* et ensuite,

(1) Pausanias, Attiques, Description du sanctuaire d'Amphiaraus.
(2) Hist. natur., liv. II, 106.

quoiqu'il ne soit communément ni lettré ni poète, il donne ses réponses en vers sur ce que chacun a désiré intérieurement savoir (1). » S'il faut en croire Servius, la fontaine de Dodone annonçait l'avenir par le plus ou le moins d'agitation de ses eaux. A Patras était une fontaine que Pausanias appelle un *oracle très véridique*; on la consultait à l'aide d'un miroir posé sur la surface de l'eau.

Fatidica Cephissos aqua

dit Lucain en parlant du Céphise. Citons encore la fontaine d'Apone près de Padoue. « Bientôt après, dit Suétone (2), Tibère se rendant en Illyrie visita l'oracle de Géryon près de Padoue; le sort l'avertit de jeter des dés d'or dans la fontaine d'Apone pour obtenir une réponse à ses demandes ; or il amena tout d'abord le nombre le plus élevé. » Dans les *Nibelungen*, ce sont les *femmes des eaux* qui prédisent à Hagène sa triste fin.

Eaux poétiques. — Nous venons de voir que le prêtre d'Apollon de Claros recevait d'une source mystérieuse le don des vers en même temps que la connaissance de l'avenir. La Béotie avait sa fontaine *Hippocrène* consacrée aux Muses. Simonide dit de celle de Delphes : « La belle et sainte eau des Muses..., la fontaine Castalie qui sort des cavernes prophétiques. » Une de ces fontaines inspiratrices, la fontaine d'Urd, enfanta chez les Scandinaves les *trois vierges de beaucoup de science*.

---

(1) Tacite, Annales, liv. II, 54.
(2) Suétone, Tibère, XIV.

Eaux merveilleuses. — La liste en serait longue, mais je ne citerai que quelques exemples en les prenant de préférence dans les principaux sanctuaires. La fontaine Inope (Délos) était intermittente ; celle de Dodone, intermittente aussi, présentait encore une autre singularité explicable, je crois, par un dégagement d'hydrogène carboné. « La fontaine de Jupiter a Dodone, dit Pline (1), est froide et comme glacée ; qu'on y plonge un flambeau allumé, il s'éteint ; qu'on approche le flambeau éteint, il se rallume. » La fontaine du Soleil (Oasis d'Ammon) était tiède le matin, froide à midi et bouillante à minuit (2). Celle de Pouzzoles, lieu tout voisin de Cumes, était si chaude qu'en peu d'années, s'il fallait en croire Pausanias, elle décomposait les tuyaux de plomb, qui lui servaient de conduite.

Eaux miraculeuses. — Diverses fontaines opéraient des prodiges. Celles qui se nommaient Lethés faisaient perdre, disait-on, le souvenir du passé, mais les fontaines *Mnémosynes* fortifiaient au contraire la mémoire et celui qui avait bu de leurs eaux avant de consulter l'oracle n'oubliait rien de tout ce qui lui était révélé (3). La mère d'Achille le plongea dans les eaux du Styx pour le rendre invulnérable. Le marais Triton (Thrace) avait une propriété encore plus surprenante. D'après Vibius Sequester, quiconque s'y baignait neuf fois était changé en oiseau.

---

(1) Hist. natur., liv. II, 106.
(2) Quinte-Curce, liv. IV, 7.
(3) Pausanias, Bœot., Description du sanctuaire de Trophonius.

Eaux lustrales. — A ce genre appartenait la fontaine Hercyna, qui prenait sa source dans l'antre même de Trophonius ; nul ne consultait l'oracle sans s'être purifié d'abord dans ses eaux. Les Germains plongeaient dans les eaux lustrales leurs enfants nouveau-nés, sorte de baptême qui rappelle celui qu'administrait saint Jean-Baptiste et le baptême d'immersion des premiers chrétiens. On sait le rôle important de la *Fontaine d'Ablution* dans le Mahométisme ; toute mosquée en possède une située à l'entrée de l'édifice et quelquefois une seconde dans l'intérieur. Pétrarque fut encore témoin à Cologne d'une cérémonie lustrale. « Toute la rive, écrit-il à un de ses amis, était couverte de plusieurs rangs de femmes, troupe innombrable et charmante... Toutes s'empressaient à l'envi et beaucoup, le front couronné d'herbes odorantes, les manches retroussées derrière le coude, baignaient dans le courant leurs mains blanches et leurs bras, en échangeant je ne sais quels doux murmures que je ne comprenais point... On me répondit que c'était l'antique usage de la nation, que c'était la persuasion de tout le peuple et surtout des femmes, qu'avec l'ablution de ce jour, le fleuve emmenait tous les maux qui menaçaient l'année et qu'ensuite il n'arrivait plus rien que d'heureux : qu'ainsi chaque année cette cérémonie lustrale était observée avec une fidélité infatigable et le serait longtemps encore (1). »

Les hommes n'étaient pas seuls soumis à l'ablution,

(1) F. Petrarcha, De rebus famil. Epistol., liv. I, ep. 4.

elle s'étendait jusqu'aux dieux. En Egypte, le bœuf Apis était plongé dans la *Fontaine-des-Prêtres* (1). A Rome, la pierre noire, qui représentait Cybèle, subissait l'immersion dans le ruisseau de l'Almon (2). Autant en faisaient les Germains à l'égard d'Hertha. « Le pontife, dit Tacite (3), ramène dans le temple la déesse fatiguée de sa résidence chez les mortels. Ensuite le char et le voile et, si vous voulez le croire, la déesse elle-même sont baignés dans un lac mystérieux ; des esclaves sont employés à cet office et aussitôt après le même lac les engloutit. »

Indépendamment des sources et des cours d'eau, les anciens honoraient encore les eaux stagnantes. « Certains étangs sont sacrés, dit Pline, soit à cause de l'épaisseur de leurs eaux, soit à cause de leur profondeur. » Sans compter le fleuve Triton en Crète, nous connaissons quatre marais Tritons, savoir en Thrace, en Béotie, en Arcadie et en Lybie ; les trois derniers passaient pour avoir vu naître Athéné. Plusieurs de ces étangs étaient situés dans le voisinage d'importants sanctuaires. Dodone avait plusieurs marais ; Enna, métropole religieuse de la Sicile, possédait le lac Pergusa. Au dire de Strabon, les deux temples de Diane *Limnée* et de Bacchus *Lymné*, situés l'un et l'autre dans le Péloponnèse, étaient entourés de marais (en grec Λίμνη), et de là, ajoute cet historien, le surnom des deux divinités. Les eaux de ces étangs sacrés étaient-elles

(1) Pline, Hist nat., VIII, 71.
(2) Ovide, Fastes, IV, 339.
(3) Tacite, Germ. XL.

bien noires et bien profondes, on supposait qu'elles communiquaient avec les enfers. Aristophane a fait de la vraie couleur locale en plaçant un chœur de grenouilles à l'entrée des régions plutoniennes, où il fait descendre Dionysos. Curtius voulant se dévouer aux divinités infernales se précipite dans la mare qui a pris son nom. Le lac Averne, qui faisait partie du grand sanctuaire de Cumes, passait pour une des principales entrées des enfers.

Voici quelques particularités relatives au culte des eaux. D'après le passage de Sénèque, que j'ai pris pour épigraphe, les sources des fleuves avaient leurs autels. M. Baudot a retrouvé le temple de la déesse Séquana ; beaucoup d'objets et une inscription votive ont été découverts à la fontaine de l'Etuvée près d'Orléans. Nous avons vu que le Scamandre possédait un prêtre et que les pèlerins des fontaines sacrées jetaient de la monnaie dans certaines d'entr'elles. Les Gaulois déposaient les trésors nationaux dans leurs lacs sacrés, qu'au dire de Strabon, les Romains vendirent plus tard à l'encan à des industriels, qui en retirèrent de grandes richesses. La fontaine Aréthuse de Sicile avait une enceinte sacrée (1); il en était de même du lac sacré des Aborigènes situé à Cutilie. « Les habitants, dit Denys d'Halicarnasse, l'entourent d'une enceinte pour empêcher que personne n'approche de ses eaux, excepté au moment de certaines fêtes, pendant lesquelles ils font des sacrifices (2). » Le *Champ Sacré* des Séquanes a un

(1) Polybe, XII, frag. 19.— (2) Denys d'Halicarnasse, liv. I, ch. 2.

étang nommé *Clais-du-Patère*, dénomination qui, à mon avis, signifie l'*Enceinte du Druide*, comme j'ai essayé de l'établir ailleurs (1). On se rappelle que près de la source de *Primelen* est un dolmen; en Palestine, la pierre de *Zobeleth* touchait également à une fontaine, celle de *Rogel*. Adonias, fils de David, immola près de cette fontaine « des béliers, des veaux et toutes sortes de victimes grasses, » avant de se faire sacrer par le grand prêtre Abiathar (2). Horace fut moins généreux, mais s'il ne promit qu'un chevreau, ce fut du moins directement à la fontaine elle-même :

> O fons Blandusiæ, splendidior vitro,
> Cras donaberis hœdo.

Aujourd'hui encore, à Alger, certains indigènes immolent tous les mercredis, au soleil levant, des moutons ou des poules au bord des deux sources *Aïoun, Beni Medad* situées sous les rochers qui bordent la plage Bab-El-Oued (3). Les sacrifices des Francs se faisaient à l'aide d'un sang plus précieux. Dans son expédition d'Italie, Théodebert, déjà chrétien cependant, voulant se rendre propice le fleuve du Pô qu'il avait à passer avec son armée, fit égorger un certain nombre de femmes et d'enfants, dont les cadavres furent jetés par son ordre dans le lit de la rivière. « Le peuple de Magdebourg, dit M Ozanam (4), croit encore que là

---

(1) Champ-Sacré des Séquanes, page 36.
(2) Rois, III, 1.
(3) Victor Bérard, Indicateur de l'Algérie, page 142.
(4) Les Germains, 2e édition, page 87.

Saale veut chaque année sa victime et qu'elle la prend parmi les plus beaux jeunes gens du pays » M. Ozanam explique cette tradition par la fascination des gouffres d'eau, qui attirent les nageurs et causent leur mort; j'y verrais plus tôt un souvenir des sacrifices humains faits en l'honneur des divinités fluviales, et d'autant mieux que c'étaient précisément les plus jeunes et les plus beaux de chaque espèce animale, qui étaient offerts aux dieux (1).

Résumons ceci. Les eaux avaient leurs autels, leurs temples, leurs enceintes, leurs prêtres; elles annonçaient l'avenir; on reconnaissait leurs services par des présents d'argent; des victimes leur étaient immolées, même des victimes humaines. Ici encore nous rencontrons le fétichisme un peu moins accusé peut-être que dans l'hommage dendrolâtrique, mais incontestable cependant.

LES ANTRES SACRÉS.

> Et si quis specus saxis penitus excisis montem suspenderit, non manufactus, sed naturalibus causis in tantam laxitatem excavatus, animum tuum quâdam religionis suspicione percutiet.
>
> SENEC. EPISTOL., Epist. XLI.

Le rôle des antres sacrés formait une ressemblance de plus dans la religion des anciens. Ces antres étaient de diverse origine et de diverses époques. Les uns

(1) Un autre souvenir de ces sacrifices aux rivières se retrouve dans les simulacres humains nommés *argées*, que les prêtres de Rome jetaient chaque année solennellement dans le Tibre.

étaient naturels, comme l'antre Corycien situé sur les flancs du Parnasse et celui de la grande déesse au bord du fleuve Peucella (Phrygie) ; d'autres, sans doute de seconde époque, avaient été construits, comme la caverne de Trophonius ; d'autres encore, tels que les labyrinthes et les catacombes, ont pu n'être d'abord que de simples carrières de pierres que la religion a plus tard consacrées. Beaucoup de ces antres étaient souterrains et on descendait pour y entrer ; d'autres au contraire, comme ceux de Van (Arménie), avaient été taillés dans le roc à une assez grande hauteur. Je citerai d'abord, selon la méthode que je me suis imposée, quelques exemples pris çà et là.

« Les Perses, dit Maternus dans son traité de l'*Erreur des religions profanes*, appellent encore Mithra leur grande divinité, et pour expliquer les cérémonies du culte qu'ils lui rendent, ils se cachent dans des cavernes. » La ville de Bamiam (royaume de Caboul) a d'immenses temples construits dans le roc, temples qui se retrouvent dans le Kourdistan oriental et à Meraga près d'Artaxata. L'Egypte avait ses hypogées de Syouth et ses célèbres nécropoles souterraines. Au temps de Pline, on voyait encore des traces du labyrinthe de Lemnos. L'entrée de la vaste grotte d'Antiparos était chargée d'inscriptions. Naxos et l'Arcadie avaient des cavernes consacrées à Dyonisos et à Démeter la noire. La Crète possédait son fameux labyrinthe ; la Sicile nous offre l'antre d'Enna, par où Pluton vint ravir Proserpine et celui de Syracuse, dans lequel il entraîna la jeune vierge vers les demeures souterraines. Je citerai en

Italie l'antre de Cumes et celui d'Amsanctus, décrits tous deux par Virgile. Les hypogées de la Gaule sont connus d'une manière moins positive, fait qui tient d'une part à l'absence d'annales nationales remontant jusqu'à cette époque, et d'autre part à ce que les premiers prêtres chrétiens ont bouleversé et comblé la plupart de ces lieux sacrés; mais si les témoignages sont rares, ils ne manquent cependant pas absolument. « Les druides, dit Pomponius Méla (1), communiquent une foule de connaissances à l'élite de la jeunesse qu'ils instruisent secrètement et pendant vingt années *au fond des cavernes* ou des bois les plus cachés. » On peut regarder presque à coup sûr comme ayant été un lieu druidique la vaste et belle grotte du département de l'Hérault connue sous le nom de *Bouma de las Fadas* (Baume des Fées). Le village de Myon, qui touche à Alaise, a une *Barme* (Baume) *au Prêtre*, qui n'a pas encore été fouillée; Molain possède la *Grotte de Saint-Bilbalbô*, qui, à mon avis, était l'antre prophétique du Champ-Sacré des Séquanes. Nous trouvons enfin les grottes de Lokmariaker, de Gavr'innis, de Tumiac, de Plouharnel, peut-être aussi l'*Eglise Soubs Terre* de Chartres et la crypte de Notre-Dame de Paris (2), où ont été découverts le *Cernunnos* et l'*Esus Trigaranos*. L'Irlande a son antre de Saint-Patrice qu'Erasme trouvait si semblable à celui de Trophonius

(1) Pomponius Méla, liv. III, 2.

(2) Ces deux derniers temples étaient-ils déjà à l'état d'*hypogées* aux époques druidiques et gallo-romaines? C'est une question sur laquelle je ne saurais me prononcer.

qu'il n'hésitait pas à le supposer copié sur ce modèle (1).

Les antres sacrés peuvent être considérés à trois points de vue principaux : 1° comme antres méphitiques; 2° comme sanctuaires; 3° comme lieux de sépulture.

Antres méphitiques. — A Hylœ, près de Magnésie, était une caverne, dont Pausanias fait un singulier récit. Les vapeurs, qui s'en exhalaient, donnaient une telle force aux prêtres du dieu qu'ils portaient, dit l'écrivain grec, les plus grands arbres et se jetaient impunément du haut de rochers fort élevés. Ailleurs ces exhalaisons communiquaient l'esprit prophétique. « L'oracle de Delphes, dit Strabon, consiste en une caverne profonde, dont l'orifice est peu large. Il en sort des vapeurs, qui produisent une fureur divine ; le trépied est placé dessus (2). » A Hiérapolis (Phrygie) ce n'était pas la prêtresse, mais le pélerin lui-même qui s'asseyait au-dessus du gouffre méphitique. Dans certains lieux les émanations produisaient un assoupissement accompagné de visions. Latinus va consulter l'oracle de Tibur.

> Multa modis simulacra videt volitantia miris
> Et varias audit voces fruiturque deorum
> Colloquio (3).

L'antre méphitique se présente encore sous un autre

---

(1) Erasme, Adages, Chiliadis I, cent. 7.

(2) La Gaule avait ses *trous fumeux*, que comblèrent les premiers prêtres chrétiens, mais c'est tout ce que j'ai pu en savoir jusqu'à présent.

(3) Eneide, liv. VII, v. 81 et suivants.

aspect. « On a donné, dit Pline (1), le nom de soupiraux et de fosses de Caron à ces fosses, qui exhalent un air mortel. Tel est chez les Hirpins près du temple de Méphitis le lieu appelé Amsanctus, où jamais homme ne mit le pied sans être frappé de mort. » Virgile appelle ces antres *Sœvi Spiracula Ditis* et Lucrèce les qualifie de *portes des régions infernales.*

2° Sanctuaires. — Les antres furent les premiers temples (2). C'est là que naquirent les dieux et que vécurent les prêtres et les législateurs des peuples anciens. D'après Apollodore d'Athènes, Rhéa accoucha de Zeus dans l'antre de Dictée, où, au dire d'Aratus, il fut seulement caché par les Curètes immédiatement après sa naissance. Saint Cyprien raconte dans son traité de la *Vanité des Idoles* qu'on montrait dans cet antre le sépulcre du Dieu. Hermès était appelé Σπηλαίτης, c'est-à-dire *habitant des cavernes* (3). Stace nous fait voir Mithra dans son antre :

Seu Persei sub rupibus antri
Indignata sequi torquentem cornua Mithram.

Orphée est dans sa grotte, quand Jason va le prier d'accompagner les héros Miniens (4). D'après Strabon, le Gète Zamolxis, qui passait pour dieu, vivait dans une caverne. En Egypte, Mycérinus demeura sous terre pendant six années ; on connaît aussi la grotte cos-

(1) Hist. natur., liv. II, ch. 96.
(2) L'anglais *holy*, saint, paraît venir de *hole*, autre, plutôt que de l'allemand *heil* et *heilig*.
(3) Σπήλαιος, grotte.
(4) Apoll., Argon., v. 74 et suiv.

mique de Zoroastre. C'était dans un antre que Numa allait consulter Egérie. D'après Pomponius Méla, les Druides enseignaient dans des cavernes. « Je connais, dit Taliésin, le sens des signes qui sont gravés sur *la grotte* du grand Druide. » Et de même dans l'Edda : « A la porte des cavernes gémissent les *dvergues*, les sages des montagnes sacrées (1). »

Les cérémonies de la religion s'accomplissaient dans les mêmes lieux. « C'était, dit M. Magnin, au fond d'un antre ou pendant la nuit dans les bois, que les Hiérophantes de Samothrace et de Lemnos exécutaient la cérémonie religieuse nommée la *mort cabirique*. » Les mystères de Cybèle et d'Attis étaient célébrés dans un antre du mont Arctos (Phrygie). Les oracles de Trophonius se rendaient dans l'antre même, et aussi ceux de Cumes :

> Ab Phœbi nondùm patiens, immanis in antro
> Bacchatur vates.

La fontaine sacrée se trouvait souvent dans l'intérieur de la caverne, comme, par exemple, l'*Hercyna* dans le sanctuaire de Trophonius. Pomponius Méla décrivant *l'antre Corycien* de Cilicie, s'exprime ainsi (2) : « Là un large fleuve, qui ne fait pour ainsi dire que paraître, s'échappe d'une large source, et après avoir parcouru avec impétuosité un assez court espace, s'abîme et disparaît. » Sans nous éloigner de notre sujet, nous pouvons relever ici une coïncidence de dénomi-

---

(1) Voluspa, v. 211.
(2) Pomponius Méla, I, 13.

nations, qui n'est peut-être pas sans intérêt. Au fond de la grotte d'Antiparos se trouve un lieu nommé l'*Autel* (1). Une chambre du vaste réduit, que les Candiotes regardent comme le labyrinthe du mont Ida, s'appelle *la Chapelle* (2); l'antre de Saint-Bilbalbô, dans le *Champ-Sacré* des Séquanes, a une curieuse stalagmite, qui sans avoir aucune ressemblance avec les autels chrétiens, est cependant désignée dans le pays sous le nom de l'*Autel*. Remarquons que le mot *Baume*, par lequel la langue française désigne les plus anciennes grottes, n'est autre chose que le grec βωμὸς qui signifie *Autel*.

3° Lieux de sépulture.— Les prêtres ne permirent pas à Hérodote de visiter la partie souterraine du labyrinthe d'Egypte, parce qu'elle renfermait les tombeaux des rois et des crocodiles sacrés (3). D'après le voyageur Paul Lucas, la grotte de l'Estale est remplie de momies. « On déposait, dit un des savants de la commission d'Egypte (4), les corps des personnages importants dans ces réduits cachés et d'un accès si difficile. Le désir de soustraire les dépouilles des morts aux insultes, et même aux regards des vivants, a fait creuser les hypogées que de tous côtés on rencontre

---

(1) Je n'ignore pas que M. de Nointel, ambassadeur de France au xvii^e^ siècle près la Sublime-Porte, fit célébrer dans la grotte d'Antiparos une *messe de minuit*. Le nom de l'*autel* vient-il de cette messe ou l'ambassadeur ne la fit-il célébrer dans ce lieu assez étrange qu'à cause de la dénomination préexistante?

(2) « Locum capella, quasi sacellum, Itali indigitant, » Cotovic. Itiner. Hierosolomit. et Syr., Antwerp., 1619, page 76.

(3) Hérodote, II, 148.

(4) Description de l'Egypte antique, description II, ch. XIII, p. 8.

dans les montagnes de la Haute-Egypte. » Les rois de Perse se faisaient de même ensevelir dans les cavités du *Mont-Royal*, à quatre phlètres de Persépolis; le voyageur Corneille Lebrun dût se traîner sur le ventre pour arriver jusqu'à un de ces tombeaux, dont quatre étaient taillés dans le roc à une certaine hauteur. « C'est une chose assez singulière, dit M. Hommaire de Hell (1), que le goût des Persans pour les excavations artificielles sur les escarpes des rochers. On en remarque plusieurs du côté de la ville (Van), dont il est impossible de comprendre l'usage, attendu qu'elles sont inaccessibles. » Ce sont sans doute aussi des tombeaux qu'on n'a juchés si haut que pour les mettre à l'abri de toute violation. La France a également ses nécropoles souterraines des plus anciens temps ; je citerai seulement celle qui fût découverte en 1842 près de Crécy (Seine-et-Marne), et celle de Mizy (Marne) fouillée en 1861 (2). On connaît assez les catacombes de Rome; ne renferment-elles absolument que des sépultures chrétiennes? Je crois que les premiers chrétiens n'ont fait que continuer un usage qu'ils avaient trouvé établi déjà et depuis longtemps. « Rien toutefois n'autorise, dit M. de Rémusat dans un travail tout récent (3), à ne peupler les catacombes que des héros de la religion, et même on a pu supposer que dans quelques places,

---

(1) Voyage en Turquie et en Perse, t. II, p. 508.

(2) A. Carro, Mémoire sur les monuments primitifs, ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions, page 5.

(3) Ch. de Rémusat, Un musée chrétien à Rome, Revue des Deux-Mondes, 15 juin 1863.

d'autres que des chrétiens avaient trouvé leur dernier asile; des emblêmes païens ont du moins été admis. » L'auteur ajoute dans le même article : « Nous comprendrons mieux ces premiers tâtonnements de l'art chrétien en regardant de plus près aux peintures des catacombes; on dit que celles de Naples portent des marques encore plus visibles de l'antiquité païenne. »

LES BOIS SACRÉS.

> Si tibi occurrit vetustis arboribus et solitam altitudinem egressis f equens lucus et conspectum cœli densitate ramorum aliorum alios protogentium submovens, illa proceritas silvæ et secretum loci et admiratio umbræ in aperto tam densæ atque continuæ, fidem tibi numinis facit.
>
> SENEC. EPISTOL., Epist. XLI.

Certaines forêts étaient, comme les eaux et les arbres, l'objet d'un culte universel chez les anciens, ou pour parler plus exactement, elles étaient, comme les antres, le lieu et le théâtre du culte. Je citerai seulement quelques exemples. Strabon nous apprend que l'Egypte, pays cependant peu forestier, avait des *bois sacrés*; au rapport de Quinte-Curce, l'oracle d'Ammon en comptait deux. Pomponius Méla s'exprime ainsi sur le compte des Arimphéens, peuples des bords du Tannaïs : « Ceux-ci sont singulièrement amis de la justice; ils *vivent dans les bois* et se nourrissent de fruits sauvages; ils sont tous chauves, hommes et femmes; aussi les regarde-t-on comme *sacrés*, et ils sont tellement respectés des peuples les plus barbares, que quiconque se réfugie

chez eux y trouve un asile inviolable (1). » Dans ces Arimphéens, qui étaient regardés comme *sacrés* et dont le territoire servait d'*asile*, je ne puis m'empêcher de voir des prêtres au milieu de leur forêts saintes. Les Grecs donnaient à leurs bois sacrés divers noms; ils les appelaient Δρυμὸς, Ἄλβος, Τέμενος, Ὄργας, Σκοτάνη, Σκοτιτάς, et Ἴδα. Δρυμὸς vient de Δρῦς, arbre; Ὄργας, nom des lieux solitaires et boisés, où se célébraient les mystères dionysiaques, a donné naissance au mot *orgies*. Pausanias mentionne en Arcadie et en Laconie deux localités situées au milieu *d'épaisses forêts de chênes* et nommées, l'une Σκοτάνη et l'autre Σκοτιτάς; la racine est Σκότος, *ténèbres*. Jupiter avait à Scotitas un temple sous le nom de Ζεὺς Σκοτιτά (2). « Les bois touffus s'appelaient Ida, » dit Pausanias dans ses *Phociques*. La Troade avait un mont Ida bien connu :

Idæumque nemus; hinc fida silentia sacris.

L'Ida de Crète n'était pas moins célèbre. Diodore nous montre à Gnosse un bois sacré de cyprès. Près de Rome était la forêt sainte d'Aricie.

Nemora alta remotis
Incolitis lucis,

dit Lucain aux Druides. Quelques-unes de ces forêts druidiques nous sont connues par la tradition; je citerai celle de *Senart*, près de *Lieu-Saint*. « Près d'Oudon (Anjou), dit M. Maury (3), se voyait au XVI^e^ siècle l'an-

(1) Pomponius Méla, liv. I, 19.
(2) Pausanias, liv. III, ch. 10. Les commentateurs traduisent à tort *Jupiter qui répand les ténèbres*.
(3) Histoire des forêts de la Gaule, page 231.

tique forêt de Niviseau, que la tradition donnait comme ayant été l'un des siéges du culte druidique. » Tacite dit des Germains (1) : « Ils consacrent des bois et des forêts entières, et ils donnent des noms de divinités à ces profondeurs mystérieuses, où ils adorent ce que leurs yeux ne voient pas. » L'Allemagne a conservé sur plus d'un point le souvenir de ces bois sacrés (heilige Forst). Suetonius Paulinus fit abattre les forêts saintes de l'île de Mona (2). Au XI^e^ siécle, Upsal avait encore, au rapport d'Adam de Brême, son bois sacré.

Ces bois sacrés étaient très épais, très sombres, pleins d'une religieuse terreur. Lucain en décrit un dans les termes suivants :

> Lucus erat longo numquàm violatus ab ævo.
> Obscurum cingens connexis aere ramis
> Et gelidas altè submotis solibus umbras.

Les prêtres paraissent avoir choisi de préférence les dépressions de terrain enveloppées de toutes parts par la forêt. Tel était Amsanctus :

> Densis hunc frondibus atrum
> Urget utrinquè latus nemoris (3).

Ces lieux enfoncés et ténébreux portaient chez les anciens les noms de *Cuma, Coma* et *Kûm* (4). Le grand

---

(1) Germ., IX.

(2) Tacite, Annales, liv. XIV, 30.

(3) Eneid., VII, v. 565.

(4) On lit dans Ducange : « Cuma, Coma, ut infrà Comba, locus declivis, propensus, in vallem desinens. » Et à l'article *Cumba* : « *Cumba*, hispanis *Comba*, est curvatura, Vascouibus locus declivis et propensus qui in vallem desinit. Armoric. *Combant*... Anglo-Saxonibus etiam *Comb* est vallis montibus undiquè obsita, quemadmodùm veteribus Britannis Kûm, ut observat Cambdenus in dæmoniis. »

sanctuaire de *Cumes* est assez connu ; la forêt y couvrait tout :

Spelunca alta fuit, vastoque immanis hiatu
Scrupea, tuta lacu nigro nemorumque tenebris (1).

Et ailleurs :

Divinosque lacus et Averna sonantia silvis (2).

Enfin, à propos du gui de chêne qu'Enée doit cueillir :

Hunc tegit omnis
Lucus et obscuris claudunt convallibus umbræ (3).

Obscuræ convalles est la périphrase poétique de *Cumæ*. Stace appelle Cumes, *Cyme* :

Et Ausonii pridem Laris hospita Cyme (4).

Ausone emploie dans ses idylles le mot de *Cumbæ* pour désigner la même localité :

Euboicæ referunt per Averna sonantia Cumbæ.

Cumæ, Cyme et *Cumbæ* sont donc bien trois formes du même radical, dont le sens est *vallée étroite et ténébreuse*. Voilà bien les *abditi saltus* dans lesquels Pomponius Méla nous apprend que les Druides enseignaient. Le *Champ-Sacré* des Séquanes a deux territoires nommés *Combe-aux-Prêtres*. Les lieux ténébreux situés sous terre ne se nommaient plus *combes,* mais *catacombes* ou combes souterraines.

Me permettra-t-on d'émettre ici une conjecture? à

---

(1) En., VI, 236.
(2) Ibid, III, 441.
(3) Ibid, VI, 158.
(4) Stace, Sylves, liv. V, 168.

mon avis le mot de *Cimmériens* est tout simplement un dérivé de *Cumæ* ou de *Cyme*. Au dire des écrivains de l'antiquité il y avait, ou plutôt il y avait eu trois peuples de ce nom; car ces faits sont d'une époque antéhistorique, et au temps d'Hérodote, par exemple, les Cimmériens n'existaient plus nulle part comme corps de nation. Les Cimmériens du nord-est avaient habité les bords du Pont-Euxin, c'est-à-dire les mêmes contrées que ces Arimphéens, que je me crois autorisé à prendre, soit pour des prêtres, soit pour un peuple régi tout théocratiquement. Là aussi étaient les fameux Hyperboréens, qui passaient les jours et les nuits à célébrer les louanges d'Apollon, et qui apportèrent en Grèce le culte des premières divinités. Ces contrées pontiques sont essentiellement forestières; dans une lettre à saint Basile, saint Grégoire de Naziance parle des forêts épaisses qui couvraient le pays. Ovide y place un bois sacré, qu'il décrit dans les termes suivants :

Est nemus et piceis et frondibus atrum,
Vix illùc radiis solis adire licet (1).

Plutarque parlant des Cimbres, qu'il nomme aussi *Cimmériens*, s'exprime ainsi : « La partie la plus considérable et la plus belliqueuse de cette nation était située aux extrémités de la terre près de la mer extérieure et occupait un pays couvert *d'ombrages, plein de bois et presque inaccessible au soleil à cause de la profondeur et de l'épaisseur des forêts* (2). » L'historien ajoute que

(1) Hér., epist. XII. — (2) Plutarque, Vie de Marius, XI.

les nuits de ces contrées égalaient en durée les jours ; saint Grégoire écrit encore à saint Basile que les Cimmériens pontiques étaient condamnés à une nuit de six mois. Voilà, à propos de deux peuples déjà, l'idée d'obscurité et de ténèbres associée au nom de Cimmériens. Passons à ceux d'Italie ; les faits seront ici plus concluants. « Le navire, dit Homère (1), parvint alors aux bornes du profond Océan. C'est là que se trouvent et la ville et le peuple des Cimmériens *enveloppés de ténèbres et de nuages*. Jamais le soleil éclatant ne les *éclaire de ses rayons*, mais sans cesse une *nuit funeste* couvre ces mortels infortunés. » Or, quel était le pays de ces Cimmériens ? Paulus et Festus les placent précisément entre Baies et Cumes ; Ephore et Strabon en font tout autant (2). L'auteur du *Culex* a dit très heureusement :

Avia *Cimmerios* inter distantia *lucos* (3).

Les Cimmériens d'Italie n'étaient selon toute vraisemblance que les prêtres de Cumes, c'est-à-dire en rendant au mot *Cumæ* ou *Cyme* son sens propre, les prêtres des *abditi saltus* ou des *combes* ténébreuses du grand sanctuaire campanien et ceux du Pont n'étaient autre chose que les prêtres Hyperboréens et Arimphéens, dont nous avons parlé plus haut. Précisons davantage encore. Je ne nie pas l'existence de peuples cimmériens, mais je crois que ces peuples ont tiré leur

(1) Odyss. ch. XI, vers. 13 et suiv.
(2) Strabon, Dübner-Müller, édit. de 1853, page 205.
(3) Culex, vers 231.

nom de celui de leurs prêtres et d'une des formes du culte, fait naturel à une époque purement et absolument théocratique et dont nous verrons du reste d'autres exemples.

LES SACRIFICES HUMAINS.

Τῶν δὲ ἱερείων ϛφίσι τό κάλλιστον ἄνθρωπός ἐστιν. PROCOPE, De bello gothico, II, 15.

Voici encore un trait de ressemblance entre les religions anciennes, ressemblance que j'indiquerai aussi rapidement que possible. Manéthon nous apprend qu'à Idithya et Hieropolis, les Egyptiens brûlaient des hommes tout vivants dans les jours de calamité publique. Busiris sacrifiait, dit-on, les étrangers aux dieux. Amestris, mère de Xerxès, fit enfouir en terre douze hommes vivants pour obtenir des dieux la prolongation de sa vie ; dans la seconde guerre médique, les Perses enterrèrent vifs neuf jeunes Thraces et neuf jeunes filles de la même nation dans le territoire dit les *neuf voies* (1). Strabon mentionne les sacrifices humains accomplis par les *Albani* du Caucase. Les peuples de la Tauride sacrifiaient les étrangers à leurs dieux et s'il faut en croire la légende grecque, Iphigénie faillit leur immoler son propre frère. Mithridate offrit une vierge aux Furies (2). Jephté versa le sang de sa fille pour acquitter une promesse faite au Dieu d'Israël. Dans l'île de Chypre, les habitants de Salamine immo-

(1) Hérod., V, ch. [illegible].
(2) Julius Obsequens, ch. 116.

lèrent chaque année jusqu'au temps d'Adrien une victime humaine à Jupiter (1) ; Dosidas cité par Clément d'Alexandrie en dit autant des peuples de Lesbos. L'Athénien Erecthée immola sa fille à Perséphone ; avant la journée de Salamine, Thémistocle fit couler le sang de prisonniers Perses pour apaiser Bacchus Omestès. Aristomène sacrifia en une seule fois trois cents hommes à Jupiter. Dans leur guerre contre Agathocle, les Carthaginois offrirent en un seul jour aux dieux deux cents jeunes gens des premières familles de la république; Tertullien dit dans son *Apologétique* que l'immolation d'enfants à Saturne dura à Carthage jusqu'au proconsulat de Tibère. En Italie, s'il faut en croire Plutarque, Faunus immolait les étrangers à son père Mercure. Marius sacrifia sa fille aux dieux *Averrunci*. Malgré les sénatus-consultes, les sacrifices humains ne furent jamais entièrement supprimés à Rome. « Nous avons vu encore de nos jours, dit Pline, enterrer vivants dans le Forum Boarium un homme et une femme, soit Grecs, soit de quelque autre nation avec qui nous étions en guerre (2). » Au temps de Tertullien et de Minutius Felix, le sang humain continuait à couler dans la même ville sur les autels des dieux. « Aujourd'hui encore, dit ce dernier, on adore Jupiter Latiaris en égorgeant un homme et ce qui est digne du fils de Saturne, c'est qu'il veut se repaître du sang d'un criminel (3). » Ai-je besoin de rappeler les mannequins

(1) Lactance, Instit. div., liv. I, 21.
(2) Hist. nat., XXVIII, 2.
(3) Min. Felix, octav., ch. XXIX. — Tertullien, Apolog., ch IX.

d'osier que les Gaulois remplissaient de victimes destinées à périr dans les flammes? Tacite témoigne que les autels de l'île de Mona étaient fréquemment arrosés du sang des captifs (1); le même historien dit en parlant des Semnones : « A une époque déterminée, dans une forêt consacrée par le culte de leurs aïeux et par une antique terreur, se rendent par députations toutes les peuplades du même sang : le sacrifice d'une victime humaine, immolée publiquement, y commence les horribles cérémonies de leur rite barbare (2). » Les Scythes consacraient à Mars des victimes humaines (3). Abdel-Mottalib, aïeul de Mahomet, fit vœu que si Dieu lui accordait dix enfants mâles, il lui en sacrifierait un devant la Caaba. Procope dit que les Scandinaves regardaient l'homme comme la victime la plus agréable à la divinité. Lors de la fête de Lethra, qui se célébrait chaque neuvième année dans l'île de Séeland, neuf hommes étaient immolés avec autant de chiens et de coqs. L'auteur d'un des chants de l'Edda se vante d'avoir été suspendu neuf nuits entières à un arbre, après avoir été percé d'un coup mortel et offert en sacrifice à Odin (4). Adam de Brême raconte qu'un voyageur avait compté jusqu'à soixante-douze victimes humaines suspendues en même temps aux arbres de la forêt sacrée d'Upsal (5).

---

(1) Ann., liv. XIV, 30.
(2) Germ., ch. XXXIX.
(3) Pomponius Méla, liv. II, 1.
(4) Edda Sæmundar, t. III, Havamal, 141.
(5) Adam de Brême, cap. 253.

LE CULTE DU TAUREAU.

> Ibat enim populus ad adorandum vitulum usque in Dan... Altare similiter fecit in Bethel ut immolaret vitulis quos fabricatus fuerat.
>
> Rois, III, ch. 12.

Les peuples anciens honoraient unanimement le taureau, fait archéologique qui, malgré son importance, a été fort négligé par les savants. L'Egypte adorait le taureau sacré Mnévis et le bœuf Apis, qui après sa mort se transformait, dit-on, en dieu Sérapis (1). Selon d'autres, le bœuf Apis était l'incarnation d'Osiris (2). Isis était représentée tantôt seulement avec des cornes, tantôt avec une tête de vache sur un corps de femme; Plutarque l'appelle Κεράσφορος, c'est-à-dire la *cornue*. Hathor, autre divinité égyptienne, était également adorée sous la forme d'une vache (3). Astarté, la grande déesse de la Phénicie, portait sur sa propre tête une tête de bœuf en guise d'ornement royal (4) et les monnaies de Sidon la montrent plusieurs fois assise sur un taureau (5). Cet animal tient une grande place dans le Zend-Avesta et les autres livres orientaux; il est né d'Ormuzd. C'est du sang du taureau Aboudad égorgé par le glaive d'or qu'a été formé le monde. Le

---

(1) « Après sa mort le bœuf-dieu (Apis) était invoqué sous le nom de l'Osor-Apis et par corruption de Sérapis. » (Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t. III, p. 278.)

(2) Id., loco cit.

(3) Plutarque, Isis et Osiris, XXXIX.

(4) Spon, XXIIe Dissertation.

(5) Maury, ouvrage cité, t. III, p. 214.

dieu Védique Soma portait le surnom de *Taureau;* un bas-relief assyrien, publié par M. Layard, porte un dieu, dont le front est armé de quatre cornes. Les Thraces représentaient Sabazius avec des cornes de taureau (1).

Passons en Palestine; nous y trouverons le culte du taureau sous des formes plus explicites. Pour détourner le peuple d'aller sacrifier à Jérusalem, Jéroboam établit deux veaux d'or, l'un à Béthel et l'autre à Dan (2). Déjà dans le désert les Israélites avaient forcé Aaron à leur fabriquer un veau d'or qu'ils s'étaient mis à adorer (3). Les prophètes ne cessèrent de s'élever contre cette idolâtrie. « Ils s'étaient fait, dit le livre des *Rois*, deux veaux de métal fondu; ils avaient planté de grands bois; ils avaient adoré tous les astres du ciel et avaient servi Baal. Ils sacrifiaient leurs fils et leurs filles et les faisaient passer par le feu (4). » Et ailleurs : « Ils ont négligé tous les préceptes du Seigneur leur Dieu et ils se sont fait deux veaux de métal fondu (5). » Indépendamment de Béthel et de Dan, la taurolâtrie avait dans la vallée de Tophet un important sanctuaire, où Achab et Manassé firent passer leurs propres enfants par le feu. La divinité, à laquelle étaient offerts ces abominables sacrifices, était, on le sait, le fameux Moloch. « Les Rabbins assurent, dit don Calmet (6), que la statue de Moloch était de bronze, assise sur un trône de

---

(1) Mémoire des Inscriptions et Belles-Lettres, t. XIII, Dissertation par Fréret. — (2) Rois, III, ch. 12. — (3) Exode XXXII. — (4) Rois, IV, 17. — (5) Ibid, 16. — (6) D. Calmet, Dissertation sur Moloch, Comment. sur le Lévitique, page 24.

même métal, ornée des ornements royaux ; sa tête était comme *celle d'un veau.* » Un grand feu était allumé sous l'idole et quand l'airain était brûlant, les parents offraient aux dieux, au milieu du bruit des tambours et des trompettes, leurs fils et leurs filles (1). « Ils ont bâti, dit Jérémie, les lieux hauts de Tophet, qui est dans la vallée du fils d'Ennom, pour y consumer dans le feu leurs fils et leurs filles (2). » Le pieux roi Josias renversa ce lieu d'abomination « afin que personne ne sacrifiât son fils ou sa fille à Moloch en les faisant passer par le feu (3). »

Le culte du taureau était entièrement tombé en désuétude dans la Grèce à l'époque hellénique et les Grecs ne se souvenaient même plus de l'avoir pratiqué autrefois, mais les traces de ce culte peuvent cependant être retrouvées chez eux. « Héros Bacchus, dit un hymne des Eliens, courant avec ton pied de bœuf, digne taureau, digne taureau (4). » Les Grecs appelaient ce dieu Βουγενὴς, Βούκερως, Δίκερως, Ταυρῶπος, Ταυρόμορφος, Ταυρομέτωπος, Ταυροκερώς et enfin Κεραῖος ; les Latins lui donnaient de même les qualifications de *Tauricornis*, *Tauriceps* et *Tauriformis*. A Cyzique, ce dieu était représenté sous la forme d'un taureau (5) ; Festus le

(1) Abominandum id idolum concavum et æneum fuisse tradunt authores, quod capite vitulum, diademate insignito, reliquâ parte hominem exprimebat ; quod cum igne subjecto totum ignesceret, et mox brachia expansa contraheret, ejus cultores filios suos filiasque summâ crudelitate ejus complexibus cremandos tradebant. Cotovic, Itiner. Hierosolyt., page 291.

(2) Jérémie, ch. VII.

(3) Rois, IV, 23.

(4) Plutarque, Questions grecques, ch. XXXVI.

(5) Athénée, liv. XI, par. 476, 31.

dépeint armé de cornes. Dans la description du *Bouclier d'Hercule*, Hésiode donne à Poseidôn les épithètes de Ταύρεος, Ταύρειος et Ταῦρος. Athéné était appelée à Athènes Ταυροπόλα et à Andros, Ταυροπόλος. M. Maury voit dans Apollon καρνεῖος un dieu cornifère (1); d'après MM. Creutzer et Guigniaut, Latone avait le taureau pour attribut. Junon était appelée Βοῶπις, mot équivalent de Ταυρῶπος et Ταυρομέτωπος et qui, à mon avis, doit se traduire, ὤψ signifiant *visage* aussi bien qu'*œil*, par les mots Junon à la *tête de taureau* ou de génisse et non pas Junon aux *yeuxde bœuf*, comme on l'a fait jusqu'ici. « Homère, dit Spon, donne souvent à ses déesses l'épithète de Βοῶπις, c'est-à-dire qui a des *yeux de bœuf;* mais ce qui était un éloge en ce temps là, serait une injure en celui-cy. » Le sens que je propose est encore, je l'avoue, moins flatteur pour la déesse, mais il a du moins un solide fondement historique et Junon se trouve de cette sorte n'avoir rien à envier à Isis, Hathor, Dionysos et Moloch. Comme Isis, avec laquelle elle a été quelquefois confondue, Io était représentée avec des cornes de génisse (2); elle accoucha d'Epaphus dans une caverne de l'île d'Eubée, caverne nommée *Boos Aulé*, c'est-à-dire l'*antre du bœuf*. Artémis portait les noms de Ταυρὼ et Ταυροπόλος; l'intaille n° 1501 de la bibliothèque impériale la représente assise sur un taureau. Des cornes de bœufs garnissaient les murs du temple de Diane situé sur le mont Aventin.

---

(1) Maury. Hist. des rel. de la Grèce, t. II, p. 180.
(2) Fragments attribués à Pétrone, fragment XVIII.

Je passe pour le moment sous silence la Crète, la Sicile et l'Italie, mais je ne tarderai pas à y revenir. Les nations gauloise, germanique et scandinave honoraient le taureau tout aussi bien que les Grecs, les Egyptiens et les Asiatiques. On connait le *Cernunnos* de Notre-Dame de Paris représenté, lui aussi, avec des cornes et le *Tarvos Trigaranus* du même lieu ou *Taureau aux Trois-Grues*. M. Maury voit dans le vocable *Cernunnos* une forme du grec Κέρας (1). D'après une tradition vivante encore aujourd'hui à Malain (Mediolanum), qui était à mon avis le *Champ sacré* d'une tribu éduenne, un veau d'or y est quelque part enfoui sous le sol (2). Ne nous étonnons pas de trouver si souvent le *veau* au lieu du *taureau;* les anciens immolaient d'ordinaire aux dieux de jeunes animaux et ils représentaient les dieux eux-mêmes sous les plus jeunes formes. Voici un passage important de Plutarque : « Remplis d'admiration pour les soldats romains..... les Cimbres les laissèrent aller à des conditions honorables, dont ils convinrent en jurant sur leur *taureau d'airain* (3). » Une tête de taureau en or fut trouvée dans le tombeau de Childéric. Dans la cosmogonie de l'Edda, la *vache* était la seconde des créatures et la mère des Ases.

Le taureau fut donc une des plus anciennes divinités, divinité, non pas symbolique, mais positive et immé-

---

(1) Histoire des religions de la Grèce, t. II, page 180.

(2) A Ainvelle (Haute-Saône) un fragment de taureau de bronze a été trouvé dans un lieu nommé le *Teuret*.

(3) Vie de Marius, XXIII.

diate. Peu à peu l'antropomorphisme se substitua au zôomorphisme, mais la nouvelle mythologie ne parvint jamais à se dégager sous ce rapport entièrement de l'ancienne. Ce ne furent pas seulement les dieux nouveaux qui empruntèrent au taureau son nom et quelques-unes de ses formes, mais encore les héros et les rois. Des statues de Séleucus le représentaient avec des cornes de taureau ; Lysimaque figure sur une médaille avec des cornes, soit de bœuf, soit de bélier. Consultée par Attale premier du nom, la Pythie lui répondit : « Courage, ô toi qui a des cornes de taureau, tu auras l'honneur de la royauté. » Ce passage est de Diodore (1) ; Pausanias raconte également dans ses *Phociques* que l'oracle de Delphes appela ce même roi de Pergame *Tauricorne*. Moïse lui-même était représenté, non avec des aigrettes de feu, comme quelques-uns le disent, mais avec de véritables cornes (2). Le Koran désigne Alexandre-le-Grand sous le nom de *Dhoul-Karnein*, c'est-à-dire *possesseur de deux cornes* (3). Les cornes du taureau étaient regardées comme l'emblême de la puissance. « Le préteur Génucius Cippus, dit Valère Maxime (4), sortait de Rome en habit de guerre. Comme il passait sous la porte, on vit se développer en sa personne un prodige singulier et inouï ; il lui poussa subitement comme deux cornes sur la tête.

---

(1) Diod. de Sic., Excerpta vatic., CV.

(2) « Et cornuta facie » (Ducange, art. Festum asinorum). Le Moïse de Michel-Ange a des cornes rudimentaires, mais enfin ce sont des cornes

(3) Koran, La Caverne, LXXXII.

(4) Valère Maxime, liv. V, ch. 6.

Les aruspices consultés répondirent qu'il serait roi, s'il rentrait dans la ville. Pour empêcher l'accomplissement de cette prédiction, il se condamna de lui-même à un exil perpétuel. »

Et Latiæ parebunt cornibus arces,

dit Ovide dans son récit du même fait (1). On croit entendre le Psalmiste s'écriant : *Et cornu ejus exaltabitur gloriâ,* » ou l'auteur de l'Apocalypse disant à son tour : « Les dix cornes, que vous avez vues, sont dix rois, à qui le royaume n'a pas encore été donné, mais ils recevront comme rois la puissance en une même heure avec la bête (2). » Vigenère prétend que le mot hébreu *keren* signifiait à la fois *corne* et *couronne;* en grec Κέρας, gén. Κεράτος, *corne*, n'est pas sans quelque ressemblance avec Κράτος, *force,* souveraineté. Je citerai un dernier fait. Un bœuf étant venu s'abattre aux pieds de Vespasien, les témoins de cette scène en conclurent que l'empire était réservé à l'habile général.

La numismatique suffirait à elle seule pour démontrer le culte du taureau. Les médailles de Pessinunte portaient cet animal au revers ; de même celles de Nysa (Carie) et de Sibibonda (Phrygie) (3). Les médailles des Polyrrhéniens étaient marquées d'une tête de Jupiter avec un bœuf au revers. D'après Montfaucon, le bœuf était l'animal symbolique de l'Eubée ; les médailles des Erétriens portent une tête de Diane avec le bœuf au

(1) Ovide, Métamorph., liv. XV, vers. 565.
(2) Apocalypse, ch. XVII, 12.
(3) Maury, Hist. des religions de la Grèce, t. III, p. 129.

revers. Diane et le bœuf se retrouvent sur une autre médaille, qui figure sous le n° 28 dans le cabinet de M. J. Rousseau; mais ici le bœuf a la tête humaine. Les monnaies de Paros portent la tête de Méduse et au revers un bœuf. Thésée, dit Plutarque, fit graver sur la monnaie athénienne l'empreinte d'un bœuf. Pollux nous apprend que la monnaie nommée *didrachme* portait l'image d'un bœuf et que de là était venu le dicton appliqué par le peuple aux orateurs vendus : « Le bœuf se promène sur sa langue. » Le taureau est figuré sur un grand nombre de vases peints et de camées de la Grande Grèce; Naples, Noles, Esernium, Thurium avaient pour emblême cet animal qui se voit très-souvent sur les médailles de ces villes avec une face humaine. « Le roi Servius, dit Pline, fit le premier représenter sur des pièces d'airain l'image d'une brebis ou d'un bœuf (1). » Plutarque dit à son tour : « La plus ancienne monnaie des Romains porte l'empreinte d'un bœuf, d'un mouton, ou d'un porc (2). » Et ailleurs : « Les Romains usèrent encore d'une autre sorte de monnaie portant l'image d'un bœuf, d'un mouton ou d'un porc (3). » Diverses médailles du cabinet de M. J. Rousseau, attribuées aux Massaliotes, aux Bituriges, aux Turons et aux Trévires portent, soit une tête de bœuf, soit un taureau cornupète (4).

Les Grecs et les Romains, nous l'avons dit déjà, avaient perdu tout souvenir du zôomorphisme. Pour

---

(1) Histoire naturelle, XVIII, 3. — (2) Vie de Publicola, XIII. — (3) Plutarque, Questions romaines, XII. — (4) Catalogue des Monnaies nationales de la collection de M. J. Rousseau, passim.

expliquer les faits que je viens d'exposer, ils ont eu recours à mille suppositions souvent fort romanesques. Si les statues de Séleucus étaient ornées de cornes, c'est que ce roi avait mérité cet honneur en préservant Alexandre de la fureur d'un taureau, fait qui n'est nullement historique, mais tout inventé pour la circonstance. D'après les commentateurs arabes, Alexandre est appelé *possesseur de deux cornes*, parce qu'il avait soumis l'Orient et l'Occident, explication qui a au moins l'avantage de conserver aux cornes leur signification emblématique. Thésée avait gravé le taureau sur les monnaies d'Athènes en commémoration de sa victoire sur le Minotaure ou sur le taureau de Marathon. Pausanias raconte gravement que les Corcyréens avaient fait don à Apollon Pythien d'un taureau d'airain en reconnaissance de ce qu'un de ces animaux se trouvant au bord de la mer leur avait signalé par des mugissements réitérés la présence d'une troupe considérable de thons. L'Océan et les fleuves, véritables dieux pour les anciens, étaient représentés en cette qualité avec des cornes

Et gemina auratus taurino cornua vultu

dit Virgile en parlant de l'Eridan. Les anciens cherchaient à se tirer d'affaire en disant que les fleuves étaient nommés *cornigères* à cause de leurs confluents ou bien encore en comparant leur fureur à celle des taureaux (1).

(1) « Taurorum specie simulacra fluminum, id est cum cornibus, formantur, quod sunt atrocia ut tauri. » (Festus).

Ces mêmes problèmes ont fort préoccupé aussi les savants modernes. La solution la plus accréditée aujourd'hui est celle de M. Maury, qui, partant de la forme de la lune à son croissant, convertit en divinités lunaires tous les dieux cornifères. Diodore de Sicile avait dit déjà en parlant d'Isis : « Les Egyptiens la représentent avec des cornes pour exprimer la forme que prend la lune dans sa révolution mensuelle (1). » J'accorderais, s'il le fallait absolument, qu'Isis, Hathor, Astarté, Io et Diane ont pu à la rigueur être des emblêmes lunaires, mais en était-il de même de Dionysos, de Sabazius, d'Apis et de Mnévis? En était-il de même de Poseidôn, de Moloch, de Cernunnos et de l'Esus-Trigaranus ! Les divers olympes eussent été, dans ce cas, peuplés entièrement de dieux lunaires. Etaient-ce aussi des personnages lunaires qu'Alexandre, Séleucus, Lysimaque, Attale et Moïse? Un autre défaut de ce système est de méconnaître, en Grèce et en Italie, la phase fétichiste et zôomorphiste, phase que l'humanité toute entière paraît avoir traversée et dont nous avons retrouvé déjà chez ces mêmes Grecs et ces mêmes Italiens deux éléments importants et qui impliquent les autres, savoir : *le culte des arbres* et le *culte des eaux*. Plutarque dit très bien dans sa *Vie de Numa :* « Numa défendit également aux Romains de croire que dieu eut *forme de bête* ou d'homme (2). »

Le culte du taureau est donc un fait bien positif.

---

(1) Diod., liv. I, 12.
(2) Vie de Numa, ch. XIV.

Voyons maintenant si à l'aide de cette notion nouvelle, il ne nous sera pas possible de résoudre quelques énigmes des temps anciens.

Voici d'abord une conjecture relativement au nom de la Tauride. D'après Antoninus Liberalis, les habitants de ce pays avaient été nommés *Taures* à cause d'un *Taureau* que les dieux avaient substitué à Iphigénie, au moment où elle allait être immolée. Notre illustre historien, M. Henri Martin, fait venir le nom de cette péninsule de *Tôr* qui en gaélique et en kimrique signifie *montagne*. Sans doute la Crimée est un pays assez montagneux, mais le voisinage du Caucase lui grandement tort à ce point de vue. Rappelons-plutôt qu'Artémis portait les noms de Ταυρὼ et Ταυροπόλος, que les médailles des Eretriens ont la tête de cette déesse, et au revers un *bœuf,* et enfin qu'une autre médaille porte Diane et au revers un bœuf à tête humaine (1). Or, où était le principal sanctuaire de cette Artémis *Taurô?* Précisément dans la Chersonnèse, où sa prêtresse Iphigénie lui immolait tous les étrangers. Divers commentateurs ont rattaché l'un à l'autre les noms de Tauride et de Diane Taurô, mais en prétendant que la déesse a tiré son nom de la contrée. A mon avis, le contraire seul est vrai et c'est la déesse qui a donné son nom au pays.

Voici un fait plus important. Pour bien le comprendre, rappelons-nous la piété profonde des anciens, leur dévotion au taureau et le prestige religieux qu'ont

---

(1) Médaille n° 28 du cabinet de M. J. Rousseau.

exercé et exercent encore certaines localités, Delphes, Samothrace, Dodone, Délos, Cumes, Jérusalem, La Mecque, Médine, Rome, Lorette, Saint-Jacques de Compostelle, Einsiedeln, etc., localités qui, pour la plupart, n'ont eu d'importance qu'à dater du moment où un sanctuaire y fut fondé. « Faites-nous des dieux qui marchent devant nous, » dirent les Israélites à Aaron pendant leur fuite d'Egypte; Aaron leur fit fabriquer un veau d'or. « Après y avoir bien pensé, dit le Livre des Rois, Jéroboam fit deux veaux d'or et il dit au peuple : « N'allez plus à l'avenir à Jérusalem ; Israel, voici vos dieux qui vous ont tiré de l'Egypte ! Et il les plaça l'un à Béthel et l'autre à Dan. » Voilà un fait simple, positif et raconté historiquement; le voici maintenant chez les Grecs sous une forme légendaire. D'après Apollodore d'Athènes, Cadmus étant allé consulter l'oracle de Delphes, la Pythie lui ordonna de fonder une ville à l'endroit où il verrait une génisse s'arrêter et tomber à terre ; Pausanias dit qu'on montrait encore de son temps à Thèbes le lieu où l'animal s'était arrêté. Ovide fait parler l'oracle dans les termes suivants (1) :

> Bos tibi, Phœbus ait, Solis occurret in arvis ;
> Hâc duce carpe viam et quâ requieverit herbâ
> Mœnia fac condas Bœotiaque illa vocato.

N'est-ce pas là la répétition du fait de Béthel et de Dan? Ovide fait venir Béotia, Βοιωτία, de Βοῦς; voilà à mon avis une autre Tauride. Les médailles béotiennes

(1) Métam., liv. III.

portent le bœuf. Le même Apollodore raconte encore qu'Ilus fonda Ilium à l'endroit où un bœuf, qui lui avait été donné par le roi du pays, s'arrêta et se coucha (1). Ilium, nous le verrons plus loin, était un des principaux sanctuaires de l'Asie. Enfin un autre taureau conduisit une colonie dans le pays des Opiques et ce fut sous ces auspices que la nation Samnite fut, dit-on, fondée. Deux villes de ce peuple portaient le nom de *Bovianum* (2). Ces bœufs conducteurs de colonies rappellent de bien près le *Veau d'or* qui *marchait* devant les hébreux. Peut-être, au lieu de n'être qu'une idole en métal, l'animal était-il vivant, comme le bœuf Apis; mais vivant ou non, il était un des dieux de la tribu émigrante. Les prêtres savaient bien le faire arrêter où cela leur semblait le plus avantageux, et un sanctuaire se trouvait ainsi fondé dans cet endroit, sanctuaire qui, comme ceux de Dan et Béthel, attirait bientôt toute la population du pays.

Qu'étaient-ce que les deux taureaux d'Æetès, roi de Colchide? Ils avaient des pieds d'airain (Χαλκόποδας) et ils jetaient le feu par la bouche et les naseaux. Il semble que ces taureaux là n'étaient pas sans quelque parenté avec le Moloch de la vallée de Tophet.

La Crète avait son Minotaure, ou *Taureau-Minos* (3), auquel Athènes devait offrir, tous les neuf ans, un cer-

---

(1) Apollod. d'Ath., liv. III, ch. 10.

(2) On trouve aussi dans la Grande-Grèce le peuple des Vitellenses. Chassés d'Italie, les Boii se réfugièrent chez les Taurisques. (Strabon, V, 1.)

(3) Τον Μίνω καλούμενον Ταῦρον (Pausanias, I, 27).

tain nombre de jeunes garçons et de jeunes vierges; c'était aussi des enfants qu'on offrait à Moloch. « Le Minotaure, dit Diodore, avait depuis la tête jusqu'aux épaules la figure d'un taureau; pour le reste, il ressemblait à un homme (1). » Voilà bien la tête de Moloch pareille, selon D. Calmet, à *celle d'un veau*. Le Minotaure habitait le labyrinthe, c'est-à-dire un de ces hypogées si chers aux religions primitives; l'hôte et le lieu se convenaient à merveille. Nous aurons à étudier plus loin le grand sanctuaire, dont le labyrinthe était le temple souterrain.

La Sicile avait son taureau dit *de Phalaris*. Ce taureau était d'airain; il était creux, on le remplissait de victimes humaines, puis un grand feu était allumé dessous (2). Voilà bien encore Moloch; toute la différence est que l'un était entièrement *taureau* et l'autre seulement par la tête. Phalaris vouait à la mort tous les étrangers; autant en faisaient Busiris en Egypte (3) et dans la Tauride, les prêtres d'Artémis Taurô.

Rome posséda aussi son Taureau sacré devenu plus tard odieux, comme le Minotaure et le Taureau de Phalaris, grâce aux progrès de la civilisation; Virgile l'appelle *Cacus* (4), c'est-à-dire le *Mauvais*. Nulle part, il est vrai, le grand poète latin ne dit expressément que Cacus ait été *taureau*, mais cela ressort de tous les détails de la légende. Ce fut en recherchant les *bœufs* de Géryon

---

(1) Diod.. IV, 77.
(2) Verrines, l. IV et Polybe, l. XII, fragm. de Valois, fragm. XVI.
(3) Busiris n'est peut-être que βοῦς ἱερὸς, le Taureau sacré.
(4) Eneide, liv. VIII, vers. 193 et suivants.

qu'Hercule pénétra dans l'antre du monstre. Comme Moloch et le Minotaure, Cacus n'était homme qu'à demi.

Semi-Hominis Caci facies

De même que les taureaux de Tophet et d'Agrigente, il était de métal fondu, puisque Vulcain était son père,

Huic monstro Vulcanus erat pater.

Il jetait le feu par la bouche comme ses frères de Colchos.

Illius atros
Ore vomens ignes, magnâ se mole ferebat.

Sa demeure était un labyrinthe sous Rome même :

Hîc spelunca fuit vasto submota recessu (1),

Enfin les sacrifices humains se pratiquaient dans ce labyrinthe, comme dans celui de Crête,

Solis inaccessam radiis semperque recenti
Cæde tepebat humus (2),

J'espère établir plus loin qu'aucun des caractères du sanctuaire primitif ne manquait à Rome, ou pour mieux dire, que Rome peut être regardée comme le type du sanctuaire primitif.

César nous apprend que les Gaulois remplissaient d'immenses *simulacres en osier* d'hommes vivants destinés à périr dans les flammes. Les *Commentaires*

---

(1) Ovide dit de même dans *les Fastes* :
Pioque domo, longis spelunca recessibus ingens...
(2) Ovide confirme aussi cette tradition :
Squalidaque humanis ossibus albet humus.

auraient bien dû nous dire quelle était la forme de ces idoles. Peut-être était-ce aussi celle du Taureau, et d'autant mieux que cet animal était adoré par les Gaulois et notamment par les Cimbres.

Une tradition, qui s'est perpétuée jusqu'à nous, atteste que le taureau d'airain servit encore d'instrument pour le supplice des premiers chrétiens. Dans un cantique publié de nos jours sons le titre de *Martyre de Saint-Eustache,* on lit les vers suivants qui offrent plus d'intérêt historique que d'agrément littéraire (1) :

Mais les faux dieux, objet de mon horreur,
N'auront de moi que mépris et outrage.

ADRIEN.

Enfermez-le dans ce taureau d'airain,
Sa femme aussi, ses deux enfants encore;
C'est par le feu que j'en veux voir la fin
Pour apaiser nos grands dieux que j'adore.

Ainsi nous trouvons partout, sous des formes plus ou moins altérées, mais encore très saisissables, ce grand fait de la taurolâtrie, dont le souvenir s'est prolongé jusque dans la tradition chrétienne.

Autre problême. D'où vient le nom de l'Italie? Denys d'Halicarnasse fait à ce sujet un de ces contes ridicules qu'on aimerait à ne pas rencontrer si souvent dans les écrits des anciens. Voici comment il s'exprime : « D'après le récit d'Hellanicus de Lesbos, Hercule traversait l'Italie en emmenant à Argos les bœufs de Géryon. Un jeune taureau s'échappa du troupeau, parcourut toute la côte et passa à la nage en Sicile. Hercule se mit à sa

(1) Petites Etrennes, Châtillon-sur-Seine, Cornillac, page 135.

poursuite en demandant à tous ceux qu'il rencontrait s'ils ne l'avaient point vu, mais les habitants du pays entendaient très peu le grec. Il parvint cependant à leur faire entendre, tant par paroles que par signes, que c'était un jeune taureau qu'il cherchait et il comprit par leurs réponses qu'en leur langage cet animal se nommait *Vitulon*, nom qu'il porte encore aujourd'hui. Cela lui donna l'occasion d'appeler *Vitalia* tout le pays par où avait passé son taureau. Hellanicus ajoute qu'on ne doit pas être surpris que ce terme ait été changé par la suite des temps en sa forme actuelle, puisque plusieurs mots grecs ont eu à peu près le même sort (1). » De ce tissu d'extravagances ne conservons qu'un fait, l'étymologie du mot *Italia* d'après Hellanicus. Servius dit qu'on prononçait autrefois *Vitalia*. Sextus Pompée fait venir Italia, soit *a Vitulis*, soit d'un roi Italus inventé tout exprès pour la circonstance. Aulugelle s'exprime ainsi (2) : « Timée, dans son *Histoire du peuple romain* écrite en grec, et M. Varron, dans ses *Antiquités*, rapportent que le mot *Italie* vient du grec ; car anciennement dans cette langue Ἰταλοὶ signifiait des *bœufs*. » Enfin MM. Creutzer et Guigniaut disent qu'*Italos* signifiait *bœuf* en langue étrusque. Dirons-nous avec plusieurs commentateurs que cette contrée était ainsi nommée, parce qu'elle produisait beaucoup de bœufs ? Rappelons-nous plutôt les villes de *Taurania* et *Bovianum*, le peuple des *Vitellenses*, les médailles

(1) Denys d'Halic., liv. I, ch. 8.
(2) Aulugelle, XI. 1.

taurifères de l'Italie méridionale (1), la colonie opique conduite par un bœuf et Cacus, le Moloch romain, comme j'espère l'établir plus loin d'une manière plus solide. A mes yeux, l'Italie était, quant à son nom, une autre Βοιωτία et une autre *Tauride*.

Abordons une dernière question. Pourquoi tant de monnaies des anciens portent-elles le Taureau? On répond que, dans les transactions primitives, la pièce de monnaie avait une valeur égale à celle de l'animal dont elle portait l'effigie, mais cette explication est-elle bien satisfaisante? Le bétail, tous les historiens le disent, était alors fort rare et il était regardé comme fort précieux. La didrachme portait le taureau; est-ce que pour une didrachme on eût pu acheter un bœuf sur le marché d'Athènes? certains *as* et certains *quadrussis* ont également le bœuf et même quelques uns sur les deux faces; Cincinnatus aurait-il pu renouveler l'attelage de sa charrue au prix de deux as ou de deux quadrussis? On me dira que le volume de l'as a varié et qu'il avait d'abord un poids et par conséquent une valeur plus considérables; je répondrai qu'on n'a encore trouvé aucune de ces monnaies colossales et que je ne vois là qu'une simple hypothèse sans aucun fondement historique pour chercher à expliquer ce qu'on ne pouvait expliquer autrement. La vérité à mon avis est que chaque époque a représenté sur ses

---

(1) Le nom d'Italie était loin de s'appliquer alors à toute la Péninsule. « L'Italie s'étendait d'abord sous ce nom du détroit de Sicile aux golfes de Tarente et de Posidonium » (Strabon, V, I, 1).

médailles ses dieux ou ses chefs et que le taureau a été longtemps un des dieux des anciens.

Le taureau n'était pas le seul animal honoré par l'antiquité. D'après Pline, les Troglodytes tenaient pour sacrée une variété de tortues qu'ils appelaient *Chélyons;* les Egyptiens adoraient l'ibis, l'épervier, l'ichneumor, le chat, le bouc, le loup et le crocodile. En Grèce, l'âne avait un rôle religieux dans les Dionysiaques et les Eleusinies; Aristophane nous apprend, dans les *Oiseaux,* que la rencontre d'un de ces animaux avait un sens divinatoire. Les Juifs ont rendu un culte à l'âne. On lit dans l'historien Josèphe (1) : « Appion a osé dire sur le rapport de Posidonius et d'Apollonius Molon que les Juifs avaient dans leur trésor sacré une tête d'âne qui était en or et d'un grand prix, qu'ils adoraient cette tête et qu'Antiochus la trouva lorsqu'il pilla le temple de Jérusalem. » Josèphe essaie de nier la chose, mais indépendamment de Molon, Posidonius et Appion, le fait est attesté encore par Tacite, Pétrone, Martial et Tertullien. Tacite et Tertullien nous apprennent positivement qu'on reprochait aux Juifs d'adorer un dieu « à tête d'âne. »

Non credo, jura, Verpe, per Anchialum

dit Martial à un juif son rival (2). On sait qu'*Anchialus* (3), *Ancharius* et Ἄγχαριος signifient *âne* en grec et en latin. Les Juifs juraient par l'âne, comme les Cimbres

---

(1) Josèphe, liv. II, ch. 4, contre Appion.
(2) Martial, liv. XI, 94.
(3) La déesse *Ancaria* était honorée à *Asculum* (Tertullien *Apolog. adrers. gentes*, ch. XXIV.

par le taureau. Rappelons-nous pour l'intelligence du passage suivant que *Cillus* a le même sens qu'*Anchialus :*

> Judæus licet et porcinum numen adoret
> Et *Cilli* summas advocet auriculas (1).

On conciliera tout en admettant que le culte de l'âne exista surtout à Tophet, Béthel, Dan et Samarie et qu'il ne fit son apparition à Jérusalem qu'aux époques de rechûte de la cité sainte dans l'idolâtrie, qui l'enveloppait de toutes parts. Huet prétend qu'après avoir tué de sa main le bœuf Apis, le roi de Perse Ochus voulut forcer les Egyptiens à adorer à sa place un âne. Dans les premiers siècles de l'Eglise, les Gnostiques, Chrétiens judaïsants, représentaient, dit-on, leur dieu Sabaoth sous la figure d'un âne (2). La *fête de l'âne,* qui a été célébrée si longtemps dans nos églises, n'est, à mon avis, qu'un dernier vestige du zôomorphisme. Au siècle dernier, l'image d'une ânesse était encore promenée en grande pompe dans les rues de Vérone.

L'oiseau sacré de l'Attique était la chouette. « Enfin nous les mettons en déroute vers le soir, avec l'aide des dieux, dit dans Aristophane le chœur des *Guêpes ;* avant le combat une chouette avait passé au-dessus de notre armée. » Je n'ai pas besoin de rappeler que la chouette était consacrée à Athéné. « Jupiter, qui règne aujourd'hui, dit Pisthéterus dans les *Oiseaux,* est repré-

---

(1) Pétrone, *De Judæorum circoncisione*, fragment 17.
(2) Histoire de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres, t. I, page 147.

senté avec un aigle en sa qualité de roi ; sa fille porte une chouette; » Et de même dans les Chevaliers : « Moi aussi, j'ai eu un songe, dit le charcutier dans sa réponse à Cléon ; j'ai cru voir la déesse elle-même ayant une chouette sur sa tête descendre de la citadelle. » Minerve avait pour épithète γλαυκῶπις, nom que les grecs traduisaient par *Vierge aux yeux glauques*. Pourquoi ces yeux *glauques?* d'après Pausanias, c'est qu'Athéné était fille de Neptune et du marais Tritonide, c'est-à-dire *fille des eaux*. Diodore n'est pas de cet avis. « Elle porte aussi, dit-il, le nom de *Glaucôpis*, non parcequ'elle a les yeux bleus, comme quelques Grecs l'ont pensé, mais parceque l'immensité de l'air a un aspect bleu (1) » M. Maury dit à son tour qu'Athéné était appelée Glaucôpis en tant qu'ayant représenté d'abord « l'air humide et les eaux. » Il me semble que les anciens n'étaient pas si habiles *abstracteurs de quintessences*. J'ouvre le premier dictionnaire grec venu et j'y vois que *chouette* se disait γλαὺξ, d'où je conclus que γλαυκῶπις, vrai pendant de βοῶπις, signifiait à l'époque zôomorphiste *la déesse à la tête de chouette*. Une monnaie athénienne, nommée γλαυξ, portait la chouette.

Le culte du bélier est attesté d'une manière plus positive. « Les Egyptiens, dit Hérodote dans sa description de l'Egypte (2), regardent les béliers comme sacrés et ils ne les immolent point, excepté le jour de la fête de Jupiter. » Le même historien ajoute que les Egyptiens

---

(1) Diod., liv. I. 12.
(2) Hérod., liv. II, 42.

représentaient Jupiter avec des cornes de bélier et nous savons d'autre part que dans le sanctuaire d'Ammon, ce dieu était figuré avec la tête de cet animal. Pausanias nous montre à Mégalopolis d'Arcadie une statue d'Ammon munie de cornes de bélier (1). Une médaille des Thasiens représente Dionysos avec des cornes qui, d'après Montfaucon, appartiennent au bélier. Selon Pausanias, la ville de Tanagres avait un temple d'Hermès *Criophore ;* le jour de la fête du dieu, un jeune homme faisait en grande pompe le tour de la cité en portant un agneau sur ses épaules. Pline et Plutarque nous apprennent, comme nous l'avons vu tout-à-l'heure, que les premières monnaies des Romains avaient eu l'effigie du mouton ; une des médailles italiques publiées par Lanzi porte une tête munie de cornes de bélier ; enfin des médailles réputées Cilico-Phéniciennes portent aussi, d'après le témoignage de MM. Creutzer et Guignaut, des têtes de béliers.

Une question se présente ici. Les grecs donnaient au dieu de la guerre le nom d'Arès ; d'où vient cette dénomination ? N'y aurait-il pas là aussi quelque trace du zôomorphisme ? Héraclite faisait dériver Ἄρης de Ἀρή, dommage, à cause des maux qu'enfante la guerre. D'après M. Wehrmann, Arès représentait non seulement la guerre proprement dite, mais en général la lutte des principes physiques. M. Gerhard voit dans ce dieu « une personnification des feux dévorants du

---

(1) Κέρατα επὶ τῆς κεφαλῆς ἔχον κριόυ. **Sur un sarcophage du musée du Louvre, Ammon est représenté par un homme à tête de bélier.**

soleil. » M. Maury est déjà plus positif; il fait venir Arès d'Ἄρης, *fer*, et voit dans cette divinité « un dieu du fer et des combats représenté par l'arme meurtrière, à laquelle il présidait (1). » Voici mon opinion ou plutôt ma conjecture. Buffon s'exprime ainsi sur le compte du bélier : « Il devient pétulant, il se bat, il s'élance contre les autres béliers ; quelquefois même il attaque son berger. » Les Latins donnaient à cet animal l'épithète de *Bellator ;* ils appelaient de son nom la plus puissante de leurs machines de guerre :

Dumque Aries murum cornu pulsabat aheno.

Les Grecs le sacrifiaient à Arès et on sait qu'ils n'offraient aux dieux que les victimes qu'ils regardaient comme leur étant le plus agréables. A mon avis Arès a bien pu n'être primitivement que le *dieu-bélier*, comme Moloch a été d'abord le *dieu-taureau*. M'objectera-t-on qu'*Aries* n'existe plus en grec avec le sens de *bélier*? J'espère faire voir tout-à-l'heure non pas seulement qu'entre le grec et le latin, il y a eu primitivement un fonds commun, mais encore qu'un certain nombre des plus anciens mots grecs, dont les Hellènes avaient fini par perdre la signification, s'expliquent par le latin et ne peuvent s'expliquer que par cet idiôme.

---

(1) Maury, Histoire des relig. de la Grèce, t. II, p. 98.

LES CENTRES.

Ii certo anni tempore in finibus Carnutum, quæ regio totius Galliæ media habetur, considunt in loco consecrato. De bello Gall., liv. VI, 13.

Les peuples primitifs avaient, non pas des capitales dans le sens actuel du mot, mais des *centres*, c'est-à-dire des lieux situés autant que possible à égale distance de tous les points périmétriques du territoire et où se tenaient sous la présidence des prêtres les assises judiciaires et les assemblées de la nation (1). Ces centres portaient divers noms selon les pays, les temps et les idiômes; ils appelaient 1° Omphale et Ombilic; 2° Alésaion, Alesiai, Alisia, Alesia; 3° Mediolan, Meadon et Moydon.

La Crète et la Sicile avaient leur Omphale, l'une sur les flancs du mont Ida, l'autre sur le plateau d'Enna. Dans l'un et l'autre pays le sanctuaire était *au centre* même de l'île. L'Omphale de Delphes nous est mieux connu encore. « Delphes, dit Strabon (1), est situé en quelque sorte au *centre* de la Grèce, tant au-delà de l'isthme qu'en deça. » Cette ville passe pour avoir été le berceau des Amphictionies, c'est-à-dire de l'*Assemblée* des Ἀμφικτύονες ou gens du pays. A l'époque hellénique, les députés des divers peuples de la Gréce s'y rendaient encore pour traiter leurs intérêts communs et faire en

---

(5) J'insisterai peu sur ce sujet que j'ai traité dans un mémoire spécial, sous le titre : *Le Champ-Sacré des Séquanes*, Dumoulin.

(1) Strabon, Dübner-Müller, page 360, édition de 1853.

commun leurs sacrifices. Les jeux pythiques se tenaient à Delphes, ainsi qu'une foire célèbre qui existait encore au temps de Dion Chrysostôme et « un concours de joueurs de harpes qui chantaient les louanges d'Apollon. » Delphes n'était pas regardé seulement comme le centre de la Grèce, mais de la terre toute entière. « On la regarde de plus, dit Strabon, comme le centre de la terre entière ou comme son Omphale... La pierre ombilicale est dans le temple, mais voilée (1). Pindare appelle aussi ce sanctuaire l'*Omphale de la terre* (2) et Tite-Live lui donne à la fois les noms d'*oracle commun du genre humain* et d'*Ombilic de l'univers* (3). Dans les Euménides d'Eschyle, la Pythie s'écrie au moment où elle aperçoit Oreste : « Je vois assis sur la pierre, qui est l'*Omphale* du monde, un homme chargé du poids d'un sacrilège. »

Les habitants de l'Elide se rassemblaient chaque mois dans un lieu nommé Ἀλεσαῖον (4). Le mont *Alesius* d'Arcadie avait un bois sacré et un temple, qui passait pour avoir été bâti par Agamède et Trophonius, auxquels les Grecs attribuaient partout la construction de leurs plus anciens édifices religieux. Diodore dit de l'*Alesia* des Gaules (5) : « Cette ville est jusqu'à nos jours en honneur parmi les Celtes qui la regardent comme le foyer et la *métropole* de toute la Celtique. » Ἀλήζειν signi-

(1) Loc. citat.
(2) Pyth., ode VI.
(3) Tite-Live, XXXVIII, ch. 48.
(4) Strabon, Dübner-Müller, p. 293.
(5) Diod., liv. IV, 19.

fiant *rassembler*, *Alesia*, *Alesius*, etc. signifient, à mon avis, *lieu de rassemblement;* le radical se retrouve dans le Tudesque *alle*, tous. Ces dernières localités occupaient-elles, comme les *Omphales*, des positions centrales? Rien ne paraît plus naturel que de placer au *centre* d'un pays les assemblées de la nation. Toutefois les textes ne nous disent rien à cet égard.

Virgile nous apprend que le sanctuaire d'Amsanctus était au *centre* de l'Italie, *Italiæ medio*. Les assemblées de justice des Gaulois se tenaient chaque année dans un Champ-Sacré *(loco consecrato)* que César nomme la *Media regio totius Galliæ*. Les Galates avaient aussi leurs assemblées judiciaires dans un Champ-Sacré, mais nous ne savons pas si ce champ occupait ou non une position centrale. « Les députés de la nation galate, dit Strabon (3), se réunissaient au nombre de trois cents dans un lieu nommé Δρυνέμετον et là ils jugeaient les affaires de meurtre. »

Au-dessous du centre de la Gaule étaient les centres spéciaux des diverses tribus, centres nommés *Meadon* ou *Moydon*, c'est-à-dire *Hauteur du Milieu* et plus ordinairement *Médiolan*, c'est-à-dire le *Champ-Sacré du Milieu*. Le centre des Eburovices était Evreux, *Mediolanum Eburovicum*; celui des Santons, *Mediolanum Santonum* ou Saintes. Les Séquanes avaient leur sanctuaire central à Molain (Jura), que les chartes du moyen-âge appellent aussi *Mediolanum*. La forêt qui entoure Molain se nomme forêt du *Moydon*; Saintes a

(5) Strabon, Dübner-Müller, page 845.

de même des territoires nommés [illegible], *Médiolanum* et *Médion*. En dehors de la Gaule, le *Médiolanum Mœsiæ* portait en même temps le nom de *Médiana*. Le *Médiolanum* des Insubres passait, d'après Plutarque, pour la *métropole* du pays. C'est à *Mesbourg* ou *Mesborg* (la forteresse du Milieu) qu'on place assez généralement le mystérieux *Irmensul*, symbole de la colonne qui soutenait le monde. La ville sainte des Scandinaves, Upsal, paraît avoir eu aussi la prétention d'être le centre de la terre. L'inauguration des rois s'y faisait sur la pierre de *Mora*, surnommée la *Pierre immuable*, laquelle rappelle le pilier ombilical de Delphes. On sait que le sanctuaire de Jupiter Ammon avait également une pierre sacrée dont la forme était celle d'un *ombilic*. L'idée de *centre* n'était pas moins familière aux peuples germains. « Ulphilas, dit M. Ozanam, désigne la terre habitée par le nom de Midjungards ; l'Anglo-Saxon Cædmen et Beowulf la nomment *Middangeard*. C'est le même que le scandinave *Midhgardr* et il suppose la terre placée au centre de la création (1). » Le même historien dit ailleurs : « C'est aussi *au milieu* de la terre que fut bâtie au commencement Asgard, la cité des dieux (2). » *Centre* et *sanctuaire* étaient deux termes si étroitement associés dans l'esprit des peuples qu'au commencement du moyen-âge Jérusalem fut, dit-on, regardée à son tour comme le centre du monde.

---

(1) Ozanam, Les Germains, p. 80.
(2) Ibid, p. 51.

LES ENCEINTES SACRÉES.

« La Table ronde, autour de laquelle Posidonius avait vu s'asseoir les héros de la Brodeurde cent ans avant J.-C., symbole d'égalité pour les guerriers au collier d'or, symbole cosmogonique de l'orbe du monde pour les Druides. » Henri Martin.

Les peuples anciens avaient tous des enceintes sacrées consistant tantôt en une ceinture de bois épais et touffus, tantôt en un cercle de pierres, ailleurs en une muraille, ailleurs encore, mais seulement vers les temps helléniques, en une colonnade construite avec plus ou moins d'art. « Les premiers sanctuaires, dit M. Duruy (1), étaient la cîme des monts, l'ombrage des chênes, comme à Dodone ou des lieux consacrés par une enceinte de grosses pierres, comme sur le mont Lycée en Arcadie. » M. Maury dit à son tour (2) : « Les Pélasges et les populations primitives de la Grèce n'avaient ni temples ni grands édifices réservés au culte. Voulaient-ils sacrifier, ils entouraient d'une enceinte le lieu où ils voulaient présenter leurs offrandes aux dieux. » D'après le même savant, les Aryas en faisaient tout autant et ils nommaient *Védi* leurs enceintes sacrées, que les Latins appelaient *Septum* et les Grecs ἕρκος, τέμενος, σῆκος, περιςολος et κλίβιον. *Septum* vient de *Sepes,* haie ; ἕρκος équivaut à *quod arcet* et à *Vedi,* qui paraît se rattacher au même radical que

(1) Duruy, Hist. de la Grèce ancienne, page 97.
(2) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t. I, page 175.

vetare. Malgré l'absence du θ, τέμενος signifie pour moi la *demeure du Dieu*; περιβόλος désignait proprement l'enceinte. Il y avait à Egine une fête nommée *Lithobolie*, fête consacrée aux vieilles divinités pélasgiques Damia et Auxésia. M. Maury traduit Lithobolie par *lapidation;* je verrais plutôt dans ce mot *la fête dans l'enceinte de pierres* et d'autant mieux que pour désigner l'enceinte du temple de Jupiter Lycéen en Arcadie, Pausanias se sert précisément d'un terme analogue (περίβολος λίθων). Le même auteur parle d'une autre enceinte qu'il nomme, selon les diverses leçons, κλίσιον ou κλήσιον (1). Ce mot se rattache au radical κλείω, *fermer,* et par une extension naturelle de sens, *célébrer,* puisque les fêtes religieuses se *célébraient* dans des lieux *fermés*. De κλήσιον est venu ἐκκλησία, mot qui, avant le christianisme, désignait déjà les réunions périodiques des confréries d'initiés (2). Le latin *cleo* signifie *cacher :* c'est presque le même sens que celui de κλείω (3). De κλείω et *cleo* dérivent aussi *clerimonia, clericatus, clergie* (instruction) et *clergé*. Nous verrons plus loin que l'enceinte sacrée renfermait tout l'art et toute la science des époques primitives. M. Henri Martin dit en parlant du druidisme (4) : « C'est un *clergé*, non pas dans le sens actuel de ce mot, mais dans le sens le plus étendu qu'il ait reçu au moyen-âge, quand il embrassait la classe

---

(1) Pausanias, IV, 1.

(2) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t. II, p. 426.

(3) A Genève, *Clédal* et *Clédar* signifient « fermeture d'un champ, d'un jardin, d'une cour » Humbert, *Nouveau glossaire,* 1852.

(4) Henri Martin, Hist. de France, t. I, p. 59.

lettrée toute entière. » Un de nos prélats donnait tout récemment au mot *cléricaux* le sens de *séparés* (1).

Citons quelques enceintes sacrées prises dans divers pays. Strabon mentionne en Cappadoce un Σῆκος fort vaste, au milieu duquel se dressait l'autel du feu sacré (2). Nous connaissons déjà le *Drynemeton* des Galates. L'*Artémisium* d'Eubée était entouré d'arbres et d'un cercle de colonnes de pierres blanches (3). Pausanias signale à Delphes une enceinte nommée ὁ ἱερος περιβόλος τοῦ Απόλλωνος. D'après Plutarque, toute l'enceinte de Rome était tenue pour sacro-sainte, à l'exception seulement des portes (4). Rappelons en passant que la fontaine d'Aréthuse et le lac de Cutilie avaient l'un et l'autre leur enceinte. Tout le monde connaît les *cercles de pierres* des nations celtiques. Le poème de *Vôluspa* mentionne « les enclos de Hroptr, demeures sacrées des dieux héros (5). » Le Vafthrudnismal parle des *enclos d'Odin* (6) et le Lokasenna de ceux des Ases (7). Le monde lui-même avait chez les Islandais sa grande enceinte centrale. « Alors, dit le Vôluspa, les fils de Bur élevèrent les firmamens ; ils formèrent la grande enceinte du milieu (8). »

L'étendue de l'enceinte se mesurait à l'importance du sanctuaire ; quelques unes étaient très vastes. Thu-

(1) Lettre pastorale de Mgr l'Evêque de Tulle, sept. 1863.
(2) Strabon, Dübner-Müller, page 621.
(3) Plutarque, Vie de Thémistocle, chap. XV.
(3) Id., Vie de Romulus, chap. XVI.
(5) *Vôluspa*, vers 249.
(6) Vafthrudnismal, vers 162.
(7) Lokasenna, vers 149.
(8) *Vôluspa*, vers 13.

cydide raconte que le stratège Démosthènes fit bivouaquer son armée dans l'enceinte de Jupiter Néméen (1). Ces enceintes renfermaient, non seulement une certaine étendue de bois, mais encore le parc des troupeaux consacrés à la divinité du lieu. « Enfin, vous arriverez dans l'île de Thrinacie, dit le douzième chant de l'Odyssée ; là paissent les nombreuses génisses et les grasses brebis du *Soleil*, sept troupeaux chacun de cinquante génisses et le même nombre de moutons à la toison éclatante. » Xénophon décrivant le sanctuaire de Scillunte s'exprime ainsi : « Dans l'enceinte consacrée à Diane sont des bocages et des montagnes boisées, où l'on peut élever des porcs, des chèvres, des brebis et des chevaux (2). » Diodore dit du sanctuaire d'Engyon (Sicile), lequel était dédié aux Vierges mères : « Un peu avant notre temps, les déesses avaient trois mille bœufs sacrés et une grande étendue de territoire d'où se tiraient de grands revenus (3). » A son tour, Tite-Live décrit dans les termes suivants un bois sacré situé près de Crotone. « Le bois sacré de Junon Lacinia enfermé dans une enceinte de forêts de sapins d'une hauteur prodigieuse contenait de riches pâturages, où les troupeaux de toute espèce consacrés à la déesse paissaient tranquillement sans être gardés par aucun pasteur et il était inoui qu'ils eussent encore essuyé la moindre insulte, soit de la part des bêtes sauvages, soit de la part des hommes (4). » Les Scandinaves avaient aussi dans

---

(1) Thucyd. III, 96. — (2) Anabase, liv. V, chap. 3. — (3) Diodore, liv. IV, 80. — (4) Tite-Live, liv. XXIV, ch. 3.

l'île sainte d'Héligoland des troupeaux sacrés, sur lesquels nul n'osait porter la main (1).

Quelle était la forme ordinaire des enceintes? Il y en avait de rectangulaires, ne fût-ce que celle de Kerkonno (Morbihan), mais la plupart affectaient la forme circulaire On sait quelle place tenaient le cercle et la sphère dans les symboles des anciens. L'œuf cosmogonique joue un grand rôle dans les mythologies orientales et les poèmes Orphiques; en Egypte, c'était de l'œuf mystérieux du dieu Ammon-Noum qu'était sorti le monde entier. D'après M. le comte Joubert, le cercle est encore dans le Kurdistan le symbole de la croyance des Yezidis. Le serpent, qui mord sa queue, symbolisait aux yeux des anciens le monde et le temps. Les Gaulois portaient comme talisman l'œuf rouge du serpent marin. Selon M. Henri Martin, la *Table ronde* était pour eux l'emblême cosmique de l'orbe du monde. « C'est la fête autour des deux lacs, chantait un Celte qui allait être mis à mort; un lac m'environne et environne le *cercle,* le cercle un autre cercle ceint de douves profondes. » Le cercle était représenté par le Cromlech. « *Crom*, dit M. Henri Martin (2), signifie *Courbe,* la courbe qui n'a ni commencement ni fin, le cercle. » A cet ordre d'idées se rattachent encore la *sphère d'Hécate,* instrument de divination, le *Cercle enchanté* des magiciens, la danse *circulaire* et mystique des Druides et des Bardes, dont parle la chanson de

(1) Ozanam, Les Germains, page 75.
(2) Hist. de France, t. 1, page 58.

Cynddelw (1), les rondes *cycliques* et la danse Gnossienne qui symbolisaient peut-être aussi la sphère cosmique et la voûte céleste.

Telle était la prédilection des anciens pour la forme circulaire. Cette forme s'imposait à la plupart de leurs constructions. Les tumulus étaient ronds ; il en était de même des maisons des Gaulois (2) et des *mardelles* qu'on rencontre encore ça et là. Strabon nous apprend que les villages des Bretons étaient bâtis en cercle (κύκλον (3) ; telle est aussi la disposition de beaucoup de douars arabes. Pour fonder Alexandrie, le conquérant Macédonien fit tracer « une grande enceinte courbée en forme circulaire (4). » Chez les Latins, *Urbs* est le même mot qu'*Orbs*, le cercle. Même chose pour les monuments religieux. Diodore dit en parlant du pays des Hyperboréens (5). « On voit aussi dans cette île une vaste enceinte consacrée à Apollon, ainsi qu'un temple magnifique de *forme ronde* et orné de nombreuses offrandes. » L'ancienne Italie avait beaucoup de monuments circulaires ; il me suffira de nommer les divers Colysées, les Cirques, les mausolées de Cécilia Métella, d'Auguste et d'Adrien, le Panthéon d'Agrippa et l'église de Saint-Etienne-le-Rond, qui est regardée comme un temple ancien. Les nations cel-

---

(1) « Rapidly moving in the course of the sky in *circles*, in uneven-numbers. Druids and Bards unite, in celebrating the leader. » Traduction de Davies, The mythology of the British Druids, page 16.

(2) H. Martin, Histoire de France, t. I, page 32.

(3) Strabon, Dübner-Müller, IV, VI, 2.

(4) Plutarque, Vie d'Alexandre, XLIX.

(5) Diod., liv. II, 47.

tiques avaient leurs fameux cercles de pierres. L'enceinte de Kermorvan (Finistère) est circulaire; le cromlech de Kerléon est appelé par le peuple la *Table Ronde* d'Arthur. En Angleterre, le monument d'Abury, aujourd'hui fort ruiné, se composait d'une enceinte circulaire, dont le diamètre était de quatorze cents pieds avec deux cercles intérieurs concentriques (1); celui de Stone-Hedge comprenait, quand il était intact, trois cercles concentriques, et selon quelques-uns, quatre enceintes curvilignes, dont deux circulaires et deux ovales. « Les Bardes te loueront, même les Druides du *Cercle*, » dit la chanson de Cynddelw. « Va, Ferchios, dit à son tour Lamdarg dans *Fingal*, va trouver dans son rocher le vénérable Allad; sa demeure est un *cercle de pierres;* il saura nous apprendre dans quels lieux est Gelchossa. » M. Henri Martin considère comme des monuments religieux les *Tours Rondes* de l'Irlande; la Norvège a son *Cercle de pierres* de Thigreeds. Si j'ai tant insisté sur la forme circulaire de ces monuments, c'est que j'aurai peut-être à en tirer une conclusion plus tard.

LA CASTE SACERDOTALE.

« Druidas Gallorum et hoc genus vatum medicorumque. » PLINE.

L'existence d'une caste sacerdotale et le mode de composition de cette caste formaient une dernière res-

(1) Carro, Mémoire sur les Monuments primitifs, page 28.

semblance dans la religion des anciens. Dans l'*Exode*, le Seigneur dit d'Aaron et de ses enfants : « Vous leur mettrez la mitre sur la tête et ils seront mes prêtres pour me rendre un culte perpétuel (1). » Et ailleurs, parlant de Phinès, petit-fils d'Aaron : « Le sacerdoce lui sera donné à lui et à sa race par un pacte éternel, parce qu'il a été zélé pour son dieu (2). » Diodore dit du sacerdoce égyptien : « Tout le sol est partagé en trois portions. La première et la plus considérable appartient aux prêtres. Il n'en est pas comme chez les Grecs, où un seul homme ou une seule femme est chargée du sacerdoce. Chez les Egyptiens ceux qui s'occupent des sacrifices et du culte des dieux sont nombreux et ils *transmettent leur profession à leurs descendants*. Ils sont exempts de l'impôt et viennent immédiatement après le roi, quant à la considération et aux privilèges (3). » Même chose chez les Chaldéens : « Les Chaldéens, dit encore Diodore, sont les plus anciens des Babyloniens; ils forment dans l'Etat une classe semblable à celle des prêtres en Egypte... Le fils succède à son père et il est exempt de toute charge publique (4). » Apulée dit à son tour des Mages : « En Perse, il n'est pas plus permis au premier venu d'être Mage qu'il ne lui serait permis d'être roi. » Comme les Chaldéens et les prêtres égyptiens, les Druides étaient exempts de toutes charges et ils formaient une puissante

(1) Exode XXIX, 9.
(2) Nombres, XXV, 13.
(3) Diodore. liv. I, 73.
(4) Id., liv. II, 39.

corporation. Jornandès nous apprend, mais sans entrer dans aucun détail, que les Goths avaient un collége de prêtres nommés les *Pieux*. « En Islande, dit M. Ozanam (1), trente-neuf prêtres rendaient la justice et présidaient aux fonctions sacrées ; leur charge passait à leurs fils et tout s'accorde pour indiquer une caste qui réunit longtemps les deux pouvoirs spirituel et temporel. »

Etudions de plus près les diverses castes sacerdotales que nous venons d'énumérer. Nous y trouverons 1° le prêtre savant ; 2° le prêtre médecin ; 3° le prêtre forgeron ; 4° le prêtre magistrat et justicier ; 5° le prêtre poète ; 6° le prêtre devin et vaticinateur ; 7° des prêtresses et des colléges de prêtresses.

Le Prêtre savant. Les anciens attribuaient aux prêtres égyptiens l'invention de la géométrie, de l'astronomie et de divers arts. La science des Mages est connue ainsi que celle des Chaldéens, qui, d'après Diodore, passaient leur vie à méditer sur les questions philosophiques (2). César dit des Druides (3) : « Ils enseignent en outre beaucoup de choses sur les astres et leurs mouvements, sur le monde et l'étendue des terres, sur la nature et la puissance des dieux immortels. » M. Ozanam dit que les prêtres d'Islande se vantaient d'avoir des chants, qui embrassaient toute la série des connaissances divines et humaines (4).

---

(1) Ozanam, Les Germains, 2e édit. page 47.
(2) Diodore, liv. II, 29.
(3) De bello gallico, liv. VI, 14.
(4) Les Germains, page 47.

Le Prêtre médecin. Strabon nous apprend que les malades accouraient de toutes parts au sanctuaire d'Acharaca en Ionie. Les Dactyles étaient médecins, ainsi que les prêtres de Lemnos. Les Telchines l'étaient également et leur nom passe même pour venir de δέλγειν, guérir. En Italie, les malades recouraient aux eaux des sanctuaires de Cumes et d'Aricie On sait que les Druides étaient médecins et de même les prêtresses de l'île de Sein, qui guérissaient les maladies les plus rebelles (1). Notons en passant que, d'après Pline, les Mages employaient, comme les Druides, la verveine nommée par eux *hiérobotane*.

Le Prêtre forgeron. « Les Dactyles Idéens, dit Diodore (2), passent pour avoir fait connaître l'usage du fer et découvert le cuivre et le fer, ainsi que l'art de travailler ces métaux. » Phérécyde les nomme Δημιουργοὶ σιδήρου ; leurs noms *Kelmis*, *Damnameneus* et *Acmon* signifiaient, dit-on, le *fondeur*, le *forgeur* et le *coupeur* (3). Les *Cabires* étaient également forgerons et de même les *Telchines ;* ces derniers passent pour avoir fait les premières images des dieux. Nulle industrie ne devait être plus importante que celle qui fabriquait les armes des combats, les instruments de l'agriculture et les simulacres divins et dès lors il est tout naturel de la trouver dans la main des prêtres créateurs de la religion et des arts. M. Maury voit dans les Cyclopes « des personnifications de la foudre et des feux volca-

(1) Pomponius Mela, liv. III, 6.
(2) Diod. V, 64.
(3) Mémoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. XIII.

niques (1) ; » je les regarde tout simplement comme des prêtres forgerons de l'époque primitive, sur lesquels les Grecs des âges suivants ont débité leurs fables habituelles. Chez les Perses, le tablier du forgeron Gao devint l'étendard national. Alaise a un territoire nommé les *Châteleys*, où l'on arrive par un canton nommé la *Côte-au-Prêtre;* les fouilles de 1858 y ont fait découvrir, au milieu de cendres, de charbons et de débris antiques de diverse nature, un marteau de forgeron (2). Les Korrigans de notre Bretagne française ont passé pour forgerons puis pour faux monnayeurs. D'après la législation d'Hoel-le-Bon, *Brenin* du pays des Cambriens, le *forgeron de la Cour* était un des quatorze personnages qui avaient le droit de s'asseoir à la table du roi. Le forgeron de Gretna-Green a gardé jusqu'à nos jours une des principales attributions sacerdotales, la célébration des mariages. « Les Ases se rencontrèrent dans la plaine d'Idi, dit le poème de Voluspa (3) ; ils bâtirent bien haut un sanctuaire et une cour ; ils posèrent des fourneaux, façonnèrent des joyaux, forgèrent des tenailles et fabriquèrent des ustensiles. » L'Allemagne avait son forgeron *Wieland*, qui était boiteux comme Vulcain.

Le Prêtre justicier. « Là, dit César en parlant de la *Media regio* de la Gaule (4), se réunissent tous ceux qui ont des procès et ils se soumettent aux jugements

---

(1) Maury, Histoire des relig. de la Grèce, t. I, page 16.

(2) Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs, 1858, tombelles celtiques et romaines, par M. Aug. Castan, pages 575 et suivantes.

(3) *Voluspa*, vers 27. — (4) Ozanam, Les Germains, p. 264.

et aux décisions des Druides. » Nous avons vu que les députés de la nation galate s'assemblaient dans le *Drynemète* (enceinte du Bois-Sacré), pour juger les affaires de meurtre ; il est fort à présumer que ces députés réunis dans un tel lieu n'étaient autres que les prêtres de la nation. Tacite dit en parlant de ceux des Germains : « Sévir, charger de liens, frapper même, n'est permis qu'aux pontifes (1). » Saint Jérôme traduit *Dan,* nom d'un des principaux sanctuaires de la Palestine, par *judicium,* c'est-à-dire selon toute vraisemblance, le *lieu du jugement.* Strabon et Pausanias donnent l'un et l'autre à *Pouzzoles,* qui faisait partie du Champ Sacré de Cumes, le nom de *Dicœarchia* (le chef-lieu de la justice). Notre Carnac a un territoire nommé la *Montagne de la Justice ;* on trouve à Lieu-Saint, où je place la *Media Regio,* un canton appelé *La Justice ;* enfin le grand sanctuaire d'Upsal a son *Tings-Hog* ou *hauteur de la justice.*

Le Prêtre poète. L'origine de la poésie fut toute hiératique ; c'est là un fait bien connu aujourd'hui, mais auquel je m'arrêterai cependant un instant. Les chants des poètes primitifs étaient ou religieux ou guerriers ; voici quelques faits pris chez les différents peuples de l'antiquité. Les mages de Perse avaient des chants sacrés qu'ils nommaient *Théogonies* (2). Quinte-Curce raconte que la *nef d'or* du sanctuaire d'Ammon était portée processionnellement au son des hymnes

(1) De Mor. Germ., VII.
(2) Hérodote, liv. I, 132.

chantés par les matrones et les vierges. Chez les Grecs, Olen, Linus, Orphée, Musée et Eumolpe nous apparaissent avec les caractères du prêtre primitif; Olen passait, d'après Pausanias, pour l'auteur de divers hymnes religieux; Homère cite Eumolpe parmi les Grecs qui avaient reçu des révélations de la divinité. Les Romains avaient leurs hymnes des Saliens et des frères Arvales. Virgile trace le portrait suivant d'un *Barde* :

Et amicum Crethea musis,
Crethea musarum comitem, cui carmina semper
Et citharæ cordi, numerosque intendere nervis;
Semper equos atque arma virûm pugnasque canebat (1).

D'après César, la doctrine religieuse des Gaulois était exposée dans des vers, à l'étude desquels les disciples des Druides consacraient quelquefois jusqu'à vingt années. Au dire de Diodore, les Bardes gaulois ne s'entendaient pas moins à calmer les fureurs des combats qu'à les exciter. « Souvent, dit cet historien (2), lorsque deux armées se trouvent en présence et que les épées sont déjà tirées et les lances en arrêt, les bardes se jettent au devant des combattants et les apaisent, comme on dompte par enchantement les bêtes féroces. » Dans la chanson de Cynddelw, Seisyll se vante d'être un barde de l'*enclos*; le nom des poésies *cycliques*, disons-le en passant, doit peut-être s'expli-

(1) Eneide, liv. IX, vers 774 et suivans.
2) Diodore, liv. V, 31.

quer aussi dans ce sens (κύκλος, cercle, enceinte). Les poésies ossianiques mentionnent plus d'une fois le Barde. « Ossian, dit Carril, tu es le premier des Bardes ; il y a longtemps que ta renommée m'est connue, toi dont les chants exaltent le courage des héros (1). » Le musicien ou poète était, comme le forgeron de la cour, un des quatorze commensaux du *Brenin* de Cambrie. « Les Germains, dit Tacite, célèbrent par des chants antiques qui sont leur seule histoire et leurs seules annales, un dieu nommé Tuiston (2). » Et ailleurs : « Ils ont aussi des chants qu'ils nomment Bardit (3). » Jornandès nous montre les prêtres des Goths chantant aux portes d'Udisitana (Mœsie) des cantiques en l'honneur de leurs dieux qu'ils invoquaient dans un pressant péril (4). Dans les *Nibelungen*, Etzel choisit pour les envoyer comme ambassadeurs au pays des Burgundes deux guerriers *joueurs de viole,* Le même poème dit du Burgunde Volkêr : « C'était un homme de haute lignée ; beaucoup de bons guerriers du pays des Burgundes lui étaient soumis. Comme il savait *jouer de la viole*, on l'appelait le ménestrel (5). » Des chanteurs saxons hantaient la cour des rois de Danemark ; Clovis demanda à Théoderic, roi des Ostrogoths, un de ces joueurs de harpe, dont les chants faisaient revivre le passé. Le poète n'apparaît plus comme prêtre dans ces

---

(1) Fingal, chant V.
(2) Germanie, II.
(3) Ibid. III.
(4) De Rebus gelicis, IV.
(5) Nibelungen, chant XXIV.

derniers faits, mais l'importance toute exceptionnelle de son rôle en fait bien encore l'héritier des aœdes et des Bardes.

Le Prêtre devin. La Caste sacerdotale comprenait aussi des devins et des magiciens; c'est là encore un fait bien connu, auquel je devrai cependant consacrer quelques lignes. « Au moyen de l'astrologie et de l'inspection des victimes, dit Diodore de Sicile, les prêtres égyptiens prédisent l'avenir.» Le même historien dit des Chaldéens (1) : « Ils se livrent surtout à la science divinatoire et prédisent l'avenir; ils essaient de détourner le mal et de procurer le bien, soit par des purifications, soit par des sacrifices ou des enchantements. Ils sont versés dans l'art de prédire l'avenir par le vol des oiseaux et ils expliquent les songes et les prodiges. » On lit encore dans Diodore sur le compte des Dactyles Idéens (2) « Magiciens, ils se livraient aux enchantements, aux initiations et aux mystères, et pendant leur séjour à Samothrace, ils n'étonnèrent pas médiocrement les habitants par leurs prestiges. » Outre les augures et les aruspices de Rome, l'Italie avait ses Marses qui bravaient la morsure des serpents, ses prêtres Hirpins qui ne craignaient pas de marcher sur des charbons ardents et ses devins étrusques habiles à interpréter l'éclair et la foudre. « Les Gaulois, dit enfin Diodore, ont aussi des devins qui sont en grande vénération. Ces devins prédisent l'avenir par le vol des

(1) Diodore, liv. II, 29.
(2) Id., liv. V, 67.

oiseaux et par l'inspection des entrailles des victimes ; tout le peuple leur obéit Lorsqu'ils consultent les sacrifices sur quelque grand évènement, ils ont une coutume étrange et incroyable. Ils immolent un homme en le frappant avec un couteau dans la région au-dessus du diaphragme ; ils prédisent ensuite l'avenir d'après la chûte de la victime, les convulsions des membres et l'écoulement du sang (1). » Les Germains consultaient le sort à l'aide de baguettes distinguées par certaines marques ou d'après les frémissements et les hennissements des chevaux. Les Scythes se servaient aussi de baguettes de saule pour connaître l'avenir (2) et les Perses s'en rapportaient aux hennissements des chevaux, comme on le voit par l'élection de Darius. (3) Les Arabes consultaient le *sort des flèches* (4).

Voici encore un fait qui atteste bien l'universalité et la persistance des pratiques religieuses de l'antiquité. Au moment où le dieu s'emparait d'elles, la Pythie et la Sibylle de Cumes ressentaient ou affectaient de ressentir un tremblement nerveux accompagné de convulsions ; c'était là ce que les anciens appelaient *Enthousiasme*, *délire* ; *divin, fureur divine*. A leur tour les autres devins se mirent à simuler ce mode d'inspiration. « Fabricius Vejento, dit un des personnages du Saty-

---

(1) Diodore, liv. V, 31.
(2) Hérodote, liv. III, 84.
(3) Id., liv. IV, 67.
(4) Le Koran, V, 92.
(5) Satyricon, ch. I.

ricon (5), vient de vous entretenir en homme d'esprit des impostures des prêtres ; il vous les a peints préparant à loisir leurs *fureurs* sacerdotales. « Juvénal nous montre à Rome une Juive qui va de porte en porte, vendant à vil prix la connaissance de l'avenir, en d'autres termes une marchande de *bonne aventure*.

> Arcanam Judæa *tremens* mendicat in aurem
> Interpres legum Solimarum et magna sacerdos
> Arboris ac summi fida internuntia cœli (1).

Pourquoi cette Juive tremblait-elle? Etait-ce timidité? Ce n'est pas trop le défaut des gens qui s'en vont de porte en porte exploiter la crédulité publique. Son tremblement n'était, selon toute vraisemblance, qu'un jeu renouvelé des Sibylles et des Pythonisses. Les Quakers affectent, eux aussi, des mouvements convulsifs au moment où l'inspiration est censée s'emparer d'eux ; leur nom vient, on le sait, de *To Quake,* trembler, et Bossuet les appelait déjà les *Trembleurs.*

Un dernier trait commun aux diverses religions de l'antiquité consiste dans l'existence de prêtresses et de colléges de prêtresses. Plutarque nous montre à Ecbatane une congrégation de femmes vouées au culte d'Anitis. Iphigénie était prêtresse de Diane Tauropole. Chez les Satros, peuple Thrace, c'était une femme qui rendait les oracles de Dionysos (2). « Il y avait en ce temps là, dit le livre des Juges (3), une prophétesse

---

(1) Juvénal, sat. VI, vers 544 et suivants.
(2) Hérodote. liv. VII, 3.
(3) Les Juges, ch. IV, 4.

nommée Débora, femme de Lapidoth, laquelle jugeait le peuple. » Dodone avait ses trois prêtresses nommées πέλειαι que les écrivains grecs, trompés par une ressemblance de mots, ont pris pour des colombes. Citons d'un seul trait les diverses sibylles, les devineresses des Cimbres mentionnées par Strabon, les vierges saintes des Namnètes et celles de l'île de Sein. « Les Germains, dit Tacite, croient qu'il y a dans la femme quelque chose de sacré et de prophétique. » Aurinia, Velléda et Ganna ont été célèbres chez ces peuples; des *aliorumnes* ou magiciennes accompagnaient l'armée de Filimer, roi des Goths. Une pythonisse annonça à Gontran l'heure de la mort du roi Charibert; l'*alrune* Thiota prophétisait encore à Mayence en 847. Les Scandinaves honoraient leurs *Spâdisir* (femmes intelligentes en visions), et leurs *Spâkonur* (femmes de visions). Le *feu sacré* se retrouve, on le sait, dans la plupart des religions de l'antiquité (1); ordinairement c'étaient des prêtresses qui étaient chargées de l'entretenir. A Delphes ce soin incombait à des veuves, à Athènes à de saintes femmes déjà avancées en âge (2), à Rome aux vestales.

---

(1) Voici quelques faits de ce genre. « Le feu brûlera toujours sur l'autel et le prêtre aura soin de l'entretenir. » (Levitique, VI, 12). Lors du départ des Juifs pour la captivité, leurs prêtres cachèrent le feu sacré « dans un puits qui était profond et à sec. » Strabon dit avoir vu en Cappadoce de vastes enceintes nommées πυριθεῖα, au milieu desquelles se dressait l'autel *du feu perpétuel*. (Strabon, Dübner-Müller, page 621.) Les Gaulois avaient leur *Père-Feu*, les Francs leur *Nod-Fyr*. (Catalogue du concile de Leptines, art. 15.)

(2) Plutarque, Vie de Numa, XVII.

LA RELIGION HELLÉNIQUE.

« La population du ciel est plus nombreuse que celle de la terre. » PLINE L'ANCIEN.

Nous avons étudié les formes du culte chez différents peuples de l'Europe primitive et nous y avons trouvé non seulement les mêmes faits généraux, mais encore bon nombre de ressemblances de détail. Sur ce vaste fonds commun, deux religions seulement se détachent avec des caractères propres, le Judaïsme et le polythéisme grec. Dans le Judaïsme, religion d'un autre ordre, tout est différent ou presque tout. Les livres saints s'élèvent sans cesse contre les idoles (1), contre le culte du taureau et les sacrifices offerts à Moloch (2), contre les devins et les magiciens qu'ils ordonnent même de tuer (3). Voici les seuls points de rapprochement plutôt que de ressemblance. Les fontaines ne sont plus chez les Juifs orthodoxes l'objet d'un culte, mais elles continuent à être des lieux religieux. Adonias, fils de David, s'étant fait sacrer roi par le grand prêtre Abiathar près de la *fontaine* de *Rogel*, David fit sacrer Salomon par le grand-prêtre Sadoc et le prophète Nathan à la *fontaine de Gihon* (4). Les Juifs conservèrent aussi les eaux lustrales sous la forme du

(1) Exode, ch. XXIII, 24, et XX, 4.
(2) Exode XXXII, 8; Rois, IV, 16; Deutér. IX, 21; Lévit., XX, 2; psaume CV, 37.
(3) Exode, XXII, 18; Lévit. XIX, 31.
(4) Rois, III.

baptême par immersion dans le Jourdain. Le culte des arbres est proscrit par le *Deutéronome* (1), mais cette défense ne paraît pas avoir été observée de tout point. Un chêne s'élevait au temps de Josué « dans le sanctuaire du Seigneur (2) » et Gédéon construisit un autel au pied du *chêne* d'Ephra (3); sans doute ces deux arbres ne recevaient eux-mêmes aucun hommage. Enfin le Judaïsme avait admis d'abord le sacrifice humain; Dieu ne laissa point immoler Isaac, mais il avait lui-même ordonné sa mort. On ne voit pas dans la Bible que le sacrifice de la fille de Jephté lui ait déplu ; ce fut le dernier sang humain versé au pied de ses autels.

Voyons maintenant le polythéisme grec. Le Judaïsme mis à part, aucune religion ne s'écarte davantage du type commun, mais il y a ici une distinction à faire. Le culte paraît avoir réuni dans la Grèce *primitive* tous les caractères énumérés ci-dessus ; les différences n'apparaissent que dans la Grèce de la seconde époque. Essayons de les indiquer.

Les anciens Grecs avaient honoré, comme les autres peuples, les Bois sacrés qu'ils nommaient *Ida, Orgas, Drymos* et *Scotita*. A l'époque hellénique, on parlait encore beaucoup de ces forêts saintes, mais le pays n'en possédait plus guère. « Par licence poétique, dit Strabon, les poètes disent *Bois Sacrés* au lieu de temples, même quand les arbres manquent absolu-

(1) Deutér., XVI, 21.
(2) Josué, XXIII, 26.
(3) Juges, ch. VI.

ment (1). » En remarche les temples construits abondent dans la Grèce hellénique et chaque jour en voit élever de nouveaux. Il y a là une première différence et très réelle ; car les religions primitives n'admettaient pas de sanctuaires *construits*. Hérodote nous apprend que les Perses n'avaient pas de temples (2). Cicéron écrit à son tour : « On dit que Xerxès ne brûla les temples des Athéniens que parcequ'il regardait comme criminel de renfermer entre des murailles les dieux qui avaient pour temple le monde entier (3). » Tacite en dit autant des Germains : « Ils pensent que par respect pour la majesté des dieux on ne doit ni les enfermer entre des murs ni les représenter sous aucune forme humaine. Ils consacrent des bois et des forêts entières et donnent des noms de divinités à ces profondeurs mystérieuses où ils adorent ce que leurs yeux ne voient pas (4). » Les sanctuaires des Gaulois consistaient en bois sacrés, cercles de pierres et hypogées ; ces peuples paraissent avoir eu peu de temples dans le sens propre de ce mot.

La dendrolâtrie se maintint mieux chez les Grecs, mais non toutefois sans subir une modification très sensible. Les arbres n'étaient plus que consacrés aux dieux, au lieu d'être dieux eux-mêmes comme antérieurement. Le chêne était dédié à Jupiter, le laurier et le palmier à Apollon, l'olivier à Minerve, etc.

---

(1) Strabon, Dübner-Müller, page 401.
(2) Hérodote, I, LXXVI.
(3) Cicéron, De Republicâ, III, 6.
(4) Germ., ch. IX.

Même transformation du culte des eaux. Les Grecs les honorent encore, mais en tant que personnifiées et leurs hommages ne s'adressent plus qu'à Neptune, Thétis, les Naiades, la nymphe Aréthuse, etc. Dès l'époque homérique la Grèce avait échappé entièrement au fétichisme.

Les sacrifices humains ont complétement disparu. Ces sacrifices étaient de trois sortes chez les anciens ou plutôt il y avait trois sortes de victimes, les criminels, les prisonniers de guerre et les victimes volontairement offertes. A proprement parler, ce dernier genre de victimes constitue seul le sacrifice humain. Alceste se dévoue pour son époux; Idoménée immole son fils; voilà les deux seuls faits de ce genre que nous connaissions en Grèce et non seulement ils sont très anciens, mais ils appartiennent à deux provinces situées presque entièrement en dehors du mouvement hellénique. Les autres faits, que nous ont transmis les historiens, attestent surtout la répugnance des Grecs à continuer cet usage barbare. Hélène condamnée à être immolée pendant une peste est sauvée par Apollon; Iphigénie l'est par Diane; Pélopidas sacrifie une cavale au lieu d'une vierge qui lui est demandée par les dieux; Agésilas refuse le sang de sa fille. Au temps d'Agésilas et de Pélopidas, le sang humain volontairement offert coulait encore à flots à Carthage, chez les Gaulois, et chez les Scandinaves; à Rome, Marius immolait sa fille aux dieux *Averrunci* trois cents ans après le refus du chef Lacédémonien. A mon avis, toute l'histoire du sacrifice humain et de ses diverses phases et déplacements

est symbolisée dans la légende de Saturne (1) *qui dévorait ses enfants*. Chassé de l'olympe grec, ce dieu se réfugia en Italie, où le sang de l'homme arrosa si longtemps encore les autels.

Le zôomorphisme disparut aussi de très bonne heure de la Grèce. En général, le culte paraît avoir passé sous ce rapport par trois phases principales, tant en Grèce que dans les divers pays qui nous occupent 1° Zôomorphisme pur. On adore les animaux, soit vivants, comme le bœuf Apis, soit représentés par des simulacres, comme le Veau-d'Or d'Aaron et le Taureau des Cimbres. 2° Zôomorphisme mitigé. Les dieux prennent peu à peu la forme humaine, mais en gardant encore certains traits de leur forme première. Le Minotaure est moitié homme et moitié taureau; Moloch n'a que la tête du taureau; Dionysos, Artémis, Sabazius, Cernunnos, etc., n'ont plus que les cornes de cet animal, de même que Jupiter Ammon n'a plus que celles du bélier; Astarté porte sur sa tête une tête de génisse et Athéné a la sienne surmontée d'une chouette. 3° Anthropomorphisme pur; cette forme religieuse est propre à la Grèce. Dès les temps homériques, le zôomorphisme avait entièrement disparu de ce pays, non pas seulement comme fait, mais encore comme souvenir et il ne restait plus de cette phase que les mots

---

(1) « Saturne n'exposait pas ses enfants, mais il les dévorait. C'est pourquoi dans quelques endroits de l'Afrique on lui immolait ces petites créatures qu'on empêchait de crier par des caresses pour ne point sacrifier des victimes tristes et éplorées. » (Minut-Félix, Octav., ch. XXIX). Le Saturne Africain a souvent été identifié avec Moloch.

incompris de Βοῶπις et γλαυκῶπις, les cornes sur le front des dieux et des héros et la fable ridicule du Minotaure.

Les Grecs avaient encore des enceintes, mais on ne voit pas qu'elles aient été circulaires. La forme rectangulaire prévaut dans la construction de leurs temples ; à Rome au contraire, pays moins progressif et bien plus attaché à la religion primitive, l'ordre circulaire persiste et la plupart des monuments religieux affectent cette architecture.

Les Amphictionies de la terre ferme et celle des îles continuaient à se tenir à Delphes et à Délos, deux sanctuaires de premier ordre, mais les prêtres ne paraissent avoir eu aucun rôle dans ces réunions politiques. D'autre part, dans sa description de l'*Omphale* du Péloponnèse, situé dans la petite province de Phliasie, Pausanias y signale divers temples consacrés à Dionysos, Isis et Apollon ; il ne dit mot d'assemblées tenues en cet endroit.

La Caste sacerdotale avait cessé d'exister. Athènes avait encore, il est vrai, certaines familles privilégiées, dans lesquelles les prêtres étaient choisis par le sort, mais il y a bien loin de là à des castes comme celles des prêtres égyptiens, des Chaldéens, des Mages et des Druides. On m'opposera aussi que Delphes paraît avoir eu un nombreux collége sacerdotal (1), mais Delphes était, selon le mot de Tite-Live, l'*Oracle du genre humain*, et d'ailleurs j'aurai bientôt à faire une importante réserve relativement à ce sanctuaire qui tenait peut-être

(1) Ces prêtres paraissent avoir été au nombre de 60. (Hér., VIII, 36.)

plus de la Grèce primitive que de la Grèce hellénique. Sans insister davantage sur ce point, reproduisons un passage de Diodore que nous avons déjà cité : « Tout le sol (de l'Egypte) est partagé en trois portions. La première et la plus considérable appartient aux prêtres Il n'en est pas comme chez les Grecs, *où un seul homme ou une seule femme est chargé du sacerdoce.* Chez les Egyptiens, ceux qui s'occupent des sacrifices et du culte des dieux sont nombreux. » Les prêtres Grecs n'instruisent plus la jeunesse; ils ne pratiquent plus la médecine; ils n'ont plus ni pouvoir politique ni autorité judiciaire; une influence morale, quelquefois très grande, reste encore à ceux qui exploitent les oracles, mais rien de plus. Le culte même s'est sécularisé en partie. Hérodote dit des Perses (1) : « Sans mages, il ne leur est pas permis d'offrir un sacrifice. » Diodore en dit autant des Gaulois et des Druides (2); le pontife Azarias apostropha vivement le roi Osias qui avait voulu offrir de l'encens sur l'*Autel des parfums* et il le fit sortir du sanctuaire (3). Voilà trois grandes sociétés religieuses dans lesquelles tout sacrifice se fait par le prêtre et seulement par le prêtre; chez les Grecs au contraire, chacun sacrifie pour son compte et à sa guise; la présence de l'hiérophante n'est nullement nécessaire. On vit même un jour les devins n'obtenir qu'avec peine l'autorisation d'assister au sacrifice fait par le chef de l'armée (4).

---

(1) Hérod., II, 129. — (2) Diod., liv. V, 31.
(3) Paralip. II, 26, 17.
(4) « Ce général fit donc publier par un héraut qu'il serait permis à

La poésie a passé aussi aux mains séculières. Les oracles se rendent encore quelquefois en vers, mais c'est tout. La musique sacrée a disparu avec la poésie sacrée. Diodore dit des Hyperboréens (1) : « La ville de ces insulaires est également dédiée à Apollon ; ses habitants sont pour la plupart des joueurs de cythare, qui célèbrent sans cesse dans le temple les louanges du dieu en s'accompagnant avec leurs instruments. » Plutarque écrit dans son *Traité de la musique :* « Les sacrifices que l'on souloit anciennement envoyer des Hyperboréens jusques en l'île de Délos estoient accompagnés de joueurs de auboys, de fleutes et de cithres. » D'après Strabon, les Dardanes, peuple voisin de la Macédoine, s'adonnaient avec passion à la musique (2) ; le même écrivain ajoute que la plupart des instruments de musique avaient des noms barbares. « Ces enfants d'Asaph, d'Idithun et d'Héman, dit la Bible (3), avaient donc tous été distribués sous la conduite de leur père pour chanter dans le temple du seigneur en jouant des timbales, des harpes et des guitares. » Ces musiciens étaient au nombre de deux cent quatre-vingt-huit. Le Livre des Machabées dit à son tour (4) : « Et ils offrirent le sacrifice selon la loi sur le nouvel autel des holocaustes qu'ils avaient bâti. Il fut dédié de nouveau au bruit des cantiques, des harpes, des lyres et des tim-

---

qui le voudrait, *même aux devins*, d'assister le lendemain au sacrifice pour observer les entrailles. Xénophon, Anabase, liv. VI, ch. 4.

(1) Diod., liv. II, 47.

(2) Strabon, Dübner-Müller, page 404.

(3) Paralip., I, XXV, 6.

(4) Ch. IV, 4.

bales. » Strabon dit que ce furent les Etrusques qui enseignèrent aux Romains la musique et les instruments. Enfin, Quinte-Curce raconte qu'Alexandre fit son entrée dans Babylone au son des hymnes chantés par les Chaldéens et les Mages avec accompagnement d'instruments à cordes particuliers au pays (1). La musique tient au contraire une très petite place dans les cérémonies religieuses de la Grèce. « Les Hellénes et les barbares, dit Strabon (2), ont ceci de commun que les uns et les autres font leurs sacrifices en les accompagnant de fêtes, les uns avec fureur (ἐνθουσιασμός), les autres non, les uns *avec musique*, les autres non. » La musique est le seul de tous les arts que les Grecs n'aient point ou créé ou développé considérablement.

Nous avons trouvé à Ecbatane, à Rome, et sur les côtes de l'Océan divers colléges de prêtresses; on chercherait en vain de tels établissements dans la Grèce. Il y avait encore ça et là quelques prêtresses isolées, mais rien de plus. « L'existence d'une grande prêtresse et non d'un grand prêtre, dit M. Maury à propos de la prophétesse de Lycie (3), ne s'accorde pas davantage avec les habitudes helléniques. » Dans la religion comme dans tout le reste, la femme n'avait pas chez les Hellènes le même rang que chez les peuples qu'ils nommaient *Barbares*.

Voici un fait de détail qui constitue une nouvelle différence entre les Grecs et plusieurs autres peuples.

---

(1) Quinte-Curce, liv. V, 1.
(2) Strabon, Dübner-Müller, page 401.
(3) Hist. des religions de la Grèce, t. III, page 147.

Les premiers comptaient le temps par séries de jours et les autres par séries de nuits. « C'est pour cela, dit César parlant des Gaulois (1), qu'ils mesurent le temps, non pas par le nombre des jours, mais par celui des nuits. » Tacite s'exprime ainsi à son tour sur le compte des Ger- mains (2) : « Ils ne comptent point comme nous par jour, mais par le nombre des nuits. » Enfin, Hérodote raconte que Xerxès ayant consulté les mages à propos d'une éclipse de soleil survenue pendant son expédition contre les Grecs, ceux-ci lui répondirent « que le dieu présageait aux Grecs la ruine de leurs villes, parceque le soleil annonçait l'avenir à cette nation et la lune à celle des Perses (3). »

En même temps que les Grecs s'éloignaient ainsi des formes premières du culte, la religion subissait chez eux des modifications non moins profondes. Le nombre des dieux alla en augmentant toujours. Pline put dire : « La population du ciel est plus nombreuse que celle de la terre, » et Pétrone parlant de la ville grecque de Néapolis, où abondaient les statues : « Les hommes sont plus rares à Naples que les dieux. » Les vierges qu'avaient adorées les premiers Grecs, telles qu'Opis, Hécaergé, Achœa, Britomartis, Auxesia, avaient disparu de la liste olympique; d'autres comme Argé, Antonoé, Hypéroché et Laodicé avaient perdu leur sexe et étaient devenues Argus, Antonous, Hyperochus et Laodocus. Les deux grandes divinités primitives, Apol-

(1) Commentaires, liv. VI, 18.
(2) Germanie, XI.
(3) Hérodote, liv. VII, 37.

lon et Diane, étaient tombées au second rang de la hiérarchie mythologique. Aristophane plaisante à ce sujet, mais sa plaisanterie cache un fait réel. Voici ce curieux passage (1) : Trygée. — Je te révèlerai un complot affreux formé contre tous les dieux... La Lune et ce vaurien de Soleil vous tendent des pièges depuis longtemps et livrent la Grèce aux Barbares. — Mercure. — Dans quel but agissent-ils ? — Trygée. — Parceque nous vous offrons des sacrifices au lieu de leur en offrir, ainsi que le font les Barbares. Aussi ne désirent-ils rien tant que votre ruine, afin d'être seuls à recevoir vos offrandes. » Apollon et Diane avaient bien plus d'attributs qu'autrefois, mais ils étaient l'objet de bien moins de respect et de vénération craintive. Tout en continuant à être encore un peu le Dieu-soleil, Apollon présidait aux arts à la poésie et à la médecine ; Diane, à la chasse, à la pêche, à la chasteté et elle était en outre assimilée à Hécate. Les peuples primitifs n'en savaient pas si long. Pour eux, Apollon ou Belen était tout simplement le *soleil,* qui mûrissait les fruits de la terre, réchauffait les membres alors que le feu n'était pas encore connu et dont la moindre éclipse menaçait le monde d'une fin soudaine ; Diane était le flambeau précieux qui remédiait aux ténèbres et chassait les épouvantements de la nuit.

L'antropomorphisme ne prêta pas seulement aux dieux des formes humaines, mais encore des caratères et des actes, qui participaient plus de l'homme que de

---

(1) La *Paix*, scène entre Trygée et Mercure.

la divinité et qui plus d'une fois se trouvèrent au point de vue moral au-dessous de l'homme lui-même. De là une immense déconsidération de la divinité, que par cela même les Grecs se permirent de railler et bafouer sans gêne. Elien dit qu'il n'y avait pas d'athées chez les Barbares ; il y avait encore moins d'insulteurs des dieux. Aristophane n'eut jamais pu chez les Gaulois lancer ses sarcasmes contre Esus et Teutatès ou chez les Germains contre Hertha ou Odin. L'auteur du *Lokasenna* se permit, il est vrai, la raillerie envers l'olympe Scandinave et avec une verve que le comique grec n'a point dépassée ; mais ce poème passe pour avoir été écrit vers le x^e^ siècle de notre ère (1) et à une époque où la religion d'Odin, enveloppée de toutes parts par le christianisme et fort déconsidérée déjà, allait définitivement succomber.

---

(1) Bergman, Poèmes islandais, page 314.

SECONDE PARTIE.

LES HELLÈNES.

« Quant à la nation hellénique, depuis son origine elle a toujours parlé la même langue, du moins à mon avis. Faible, séparée des Pélasges et tout à fait petite dans ses commencements, elle est devenue aussi considérable que plusieurs autres nations, surtout depuis qu'un grand nombre de peuples barbares se sont incorporés avec elle » HERODOTE, I, 58.

Comment se sont opérés tous ces changements dans la Grèce? Comment ce pays s'est-il éloigné si vite et si complètement du type primitif, auquel sont demeurés si longtemps fidèles, bien que dans une mesure différente, les Perses, les Mèdes, les Egyptiens, les Carthaginois, les Gaulois, les Germains, les Scandinaves et les Romains eux-mêmes? N'y eut-il là que le développement progressif de la civilisation d'un même peuple? Y eut-il substitution d'un peuple à un autre ou même d'une race à une autre? Question difficile, redoutable et que je voudrais pouvoir éviter, mais qui m'est imposée par les nécessités de mon sujet.

La Grèce toute entière a été d'abord, on le sait, occupée par les Pélasges. « Dans le temps où les Pélasges possédaient tout le pays maintenant connu sous le

nom d'Hellade, » dit Hérodote (1). Strabon ajoute (2) : « Presque tous les auteurs sont d'accord que les Pélasges ont occupé toute la Grèce. » Je n'insiste pas davantage sur ce fait que personne ne conteste. Après un temps que l'on ne saurait déterminer, la scène change. Ce même peuple, qui avait possédé toute la Grèce, nous apparaît presque partout comme vaincu et fugitif (3). A Athènes, où il avait commandé, nous le trouvons réduit à construire le mur de la citadelle pour le compte des nouveaux maîtres du pays qui, malgré ce service, finirent par le chasser (4). « Forcés d'abandonner l'Attique, dit Hérodote (5), les Pélasges se dispersèrent en différents lieux ; une partie alla à Lemnos. » Le même historien nous montre à Placie et à Scylacé sur l'Hellespont d'autres débris de ce peuple, qui selon lui, avaient été également contraints de quitter la Grèce. Strabon signale encore des Pélasges en Thessalie et Thucydide, sur les flancs du mont Athos. Voilà tout ce qui restait, au moins en apparence, de ce peuple qui avait dominé le pays tout entier.

La Grèce prend dès lors un autre nom, *Hellade* et ceux de ses peuples, qui ont écrit, se donnent eux-mêmes le nom d'*Hellènes*. Ces nouveaux Grecs étaient-ils de même race que les anciens ? On ne voit aucune

---

(1) Hér., liv. VIII, 44.
(2) Strab., V, 2, 4.
(3) Denys d'Halicarnasse les qualifie de peuples *errants et vagabonds* ; D. Calmet et Fourmont vont jusqu'à chercher l'étymologie de Pélasges dans l'hébreu *Pheleschet*, qui signifie *dispersion*.
(4) Hér., VI, 137.
(5) Ibid.

ressemblance morale entre eux. Autant le Pélasge était grave, appliqué aux arts utiles, tels que ceux de la maçonnerie et de la forge (1), simple dans son culte et profondément religieux, autant l'Hellène est souple, brillant, plein d'imagination, épris de beauté artistique et s'adorant lui-même dans la divinité, qui n'est plus que l'humanité déifiée. Hérodote raconte que tout en adorant avec ferveur leurs dieux, les Pélasges ne leur donnaient pas même dans le principe de noms particuliers et qu'ils eurent de la peine à se décider à changer cette coutume (2). Est-ce là le peuple qui a bâti tant de temples, fabriqué tant d'images des dieux et tant de dieux (3)? Entre le génie Pélasgique et le génie Hellénique, il me semble qu'il y a incompatibilité.

A quelle race appartenaient ces Hellènes si différents des autres peuples de l'Europe, Pélasges, Daces, Germains, Gaulois, etc.? Hérodote dit que les chefs des Doriens et les ancêtres des rois de Lacédémone étaient originaires d'Egypte et il cite encore une tradition, à la vérité plus confuse, d'après laquelle Persée, un des ancêtres de ces princes, était Assyrien (4). Le même historien raconte qu'au temps d'Inachus, des Phéniciens abordèrent sur les côtes du Péloponnèse (5).

---

(1) Lemnos, célèbre par ses forges, était aux Pélasges.

(2) Hér., II, 52.

(3) Hérodote dit que les Athéniens avaient été autrefois Pélasges et qu'ils « oublièrent leur langue en devenant Hellènes » (liv. I, 57 et VIII, 44). Il eut été plus exact de dire que l'Attique passa par voie de conquête des mains des Pélasges dans celle des Hellènes qui parlaient une autre langue.

(4) Hérod., liv. VI, 53 et suiv.

(5) Id., I, 1.

Enfin Cadmus était Phénicien et Danaüs était originaire d'Egypte. Le Livre des Machabées dit en termes positifs que les Lacédémoniens, qu'on peut regarder comme la souche et le type des Hellènes purs, étaient de même race que les Juifs (1). Arius, roi de Lacédémone, ayant jadis écrit au grand prêtre Onias une lettre qui contenait ce passage : « Il a été trouvé ici dans un écrit touchant les Lacédémoniens et les Juifs qu'ils sont frères et qu'ils sont *tous de la race d'Abraham*, » Jonathas répond : « Il y a déjà longtemps qu'Arius, qui règnait à Lacédémone, envoya des lettres au grand-prêtre Onias, qui témoignaient que vous êtes *nos frères*, comme on peut le voir par la copie de ces lettres que nous avons jointes à celle-ci. » Faut-il voir là une supercherie de Jonathas pour capter la bienveillance des Lacédémoniens? Vers l'an 150, la puissance de Sparte était réduite à bien peu de chose. Je crois les Hellènes de race sémitique. Hérodote a décrit avec beaucoup de détails les mœurs des Lacédémoniens (2); plus d'un trait de sa description rappelle les Arabes. Les Hellènes sont presque les seuls peuples de l'ancienne Europe, qui aient assigné à la femme un rang inférieur à celui de l'homme et il n'y a pas loin de leur *gynécée* au *harem*. Comme le Juif et l'Arabe, l'Hellène désigne les individus par le nom du père (3). Une comparaison du grec avec les divers idiômes sémitiques

(1) Les Machabées, ch. XII, 2.

(2) Hérod., VI, 56 et suiv.

(3) Glaucus, fils d'Epicydes; Léotychides, fils de Menarès; Mohammed, fils d'Abdallah; Hassan, fils de Thabit; Abisaï, fils de Servia; Josué, fils de Nun; etc., etc.

serait nécessaire pour la solution de ce problème, mais ce sont là des recherches bien au delà de mon savoir et je dois me borner à rappeler que le grec est une des langues d'Europe les plus éloignées du type indo-européen.

Voici une autre question relative aux Hellènes. Ces peuples ont-ils possédé toute la Grèce ou seulement une partie de ce pays? Nous trouvons dans Hérodote un utile renseignement à cet égard (1). « Mardonius ayant envoyé aux Athéniens un émissaire pour les amener au parti médique, ceux-ci répondirent : « Le corps hellénique étant d'un *même sang,* parlant la *même langue*, ayant les *mêmes dieux*, les *mêmes temples,* les *mêmes sacrifices,* les mêmes usages, les mêmes mœurs, ne serait-ce pas une chose honteuse aux Athéniens que de le trahir? » Il résulte de ce passage qu'il y avait un *corps Hellénique* tout à fait homogène et que cette confédération était en guerre contre les Perses, guerre non pas seulement politique, mais, comme nous le verrons mieux tout-à-l'heure, guerre de race et de religion. D'autre part, les Mèdes eurent des auxiliaires dans la Grèce même, auxiliaires dévoués et constants. « Toutes les villes de ces sept nations, dit encore Hérodote parlant d'une partie des Péloponnésiens (2), se séparèrent de la cause commune, à l'exception de celles que j'ai mentionnées, et s'il m'est permis de dire librement ma pensée, ils le firent *par attachement pour les Mèdes.* » Le corps Hellénique s'étant déclaré

(1) Hérod., VIII, 144.
(2) Hérod., VIII, 73.

contre les Perses, on peut regarder comme étrangers à cette race la plupart de ceux des peuples de la Grèce qui se prononcèrent en leur faveur. Reste donc à dresser la liste des alliés des deux belligérants.

Dans le parti opposé aux Perses nous trouvons dans les deux premières guerres médiques : Athènes, Sparte, Thespies, Platées, Chalcis, Erétrie, les Phocidiens, Mégare, Egine, Ambracie, Leucade, Sicyone, Corinthe, Tégée, Epidaure, Trézènes, Hermione, Mycènes, Phliasie, Elée et les îles de Céos, Naxos, Cythnos, Sériphe, Siphnos et Mélos. Telle est la liste fournie par Hérodote (1); Pausanias y ajoute dans ses Eliaques comme ayant combattu à Platées dans les rangs des Hellènes, les habitants de Tirynthe, Chios, Ténos, Lépréon, Styros, Potidée et Anactories. Dans le parti Médique, nous trouvons : les Thessaliens, les Dolopes, les Œnianes, les Perhœbes, les Magnètes, les Achéens de la Phtiotide, les prêtres de Delphes, les Thébains, la Béotie, sauf Thespies et Platées, la plus grande partie des insulaires et dans le Péloponnèse, les Argiens, les Cynuriens, les Lemniens, les Ornéates et plusieurs autres petites nations. J'accorderai, quoique cela ne soit pas démontré, qu'il put se trouver dans le nombre quelques tribus *Hellènes* qui, sans sympathiser avec les Perses, leur accordèrent par peur la *terre* et l'*eau*, mais tant que les peuples seront gouvernés par les instincts et les principes qui ont jusqu'à ce moment régi l'humanité, il me sera impossible de regarder

(1) Hérod., liv. VI, VII et VIII passim.

comme étant de même race que les Athéniens et les Spartiates, ces Thébains qui servirent avec tant d'empressement la cause des mortels ennemis de ces deux cités, ces Argiens qu'on accusait d'avoir appelé Xerxès en Grèce, ces prêtres de Delphes, qui n'oublièrent rien pour empêcher Athènes et Sparte d'organiser une résistance, ces Péloponnésiens dont Hérodote signale l'*attachement pour les Mèdes*, et enfin d'après un autre passage du même historien, « ce grand nombre de peuples qui, loin de prendre part à cette guerre, montrait *beaucoup d'inclination pour les Mèdes* (1). »

Les Pélasges n'avaient pu ni fuir tous ni périr tous. Plus tard les Gaulois, les Bretons, les Espagnols, etc., ont bien pu être soumis par les Romains, les Anglo-Saxons et les Sarrasins; ils n'ont pas été exterminés jusqu'au dernier homme. Hérodote parle lui-même de « villes Pélasgiques dont le nom s'est changé (2). » M. Maury pense que les Achéens n'étaient autres que des Pélasges. « Il est à croire, dit ce savant académicien (3), que les Pélasges, en passant dans la Phtiotide, prirent le nom d'Achéens. » Strabon rapporte que de son temps on appelait *Eoliens* les peuples grecs situés hors du Péloponnèse, à l'exception des *Athéniens*, des *Mégariens*, et des *Doriens* établis autour du Parnasse (4). M. Maury dit à son tour de ce peuple : « Les Eoliens étaient alliés de très près aux Achéens. C'est ce qui

(1) Hérod., liv. VII, 138.
(2) Herod., liv. I, 57.
(3) Hist. des relig. de la Grèce, t. I, page 41.
(4) Strabon Dübner-Müller, page 286.

explique comment ils sont représentés généralement comme d'origine *Pélasgique*. Si l'on en juge par la signification de leur nom, qui veut dire proprement les *mêlés*, les Eoliens n'étaient qu'un mélange de peuplades diverses et c'est ce qui explique pourquoi l'on ne trouve nulle part en réalité de centre de cette nationalité. Ils avaient occupé une partie de la Thessalie, circonstance que rappelle encore le nom d'Eolie donné par Diodore de Sicile à cette contrée. Ils avaient pénétré en Béotie, dont ils avaient fini par composer la population, puisque Thucydide désigne les Béotiens sous le nom d'Eoliens. » Hérodote confirme tout ceci (1) : « Les Eoliens amenèrent soixante vaisseaux ; on les appelait anciennement Pélasges au rapport des Hellènes (2). » Le même historien nous fait connaitre la nationalité des peuples qui combattirent à Salamine dans les rangs Hellènes (3) ; quatorze sont Doriens, huit Ioniens ; on n'y compte pas un seul Eolien et les Achéens ne sont représentés que par une petite tribu qui habitait au-delà de l'Epire. A mon sens, le nom

(1) Hérod., liv. VII, 95.

(2) L'histoire donne raison à l'interprétation du mot *Eoliens* dans le sens de *mêlés*. Les Thessaliens, les Erétriens et les Thébains furent d'abord contraires aux Perses, puis ils servirent *chaleureusement* la cause du grand roi, fait inexplicable, si l'on n'admet pas deux éléments de population, dont l'un, l'hellérique, succomba après avoir eu le dessus tant que les Hellènes avaient été près et les Perses éloignés. A Thèbes, cette coexistence de deux races me paraît avoir donné lieu à la légende de la lutte d'Etéocle et de Polynice, dont l'un représenterait les descendants de l'Hellène Cadmus et l'autre les Pélasges, anciens habitans du pays.

(3) Hérod., liv. VIII, 43, et pour l'origine des Macednes et des Dryopes, I, 56.

d'Hellènes doit être réservé, si l'on veut éviter un excès de confusion, aux Doriens et aux Ioniens.

Essayons d'indiquer rapidement les faits principaux de cette période.

Les prêtres de Delphes furent tout dévoués au grand Roi. Fut-ce à prix d'or? L'histoire, qui accuse la Pythie de s'être laissé corrompre en d'autres circonstances, ne lui reproche ici rien de semblable. Lors de la seconde guerre médique, les prêtres de Delphes cherchèrent à décourager, par l'annonce d'affreux malheurs, les ennemis des Perses et l'oracle défendit aux Argiens et aux Crétois d'entrer dans la confédération Hellénique. Pausanias raconte qu'après Salamine la Pythie refusa les prémices des dépouilles des Perses que lui offrait Thémistocle. Remarquons en passant que la langue qui se parlait dans les sanctuaires dévoués aux Mèdes n'était pas toujours le grec *hellénique*, puisqu'en Béotie la prêtresse d'Apollon Ptoïs répondit à l'envoyé de Mardonius en une *langue barbare,* qu'Hérodote croit avoir été le Carien (1), c'est-à-dire vraisemblablement l'ancien idiôme pélasgique, puisque les Cariens étaient une colonie de la Crète.

Argos fut encore plus dévoué aux Perses. Les habitants renvoyèrent brutalement les députés Spartiates, qui étaient venus solliciter leur alliance contre Xerxès. Ils promirent à Mardonius de faire une diversion pour empêcher les Lacédémoniens d'entrer en campagne (2).

---

(1) Hérod., VIII, 135.
(2) Id., IX, 12.

Xerxès regardait Argos comme le berceau de ses ancêtres (1); Artaxerxès disait « qu'il n'y avait pas de ville qu'il aimât plus que celle d'Argos. » La réponse de l'oracle de Delphes aux Argiens débute par ces mots significatifs : « *Peuple haï de tes voisins, mais cher aux dieux immortels.* » Ces voisins étaient les Hellènes de Sparte, contre lesquels les Argiens furent sans cesse en guerre. On accusait, nous l'avons déjà dit, le peuple d'Argos d'avoir appelé les Mèdes en Grèce. Cherchera-t-on à expliquer ce dévouement aux Perses par la nécessité où pouvait se trouver cette petite nation d'invoquer un secours quelconque contre un voisin trop puissant? Les Argiens eussent dû dans ce cas s'allier à Athènes contre Sparte, mais bien loin de là, les Athéniens étant eux-mêmes Hellènes, Argos les détestait tout autant et ses citoyens allèrent même une fois jusqu'à s'interdire d'offrir aux dieux aucune chose venue de l'Attique (2). Du reste les Argiens n'eurent pas si peur de Sparte, quand après la seconde guerre médique et malgré Salamine et Platées, ils prirent Mycènes et la rasèrent de fond en comble pour la punir d'avoir envoyé quatre-vingts de ses guerriers combattre les Perses aux Thermopyles.

Tout porte ici, je le répète, le caractère d'une guerre de race et même de religion. Les alliances ne se font pas au jour le jour et pour les besoins du moment; elles sont fermes et persistantes et de même les

(1) Id., VII, 148 et suiv.
(2) Hér., V, 88.

haines (1). Comme dans toutes les guerres religieuses, les actes de dévastation sacrilège sont nombreux. « Les Thébains, dit M. Maury (2), brûlèrent les Phocidiens, qui s'étaient réfugiés dans le temple d'Apollon à Abes; Cléomènes brûla les Argiens dans le bois sacré d'Argus. » Hérodote raconte que le même Cléomènes fit arracher de l'autel et battre de verges le prêtre de l'Hérœum d'Argos, qui s'était opposé à ce que lui, profane, sacrifiât dans le sanctuaire (3). D'après Cicéron, Xerxès brûla comme lieux d'impiété les temples des Athéniens; ceux des Phocidiens eurent le même sort. Je ne sais si j'ai lu assez attentivement Thucydide, mais je n'ai aucun souvenir que dans la guerre entre les Athéniens et les Spartiates ces excès sacrilèges se soient reproduits.

Il y avait donc dans la Grèce deux races et en quelque sorte deux religions ; il y eut aussi deux langues, du moins primitivement : le grec Pélasgique et le grec Hellénique. Homère dit de Vulcain (3) : « Il est allé à Lemnos parmi les Sintiens au *barbare* langage. » On se rappelle que Lemnos appartenait aux Pélasges. Hérodote nous apprend à son tour que les Pélasges parlaient une langue *barbare* (4), c'est-à-dire étrangère à celle des Hellènes et il dit ailleurs, comme nous l'avons vu,

---

(1) Surtout jusqu'à la guerre du Péloponnèse. A dater de cette guerre, les sympathies de race et de religion se manifestent encore plus d'une fois; mais on voit aussi intervenir des alliances purement *politiques*.

(2) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, tome II, page 73.

(3) Odyssée, VIII, vers 294.

(4) Herod., liv. 1, 57.

qu'en devenant *Hellènes* de *Pélasges* qu'ils étaient, les habitants de l'Attique avaient changé de langage. Bien que différents, les deux idiômes n'étaient pas toutefois sans de nombreuses affinités, surtout dans leur vocabulaire. Denys d'Halicarnasse dit que le latin, dialecte pélasgique, est en partie grec ; il serait plus juste de dire que le grec hellénique a fait beaucoup d'emprunts au grec ancien et pélasgique (1). On sait qu'aux époques théocratiques la religion embrassait toute la science et toute la civilisation ; or la religion des Hellènes leur est venue des Pélasges. Les deux grands sanctuaires de Dodone et Samothrace sont désignés positivement par les historiens comme étant d'origine Pélasgique (2). Hérodote dit que les Hellènes ont emprunté aux Pélasges les noms des dieux (3) ; c'était leur emprunter, non-seulement toute la religion, mais encore les arts qui en dépendaient. Diodore de Sicile ajoute en parlant de l'île de Samothrace (4) : « Ses habitants primitifs ont un ancien idiôme particulier, dont beaucoup de mots se conservent aujourd'hui dans les sacrifices. » C'est donc bien le grec Hellénique qui a fait des emprunts au grec Pélasgique ; le fait est important et nous aurons plus d'une conséquence à en tirer.

---

(1) « Plusieurs des mots Pélasges rappellent encore plus le latin que le grec » (Maury, Hist. des relig., t. I, page 6. Œnotrus, Evandre et Enée étaient tous trois des Pélasges.

(2) Hérod., II, 51 et 52.

(3) Id. II, 52.

(4) Diod., I, 57.

MÉPRISES HISTORIQUES.

« Qui Lyciæ tenet
Dumeta natalemque sylvam
Delius et Patareus Apollo. »
HORACE, liv. III, Ode IV.

Les Hellènes, on le sait, n'ont écrit qu'assez tard et les autres Grecs n'ont pas écrit ou très-peu. Tout se transmettait par la tradition orale si souvent infidèle. « Les histoires, qui ne sont confiées qu'à la mémoire des hommes, a dit un académicien du siècle dernier, s'altèrent dans la bouche de ceux qui successivement se les transmettent : plus elles s'éloignent de leur origine, plus elles se grossissent de circonstances étrangères et souvent ce qu'elles ont de vrai disparait entièrement et n'est remplacé que par des fictions. » Les anciens en général étaient en outre fort crédules, parce que les lois de la nature et les limites du possible n'étaient encore déterminées que d'une manière bien imparfaite. Ajoutons à cela, en ce qui regarde plus particulièrement les Hellènes, leur merveilleuse disposition à personnifier, poétiser et dramatiser toutes choses :

Là pour nous enchanter tout est mis en usage :
Tout prend un corps, une âme, un esprit, un visage,

disposition qui n'a jamais été égalée et qui, si l'on excepte la musique, a fait de ce peuple le créateur de tous les arts. Enfin dans un pays quelconque, la substitution plus ou moins complète d'une race à une autre

et d'uue langue à une autre a toujours jeté sur l'histoire plus d'obscurité que de lumières. Toutes ces causes réunies me paraissent avoir engendré chez les Hellènes un certain nombre de méprises dans l'interprétation des faits anciens de leur pays, méprises qui sont bien loin d'avoir été relevées toutes par la critique moderne. Je demande la permission d'en discuter quelques-unes.

Apollon portait chez les Hellènes les épithètes de Λύκιος, Λυκαῖος, Λυκηγενὴς, Λυκηγενέτης et Λυκοκτόνος; quelle est l'origine de ces dénominations? Bien des conjectures ont été faites à ce sujet. Selon les uns, Apollon était ainsi nommé en tant que né en *Lycie;* Héraclide combat cette étymologie et il prétend que l'opinion qui fait naître Apollon en Lycie est postérieure à Homère, dont les écrits n'en contiennent aucune trace. Elien dit qu'Apollon s'appelait Λυκογενὴς, parceque sa mère s'était métamorphosée en louve (Λύκαινα) après l'avoir mis au monde. D'autres prétendaient que Latone était venue à Délos sous la forme d'une louve; d'autres encore qu'elle avait aperçu un loup, pendant qn'elle portait le dieu dans son sein. D'après Cléanthes cité par Macrobe, Apollon était appelé Λυκαῖος, « parce que avec la rapidité des loups qui enlèvent les troupeaux, il enlevait l'humidité de la terre (1). » Festus traduit Λυκαῖος par *tueur de loups;* d'après Pausanias Apollon mérita cette épithète en enseignant aux hommes le moyen d'empoisonner les loups (2). On disait enfin que le

(1) Macrobe, I, 17. — (2) Pausanias, II, 9.

mont Lycée d'Arcadie était ainsi appelé, parce qu'il s'y trouvait beaucoup de loups.

Malgré tout le respect qu'on peut avoir pour les anciens, il est difficile de ne pas sourire en lisant ces singulières interprétations. Chose étrange, c'est précisément l'animal des ténèbres qu'ils assignent pour symbole au Dieu de la lumière. Leurs explications sont curieuses à cet égard. Si le loup est consacré à Apollon, c'est, au dire de Macrobe (1), « parce que la flamme de ses yeux triomphe des ténèbres de la nuit » ou, bien, d'après d'autres commentateurs, parce qu'il rend hommage au *dieu Soleil* en rentrant dans sa tanière au point du jour. Quelques-uns sont même allés jusqu'à dire, et des modernes les ont suivis dans cette voie, qu'Apollon avait tiré par antiphrase son nom du *loup,* parce que les petits de cet animal sont aveugles au moment de leur naissance. Je crois peu aux étymologies par antiphrase et je n'en ai guères trouvé qui m'aient satisfait, mais il faut convenir que celle-ci va jusqu'au burlesque. Cette question n'a pas moins préoccupé les modernes que les anciens. Pour MM. Creutzer et Guignaut (2), le loup est le symbole de la transition de la lumière aux ténèbres et ces deux savants ne craignent pas d'appeler Apollon « le dieu Loup-Soleil. » M. Maury a fait faire un pas à la question en dégageant Λυκαῖος du sens de Λύκος, loup ; mais il me semble que son interprétation n'est pas non plus irréprochable. Voici com-

---

(1) Macrobe, III, 17.
(2) Creutzer et Guignaut, Hist. des relig. de l'antiquité, IV, ch. 4.

ment s'exprime l'honorable académicien (1) : « Le Zeus d'Arcadie recevait le surnom de Lycæus (Λυκαῖος). L'étymologie de ce nom est évidemment empruntée au thême Λυξ, lux, qui s'est conservé dans le latin et a donné naissance au grec Λεύκος, *blanc*, *brillant*. » Et ailleurs (2) : « L'oubli de la signification primitive du surnom de Lycéen (Λυκαῖος) donna naissance à une foule de fables, dans lesquelles on fit jouer un grand rôle au loup (Λύκος) et voilà comment cet animal devint un des emblêmes d'Apollon. » Je me garderai bien de reprocher à M. Maury de recourir au latin pour expliquer un mot grec, car j'en ferai autant tout à l'heure et cela avec d'autant plus de confiance que le latin est un dialecte du *pélasge*, auquel la langue hellénique a fait de de nombreux emprunts; mais Λυκαῖος vient-il bien de *Lux?* Ce n'était pas seulement Apollon, qui était appelé *Lycéen*, mais encore *Zeus*, comme vient de nous le dire M. Maury lui-même et bien d'autres divinités. Pausanias signale une Artémise Λυκεῖα (3). Chez les Latins, Jupiter avait pour surnom *Lucetius* et Junon, *Lucetia*. Faune lui-même était appelé Lycæus, ainsi que Pan. Accordons que ces deux derniers ont tiré leurs noms du mont Lycée en Arcadie; il nous restera encore quatre *dieux de la lumière* et c'est beaucoup trop.

Cherchons une autre solution, mais pour cela nous devons d'abord faire une distinction. Les Hellènes donnaient à cet égard à Apollon trois surnoms, dont deux

(1) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t. I, page 58.
(2) Ibid., page 455.
(3) Pausan., II, 22.

à forme double, d'abord Λυκίος et Λυκαῖος, puis Λυκηγενὴς et Λυκηγενέτης et enfin Λυκοκτόνος. Je m'occuperai d'abord du dernier nom qui me parait appartenir à un autre ordre de faits que les précédents. Comme Elien, je rattache ce mot à Λύκος, loup et κτείνω, tuer, mais au lieu de le traduire par *tueur de loups*, j'écrirais plutôt *tueur du loup*. On sait le rôle considérable que joue dans l'Edda le *loup* sous les noms de *Manamargur*, *Freki, Fenrir* et *Vitnir :* « Tu ne seras pas si audacieux, dit Loki à Thor, quand tu devras combattre le *loup*, qui engloutira le père des victoires (1). » De même dans *Voluspa* : « Alors l'affection de Hlîne se renouvelle, quand Odin part pour combattre le loup (2). » Et dans le *Vafthrudismal :* « Le loup engloutira le père du monde, qui sera vengé par Vidar (3). » En Egypte, la tradition est altérée ; Osiris ne combat plus le loup, mais il emprunte au contraire la peau du loup pour aller combattre Typhon. Le loup, ennemi du Soleil, était regardé généralement comme le symbole de l'hiver ténébreux et de la fin du monde. Les paysans jurassiens disent encore aux approches de l'hiver : « Voici la bête qui arrive (4). » Cette légende de la lutte du dieu et du loup n'a pu être étrangère à la Grèce primitive et elle explique très bien l'épithète de *tueur du loup* donnée à Apollon.

Passons aux autres surnoms du dieu. Je les rap-

---

(1) Lokasenna, vers 255.
(2) Voluspa, vers 215.
(3) Vafthrudismal, vers 212.
(4) Notamment à Villette (canton d'Arbois) où cette locution est dans la bouche de tous les habitants.

porte, non pas, comme M. Maury, à *Lux,* mais à *Lucus.* Rien de plus naturel à mon avis que cette explication, qui rappelle le grand rôle des *Bois sacrés* dans la religion des anciens, rôle qui d'ailleurs a laissé dans d'autres pays de nombreuses traces dans le langage. Festus dit que les habitants de la *Lucanie* étaient peut-être nommés ainsi en tant qu'ayant primitivement résidé dans un *bois sacré* (1). M. Maury est plus affirmatif; voici ses termes : « La forêt d'Angitia en Lucanie qu'a célébrée Virgile et qui avait valu sans doute à cette province son nom (Lucania, de Lucus) (2). » On lit dans Montfaucon : « Les Lucaries prenaient leur nom de *Lucus,* qui veut dire un bois sacré (3). » Ce bois sacré était situé, on le sait, entre la voie Salarie et le Tibre. Festus fait venir d'*à luco,* non pas seulement *Lucaries,* mais encore *Lucar* (4); Ovide tire le nom de la déesse Lucine, soit de *Lucus,* soit de *Lux;* Pline se prononce pour la première étymologie. En Grèce, Artémis avait pour surnom Σαρωνίς et Pausanias nous apprend que le pays de Corinthe avait des fêtes nommées Σαρώνια. Or Pline rapporte que *Saron* signifiait *chêne* dans le grec antéhellénique (5). Diodore appelle les Druides *Saronides,* c'est-à-dire les *prêtres des forêts de chênes.* Les fêtes *Saronies* correspondaient aux *Lucaries* des Latins et Artémis *Saronide* n'était autre chose qu'Artémis Λυκαῖα.

---

(1) « Vel quod primitus in luco consederunt. »
(2) Maury, Hist. des grandes forêts de la Gaule, page 119.
(3) Antiq. Ex liq., tome II, liv. IV.
(4) « Lucar appellatur æs, quod ex lucis captatur. »
(5) Pline, IV, 9.

On comprend de cette sorte que plusieurs dieux aient pu s'appeler Λυκαῖος et Λυκογενὴς, puisque ces mots ne rappellent que les forêts saintes où s'accomplissait le culte. Nous avons vu aussi que Jupiter s'appelait Σκοτιτά, le *ténébreux*, nouveau synonyme de Λυκαῖος.

Olen était surnommé Λυκίος. Traduirons-nous ce mot par *Olen de Lycie*, comme on l'a fait jusqu'ici? Les écrivains grecs nous montrent ce personnage dans le Péloponnèse, à Délos, à Delphes, partout ailleurs qu'en Lycie. Olen était essentiellement poète religieux et la poésie des anciens a eu le même berceau que leur religion, c'est-à-dire le *bois sacré*. Olen Λυκίος n'est à mon avis qu'un autre Seysill, le *Barde de l'Enclos sacré*.

Les Hellènes personnifiaient tout. De *Lucus*, le Bois sacré, ils ont fait une sorte de demi dieu, auquel ne manquent presque aucun des caractères de la chose personnifiée. D'après Pausanias (1), Λύκος était devin et il perfectionna les mystères des grandes déesses; on nommait *Bois de* Λύκος le lieu où il purifiait les initiés. Dans son second chant, Apollonius nous montre le même personnage possesseur d'une épaisse forêt, qui contenait un *antre de Pluton* (2). Le souvenir des sacrifices d'enfants dans les Bois sacrés est rappelé par la fable de Λυκάων qui fut changé en loup pour avoir immolé à Jupiter un enfant. A Athènes, la statue de Lycus s'élevait sur la place où se tenaient les assemblées de justice. « Lycus, dit Philocléon dans les Guêpes, génie

(1) Pausan., IV, 1.
(2) Un des deux oracles d'Argos était dans le Λυκαῖον de cette ville.

tutélaire, héros mon voisin, tu te plais, ainsi que moi, aux larmes et aux plaintes éternelles des accusés. Sans doute tu as choisi ce séjour pour ne rien perdre de leurs soupirs. » Théophraste nous apprend aussi que les Arcadiens immolaient des victimes humaines dans leurs fêtes dites Λυκαῖα (1).

Un mot encore sur cette question. Parmi les anciens, les uns disaient que la province asiatique de Lycie portait ce nom parce qu'il s'y trouvait beaucoup de *loups;* d'autres, comme Festus, parce qu'on y avait tué beaucoup de *loups*. M. Maury s'est bien gardé d'admettre ces puérilités. « La Milyade, dit-il (2), conquise à une époque très ancienne par les Crétois, qui paraissent lui avoir imposé le nom de Lycie à raison du culte qu'on y rendait au *dieu de la lumière*. » M. Maury dit encore ailleurs (3) : « En Lycie surtout, le développement du culte Apollinique devint tel qu'on regarde cette province comme un de ses berceaux. » Ce sanctuaire se trouvait à Patares sur les bords du Xanthus, ville dont Pomponius Méla dit qu'elle ne le cédait jadis en rien à Delphes par la célébrité de son temple consacré à Apollon et l'autorité de ses oracles (4) qu'interprétait, non un prêtre, mais bien comme à

---

(1) Les Lupercales romaines étaient peut-être la fête du dieu *tueur du loup*, ou si elles furent empruntées aux Grecs, ce fut à une époque où la méprise provenant du double sens de Λύκος était déjà consommée. Les véritables fêtes romaines du *Bois sacré* étaient les *Lucaries*.

(2) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t. III, p. 146.

(3) Ibid., t. I, p. 141.

(4) Pomponius Méla, liv. I., 15.

Dodone, à Delphes et à Cumes, une prêtresse. Diodore attribue la fondation de la ville de Patares aux Telchines de Rhodes, qui passaient pour enchanteurs, magiciens, médecins et forgerons (1). Nous avons donc affaire ici à un sanctuaire tout à fait primitif et nous pourrions déjà, par analogie, conclure l'existence d'un important Bois sacré sur les bords du Xanthus, mais Horace nous apporte par surcroît un témoignage positif :

Qui Lyciæ tenet
Dumeta *natalemque sylvam*
Delius et Patareus Apollo.

Les poètes anciens ont çà et là de ces clefs précieuses d'énigmes, parcequ'ils se sont inspirés davantage des traditions populaires et de débris de légendes conservés dans la mémoire des peuples. Virgile, entr'autres, nous en apprend plus sur les peuples primitifs que Varron, Pline et Hésychius mis ensemble ; c'est lui et non Varron, que Pline eut dû appeler le plus *savant des Romains*. Pour revenir à la Lycie, le *Natalem Sylvam* d'Horace explique à merveille Λυκηγενὴς et Λυκηγενέτης. Remarquons que la Lycie est aujourd'hui encore un pays essentiellement forestier. Après avoir dit que l'Asie Mineure est presque entièrement déboisée, M. Maury fait cette restriction (2) : « La Lycie a été plus heureuse ; elle étale encore sur son littoral des massifs de chênes, de platanes et de pins, dont les lignes

(1) Diod. V, 55.
(2) Maury, Hist. des grandes forêts de la Gaule, p. 99.

ombreuses s'élèvent jusqu'à la région montagneuse (1).»

Apollon n'était pas seulement appelé Λυκαῖος; il avait encore d'autres surnoms, parmi lesquels ceux de *Délien* et de *Pythien*. Je n'ai à produire ici que des conjectures, mais il me semble que la science de ces temps difficiles ne pourra se faire qu'à la condition que chacun dise non seulement tout ce qu'il sait, mais encore tout ce qu'il croit vraisemblable; le triage viendra à son heure. L'île de Délos était, on le sait, consacrée à Apollon, qui passait pour y être né, ainsi qu'Artémis sa sœur. Le même mot Δῆλος signifie d'une part *clair, manifeste* et d'autre part, sans aucune différence dans l'accentuation, il désigne le petit pays insulaire qui était regardé comme le berceau des deux divinités. Les écrivains Hellènes sont unanimes à expliquer l'un des mots par l'autre. Les uns veulent que l'île ait été appelée *Délos,* parcequ'elle se *manifesta* la première

(1) Le nom de Lycie n'était pas la seule dénomination territoriale empruntée à la religion Nous avons vu que M. Maury assigne à celui de *Lucanie* la même origine; une parties des Marses se nommait *Lucenses* (Pline, III, 17). Les noms d'*Italie*, *Tauride*, *Béotie* nous ont préoccupés déjà, ainsi que ceux des *Vitellenses*, des *Boii* et des *Cimmériens*. Μύω est généralement regardé comme la racine de μυστήριον; ne pourrait-on pas y voir aussi l'étymologie des divers pays appelés *Mysie* et *Mœsie?* Dans le dernier paragraphe de ses *Achaïques*, Pausanias signale un sanctuaire de Déméter connu sous le nom de μυσαῖον, sanctuaire qui comprenait un bois sacré et où se célébraient des *mystères*. D'après le même auteur, l'Argolide, un des sanctuaires de la Grèce primitive, comme nous le verrons bientôt, avait un petit pays nommé *Mysie* avec un temple de Déméter. Festus dit que les *Osci* et les *Opici* ne faisaient qu'un seul peuple; est-ce que ces Opiques ne peuvent pas être regardés comme les adorateurs d'Ops, la grande déesse italique? L'Italie avait en outre des peuples nommés *Vestini, Sabelli, Numinienses*, mots qui rappellent Vesta, les mystères *Saba* ou du dieu Sabazius, etc.

du sein des eaux après le déluge d'Ogygès ; Aristote dit qu'elle se *manifesta* tout à coup au dessus de la mer ; d'autres expliquent cette dénomination par l'existence de l'oracle qui y *manifestait* l'avenir. Les Cyclades sont à l'*est* de la Grèce et Délos est une des plus orientales parmi ces îles ; c'était là que se levaient pour les Grecs le Soleil et l'astre de la nuit, ou pour parler comme eux, là était le berceau d'Artémis et d'Apollon. L'île avait, entr'autres surnoms, ceux d'*Astérie* (1), *Ortygie* et *Pyrpyle* (2). *Astérie* fait allusion au lever des deux *astres*, et de même *Ortygie*, qui rappelle *Ortus* et *Oriens*. *Pyrpyle*, que Pline rattache très bien à πῦρ, feu, signifie la *porte du feu* ou l'Orient. On disait que l'île avait d'abord été flottante ; le point d'apparition des deux astres varie en effet selon les saisons, fait qui dut préoccuper vivement les peuples primitifs.

Passons à la seconde conjecture. Que signifie le nom de *Pythien* que les Grecs donnaient à l'Apollon de Delphes? Strabon le fait venir de πυθέσθαι, interroger ; Suidas hésite entre πυθέσθαι et πύθεω, *pourrir*, *putréfier*, et il dit à l'appui de la seconde opinion que ce fut à Delphes que le dragon tomba en putréfaction. Macrobe adopte cette dernière étymologie. On lit dans l'*Histoire des Religions* de la Grèce (3) : « L'auteur de l'hymne

---

(1) Pline le nat., liv. IV, 22.

(2) Id loc. cit. Pline dit que Délos s'appelait *Pyrpyle*, parceque le feu y avait été découvert. Tel est partout le système des anciens : inventer un fait pour expliquer un mot.

(3) Maury, Histoire des religions de la Grèce, t. I, p. 137.

homérique dit qu'après qu'Apollon eut tué l'hydre de Lerne, il s'écria : Que ton corps desséché pourrisse maintenant sur ce sol fertile. Une ombre épaisse couvre les yeux du serpent; il pourrit bientôt, échauffé par les rayons du soleil. Voilà pourquoi cette contrée fut appelée Pytho. Les habitants donnèrent au dieu le nom de Pythien, parcequ'en ces lieux la dévorante chaleur du soleil a *pourri* ce monstre terrible. » Je sais que l'Edda et les poèmes Védiques mentionnent plus d'une fois la lutte du dieu de la chaleur et de la lumière contre le serpent, mais il n'est pas question ici du serpent de la légende universelle, mais bien de l'hydre à cent têtes née des marais de Lerne, et il y a déjà là une première différence. Et puis, pourquoi cette hydre serait-elle allée se faire tuer à Delphes? Lerne est dans le Péloponnèse et de là au mont Parnasse, il y a encore une certaine distance; enfin d'après la mythologie hellénique, ce ne fut pas Apollon qui tua l'hydre, mais bien Hercule. A Delphes même, on ne croyait pas à ce combat du dieu, soit contre l'hydre, soit contre le serpent. « Les Théologiens de la ville de Delphes, dit Plutarque dans son traité *des Oracles*, estiment que jamais il y ait eu en ce lieu combat d'Apollon à l'encontre d'un serpent pour la possession de l'oracle. »

D'où viennent donc ces noms de Pythien et Pythie? Tout le monde sait que le trépied sibyllin était placé au sommet d'une cavité, d'où s'exhalaient de fortes vapeurs. Or πύθειν, mot auquel la plupart des commentateurs rattachent le surnom de *Pythien*, ne signifie pas seulement *putrescere*, mais encore *putere*. Delphes

n'était autre chose qu'un de ces oracles méphytiques, desquels M. Maury a dit fort bien (1) : « Les *Manteions* qui devaient leur origine à des grottes dans lesquelles s'opéraient des exhalaisons de gaz carbonique ou autre avaient encore une vertu prophétique plus puissante. L'action de ces gaz déterminait des hallucinations qu'on regardait comme des visions envoyées par les dieux. » Il semble que partout les Hellènes aient volontairement détourné les yeux des faits dont ils étaient témoins tous les jours pour aller chercher dans le domaine de la fantaisie de lointaines et chimériques solutions.

DIONYSOS.

« Livrés entièrement aux caprices de leur imagination, les Grecs ne s'arrêtaient plus dans leurs inventions, pour expliquer les origines inconnues de leur société. » MAURY (2).

On a beaucoup discuté sur Dionysos. M. Maury assimile cette divinité au dieu Védique Agni-Soma assimilé à son tour par le même auteur à Varouna, « le soleil de nuit, qui préside aux vapeurs et à l'humidité (3). » J'en demande humblement pardon à M. Maury, mais voilà bien des assimilations et bien de la métaphysique.

---

(1) Maury, Hist. des religions de la Grèce, t. II, p. 478.

(2) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t. I. p. 234.

(3) « Agni Soma finit par se confondre avec Varouna, le soleil de nuit, qui préside aux vapeurs et à l'humidité et à ce titre, il se transforme, comme le dieu grec, en une divinité des morts et de la nuit. » (Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t. I, p. 121).

J'aime mieux Fréret, quand il dit (1) : « La double naissance de ce dieu a sans doute rapport à l'art de provigner la vigne... L'équivoque du mot μηρὸς, qu'Hésychius explique par τόμος ἀμπέλου, *sarmentum vitis*, mais qui plus ordinairement signifie la *cuisse*, a fait dire aux mythologistes que Bacchus étant né avant terme, Jupiter l'avait enfermé dans sa cuisse. » Notons bien que c'est Fréret, si grave et si réservé, qui se permet ces hardiesses. On m'objectera que d'après les Védas, *Soma*, personnification de la plante acide nommée *Asclepias acida*, a été renfermé aussi dans la cuisse d'Indra, mais est-il bien sûr que ce soit l'Inde et non pas la Grèce, qui ait créé ce mythe? Je ne sais si les traditions indiennes font voyager Agni-Soma dans la Grèce, mais je sais bien que d'après toutes les traditions grecques, Dionysos pousse ses aventures jusques dans l'Inde. Enfin la fable ridicule de la *cuisse* du dieu s'explique en grec par une simple équivoque et nous ramène, ce qui est un grand point, à un fait simple et naturel. Notons en passant que Soma portait, comme Dionysos, le surnom de *Taureau*.

Les Grecs n'ont pas seulement déifié le vin, mais encore toutes les circonstances de sa production. D'après Fréret, Βακχα, d'où *Bacchus*, signifiait *grappe de raisin* (2); le mot est resté dans le latin, où il désigne toutes sortes de menus fruits, tels, par exemple, que la grappe du lierre qui était aussi consacrée à Bacchus.

---

(1) Mémoire des Inscriptions et Belles-Lettres, vol. XIII, p. 259.
(2) Fréret, ibid.

Selon Hésychius cité par le même savant, le rameau de la vigne qui porte la grappe, Βακχά, s'appelait Σεμαλία; voilà bien Sémelé, la mère de Dionysos. Ce dieu s'appelait Συκίτης; M. Maury pense qu'il était nommé ainsi comme créateur du figuier; c'est encore chercher trop loin. Συκίτης Διόνυσος est la même chose que συκίτης οἶνος, qui signifie *vin de figues;* Pline mentionne cette sorte de vin qu'il appelle *Palmiprime* ou *Sycite* (1). Dionysos avait aussi pour surnoms πυριγένης, Ληνᾶιος, Βρόμιος et Ὄρειος. Πυριγένης signifie *né du feu*; c'est le *vin cuit* que les anciens estimaient beaucoup; Pline vante les *vins cuits* d'Afrique, de Cilicie et de Crète. Ληναῖος vient de Ληνὸς, *pressoir;* Βρομίος, de βρόμος, *bruit sourd,* à cause du grondement de la fermentation. M. Maury explique l'épithète d'ὄρειος par le culte que les Thraces rendaient à ce dieu dans leurs *montagnes;* à mon avis, Διόνυσος ὄρειος est tout simplement le *vin de côtes* toujours bien supérieur au *vin de la plaine.* Les Hellènes allèrent jusqu'à faire du *vin pur* et du *vin doux* deux personnages auxquels ils donnèrent les noms d'Ἄκρατος et d'Ἡδυοινος. Aristophane appelle Dionysos, *fils de Stamnion* (2); autant vaudrait dire *fils de la Cruche* ou de l'*Amphore;* car Στάμνιον a précisément ces deux sens. Pourquoi immolait-on le bouc à Dionysos? M. Maury répond, d'après Phurnutus et autres, que c'était parceque cet animal nuit à la vigne (3). Comment

---

(1) Pline, Hist. nat., XIV, 19.

(2) Les Grenouilles, scène entre Xanthias et Dionysos.

(3) Maury, Hist. des relig., t. II, p. 99.

M Maury, dont la science est si vaste et si sûre, ne s'est-il pas rappelé qu'on n'offrait comme victimes aux dieux que les animaux qui leur étaient le plus agréables et jamais ceux qui pouvaient leur déplaire? Ainsi à Diane, le cerf et le chien ; à Vénus, la colombe ; aux grands dieux, le taureau. « De tous les sacrifices, dit Procope parlant des Scandinaves, ils regardent l'homme comme le plus précieux pour les dieux (1). » A Tophet, en Crète, à Carthage, c'étaient des enfants ou des jeunes gens qu'on offrait comme plus agréables encore à la divinité. Ce n'était donc pas parceque le bouc nuit aux vignes qu'on l'immolait à Bacchus, mais tout simplement parceque le vin était conservé dans des outres faites de peaux de bouc, comme cela se pratique encore dans divers pays.

LES NOMS DES PRÊTRESSES.

Et quidquid Græcia mendax
Audet in historiâ.
JUVENAL, Sat. X.

Les Hellènes (2) ont débité une foule de fables relativement au nom des prêtresses des époques primitives. « A Dodone, dit Denys d'Halicarnasse (3), c'était une colombe qui rendait les oracles du haut d'un arbre sacré. » Ce conte a été reproduit cent fois par les

(1) Procope, De bello gothico, II, 15.

(2) Une fois pour toutes, je demande la permission de donner aux compatriotes d'Homère et de Périclès le nom qu'ils se donnaient eux-mêmes ; c'est le seul moyen d'éviter des confusions.

(3) Denys d'Hal., liv. II, ch. II.

anciens, mais déjà Strabon, Hésychius et Servius s'étaient aperçus du malentendu. On sait que πέλεια signifie *Colombe* en grec hellénique; ce mot avait un tout autre sens dans le grec ancien. Après avoir dit que πελία signifiait *vieille femme* dans la langue des peuples de Dodone, Strabon ajoute (1) : « Peut-être ces fameuses colombes n'étaient-elles pas des oiseaux, mais trois vieilles prêtresses. » Les prêtresses de l'antiquité étaient presque toujours des femmes âgées. Diodore dit que depuis l'attentat du Thessalien Echécrate, la Pythie devait avoir au moins cinquante ans; Cicéron qualifie de *majores natu* les prêtresses de Cérès à Agrigente; les Grecs avaient des prêtresses qu'ils appelaient πρεσβύτιδες. Hésychius confirme l'opinion de Strabon relativement à πέλεια et il nous apprend en outre qu'à Cos et en Epire les vieillards sont nommés πελίους. Enfin, d'après Servius, la prêtresse qui à Dodone même interprétait les bruissements de la source prophétique, était vieille et elle se nommait *Pélias* (2). Les colombes de Denys d'Halicarnasse avaient, je l'avoue, quelque chose de plus gracieux; mais nous sommes ici en pure matière historique et il nous faut savoir renoncer aux plaisirs de l'imagination.

Passons à une autre méprise; mais ici Strabon et Hésychius ne viendront plus à notre aide et nous n'aurons plus pour nous guider que le bon sens et la vraisemblance historique. Les abeilles jouent un grand

---

(1) Strab., Dübner-Müller, page 274.

(2) « Quæ murmura Anus, nomine *Pelias*, interpretata hominibus differebat. »

rôle dans la mythologie hellénique. A en croire Pausanias, des abeilles conduisirent Saon à l'oracle de Trophonius ; d'autres construisirent un des temples de Delphes. D'après les métamorphoses d'Antonius Liberalis, Jupiter s'appelait μελισσαῖος, parcequ'il avait eu des abeilles pour nourrices Abeille se dit en grec hellénique μέλισσα ; il est vraisemblable que le même mot avait signifié *prêtresse* à une époque plus reculée. A Ephèse, les prêtresses d'Artémis portaient encore le nom de *Mélisses*. Qu'on admette ce sens et nous rentrons dans la vraisemblance ; ce ne sont plus des abeilles, mais des prêtresses, qui élèvent Jupiter, construisent un des temples de Delphes et conduisent Saon à l'oracle de Trophonius.

Autre méprise. La chèvre Amalthée passait pour avoir partagé avec les abeilles les fonctions de nourrice de Jupiter. Il y a ici deux quiproquos : d'abord Amalthée vient d'ἀμαλθεύω, *nourrir* et signifie tout simplement *nourrice*. La seconde erreur tient, je crois, à la confusion des mots Ἅγιος, *saint* et Αἴξ, αἴγος, chèvre. Antonius Libéralis appelle les abeilles nourrices du dieu ἱέραι μέλιτται τροφοί τοῦ Δίος ; ἁγία Αμάλθεια forme le pendant exact de cette expression. Le même quiproquo a eu lieu probablement à propos du mot Αἰγὶς, égide, qui a dû signifier d'abord le *bouclier sacré* et non pas le bouclier fait avec une peau de *chèvre*, fût-ce-celle de la chèvre Amalthée.

Passons aux Amazones. On s'étonnera peut-être de me voir parler de ces guerrières fameuses à propos de prêtresses, mais on saisira mieux le rapport tout-à-

l'heure. Diodore les place en Lybie et dans dix autres pays, Strabon dans le Caucase au-delà de l'Albanie, Plutarque en Thessalie et à Chéronée, d'autres en Attique et à Mégare, où se voyait, disait-on, une de leurs sépultures. Diodore et la plupart des anciens font venir leur nom de A privatif et μαζός, mamelle. « Elles brûlaient, dit l'historien Sicilien, la mamelle droite aux filles, afin que la proéminence du sein ne les gênât pas dans les combats. C'est pour cette dernière raison qu'on leur a donné le nom d'Amazones (1). » Tout porte à croire, non seulement que cette mutilation est un conte, mais encore que ce conte a été fabriqué tout exprès pour justifier l'étymologie (2). M. Maury adopte une opinion opposée à celle-là. Tout en conservant μαζός, mamelle, il regarde le préfixe *a*, non plus comme privatif, mais comme augmentatif et il traduit le mot par *mammelues* ou femmes aux *fortes mamelles*. Il y a dans Hérodote une bien meilleure solution. « Lorsque les Grecs, dit cet historien (3), eurent combattu contre les Amazones que les Scythes appellent *Aiorpata*, c'est-à-dire *Androctones*, car *Aior* en Scythe signifie *un homme*, et *Pata* veut dire *tuer*. » *Amazone* se retrouve dans le bas latin *Amassare* donné par Ducange et dans le Corse *Amazzare*, deux mots qui signifient la même chose qu'*Aiorpata*. Les Amazones

---

(1) Diod., liv. II, 45.

(2) Le mot Ζώνη, *ceinture*, qui se retrouve aussi dans *Amazone*, a fait naître une fable de plus. « Hercule reçut l'ordre d'apporter la *ceinture* de l'Amazone Hippolyte. » (Diod., IV, 16.)

(3) Hér, liv. IV, 110.

n'étaient donc que des *tueuses* d'hommes, mais comment? Avaient-elles tué leurs maris, comme le prétend la fable? Je ne le pense pas. Tacite dit que les Germaines « n'étaient pas étrangères aux idées de courage et aux hasards des combats (1). » Pomponius Méla raconte que les femmes des Ixamates, peuples des bords du Tanaïs, combattaient à cheval et lançaient très adroitement le *lazo* (2). D'après Hérodote, les femmes des Sauromates combattaient également; à l'heure présente, le royaume de Dahomet a un corps de trois mille femmes armées soit de fusils, soit de terribles coutelas à deux mains (3). Nous pourrions donc déjà voir dans ce nom de *tueuses d'hommes* un synonyme de *femmes guerrières*, et ni l'histoire ni la philologie ne nous contrediraient, mais c'est là une question à double fond et nous devons chercher à pénétrer plus avant encore.

« Là, dit Pomponius Méla, est Ephèse et son célèbre temple de Diane qui, suivant la tradition, fut bâti par les *Amazones* au temps de leur grande puissance en Asie (4). » Strabon, Pausanias, Justin et Pline confirment ce fait. MM. Creutzer et Guigniaut ajoutent : « Ce furent les Amazones qui, les premières, apportant leur croyance des régions hyperborées consacrèrent, dit-on, dans Ephèse la plus antique image de la grande déesse. » D'après Diodore, leur reine Myrina fonda de

(1) German., ch. XVIII.
(2) Pompon. Méla, liv. I, 19.
(3) Annales de la propagation de la foi, t. XXXV, p. 30.
(4) Pomp. Méla, liv. I, 16.

même le sanctuaire de Samothrace. « Suivant un avertissement qu'elle avait eu en songe, dit cet historien (1), elle consacra cette île à la mère des dieux, lui dressa des autels et lui institua des sacrifices. Elle donna à cette île le nom de Samothrace. » Le même écrivain nous apprend que la seconde reine des Amazones « institua des sacrifices somptueux en l'honneur d'Arès et d'Artémis Tauropole (2). » M. Maury dit à son tour (3) : « La figure de ces héroïnes est représentée sur les médailles d'un grand nombre de cités asiatiques et notamment sur celles de Smyrne, où un temple magnifique était consacré à l'une d'elles. » Une des Amazones se nommait *Camilla*, nom qui désignait un certain ordre de prêtresses (4). Ainsi les Amazones fondèrent les sanctuaires d'Ephèse et de Samothrace ; un des temples de Smyrne était dédié à l'une d'elles et il y en avait une qui s'appelait *Camilla*, c'est-à-dire *prêtresse*. C'est que vraisemblablement elles étaient des prêtresses et rien autre ; mais comment concilier cette interprétation avec leur nom de *tueuses d'hommes ?*

« C'était, dit Diodore (5), une coutume établie chez les habitants de la Tauride de sacrifier à Artémis Taurique tous les étrangers qui abordaient ces parages. C'est là que dans la suite Iphigénie établie prêtressse de cette déesse lui sacrifiait tous les captifs. » *Amassare* signifie, à proprement parler, *tuer avec la massue* ; or

(1) Diodore, liv. II, 55.
(2) Id., liv. II, 46.
(3) Histoire des religions de la Grèce, t. III, p. 178.
(4) « Sacrorum ministrum κάμιλλον dicebant. » (Festus.)
(5) Diod., liv. IV, 44.

c'était précisément avec cette arme que se pratiquaient en Tauride les sacrifices humains. « Ils immolent à Iphigénie, dit Hérodote (1), les étrangers qui échouent sur leurs côtes et tous les Hellènes qui y abordent et qui tombent entre leurs mains. Après les cérémonies accoutumées, ils les assomment d'un coup de *massue* sur la tête. » Chez les Cimbres, les prisonniers étaient également immolés par des prêtresses. A mon avis les Amazones n'étaient autre chose que ces sacrificatrices; ou pour mieux dire, les deux légendes des femmes guerrières et des prêtresses également *tueuses d'hommes* se sont fondues ensemble et n'en ont plus formé qu'une. On ne s'étonnera plus autant de trouver les Amazones en vingt pays différents, depuis la Lybie jusqu'au Caucase, car il y avait partout des sanctuaires et des prêtresses. Une coutume singulière des Amazones se retrouve dans les sanctuaires de la Gaule. « Les femmes de l'île de Sein, dit Strabon, ne recevaient point d'hommes, mais elles-mêmes allaient trouver leurs maris (3). » M. Michelet dit de son côté d'après les auteurs anciens (3) : « Les prêtresses des Namnètes à l'embouchure de la Loire habitaient un des îlots de ce fleuve. Quoi qu'elles fussent mariées, nul homme n'osait approcher de leur demeure ; c'étaient-elles qui, à des époques prescrites, venaient visiter leurs maris sur le continent. »

---

(1) Hér., liv. IV, 103.
(2) Strabon, XIV, 513.
(3) Michelet, Histoire de France, I, p. 39.

LES VAISSEAUX DES GRECS.

« Mirum est quò procedat græca credulitas. »
PLINE L'ANCIEN.

Voici un certain nombre de problèmes historiques, dont les solutions actuelles me paraissent laisser beaucoup à désirer. D'où vient le nom des deux *Bosphores* ou des deux *Bospores,* pour parler comme Strabon et plusieurs autres anciens? Qu'était-ce que les chevaux de Laomédon et les vaches de Géryon? Pourquoi les chevaux étaient-ils consacrés à Poseidôn? Pourquoi ce dieu fit-il présent du cheval aux Athéniens? Comment Europe put-elle traverser la mer sur un taureau et Phryxus, sur un bélier? Voilà en apparence bien des énigmes; en réalité il n'y en a qu'une seule, car la même clef convient pour toutes. Enumérons d'abord les diverses solutions qui ont été proposées.

Pline et la plupart des anciens disent que le nom du *Bospore* de Thrace et du *Bospore* Cimmérien vient de ce qu'un bœuf pouvait les franchir à la nage; selon d'autres, le *Bospore* de Thrace était ainsi nommé parce que Io l'avait traversé déguisée en génisse. Je n'ai pas besoin de faire ressortir tout ce qu'il y a de puéril dans ces explications. Je laisse aussi de côté les fables ridicules concernant les chevaux de Laomédon et les vaches de Géryon, qui passèrent à la nage en Sicile en compagnie d'Hercule (1) accroché aux cornes de

(1) « Parvenu au passage le plus étroit de la mer, Hercule fit passer

l'une d'elles. Dans le bélier qui transporta Phryxus et Hellé, M. Maury voit « un animal divin chargé d'une déesse solaire ou céleste (1) ; » Europe sur son taureau est à ses yeux une divinité lunaire. Voilà bien du symbolisme et trop peut-être. Pourquoi Neptune donna-t-il le cheval aux Athéniens ? L'Attique parait avoir nourri de tout temps peu de chevaux ; Miltiade n'avait pas de cavalerie à Marathon (2) ; Athènes était surtout puissante par sa flotte. Et puis, quoi de commun entre le cheval et Poseidôn? Ce qu'il devait donner à la maritime Athènes, lui, le dieu de la mer, ce n'était pas le cheval, qu'il n'avait pas et dont elle n'avait que faire, mais bel et bien le vaisseau. Athéné fut mieux avisée ; son présent fut l'olivier. Il y a peu de contes plus ridicules que ceux que les Hellènes ont inventés pour expliquer les rapports de Poseidôn et du cheval. Rhéa ne sachant comment sauver de la voracité de Saturne ce petit dieu, qu'elle venait de mettre au monde, s'avisa de lui raconter qu'elle avait accouché d'un poulain. Aussi crédule qu'affamé, Saturne traita le jeune animal comme ses autres enfants et il le dévora à belles dents. Sauvé par un poulain, Poseidôn devenu grand adopta par reconnaissance toute la race chevaline. Dans ses *Arcadiques*, Pausanias fait un récit non moins burlesque et encore plus grossier. Déméter poursuivie par Poseidôn se déguisa en jument pour échapper

---

ses vaches en Sicile ; quant à lui, saisissant les cornes d'un taureau, il traversa à la nage toute la longueur du détroit. » (Diod., liv. IV, 22.

(1) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, III, 215.

(2) Hérod., liv. VI, 112.

à la brutalité du dieu de la mer; Poseidôn se transforma à son tour en étalon et Déméter vaincue en fut quitte pour se purifier dans les eaux du fleuve Ladon. Et de là la prédilection de Poseidôn pour le cheval en général.

M. Maury s'est bien gardé de reproduire ces inepties, mais a-t-il trouvé lui-même la véritable clef? « Poseidôn, dit le savant académicien (1), est le dieu des chevaux, parceque les chevaux individualisés dans Pégase sont l'emblême des sources. » Pour justifier son opinion, M. Maury compare le cheval à la source qui jaillit et bondit en s'échappant du sol. Tout cela est beaucoup trop ingénieux pour moi. On connaît la légende de Pégase qui fit jaillir d'un coup de pied la fontaine d'Hippocrène; rien ne serait plus difficile que d'en expliquer d'une manière positive la formation; mais du moins nous pouvons en saisir certains éléments. Πηγὴ, d'où πήγασος signifie, on le sait, source; κρήνη, qui a formé ἱπποκρήνη, a le même sens. Reste à savoir comment ces idées de *source* et de *cheval poétique ailé* ont pu s'associer. Rappelons ici que certaines fontaines, telles que celles de Castalie et de Colophon, passaient pour communiquer l'esprit poétique et que l'Hippocrène elle-même était consacrée aux muses. Que les poètes Hellènes aient personnifié la poésie en lui donnant des *ailes,* rien de plus naturel, mais pourquoi le cheval? J'imagine qu'il y a encore ici une méprise de mots et qu'au lieu d'ἱπποκρηνη, on a dit d'abord ὑποκρηνη, ou bien encore en conservant l'élé-

(1) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t. I, p 415.

ment ἵππος, que le nom d'*Hippocrène* (fontaine du cheval ou des chevaux) a tiré tout simplement son origine de quelque fait de la vie rustique. En tous cas, le système de M. Maury présente toutes sortes de difficultés, car on n'y voit d'une manière satisfaisante pour l'esprit ni le rapport de la source au cheval, ni celle du cheval à l'inspiration poétique, ni celle du cheval Pégase et des autres chevaux à Poseidôn, le dieu de la mer, ni même celles de Poseidôn aux sources, qui avaient leurs divinités spéciales. A mon avis la vertu poétique de certaines fontaines honorées par les anciens a été le vrai point de départ de la légende et une série de quiproquos a donné naissance au reste.

Voici une solution qui me paraît applicable à toutes ces énigmes. Les anciens eux-mêmes en feront presque tous les frais ; car s'ils ont débité beaucoup de fables, il leur échappe ça et là des traits involontaires, qui sont fort instructifs. Lycophron avait dit déjà qu'Europe n'avait pas été enlevée sur un taureau, mais sur un navire en forme de taureau (Ταυρομόρφω); Lactance va plus loin et il insinue que le taureau d'Europe a bien pu n'être qu'un vaisseau portant à sa poupe l'image de cet animal. Aristophane nous apprend dans les *Grenouilles* que les vaisseaux Athéniens avaient à leur poupe le coq, un des oiseaux sacrés de l'Attique (1). Diodore dit à son tour (2) : « On a travesti de même

(1) « Dionysos. — « J'ai passé une fois une bonne partie de la nuit à chercher ce que c'était que son grand coq jaune. — Eschyle. — « C'est, ô ignorant, la figure dont on décore la poupe des vaisseaux. » (Les Grenouilles, scène entre Dionysos, Euripide et Eschyle.)

(2) Diodore, IV, 47.

l'histoire de Phrixus : Phrixus s'embarqua sur un navire, dont la proue portait la tête d'un bélier. » Enfin on lit dans Strabon que les habitants de Gadès avaient de petits navires qu'ils appelaient *chevaux* à cause de l'image qui en décorait les éperons (1). Nous voilà de nouveau en plein zôomorphisme; car ces animaux, dont les images ornaient telle ou telle partie du navire, n'ont pu figurer là qu'à titre de divinités protectrices.

Cette coutume n'était pas particulière aux Grecs. Dans plusieurs langues même modernes, le même mot sert à désigner à la fois le *vaisseau* et tel ou tel animal domestique. Voici le tableau de ces ressemblances avec l'indication des sources où j'ai puisé :

Phénicien,	Alpha et Ilpha,	Taureau.	Mêmes mots,	Vaisseau (Bochard).
Grec,	Κέλης,	Cheval,	Même mot,	Chaloupe.
Id.,	Κύκνος,	Cygne,	Même mot,	Vaisseau.
Latin,	Celes,	Cheval,	Même mot,	Bateau (Pline).
Français,	Bœuf		Même mot,	Embarcation (diction. de l'Académie).
Id.,	Chèvre		Même mot,	Vaisseau corsaire (compl. Firm. Didot).
Id.,	Capre		Même mot,	Vaisseau corsaire (compl. Firm. Didot).
Portugais,	Cabra,	Chèvre,	Cabrea,	Ponton.
Allemand.	Schaf,	Brebis,	Schiff.	Vaisseau.
Hollandais,	Schaap,	Brebis,	Sheep,	Vaisseau (diction. de Dekker).
Anglais,	Sheep,	Brebis,	Ship,	Vaisseau (Flemming).

Les ressemblances sont trop nombreuses, comme on le voit, pour n'être que fortuites. Tout s'explique maintenant. *Bosphore* ou *Bospore* ne signifie plus que le *passage des vaisseaux* et nous n'avons plus besoin

(1) Strabon, II, 99.

de nous demander quelle étendue de mer un bœuf peut traverser à la nage. Ce n'est plus le cheval que Poseidôn donne à l'Attique, mais bien le navire nommé également κέλης. Ce cheval avait du reste un nom significatif; il s'appelait Σκύφιος, de Σκάφος, vaisseau (en latin Scapha). Phrixus et Europe traversèrent la mer, le premier sur un vaisseau portant, comme le dit Diodore, une tête de bélier à sa proue, et celle-ci sur un navire orné de l'image d'un taureau. Laomédon se vit enlever par Hercule ses κελήτες ou chaloupes, et peut-être, si Troie était port de mer, l'invraisemblable *cheval de bois* n'était-il de même qu'un κέλης. Apollodore d'Athènes, Hérodote et Strabon placent à Gadès les vaches de Géryon (1); elles se trouvaient là en bonne compagnie avec les *chevaux* dont Strabon nous a parlé tout-à-l'heure. Les anciens racontent, il est vrai, qu'Hercule transporta en partie ces animaux par terre, mais les vaisseaux primitifs étaient très petits et peu lourds. Diodore dit (2), d'après Timée, que les Argonautes tirèrent leur navire à terre et le transportèrent de la source du Tanaïs jusqu'à un autre fleuve qui se jette dans l'Océan. D'après Pline (3), ils transportèrent le vaisseau Argo de la vallée du Danube dans l'Adriatique par dessus les Alpes. Strabon nous apprend (4) que les habitants du Caucase faisaient la piraterie à l'aide de vaisseaux légers appelés *Camara*, qu'au retour de leurs expédi-

(1) Voir Hérodote, IV, 8, et Strabon, III, 5, 4.
(2) Diod., liv. IV, 56.
(3) Pline, III, 22.
(4) Strabon, Dübner-Müller, page 425.

ditions ils emportaient dans les bois, où ces bâtiments leur servaient de maisons.

Voici une autre méprise, non plus relativement aux vaisseaux, mais à la mer. Il s'agit du mot Αἴγες, *les flots* qu'à l'imitation des Grecs deux savants modernes ont rattaché au radical Αἴξ, chèvre, qui me paraît n'avoir que bien peu de chose à voir ici. D'après M. Guigniaut, Poseidôn était appelé Αἰγαίων, « parce que les flots s'élancent comme des chèvres (1). » M. Maury dit de même (2) : « Les flots (κῦματα) qui bondissent sont comparés par les peuples pasteurs à l'animation du troupeau qui bondit par excellence, la chèvre. Ces flots deviennent donc des chèvres (Αἴγες), la mer houleuse, ou comme nous dirions aujourd'hui, moutonneuse. » Tout cela est encore beaucoup trop raffiné pour moi. A mes yeux, Αἴγες est tout simplement le latin *aquæ*, et le vieux français *aigues*, qui se retrouve dans *Aigue-perse*, Aigues-mortes, etc.

LES MOTS TRAGÉDIE ET COMÉDIE.

Trauerspiel, Lustspiel.

Les Allemands appellent la tragédie le *drame triste* (Trauerspiel) et la comédie le *drame joyeux* (Lustspiel). Voilà des mots heureusement composés et qui disent bien ce qu'ils doivent dire. Les mots grecs correspon-

(1) Creutzer-Guigniaut, vol. IV, ch. III.
(2) Maury, Hist. des relig., t. I, p. 421.

dants, tels du moins qu'on les a interprétés jusqu'à ce jour, sont bien loin d'offrir ce sens direct et naturel. Pour tous les commentateurs, depuis Aulugelle jusqu'à M. Magnin, tragédie veut dire *chanson du bouc* et comédie, *chanson des bourgs*. N'y aurait-il pas là encore quelque malentendu ? Voyons d'abord ce qui regarde la comédie. Je ne nie pas les représentations foraines dans les bourgs de l'Attique et je sais aussi qu'en grec *bourg* se dit Κώμη, mais tant que d'autre part Κῶμος signifiera, comme nous l'apprennent tous les dictionnaires, *licence, gaieté excessive,* je traduirai Κωμωδία, absolument comme *Lustspiel*, par *chanson joyeuse*. Les Grecs avaient leur dieu Κῶμος aussi bien que les Latins leur *Comus* et l'un et l'autre présidaient aux festins et à la gaieté.

Le vrai sens du mot *tragédie* est plus difficile, non pas à pressentir, mais à établir. On sait que les anciens décernaient un bouc (Τράγος) à l'auteur du meilleur drame tragique,

Carmine qui tragico vilem certavit ob hircum.

La question est de savoir si c'est cette coutume qui a donné naissance au mot *tragédie* ou si une fausse interprétation n'a pas plutôt engendré la coutume, comme cela est arrivé pour Poseidôn, qui par l'effet d'une méprise, finit par avoir des statues et des temples sous le nom de Poseidôn *équestre*. Notons bien que cet usage de donner un bouc au vainqueur n'est pas relativement fort ancien. On avait d'abord donné une génisse ou un taureau comme prix ordinaire du dithy-

rambe, poème d'où sortit la tragédie (1). Pourquoi substituer au taureau ce *vil bouc*, dont parle Horace? Est-ce qu'une tragédie ne vaut pas un dithyrambe? Le goût de la poésie avait-il diminué? Le bétail était-il devenu plus rare? Avait-il augmenté de prix? C'est le contraire de tout cela qui est vrai. Mais, me dira-t-on, la tragédie est née dans les Dionysiaques et le bouc était cher à Dionysos; à quels titres? Est-ce, comme on l'a prétendu, parcequ'il est l'emblême de la lubricité que le vin favorise? Cette explication semble bien peu naturelle. Dira-t-on avec d'autres qu'en broutant les pousses de la vigne, cet animal apprit aux anciens à la tailler? Pline si crédule ne peut s'empêcher lui-même de rire de cette supposition. Ce n'était pas le bouc qu'aimait Dionysos, mais bien, comme nous l'avons dit déjà, les *peaux de boucs*, dont sont faites les outres. L'animal vivant est un des fléaux de la vigne. Il y a donc eu ici, selon toute apparence, une méprise; voyons si nous ne pourrons pas retrouver le vrai et premier sens du mot qui nous occupe.

La Thrace était le véritable berceau de la religion des Grecs. Strabon dit (2) : « Orphée, Musée, Thamyris, Eumolpe étaient des Thraces; » et il ajoute que ce dernier amena des Thraces dans l'Attique. « Il faut reconnaître, dit M. Maury (3), qu'à une époque éloignée, dont il est impossible d'assigner la date, des migrations Thraces, ayant à leur tête des chefs qui étaient en

(1) Ch. Magnin, Origines du théâtre, page 35.
(2) Strabon, Dübner-Müller, page 393.
(3) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t. II, p. 319.

même temps pontifes et poètes sacrés, vinrent s'établir dans l'Attique. » On attribue généralement à ces peuples la fondation des mystères d'Eleusis. La Thrace est en outre la patrie de Zamolxis, de Bendis et d'Hermès, que les rois du pays honoraient comme leur aïeul ; on y trouvait un célèbre *Manteion* d'Apollon à Abdères, les mystères des Cicones, ceux de Cotytto, les mystères triétériques de Dionysos célébrés surtout sur les flancs de l'Orbèlos, du Rhodope et de l'Hémus et l'oracle du même dieu chez les Besses. Hérodote dit que la Thrace était le siège principal du culte d'Arès. Telle était la dévotion des Thraces et leur croyance en une vie ultérieure que les Trauses, un de leurs peuples, se réjouissaient de la mort de leurs parents et que les femmes des Chrestoniens, autre nation Thrace, se disputaient l'honneur d'être immolées sur le tombeau de leurs époux. La Thrace était par excellence la terre religieuse et sacrée, la contrée sainte et le nom lui-même signifiait cela. Les Hellènes l'appelaient Θράκη, les Ioniens et les poètes Θρήκη. De Θρήκη à Θρησκεία et à Θρῆσκος, dont l'un signifie *religion* et l'autre *religieux*, il n'y a pas bien loin. Pausanias parle de femmes *Thraces* qui seules avaient le privilège d'entrer dans le temple d'Athéné *Prième* en Eubée, parce que jadis elles avaient tiré avec un cable fait de leurs cheveux le vaisseau qui portait la statue de la déesse (1) ; ces femmes *Thraces*, qui jouissent de ce privilège, ont bien l'air de *prêtresses*.

---

(1) Pausanias, VII, ch, V, par. 5.

(2) « Philomélus vint occuper le temple où était l'oracle, tua ceux qu'on nomme *Thracides* (Θρακίδας) qui voulaient lui résister et vendit

Delphes avait aussi des *Thracides,* prêtres ou gardiens du temple (2). Les poèmes orphiques appellent l'île de Samothrace la *Terre sacrée* (ἱερὴν χθόνα). Diodore est plus précis : « Myrina, dit-il (1), donna à cette île le nom de *Samothrace*, qui signifie en grec l'*île sainte.* » Comme Strabon dit en termes positifs et même deux fois, que *Samos* signifiait en grec *hauteurs, montagne* (2), il ne reste aucun doute sur le sens de θράκη, qui veut bien dire *saint, sacré* (3).

Revenons maintenant au mot Τραγωδία. Au lieu de voir dans ce vocable la *chanson du bouc* (4), ne pourrait-on pas le traduire par la *chanson sacrée*, corrélatif tout naturel de la *chanson joyeuse*? On ne manquera pas de m'objecter l'absence de l'aspiration dans τραγωδία et la substitution du γ au κ, mais est-ce que les anciens Latins n'écrivaient pas *honera, honus-*

---

leurs biens à l'enchère. » (Diod., XVI, 24.) Un commentateur de Grégoire de Naziance, Nicétas, s'exprime ainsi : (In sancta lumina oratio.) « Primi Thraces religionem ergà deos invenerunt : Undè et θρησκεία, id est, religio à Thracibus nomen duxit. »

(1) Diodore, III, 55.

(2) « Ἐπειδὴ Σαμόυς ἑκάλουν τὰ ὕψη » Strabon, Dübner-Müller, page 297 ; voir aussi page 393.

(3) Voir Ducange aux articles *Tracones* et *Traguli*. Les *Tracones* n'étaient autre chose que les hypogées consacrés par la religion (meatus subterranei, cavernæ, speluncæ, occulti et subterranei meatus). Les *Traguli* étaient des *anachorètes* d'Angleterre. Le Δράκων (dragon) n'était de même que le *serpent sacré* et c'est ce que fait bien voir Isidore de Séville quand il dit : « In mari angues, in terrâ serpentes, in templo *dracones* vocantur. »

(4) Le français lui-même a de ces mots dénaturés jusqu'au ridicule. Que signifie, par exemple, la sotte expression vulgaire *dégommer quelqu'un ; un tel a été dégommé ?* La vraie forme est *décomer* (O bref), mot qui, sur divers points de la Franche-Comté, signifie encore *tondre* (coma, chevelure). Charlemagne *décoma* Didier et Tassillon; Louis le Débonnaire fût *décomé* par ses fils, etc.

tum, *haruspex* (1), etc. ? Est-ce que les Athéniens n'aspiraient pas ἰχθυς et ἱρος, qui n'avaient pas l'*esprit rude* dans le reste de la Grèce (2) ? Ne disaient-ils pas *Philippus*, au lieu de *Bilippus*, qui était le véritable mot macédonien ? Les Thébains ne prononçaient-ils pas βατεῖν au lieu de πατεῖν ? Est-ce que de Δράκων nous n'avons pas fait *dragon* en substituant également le γ au κ ? Il n'est pour ainsi dire pas un seul mot grec qui n'ait été prononcé et écrit de diverses manières selon les localités, et c'est ce que nous appelons les dialectes. Laissons cette discussion grammaticale et citons plutôt à l'appui de notre opinion un passage d'un de nos plus savants écrivains modernes. « Il est curieux et triste, dit M. Magnin (3), de voir dans un vocabulaire métrique rédigé vers le temps d'Anne Commène Τραγωδία et ὠδή redevenus synonymes ne plus signifier qu'un *chant*. Le mot moderne Τραγούδι n'a pas de nos jours un autre sens. » Je crois pour ma part que Τραγωδία n'a jamais signifié *chanson du bouc* qu'à Athènes et qu'au temps même d'Eschyle et de Sophocle, ce mot avait partout ailleurs en Grèce son sens naturel et rationnel de *chanson sacrée*.

---

(1) Haruspex, forme latine de *Hieroscope* d'après Denys d'Halicarnasse.

(2) Aulugelle, Nuits attiques, liv. II, ch. 3.

(3) Ch. Magnin, Origine du théâtre moderne, page 40.

MÉDÉE.

« J'ai lu quelque part que tout ce qu'on a dit de Médée est faux. » ELIEN (1).

J'ai signalé déjà un certain nombre de fausses interprétations émises par les écrivains Hellènes ; je suis bien loin de les avoir relevées toutes. Avant d'ouvrir une nouvelle série, où j'aurai à débattre des problèmes plus difficiles encore, je dois de nouveau prémunir le lecteur contre la crédulité des anciens et montrer le peu de valeur de leurs récits. Cette crédulité était sans bornes. Les anciens racontaient gravement que les Arimaspes n'avaient qu'un œil au milieu du front, que les Gryphes, peuple du nord, avaient le corps du lion avec le bec et les plumes de l'aigle, que les Pygmées avaient été chassés de leur pays par les grues, que Tellus eut une fille d'une jument et Aristonymus d'une ânesse (2), etc., etc.; on ferait tout un volume de ces billevesées. Notez-bien que je ne les emprunte pas aux poètes, mais aux historiens et aux savants, tels qu'Hérodote, Pline et Plutarque. A une époque où les armes et le commerce romains avaient pénétré presque partout, Tacite n'ose pas contredire ceux qui prétendaient que les Helluses et les Oxiones, nations septentrionales, avaient la tête de l'homme avec un corps de bêtes sauvages et il déclare qu'il ne se prononcera pas sur ce

(1) Elien, V, 21.
(2) Plutarque, Collation d'aucunes histoires Romaines, XXIX.

fait (1). Cette crédulité excessive était accompagnée d'une autre disposition non moins anti-critique, la fureur d'expliquer tout. Il n'est pas un problème pour lequel les Hellènes n'aient des solutions, solutions qui, à la vérité, ne leur ont pas coûté beaucoup d'efforts. Ils inventent un nom et un fait et la question est censée résolue. Ainsi l'*Arcadie* tire son nom du roi *Arcas*, la *Grèce* du roi *Græcus,* le *Latium* du roi *Latinus*, les *Hellènes* d'*Hellen, Sparte* de *Sparté*, les *Pélasges* de *Pélasgos,* les *Galates* de *Galatès,* fils d'Hercule, la *Chersonnèse* de Carie du roi *Chersonnèsos*, etc., etc. D'où vient le nom de Macédoine? de *Macédo,* fils du dieu égyptien Osiris, qui vint s'établir dans ce pays. Par qui furent fondées les Amphictionies? Par le roi Amphictio. Quel fut l'inventeur du chant Bucolique? Βουκόλος, fils de Mercure et d'une nymphe. Tout le monde sait aujourd'hui que Βουκολικὸς vient de Βοῦς et signifie *pastoral,* qu'αμφικτύονες, synonyme de περίοικοι, veut dire l'*assemblée des gens du pays,* que Chersonnèse (χέρρος νῆσος) signige l'*île-continent* ou la presqu'île, que Macédoine vient de μακεδνὸς, *élevé* et doit se traduire par le *haut pays*. D'autres fois les anciens procèdent en sens inverse et la moindre ressemblance avec un mot de leur langue leur fait créer une attribution et inventer tout un récit. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit ailleurs des méprises relatives aux prêtresses transformées en abeilles, chèvres et colombes. N'y a-t-il pas deux jeux de mots involontaires dans cette phrase

(1) Germanie, XLVI.

de Pline (1)? « Les Copes inventèrent la rame et les Platéens lui donnèrent sa largeur. » On sait que κοπὲω signifie *couper* et que πλατύς veut dire *large;* les Platéens n'ont jamais passé pour de grands navigateurs, pas même d'eau douce. Il est encore plus probable que le nom de la ville de *Tomes* (τόμος, morceau) a été le point de départ de la fable absurde de Médée mettant son frère en *pièces* dans le voisinage de cette localité. D'autres fois rencontrant le même nom ou la même institution dans différents pays, les Hellènes concluent que l'un des faits a été générateur de l'autre, tandis que dans la plupart des cas il n'y a qu'une similitude d'effets produits en divers lieux par la même cause. On comptait en Europe *onze* localités qui s'appelaient Argos; donc les Argonautes avaient passé par tous ces endroits là. La Lybie avait des Amazones tout aussi bien que l'Europe et l'Asie Pontique et Caucasique; donc les Amazones de Lybie étaient venues jusqu'au Pont et au Caucase. Il y avait en Grèce et en Asie diverses statues de Diane *Tauropole;* donc Iphigénie et Oreste avaient apporté toutes ces statues de Tauride. La Franche-Comté a un certain nombre de lieux nommés *Belin*, que l'on regarde, non sans raison, comme ayant été consacrés à *Belen,* l'Apollon gaulois; un historien Hellène n'eut pas manqué de faire voyager le dieu par tous ces lieux là et au besoin il nous eut donné le journal du voyage.

Voici un autre procédé hellénique excellent dans

(1) Pline, VII, 57.

le domaine de la poésie et de l'art, mais plein d'inconvénients en matière historique. Les Hellènes personnifiaient tout, ou pour mieux dire, leur imagination toujours en mouvement ne laissait rien dans sa forme primitive et naturelle ni même dans les formes artificiellement acquises. Après avoir créé les dieux, elle se plait à les ramener à la condition humaine et même au-dessous. Apollon se fait berger ; Vulcain est forgeron à Lemnos ; Jupiter et Mercure se livrent à toutes sortes de travestissements dans leurs courses galantes ; Cérès et Neptune se métamorphosent, l'une en jument et l'autre en étalon. Les hommes et les demi-dieux subissent de leur côté des transformations de toutes sortes. Les vierges Hypéroché, Laodicé, Antonoé et Argé perdent leur sexe ; Lycaon, Io et Hécube sont changés en loup, en génisse et en chienne ; Philomèle, Progné, Ceyx, Cycnus et Picus, en oiseaux ; Daphné en arbuste, Philémon et Baucis en arbres, Narcisse en la fleur qui porte son nom, Aréthuse en fontaine, Actéon en cerf, Cadmus en serpent, Arachné en araignée, etc. Notons bien qu'Arachné, Cycnus, Narcisse, etc., n'étaient déjà que des personnifications de certaines espèces animales ou végétales, personnifications qui subirent un nouveau travestissement en sens inverse. De même l'Atlas, le Taygète, le Rhodope et l'Hémus furent d'abord changés, de montagnes qu'ils étaient, en êtres humains et *Hémus* épousa même *Rhodope*, puis d'hommes ils redevinrent montagnes par un nouveau caprice des poètes. Dans l'ordre abstrait, Hésiode personnifie la *fraude*, la

vieillesse, les *que relles,* l'*injustice,* le *serment ;* Pindare traite de même la *loi,* la *discussion* (Στάσις), le *motif* (πρόφασις), etc. D'autres personnifient la *guerre,* son cri Ἀλαλά, la *nécessité,* la *force,* l'*écho,* la *renommée,* la *tempête,* la *pâleur,* la *peur,* la *mort,* le *rire,* la *crainte,* l'*occasion,* l'*ivresse,* la *persuasion,* la *violence,* la *pudeur,* l'*injure,* l'*impétuosité,* la *plantation des arbres* (Phytalos), la *plantation des fèves* (Cyamitès), l'*attelage des bœufs* (Buzygès), etc. La plupart de ces abstractions avaient même des autels. A Rome, un quartier de la dixième région s'appelait l'*Autel de la Fièvre* ; Les boulangers de la même ville avaient la *déesse Fornacale* pour patronne. A Amsanctus, un temple était consacré au *mauvais air ;* les Romains honoraient jusqu'à la *déesse Cloacine* et au *dieu Sterculus.*

Voilà bien des dieux et peut-être trop. Je ne saurais être ici de l'avis de M. Maury qui pense que le personnel de l'Olympe était primitivement plus nombreux et qu'au lieu d'y ajouter, les Hellènes ont procédé par voie de retranchement. Cadmus, par exemple, est aux yeux de l'honorable savant un dieu de Phénicie que les Hellènes ont réduit au rôle plus humble de simple chef de colonie (1). M. Maury voit aussi partout des divinités solaires, lunaires et stellaires. Argus Panoptès est pour lui « le bouvier aux cent yeux qui personnifie les étoiles (2). » Sarpédon est un dieu

(1) Maury, Histoire des religions de la Grèce, t. II, page 236.
(2) Ibid, page 250.

solaire Lycien (1) ; Io est une divinité lunaire (2), ainsi que le berger Aristée (3). « Le nom de Sémélé est lui-même selon toute vraisemblance, dit l'habile historien (5), une forme altérée de celui de Séléné (Σελήνη). Ino sa sœur, dont le nom rappelle celui de l'astre des nuits dans le dialecte argien, et qui est une des nourrices de Dionysos, s'offre de même aussi comme une personnification de la Lune. » Sans rien préjuger quant au fond (4), je dirai en passant qu'entre les formes *Semelé* et *Selené*, il me semble qu'il y a bien plus loin que ne le pense M. Maury et que les altérations d'un radical ne se font qu'assez rarement de cette manière. Dionysos lui-même est dieu lunaire aux yeux de l'honorable académicien. Voici ses expressions (5) : « Cette métamorphose de Dionysos en taureau montre que le dieu constituait une personnification masculine de la lune. » M. Maury n'est tombé dans cette erreur d'interprétation que pour avoir méconnu le grand fait du zôomorphisme, qui remplit toute l'histoire primitive. A ses yeux, Phèdre, Pasiphaé, Ariadne, Hélène, Europe, Chryséis, Minos lui-même, les Amazones elle-mêmes ne sont également que des personnifications de la lune. « On s'explique maintenant, dit-il (6), comment les Amazones participent à la fois du caractère des divi-

(1) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t. II, page 187.
(2) Ibid., page 115.
(3) Ibid., t. I, page 508.
(4) Nous avons vu que d'après Hésychius et Fréret, Sémélé, mère de Bacchus, était tout simplement Σεμαλία, le rameau qui porte la grappe (βακχά).
(5) Maury, ouvrage cité, t. I, page 508.
(6) Ibid., t. III, page 180.

nités mères et lunaires de l'Asie et des déesses lunaires et guerrières de la Grèce. » Et ailleurs (1) : « Le nom d'Europe (Εὐρωπη) a été interprété dans le sens d'obscurité et pourrait faire allusion au passage de la Lune de la région du levant dans celle du couchant. » Ailleurs encore (2) : « Minos, dont le nom reproduit celui de la Lune (μῆν) que l'on retrouve adorée en Phrygie et que le poète donne pour père à Ariadne. » Enfin le savant académicien dit dans un autre passage (3) : « Pasiphaé... est aussi une divinité lunaire, à en juger par l'étymologie de son nom et par ses rapports avec le taureau, animal emblématique de la lune. » Encore une fois, voilà bien des emblêmes (4) et pour ma part j'en supprimerais hardiment la bonne moitié. Loin de partager sur ce point le sentiment de M. Maury, je pense au contraire que la plupart des dieux, demi-dieux et héros ne sont que de purs produits de l'imagination hellénique et je vais chercher à le prouver. J'examinerai seulement six de ces figures : Œetès, Médée, Persée, Circé, Proserpine et Hécate.

Qu'est-ce qu'Αἰήτης? Le radical de son nom est Αἶα, forme *poétique* ou plutôt *archaïque* de γαῖα, la terre, radical qui a produit aussi Αἴακος, le juge *souterrain*.

---

(1) Maury, ouvr. cité, t. III, page 230.
(2) Ibid., t. III, page 235.
(3) Ibid., t. I, p. 507.
(4) Comme la plupart des peuples à l'état primitif, les Natchez comptent par lunes et ils en ont treize; voici leurs noms, que M. Maury trouvera sans doute bien prosaïques : Lune des *fraises*, du *vieux maïs*, des *melons d'eau*, des *pêches*, des *mûres*, du *nouveau maïs*, des *Buffles*, etc. Il y a loin de là à ces brillantes et profondes conceptions métaphysiques que l'on prête aux anciens.

A mes yeux, Œetès n'est qu'une personnification des hypogées si chers à la religion primitive, mais on le verra mieux plus loin ; je ne cherche pour le moment qu'à retrouver le sens grammatical du mot. D'où vient le nom de *Caieta* que portait le golfe de Formies ? Virgile le fait venir de la nourrice d'Enée qui y aurait été ensevelie ; Strabon est mieux renseigné. Après avoir dit que les Laconiens appelaient καιέτας les lieux souterrains en général (κοῖλα πάντα), cet historien ajoute que le Promontoire de Caiète possédait d'immenses cavernes (σπήλαια ὑπερμεγέθη) avec de beaux et vastes hypogées (κατοικία) (1). Or, Diodore établit la synonymie des noms de *Caiète* et *Œetès*. « A Formies en Italie, dit-il (2), il y a le *port d'Œetès* qui s'appelle aujourd'hui *Caiète*. »

Passons à une figure plus importante, mais il nous faut rappeler d'abord quelques-uns des éléments de la religion et du culte primitifs. Le sanctuaire comprenait, on le sait, des devins, des poètes, des médecins. La grande divinité était Apollon ou Ἥλιος (le Soleil) ; enfin les cérémonies du culte s'accomplissaient dans les hypogées et les bois sacrés. Cela dit, analysons le personnage de Médée en commençant par sa généalogie.

D'après Hésiode et Apollodore d'Athènes, la fameuse magicienne est fille d'Œetès et d'*Idhya* et petite-fille d'Ἥλιος ; Apollonius lui assigne de même pour parents

---

(1) Strabon, Dübner-Müller, page 198.
(2) Diod. IV, 56.

Œetès et *Idie;* Denys de Milet lui donne aussi pour aieul le *Soleil*. Nous savons déjà qu'*Ida* signifie *Bois sacré* et nous avons aussi quelques raisons de croire qu'*Œetès* a bien pu n'être qu'une personnification des hypogées. Médée était en outre petite-fille de la grande divinité primitive que les Grecs appelaient Ἥλιος et les Gaulois *Belen*. Elle était de Colchide, province de cette contrée hyperboréenne, d'où la Grèce a reçu aux premières époques sa religion. On a contesté quelquefois cette position des Hyperboréens et d'illustres savants sont même allés jusqu'à les placer en Bretagne et en Calédonie. Je rappellerai simplement ici qu'Aristée de Proconnèse, Hérodote et Diodore de Sicile sont unanimes à cantonner ces peuples dans la contrée Pontique. Ce fut en effet aux Scythes et aux Issédons (1) que les deux premiers allèrent demander des renseignements sur cette nation et Diodore n'en traite que dans sa description de l'Asie.

Voilà déjà quelques traits du sanctuaire primitif; poursuivons. Médée était magicienne. Les poètes la représentent sur un char attelé de dragons; elle tente de rajeunir Pélias à l'aide de la chaudière magique. N'insistons pas sur ce point; de l'aveu de tout le monde, le nom de *Médée* est synonyme de *magie*.

Elle était poète. Les Hellènes nommaient ses incantations μηδείας ἐπωδὰς. Dans ses Corinthiaques, Pausanias nous apprend qu'on chantait à Titané, près de Sicyone, des chants magiques qui passaient pour être d'elle.

---

(1) Pausanias, éd. Didot, liv. V, p. 299.

Pindare lui attribue en outre la connaissance de l'avenir (1).

Médée pratiquait la médecine. Apollodore d'Athènes l'appelle φαρμακίς. « Médée, dit Diodore (2), apprit de sa mère et de sa sœur toutes les propriétés des poisons. » On sait que le mot φάρμακον signifie à la fois *médicament* et *poison ;* par haine contre la religion de la magie sanglante, les Hellènes en sont venus peu à peu à adopter exclusivement le second sens et de même qu'ils se représentaient sous les couleurs les plus noires les autres personnages de la religion primitive, Œetès, Busiris, Phalaris, le Minotaure, Lycaon, Saturne, de même ils accusaient Médée de tous les forfaits. Diodore lui est cependant plus favorable. Il raconte qu'elle guérit au moyen de simples quatre Argonautes blessés et qu'Hercule atteint d'une maladie furieuse lui dut son rétablissement. MM. Guigniaut et Maury viennent également tous deux à mon aide Aux yeux du premier, Jason, l'époux de la magicienne, est le *guérisseur* et le second fait du même personnage « une divinité du salut et de la santé. » M. Maury ajoute (3) : « Médée métamorphosée en magicienne semble une personnification de la science médicale dont l'exercice était dans les âges primitifs si intimément lié à la magie. »

Médée était prêtresse. D'après Strabon, ce fut-elle qui inventa la robe trainante nommée en latin *stola* et

---

(1) Pindare, Pythiques, IV.
(2) Diod., IV, 46.
(3) Maury, Hist des relig. de la Grèce, t. I, p. 306.

qui était, dit-on, le vêtement des Curètes. Diodore raconte que, soupçonnée par son père, elle se réfugia dans le temple du *Soleil*. « Médée, dit Valerius Flaccus, avait coutume d'allumer les flambeaux sacrés dans le temple d'Hécate et d'honorer la déesse avec ses compagnes. » Apollonius avait dit déjà avant le poète Latin (1) : « Médée passait ordinairement les jours entiers dans le temple d'Hécate, dont elle était prêtresse. » Ovide ajoute :

> Ibat ad antiquas Hecates Perseidos aras
> Quas nemus umbrosum secretaque silva tegebant.

Le second vers nous montre la magicienne, non plus seulement comme prêtresse, mais comme prêtresse du *Bois sacré,* c'est-à-dire fille d'*Idie*.

Résumons déjà ceci. Médée est petite-fille du Soleil, fille de l'hypogée et du bois sacré, prêtresse, devineresse, magicienne, poète et habile dans l'art de guérir. Avons-nous affaire ici à une personne ou à une personnification? La religion seule aurait-elle échappé à cette manie des Hellènes d'imposer à toute chose la forme humaine? A mon avis, Médée n'est, comme tant d'autres figures, qu'un emblême, non pas réfléchi, mais créé spontanément par la vertu propre du génie hellénique et dont la clef fut perdue de bonne heure. Emblême incontestablement religieux, mais pourquoi ce nom plutôt que d'autres? Qu'exprime-t-il? Médée est-elle la personnification de l'ensemble des faits religieux primitifs ou seulement d'une face de ces faits?

---

(1) Apollonius, liv. III, p, 252.

On a vu que les anciens avaient des *Centres sacrés* que selon les pays, les époques et les idiômes, ils nommaient *Omphales, Media regio, Mediolans*; tel est à mon avis le fait personnifié dans *Médée*. Le *milieu* se dit en sanscrit *madhya*, en grec hellénique μέσον, en latin *medium*, en gothique *midis*, en allemand *mitte*, en irlandais *mëdr*, en anglais *middle*, en gaélique *meadhon* et *meïdhin*, toutes formes plus ou moins voisines du nom de la prétendue magicienne (Μηδεία). Au lieu du vocable hellénique μέσον, les Grecs anciens disaient μηδία (1), qui est presque identique à Μηδεία. J'ai dit déjà que les centres religieux des Gaulois s'appelaient *Médiolans* ou *Champs sacrés du milieu*; voici trois autres sanctuaires dont le nom est intéressant à ce point de vue. Le premier se trouve sur la côte occidentale de la mer Noire; M. Hommaire de Hell y a découvert en 1854 une crypte en partie naturelle et en partie construite, contenant une source d'eau vive, des tombeaux et les ruines d'un temple; le lieu se nomme *Midiah* (2). Lébadée, où était le célèbre oracle de Trophonius, s'était d'abord appelé, d'après tous les auteurs, Μιδεία. L'Argolide avait un vaste sanctuaire primitif que nous étudierons plus loin, sanctuaire qui comprenait à la fois Mycènes et Argos situés à cinquante stades (dix kilomètres) l'un de l'autre (3). Homère désigne à deux

(1) Le nouveau Thesaurus dit à propos de la Médie : « μηδία pro μηδία χώρα, media regio : Ex adj. μήδιος, α, ον, medius, Auct. Stephan. Byz. »

(2) Hommaire de Hell, voyage en Turquie et en Perse, t. I, page 144 et suivantes.

(3) Strabon, Dübner-Müller, page 320. Le même historien dit

reprises la seconde de ces villes sous le nom de μέσον Ἄργος (1), c'est-à-dire *Argos du milieu* et Virgile dit à son tour dans un vers inintelligible autrement :

Inachus, Acrisiusque patres *mediœque Mycenæ* (2).

Enfin Pausanias place précisément dans cette partie du Péloponnèse une localité qu'il appelle Μιδεία et qui était depuis longtemps détruite, lorsqu'il parcourut l'Argolide. Μèσον Ἄργος, *Mediæ Mycenæ* et *Mideia* sont trois noms du même sanctuaire *central* (3). Rappelons en passant que Saintes, dont le nom latin est *Mediolanum*, a des territoires appelés *Médillan*, *Médi* et *Médion*.

Voilà, sans compter la *Médiana* des bords du Danube et les *Mediolanum* des pays Gaulois, trois sanctuaires dont le nom est presque absolument le même que celui de la fille d'Œetès. Poussons encore plus loin cette analyse. Les prêtres avaient d'abord, on le sait, possédé partout l'autorité. *Middin* signifie *magistrat* en hébreu; *Mediasticus* avait, d'après Tite-Live, le même sens chez les Campaniens (4) et de même *Medix* chez les Osques au rapport d'Ennius (5); *Medo* signifie en latin *com-*

---

ailleurs : « Au reste le voisinage des deux villes a fait que les poètes dramatiques les ont confondues et Euripide dans la même pièce dit tantôt Argos et tantôt Mycènes. » (Strab., liv. VIII, ch. VI, 19.)

(1) Odyssée, I, 344 et XV, 80

(2) Œneide, liv. VII, 372.

(3) Pour comprendre comment Argos a pu être *un centre*, il faut tenir compte des îles et de l'habitude des anciens d'emprunter la voie de mer toutes les fois qu'ils le pouvaient. Deux autres grands sanctuaires, où l'on venait de très loin, Cumes et Upsal, étaient également au bord de la mer ou à peu de distance.

(4) *Mediasticus*, qui summus magistratus apud Campanos est. »

(5) « Summus ubi capitur Medix. »

mander. Les prêtres administraient la justice. Philon et saint Jérôme traduisent les noms de *Madiam* et *Meddin* par κρίσις et *judicium*. Pour désigner le lieu où se tenaient les assemblées judiciaires de la Gaule, César emploie le mot de *media regio*. Ils exerçaient l'art de guérir; de là les mots de μηδοσύνη et *medicina*. Ils instruisaient la jeunesse; l'Asie Mineure a gardé pour désigner ses écoles ecclésiastiques mahométanes le nom de *Médressés;* trois villes d'Algérie, Constantine, Alger et Tlemcen possèdent, sous le nom de *Médessa*, des écoles annexées à leurs mosquées. A l'époque théocratique, les prêtres présidaient les assemblées de la nation; la trace de ce fait s'est conservé dans le mot *Medjilis* que les Turcs ont peut-être emprunté aux populations de l'Asie-Mineure, mais qui, même dans le cas contraire, serait encore en notre faveur; car le pays, d'où est sorti ce peuple, touche aux régions où nous avons constaté l'existence de la religion primitive. « Je veux parler, dit M. Georges Perrot (1), des *Medjilis* ou conseils, qui dans toute circonscription administrative se réunissent auprès du Mudir, Caïmacan ou Pacha, et contiennent un délégué de chacune des communautés que renferme la circonscription. Dans les circonstances graves, lorsqu'il s'agit de quelque détermination importante à prendre, il y a ce qu'on appelle *Ouyac-Medjilis*, grand conseil, et alors la réunion est bien plus nombreuse; on y appelle les

(1) Souvenirs d'un voyage en Asie-Mineure, par M. Georges Perrot, *Revue des deux Mondes*, 15 mars 1865.

chefs religieux des différentes nations et leurs personnages les plus considérables. »

Les prêtres de l'époque primitive n'initièrent pas seulement les peuples à la civilisation morale et religieuse, mais encore à la civilisation matérielle. Cet ordre de faits nous offre *Agamède* construisant, d'après Pausanias, le temple de Delphes avec Trophonius et aussi celui de Neptune sur le mont *Alesius* en Arcadie. D'après Philostrate et autres écrivains, ce fut *Palamède* qui inventa non seulement les sciences et les arts, mais encore les mesures et les monnaies. Le mot *médailles* me parait pouvoir être rapporté aussi à la même origine (1) et j'y vois un souvenir du *Prêtre forgeron*. D'autres prêtres se nommaient *Diomèdes, Ganymèdes* et *Lycomèdes*. Les Hellènes racontaient que le Thrace Diomède faisait dévorer les étrangers par ses chevaux ; A la différence des animaux près, c'est la même fable que celle du Minotaure et on comprend bien qu'à l'époque zôomorphiste les Thraces, peuple guerrier et cavalier, aient rendu un culte au cheval, comme d'autres nations, au bélier et au taureau. Strabon signale sur les bords du Timave le bois sacré d'un

---

(1) On fait généralement venir *médaille* du mot *metallum* ; j'aimerais mieux rattacher *metallum* lui-même au radical *méde* et à la tradition du *Prêtre forgeron*. Les médailles anciennes et tout à fait effacées se nomment chez nous *patare* ou *patard*, selon l'orthographe de Ducange ; ce mot de *patare* est bien voisin de *patera*, qui, selon Ausone, était un des noms des Druides.

Et Indè vobis nomina :
Tibi Paterœ : Sic ministros nuncupant
ollinaris mystici (Aus. Professores Rhetor., IV).

autre Diomède (Διομήδους ἄλσος); *Diomède* signifiait ou le *Prêtre du dieu* ou le *Prêtre de Jupiter*. Malgré toutes les fables des Hellènes, Ganymède était à mon avis le prêtre de l'antre prophétique. Festus dit : « *Ganeum* antiqui locum abditum ac velut sub terrâ dixerunt. » Le *Ganymède* des Hellènes était originaire de la Troade, où se trouvait le célèbre oracle d'Apollon Sminthée. Dans sa description de l'*Omphale* du Péloponnèse situé à Phliasie, Pausanias dit qu'on y voyait un édifice nommé la *Maison Fatidique* (μαντικὸς οἶκος) et il ajoute que les Phliasiens rendaient de grands honneurs à la déesse *Ganymeda*. Les Lycomèdes étaient les *Prêtres du Bois sacré*. Au temps de Périclès, ils formaient encore une des trois familles *sacerdotales* d'Athènes. Nous avons des textes précieux de Pausanias, qui établissent nettement que les Lycomèdes étaient prêtres. « Musée ne nous a rien laissé de certain, dit cet auteur, sinon l'hymne qu'il a composé pour les *Lycomèdes* (1) » Et ailleurs : « Cela s'accorde avec l'hymne composé par Musée en l'honneur de Cérès pour les *Lycomèdes* (2). » Ailleurs encore : « Les poètes postérieurs à Olen, Pamphos et Orphée ont composé l'un et l'autre en l'honneur de l'Amour des hymnes que devaient chanter les *Lycomèdes dans la célébration de leurs mystères* (3). » Voici un quatrième texte du même écrivain (4) : « Les personnes un peu versées dans l'histoire de la poésie

(1) Pausan., I, 25.
(2) Id., IV, 1.
(3) Id., IX, 27.
(4) Id., IX, 30.

savent que les hymnes d'Orphée sont très courts et que le nombre n'en est pas très grand. Les *Lycomèdes* les savent par cœur et ils les *chantent dans les mystères*. Ils n'égalent pas en beauté ceux d'Homère, mais ils sont plus respectables du côté de la religion qui les a consacrés. » Enfin un dernier texte de Pausanias nous montre les *Lycomèdes* dans leur *enceinte sacrée* (1).

Le prêtre s'appela donc d'abord *Mède* en tant qu'habitant la μηδεία ; les mots *Lycomède, Ganymède, Agamède, Palamède, Medix, Médiasticus, Middin, Meddin, Madiam, Medjilis, Médressé, Médessa, Madhya* et *Mideia* (2), correspondent tous à quelque attribution ou à quelque fait du sacerdoce et du sanctuaire primitifs. Le nom des Mèdes, peuple d'Asie, me parait aussi pouvoir s'expliquer de cette façon. Les dénominations de *Cimmériens, Arimphéens, Hyperboréens, Hirpins, Marses* et *Opices* désignaient à la fois des prêtres et les nations qui leur étaient soumises. (3) Cicéron parlant de la science des Mages s'exprime ainsi (4) : « On voit des

---

(1) « Ἐς τὸ κλίσιον τὸ Λυκομιδῶν (Pausanias, éd. Didot, IV, 1). Sylburg lit Λυκοδρυμιδῶν, leçon encore bien plus avantageuse pour nous; voici sa note explicative : « Legendum existimo κλείσιον τὸ Λυκοδρυμιδῶν, claustrum Lycomidarum vel (ut Amas. vertit) *septum*. Dicti autem videntur Lycodrymidœ, qui in Lyci *luco* prefecti erant sacris. » (Pausanias, éd. Friedr. Sylburg, 1615, page 475). *Lycodrymidœ* signifie en toutes lettres les *Prêtres du Bois sacré*.

(2) Le prêtre se nommant *Mède*, le nom des prêtresses vouées au célibat devait peu s'écarter de cette forme. *Vierge* se dit en allemand *mœdchen*, en anglais *maid*, en anglo-saxon *mœgden*, en saxon *mœden*, en gothique *meden* ; n'y a-t-il là qu'une fortuite coincidence ?

(3) Le nom des Crétois (Κρητές) parait aussi n'être qu'une contraction de celui des Curètes (Κούρητες). On sait que les Curètes étaient originaires de la Crète.

(4) Cicéron, De divinatione, I, 41.

des familles, des *nations entières* se vouer à ce genre de connaissances. » Enfin, nous avons vu que la Lycie, la Tauride et la Béotie paraissent avoir tiré leurs noms de sanctuaires qui y avaient été établis ; les choses se passèrent vraisemblablement de même en Médie.

CIRCÉ.

Sic genus amborum scindit se sanguine ab uno.
VIRGILE. (Eneide.)

Circé n'est, comme Médée, qu'une personnification. Essayons de lui appliquer le même procédé d'analyse et voyons d'abord sa généalogie.

Apollonius la fait sœur d'Œetès et fille du Soleil ; Hésiode en dit autant ; Denys de Milet lui donne Œetès pour père. Tous ou peu s'en faut s'accordent à la regarder comme sœur de Médée et à lui assigner pour berceau les contrées Pontiques. On peut donc lui appliquer déjà tout ce que nous avons dit de Médée sous ce rapport. Examinons les autres caractères.

Circé était magicienne. Pline appelle les breuvages magiques *Circœum poculum* et la baguette magique *Circœa virga*. Elle changea en pourceaux les compagnons d'Ulysse et Picus, en oiseau,

Fecit avem Circe sparsitque coloribus alas

Saint Augustin l'appelle *Maga illa famosissima*.

Elle pratiquait la médecine. « Circé livrée à l'étude des médicaments de toutes sortes, dit Diodore (1),

(1) Diod., liv. IV, 45.

découvrit diverses espèces de racines et leurs propriétés incroyables. » Pline raconte aussi quelle fit connaître en Italie un grand nombre de simples (1). Aulugelle dit que les Marses, auteurs de cures miraculeuses produites à l'aide de sucs d'herbes et d'enchantements, descendaient d'un fils de Circé (2).

Elle était musicienne et poète. Homère lui attribue une *voix harmonieuse;* Virgile dit d'elle :

Lucos
Assiduo resonat cantu

C'était à l'aide d'incantations qu'elle exerçait la magie :

Carminibus Circe socios mutavit Ulyssei

Et Ovide :

Illa magas artes Œœaque *carmina* novit.

Je n'ai pas besoin de rappeler quelle place la poésie et la musique occupaient dans la religion primitive.

Elle était prêtresse et prêtresse du *Bois sacré :*

Dives inaccessos ubi Solis filia lucos
Assiduo resonat cantu.....

Lycophron mentionne aussi les grands bois du Circœum (3). Homère qualifie de sacrée la demeure de la magicienne (4) ; il donne pour compagnes à celle-ci quatre nymphes, filles des *fontaines*, des *fleuves sacrés* (5) et des *bois sacrés*, personnifications d'autant

---

(1) Pline, XXV, 5.
(2) Aulugelle, XVI, 2.
(3) Μακεδνὰς ἀμφί κιρκαίου νάπας (Lycophron, vers 1272).
(4) Ἱεροὶς ἐν δώμασι Κίρκης (Odyss., ch. X, vers 426).
(5) Ἐκ θ' ἱερῶν ποταμῶν (Id., loc. cit.).

d'objets du culte primitif. Il semble aussi qu'un vague souvenir du *feu sacré* se retrouve dans ces vers de Virgile :

Tectisque superbis
Urit odoratam nocturna in lumina cedrum.

Enfin les *Oracles Sibyllins* lui donnent pour fille la Sibylle de Cumes (1).

Circé était donc fille du Soleil et proche parente d'Œetès et de Médée ; elle était prêtresse du bois sacré, magicienne, musicienne, poète et versée dans l'art de la médecine. Que lui manque-t-il pour être une autre Médée? Rien absolument. On lit dans Pomponius Mela (2) : « L'île de Sena située dans la mer Britannique en face des Osismiciens est renommée par un oracle gaulois dont les prêtresses vouées à une virginité perpétuelle sont au nombre de neuf. Elles sont nommées *Gallicènes* et on leur attribue le pouvoir singulier de déchainer les vents et de soulever les mers, de se métamorphoser en tels animaux que bon leur semble, de guérir des maux partout ailleurs regardés comme incurables, de connaître et de prédire l'avenir. » Voilà des faits racontés sons une forme historique ; supposez l'imagination hellénique s'exerçant sur ce canevas, ces neuf prêtresses deviennent autant de nymphes filles des forêts et des eaux et vous obtenez toute la légende de Circé.

Circé n'est donc aussi qu'une personnification du sanctuaire primitif; mais à quel point de vue? à mon

(1) Oracles Sibyl., liv. III, vers 813.
(2) Pomponius Mela, liv. III, 6.

avis elle représente l'enceinte sacrée non plus considérée comme *centrale*, mais comme *circulaire;* nous savons déjà que telle était la forme de la plupart de ces enceintes. Κίρκος signifie en grec *cercle, anneau;* les Latins disaient dans le même sens *circes, circen, circus, circulus* et les Gaulois, *Kylkh* (1). D'après Ducange, les Bretons payaient avant l'invasion anglo-saxonne une redevance *ecclésiastique* nommée *chirchesset* et *circset*; enfin en allemand *Kirche* signifie *Eglise.*

Qu'était-ce que le grand *cirque* de Rome? Un véritable sanctuaire, voire un sanctuaire primitif. L'édifice était de forme circulaire oblongue ; on y voyait le *Figuier ruminal* (2), les statues des déesses Murtia et Pollentia et divers autels consacrés aux dieux Pénates, au *Ciel*, à la *Terre* et aux *grands Dieux.* Les sacrifices des *consualia* se faisaient sur un autel souterrain (3), dernier souvenir des hypogées, autel qui touchait au cirque sans y être compris, mais le temple construit devait tout naturellement être moins vaste que l'espace libre et couvert de forêts consacré autrefois par la religion. Tertullien parle d'eaux vives qui coulaient dans le cirque même et il nous apprend qu'elles étaient dédiées à l'antique divinité Déméter. Au centre de l'édifice était le *Temple du Soleil* (4) qui passait pour

(1) Triades, XII.

(2) « Ficus Ruminalis... quœ fuit ubi nunc est Lupercal in Circo. » (Servius.)

(3) Denys d'Halicarn., liv. II., 9.

(4) « Le Cirque est surtout consacré au *Soleil*, qui a son temple au milieu. » (Tertullien, de Spectac., ch. VIII,)

avoir été construit par Circé elle-même en l'honneur du dieu dont elle descendait (1). Les jeux étaient consacrés à diverses divinités ; on promenait en grande pompe dans l'intérieur du monument les images des dieux :

Circus erit pompâ celeber numeroque deorum.

Enfin c'était au cirque que se tenaient les devins et les astrologues. Ennius et Cicéron mentionnent l'un et l'autre « les *astrologues du cirque* (2) ; » Juvénal dit à son tour (3) : « Les femmes riches interrogent l'augure qu'elles appellent à grands frais du fond de l'Inde et de la Phrygie, mais c'est au milieu du *cirque*, sur les murs de Tarquin, que les devins populaires rendent leurs oracles. » Les anciens ont donné bien des étymologies du mot *cirque*, les uns le faisant venir d'*à circuitu* à cause de sa forme circulaire, les autres du faisceau d'épées, autour desquelles (*circa* quos) tournaient les chars, d'autres enfin de ce qu'on promenait les images des dieux *circùm metas*. A mon avis, le cirque n'est que la *kirche* des Allemands, et Circé n'est qu'une personnification des divers *cirques* ou sanctuaires circulaires.

---

(1) « Quod spectaculum primum a Circe habent Soli patri suo, ut volunt, editum adfirmant : ab eâ et Circi appellationem argumentantur. » (Tert., ibid.)

(2) « Non vicanos harnspices, non de circo astrologos. » (Ennius.) — « De circo astrologos. » (De divinat., I, 58.)

(3) Juvénal, sat. VI, vers 588.

HÉCATE.

Procul, ô procul este, profani,
Conclamat vates totoque absistite luco.
ŒNEIDE, liv. VI.

Nous voici encore en pleine famille Œetès et en face d'une autre Médée et d'une autre Circé Même origine, mêmes caractères; aucun trait saillant ne manque. D'après Diodore (1), Hécate épouse son oncle Œetès et en a Médée et Circé. Denys de Milet lui donne aussi pour filles les deux magiciennes; Valerius Flaccus la fait sœur de Médée. « Hécate, dit Apollonius de Rhodes, enseigna à Médée l'art de préparer les médicaments (τεχνήσασθαι φάρμακ') produits par la terre et par l'eau. » Denys de Milet raconte qu'elle se livra à la recherche des plantes tant utiles que nuisibles et que ce fut elle qui découvrit l'aconit. Diodore lui attribue aussi la découverte de ce végétal, ainsi que celle de diverses racines (2).

Succis Hecateiodos herbœ sparsit

dit Ovide décrivant une opération magique. Hécate n'était pas seulement magiciennne; elle présidait à la magie. Elle était poète; les anciens mentionnent les *Hecateia carmina*, qui forment le pendant des μηδείας ἐπῳδὰς

Succis Hecateia carmina miscet.

---

(1) Diod. IV, 45.
(2) Idid.

Enfin elle était prêtresse : « Hécate au long voile l'entendit du fond de son antre, » dit l'hymne à Cérès attribué à Homère (1). « Elle fit élever un temple à Diane, dit Diodore (2), et ordonnant de sacrifier à cette déesse tous les étrangers qui y aborderaient, elle devint célèbre par sa cruauté. » Voilà la prêtresse sacrificatrice; Valerius Flaccus nous livre la prêtresse du *Bois sacré* :

Hanc residens altis Hecate Perseia lucis.

On l'invoquait avant les sacrifices :

Ignibus imponit sacris libamina prima,
Voce vocans Hecaten.

Théocrite l'appelle *Chtonia,* c'est-à-dire à mon avis *souterraine,* qualification qui convient bien à l'épouse d'Œetès et à la mère de Médée, laquelle s'appelait de même Αἰητίνη. Enfin, Diodore donne aussi à Hécate le surnom de Σκοτιά, *la ténébreuse.*

Telles sont les ressemblances avec Médée et Circé; voici les caractères propres. Les anciens appelaient Hécate *Phosphoros, Tœdifera* et *Lucifera,* c'est-à-dire *porte-flambeau;* un assez grand nombre d'abraxas et de vases peints de la grande Grèce la représentent armée d'une torche ou d'un flambeau On lui donnait aussi les surnoms de φύλαξ (gardienne), de πρόπυλος et προθύραια (portière). Elle aimait les chiens et passait pour avoir su la première dompter ces animaux :

Sola feras Hecate perdomuisse canes (3).

---

(1) Vers 24.
(2) Diod., loco citato.
(3) Tibulle, liv. I, Eleg. II.

Porphyre la montre entourée de chiens noirs, et Apollonius de Rhodes la dépeint recevant le sacrifice de Jason au milieu d'une meute de chiens. Les anciens l'identifiaient avec le chien au point de lui prêter les aboiemens de cet animal :

Nocturnis Hecate triviis ululata per urbes.

Qu'était-ce donc que cette divinité? Semblable par tant de points à Médée et à Circé, elle doit avoir été, elle aussi, un emblême du culte primitif, mais à un autre point de vue. A mon avis, elle était non seulement la prêtresse, mais encore la *néocore*, l'*œditua* ou pour mieux dire, elle était le sanctuaire lui-même considéré dans l'ensemble des pratiques du culte. Elien mentionne les *chiens sacrés* qui défendaient l'approche du temple et de la forêt sainte du mont Etna; on comprend qu'en sa qualité de φύλαξ et de πρόπυλος, Hécate ait eu aussi sa meute. Comme prêtresse, elle présidait aux sacrifices et comme néocore, elle était porte-flambeau (1). Notons en passant, à propos de la meute d'Hécate, que les fameux dogues *Molosses* étaient précisément les chiens de *Dodone*, lesquels ont donné naissance à la fable du chien Tricéphale, gardien des régions souterraines.

D'où vient le nom d'Hécate? Quelques anciens l'ont tiré d'ἑκατὸν, *cent*, parce que, disaient-ils, elle avait *cent vertus;* je ne m'arrêterai pas à combattre cette étymologie à la fois puérile et raffinée. « Hécate, disent MM. Creutzer et Guigniaut, veut dire celle qui

(1) « Le second des ministres (d'Eleusis) est chargé de porter le flambeau sacré dans les cérémonies. » (Voyage d'Anacharsis, c. LXVIII.

agit *au loin* ou celle qui *éloigne*, qui *écarte*. » M. Maury rattache également ce mot à ἑκάς, *loin de*, mais son interprétation est bien loin d'être aussi satisfaisante. L'honorable savant voit dans cette divinité une personnification de la lune, dont la clarté *brille au loin*. Voici mon opinion. Les Hellénes appelaient le sanctuaire Ἄδυτον (a priv. et Δύνω, entrer) c'est-à-dire le *lieu où l'on n'entre point* Les Arcadiens lapidaient les profanes qui pénétraient dans le *Lucaion* (1); enfin, nous avons parlé tout-à-l'heure des *chiens sacrés* qui gardaient l'enceinte de l'Etna. La prêtresse de Cumes était également, et par une délégation d'Hécate elle-même, gardienne des bois sacrés;

Nec te
Nequicquàm lucis Hecate præfecit Avernis.

Déiphobe est, comme Hécate, magicienne et prêtresse du bois sacré, mais les Latins doués de moins d'imagination que les Hellènes ont oublié de la déifier; là, à mon avis, est toute la différence entre elles.

Procul, ô procul este, profani,
Conclamat vates, totoque absistite luco (2).

Placez la scène en Grèce et au lieu de *procul*, lisez ἑκὰς, qui en est le strict équivalent, et vous aurez l'explication la moins invraisemblable du nom de la déesse.

Autre question. On traduit ordinairement le mot *Hécatombe* par *sacrifice de cent bœufs;* est-ce bien là le véritable sens? Je sais que Salomon offrit vingt-deux

(1) Plutarque, Questions grecques, 59.
(2) Œneide, liv. VI, vers 255 et suiv.

mille bœufs lors des fêtes de la consécration du temple et Alexandre, douze milles victimes pour les funérailles d'Ephestion. On pourrait peut-être hésiter à prendre ces chiffres à la lettre; je me bornerai à faire remarquer que ce furent là des faits tout exceptionnels et déjà bien en-deçà des temps primitifs, auxquels le mot *Hécatombe* paraît remonter. Scipion et Paul Emile ne se montrèrent pas si magnifiques; le premier n'immola que *cent vingt bœufs* pour son triomphe d'Espagne et le second, *cent* pour son triomphe de Macédoine. « Ce mot *Hécatombe*, dit M. Maury (1), résonnait joyeusement aux oreilles du public et l'on se donna plusieurs fois l'honneur d'annoncer de semblables sacrifices sans avoir cependant cent victimes à offrir au ciel. Voila comment on arriva à étendre le nom d'Hécatombe à un sacrifice d'un nombre de bœufs inférieur à cent et qui même dans certains cas ne dépassait pas douze. Les sacrifices, où un grand nombre de victimes étaient immolées, ne pouvaient être trop multipliés; outre qu'ils pouvaient porter la disette dans un pays, ils demandaient une richesse en bestiaux que toutes les contrées n'offraient pas. » M. Maury a bien raison; une ancienne loi de la Grèce mentionnée par Pausanias et dont Elien nous a conservé le texte, défendait de sacrifier les bœufs, bétail alors encore fort rare et en tout temps si utile. « Telle était, dit Cicéron (2), la haute opinion de l'utilité du bœuf, que manger sa chair eut

---

(1) Maury, Hist. des rel. de la Grèce, t. II, p. 94.
(2) De nat. Deorum, III, 17.

été qualifié de crime. » Pline dit à son tour qu'il était autrefois défendu à Rome de tuer les bœufs. Nous voilà bien loin des sacrifices de *cent* bêtes à cornes, mais je crois que le mot *hécatombe,* qui est fort ancien, puisqu'il se trouve plusieurs fois dans Homère, avait signifié primitivement les *bœufs* d'*Hécate* ou du *sacrifice ;* on se rappelle qu'Hécate présidait aux immolations. D'ἑκάτη à ἑκατὸν, la différence est presque nulle.

Voici encore une méprise provenant de la confusion des deux mêmes mots. Thèbes d'Egypte s'appelait ἑκατόμπυλος, c'est-à-dire d'après les Hellènes, la *ville aux cent portes.* En avait-elle cent? Rome n'en comptait que *trente* au temps de Vespasien (1) ; le mur d'octroi de Paris n'est percé actuellement que de *cinquante-huit* ouvertures (2). Admettons encore les *cent portes* de Thèbes ; la Lybie et le pays des Parthes avaient de même deux localités qui s'appelaient *Hécatompyles :* ces deux villes avaient-elles aussi cent portes? A mon avis, ἑκατόμπυλος signifie les *portes d'Hécate* dans le sens des Ἡρίαι πύλαι, qui conduisaient à l'Ἡρία ou cimetière d'Athènes. Diodore nous apprend que près de la grande nécropole du lac Achérusia, qui touchait à Thèbes *Hécatompyle*, se trouvait précisément le temple d'Hécate *la Ténébreuse* (Σκοτίας Ἑκάτης) (3). Un dernier fait : Le nom d'Hécate a donné aussi naissance à celui d'*Hécatésies,* par lequel les Grecs désignaient les distributions de pains et autres aliments qui se faisaient à chaque nouvelle lune dans les carre-

(1) Pline, liv. III. ch. IX.
(2) Malte-brun-Lavallée, éd. 1862.
(3) Diod., I, 96.

fours des villes. « Tous les citoyens de Scillunte, dit Xénophon dans son *Anabase*, prennent part à la fête. La déesse fournit aux assistants de la farine d'orge, du pain, du vin, du dessert, une portion des victimes engraissées dans les pâturages sacrés et du gibier. » Voilà les véritables repas d'Hécate, dont les *Hécatésies* n'étaient plus qu'une maigre imitation.

PERSÉE.

« Persona sœpiùs pro *curio, parorhus*, occurrit. »
DUCANGE.

Voici une nouvelle figure qui, de même qu'Hécate, Médée et Circé, appartient à la famille Œetès. Etudions la d'après la même méthode et en commençant par sa généalogie, comme nous avons fait pour les personnifications précédentes.

Homère fait de Perséis, fille de l'Océan et du *Soleil*, une sœur de Circé ; Apollodore d'Athènes en dit autant et il la présente en outre comme mère d'Œetès (1). Diodore change le sexe ; selon lui, *Persès* est fils du *Soleil*, frère d'Œetès et père d'Hécate. Hésiode fait du même Persès l'époux d'Hécate et Valérius Flaccus, le frère d'Œetès.

Persée était magicien. Il traversait les airs :

Aera carpebat tenerum stridentibus alis.

Il portait ces ailes à ses pieds :

Perseos aerii plantaria,

(1) Apollodore, liv. I, 9.

dit Valerius Flaccus. Dans les *Fêtes de Cérès*, Aristophane lui prête le langage suivant : « Me frayant une route à travers les airs, moi, Persée, je me dirige vers Argos avec la tête de la Gorgone. » Les Latins l'appelaient *Pennifer*, *Pennipes*, *Alatus*. Médée, Odin, Holda et enfin nos sorcières du moyen âge, chevauchaient aussi à travers les airs, les unes au moyen d'ailes, les autres sur des balais, Médée sur un char attelé de serpens ailés. Persée avait encore bien d'autres recettes magiques :

Quœre alium tua quem moveant *miracula*,

lui dit Thescelus dans les *Métamorphoses* d'Ovide, et Eryx ajoute :

Et prosternite hunc juvenem *magica* arma moventem.

La plus célèbre de ces armes de Persée était le casque dit d'*Orcus* ou de *Pluton*, qui le rendait invisible. Signalons en passant une ressemblance de plus dans les croyances des anciens. On lit dans le sixième chant des *Nibelungen* : « J'ai entendu parler de nains sauvages qui habitent la caverne et qui portent pour défense la *Tarn-Kappe*. Celui qui la porte sur lui est parfaitement à l'abri des coups et des blessures. Nul ne voit la personne qui en est revêtue. » Cette Tarn-Kappe est exactement la même chose que le casque magique de Persée (1).

(1) Qu'était-ce que ce casque d'Orcus ou de Pluton qui rendait invisible et mettait à l'abri des coups? Peut-être faut-il n'y voir que les réduits souterrains dans lesquels se réfugiaient les populations vaincues et poursuivies. Il semble que cela ressorte du passage des *Nibelungen* que nous avons cité plus haut. Le nom de *Tarn-Kappe* est lui-même à remarquer.

Persée était musicien. Eschyle et Apollodore d'Athènes disent l'un et l'autre que Mercure lui donna une harpe de diamant (1). Un vase peint du cabinet du chevalier Durand le représente tenant d'une main la tête de Méduse et de l'autre, une harpe. Cultivait-il la médecine comme Médée et Circé? Nous n'avons à cet égard aucun renseignement positif, mais seulement quelques indices de plus ou moins de valeur. Apulée raconte dans le troisième livre de ses Florides qu'il y avait près de Carthage des eaux minérales célèbres nommées *Persianæ aquæ*. A Mycènes, ville fondée par Persée lui-même, était une source nommée également περσεία (2) et qui peut-être jouait un rôle dans la médecine du temps. Le département du Puy-de-Dôme a une source dont les eaux, bien que froides au toucher, paraissent être en ébullition ; le lieu se nomme *Aigue-Perse*, équivalent exact de la κρήνη περσεία et des *Persianæ aquæ*. D'après Sozomène, les Egyptiens attribuaient à un arbre qu'ils appelaient *Perséis* la propriété de guérir ceux qui le touchaient (3).

Persée était prêtre. D'après Suidas, ce fut lui qui fit présent aux mages du feu sacré ; à Tarse (Cilicie), on l'adorait comme un dieu, de même que les Thraces finirent par adorer leur prêtre Zamolxis. M. de Hammer l'identifie avec le mage *Bersin*, l'un des fondateurs du culte du feu chez les Perses. D'après Pindare, les

---

(1) Apollodore, liv. II, ch. IV.

(2) Χρήνη τέ εστι καλουμένη περσεία (Paus., liv. II, Descript. de Mycènes).

(3) Sozomeni, Hist. ecclés., liv. V.

Hyperboréens l'avaient autrefois admis à leur banquet sacré (1). Hérodote signale dans l'enceinte sacrée de Chemnis (Egypte) une statue de Persée. Pausanias raconte qu'après avoir fondé Mycènes, il *sacrifia le premier* à Jupiter sur le mont Apesas (2). Parmi les degrés d'initiation aux mystères mithriaques, celui du *Persée* (Persei, Persica, gradus Persicus) était un des plus élevés (3).

Tels sont les traits principaux de la figure qui nous occupe; quel en est le sens? Aux yeux d'Ott-Müller et de M. Vœlkher, Persée symbolise la force végétative; MM. Creutzer et Guigniaut voient en lui le *héros du Soleil,* puis, par extension, le soleil lui-même, le germe divin, le bon génie. Pour M. Maury, Persée est « l'eau qui s'élève en vapeur dans le ciel (4). » Il me semble qu'il y a une explication plus simple. Persée est musicien, magicien et prêtre; il est proche parent de Médée, Hécate, Circé et Œetès reconnus déjà comme autant de personnifications du sanctuaire à divers titres. J'ouvre quelques vocabulaires et j'y trouve les mots suivants :

Gaélique,	Pearsa,	PRÊTRE. (Dictionnaire d'Armstrong.)
Anglais,	Parson,	CURÉ.
Armoricain,	Person,	CURÉ. (Legonidec-la-Villemarqué.)
Lapon,	Person,	CURÉ. (Lindalh et Ohrling.)
Latin,	Persona,	CURÉ. (Ducange.)
Français,	Personnat,	CURÉ. (Furetière.) (5)

(1) Pindare, Pyth., X.

(2) Ενθα πρῶτον Δι θῦσαι λεγούσιν Περσέα (Pans., II, 15).

(3) Mythologie romaine de Preller, page 762 et suiv.

(4) Hist. des rel. de la Grèce, t. I, p. 255, 425 et 322.

(5) « D'autres donnent ce nom (Personnat) à de simples curés et d'autres à des curés primitifs. » (Furetière.) Au même radical se rattachent *Barz*, barde, (Kymrique-Armoricain) les *Parques, fatidicæ*

Perseus signifiait donc tout simplement le *prêtre*. Cela admis, tout s'explique. La légende de Persée nous le montre en Tauride, dans l'Asie supérieure, en Argolide, en Assyrie, où Hérodote le fait naître, et enfin en Egypte et en Lybie; rien de plus naturel, puisqu'il y avait des sanctuaires partout. Les anciens lui donnent tour à tour les deux sexes, selon que le point de départ de la légende a été le *prêtre* ou la *prêtresse*. Etienne le géographe dit que la Μιδεία d'Argolide s'appelait aussi *Persépolis* et Eusthate nomme cette ville ἡ πρότερον Περσεώς πόλις. N'est-il pas tout simple que Μιδεία, dont le nom signifie le *centre sacré*, se soit appelée en même temps la *ville du prêtre* ou des *prêtres?* Une autre Persépolis bien plus célèbre était dans l'Asie supérieure la *ville sacrée* par excellence, le siège de la religion et le tombeau des rois; les indigènes la nommaient avec une légère altération du radical *Parsagada* ou *Passagarda*. Hérodote et les autres historiens grecs confondent souvent les Mèdes et les Perses et ils emploient volontiers la première dénomination à la place de la seconde; cette substitution nous étonnera moins, si nous tenons compte de la synonymie primitive de ces deux mots, qui l'un et l'autre ont d'abord signifié le *prêtre* (1). « Les Thraces, dit Hérodote, ne labourent ni n'ensemencent le chemin par où Xerxès fit passer son armée et encore aujourd'hui ils l'ont en grande vénération. »

---

sorores, que Rabelais apppelle les *trois sœurs Parses* (Pantag., liv. III, 50) et enfin *Parsimonia*, vigiles et jeune (Ducange).

(1) *Perseus* et *Persona* paraissent se rattacher au même radical que *Percée*, *Pertuis* et l'allemand *Berst*, crevasse; ne pourrait-on pas y voir un souvenir des hypogées qui furent les premiers temples?

Xerxès était pour les Thraces l'archimage et le souverain pontife de la religion primitive (1) ; l'empressement des Grecs non helléniques à servir la cause de celui qu'ils appelaient le *roi* montre bien qu'ils partageaient ce sentiment. Enfin les Latins étaient fort embarrassés pour expliquer le mot *Persona* (masque de théâtre, rôle, personnage dramatique) et ils le faisaient venir, faute de mieux, d'*à personando*, parce que, disaient-ils, le masque augmente le volume de la voix. L'origine hiératique du théâtre grec et latin étant un fait incontesté, nous ne serons plus forcés d'avoir recours à ces étymologies invraisemblables et il nous suffira de nous rappeler que les prêtres, qui furent les premiers acteurs, s'appelaient eux-mêmes *Personæ*.

PROSERPINE.

Περσεφόνη, περσωφάτα, φερέφαττα.
Nouveau Thesaurus.

Nous avons obtenu l'hypogée (Œetès), le sanctuaire *central* (Médée), l'enceinte circulaire (Circé), le prêtre et la prêtresse (Persée et Perséis), le culte et en particulier les cérémonies du sacrifice (Hécate) ; il ne nous manque plus que l'*oracle* pour avoir le sanctuaire com-

(1) Les rois de Perse étaient de véritables prêtres. « Nul ne peut être roi de Perse qu'il ne soit préalablement versé dans la discipline et la science des Mages. » (Cic., De divin., I, 41.) Artaxerxès fut sacré à Pasargade par les prêtres; son frère Cyrus apprit la magie. (Plutarque, vie d'Artax., ch. III.) Xerxès faisait lui-même un sacrifice sur l'*autel du Soleil*, (Plutarque) quand le frère de Thémistocle fut amené devant lui.

plet. Essayons de soulever un dernier voile et voyons si Proserpine ne représente pas cette nouvelle personnification.

Tout le monde connait la légende de son enlèvement. « On raconte, dit Carcinus, que Pluton ravit jadis par de secrètes trames la vierge sacrée et qu'il descendit avec elle dans les *antres obscurs* de la terre (1). » Ceci se passa à Enna, le principal sanctuaire de la Sicile. En dépouillant cette légende de tout ce que l'imagination des anciens y a ajouté, il reste ce fait fort simple et tout vraisemblable que les prêtres d'Enna attirèrent à eux une jeune fille du pays pour en faire une de ces Sibylles qui, comme à Cumes et à Lilybée, annonçaient l'avenir du fond de l'antre prophétique. Deux autres devins célèbres, Trophonius et Amphiaraus, passaient également pour avoir été engloutis sous le sol. Hérophile, qui, d'après Pausanias, fut successivement Sibylle dans cinq sanctuaires, ne disparut pas sous terre ; mais elle naquit dans un hypogée du mont Coryx (2). D'après Apollodore d'Athènes, Proserpine ne passait chez Pluton que le tiers de l'année. On sait que les oracles n'étaient pas toujours ouverts au public et que celui de Delphes, par exemple, ne fonctionnait qu'à certaines époques ; la Pythie avait des vacances. On connait aussi les fureurs prophétiques des Sibylles ;

Bacchatur demens aliena per antrum.

---

(1) Diod., liv. V, 5.
(2) Pausanias, liv. X, 12.

Or, Proserpine avait pour surnoms *Brimô* et *Cotytto,* mots dérivés de κοτέω et βριμάω, qui signifient l'un et l'autre *être en fureur*. Enfin, Lesbos, l'Attique, l'Arcadie, l'Argolide et la Crète disputaient à la Sicile l'honneur d'avoir été le théâtre de l'enlèvement de la jeune vierge. Ces prétentions se comprennent, car le fait a pu se répéter partout où il y avait un oracle souterrain.

La forme du nom de Proserpine est double en grec. Nous avons d'une part περσεφόνη, περσεφόνεια, περσεφόνα, περσέφασσα, περσωφάτα, et d'autre part φερσέφασσα, φερσέφαττα, φερέφαττα. Ces deux formes sont également précieuses pour nous. Les variantes de la première série, qui contiennent περσεῦς et φωνὴ (1) ou φημί, signifient la *voix du prêtre* et les *paroles fatidiques du prêtre*. Les mots de la seconde série ne renferment plus l'élément περσεύς, mais à sa place φέρω, *porter* et ils doivent se traduire littéralement par *porte-paroles*. « Dans le principe, dit M. Maury (2), les consultants recevaient même les oracles scellés. La personne, qui interrogeait l'oracle, remettait au prophète la tablette sur laquelle elle avait inscrit sa demande et cette même tablette lui était remise ensuite portant la réponse. » Le prêtre ou la prêtresse chargés de ce message s'appelaient à l'époque hellénique *Thesmophore* et *Théologue* et plus anciennement, à mon avis du moins, φερέφαττα ou φερσέφαττα (3).

---

(1) On ne manquera pas de me rappeler la différence de l'ο à l'ω dans φωνὴ et Περσεφόνη ; à mon tour je renverrai à Burnouf (art. dialectes).

(2) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t. II, p. 516.

(3) Φαττα n'est ici que le *fatum* et *fata* des Latins.

Les Latins disaient *Proserpina* au lieu de *Perséphonè; Pina* se retrouve avec le sens de *voix* dans le grec πιναχίον, tablette pour inscrire les *voix* et dans le latin *opinari*, donner sa voix. *Pros* au lieu de *Pers* est une métathèse qui se retrouve dans *Prosa*, nom d'une des deux *Carmenta*, dans *Prosiciæ*, prémices des sacrifices (la *part des prêtres?*) et enfin dans *Prose*, chant d'église qui étant à la fois rimé et rhytmé quant au nombre des syllabes, n'a jamais pu être confondu avec ce que les anciens appelaient *Soluta oratio*.

Voilà mon explication ; en voici d'autres ; le lecteur choisira. La plupart des Hellènes décomposaient Περσεφόνη en φέρω et φόνος (j'apporte le meurtre) ou en πέρσῶν et φονèυς, (meurtrière des Perses). Etymologies toutes de grammairien et qui ne reposent sur aucune donnée rationnelle ou historique. Cléanthe voyait dans Perséphone l'esprit vivifiant qui pénètre les fruits de la terre; Théopompe cité par Plutarque en faisait l'image du printemps. D'après Eusèbe et Porphyre, Pluton était le Soleil et Perséphone la vertu des semences cachées dans la terre. Cicéron la convertissait en symbole de la *semence du blé*. Pour Varron, Proserpine était *la Lune*; des philosophes plus subtils encore voyaient en elle l'image de l'âme séparée du corps et descendant aux enfers. Parmi les modernes, Spanheim décompose περσεφάτα en *persépha-atta*, qui, d'après lui, aurait signifié *porte-flambeau*. M. Maury s'exprime à son tour de la manière suivante (1) : « L'enlèvement de Proser-

(1) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t, I, page 476.

pine, qui cueille des fleurs, fait sans doute allusion à la chute des graines qui tombent des fleurs de la prairie dans le sol (1). » Et ailleurs : « Proserpine représente les germes des céréales lorsqu'ils sont placés dans la profondeur du sol ; elle personnifie donc la germination. » Comme on le voit, étymologies et explications ne manquent pas. Si les plus simples sont les meilleures, on me permettra d'avoir quelque confiance dans celle que je propose.

---

(1) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t. I, p. 466.

TROISIÈME PARTIE.

LES SANCTUAIRES.

« L'école exclusivement hellénique des Welcker, des Lobeck, voulant expliquer la Grèce par la Grèce seule est finie. La Grèce doit être expliquée par tout l'ensemble de la race à laquelle elle appartient. » Ernest Renan.

Nous avons retrouvé tantôt dans des textes positifs, tantôt sous des personnifications, les divers éléments du culte primitif. Procédons maintenant par voie de synthèse et cherchons à reconstituer, d'après les témoignages historiques arrivés jusqu'à nous, quelques-uns des principaux sanctuaires de l'antiquité. Un ou deux de ces lieux sacrés nous présenteront la presque totalité des caractères que nous avons énumérés ci-dessus. Ailleurs nous trouverons moins, mais ces faits sont si anciens et nous avons si peu de renseignements sur certains pays que nous ne devrons pas nous étonner de ces lacunes. Commençons par la région pontique, qui paraît avoir été le foyer et le point de départ de la religion primitive.

COLCHOS.

On trouve à Colchos : 1° Le culte des deux grandes divinités primitives, Apollon et Diane.

Sunt in eo fueruntque diu delubra Dianæ (1).

« Ce fut dans ce moment, dit Diodore (2), que les Argonautes abordèrent la nuit en Colchide tout près du temple du *Soleil*. » 2° Le Bois sacré. La Colchide faisait partie du pays des *Cimmériens*.

Quas nemus umbrosum secretaque silva tegebant (3)

dit Ovide en parlant de Colchos. 3° Le culte des arbres. Je ne m'arrêterai pas sur ce point de détail que j'ai discuté ailleurs (4) à propos du double sens de μῆλον, pomme et μῆλον, brebis. 4° L'hypogée, le sanctuaire central et l'enceinte circulaires personnifiés par les Hellènes dans Œetès, roi du pays, et ses filles Médée et Circé. D'après Apollonius, une localité de Colchide s'appelait la plaine Circéenne (πεδίοιο κιρκαιοίο). 5° Le prêtre-poète, magicien et médecin représenté par Médée, Circé et Hécate. 6° Le sacrifice humain. Œetès immolait tous les étrangers. 7° Le culte du taureau. Je me bornerai à rappeler les deux taureaux *aux pieds d'airain*, animaux qui lançaient le feu par les narines et vrais pendants du Moloch tauricéphale de la vallée de Tophet.

LA TAURIDE.

La Tauride nous offre : 1° Le culte des divinités pri-

(1) Ovide, Héroid., epist. XII. — (2) Diodore, IV, 46. — (3) Ovide, Métam., liv. VII. — (4) Du culte des arbres chez les anciens, page 23.

mitives. « Là est, dit Diodore (1), le lieu de naissance de Latone, ce qui explique pourquoi les insulaires vénèrent particulièrement *Apollon*. » Le culte de *Diane Taurô* est assez connu pour qu'il suffise de le rappeler en passant. 2° Le sanctuaire circulaire. « On voit aussi dans cette île, dit le même historien (2), une vaste enceinte consacrée à Apollon, ainsi qu'un temple magnifique de forme *ronde* et orné de nombreuses offrandes. » 3° Le prêtre-poète et musicien. Diodore ajoute dans le même paragraphe : « Ils sont tous pour ainsi dire les prêtres de ce Dieu (Apollon) ; chaque jour ils chantent des hymnes en son honneur... Les habitants sont pour la plupart des joueurs de cithare, qui célèbrent sans cesse dans le temple les louanges de Dieu en accompagnant le chant des hymnes avec leurs instruments. » 4° Le sacrifice humain. « C'était une coutume établie chez les barbares de sacrifier à Diane Taurique tous les étrangers qui abordaient ces parages. C'est là que dans la suite Iphigénie établie prêtresse de cette déesse, lui sacrifiait tous les captifs (3). » 5° Le zôomorphisme. Malgré l'absence de textes positifs, il me semble qu'on ne peut guère nier qu'Artémis Taurô ait été une des divinités de la période fétichiste. Ajoutons, pour compléter ces indices, que la Tauride était comprise dans la zone *Cimmérienne,* dénomination qui semble revivre dans celle de *Crimée* que la Péninsule porte aujourd'hui. Rappelons aussi que d'après Diodore, était *Persès*, père

(1) Diod., liv. II, 47.
(2) Ibid.
(3) Diod., IV, 44.

d'Hécate et aïeul de Médée et de Circé, était roi de ce pays.

TROIE

Nous trouvons dans la Troade : 1° La forêt sainte représentée par le mont *Ida* et le Bois sacré d'Apollon Sminthée. 2° L'antre prophétique. Pausanias nous apprend que le mont Ida était plein de cavernes et que la sibylle Hérophile habita Erythré, bourgade sur le flanc de cette montagne. Ce *manteion* était-il le même que celui que Tertullien appelle l'*oracle de Sarpédon?* Cela est vraisemblable; car, la Grèce mise à part, nous n'avons guère trouvé jusqu'à ce moment qu'un sanctuaire par province, et si la Grèce en avait davantage, c'est que les moindres subdivisions de ce pays renfermaient souvent des populations de races et de religions différentes. Nous connaissons par les poètes la prophétesse Cassandre et le devin Hélénus; enfin la Troade est aussi la patrie de *Ganymède*, fils de Tros (1). 3° Le culte des eaux. Le Scamandre avait, nous l'avons vu, un prêtre spécial. 4° Le culte du taureau. Ilus fonda Ilium dans un lieu, où s'arrêta un bœuf qui l'avait guidé jusqu'alors, légende que nous avons retrouvée à

---

(1) Nous ne connaissons ces faits que par les écrivains Hellènes, qui y ont introduit partout leur système de personnifications. Apollodore d'Athènes fait du Scamandre l'époux de la nymphe *Idæa*, le père de *Callirhoé* et l'aïeul de *Ganymède*, trois personnages dont les vrais noms sont le *bois sacré*, la *belle source* et le *prêtre de l'antre prophétique*. Thucydide dit en termes positifs (liv. II, 15) que *Callirhoé* était le nom d'une source d'Athènes, dont les eaux servaient dans les ablutions. La Laconie nous offre un exemple de personnifications semblables. Pausanias raconte au début de sou 3e livre que *Lacédémo* était fils de la nymphe *Taygète* et mari de *Sparté*, fille d'*Eurotas*.

Thèbes et dans le pays des Opiques. Polybe raconte (1) qu'avant de passer en Italie, les Locriens devaient chaque année envoyer à Troie cent jeunes filles, sans doute pour être dévorées par cet autre Minotaure.

La guerre de Troie est-elle un fait réel? Hérodote en doute ; Dion Chrysostôme le nie et de même M. Maury. Le savant académicien explique par les mythes de Cybèle et d'Atys les noms de Pâris, Anchise, Enée et Ascagne (2). Il dit ailleurs (3) : « Hélène, cette épouse de Ménélas, dont l'enlèvement fut la cause du siége de Troie, semble n'avoir pas été une personne plus réelle qu'Achille ou son époux ; déesse de la beauté humaine, analogue à Aphrodite, elle personnifiait vraisemblablement la lune. » M. Maury, on le sait, voit partout des déesses lunaires ; mais j'ai déjà combattu ce système, et je me bornerai pour le moment à rappeler qu'en général la critique moderne n'attribue pas plus de fondement historique aux légendes du cycle de Troie qu'aux *Nibelungen* et au *Roman de Brut*. Comment, par exemple, la fille d'un petit roi de Mycènes devint-elle grande prêtresse de Tauride? N'est-il pas singulier que le nom du guerrier, qui mit Troie en *feu* (Πύρρος) soit justement un dérivé de πῦρ, feu? Est-ce par une simple coïncidence qu'Ulysse, le voyageur par excellence, s'appelait en grec Ὀδυσσευς, mot qui renferme ὁδὸς, chemin? Achille était roi des Molosses, c'est-à-dire des peuples de Dodone. Les Hellènes l'appelaient

(1) Polype, liv. XII, frag. VII.
(2) Hist. des relig. de la Grèce, t. III, p. 116.
(3) Même ouv., t. I, p. 305.

Πηληιάδης, mot qu'ils traduisaient par *fils de Pelée*, et que malgré la différence de l'η à l'ε, j'aimerais mieux traduire par *fils de la* Πέλεια ou *prêtresse* de Dodone. L'antiquité nous offre plusieurs exemples de guerriers nés dans de semblables conditions. Romulus était fils d'une Vestale. D'autre part on lit dans l'Enéide :

> Stabat in egregiis Arcentis filius armis
> Insignis facie, genitor quem miserat Arcens
> *Eductum Martis luco* (1).

Et de même Pandare et Bitias :

> Quos *Jovis* eduxit *luco* silvestris Hiera (2).

De même encore Virbius, fils d'Aricie, avait été élevé dans le bois sacré d'Egerie (3). La légende d'Achille s'accorde très bien avec cette origine religieuse. Il se nommait *Œacide* et passait pour descendre d'Αἴακος, juge des enfers. Sa mère le plongea dans une de ces fontaines sacrées auxquelles les anciens attribuaient des vertus miraculeuses. Il se réfugia chez *Lycomède* (le prêtre du Bois sacré) et y vécut non pas avec les filles du prince, mais au milieu des prêtresses. Une chose me frappe dans l'Iliade. Les mœurs y sont bien à moitié sauvages, comme elles devaient l'être encore à Athènes peu de temps avant Pisistrate et comme elles n'ont jamais en quelque sorte cessé de l'être dans le reste de la Péninsule (4), mais on ne trouve plus,

---

(1) Œneide, IX, 581.
(2) Ibid., 673.
(3) Ibid., VII, 765.
(4) Thucydide dit d'une partie des Étoliens : « La langue de ces peuples est fort difficile à comprendre et ils ne vivent, dit-on, que de chair crue. » (Thucyd., liv. III, 94.)

pour ainsi dire, dans ce poème aucune trace de la religion primitive, qui au contraire se révèle presque dans chaque hémistiche de Virgile. A mon avis, l'Iliade est bien moins antérieure aux Pisistratides qu'on ne le suppose généralement.

DODONE.

Dodone nous offre : 1° Le culte des eaux. L'Achélous était fleuve *prophétique*. Servius signale dans cette localité une source qui annonçait l'avenir par le bruissement plus ou moins fort de ses eaux ; peut-être était-ce celle de l'Achélous lui-même. Dodone était en outre entouré de marais qui, d'après M. Maury (1), « présentaient une image fidèle des marais du Styx et de l'Achéron. » 2° Le culte des arbres. Un ancien signale à Dodone l'ἱερά του θεοῦ φηγός, sur lequel les fameuses colombes étaient censées perchées. 3° Le Bois sacré. C'étaient là que se trouvaient les carillons, dont nous avons parlé déjà ; ce bois existait encore au temps de la ligue des Etoliens, qui y commirent un sacrilége (2). 4° L'oracle. Cet oracle passait pour le plus ancien de la Grèce, et de là peut-être vient le nom de *Thesprotide* (la première terre des dieux) que portait la contrée. 5° Le collége des prêtresses, qui avaient à leur tête les Πέλειαι. Les autres traits manquent, mais il est facile d'en rétablir quelques-uns, tels, par exemple, que le sacrifice humain, qui fut de tous les pays et l'antre sacré, qu'a dû posséder aussi Dodone, puisque

(1) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t. I, p. 26.
(2) Polybe, liv. VII, frag. XI.

les anciens plaçaient là une des principales entrées des enfers.

DELPHES.

On trouve à Delphes : 1° Le culte des eaux. La fontaine Castalie était à la fois prophétique et inspiratrice. 2° Le Bois sacré. Pindare dit que Pyrrhus vint mourir dans *le très ancien bois sacré* de Delphes (1). La ville s'était d'abord appelée Λυκώρεια. Pausanias raconte qu'au temps du déluge de Deucalion, les habitants de la Phocide guidés par les hurlements des *loups*, se réfugièrent sur les sommets du Parnasse et y fondèrent *Lycorée;* je traduis tout simplement ce mot par *montagne du Bois sacré* (2). 3° L'antre sacré. L'*antre Corycien* touchait à Delphes. 4° Le puits méphitique et l'oracle. Je n'ai pas besoin de revenir ici sur ces faits présents à la mémoire de tout le monde. 5° L'enceinte. Etait-elle circulaire? Pausanias se borne à l'appeler « ὁ ἱερὸς περίβολος τοῦ Ἀπόλλωνος. » 6° La position centrale. Nous avons vu que Delphes était à la fois l'*ombilic* de la Grèce et du monde entier. 7° Un corps sacerdotal nombreux voué à la poésie et à la musique. Les oracles se rendirent longtemps en vers; Delphes avait des concours de joueurs de harpe qui chantaient les louanges d'Apollon. « Très vraisemblablement, dit M. Maury (3), plusieurs des cantiques que dans le sanc-

(1) « ἔνδον ἄλσει παλαιτάτω. » (Néméennes, VII.

(2) Certains Grecs disaient ὦρος pour ὄρος montagne; les Hellénistes voient là une forme dorienne : j'y vois tout simplement une de ces variantes de prononciation, comme la France en offre encore aujourd'hui tant d'exemples.

(3) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t. I, page 241.

tuaire de Delphes on faisait entendre en l'honneur d'Apollon et des muses remontaient à ces premiers âges. » 8° Un collége de prêtresses. Nous avons d'abord la *Pythie;* Cicéron parle des *vierges blanches* de Delphes (1), mais il est possible qu'il ne faille entendre par ce mot que les vierges des anciens temps, Hyperoché, Laodicé et Antonoé qui, d'après Hérodote, vinrent au secours du temple dans une circonstance critique, sous les noms d'Hyperochus, Laodocus et Antonous. 9° Le culte de la grande divinité primitive, Apollon, auquel le sanctuaire était dédié.

LÉBADÉE.

Nous trouvons à Lébadée : 1° L'antre prophétique dit de *Trophonius*. 2° La fontaine Hercina, dans laquelle devaient se purifier ceux qui venaient consulter l'oracle. 3° Le Bois sacré. Ce bois était situé, d'après Pausanias (2), au-dessous de l'antre de Trophonius. 4° La position centrale. Hérodote dit que beaucoup de villes Pélasgiques changèrent de nom (3). Lébadée s'était d'abord appelée Μιδεία, comme nous l'avons dit plus haut.

ARGOS, MYCÈNES, LERNE ET MIDEIA.

Strabon place Mycènes à cinquante stades (9 kilom.) d'Argos. Lerne était, d'après Pausanias, à quarante stades de la même ville. Nous savons d'autre part que dans ce coin du Péloponnèse se trouvait un lieu nommé

---

(1) *De Divinatione*, liv. I, 57.
(2) Pausan., IX, 39.
(3) Hérod, liv. I, 57.

Μιδεία et aussi qu'Homère et Virgile ont donné, l'un à Argos et l'autre à Mycènes, les épithètes de μέσον et *mediæ*. Je crois que ces quatre localités faisaient partie d'un seul et même Champ sacré, dont l'ensemble s'appelait Μιδεία, c'est-à-dire le *centre* ou bien encore, comme nous l'avons vu plus haut, *Persépolis* (la ville des prêtres). Notons bien qu'Hérodote place un des temples d'Argos à quarante-cinq stades de cette ville (1). Ce Champ sacré aurait eu de cette façon trois ou quatre lieues dans son plus grand diamètre; nous en trouverons d'aussi vastes.

La *Mideia* nous offre : 1° Le culte des eaux. Nous avons déjà mentionné à Mycènes la περσεὶα κρήνη ; à quinze stades de cette ville se voyait une autre source nommée *Eleutheria,* dont se servaient les prêtres pour les expiations secrètes. Lerne avait une fontaine dite d'*Amphiaraus* et l'étang *Alcyonie,* où l'on plaçait l'enlèvement de Proserpine par Pluton et la descente de Bacchus aux enfers à la recherche de Semélé. Pausanias nous apprend que des fêtes nocturnes étaient célébrées chaque année autour de l'étang Alcyonie.

2° Un souvenir plus ou moins vague du culte des arbres. L'Amymone, un des ruisseaux qui formaient le marais, dont nous venons de parler, avait sa source au pied d'un platane, sous lequel, disait-on, était née la fameuse hydre de Lernes. Mais je pense qu'il y a encore ici une méprise produite par la ressemblance des mots ὕδρα, nom du monstre et ὑδωρ, *eau,* d'où *hydro-*

(1) Her., liv. I, 31.

fuge, hydromel, hydrophobe, etc. La partie basse de l'Argolide était en effet sillonnée par une foule de cours d'eau et très marécageuse. Les habitants du pays voulurent sans doute dessécher ces terrains improductifs et malsains, mais l'eau reparaissait toujours ; de là l'*hydre aux cent têtes*. Les habitants de Lerne avaient bien raison de dire que ce monstre était né au pied du fameux platane, puisque c'était précisément là que l'Amymone prenait sa source. Me dira-t-on que ces desséchements de marais ne remontent pas à une époque aussi ancienne ? J'invoquerais dans ce cas les travaux hydrauliques des Egyptiens et les traditions des Grecs eux-mêmes. Pausanias raconte que le roi Eurotas endigua le cours d'eau qui porte son nom (1). La légende d'Hercule présente plusieurs faits du même genre. Ce héros, personnification de l'activité des premiers peuples sous toutes ses formes, nettoya l'étable d'Augias en y faisant passer le Pénée, creusa un canal dans la vallée de Tempé pour l'écoulement des eaux de cette même rivière et exécuta d'importants travaux autour du lac Averne (2).

3° Le Bois sacré. Hérodote raconte que Cléomènes fit brûler dans le *Bois sacré* d'Argos un certain nombre d'Argiens qui s'y étaient réfugiés (3). Nous trouvons à Lerne un autre Bois sacré planté de platanes et qui renfermait les statues de Déméter Prosymne, de Dionysos et d'Aphrodite.

---

(1) Pausanias, liv. III, 1.
(2) Diod., liv. IV, 18 et 22.
(3) Hérod., liv. VI, 80.

4° Une enceinte de pierres située, d'après Pausanias, à Lerne (περίβολος λίθων).

5° Le feu sacré. Pausanias nous apprend que les Argiens allaient le chercher pour les solennités Lernéennes au temple d'Artémis Pyronia. Ces fêtes *Lernéennes* célébrées par les *Argiens* sont une preuve de plus de l'unité du sanctuaire.

6° Le culte des divinités primitives. Artémis avait deux temples à Argos et un troisième sur le mont Artémisium, qui dominait la ville. Apollon y avait également deux temples, dont l'un sous le titre d'Apollon Λύκιος ou du Bois sacré.

7° L'existence de prêtresses. Un des chapitres de Thucydide commence ainsi (1) : « La quinzième année, Chrysis étant prêtresse à Argos depuis quarante-huit ans, Œnésius étant éphore à Sparte, etc. » Les femmes étaient en grand honneur à Argos. Sous la conduite de Télésilla, prêtresse, guerrière et poète, elles défendirent la ville contre Cléomènes. Une fois chaque année, elles s'habillaient en hommes et les hommes prenaient des vêtements de femmes (2).

8° L'oracle. Pausanias raconte que de son temps encore la prêtresse d'Apollon Διραδιώτης subissait une fois par mois la fureur prophétique et qu'alors elle

(1) Thucydide, liv. III, pag. 2.

(2) Après avoir tiré des coups de fusils pendant toute la nuit du 31 décembre au 1er janvier, les jeunes garçons de Villeneuve-d'Amont (Doubs) se présentent le lendemain dans les maisons avec un balai et un arrosoir ; n'y a-t-il pas là un dernier vestige de quelque coutume analogue à celle d'Argos ?

annonçait l'avenir à tous ceux qui venaient la consulter. L'oracle était dans le Λυκαῖον d'Argos.

9° Un souvenir du zôomorphisme. Voici un passage d'Hérodote qui à mon avis n'est pas susceptible d'une autre interprétation (1). « Enfin il (Clisthènes de Sicyone) changea les noms des tribus de Sicyone, afin que celle des Doriens n'eussent pas dans cette ville le même nom qu'elles avaient à Argos et par celui qu'il leur donna, il les couvrit de ridicule ; car de Hys et Onos, auxquels il ajouta la terminaison *atai,* il fit les *Hyates,* les *Onéates* et les *Chœréates* (2). » On sait que ὗς et χοῖρος signifient porc et ὄνος, âne ; au temps de Pausanias, l'Argolide avait encore le bourg d'Ὑσιαι et celui des Ασιναῖοι. On me dira peut-être que ces noms ne cachent que des faits de la vie rustique ordinaire, mais Clisthènes était Dorien ; il haïssait les Argiens et Hérodote lui-même nous apprend qu'il fit à Sicyone diverses réformes *religieuses,* dont la principale dut être l'abolition du culte des animaux. Nous avons déjà retrouvé dans la Grèce même quelques faits de zôomorphisme et Pausanias dit avoir vu au bourg de Βοιαὶ (Laconie) les débris des temples des dieux *cornigères* Serapis et Isis. Pourquoi l'Argolide n'aurait-elle pas eu aussi ses animaux sacrés ?

10° Le centre sacré. Il me suffira de rappeler le nom de Μιδεία et l'épithète de *centrale* donnée par les poètes aux deux villes de Mycènes et d'Argos.

11° Le corps sacerdotal primitif. Persée, qui en est

---

(1) Hérod., liv. V, 68.

(2) *Hyates, Chœréates* et *Onéates* signifient *Oreilles de porcs* et *Oreilles d'ânes.*

la personnification, était magicien et musicien en même temps que prêtre. La prêtresse Télésilla avait composé diverses poésies ; les Argiens avaient, d'après Pausanias, des poèmes qu'ils nommaient τας μεγάλας ἡοίας. Lors de la reconstruction de Messène par Epaminondas, les *modes* Argien et Béotien furent suivis dans les cérémonies religieuses à l'exclusion de tous autres. Les musiciens Lasus, Sacadas et Aristonicus étaient originaires d'Argos.

12° Les hypogées. Toute cette partie du Péloponnèse abondait en cavernes. « A partir de Nauplie, dit Strabon (1), sont des cavernes avec des labyrinthes qui passent pour l'œuvre des Cyclopes. » Pausanias signale à Mycènes un labyrinthe souterrain (ὑπογαια οικοδομήματα) dans lequel, disait-on, Atrée avait autrefois caché ses trésors. Pour expliquer le nom de *Mycènes,* les anciens prétendaient que Persée avait laissé tomber en cet endroit la garde de son épée (μύκης) ou qu'en arrachant un champignon (également μύκης), il avait fait jaillir une source qui le détermina à fonder une ville en cet endroit ; on ne saurait pousser plus loin la puérilité. Malgré la différence du κ au χ, le nom de Mycènes (μυκῆναι) vient tout simplement de μυχὸς, *lieu secret, enfoncement* et par conséquent *hypogée*. Mycènes partagea probablement plus tard le sort d'une partie de l'Argolide et elle tomba aux mains des Doriens, car elle se déclara contre les Mèdes, fait pour lequel les Argiens la détruisirent de fond en comble.

---

(1) Strabon, Dübner-Müller, page 317.

Faisons maintenant une rapide contre-épreuve. Sparte, la vraie capitale des Hellènes, est à peu de distance d'Argos et son histoire nous est bien mieux connue que celle de cette dernière cité. Or, j'ai beau consulter mes souvenirs et relire avec soin tout ce qui a été écrit par les anciens sur cette ville, je ne trouve rien ou presque rien des caractères que nous venons de rencontrer en si grand nombre à Argos.

LE MONT IDA.

On trouve au mont Ida ou Psiloriti : 1° Le Bois sacré. Le nom même de la montagne en fait foi.

2° Le culte des arbres et celui des eaux. A Gortyne, au pied de l'Ida, on voyait au bord d'une fontaine un platane, sous lequel, disait-on, Jupiter avait eu commerce avec Europe. Pline attribue je ne sais plus quelle propriété merveilleuse à un saule situé à l'entrée de la *Caverne de Jupiter*. Au temps de Pline, on ne comprenait plus guère les faits de dendrolâtrie et chacun expliquait à sa manière la vénération dont jouissaient encore certains arbres de la part des populations des campagnes.

3° L'antre sacré. Jupiter naquit dans une caverne du mont Ida. Diodore ajoute : « L'antre du mont Ida, où le dieu a été nourri, est également un lieu sacré, ainsi que les prés qui l'entourent (1). » Cette caverne s'appelait l'antre de Dictée ; Aratus la place au milieu d'un bois odorant. Cotovic décrit avec beaucoup de

(1) Diodore, V, 70.

détails un hypogée du mont Psiloriti qu'il avait visité lui-même, hypogée qui de son temps avait encore deux mille pas de longueur. Une des salles était voûtée et portait à son sommet un énorme anneau de fer de destination inconnue ; les Italiens appelaient cette salle *la Chapelle* (1). Une autre chambre se nommait *le Portique* (2). Cotovic pense que ce vaste souterrain fut une carrière qui servit à construire la ville de *Gortyne*, ou selon d'autres, de *Gnosse*. Je serais plutôt de l'avis des Candiotes, qui, d'après Cotovic lui-même, plaçaient là le labyrinthe (2), ou pour mieux dire, je pense que les choses se passèrent au mont Ida comme à Mycènes (3) et à Rome, et que dans ces trois localités les carrières servirent à double fin. A coup sûr les prêtres de Rome n'ont pas plus dédaigné le titre de *pontifices* que d'autres celui de *forgerons*, et pour construire les ponts et autres édifices, il fallut divers matériaux que les catacombes ont bien pu fournir. La situation au mont Ida de la carrière décrite par Cotovic, ces deux salles nommées *la Chapelle* et *le Portique*, enfin la tradition Candiote et la certitude que nous avons de l'existence en Crète d'un labyrinthe qu'on ne retrouve pas ailleurs dans l'île, toutes ces raisons me font regarder le souterrain du Psiloriti comme ayant été l'antre fameux consacré par la religion des anciens.

---

(1) « Locum Capella (quasi sacellum) Itali indigitant » Cotovicus, Itinerarium Hierosolom. et Syriacum, Antwerp., 1619, page 76.

(2) « *La Loza* (quod Porticum sonat) vocatus. » (Ibid). « Quem vulgus credit labyrinthum » (Ibid).

(3) On vient de voir que les hypogées d'Argolide passaient pour l'œuvre des Cyclopes, grands bâtisseurs, comme on le sait.

4° Le culte du taureau. Qu'était-ce que le Minotaure, monstre moitié homme et moitié taureau, sinon, comme nous l'avons vu, un autre Moloch? Les Crétois paraissent l'avoir appelé *Talos,* forme adoucie de Ταῦρος. M. George Perrot, qui a visité l'île, dit au sujet de cet étrange personnage (1) : « Il est probable que la grotte (celle de Melidhoni au pied de l'Ida) était autrefois consacrée à cet homme de *bronze,* à ce *Talos,* vieille divinité crétoise, qui joue un assez grand rôle dans le cycle de Minos. Les sacrifices humains paraissent, à une époque très reculée, avoir été en usage dans l'île de Crète, comme dans plusieurs parties de la Grèce et quelques traits de la légende de Talos donnent lieu de croire que ce dieu en particulier recevait de telles offrandes. » Voilà bien, ce me semble, le Minotaure qui, après avoir été adoré vivant, comme le bœuf Apis, a pu plus tard être coulé en bronze comme les taureaux de Colchos, de Phalaris et des Cimbres et de même que Moloch, recevoir plus ou moins la forme humaine. Le caractère sacré du Minotaure une fois admis, la légende de Pasiphaé, sans cesser d'être odieuse, cesse de paraître aussi absurde. A l'époque zôolatrique, la religion admettait ce monstrueux commerce de la femme avec les animaux sacrés. On sait que le bouc était adoré à Mendès : « Il arriva, dit Hérodote (2), pendant que j'étais en Egypte, une chose étonnante dans le nome Mendésien ; un bouc eut *publiquement* commerce avec une

(1) Revue des Deux-Mondes. L'île de Crète, par M. Georges Perrot, 15 février 1564.

(2) Hérod., II, 46.

femme. » Même fait encore dans l'*Ane d'or* d'Apulée, mais ici l'animal n'apparaît plus avec un caractère sacré, et la Thessalienne, qui reçoit devant tous ses infâmes caresses, avait été antérieurement condamnée par la justice du pays (1). Le nom de Pasiphaé (πασι-φαὴς, manifeste, public) exprime lui-même qu'en Crète comme à Mendès, l'acte avait lieu *publiquement*.

5° Le sacrifice humain. Les Athéniens devaient envoyer à des époques fixes en Crète un certain nombre de jeunes garçons et de jeunes filles destinés à être dévorés par le monstre, c'est-à-dire à être offerts en sacrifice selon le rite épouvantable de Tophet et autres lieux.

6° Le corps sacerdotal presque complet. Le prêtre forgeron et magicien y est représenté par les Dactyles Idéens (2); Minos et Rhadamanthe figurent le prêtre législateur et justicier. Pausanias cite parmi les neuf Curètes Ἰάσιος et Παιωναῖος. Ἰάσιος (Ἴασις, guérison) est le prêtre-médecin; Παιωναῖος (παιὰν, hymne) est le prêtre-poète; un autre Curète s'appelait *Epimède*. Diodore dit que les Dactyles habitaient « les lieux boisés et

---

(1) Cette coutume a donné naissance à l'ignoble dicton : *L'as te f...* Peut-être la Crète adora-t-elle aussi l'âne. D'après M. G. Perrot, un village du mont Ida porte les quatre noms de Palœopolis, Argyropolis, Gaidouropolis et Samaropolis; voilà des noms bien sonores et qui attestent l'importance ancienne du lieu. *Gaidouropolis* signifie, d'après M. Perrot, la *ville des ânes*, et à mon avis, la *ville de l'âne* ; le même honorable écrivain traduit *Samaropolis* par la *ville des bâts*. *Saume* signifiant *ânesse* en vieux Français et *Somaro* voulant dire *âne* en Italien, je crois que *Samaropolis* avait le même sens que *Gaidouropolis*. Rappelons en passant les *Onéates* d'Argolide, les Juifs adorateurs de l'*âne* et les fameuses *Fêtes de l'âne* au moyen-âge.

(2) Diod., V, 64.

abrupts (1); » tel était bien le séjour ordinaire des prêtres primitifs.

8° La position centrale. Diodore signale l'*Omphalion* de la Crète; Strabon place le mont Ida au centre même de l'île (ἐν μέσῳ τῆς νησου).

ENNA.

Nous connaissons peu l'intérieur de la Sicile. On trouve cependant à Enna : 1° Plusieurs bois sacrés (2). 2° Le lac Pergus ou Pergusa. 3° L'antre sacré, par où Pluton vint ravir Proserpine. 4° Le culte de Cérès, une des principales divinités de la seconde époque. « Telles étaient alors, dit Cicéron parlant de cette déesse, la sainteté et l'ancienneté de son culte qu'en partant pour cette ville on croyait aller visiter, non le temple de Cérès, mais Cérès elle-même. » 5° La position centrale. Callimaque dit dans son ode à Cérès qu'Enna « est au milieu de la plus belle des îles. » D'après Diodore, on appelait cette localité l'Omphale de la Sicile. « Ce lieu, dit à son tour Cicéron (3), est regardé comme l'Ombilic de la Sicile, dont il occupe le centre. »

CUMES.

Nous trouvons à Cumes : 1° Le culte des eaux. Le lac Averne était consacré à Proserpine; Cumes avait aussi, d'après Strabon et Pline, un lac Achérusie. Au rapport de Tite-Live, les eaux thermales de cette loca-

(1) Diod. V, 65.
(2) « Quam circà lacus lucique sunt plurimi... enim propter est Spelunca quædam. « (Ciceron, Verrine IVe).
(3) Ciceron, Verrine IVe.

lité furent longtemps célèbres ; c'est assez dire que la religion les prit d'abord sous sa protection. « Là, dit Lucrèce, des fontaines exhalent sans cesse en fumée la chaleur de leurs ondes (1). » Pausanias ajoute que ces eaux étaient si chaudes qu'elles détruisaient en peu d'années les tuyaux de plomb qui les conduisaient. Enfin Strabon voit le Styx dans un des cours d'eau qui alimentaient le lac Averne.

2° Le bois sacré.

Jam subeunt Triviæ lucos...
Nec te
Nequidquam lucis Hecate præfecit Avernis.

Cumes, on se le rappelle, était le pays des Cimmériens d'Italie, ou en d'autres termes, des prêtres qui habitaient les profondeurs des forêts saintes.

3° Le gui sacré.

Latet arbore opacâ
Aureus et foliis et lento vimine ramus.

4° L'antre prophétique. Tout le monde connait la description qu'en a faite Virgile. D'après Milson, qui visita ces lieux au siècle dernier (2), l'antre de la Sibylle avait à cette époque dix pieds de largeur sur douze en hauteur ; la profondeur était de quatre cents pas.

5° L'antre méphitique, par où Enée descendit aux enfers. On sait que Virgile l'a décrit également.

6° La grande prêtresse. Il suffira de rappeler la

---

(1) Lucrèce, liv. VI. vers. 764.
(2) Milson, Voyage d'Italie, t. II. p. 80.

Deiphobe de l'Enéide, déléguée d'Hécate ou plutôt véritable Hécate elle-même.

7° Le culte des divinités primitives.

Arces quibus altus Apollo
Præsidet.

Déiphobe était en même temps prêtresse de Diane :

Atque unà Phœbi Triviæque sacerdos.

8° Un indice plus ou moins certain du culte du taureau. Pausanias dit à trois reprises différentes que Cumes était située chez les Opiques, nation qui nous a offert une légende taurolâtrique. D'après Strabon (1), la ville avait été fondée par des peuples de l'Eubée, les Chalcidiens. Virgile dit de même :

Et tandem Euboicis Cumarum allabimur oris.

Et plus loin :

Chalcidicâque levis tandem supersadstitit arce.

Ces noms d'*Eubée* et de *Chalcis* ne sont pas indifférents ici. Celui d'*Eubée* renferme le radical βοῦς, bœuf, et en effet nous avons vu que le *bœuf* était l'animal symbolique de ce pays. Nous avons vu aussi que les Erétriens, peuple de l'île, avaient le *bœuf* au revers de leurs médailles et que l'Eubée possédait en outre *l'antre du bœuf,* berceau d'Epaphus. Enfin Pausanias parle d'un *bœuf* d'airain envoyé à Delphes par les Eubéens. Strabon fait venir de χαλκός, airain, le nom de *Chalcis* (χαλκὶς) (2) ; cette localité a dû peut-être cette dénomi-

(1) Strabon, Dübner-Müller, page 202.
(2) Ibid., page 405.

nation à l'existence d'un sanctuaire, où le taureau d'*airain* était adoré, comme à Tophet, à Agrigente et chez les Cimbres. Hérodote dit en propres termes que la ville égyptienne de Mendès était ainsi nommée à cause du bouc qu'adoraient ses habitants (1). Le nom de Κολχίς (Colchos) ne serait-il pas aussi une variante de χαλκός? C'étaient là, on le sait, que se trouvaient les taureaux d'Œetès.

Revenons à Cumes; Virgile retrace à propos de cette localité la légende du Minotaure :

> Hic crudelis amor tauri, suppostaque furto
> Pasiphae, mixtumque genus, prolesque biformis
> Minotaurus inest...

Dirons-nous avec le poète latin que le grand sanctuaire Campanien a été fondé par le Crétois Dédale concurremment avec les peuples de l'Eubée? Il me semblerait plus rationnel de regarder Cumes, Chalcis et l'Ida comme trois sanctuaires taurolâtriques indépendants l'un de l'autre et d'admettre qu'ici, comme dans beaucoup d'autres cas, les anciens ont pris de simples analogies pour des rapports de causes à effets.

9° Les assemblées judiciaires. Strabon et Pausanias appellent tous deux *Pouzzoles*, localité située à une lieue de Cumes et qui devait faire partie du sanctuaire, *Dicæarchia*, c'est-à-dire le *chef-lieu de la justice*.

---

(1) « Le bouc et le dieu Pan s'appellent Mendès en Egyptien.. . Les Mendésiens ont beaucoup de vénération pour les boucs et les chèvres et encore plus pour les premiers et c'est à cause de ces animaux qu'ils honorent ceux qui en prennent soin. Ils ont surtout en grande vénération un bouc qu'ils considèrent plus que tous les autres. » Hérod., II, 46.

10° Les sépultures du Champ sacré. Tout le littoral entre Baïes et Naples est une vaste nécropole souterraine. Les Catacombes dites *de Naples* commencent sous *Capo di Monte* et elles se prolongent aujourd'hui encore aujourd'hui dans une étendue de deux milles, mais la tradition populaire veut qu'elles aillent jusqu'à l'église de *Poggio-Reale* (8 milles de Naples). Cumes a aussi sa nécropole souterraine, dont les sépultures passent en partie pour Pélasgiques. Ce fut près de Cumes qu'alla mourir Virgile, le grand poète de la religion primitive ; ne fut-il attiré là que par les délices du climat et du site?

AMSANCTUS.

Amsanctus ne nous est guère connu que par quelques vers de Virgile. On y trouve cependant : 1° Le *Bois sacré* ou pour mieux dire la *Cume* ou *Combe-aux-Prêtres*.

Densis hunc frondibus atrum
Urget utrinquè latus nemoris (1).

2° Le fleuve sacré.

Medioque fragosus
Dat sonitum saxis et torto vertice torrens.

Virgile ne dit pas que ce torrent ait eu un rôle religieux, mais cela peut se conclure de sa position même.

3° L'antre méphitique :

Hic specus horrendum, sævi spiracula Ditis.

« Tel est, dit Pline, chez les Hirpins près du temple

(1) Œneide, liv. VII, 563.

de Méphitis le lieu appelé Amsanctus où jamais homme ne mit le pied sans être frappé de mort (1). »

4° La position centrale.

> Est locus *Italiæ medio* sub montibus altis
> Amsancti valles...

5° Le collége fameux des prêtres Hirpins, grands prestigiateurs et magiciens, qui ne craignaient pas de marcher nus pieds sur des charbons ardents.

ARICIE.

On trouve à Aricie : 1° La forêt sainte et le culte d'une des divinités primitives. Lucain dit :

> Quà sublime nemus, Scythica quà regna Dianæ.

2° L'antre sacré. « Assez proche de Rome, dit Lactance, se voit dans un bois épais un antre obscur et profond (2). » Cette caverne était connue sous le nom de *grotte d'Egerie*.

3° Le culte des eaux. De cette grotte sortait la fontaine *Egerie*, dont, au dire d'Ovide, les malades recherchaient fort les eaux. Cette fontaine formait ensuite un lac. « Dans la vallée d'Aricie, dit le même poète (3), au milieu d'une épaisse forêt est un lac consacré par un culte antique. La haie est couverte dans toute sa longueur de bandelettes flottantes. » Nous retrouvons ici encore la *redimittam vittis arborem* de Théodose le Jeune et les lambeaux d'étoffe des arbres de Sétif et de Lieu-Saint.

---

(1) Pline. liv, II, ch. 96.
(2) Lactance, Instit. divin., liv. I, 21.
(3) Fastes, liv. III, vers 268.

4° La Combe sacrée. Strabon nous apprend que la forêt d'Aricie et la ville de ce nom étaient situées l'une et l'autre dans une dépression du terrain (1).

5° Le collége des prêtresses. Aricie était au pied du mont Albain, où habitaient les prêtresses qui comptaient parmi elles Rhéa Sylvia.

6° Un souvenir plus ou moins accusé du sacrifice humain. « Voici, dit encore Ovide (2), non loin des portes de Rome, au sein d'un bois, le temple de Diane; c'est le glaive à la main, c'est par le meurtre qu'on y acquiert l'empire du sacerdoce. » Ce prêtre homicide me paraît bien proche parent du prêtre sacrificateur.

7° Un autre souvenir également affaibli du culte du taureau. Les anciens disaient que la statue de Diane *Tauropole* avait été transportée à Aricie du fond de la Tauride par Iphigénie et Oreste.

8° Le culte des arbres. Juvénal nous montre dans la forêt d'Aricie la grande prêtresse de l'arbre, *magna sacerdos arboris* (3).

9° Les devins. La grande prêtresse de l'arbre était *diseuse de bonne fortune* et *arboriste,* c'est-à-dire marchande de simples; elle était en outre Juive et plus ou moins mendiante :

Arcanam Judæa tremens mendicat in aurem.

---

(1) Strabon, Dübner-Müller, page 199.
(2) Art d'aimer, liv. I.
(3) Juvénal, sat. VI, vers. 545. J'ai déjà traité ce sujet (*Du culte des arbres chez les anciens,* page 18).

La forêt d'Aricie possédait toute une troupe de ces Juifs qui vendaient également des simples (1) :

Quorum cophinus fœnumque supellex.

Voilà la première bande de ces marchands de dictames et de bonnes fortunes que nous appelons aujourd'hui dans diverses langues *Tsiganes, Zigeuner, Egyptiens* et *Bohémiens*. Comme nos Bohémiens d'aujourd'hui, ceux de la forêt d'Aricie avaient leur roi que Suétone appelle *Rex nemorensis* (2) ; d'après Martial, la forêt elle-même s'appelait *Regnum nemorosum*. J'y vois non pas les Juifs de Jérusalem, mais bien ceux de Dan, Béthel, Topheth et Samarie, tous voués, comme nous l'avons vu, à l'idolâtrie et au zôomorphisme (3).

ROME.

Rome est le sanctuaire le plus complet, non-seulement de l'Italie, mais de l'antiquité toute entière. On y trouve :

1° Le culte des arbres. Le Figuier Ruminal, sous

---

(1) Juvénal, sat. III, vers. 14.

(2) Suétone, Caligula, ch. XXXV. L'année 1864 a vu mourir les deux reines des Bohémiens d'Angleterre et d'Ecosse. Remarquons que l'argot des Bohémiens d'Angleterre s'appelle le *Rommany*, mot qui sans être concluant, semble renfermer un souvenir du séjour des premières bandes juives et égyptiennes dans les environs de Rome, où elles arrivaient de diverses parties de l'Orient pour exploiter la crédulité publique, comme Juvénal nous l'a appris des magiciens de l'Inde et de la Phrygie, que les dames romaines appelaient en Italie à *grands frais* (Satire VI, vers 588).

(3) *Zigeuner* et *Tsiganes* ne viendraient-ils pas de l'allemand *Ziege*, chèvre? Le bouc jouait, on le sait, un très grand rôle dans la sorcellerie et les sorciers passaient même pour l'adorer. Quoi d'étonnant que les *Gitanos* ou *Egyptiens* aient, comme leurs compatriotes de Mendès, rendu un culte au bouc et à la chèvre?

lequel la louve avait, disait-on, allaité Romulus et Rémus, subsistait encore au temps de Denys d'Halicarnasse, qui l'appelle le *Figuier sacré* (1). Plutarque signale près du cirque le *saint Cormier*. Un quartier de la seconde région de la ville portait, d'après Publius Victor, le nom d'*Arbor sancta;* une partie de la sixième région était appelée *Malum Punicum*. La région quatrième avait un Lotus planté, disait-on, par Romulus et qui chaque année se couvrait de sang pendant deux jours. « Il est un arbre plus ancien encore, dit Pline (2), mais dont on ignore l'âge ; c'est celui qu'on appelle *Chevelu,* parce qu'on y suspend la chevelure des vestales. » Le même écrivain ajoute (3) : « Sur le mont Vatican est un Ilex plus vieux que Rome, auquel est attachée une inscription Etrusque en lettres d'airain indiquant que dès lors cet arbre était l'objet d'un culte religieux. »

2° Le Bois sacré. Varron signale à Rome le *Lucus Exquilinus ;* Ovide signale dans ses Fastes le bois d'*Hélerne* et celui du mont Aventin, et il ajoute que le temple de Véjovis « était à l'entrée d'un double bois sacré. » Pline croit que Rome avait été d'abord entièrement couverte de forêts (4) et Varron pense que pendant les cent soixante-dix premières années les Romains n'eurent d'autres temples que leurs bois sacrés.

3° Le culte des eaux. On trouvait près de la porte

---

(1) Denys d'Halicarnasse, liv. III, ch. 21.
(2) Pline, XVI, 85.
(3) Id., XVI, 87.
(4) Id., XV, 10.

Capène la *fontaine de Mercure,* dont les eaux avaient la propriété d'effacer le parjure et le mensonge. Un des bassins de la ville se nommait le *lac de Ganymède.* Les fontaines avaient à Rome leur fête pendant laquelle on leur offrait des bouquets et des couronnes. « *Nullus fons non sacer*, » a dit Servius.

4° L'hypogée. « Les bergers ayant fait grand bruit, dit Denys d'Halicarnasse (1), la louve alla se cacher dans un bois sacré fort sombre et fort épais, qui était tout proche et dans lequel il y avait une roche creuse, d'où sortaient plusieurs sources. On prétendait que ce bois était consacré au dieu Pan; il y avait là effectivement un autel de ce dieu. Le bois ne subsiste plus, mais l'antre, d'où sortaient les sources, se voit encore. » Situé dans le Bois sacré de Pan et près de l'autel du dieu, cet antre ne pouvait guère manquer d'avoir un caractère religieux. Nous avons parlé plus haut de l'autel souterrain situé près du grand cirque ; le *trou de Curtius* se voyait au Forum près de la mare du même nom. Le mont Vatican tire probablement son nom de quelque ancien oracle, dont le siége a très bien pu être la crypte appelée *grotte Vaticane.* Enfin je ne puis m'empêcher de voir dans les catacombes de Rome des monuments analogues à celles de Cumes et aux labyrinthes de Crète et d'Egypte, monuments bien antérieurs au christianisme et où les premiers chrétiens n'ont fait que continuer l'usage de célébrer le culte et d'ensevelir les morts ;

(1) Denys d'Halicarnasse, liv. I, ch. 18.

Hîc spelunca fuit vasto submota recessu
Solis inaccessam radiis,

dit Virgile décrivant l'antre de Cacus, le Minotaure romain ; n'est-ce pas là une des catacombes ?

5° Le culte du taureau. Les murs du temple de Diane Aventine étaient garnis de têtes de bœufs. Ovide nous apprend au VI^e^ livre de ses *Fastes* que les Romains avaient une fête nommée *Vitulatio* et une déesse nommée *Vitula ;* ils avaient des *as* et des *quadrussis* qui portaient le bœuf (1). Le Minotaure lui-même figurait, d'après Festus, sur les enseignes des légions (2) ; enfin on connaît la légende de Cacus. Une des places de la ville se nommait *Forum Boarium,* dénomination qui, à mon avis, ne doit pas être traduite par *marché aux bœufs,* comme on le fait généralement. Rome avait son *marché au bétail* (campus pecuarius) qui n'était pas situé de ce côté. Ovide assigne une autre origine au nom de *Forum Boarium ;* selon lui cette place tira son nom du sacrifice d'un taureau qu'y fit Hercule :

Hic ubi pars Urbis *de bove* nomen habet.

Nous approchons déjà de la véritable solution. Pline et Tacite nous apprennent qu'on voyait encore de leur temps au *Forum Boarium* un *taureau d'airain* (3) et le premier ajoute que c'était sur cette place que s'accomplissaient, même sous les empereurs, les sacri-

---

(1) Cabinet de la Bibliothèque Ste-Geneviève, par M. du Molinet.
(2) « Minotauri effigies inter signa militaria est. » (Festus).
(3) Pline, liv. XXXIV, 5. — « Igitur à Foro Boario, ubi œreum Tauri simulacrum adspicimus. » (Tacite, Annales, liv. XII, par. 24.)

fices humains. Il me semble difficile de ne pas reconnaître la taurolâtrie dans tous ces faits (1). Le *Forum Boarium* était compris dans la huitième région dite *Forum Romanum*. Une question s'élève ici. Les Romains donnent aujourd'hui le nom de *Campo Vaccino* au *Forum Romanum* voisin du *Forum Boarium*, et cette place célèbre paraît avoir été appelée ainsi de tout temps en langue italienne ; d'où vient ce nom? Le traduirons-nous aussi par *marché aux bœufs?* Les mots se refusent à ce sens ; voici mon opinion. Les anciens

(1) J'oserai émettre ici la plus hardie de toutes les conjectures. Pausanias nous apprend que la ville taurolâtrique de Βοιαὶ (Laconie) passait pour avoir été fondée par *Enée* (Αἰνείας). D'après Conon, contemporain d'Auguste (Narration XLVII), Enée conduit par un bœuf, qui le suivait depuis le mont Ida, avait fondé à Brusiade une ville nommée Αἰνεῖα. A Rome, où le Taureau était également honoré, nous trouvons une troisième fois Enée comme fondateur de la ville. N'y a-t-il là que de fortuites coïncidences? Moloch, les deux taureaux d'Œetès, le taureau de Phalaris, celui des Cimbres et celui du *Forum Boarium* étaient tous d'*airain*; or Taureau d'airain se dit en latin *Taurus OEneus*. J'ose à peine tirer la conclusion et je l'oserais moins encore, si le siège de Troie et les événements qui en ont été donnés comme les conséquences, n'étaient généralement regardés aujourd'hui comme autant de fables. Si Rome a commencé par un sanctuaire taurolâtrique, elle eut cela de commun vraisemblablement avec Βοιαὶ, Cumes, Samarie, Colchos, Troie et Thèbes et certainemeut avec Dan et Béthel. Quelques anciens ont dit que Rome était fille de *Lucarie* et d'*Italus; Lucarie* est le Bois sacré; *Italus* est la même chose qu'*OEneas*. Les anciens assignaient à Enée *Caiète* pour nourrice; *Caiète*, nous l'avons vu, n'est autre chose que l'hypogée et dans un de ces hypogées sous Rome même, habitait Cacus, *fils de Vulcain*, moitié homme et moitié animal, comme le Minotaure et Moloch, et grand consommateur, lui aussi, de victimes humaines. Il semble aussi que l'expression *Pius OEneas*, qui revient si souvent et dans beaucoup de cas si peu à propos dans Virgile, a pu primitivement exprimer moins la *piété* d'Enée que la dévotion dont le dieu *OEneus* était l'objet. Enfin Enée, fondateur de Rome, de Brusiade et de *Boiaï*, assiste aussi à la fondation de Carthage, où Saturne, le dévoreur d'enfants, était déjà assimilé par les anciens à la divinité taurolâtrique de Tophet. Rappelons également le Crétois *Talos*, l'*homme d'airain*, autre *OEneas*.

n'honoraient pas seulement le taureau, mais encore la génisse. Io, Isis, Hathor étaient représentés sous la forme ou avec les attributs de l'animal femelle. « Inter vaccas populorum, » dit le Psalmiste et Osée ajoute (1) : « Vaccas Bethauen coluerunt habitatores Samariæ. » D'après Pausanias et Ovide, ce fut une *génisse* qui guida le fondateur de Thèbes. Le sanctuaire de Colchos avait deux idoles tauriformes ; étaient-ils de même sexe? A Βοιαί, le temple d'*Isis* était à côté de celui de *Serapis*. Il n'y a aucune invraisemblance à admettre que la vache a été honorée en même temps que le taureau et à côté de lui. Je place avec Pline et Tacite le *Taureau* au *Forum Boarium* et la *Vache-Sacrée* au *Campo Vaccino* qui y touchait. Cette dernière était probablement la déesse *Vitula*, que les Romains honoraient encore au temps des empereurs.

7° Le corps sacerdotal. Nous trouvons à Rome : le prêtre devin vivant en corporation (Haruspices, Augures); le prêtre poète (hymnes des Saliens et des frères Arvales); le prêtre savant, qui observe les phénomènes électriques, crée la jurisprudence et sous le nom de *Numa,* forme italique de Nomos, dicte la *loi*, institue les sacrifices et délimite les champs ; le prêtre architecte représenté par les *Pontifices ;* un indice du prêtre *Forgeron* dans la légende de la fabrication des douze *anciles* et dans le nom d'*Antre du Cyclope* que portait un quartier de Rome; enfin le collége des prêtresses chargées d'entretenir le feu sacré (Vestales).

---

(1) Osée, ch. X.

8° Le centre. Pline compte trente-deux villes qui faisaient en commun leurs sacrifices sur le mont Albain ; on sait que Rome hérita de ce sanctuaire (1) qui se confondait avec celui d'Aricie. Sans parler du *Mille-d'Or*, qui est peut-être d'époque postérieure, Rome avait en outre le *Mont-Sacré,* sur lequel le peuple se retira certain jour, plus une *Voie sacrée* comme à Eleusis :

Ibam fortè *viâ sacrâ* sicut meus est mos

et le *Sacriportus* compris dans la quatrième région.

Je crois que Rome n'a été longtemps qu'une pure théocratie. A l'exemple de Minos, Rhadamanthe, Zamolxis, Mycérinus et Zoroastre, qui ont tous tiré leurs lois de l'*antre sacré*, Numa va consulter Egérie dans la caverne sainte (2). Florus dit que Fatua, femme de Faunus, annonçait l'avenir ; la mère d'Evandre était également prophétesse. D'après Plutarque et Denys d'Halicarnasse, Romulus lui-même n'était pas étranger à l'art de la divination. « Pendant que Romulus était, dit Plutarque (3), empêché à quelque sacrifice, parce qu'il était fort dévot, aimant à sacrifier aux dieux et qu'il s'entendait en l'art

---

(1) Pline l'anc., liv. III, 9.

(2) Le nom d'*Egérie* me paraît venir d'Ἀγείρω, *rassembler* et être la personnification des *féries* du mont Albain. Aricia (Ἀρικια) signifie à mon avis *la première demeure.* On y trouve οἰκια, *demeure* et une particule qui sous les variantes *ar, or, nr* marque dans diverses langues le commencement d'une action : *Aryens* (les premiers peuples?) *Arméniens* (les premiers hommes?) Ἀρχὴ (commencement); *Artémis* (la première déesse?); *origo, ordia* (commencement d'une chose); *oriens, ortus, arrha* (commencement de paiement); *Urall* (très ancien); *Ursprache* (langue-mère); *Ursache* (chose première, cause); *Urbild* (original); *Urwelt* (monde primitif), etc. L'histoire d'Albe et d'Aricie donne tout-à-fait raison à cette étymologie.

(3) Plutarque, Vie de Romulus, ch. VIII.

de deviner et prédire les choses advenir. » Denys d'Halicarnasse dit aussi que Romulus était « fort versé dans les choses religieuses (1). » Comme Achille, le fondateur de Rome était né d'une prêtresse; sa mère se nommait *Rhéa Sylvia* et aussi *Ilia*, trois noms sous lesquels se cachent des faits du sanctuaire primitif. Dans l'Enéide, le guerrier Ocnus a pour mère la prophétesse Mantô et l'Eridan pour père :

Fatidicæ Mantûs et Tusci filius amnis;

un autre guerrier, Virbius, était fils de la forêt d'Aricie :

Virbius, insignem quem mater Aricia misit
Eductum Egeriæ lucis.

Les Latins sont entrés plus timidement que les Hellènes dans la voie des personnifications, mais enfin les voilà pris sur le fait. Pour revenir à la prétendue mère de Romulus, *Rhéa* est la même chose qu'en Troade Καλλιρόη (la belle source) et le nom de *Sylvia* répond de même à celui d'*Idæa*, mère de Callirhoé et personnification du *Bois sacré*. Rhéa Sylvia s'appelait aussi *Ilia;* on trouve en Troade *Ilus* et *Ilion* (2). Est-ce à dire que les Latins ont emprunté tout cela aux Troyens? Je ne le pense pas, mais nous savons qu'Aricie avait un bois sacré et une source médicinale, et les Troyens étant Pélasges comme les Romains et de même religion,

---

(1) Denys d'Halic., liv. II, ch. 17.

(2) Ἵλάω, *être propice*, all. heilen, *guérir*, angl. *heal*, même sens. La Normandie et le département de Seine-et-Marne ont deux fontaines druidiques nommées *St-Hellier* et *St-Hilier*. Un autre *St-Hellier* se trouve dans l'île de Jersey.

les mêmes faits et les mêmes noms ont pu exister dans les deux pays, sans qu'il y ait eu action directe de l'un sur l'autre.

Poursuivons cette recherche. Rome avait divers *arbres sacrés ;* il en était de même de tous les sanctuaires et nous pouvons nous passer des contes inventés par les anciens pour expliquer ces faits. Romulus ouvre un asile dans le *Bois sacré.*

> Hinc lucum ingentem, quem Romulus acer asylum
> Rettulit...

Tout sanctuaire était asile chez les anciens et les empereurs se virent même forcés d'intervenir pour diminuer le nombre de ces lieux privilégiés ; il n'y a donc là encore qu'un fait purement religieux. Romulus partagea la ville en trois tribus, dont l'une était celle des *Luceres* ou *Lucerenses ;* Plutarque fait venir *Luceres* de *Lucus ;* Festus nous apprend qu'on les avait appelés d'abord *Lucomedi.* « *Lucomedi* a duce suo Lucomo dicti, qui posteà *Lucerenses* appellati sunt. » Ce texte est très important pour nous en ce qu'il nous fait retrouver les *Lycomèdes* même en Italie. A mes yeux, les *Lucumonies* Etrusques, parmi lesquelles Rome a peut-être figuré au commencement de son histoire, n'ont été autre chose que des Etats théocratiques ayant pour chef-lieu le *Bois sacré* et pour magistrat, non plus le *Perse* ou le *Persona,* mais le *Porsena,* comme celui qui donna asile à Tarquin, avant que ce prince s'en allât mourir à Cumes, où la religion primitive fforissait encore à cette époque. D'où vient le nom de *Quirites* que portaient les citoyens Romains? De *Curis* ou de *Kurinus?* J'y vois tout

simplement la forme latine de Κούρητες, nom par lequel les Crétois désignaient les jeunes gens (Κοῦρος, jeune homme) consacrés au service des dieux, service qui chez les anciens n'excluait nullement celui des armes. Pline nous apprend que ce furent les Curètes qui instituèrent la *danse armée* (1); Denys d'Halicarnasse les assimile aux *Saliens*. « En effet, dit-il, les Saliens, selon la force de ce mot traduit en grec, sont à mon avis la même chose que les *Curètes,* que nous appelons ainsi, c'est-à-dire *jeunes gens*, à cause de leur âge. » Les Curètes ou *Quirites* étaient la milice sainte et comme les *Lévites* des sanctuaires du mont Ida et de Rome (3).

LIEU-SAINT.

Je place à *Lieu-Saint* (Seine-et-Marne) la *Media Regio totius Galliæ* du VI^e^ livre des *Commentaires*. Les Gaulois ne publiaient pas leurs annales et tout ce que nous savons sur eux par les Grecs et les Romains tiendrait dans quelques pages; nos renseignements seront donc ici très incomplets et bien plus encore que pour la Grèce et l'Italie. Nous trouvons cependant à Lieu-Saint : 1° Le culte des eaux. Cette localité possède une fontaine dite de *Saint-Hilier*, dont les eaux guérissent la fièvre. Comme autrefois à la fontaine Castalie d'Antioche, les malades jettent encore aujourd'hui de la monnaie

(1) Pline, VII, 17.
(2) Denys d'Halic., liv. II, 18.
(3) D'après l'Eneide, les Romains plaçaient aussi en Crète le berceau de leur nation (*gentis cunabula nostræ*). Je crois de plus en plus à des ressemblances de race, de religion et de langue, et je suis porté à regarder tout le reste comme pure invention.

dans le bassin de la source, qui passe pour contenir un trésor.

2° Le culte des arbres. A dix pas de la fontaine Saint-Hilier, j'ai vu encore en 1861 un tronc d'arbre chargé de lambeaux d'étoffes. Ces chiffons sont censés aujourd'hui représenter la fièvre que chaque malade vient *clouer* contre le tronc, mais il est fort vraisemblable que la tradition s'est altérée par l'effet du temps et que le but premier était exclusivement d'honorer l'arbre, comme nous en avons vu plus d'un exemple.

3° Le centre sacré. Lieu-Saint est situé aussi exactement que possible et bien mieux que Chartres et Dreux, au centre de l'ancienne Gaule, qui avait pour limites, comme on le sait, les bouches de la Meuse et du Rhin, l'Océan, le pays Aquitanique et les Alpes Rhétiques. L'existence d'un sanctuaire à Lieu-Saint est attesté par diverses médailles Mérovingiennes et Carlovingiennes ayant pour légende : *Locus santus*, *Locus sanctus*, *Loco santo*, *Loco sancto;* le cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale a un très beau *Locus sanctus* en or. César dit que la *Media Regio* était *in loco consecrato;* le nom de *Lieu-Saint* est la traduction exacte de ces mots. A une lieue de cette localité se trouve *Seine-Port*, dont le nom latin (*Sacer Portus*) rappelle exactement la *Voie sacrée* et le *Sacriport* de Rome.

4° Le Bois sacré. Une médaille de Lieu-Saint paraît porter *Lucus sanctus* et on croit lire sur une autre *Lucus cinctus*. Lieu-Saint n'est qu'à un kilomètre de la grande forêt de Sénart (le bois des Sènes), forêt où les Ermites ont succédé aux Druides et qui a conservé

jusqu'à nos jours la réputation de sainteté. On s'étonnera peut-être de voir frapper des médailles Franques dans un tel lieu, mais les *Champs sacrés* des Gaulois paraissent avoir passé après la conquête dans les mains des empereurs, puis au même titre dans celles des rois Francs, qui y construisirent des maisons de chasse et des résidences royales, auxquelles un capitulaire de l'an 800 donne encore la qualification de *Luci*.

5° Le feu sacré. Il y a moins de trente ans encore, un grand feu était allumé chaque année à l'époque de la Saint-Jean au lieu nommé les *Quatre-Chemins*. Tout individu du bourg devait rapporter un tison au logis.

6° Le prêtre justicier. César nous apprend que les assemblées de justice se tenaient dans la *Media Regio*. *Lieu-Saint* a un territoire nommé la Justice, mot qui rappelle le *Dan* de Palestine, le *Dicœarchia* de Cumes, la *Montagne de justice* de Carnac et le Tsings-hog (hauteur de la justice) d'Upsal.

7° Le sacrifice humain. Adam de Brême nous représente comme tout couverts de sang les arbres de la forêt sainte d'Upsal.

Omnisque humanis lustrata cruoribus arbor

avait dit avant lui Lucain dans sa description du Bois sacré de Marseille. D'après une tradition toute spontanée de *Lieu-Saint,* les Druides ont longtemps habité la forêt de Sénart et le *tronc des chênes y était tout arrosé de sang*.

Tels sont les titres de *Lieu-Saint;* je ne pense pas

que Dreux et Chartres puissent en produire d'égale valeur (1).

MOLAIN.

Molain (Jura) était le *Champ sacré* des Séquanes. On y trouve (2) : 1° La position centrale. La vaste forêt domaniale qui couvre la plus grande partie de ce pays s'appelle le *Moydon*, forme séquane de *Meadhon*, qui en Gaélique signifie la *Terre du milieu*. Le village de Molain est désigné par des chartes et des bulles de 1029, 1033, 1069 et 1120 sous les noms de *Mediolanum*, *Mediolain* et *Méolain;* or, on sait que *Mediolanum* signifiait le *Champ sacré du milieu*. Je crois avoir établi ailleurs que sept voies celtiques y aboutissaient. Ces voies s'appellent sur différents points *Chemins-Blancs*, *Vies-Blanches* et ce qui en est l'équivalent celtique, *Nozeroys*, tous mots répétés plusieurs fois dans la partie du Jura située vers Molain et que jusqu'à ce moment j'ai vainement cherchés ailleurs. Ces dénominations n'exprimaient-elles que l'état *poudreux* et l'aspect blanchâtre des chemins fréquentés par les charriots? Cachent-elles quelque autre sens? Je me bornerai à rappeler que dans l'antiquité les chemins étaient placés sous la protection de la religion. Apollon Ἀγυεὺς et Hermès y présidaient chez les Grecs, Mercure *Viati-*

---

(1) On m'a objecté que César place la *Media Regio in finibus Carnutum* et que *fines* signifie dans cet écrivain *territoire*. Ce mot a, j'en conviens, quelquefois ce sens dans les *Commentaires;* mais souvent aussi il doit être traduit par *confins*, par exemple, dans le paragraphe X du livre IV.

(2) J'insisterai peu sur ce sujet que j'ai traité dans deux mémoires spéciaux.

cus chez les Romains et Gwyon, que César appelle *Viarum atque itinerum ducem*, chez les Gaulois (1).

2° Le culte des arbres. Ce culte est attesté par divers territoires portant les noms de *Champ-du-Pommier,* dénomination que j'ai longuement discutée ailleurs.

3° Le Bois sacré. Plusieurs parties de la *Sylva Maydunensis*, qui couvre le pays de Molain, ont des noms tout druidiques. (*Bois Merlin, Bois du Prince Belin,* etc.).

4° Le culte des eaux. Nous n'avons ici qu'un nom; un étang du pays de Molain s'appelle *Clais-du-Patère,* c'est-à-dire, comme j'ai essayé de l'établir, *Enceinte du Druide.*

5° Le culte du taureau. Un nom ici encore et rien de plus jusqu'à l'heure présente. Le *Champ-du-Taureau,* situé près de Molain, touche à des territoires, qui tous portent des dénominations archéologiques : le *Patère,*

---

(1) Je crois que *blanc* signifiait aussi chez les anciens *saint, sacré*; voici du moins des mots qui s'accommoderaient pour la plupart de ce sens : les *albæ virgines* de Delphes, dont le nom ne vient peut-être pas du costume, le sanctuaire du mont *Albain*, la fontaine sainte de Tibur appelée *Albuna*, l'*Albula* ou Tibre, *Albion*, l'île sainte, foyer du druidisme d'après César; le navire Argô (Ἀργὸς, blanc), le sanctuaire d'*Argos;* la vierge hyperboréenne *Argé* et le dieu *Argus*, les *Argæi*, simulacres que les prêtres jetaient chaque année dans le Tibre, l'*Argilète* qui touchait au temple de Janus, les *Argilles* (ἀργίλλας), nom que Strabon donne aux hypogées de Cumes, la mare de l'*Argilière*, un des lacs sacrés des Gaulois, l'Anglais Witness, serment, engagement *sacré*, si voisin de *Whiteness, blancheur*, le *Wittenagemot* (l'assemblée sainte?) etc. Tite-Live dit (I, 21) que Numa institua les sacrifices « dans des lieux appelés *argées* dans la langue des Pontifes. » *Chemin-Blanc, Vie-Blanche* et *Nozeroy* seraient alors les équivalents des *Via sacra* et des *Sacriportus*. Je traduis aussi *Argentoratum* (en Allem. Strasbourg, *la ville de la route*) par *Chemin blanc*.

Clais-du-Patère, *Champ-du-Pommier*, *Bois Merlin*, *Poumério*, *Champ Dolent* et les *Grands-Jeux*. D'après la tradition de *Malain*, qui s'appelait Mediolanum comme notre *Molain*, un *veau d'or* y est caché quelque part sous le sol. Notons bien qu'aucune fouille n'a encore été faite à Molain.

6° Les hypogées. Les principaux sont la grotte de Saint-Bilbalbô avec son *autel* qui n'a rien de commun avec les autels chrétiens, la *Baume-des-Saints*, celle de la Châtelaine, où d'après M. Rousset, ont été trouvés divers objets druidiques, la *Cave de l'Enelaye*, la *Combe du Biou*, les *Chambres de Montfoiron*, où les prêtres ont, dit-on, célébré autrefois leurs offices et la *Combe du Thiou*. Cette dernière dénomination ne se rattacherait-elle pas à θύω, *sacrifier* (1)? Les anciens sacrifiaient aux divinités infernales dans des lieux creusés à cet effet. (*In effossâ humo*).

7° Le corps sacerdotal. Indépendamment de la *Clais-du-Patère* et du *Patère* qui y touche, le Champ sacré des Séquanes a deux territoires portant le nom significatif de *Combe-au-Prêtre*, dénomination qui est l'équivalent des *Cumes* des anciens. Trois autres cantons s'appellent *Grange-à-la-Dame*, *Combe-à-la-Dame* et la *Dame-Ande*; la *Dame-Verte* de Pontdhéry passe encore aujourd'hui pour errer la nuit autour du village et nulle part la légende des *Vouivres* n'est plus vivace. Ces

(1) Allons au devant de l'objection qu'on ne manquera pas de tirer de la différence des langues. On pourrait citer plus d'un autre exemple en Franche-Comté; je me bornerai à dire que dans le pays même de Molain les vieux chemins s'appellent des *Poires* (πόρος, chemin).

Dames me paraissent n'avoir été primitivement autre chose que les prêtresses ou magiciennes gauloises.

8° Le Parc sacré. Nous avons vu que la plupart des enceintes étaient très vastes et qu'elles comprenaient un territoire réservé aux troupeaux sacrés. A peu de distance de Molain se trouve un territoire nommé *Brude-Corn*. *Bru* signifie *canton* en Gaélique et *Corn* veut dire *pâturage* à la fois en Gaélique et en Franc-Comtois.

9° La nécropole. Le pays de Molain est couvert d'innombrables sépultures, qui s'étalent par vastes groupes au bord de tous les anciens chemins aboutissant au Champ sacré. Je ferai ici spontanément une rectification sans que ma thèse, qui a été vivement combattue sur d'autres points, ait été attaquée de ce côté. J'ai attribué à une bataille les trente ou quarante mille tumulus, qui se pressent autour de Molain ; je crois encore qu'il y a eu là des combats, comme l'attestent les dénominations territoriales de *Champ de la Guerre, Champ des Piques*, *Champ de la Bataille* (Pretin) et *Champ de la Bataille* (Molain) ; mais une exploration plus complète de l'immense terrain recouvert par les Mottes (1) et surtout une étude plus approfondie des coutumes funéraires des peuples anciens m'ont amené à penser qu'une partie de ces sépultures pouvait prove-

(1) Une des lignes de tumulus n'a pas moins de vingt-cinq kilomètres de développement (d'Ardon à Pretin) et une autre dix-huit ou vingt (de Pontdhéry aux bois de Poligny). La nature de la forêt qui est très épaisse et très broussailleuse rend l'exploration singulièrement pénible et difficile. Je n'ai du reste rien à changer à ce que j'ai dit sur la direction de ces lignes.

nir d'une cause autre que le choc de deux armées. Il en coûte peu de se déjuger soi-même, quand on cherche la vérité plutôt que le triomphe d'une conjecture ou d'une opinion.

Nous avons déjà vu que les grands sanctuaires de Rome et de Cumes avaient d'immenses cimetières souterrains. « Les plaines riantes, qui passent pour la demeure des morts, dit Diodore de Sicile (1), entourent le lac Achérusia situé près de Memphis, environné des plus belles prairies et d'étangs où croissent le lotus et le roseau. Ce n'est pas sans raison que l'on place dans ce lieu le séjour des morts ; car c'est là que s'achèvent les *funérailles les plus nombreuses et les plus magnifiques*. Après avoir *transporté* les corps sur le fleuve et le lac Achérusia, on les place dans les cellules qui leur sont destinées. » De même les dépouilles des riches gallo-romains naviguaient sur le Rhône vers les *Aliscamps* d'Arles. « Les Celtes, dit M. Maury (2), aimaient à se faire enterrer dans ces sanctuaires ombragés par les hautes futaies des forêts ; ils préféraient ces lieux saints pour y déposer leur dépouille mortelle. » Le savant académicien cite à l'appui de son opinion des sépultures trouvées dans les forêts de Carnoet, Duault, Martigny-lez-Lamarche, et il ajoute (3) : « La contrée qui s'étend entre Kirkby-Moor, Heath-Waith, Woodland au nord du Lancashire et qui était jadis couverte de forêts, présente les reste sd'un vaste cimetière. » On

(1) Diod., I, 96.
(2) Maury, Hist. des forêts de la Gaule, page 165.
(3) Ibid.

a découvert dans le cercle de pierres de Tynrich (Perthsire), des cercueils en pierre et quatre grandes urnes remplies entièrement d'ossements calcinés (1). M. Carro, à qui j'emprunte ce dernier fait, regarde également notre Carnac comme une nécropole. M. de St-Amans dit qu'on a trouvé dans Stone-Hedge des ossements d'hommes et d'animaux à demi brûlés et il ajoute que les tumulus environnent de toutes parts cette enceinte fameuse (2). Cette coutume de faire transporter, même de loin, la dépouille des morts dans les sanctuaires, paraît avoir été de tous les pays et de toutes les religions et aujourd'hui encore les Juifs riches viennent de toutes les parties de la province d'Alger se faire inhumer dans le cimetière Israélite de cette ville.

Revenons maintenant à Molain. L'inhumation n'excluait pas la crémation chez les anciens. Les députés latins ayant demandé à Enée la permission d'*inhumer* leurs morts :

Ac tumulo sineret succedere terræ (3).

Enée leur répond qu'ils peuvent apprêter les bûchers ;

Nunc ite et miseris supponite civibus ignem.

J'ai trouvé des charbons au fond d'un des tumulus de Molain. Or dans un espace de six kilomètres le chemin celtique d'Alaise à Molain porte les trois dénomina-

---

(1) A. Carro, Mémoire sur les monuments primitifs, page 28.
(2) Lettres sur l'Angleterre, par M. de Saint-Amans, Lettre X, juillet 1802.
(3) Œneide, XI, 105.

tions de *Vie-aux-Morts* (l'Abergement-les-Thésy), *Chemin-des-Grillères* (Grange-sur-le-Mont) et *Pontdhéry;* ce dernier mot est presque absolument le même que les πύλαι ἠρίαι, par lesquelles on arrivait au cimetière d'Athènes et c'est précisément à Pontdhéry que commence une des grandes lignes de tumulus. A peine a-t-on gravi du côté du nord-ouest le plateau de Pretin qu'on rencontre en même temps et le commencement d'une autre ligne de tumulus et la dénomination de *Chemin-de-la-Mort* ou *Vie-de-la-Mort*. Même chose du côté du sud, où un territoire nommé *la Grillère* est également couvert de sépultures. Enfin nous trouvons vers le centre du *Champ sacré,* au milieu de tertres sans nombre, *Champ-de-la-Mort, Champ-des-Morts, Combe-de-la-Mort* et *Combe-aux-Morts*. Que de sanglantes luttes aient eu lieu autour du Champ sacré et dans l'enceinte même, il n'y a là rien que de fort vraisemblable, mais rien aussi n'est plus conforme aux coutumes funéraires des anciens que la translation des corps dans les enceintes sacrées (1). La presque totalité de ces tumulus a, il est vrai, à peu près les mêmes dimensions; mais qu'en conclure? Si d'une part cette égalité de dimensions semble rapporter ces monuments à une date unique, d'autre part on comprendrait moins

(1) Consulté par moi sur cette question, notre illustre historien M. Henri Martin, a bien voulu me transmettre les renseiguements suivants : « Qu'il y ait eu chez les Celtes des lieux sacrés pour les morts, des nécropoles où on venait se faire enterrer *de fort loin*, cela est plus que probable, à peu près certain, dirai-je. Les fameux cercles de Stoneheuge ou plutôt Côr-gawr et d'Abury ont pour moi ce caractère, vu les vastes tumulus qui entourent de loin les cercles du sanctuaire. » (Lettre de M. Henri Martin à Ch. Toubin, 18 mars 1863.)

aisément qu'on eût pu, à la suite d'une mêlée aussi gigantesque, opérer l'inhumation d'une manière régulière et uniforme. Quoi qu'il en soit, voilà le problème et sous ses deux faces ; des fouilles seules pourront le résoudre.

ELECTIONS.

A l'issue de la séance publique du 28 janvier 1864, l'Académie s'est retirée dans ses bureaux pour procéder aux élections et a élu :

Membres associés résidants :

M. Castan, bibliothécaire adjoint de la ville et M. Weil, professeur de littérature ancienne à la faculté des lettres.

Membres correspondants

(Ordre des associés nés hors de la province).

M. Naudet, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et M. l'abbé Martin, directeur du Gymnase catholique de Colmar.

Associé correspondant

(Ordre des associés étrangers).

M. César Cantu, historien à Milan.

TABLE DES MATIÈRES.

Séance du 28 janvier 1864.

Discours de M. le Vice-Président 1
Discours de réception de M. le docteur Sanderet.... 17
Réponse de M. le Président 35
Pièces de vers, *Noël,* par M. Ch. Viancin 37
De l'introduction des Carmélites à Besançon, par M. Aug. Dusillet..... 43
Eloge historique et littéraire de Ch. Laumier, par M. Bousson de Mairet..... 67
J'te connais, beau masque, chanson, par M. Ch. Viancin. 80

PIÈCES DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

Essai sur les sanctuaires primitifs et sur le fétichisme en Europe, par Ch. Toubin.

Introduction..... 85

Essai sur les temps anciens.

PREMIÈRE PARTIE.

Le culte des arbres 89
Le culte des eaux..... 95
Les antres sacrés..... 104
Les bois sacrés..... 112
Les sacrifices humains..... 118
Le culte du taureau..... 121
Les enceintes sacrés.. 148
La caste sacerdotale..... 154
La religion Hellénique.... 166

SECONDE PARTIE.

Les Hellènes..... 178
Méprises historiques 190
Dionysos..... 202
Les noms des prêtresses..... 205
Les vaisseaux des Grecs..... 212
Les mots tragédie et comédie..... 218
Médée... 224
Circé..... 241
Hécate..... 246
Persée..... 252
Proserpine 257

TROISIÈME PARTIE.

Les sanctuaires 262

Elections de l'Académie..... 307

FIN.

Besançon.— Dodivers et Ce, imp. de l'Académie, Gr.-Rue, 42.

MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

Séance publique du 24 Août 1864.

PIÈCE DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

BESANÇON

DODIVERS ET C^ie^, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE

Grande-Rue, 42.

1865

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

Séance publique du 24 Août 1864.

PIÈCE DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

BESANÇON

DODIVERS ET C^ie^, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE

Grande-Rue, 42.

1865

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 AOUT 1864.

Président annuel, M. JEANNEZ.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

Messieurs,

L'honneur de vous présider, m'imposant le devoir de prendre la parole le premier, j'ai cherché un sujet qui fût digne de vous être présenté. J'ai cru le trouver dans notre histoire nationale, où dorment ignorés tant de faits héroïques qui ont cependant excité la juste admiration de nos pères. Vos sympathies me diront si mon choix a été heureux et si les deux hommes dont je vais esquisser l'histoire ne sont pas les dignes enfants de notre noble et glorieuse Franche-Comté.

L'audacieux génie de Richelieu avait conçu pour la grandeur de la France le plus magnifique projet; il

voulait qu'elle fût la première parmi les nations. Pour cela il fallait briser les obstacles qui eussent pu entraver ses desseins. La maison d'Autriche et l'Espagne étaient les plus redoutables, il leur jeta le défi. C'est avec un effroi mêlé d'admiration que l'Europe écouta ce terrible signal.

Le 26 mars 1635, un corps espagnol avait surpris Trêves défendue par une faible garnison française. Richelieu ne pouvait souhaiter un meilleur prétexte pour déclarer la guerre à l'Espagne, il le saisit, une lutte colossale s'engagea, elle devait durer un quart de siècle et changer la face de l'Europe.

La Franche-Comté était protégée par un pacte de neutralité qui avait encore près de trois ans d'existence; cependant le cardinal avait arrêté le dessein d'envahir cette province, ce n'était pas d'abord à la force ouverte qu'il comptait avoir recours, les négociations, la ruse et la corruption devaient être ses premiers moyens de conquête.

Les Comtois, après avoir été lents à deviner son projet, ne faillirent à la résistance. Le vieil archevêque de Besançon, gouverneur de la province, le marquis de Conflans et cinq membres du parlement veillèrent à la sûreté du pays. Ils mirent toute leur intelligence et leur énergie à paralyser les desseins des Français. Toutes leurs pensées se tournèrent heureusement à la défense de Dole.

Richelieu commença par attirer à lui les Suisses protestants, puis il chercha à se concilier quelques seigneurs franc-comtois, en louant leur courage pour

se tirer de l'oppression des clers, il appelait ainsi le parlement. Il leur promit assistance de gens de guerre et d'argent pour une si généreuse entreprise, puis quand il crut à tort la noblesse et la bourgeoisie divisées, il commença cette atroce guerre de dix ans, à laquelle il employa les meilleures troupes de France. Sous prétexte d'organiser une armée de secours qu'il voulait envoyer en Italie, il fit de grandes levées dans le duché de Bourgogne, le Bassigny et la Bresse. Les munitions de guerre et les vivres furent réunis dans les villes de France assises sur la Saône et il se mit en devoir d'envahir la Comté. Le prince de Condé, gouverneur du duché de Bourgogne, fut chargé de la conduite de cette formidable guerre.

Le 27 mai 1636, Dole fut sommée; un exempt des gardes du roi de France y apporta un manifeste de Louis XIII contenant les prétextes de l'invasion : hospitalité donnée au duc de Lorraine par la Bourgogne, prétendues violations de la neutralité. Le même officier présenta des lettres du prince de Condé et une autre déclaration portant que tout gentilhomme ou ville de Bourgogne qui voudrait continuer à observer la neutralité serait traité comme ami. Personne ne se laissa prendre à cette ruse. Les commis au gouvernement fournirent de loyales et complètes réponses, mais que pouvaient-elles contre une volonté si formellement arrêtée? La ville fut investie le 28 mai.

Les préparatifs de défense avaient été énergiques et rapides. Les Franc-Comtois détestaient les Français autant qu'ils chérissaient leur indépendance. N'avaient-

ils pas à évoquer contre eux d'amers et douloureux souvenirs? Le parlement qui dirigeait la défense avait-il oublié qu'en 1479 d'Ambroise avait promené la torche sur la cité *dolente*, ne laissant debout que la maison qu'il habitait (1); pouvait-il ne pas se souvenir que cet implacable ennemi avait fait massacrer les habitants n'en laissant que quelques-uns pour *graine?* Les autres villes de la province n'avaient-elles pas ressenti les rigueurs des Français? Quarante ans à peine s'étaient écoulées (1595) depuis que Henri IV les avait traitées avec une barbarie qui ne lui était pas habituelle. D'ailleurs la Franche-Comté, constante dans sa fidélité à l'Espagne, avait les motifs les plus sérieux de défendre son indépendance. Elle n'était assujettie à aucun impôt, elle conservait au don gratuit son caractère libre et volontaire, elle n'était jamais distraite de ses tribunaux indigènes, elle n'admettait aucune troupe étrangère.

Dans cette terrible et glorieuse occurrence, les Comtois ne démentirent pas leur vieille réputation de bravoure. Le profond sentiment de leur indépendance en fit des martyrs et des héros. Jamais ils ne mirent plus en évidence la force de leur gouvernement intérieur, leurs mœurs et leurs maximes traditionnelles. A l'instant du péril, Ferdinand de Rye, ce stoïque vieillard, vint s'enfermer dans Dole, et encourager par sa présence ses intrépides défenseurs.

M. de Saint-Martin (Vaudrey), gouverneur de Dole, était occupé aux guerres d'Allemagne. L'archevêque et le parlement confièrent le commandement de la ville à M. de Laverne, maître de camp, dont la terce (2) avait

figuré à la prise de Porrentruy ; il venait d'en ramener les restes à Dole, environ sept à huit cents hommes. M. de Laverne était digne de cette importante mission ; élevé dans le métier des armes aux Pays-Bas et en Allemagne, il avait passé par tous les grades. Il garda avec lui sa colonnelle et quatre autres compagnies, le reste fut envoyé à Gray et à Salins.

Parmi les officiers qui le secondèrent dans ces occasions mémorables, permettez-moi, Messieurs, d'en choisir deux pour m'en occuper d'une façon spéciale. C'étaient deux braves comptés parmi les plus braves, et dont un mériterа en 1638 le glorieux surnom de *Martyr de l'honneur*. Ils étaient frères, hélas leur nom vient de s'éteindre... Au mois de janvier nous redisions ici l'éloge de leur dernier descendant mâle ; vous avez déjà nommé Antoine et Carle Dusillet.

Antoine, né à Dole en 1599, avait été nommé sergent major (3) de cette ville par lettres patentes d'Isabelle-Claire-Eugénie, Infante d'Espagne, le 23 juillet 1630. Boyvin, qui se connaissait en courage et était maître dans l'art des fortifications, signale ses talents d'ingénieur et proclame ainsi sa bravoure.

« Nous fumes grandement aidés en cette occurence, comme en plusieurs autres, par le sergent maieur Dusillet, du quel je ne puis oublier la diligence, l'adresse et la hardiesse qu'il a fait paraître en tous les plus périllieux explois contre les ennemis. Ce feut luy qui dez le commencement du siège désseigna presque tous les nouveaux ouvrages faits du costé d'Arans qui les advança par sa présence et par son assiduité de jour et

de nuit, qui les poussa fort avant contre les tranchées françoises, y conduisant de petites brigades, afin de saisir les postes avantageux et les garder pendant que les ouvriers remuaient la terre. On le vit en toutes les sorties commander sagement et courageusement la vieille garnison, et porter les ordres aux Eslus, les animant par son exemple à prodiguer leur vie et mespriser la mort et faisant jouër ores la prudence, ores le courage, pour les pousser ou retenir où il convenoit. Au commencement de juillet pendant qu'il s'employoit pour faire eslever une espaule de terre pour couvrir l'entrée devant la porte d'Arans entre les deux corps de garde, un coup de canon de l'ennemy brisa l'arc de la porte, et en abattit les pendans et l'arrière voussure dont il fut presque acravanté (écrasé) et en eust deux costes enfonsées, outre plusieurs meurtrissures par le corps. Il pressa de sorte sa guérison, pour rentrer en ses premiers exercices, qu'il sortit trois sepmaines après (4), et quoy qu'il ne peut souffrir le poids de son espée sur le flanc, se porta avec le baston en main pour donner des ordres aux plus dangereux endroits dedans et dehors (5). »

C'est une rude et belle physionomie de soldat que Boyvin a ainsi crayonnée. Antoine était grand et il avait l'air extrêmement dur (6). Sa manière d'exprimer ce qu'il ressentait glaçait la plaisanterie même chez les plus braves.

Lorsque le prince de Condé envoya à Dole le manifeste de Louis XIII, le gentilhomme qui en était porteur fut introduit, au collége Saint-Gérome, devant l'arche-

vêque, les députés du parlement, M. de Laverne et plusieurs autres nobles personnages. Après avoir présenté les lettres de son général, il tira de sa poche plusieurs exemplaires de la déclaration et les offrit aux personnes présentes. « Il y avoit, raconte Boyvin, parmy ces cayers de petites pièces de deniers tournois taillés au moulinet et marqués fort nettement des trois fleurs de lys, il les laissait couler sur les quarreaux de la salle à mesure qu'il alloit présentant ses papiers. Le sergent maieur Dusillet qui l'avoit conduit à l'audience s'en apercevant ne pût dissimuler cette vaine bravade, et ayant recueilly ce qu'il rencontra de ces mesmes deniers les luy alla représenter s'enquérant si c'étoit de guet apens qu'il alloit semer des fleurs de lys sur le pavé, s'il en avoit charge et s'il avoit considéré quel traittement mériteroit une telle outrecuidance, qu'il deut remporter ces monnoyes qui avoient aussi peu de mise que de valeur et qui ne trouveroient jamais cours en Franche-Comté. Le gentilhomme surpris eut recours aux excuses feintes ou vraies et aux protestations que ces espèces s'étoient glissés dans sa pochette entre les feuillets de papiers qu'il portait, et tombés en terre par mégarde en les tirant et quoy que d'abord il eust refusé de les reprendre, il les reçut et ressera quand il vit que l'officier estoit pour prendre ce jeu à bon escient (7). »

Un auteur anonyme (8) a dit que le caractère des Francs-Comtois avait besoin d'être forgé comme le fer tiré abondamment des mines de leur pays, celui d'Antoine Dusillet n'avait point été forgé et assoupli, le

danger était pressant, un ennemi formidable était aux portes et il ne put endurer ce qu'il prenait pour une bravade de son envoyé.

Carle, second fils de Claude Dusillet (9), était de haute taille, sa figure était très dure, son air martial (10); cet aspect sévère cachait un cœur accessible à de tendres passions. Une aventure de jeunesse le jeta dans la carrière des armes.

Après avoir suivi les cours du collége des Jésuites, il avait étudié la philosophie sous leur direction; ces pères le distinguèrent et voulaient le pousser plus avant dans les doctes études, mais Dieu en avait autrement disposé.

Le 15 décembre 1627, un souper, chez Jean Dubois, hôte public à Dole, le réunissait à quelques jeunes gens de son âge et de sa condition. Le repas s'était prolongé « avec modestie jusqu'à environ huit heures et demie en nuict » quand les convives songèrent à rentrer au logis. Ils montèrent la Grande-Rue sans quereller personne, parvenus devant la ruelle de Landon, ils rencontrèrent devant une boutique un tourneur, nommé Louis Joly. Carle le heurta par mégarde, tous deux s'en irritèrent, des paroles s'échangèrent, Dusillet en fut piqué et demanda à son interlocuteur « si jamais il avait mis l'épée à la main, » Joly répondit « aigrement qu'il l'avait mise autrefois et en bon lieu. » Les épées furent tirées, ils ferraillèrent quelque temps, des coups furent échangés. Dans la lutte, Carle atteignit accidentellement d'une estocade Joly au côté droit du cou; bientôt cet homme n'était plus.

Le vainqueur éperdu prit la fuite. Le remords, la douleur, la crainte qu'il avait de ses parents, le respect qu'il leur avait voué, l'appréhension des rigueurs de la justice l'éloignèrent de sa patrie ; il alla prendre du service dans les armées des Pays-Bas.

Incorporé dans la compagnie du capitaine de la Morel de la terce du comte de la Tour, il s'y distingua bientôt. En 1633 on le nomma alphère dans la compagnie du capitaine Bancenel et son expérience dans le métier des armes le fit choisir pour lever des recrues dans le comté de Bourgogne. Il fut contraint d'y séjourner longtemps parce qu'on s'opposait au départ de ces levées ; le procureur général au parlement de Dole ayant connu la présence de Dusillet, banni par sentence du 28 octobre 1628 de sa ville natale et de son territoire avec défense de s'y représenter, le fit saisir ; la mission dont il était chargé ne lui servit pas de sauvegarde, on le conduisit dans les prisons de Dole.

Alors il sollicita sa grâce. Il fit valoir son jeune âge, il avait à peine dix-huit ans lors de cette malheureuse rixe, l'honorabilité de sa famille, les services militaires de son oncle, Germain Dusillet, lieutenant de cavalerie, mort à la bataille de Fleurus, ceux de son frère Antoine et les siens propres. Le magistrat de Dole reconnut la vérité des faits allégués dans la requête et l'apostilla favorablement. Des lettres de rémission lui furent accordées le 4 juillet 1633 (11). Il continua à parcourir la carrière où un malheur l'avait entraîné, ses services furent récompensés, à l'époque du siège il était capitaine dans la terce de M. de Laverne.

Peu de temps après l'obtention de ces lettres de grâce, Claudine Renard, de Rahon, devint sa femme. L'amour seul les avait réunis. Claudine n'était point noble comme Anatolia Goubot, épouse du sergent major.

Pendant le siège de Dole, le capitaine fit vaillamment son devoir, il mérita aussi que Boyvin lui consacrât une des pages les plus glorieuses de sa patriotique et émouvante narration.

Les régiments de cuirassiers de Mercey et trois régiments de Croates, commandés par Forcas, étaient arrivés sur l'Oignon, M. de Conflans les avait rejoints avec douze cents hommes. Les Croates campèrent près de Pesmes, d'où ils harcelaient les assiégeants et cherchaient à leur enlever les vivres qui leur venaient d'Auxonne. Les Français incommodés de ces courses voulaient s'en venger; M. de la Meilleraie, commandant de l'artillerie, sortit du camp à la tête d'un corps de cavalerie et d'infanterie pour tâcher de surprendre Forcas qui, averti à temps, vint à sa rencontre, et après une affaire assez vive obligea M. de la Meilleraie à se retirer.

Après cet échec, les assiégeants ne pensèrent plus qu'à mettre leur camp à l'abri des attaques du dehors, ils résolurent aussi de faire sauter la pointe du bastion du vieux château, dont les ruines comblant le fossé leur faciliteraient l'assaut. Pour hâter l'exécution de ce projet, ils établirent de nouvelles batteries pour ruiner la tenaille voisine; ses habitants la fermèrent aussitôt du côté de la ville, ainsi que l'entrée du bastion. Afin

d'empêcher l'effet de nouvelles mines, on fit creuser l'intérieur de ce bastion sur une ligne transversale, jusqu'à une profondeur assez grande pour rencontrer les travailleurs de l'ennemi. Maintenant laissons la parole à Boyvin :

« Les assiégés ne pouvoient souffrir de voir gagner leur fossé pied à pied, ils prindrent résolution d'empescher ou retarder ce progrès de l'ennemy en s'affrontant teste à teste. Le capitaine Dusillet qui avait succédé à Légna en la compagnie des Eslus d'Orgelet, eut commandement de sortir à cet effect sur les dix heures de nuict du vingtième de juillet, suivy de quarante soldats, et vint bourgeois choisis, avec un vintaine de charpentiers et gens de labeur portans coignées, pioches et autres outils propres à couper, rompre et combler les ouvrages : ceux qui gardoient les dehors avoient ordre de se tenir prests au premier mandement. Dusillet se coula le long du fossé avec les siens : et ayant gagné la poincte du boulevard s'élança brusquement, et à l'impourvüe sur ceux qui travailloient et commandoient dans ces galeries. Il boulverse d'abord tout ce qu'il rencontre, met le feu aux fascines et aux bois, assomme les fossoieurs et leurs gardes, donne la chasse à ceux qui estoient dans les tranchées, les enterre dans les fondrières et fait une sanglante boucherie de tous ceux qui ne scavent pas se garantir de vitesse. Pendant que les pionniers terreplanent les creusages, renversent les tonneaux, gabions, palissades et mantelets des assiégeants, et s'efforcent de réduire tout en cendres ; il suit sa poincte et à coups de fléaux hérissés de grands clous

de fer, de haches d'armes et de grenades terrasse ce qui lui veut résister, tirant droit au canon qu'il alloit aborder si les boues qu'une bourrasque du jour précédent avoit causées ne luy eussent apporté du destourbier. Ses gens s'animans l'un l'autre et poursuivans l'ennemy jettent de si haut cris que l'air en retentit, et par leurs voix confuses, parmy les meurtres, et les flammes qui leur servent de torches, rendent la nuict effroyable. Cependant les assiégeans y accourent de toutes parts et attachent une si furieuse escarmouche, que leurs canoniers se réveillent et tonnent contre les remparts ou la bourgeoisie étoit en devoir; les grenades volent de part et d'autres; le capitaine Dusillet est blessé en divers endroits et contraint de se retirer, son sergent tombe roide mort... Dusillet guérit dans peu de jours aussi prest à combattre que jamais (12). »

Ne croirait-on pas lire un récit d'Homère? Carle n'est-il pas le digne frère d'Antoine? les blessures ne pouvaient arrêter ces hommes de fer; n'ont-ils pas mérité tous deux d'être cités à côté de ces parlementaires héroïques, de ces religieux, de ces avocats, de ces bourgeois, de ces femmes, de ces garçonnets qui méprisoient la mort et dont plusieurs donnèrent leur vie pour sauver leur cité attaquée par les Français?

Le 13 août, le prince de Condé fit une dernière et infructueuse tentative. Dans la matinée du 14, les troupes du duc de Lorraine parurent en bataille sur les hauteurs d'Archelange; le duc vouloit attaquer immédiatement, mais sur les représentations qu'on lui fit que son infanterie n'était pas arrivée et que l'armée

royale se disposait à la retraite, il différa l'attaque jusqu'au lendemain.

Dans la nuit du 14 au 15, le prince effectua sa retraite, et le 15, jour de l'Assomption, le duc de Lorraine entrait à Dole. La joie des assiégés ne peut se raconter, elle tenait du délire ; ils attribuaient leur délivrance plutôt à un miracle qu'à leur valeur et à leur constance.

Les contemporains se sont arraché les détails de ce siège célèbre. Des bastions que défendirent ces braves quelques-uns sont debout à peine; les noms de tous ces belliqueux Franc-Comtois auraient été perdus si Boyvin n'avait encore été obligé de protéger son pays contre les manifestes du prince de Condé, comme il l'avait défendu contre ses soldats; il les a sauvés de l'oubli dans le récit qu'il a fait de ces deux mois et demi de combats, de famine et de peste pendant lesquels Dole a su mériter une page glorieuse dans les annales des peuples qui ont combattu pour leur liberté.

Après le départ de Condé, les Franc-Comtois ne furent guère plus heureux. Au mois d'octobre le balliage de Dole était tout brûlé et saccagé par les Français, celui d'Amont à moitié brûlé et saccagé par les Allemands (13), il ne restait que le balliage d'Aval qui devait avoir cette grâce d'être mangé le dernier. Antoine, à cette époque, consigne dans son journal des détails intéressants (14). « Le siège estant donc levé, la peste fut si cruelle qu'elle obligeat la plus part de Messieurs du parlement et de Messieurs de l'université, de la chambre des comptes et du magistrat de la ville de sortir et de chercher des asilles

et couvert en la campagne (15) tant que la ville demeura défornie de persones et principalement de soldats, qui furent réduit à une telle extrémité qu'il n'y en avoit que neuf effectifs lesquels fesoient leur devoir ordinaire le jour aux portes et de nuict au corps de garde de la muraille. »

Dans cette triste situation, les commis au gouvernement chargèrent le sergent major, le 11 décembre 1636, de lever une compagnie de cent mousquetaires et lui en donnèrent le commandement. Les motifs de cette confiance exprimés dans la patente témoignent de la haute considération qu'il s'était acquise (16).

A la dernière heure de la peste, Dusillet perdit deux filles, Anna et Marguerite; quoique malade (il avait un bubon sous l'aisselle), il continua son service, le manque d'officiers l'y contraignait; tous les jours au péril de sa vie, il visitoit les corps de garde, « tenoit conte des clefs de la ville, lesquels il failloit deux fois passer par les flammes en sa cour au grand feu de bois de genévrier pour empescher le mauvais her. »

Antoine était aussi pieux qu'il était brave, au-dessous d'une pancarte de Notre-Dame de Lorette de 1651 qu'il a placée pour servir de titre à son journal, on lit écrit de sa main (17) : « Ensuite d'un vœu faict par le sieur Dusillet estant dans les prisons, il a exécuté le voyage à Saint-Carle et à Notre-Dame de Laurette à pied, comme il l'avoit promis. Il sortit le 20 septembre 1651 et retourna le 18 janvier 1652. »

Il avait été anobli avant 1634 (v. note 11).

L'armée française avait évacué en bon ordre notre

province, l'armée comtoise tenta en vain d'entrer dans le duché de Bourgogne. Le duc de Lorraine, dont la bravoure n'excluait pas la prudence, conseilla à la Comté de renouveler le traité de neutralité (18). Le prince de Condé sembla plusieurs fois faire des avances en ce sens, mais ce n'était qu'un moyen employé par Richelieu pour endormir la prudence du parlement. Les Franc-Comtois se montrèrent partout admirables de bravoure, mais partout ils ne furent pas heureux, leurs maux continuèrent sans relâche.

Galasse, pour faire vivre son armée, rançonnait amis et adversaires. Lure et Quingey emportées d'assaut furent pillées et réduites en cendres. Ces désastres n'ébranlèrent pas la résolution de nos ancêtres. Cependant les opérations d'ensemble n'étaient plus ce qu'elles étaient avant le siège de Dole, la jalousie avait parlé, chacun alors livré à soi-même tira de son propre fond des ressources étonnantes.

Au mois de mars 1637, Henri d'Orléans, duc de Longueville, ouvrit la campagne par la prise de Saint-Amour; il brûla le château de l'Aubepin, prit celui de Chevraux et fit mourir le capitaine Simard qui le commandait, parce qu'il lui avait fait acheter trop cher une masure. Après avoir fait une pointe sur Saint-Claude et brûlé Moirans, il vint attaquer Lons-le-Saunier. Cette ville se défendit pendant trois semaines avec une bravoure inutile, sans ressources, sans combattants, elle fut prise d'assaut le 27 juin. Montaigu eut le même sort; Bletterans succomba le 4 octobre après un mois de vaillants efforts. Après avoir menacé Salins, Longue-

ville vint camper entre le Doubs et la Saône. Bientôt allait être mise en pratique une nouvelle tactique de Richelieu. La première fois sur ses ordres, Condé avait pris le lion par la tête, mais cette fois changeant de main, le cardinal attaquait le lion par les flancs (19).

Richelieu voulait Besançon et Salins, mais son dessein ayant été découvert par les Franc-Comtois, ils tournèrent tous leurs efforts vers cette dernière ville. Sur la fin de mai 1638, Longueville se rapprocha de Dole, le 2 juin il fit capituler le château Chaussin, commandé par le capitaine Cadet, et le même jour il mit le siège devant Rahon.

Le village de Rahon, situé sur éminence, s'appuie à une épaisse forêt ; son château, bâti en briques sur une plateforme élevée, était carré, flanqué de quatre tourelles et défendu par un large fossé. Il avait un épais donjon bordé par une muraille aussi en briques (20).

Le marquis de St-Martin et le parlement qui avaient pendant le siège de Dole éprouvé la valeur de Carle Dusillet l'avaient, au commencement de 1637, nommé commandant de cette importante forteresse (21). Suivi de cinquante soldats et d'un sergent d'infanterie, il avait pris possession de ce poste d'honneur.

Seize cent trente-sept, seize cent trente-huit, terribles années, Messieurs, « le moment du plus grand effort fait à notre Bourgogne par les Suèdes et les Français (22). » Ce n'était pas Longueville seul qui prenait les châteaux, faisait pendre les capitaines et décimer les soldats qui osaient les défendre, c'était le comte de Grancey, c'était le terrible duc de Saxe-Weimar qui

ravageait nos montagnes et y promenait la désolation et la mort; c'était la faim qui déchirait cette poignée de glorieux soldats défenseurs de leur patrie, de ces soldats qui demandaient en vain du pain et des armes et à qui on ne pouvait en donner, de ces soldats qui pour soutenir leur vie « en vinrent à la chair humaine, ceux qui étoient occis servant de pâture aux autres et bientôt hors du camp firent picorée de chair humaine pour manger (23). » C'était enfin la peste qui achevait l'œuvre de la famine et de la guerre.

Le château de Rahon n'était guère dans un meilleur état que tant d'autres dont le manque de vivres chassait les défenseurs; cependant écoutons avec quel calme et quelle résignation, le 13 juillet 1637, Carle Dusillet écrit aux commis au gouvernement :

« Messeigneurs, selon l'ordre et la commission qu'il vous at plus me donner au chasteau de Rahon, avecque le nombre des soldats pour la garde du chasteau, j'ai jusques à présent faict le service avec mes dits soldats au mieulx que j'ai pu; mais comme les pauvres soldats ne recoipvent aucun payement ni pain de munition, estant contraints et réduits à la faim, j'ai cru que mon debvoir m'obligeoit de vous en donner avertissement, afin d'estre deschargé, s'il y avoit quelques deniers de nostre Roy, quoique je sois toujours praitz à honorer les commandements qu'il plaira à la souveraine court me donner, suppliant Dieu vous augmenter et accroistre en santé, longue et heureuse vie, pour la conservation du pauvre peuple (24). »

Comment aurait-on pu lui envoyer vivres et deniers

quand, un mois plus tard, 14 août (25), Boyvin écrivant à Chiflet, abbé de Bellefontaine, trace ce navrant tableau : « On nous promet un secours de quatre mille hommes par Jean de Wert, mais ne trouvant plus rien à manger dans le pays ne scay qu'il fera. Je vous asseure sans aucun enchérissement qu'il est mort dans la Comté de Bourgogne depuis le siège de Dole plus de quatre cens mille hommes et qu'il n'y reste pas le quart de ce qu'y estoit auparavant. Plus de mille villages et bourgs ont été brûlés. Les Allemands et Lorrains ont saccagé tout ce qu'il y avoit de bestiaux et de grains, de meubles et d'argent et en ont emporté une partie dans leur pays. Je tiens pour certain que les amys et les ennemys en ont tiré plus de trois millions d'or et d'argent clairs. En sorte qu'il est plus malaisé de trouver cent francs à rente qu'il n'estoit avant la venue des Lorrains de trouver trente mille. On n'a rien moissonné à quatre lieues de Dole n'y presque dans tout le pays. »

Le procureur général Brun (le 27 septembre) trace le même tableau au Cardinal Infant, avec non moins d'énergie, il ajoute que l'on craint la révolte de la garnison de Dole qui n'a pas reçu de paye depuis cinq mois malgré tous les efforts que les magistrats ont fait pour se procurer de l'argent.

Quelle misère, Messieurs, « et cependant, ajoute Boyvin, ce n'est pas que ceux du pays n'ayent un courage ostiné et qu'ils ne se défendent en chaque petite place comme des lyons, mais que servira tout cela quand il n'y aura plus de sang dans les veines ni plus de morceau de pain à manger dans la ville. »

Le 19 septembre, Carle Dusillet, « malade et infirme de sa personne, étant dans son lit couché » fait son testament au château de Rahon, pardevant messire Pierre Jacquinot, curé, n'ayant trouvé moyen d'avoir un notaire à cause de la guerre (27). Il croit sa fin prochaine, il exprime avec simplicité et grandeur sa foi chrétienne, puis il élit sa sépulture en l'église Notre-Dame de Rahon où sont inhumés ses grand-père, grand'mère, oncles et tantes dudit lieu. Il indique les prières qui doivent être dites pour le repos de son âme; il n'oublie pas les pauvres, enfin ses libéralités s'étendent sur ses frères, *Antoine et Léonard*, sa sœur *Antoinette* et son cousin *Vannier de Rahon*.

Il donne à son beau-frère, Pierre Renard, son buffle, à Ferdinand Renard, son autre beau-frère, sa grande arquebuse, son bouquincan (vêtement en peau de bouc) et son chapeau; à son beau-père ses filets et pantennes (28), enfin il institue « sa vraye héritière seule et pour le tout, Claudine Renard, sa femme bien-aimée. »

Le 25 septembre, le gouverneur avertit le parlement des projets que les Français avaient de surprendre le château de Chaussin; au mois d'août il avait été arrêté en conseil qu'on ferait sauter cette place, mais après la prise de Bletterans on s'était décidé à la conserver.

Le colonel Maillard, envoyé pour surveiller les desseins de l'ennemi et surprendre le château de Pierre, faillit être pris par M. de Villefranche qui était accompagné de 200 chevaux. Maillard avait lui-même de la cavalerie; bien que les Français fussent sur le bord

d'un bois et qu'il craignit une embuscade, il les chargea, leur fit des prisonniers et leur prit du bétail. Il se retira à Rahon où il laissa cent dragons (29), mais ils n'y restèrent pas longtemps ; dès le lendemain le parlement les offrait au gouverneur pour conduire la *Louise*, pièce de canon abandonnée par Condé et une autre de même calibre, deux pièces de batterie que M. de Saint-Martin lui avait demandées (30). Cependant cette augmentation de garnison était bien nécessaire pour la défense de la place et pour aider Chaussin dont le commandant implorait sans cesse du secours.

Un autre danger à cette époque était encore plus menaçant. Le parlement craignait de voir les nôtres passer aux François. Il le disoit le 22 septembre 1637 au cardinal infant : « Les barbaries et inhumanités des soldats allemands envers le pauvre peuple passant toutes limites, aucuns se sont relâchés d'admettre la protection des François... nous voyons ceux qui restent dans les bois, s'y sentant traqués par les Allemands, être furieusement aux mains avec eux, d'où nait comme une guerre civile. Nous estimons que le François qui est assez informé de nos disgrâces et de notre foiblesse et que s'en servant use maintenant de toutes les douceurs et caresses qu'il peut envers ceux qu'il tient des nôtres pour amorcer et attirer le surplus (31). »

Au mois de novembre, le mal est si grand que (le 7) M. de Saint-Martin écrit de Salins au parlement : « Dans ces extrêmes périls tous priviléges cessent si avans et ceux même de l'Eglise, qu'on peut prendre dans icelles jusques aux reliques et sanctuaires sans que par autant

les priviléges soient altérés..., ce n'est pas le roy qui les fait cesser, mais la violence de nos ennemys, la quelle est telle contre nous qu'il n'y a d'autres remèdes pour faire durer nos franchises que de les faire cesser pour un temps (32). »

Dans ces terribles extrémités, nos aïeux recoururent à Dieu, le nouvel archevêque ordonna des prières générales dans tout le diocèse, un jeûne la veille de la fête de l'immaculée Conception et le jour de cette solennité une procession dans toutes les paroisses pendant trois ans. Le saint Suaire fut promené à Besançon, accompagné de tout le clergé vêtu de blanc, on prescrivit des prières de quarante heures dans les villes, « prenant égard que la plupart des villages sont destitués de pasteurs et paroissiens, le siècle étant le plus misérable qui se soit vu de plusieurs centaines d'années (33). »

Dans les mois suivants, les souffrances des Franc-Comtois furent aussi douloureuses. Sur la fin de janvier 1638, le duc de Savelli vint à Besançon et demanda à la province d'entretenir à ses frais les armées impériales et royales jusqu'au mois de mai prochain. On devait arriver avec de grandes forces pour recouvrer ce qu'on avait perdu et même pénétrer en France. Citons encore à cette occasion cet éloquent passage d'une lettre de Boyvin à l'abbé de Bellefontaine (34) : « Vous pouvez juger si nous sommes bien estonnés nous trouvant réduits à telle disette que nous n'avons ny vivres ny argent et que nous avons perdu tous les villageois et les villages, sauf un petit coin de la montagne à la ruine duquel nos hostes abboyent d'une non pareille avidité,

il n'y a cependant que pour un déjeûner et au partir de là on pourra bien marquer sur la charte : *Campos ubi Burgundia fuit;* je vous laisse à penser quelle espérance peut avoir un pays où on ne sême rien, où il n'y a plus ny hommes, ny bestiaux, ny retraites que dans les bois et les grottes ou dans trois ou quatre chétives villes, où l'on meurt de faim; avec tout cela nous sommes si malheureux que l'on escrit encore que nous avons abondance de biens, mais faulte de zèle et d'attention. »

Dans cette extrémité, Brun et Bereur furent députés au duc de Savelly pour lui peindre le misérable état de la province. Ils le prièrent de ne pas envoyer d'autres troupes, parce qu'elles mourraient infailliblement de faim, comme celles qui étaient en Franche-Comté. Ils furent bien accueillis, mais on doutait de leur bon vouloir. Ils réclamèrent à grands cris la protection du prince pour obtenir le renouvellement de la neutralité. Le 20 janvier, les gouverneurs s'adressèrent aux Suisses pour le même motif; ils leur envoyèrent M. d'Acosta pour les presser de les aider et les remercier de leurs bons offices antérieurs Le duc de Lorraine écrivit dans le même sens au cardinal infant. Hélas! ce remède leur échappa ; ils étaient abandonné et Richelieu avait décidé leur conquête (35).

Le duc de Savelli ayant insisté, les députés se réunirent à Besançon. » Contraints de faire de nécessité vertu, » ils lui offrirent d'appliquer pour trois mois aux troupes qui étaient logées à Dôle, à Gray et à Salins et qui n'avaient pas reçu de solde depuis sept mois, les

deniers provenant du surhaussement du sel et d'une contribution ordonnée sur les terres du val de Miège et de Saint-Claude, et d'employer le surplus à acheter du grain pour nourrir la gendarmerie. Le clergé accorda vingt mille francs pour les nécessités de la province. Ils faisaient l'impossible et on les soupçonnait toujours (36).

Cependant, dans tous les autres gouvernements, les provisions d'argent arrivaient en abondance, on cédait à toutes les sollicitations; aussi le marquis de Saint-Martin pressait-il le parlement d'envoyer en Espagne un de ses membres pour accompagner M. de l'Aubepin, afin d'exposer les nécessités de la province (37).

Vers le mois de mars, le chanoine Castelet et le colonel de Raincourt obtinrent, à force d'instances du marquis de Léganez, qui était à Milan, un secours de 20,000 écus. Il faut voir à quels humbles moyens ces fiers parlementaires ont recours pour juger de leur détresse. Boyvin et Brun leur annoncèrent depuis Salins (le 24 mars) cette bonne nouvelle; ils leur dirent qu'il fallait faire un petit présent au secrétaire du marquis « lequel procurera, tant à Milan qu'en Espagne toutes sortes de bonnes expéditions. » Le parlement se hâta d'écrire en ce sens (27 mars) au colonel de Raincourt, il ajoutoit : « Vous direz au secrétaire à quelle misère nous sommes réduits et le prierez de continuer ses soins pour cette province, avec assurance qu'elle ne restera pas ingrate si elle peut recouvrer quelques forces (38). »

Ainsi on osait les accuser et à peine cherchait-on à les défendre. L'Espagne aurait mieux aimé les voir devenir un XIII[e] Canton Suisse que Français. Mais eux

n'avaient rien perdu de leur constance, périsse la Comté si elle n'est plus Franche-Comté ; tel était le secret de leur dévouement, le soutien de leur courage.

Les jours se suivent dans ces terribles angoisses, les courses de l'ennemi, ses mouvements sur la frontière ont leur retentissement au château de Rahon. Dusillet n'a pas de provisions il en demande sans succès, la garnison n'est pas suffisante pour défendre un château d'une aussi grande étendue, on lui envoye des hommes et on est forcé de les lui reprendre de suite (39). Les habitants du village, obligés de nourrir les soldats, se plaignent d'être foulés par eux et prient le capitaine de porter leurs doléances aux gouverneurs (40). Dans les premiers jours d'avril le danger était menaçant, les français agissaient avec le plus grand secret. M. le baron de Savoyeux écrivit à Dusillet de lui faire savoir sans délai si l'ennemi, qu'on disait être à Bellegarde, en était prêt à sortir pour venir attaquer Chaussin et Rahon. Si nous en jugeons par une lettre du capitaine au parlement (3 avril) (41), l'alarme était grande. Il n'ose renouveller ses demandes « ny pour argent ny pour auttres nécessités, sinon pour avoir quarante hommes bien munitionnés affin que Dieu aydant à la faveur des bonnes armes il se défende de mieux et de sa petitesse contre les assauts de l'ennemy. » Il ne se faisait pas illusion sur sa situation, il signalait encore les grands défauts de son poste et nonobstant il se préparait à une énergique résistance.

Le 20 mai il avait reçu des lettres importantes et les avait transmises, avec une de sa main, aux commis au

gouvernement. Que contenaient ces lettres? On l'ignore, elles sont perdues. Il paraît qu'elles annonçaient l'approche de l'ennemi puisqu'on lui répond : « Nous pourvoyrons incontinent aux choses que vous réclamez pour la défense du chasteau de Rahon nous ne doubtons point que vous ne perdiez plustot la vie et celle de vos soldats que de le rendre à l'ennemy (42). » Magnifique témoignage de confiance de la part d'hommes qui chaque jour risquaient leur vie pour la défense de leur pays.

Six jours plus tard le parlement disait au gouverneur : « Nous avons pourvu autant que nos nécessités peuvent le permettre aux choses que demandent le capitaine de Rahon. » Hélas que pouvait-il lui envoyer, lui qui réclamait avec instance l'éloignement du régiment de M. de Laverne, huit cents hommes environ, n'ayant pas de grains pour le nourrir. Le lendemain il écrivait au capitaine : « Nous mettons ordre incontinent à vous faire tenir les provisions que vous désirez pour la conservation de votre place, veillez bien à ce qui se passe autour de vous pour ne rien faire mal à propos (43). » Le 28, lettre en ce sens au baron de Scey et cependant le deux juin le capitaine attendait encore ces provisions et ces soldats dont il avait un si plus pressant besoin et qu'il ne devait jamais recevoir.

Le duc de Longueville et le sieur de Feuquière, son lieutenant-général, s'avancent pour investir Chaussin, Le capitaine Cadet en avertit Dusillet qui envoye, le 1er juin, sa lettre au parlement en lui annonçant que soixante chevaux des ennemis étaient venus pour en-

lever ses bestiaux, « mais qu'ils ne s'en iront pas tous (44), » il ajoute « qu'ils ont quitté fort franchement la proie. » C'était une plus noble proie que convoitaient les français ; ils étaient partis mais pour revenir l'assiéger et le prendre. Dans cette lettre et une autre du même jour, adressées au gouverneur, il réclame avec instance « des flambeaux, des lanternes et quelques fauconnaux. »

Le 2 juin le parlement avait conçu l'espérance de pouvoir dégager Chaussin et Rahon; il annonçait au baron de Scey que les ennemis étaient revenus devant Chaussin et l'assiégeaient; mais que, « comme le gouverneur envoyait M. de Sauvigny avec de la cavalerie et des dragons, s'il était assisté d'infanterie comme il serait possible de le faire en prenant les levées de Salins, des gens de la Bresse et des compagnies de M. de Laverne il y aurait peut-être moyen de déloger les ennemis (45). »

Il était trop tard. Le baron d'Arnans envoyé le même jour en reconnaissance du côté de Chaussin avait assisté à la prise de cette place. Il avait estimé faussement que les Français n'avaient guère que huit cents hommes tant cavalerie qu'infanterie. Cependant la perte de Chaussin avait enlevé aux commis au gouvernement leur illusion et leur espoir. « Ils sont maintenant devant le chasteau de Rahon qu'ils battent avec leurs deux pièces de canon avec apparence qu'ils ne manquerons de l'emporter de mesme que de la les autres places voysines. » Telle était la pensée qu'ils exprimaient le 3 juin à 8 heures du matin (46), le même jour ils écri-

vaient encore à M. de St.-Martin ces lignes qui peignent leurs angoisses : « Au lieu de huit cents ils sont plus de cinq milles commandés par Longueville; Jà ils sont devant le chasteau de Rahon qu'ils battent incessamment et bruslent le village, leur dessin est de passer de la à Vaudrey (47). »

La dernière heure du château de Rahon et de son interpide capitaine allait sonner, elle n'effrayait pas cet homme qui a montré un courage si simple et si plein d'une calme grandeur. Le 2 juin il envoyait au parlement la lettre que nous allons vous liré et qu'on peut qualifier, le testament d'un héros (48). « Mes très honorés Seigneurs, comme je n'ay point heu de responses des deux messagers que je vous ay envoyés, en estant en peine, je n'ay manqué à vous redoubler les nouvelles de l'ennemy qui a battu fort ce jourd'hui Chaussin avecque plusieurs pièces de canon, et comme me sont venus voir avecque ung trompette le sieur Chanteret et ung lieutenant, lesquels, après leur avoir demandé ce qu'il voulloit et cherchoit, m'ont respondu, principalement ledit Chanteret, qu'est-ce que je prétendois faire, et si je ne me voulais, rendre à ce coup, il n'y auroit aulcune miséricorde ni cartier, si je ne me servais d'une sauvegarde, laquelle il m'a montré entre ses mains. Sans l'avoir voullu regarder, j'ai respondu que je n'estois en ce monde que pour le service de la Bourgogne et celui de mon maistre le roy d'Espagne. Lors ledit Chanteret me pensa faire plusieurs contes, mesme que j'étais sujet originel de madame la duchesse d'Elbeuf (49) et que partout il y alloit de son intérêt et

que j'en répondrois. Mais cela ne m'at pu rien lui faire respondre, sinon que les pièces de canon que les François conduisoient pourroient bien faire trembler nos murailles, mais non les soldats bourguignons qui les défendoient. Sur ce ayant repris que ce soir il esperoit d'entrer dans Chaussin et demain dans Rahon, je lui respondis que, Dieu aydant, je l'attendrois, protestant d'estre fidèle au service de vos seigneuries, selon ma petite qualité de soldat, mes gens et moi ne demandant pas mieux que de combattre l'ennemy, dussions-nous tous mourir et moi le premier. Je ne manquerai pas, si je peu, de vous advertir de temps en temps de tout ce que je pourray sçavoir, attendant l'aide que je vous ay demandé par les précédentes; et priant Dieu vous maintenir je vous suis sans fin... Carle Dusillet. Je vous demande encore une quinzaine d'hommes et un peu de farine nons vous la rendrons. »

Il ne reçut ni hommes, ni armes, ni farine, c'étoit sur Salins que se concentraient tous les efforts de la défense, cependant il résista courageusement.

Il y a cinq récits de la prise de Rahon et de la fin glorieuse du capitaine Dusillet : L'un court, ferme, vrai récit d'un soldat, qu'Antoine a consigné dans son journal (50), l'autre qui était dans les minutes du parlement (51), le troisième fait par Boyvin (52), le quatrième écrit par le parlement à M. de Saavedra (53), le cinquième enfin, se trouve au Mercure de France, année 1638 (54). Nous allons essayer de les concilier et de vous en donner un qui soit complet.

Le 2 juin au moment de l'attaque du château de

Chaussin, à huit heures du matin, vous savez que Longueville avait envoyé un trompette avec le sieur Chanteret, commandant du château de Pierre pour sommer Rahon et menacer Dusillet, au cas où il ne se rendrait pas, de n'obtenir ni miséricorde ni quartier. Vous vous souvenez de sa fière et stoïque réponse.

La brêche ayant été faite au château de Chaussin par plus de cent volées de canon, le capitaine Cadet fut obligé de capituler. On lui avait promis la vie sauve, mais il fut pendu sous les yeux de sa femme avec son sergent et un valet. Leurs corps mis sur une claye, furent traînés devant le château de Rahon et montrés à Dusillet afin de lui indiquer le sort que devait lui mériter une plus longue résistance. Son courage ne chancela pas à la vue du cadavre de celui dont il avait partagé les périls; il dit qu'il désirait mériter le même honneur et persista dans le dessein de sacrifier sa vie pour défendre le poste confié à sa loyauté. Les soldats étaient peu nombreux; dans le château s'étaient réfugiés une centaine de paysans, fuyant leurs maisons incendiées par les Français; les armes manquaient, la défense était impossible avec si peu de monde, dans une forteresse d'une si grande étendue et dont beaucoup d'endroits étaient vulnérables.

Le trois juin, parurent en face du château quatre-vingts chevaux de l'ennemi qui escarmouchèrent pendant deux heures et se retirèrent. On voyait, depuis Dole, les flammes qui dévoraient les maisons du village, on connaissait, le deux, par le baron d'Arnans qui avait été envoyé en reconnaissance et par la femme

du capitaine Cadet la prise de Chaussin, on devait donc prévoir le sort qui attendait Rahon si on le laissait sans secours ; cependant les commis au gouvernement l'abandonnèrent à ses propres forces, et ils écrivoient le 3, que, pour le lendemain, ils en attendaient la perte infaillible (55).

Le quatre, à huit heures du matin, de nombreux soldats d'infanterie et de cavalerie se présentèrent devant la place, trois pièces de canons furent mises en batterie et pendant deux heures ouvrirent la brêche (56). Les premières volées renversèrent la galerie du château, une partie des murailles, et bientôt les projectilles percèrent de part en part ces murs construits en briques.

Les paysans effrayés prièrent Dusillet de se rendre, de n'être point cause de leur perte, en s'opiniatrant dans une défense inutile, ils le conjurèrent de capituler.

L'intrépide commandant leur répondit qu'il fallait tous mourir pour le service de Dieu, du Roi et de la province, que, quant à lui, il aimerait mieux perdre la vie glorieusement que de demander aucune composition.

Les paysans moins chevaleresques firent descendre l'un d'eux par une fenêtre du château pour demander capitulation. Longueville leur fit répondre qu'il les voulait à discrétion et qu'ils mériteraient d'être pendus pour avoir, en si petit nombre, osé résister à une armée royale.

Alors Dusillet fut contraint par ces pauvres gens de se rendre à discrétion ; ils étaient cent, combien avait-il

de soldats ? A l'instant où l'ennemi pénétra dans le château un officier l'arrêta ainsi que son valet; il était deux heures après midi.

Sa fin était proche ; à quatre heures on proposa à son domestique d'être pendu ou de pendre son maître. il préféra le premier parti. Bientôt les corps de ces deux braves furent accrochés aux portes du château (57), celui de l'infortuné capitaine fut jeté dans un puits.

L'horrible drame qui avait eu lieu à Chaussin se renouvella à Rahon. On joua aux dés ceux qui devaient partager le sort des deux premières victimes. Six soldats et huit paysans furent marqués par la chance funèbre et aussi pendus. Après avoir dépouillé de tout ce qu'ils possédaient ceux à qui on laissa la vie, on les enchaîna et on les mit à rançon.

En récompense de ce sublime dévouement Philippe IV érigea une maison féodale qui existait dans l'enceinte du château en fief héréditaire dans la famille Dusillet, sous le nom de *Fief de la place* (58). Ainsi, celui dont Charles Nodier a dit que « sa mort était aussi héroique que celle de Décius, » a laissé à sa famille des souvenirs de gloire, et à son frère Antoine un fief vaillamment et chèrement acquis.

Pourquoi, nous dira-t-on, rappeler ces souvenirs des vieux âges ? Pourquoi ces récits ou déborde la haine de notre vieille et glorieuse patrie contre notre chère et glorieuse patrie nouvelle ? C'est qu'Antoine et Carle Dusillet ont, par leur caractère, leur valeur et leur dévouement, bien mérité de notre noble pays. C'est que leurs actions étaient le plus cher héritage de leurs des-

cendants, héritage d'honnenr et de prudhommie qui ne les a pas empêché d'aimer et servir la France comme on sert et on aime une mère chérie.

D'ailleurs, ces antiques récits ne sont plus pour nous que de précieuses et saintes reliques; ils nous montrent que nous n'avons pas dégénéré de ces hommes robustes, valeureux et loyaux. Comme eux nous avons été fidèles, comme eux nous avons vaillamment combattu pour la patrie aux jours du danger. Quand il l'a fallu, à cette France que nous aimons comme ils aimaient l'Espagne, nous avons donné nos talents, nos veilles, nos bras, nos cœurs, nos vies et nous avons encore ainsi bien mérité de cette Franche-Comté si chère. Nos exploits lui ont continué cette qualification non moins glorieuse que celle de *martyr de l'honneur,* qu'a conquise le capitaine Dusillet; ne dit-on pas toujours d'elle, c'est le *verger des braves* (59)!

NOTES

ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

(1) La maison Vuiry (Mairot), rue de Besançon. Pour *graine* cette expression est traditionnelle à Dole, il s'agissait des bourgeois qui s'étaient réfugiés dans la cave, dite de l'*enfer*, rue de Besançon, et qui furent seuls épargnés.

(2) La Terce comptait 3,000 hommes.

(3) Il avait servi en Allemagne et dans les Pays-Bas en qualité de simple soldat, d'alphère, de commis adjudant dans les armées notamment dans la garnison de Lemberg, sous les ordres du général de cavalerie Philippe de Silva. Avec M. de Balançon il assista au siège de Breda. Le 23 juillet 1630 il fut nommé sergent-major de la ville. Cette fonction militaire importante n'avait point encore été exercée à Dole, elle l'était à Gray et à Besançon. En 1635 il remplaça M. le baron de Jusseau comme lieutenant de la compagnie du gouverneur et garda cette charge qu'il cumulait avec la sienne, jusqu'au mois d'octobre 1637; en cette qualité il avait la garde des clefs du Roi. En décembre 1636 on lui donna le commandement d'une compagnie de mousquetaires, elle fut licenciée faute de subsistance et plus tard reconstituée. Antoine était encore sergent-major en 1654, il l'a donc été pendant trente-quatre ans.

Les commis au gouvernement ayant chargé, le 16 septembre 1632, Vernier, général des monnaies, d'achever les fortifications de Dole et de dresser des plans en conséquence, ils lui adjoignirent deux conseillers, Antoine Dusillet et Trebillet, capitaine de l'artillerie de la place. Plus tard, pendant le siège, Antoine fit l'office d'ingénieur et eut spécialement la tâche

de veiller aux fortifications. Son journal renferme des détails curieux. Il y avait transcrit tous les ordres, tous les règlements « pour évister les abus ordinaires les quels arrivent pendant les absences des sieurs gouverneurs au préjudice de leur autorité. » M. de Saint-Martin lui avait écrit le 8 mars 1636 depuis Cologne de prendre note de tout ce qui se passait au préjudice de son autorité de gouverneur, afin qu'il pût le réformer à son retour. « J'ai confiance en vous, lui disait-il, et particulièrement à présent que vous vous trouverez seul officier de la garnison. » Les officiers de la garnison ordinaire étaient le sergent-major, le capitaine d'artillerie et le garde des munitions de guerre; ils étaient établis par lettres patentes de Sa Majesté. Ils exerçaient leurs charges sous les ordres du gouverneur et ne relevaient d'aucun autre officier supérieur qui se serait trouvé dans la place.

Cette situation du sergent-major, son attachement à ses devoirs, sa fermeté de caractère, ajoutons sa rudesse de soldat, le rendirent souvent peu agréable au magistrat aussi jaloux de ses prérogatives que Dusillet l'était des droits du gouverneur et de ceux auxquels lui-même pouvait prétendre. Il eut souvent des discussions avec cette autorité. Citons quelques-uns des sujets de leurs dissentiments.

Le corps municipal mécontent de l'établissement de la garnison de Dole par Charles V en 1541 prétendait avoir la garde, comme il l'avait avant la construction des fortifications nouvelles, alors que le maire commandait aux habitants armés et leur donnait des ordres. En 1571 il demanda la suppression de la garnison, il fut admonesté et éprouva un refus. En 1612, toujours sous l'empire de la même prétention, il ne voulut pas reconnaître M. Dachey en qualité de gouverneur, il le traitait seulement de capitaine de la place. M. Dachey alla porter ses plaintes à l'archiduc Albert; le prince après avoir entendu les parties ordonna au magistrat de donner la qualité de gouverneur de la ville à M. Dachey et de plus de produire dans les trois mois les titres en vertu desquels le maire prenait la qualité de vicomte mayeur, à défaut de quoi il serait déchu de cette qualité; le moyen était efficace; aussitôt que la notification de cette ordonnance fut faite par

M. Dachey, Messieurs du magistrat se hâtèrent de le visiter, de lui donner sa qualité avec toute sorte de compliments dont il se montra satisfait, et ils restèrent en bonne intelligence avec lui tant qu'il vécut ; ils craignaient de produire des titres impossibles à exhiber (Journal. folio 24).

Voici la plus grave circonstance dans laquelle le magistrat entra en lutte contre Dusillet, à raison de leurs prérogatives réciproques.

La résolution d'assiéger Dole étant prise, Condé, pour endormir l'archevêque et les commis au gouvernement, avait envoyé dans cette ville l'abbé de Coursans et deux conseillers du parlement de Dijon ; le prétexte de cette ambassade était le renouvellement du traité de neutralité entre les deux Bourgognes. L'archevêque ordonna à Antoine Dusillet d'aller recevoir ces envoyés et de leur donner l'entrée de la ville. Le sergent-major se transporta à la porte de Besançon par où ils devaient arriver. De son côté, le magistrat avait dépêché un des siens, le docteur ès-droit Fabry, avec dix ou douze bourgeois armés, afin de complimenter les conseillers Bourguignons.

Dusillet trouvant Fabry à la porte lui annonça qu'il était envoyé, afin que les arrivants ne fussent point arrêtés à la barrière, comme devaient l'être tous les étrangers qui ne pouvaient pénétrer dans la place que sur l'ordre du gouverneur.

Fabry lui ayant appris que les conseillers étaient encore éloignés, tous deux entrèrent dans le corps de garde de la porte ; un caporal devait les avertir de l'approche de l'ambassade. Quelques instants après, elle est découverte depuis le clocher ; les cloches se mettent en branle, Fabry et ses compagnons se précipitent ; comme elle est encore à une certaine distance, ils sortent par le guichet et vont lui présenter leur compliment. Dusillet qui ne connaît que sa consigne est resté en dedans la barrière, attendant le moment d'exécuter les ordres qu'il a reçus. Fabry revenu avec l'ambassade devant la barrière ordonne qu'elle soit ouverte, la sentinelle qui était de la garnison, c'est-à-dire de la compagnie du gouverneur, refuse, répondant qu'il fallait attendre

le sergent-major qui arrivait à grands pas. Un bourgeois de Dole, nommé Lambert, court à la barrière pour l'ouvrir, Dusillet lui crie d'arrêter, il obéit malgré les ordres répétés de Fabry, enfin le sergent-major après avoir demandé aux envoyés qui ils sont, sur leur réponse qu'ils sont conseillers au parlement de Dijon, leur fait un compliment au nom de l'archevêque et les introduit dans la place.

Il venait d'amasser sur sa tête un épouvantable orage. — « J'avais déjà fait ce que vous venez de faire et j'en avais l'ordre aussi bien que vous, lui dit Fabry d'une voix rude ; — il n'appartient à qui que se soit de donner des ordres aux portes et aux gardes, ce droit n'appartient qu'au gouverneur de la place ou au gouverneur de la province quand il est présent, répond Dusillet, puis il ajoute, avec une ironie courtoise, — je ne vois point, monsieur, avoir fait de faute puisque vous avez fait votre compliment, moi j'aurais failli si j'eusse agi autrement puisque j'avais des ordres et pour vivre en bonne intelligence, je veux taire le reste. » (Journal., folio 17.)

Le magistrat souffrait impatiemment Dusillet, soldat esclave du devoir et surtout sa charge créée contre son gré. L'occasion lui parut favorable, il la saisit. Le vicomte mayeur, les échevins, messieurs du conseil de la ville allèrent en corps porter leurs plaintes à l'archevêque et lui demander de calanger Dusillet. Le prélat répondit à MM. de Biarne et Chaillot qui portaient la parole, que le sergent-major avait fait son devoir, que s'il avait agi autrement, il eût mérité d'être châtié, et que d'ailleurs les ordres ne devaient être donnés que par lui.

La victoire de Dusillet ne fut pas complète. Le vicomte majeur, les échevins et le conseil de la ville se voyant ainsi repoussés adressèrent au Roi une requête dont voici les principaux passages : Ses prédécesseurs, en récompense de leur fidélité, de ce qu'ils avaient répandu jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour se conserver sous leur obéissance et mieux aimé voir réduire leur ville en cendres que de passer sous la domination d'un prince étranger, leur avaient accordé plusieurs prérogatives, entre autres celle de pouvoir garder leur ville qu'ils avaient de nouveau fortifiée beaucoup

plus qu'elle n'était avant sa ruine ; puis afin de soulager les bourgeois réduits en petit nombre, ils avaient établi une garnison entretenue aux frais de la province, qui devait les aider à garder et défendre la place. Jamais il n'y avait eu de sergent-major et il n'avait pas été convenu qu'il dut y en avoir un ; néanmoins Antoine Dusillet, alphère réformé de la garnison, avait obtenu, depuis environ quatre ans, des lettres patentes de Sa Majesté par lesquelles il est qualifié sergent major, non seulement des gens de guerre étant en garnison, mais encore de la ville de Dole. Cette patente avait été obtenue sur un exposé obreptif et subreptif à l'insçu des suppliants ; si Sa Majesté eût été avertie que par les concessions souveraines, ils avaient la moitié des clefs de la ville, des officiers particuliers établis pour la garde de la place et la conduite de la bourgeoisie, officiers qui n'ont rien de commun avec ceux de la garnison, elle n'eût pas ordonné une pareille nouveauté pleine d'inconvénients pour la ville, préjudiciable au service de Sa Majesté et au bon ordre suivi jusqu'à présent pour la conservation de la ville. Ils terminaient en suppliant le Roi de révoquer ses patentes, ou tout au moins d'interdire à Antoine Dusillet de prétendre aucun droit, autorité ou commandement sur la ville, sur les bourgeois et de ne se servir des droits de sa charge qu'à l'égard des gens de guerre (archives de la mairie de Dole).

Cette requête avant d'aller au Roi passa entre les mains du parlement, elle fut appointée le 9 mai 1636 par Girardot de Noseroy ; les vicomte mayeur, échevins et conseil ajoutaient qu'ils suspectaient les conseillers Boytouset, Boyvin et Lampinet comme étant les parents d'Antoine Dusillet.

Il fallait aviser et terminer cette affaire qui durait depuis un an et pouvait avoir de graves conséquences. Fabry et Dusillet furent conduits par le conseiller Lampinet devant le vieux président Chaumont pour être admonestés et réconciliés. Il leur dit que Son Excellence Sérénissime, l'archevêque, et la cour avaient trouvé très mauvais ce qui s'était passé à la porte, que Fabry aurait dû faire avertir Dusillet de l'arrivée de MM. de Dijon, puisque le sergent major avait reçu de l'archevêque ordre de les recevoir, que Dusillet de

son côté avait très mal agi, après que l'on eût commencé à ouvrir la barrière par ordre de Fabry, de la faire refermer en criant tout haut : ferme ! ferme ! ayant fait en cela un grand affront non-seulement aux seigneurs de Dijon, mais à la ville de Dole, au nom de laquelle Fabry commandait à la porte ; d'ailleurs, qu'ayant ordre de l'archevêque de recevoir messieurs de Dijon, il aurait dû se tenir prêt et ne pas attendre l'avertissement d'un autre. Au commencement de l'allocution du vice-président, Dusillet voulut faire quelques observations, mais le conseiller Lampinet lui dit de garder le silence, alors il se découvrit et demeura ainsi pendant la plus grande partie du discours du vénérable Chaumont. Fabry, pour qui l'admonestation était plus bénigne, resta toujours couvert, enfin le vice-président termina, en disant que c'était la volonté de sa Seign. Ill^me^ et celle de la cour qu'il y eût bonne intelligence entre la ville et la garnison et que l'on ne voulait plus qu'il entrevint de *poinctilles*.

Sans tenir compte de cet avertissement, Fabry prétendit encore que Dusillet avait voulu abuser de sa charge pour commander aux habitants ; le sergent-major répliqua que ce n'était pas vrai. Le docteur lui demanda s'il voudrait en donner une déclaration écrite ; Dusillet lui répondit que sa parole était suffisante, étant donnée devant un commis au gouvernement. Enfin Fabry réclama que du tout il fût dressé procès-verbal pour y recourir au besoin. Ce procès-verbal non signé est aux archives de la mairie de Dole (n° 1128). C'est un curieux échantillon de ces jalousies et de ces rivalités qui depuis si longtemps existent entre les magistrats municipaux et l'autorité militaire.

Quant à la prétention du vicomte mayeur que la patente du sergent-major étant obreptive et subreptive, il ne voulait pas prendre les ordres qu'il lui transmettait, le parlement décida que Dusillet les donnerait à l'ancienne garnison, les adjudants de M. de Laverne au terce et l'adjudant du maire aux habitants. Il faut convenir que le rôle du parlement était difficile au milieu de ces conflits ; en 1632 le magistrat avait eu une prétention diamétralement opposée, il voulait qu'Antoine vînt lui donner le mot d'ordre et lui apporter les clefs

du Roi qu'il avait en garde ; le parlement dut intervenir pour donner raison à Dusillet.

Une des dernières discussions de Dusillet avec le magistrat eut lieu à l'occasion du pain bénit et du bâton de Notre-Dame. Il fut condamné le 8 novembre 1654 à les offrir par noble Moréal, docteur ès-droit, alors vicomte mayeur de Dole. Il appela de cette sentence ; mais le 8 février 1655, le parlement lui imposa, pour son fol appel, 60 livres estevenantes au profit de Sa Majesté. Il est qualifié *noble* Dusillet dans les sentences qui sont aux archives de la mairie de Dole.

Voici les explications qu'il donne dans son journal (93, 94) sur les motifs de son refus d'offrir le bâton et sur l'usage de cette offrande : « Sur des difficultés arivés entre quelques officiers de la garnison le 10 juing 1654, lesquels le maire de la ville vouloit contraindre à offrir le bâton en la grande église parochiale de la ville.

» Je raporteray ce que j'ay apprins des vieulx et entiens officiers de Sa Majesté, par le livre des nottes des gouverneurs, que le baton de Nostre-Dame a estés introduit par résolution du magistrat, du consentement des bourgeois de la ville, pour subvenir aux entretien et réparation nécessaire de l'église parochiale. Fut résolu que le baton se porteroit par les sergents de la ville au nom du maire par touttes les rues de la ville et qu'il seroit présenté aux bourgeois, habitans et manans de maison a aultre chacun à son tour, et priere de la part dudit maire de aux festes solennelles et dimanches se retreuver aux assemblées qui se font dans les églises pour offrir le baton pendant la messe parochiale, ce qui se pratique encor à présant sans altération au regard des bourgeois et habitans.

» Et comme messieurs les présidants et conseillers du parlement et aultres corps estant établis par patente de Sa Majesté dans ladite ville se rencontrent dans lesd. rue, au voisinage desdits habitants, les sieurs maires pour honneur et bienséance font présenter ledit baton de Nostre-Dame ausd. sieurs les quels volontairement l'acceptent d'autant que c'est un œuvre pieux, et de plus comme messieurs les présidans, conseillers et aultres corps ont séance dans les assemblées et processions générales et publiques qui se font dans ladite

église, ils se retreuvent ordinairement en corps et à leur tour offrent le baton à la prière dudit maire, non par son commandement, comme quelques nouveau habitans non pratique le publient. Et le sieur docteur Moureal en auroit voulu user de mesme estant maire de la ville en 1654 au regard du sieur sergent major Dusillet, le quel auroit esté assigné à requeste du sindique de la ville pour comparoir à certain jour par devant le maire pour se veoir condaner à se retreuver aux assemblées qui se font ausd. esglises pour offrir le baton. Le quel respondit qu'il ne se pouvoit ny ne debvoit se retreuver aux assemblées non plus que d'offrir le baton sans préjudice à sa charge et faire tort aux aultres officiers et capitaines de la garnison, lesquels ne dépendant de la juridiction du maire non plus que de ses ordres, ainsi que le sergent major Dusillet se promet de le faire veoir, lorsque lesdits officiers et capitaines seront appelés par devant les juges compétens, par les raisons suivantes tirées desdites nottes.

« En l'an 1541, Sa Majesté impériale Charle V, Roy d'Espagne, a estably dans la ville de Dole ung gouverneur avec la garnison, lequel estant dans la ville et avoir prins possession de son gouvernement voulut assister aux assemblées et procession publiques qui se fessoient en l'église parochiale, qui luy fut disputés par messieurs du parlement, lesquels ne voulurent accorder la séance aud. gouverneur de marcher dans les prossessions publiques avec le sieur présidant, ce que depuis nat esté décidé. Et apprès la mort du gouverneur qui fut l'an 1551, les gouverneurs qui luy ont suycedé n'ont voulu disputer lad. séance, mais ils ne se sont retreuvés ausd. assemblées, non plus que les officiers de la garnison, et les sieurs mayeurs de la ville ne les ont invités comme ils ne font encor ny présenter led. baton de Nostre-Dame pour offrir aux assemblés de la grande église de Nostre-Dame, comme ils font aux sieurs présidant, conseillers et aultres corps estant par ordre de Sa Majesté dans la ville, la quelle appartient à Sa Majesté, non au magistrat de la ville qui est inférieur ausd. corps et dans lesd. assamblés marchent apprès lesd. corps, comme ils feroient après le gouverneur et les

officiers de la garnison si ils marchaient ausd. assamblés dans les rang. »

On voit que les querelles de préséances datent de loin.

L'offrande du pain bénit et du bâton soulevait de nombreuses résistances : aux archives de Dole se trouvent encore, entre autres décisions rendues à cette occasion, une sentence de 1640 pour même fait contre le docteur Moréal qui condamnait Dusillet en 1655 et une autre bien antérieure de 1570 contre Etienne Bernard, greffier du parlement.

On n'a pu retrouver l'acte de décès d'Antoine, il était déjà mort en 1656.

Dans une requête dont copie est dans son journalier, il se qualifie de docteur et de bourgeois de Dole.

Voici comment, dans son journal, pages 34, 35, il s'explique sur ses fonctions : « Le sergent major est institué par Sa Majesté, instigant de justice, et c'est à eux de veoir et recougnoistre les faultes, les quels se commettent aux gardes et alieurs, tant de jour que de nuict, pour en faire rapport au gouverneur, estant son œil pour voir tout ce qui se passe, estant sa bouche pour donner ses ordres, estant son bras droict pour faire exécuter ses commandemans. Bref le sergent major doict être attaché à la personne du gouverneur, si faire se pouvoit, comme son espée à son costé. Cette pensée vient d'un grand capitaine de vieux soldats, autrefois gouverneur de la ville de Mastric, pour Sa Majesté catholique, M. le baron de Vurp. » Un sergent major de place était donc un officier qui commandait après le gouverneur et son lieutenant, dans tout ce qui concernait le service militaire.

(4) Antoine avait été plus dangereusement atteint que ne le dit Boyvin. Voici ce qu'on trouve au journal, page 67 : « Je fus blessé grièvement à la tête et heu deux costes rompues tout à faict et deux aultres cassées dont je fus trois jours entiers avec de grandes douleurs et désespéré du médecin qui me traictoit, lorsque Monsieur de Biarne, des principaulx du conseil de ville me vint voir avec d'aultres messieurs de la ville et me voyant dans ceste extrémité, ils envoyèrent quérir madamoyselle Décano avec madamoyselle sa fille, les quels par leur bon remède me remirent les costes cassées et rom-

pues en leur place avec force ligatures et quelques huilles me donere alégement. » Il raconte ensuite que neuf jours après il se leva, courut, « à un assaut que donnèrent près du vieux » château les François armés de toutes pièces avec armes et » masses de fer, » qu'il fit prisonnier un sergent de l'ennemi et le désarma.

(5) Siège de Dole, p. 248.

(6) M. Léon Dusillet a vu son portrait qui existait encore au moment de la révolution, il le dépeignait ainsi.

(8) Franche-Comté ancienne et moderne, t. II, p. 167.

(9) Les Dusillet sont originaires de Rahon. Claude appartenait à une famille déjà ancienne et bien placée, car il avait épousé Jeanne Bergère, d'une famille noble de Salins. On voit dans le contrat de mariage de son petit-fils Claude avec noble demoiselle Vernier de Salins qu'il était aussi recommandable par ses alliances; les chevaliers-barons de Grammont, les Camus, les Duchamp, les Froissard, les Jacquinot, les Boyvin y signèrent comme parents. Ses actes de naissance et de décès n'ont pu être retrouvés. Dans la requête du magistrat de Dole contre son fils Antoine, il est dit que les conseillers Boyvin, Boitouset et Lampinet sont ses parents. Il eut quatre enfants : Antoine, Charles, Leonel, docteur ès-droit, prêtre doyen de Neublans et Antoinette-Désirée, femme du Chatelain Jean-Jeanneau. Carle décéda sans postérité.

Antoine avait été anobli avant le 23 juin 1634, l'entérinement des lettres de grâce de son frère le prouve. Il est encore qualifié de noble en 1655 par le vicomte mayeur et le parlement de Dole dans les sentences qui le condamnèrent à offrir le bâton de Notre-Dame.

Antoine épousa noble Anatolia Goubot en 1621. De lui naquit le 28 août 1625 noble Claude. Claude épousa, en 1650, noble Thérèse Vernier (d'Usier); il en eut noble Claude-François, lieutenant dans Vaulgrenans et un moment auditeur honoraire de la cour des comptes. Claude-François épousa à Besançon Jeanne-Françoise Roy, fille d'un conseiller au parlement; de ce mariage naquit, le 1er août 1698, à Besançon, Anatoile. Anatoile, premier échevin au magistrat de Dole, épousa demoiselle Jeanne-Claude Martenet de cette

ville. Charles-Augustin, écuyer, avocat au parlement, est issu de cette union le 8 juin 1728. Charlotte-Ursule Chappuis de Dole devint son épouse, et ils eurent pour fils Claude-Joseph-Antoine-François-Léonard, écuyer, né le 14 octobre 1769. Léonard fut quatre fois maire de Dole, il était chevalier de la Légion d'honneur. Il épousa, en 1791, noble demoiselle Barbe-Françoise de Lampinet, dont il eut Charles-Augustin, président de chambre à la cour impériale de Besançon, chevalier de la Légion d'honneur. Charles-Augustin s'unit, le 22 octobre 1828, à Marie-Pauline Bourgon. Ce fut le dernier des Dusillet, les collatéraux sont éteints. Il est mort sans enfants, à Auxon, le 23 octobre 1863. Sa nièce, fille de Mme la baronne Morisset, est mariée à M. le vicomte Edouard de Broissia.

Antoine Dusillet possédait le fief des Goubot, qui a été repris, le 30 décembre 1773, par Charles-Augustin (registre du greffe de Rahon); il avait encore le fief de Lanoncourt et celui de la Place passé, par legs, dans la famille Bouhelier d'Audelange.

Les armes des Dusillet sont d'azur à un chevron d'or, accompagné en pointe d'un croissant montant d'argent.

(10) Note de M. Léon Dusillet, v. 6.

(11) Au Roy. — Remonstre en toute humilité Charles Dusillet, de Dôle, en vostre comté de Bourgogne, qu'il est yssu de bons et vertueux progéniteurs, et lesquelz pour le désir de son advancement et pour la meilleure éducation de ses jeusnes ans, l'ont eslevé aux estudes soubz la direction des Révérendz Père Jésuiptes, establis en ladicte ville de Dole, où il a continué cy-avant qu'il a estudié en philosophie, avec espoir, selon leur intention, de passer plus oultre, dont toutefois il a esté retardé par le moyen de ce qu'il se seroit retreuvé le quinzième jour du mois de décembre de l'an mil six cent vingt-sept, en la compagnie de quelque particuliers, jeusne gens de mesme eâge et volée, au logis de Jean Dubois, hoste publique audict Dôle, où ilz prindrent le soupper sans que pendant icelluy il y soit survenu aulcune difficulté ny mescontantement quelconque, et y continuèrent avec toute modestie jusques environ les huict heure et demye en nuict;

qu'ilz s'en partirent en intention de s'en retourner chascun en sa maison, à l'effect de quoy ilz montèrent le contremont de la grande rue de ladicte ville, et poursuyvant leurs chemin sans penser rien moins que a querelle : parvenu qu'ilz furent au devant de la ruelle de Landon, ilz rencontrèrent Louys Joly, torneur de profession, au devant d'une boutticque estant en ladicte rue, lequel innadvertamment fust heurté par ledict remonstrant, que causa quelque mescontentement entre eulx, en telle sorte que de paroles a aultres, ledict remonstrant s'en sentant picqué luy dict s'il avoit oncques mis la main à l'espée ; sur quoy luy ayant ledict Joly reparty assez aigrement qu'il l'avoit mis aultre fois et en bon lieu. Là dessus l'ung et l'autre se saizirent de leurs espée et apprès s'estre chamaillé par quelque temps et entreporté quelques coups de part et d'aultre, ledict remonstrant (je ne sçay par quel accident non preveu), porta son coup d'estoc soubz le col dudict Joly du costel droict, duquel tost apprès il termina vie par mort à son très grand regret ; qui, pour évitter la rigueur de justice et pour la crainte et respect qu'il avoit à ses parens, party de ladicte ville et s'absenta du peys et suyvit les armée du Peys-Bas, où il a rendu service à Sa Majesté en la compagnie du sieur capitaine de La Morel, aux terce du sieur comte de La Tour, tant en la ville de Breda que au secour de Bos-le-Duc, ayant tousiours esté son intention d'y continuer, et par effect aux racrues faictes audict comté de Bourgongne, en la présente année mil six cent trente-trois, pour la particulière expérience qu'il avoit aux armes, il a heu la charge d'Alphère en la compagnie du sieur capitaine Bancenel, aux terce dudict sieur compte de La Tour, avec dessein de passer ausdiet Peys-Bas sans l'empeschement qu'a esté apporté aux passages desdictes racrues, ayant esté contrainctes de séjourner audict pays. Pendant quoy et nonobstant que ledict suppliant fust au debvoir de sa charge, si est-il, arrivé qu'il a esté saizi et rendu prisonnier audict Dôle, à requeste et par le commendement de monsieur le procureur général, où il est encore présentement destenu. Or, comme il craint quelque sinistre événement en la poursuitte que l'on pouroit faire à l'encontre de luy, il a esté occasionné de recourir à Vostre Majesté pour

luy remonstrer ce que dessus, sa naissance, l'aliance qu'il a à plusieurs honeste famille ; que ledict accident est arrivé innocemment sans l'avoir preveu ; que lors d'icelluy il n'avoit qu'environ dix-huit ans ; les services qu'il a rendu pendant plusieurs années ; ceux de fut Germain Dusillet, son oncle, lieutenant d'une compagnie de cavallerie pour sadicte Majesté, et qui apprés avoir continué aux services d'icelle pendant vingt-quatre ou vingt-cinq ans, est mort en la bataille de Fleureu (Fleurus 1622) ; ceux d'Anthoine Dusillet, son frère, qui a continuée aussy par plusieurs année en pareil service tant en Allemaigne, Flandre, que en ladicte bataille de Fleureu. et depuis au siége de Breda (1625), comme il faict encore présentement en la ville de Dôle, où il est pourveu en la charge de sergent-major : et subsécutivement pour supplier comme il faict très humblement sadicte Majesté de, pour les considérations susdictes. luy voulloir (préférant miséricorde à la rigueur de justice) onctroyer grace, rémission et pardon du susdict homicide, et de tout ce qu'il pouroit avoir mesprint à l'occasion d'icelluy, des circonstances et despendances, en luy remectant toutes peynes, tant d'amandes que de ban, qu'il pouvoit avoir encouru, et du tout luy en faire despescher lettre patentes, en tel cas ordinaires, et il serat obligé de continuer ses services selon que son intention a tousiours esté, pour le service de Vostredicte Magesté, et scs prières pour la prospérité d'Icelles.

A cette pièce est jointe une lettre des vicomte mayeur et échevins et conseil de la ville de Dole au Roi, non datée, et dans laquelle se trouve un narré des circonstances qui ont poussé Dusillet à commettre un homicide ; ces détails concordent avec ceux de la requête. J'extrais de cette lettre le passage suivant que je crois intéressant :

« Ledict Dusillet se retira et absenta de ladicte ville. Du-
» quel acte ayant esté prinse informations, à requeste dudict
» scindique, la cause fust poursuyvie si advant que ayant
» esté assigné pour respondre dudict homicide pardevant le
» s^r maieur, il auroit esté contumassé par quatre defaultz
» subsécutifs ; à raison de quoy auroit esté declairé sur
» luy les peines de deux centz, quatre centz, huict centz

» et seize centz livres par sentence rendue en la mairie de » ladicte ville le vingt-huictième jour de mars de lan mil six » centz vingt-huict, applicables au proffit de ladicte ville. Et » du despuis ledict scindique poursuyvant ultérieurement la- » dicte cause, ledict suppliant auroit esté assigné diverse fois, » à peine de ban, par quatre deffaultz aussi continuez, et ne » s'estant vouleu représenter, il auroit esté banni de ladicte » ville, banlieu et territoire dicelle, avec interdiction de sy » retreuver, par sentence du vingt-huictième octobre mil six » centz vingt-huict. Qu'est-ce que nous avons peu recognoistre » du faict dudict homicide et despendance diceluy, selon qu'il » nous en a apparu par les besongnez, informations et pièces » de ladicte cause; pour le pardon duquel nous ne voyons » plus grand fondement que la bonté et clémence ordinaire » de V. M. et la jeunesse dudict suppliant, qui est issu d'ho- » norable famille de ladicte ville de Dôle, ayant mesme ung » sien frère lequel dez longtemps a rendu plusieurs services » à V. M., tant aux guerres de Bouhemes que des Païs-Bas, » comme il rend encore présentement en la charge de ser- » gent maieur qu'il a pleu à V. M. luy conférer despuis » quelques années en ceste ville de Dôle. »

Le magistrat de Dole termine sa lettre au Roi par un avis favorable sur la pétition de Dusillet. Ces pièces doivent dater de 1630 ou 1631. Les autres requêtes de Dusillet ne sont que des résumés de celle dont la copie est ci-jointe. Sur la dernière se trouve l'apostille que voici : « Le tout reveu et rap- » port fait à Son Altèze, soyent dépeschées lettres de rémission » chargées d'amende et intérinement au bailliage de Dôle.

» Fait à Bruxelles, le 4 de juillet 1633. »

Archives de Bruxelles, collection des papiers d'Etat et de l'audience Liasse, n° 896. La mention de la charte de rémission est dans les comptes des droits du grand sceau, de 1627 à 1633, coté n° 20514 des registres de la chambre des comptes, f° 27.

Charles Dusillet demanda, le 13 août 1633, l'entérinement de ses lettres de grâce. Il fut constaté qu'il avait traité pour les réparations civiles avec Arnest-Galet, tuteur de Claude et Marguerite Joly, enfants de celui qu'il avait eu le malheur de

tuer (reg. 103, Procureur 1633, f° huict vingt-sept, archives de la Cour).

Le 17 août il fut mis en liberté en consignant 200 liv. est., sous caution de payer les frais et mises de justice et à charge de constituer procureur pour la suite de la procédure à faire pour obtenir l'entérinement de lettres qui lui avaient été accordées.

Le lendemain, Claude Dusillet, son père, se rendit caution pour les frais de justice (même reg. huict vingt quatorze v°).

Voici l'acte de présentation de nouvelles cautions dans la procédure en entérinement des lettres de grâce (23 juin 1634, reg. Procureur 1633, t. 104, archives de la Cour, folio huict vingt seize).

« En la cause du Procureur général, impétrant et demandeur en matière de crimes et délits d'une part, Charles Dusillet, Pierre Renard, Philippe et Claude-François Fournier de Rahon détenus-prisonniers en la conciergerie dudit lieu deffendeurs d'aultre part. »

« La Cour sur requeste par escrit a elle présentée par lesdits deffendeurs ayant entendu le rapport du commissaire et lesd. ouys en responce sur les cas dont ils sont en poursuitte comme aussi les fiscaux en Icelle a relasché et relasche lesd. deffendeurs de ladite conciergerie à caultion fidé jussoire de cent livres estevenans par lesdits Dusillet et Philippe Fournier. Et par chascuns d'iceulx, et par lesdits Renard et Claude-François Fournier et par chacun deulx de cent cinquante livres estevenants qu'ils presteront es mains du greffier, son commis ou l'un de ses jurés au greffe de payer l'adjugé et se représenter personnellement à toutes les assignations qui leur seront données à l'instance dudit procureur général, à peine de demeurer convaincuz des faicts dont ils sont accusés. Et nommons procureur postulans en ladite cour pour à leur personne estre faictz tous adjournemens et notifications nécessaires que ladite cour a autorisé et autorise pour valoir aultant que s'ils avaient compris celles desdits deffendeurs. Ordonnant au surplus ledit procureur général de au plustot faire recourrir et amplier ses informations à charge et descharge en conformité de l'ordonnance par commis qu'elle

députera, afin d'approuver, appointer ce que sera à son mandemant. Faict au conseil le vingt-troisième de juin mil six cent trente-quatre. »

« En lemesme jour en ladite conciergerie par devant Mougeot Laujuard, juré en ladite cour, s'est représenté ledit Charles Dusillet; lequel pour avoir le faict et effect de l'appointement d'aultre part mat présenté pour caultion *noble* Antoine Dusillet, sergent maior de la ville dud. Dole, pour lad. somme de cent livres, et lesd. Pierre Renard, noble Nicolas Trebillet, cappitaine de l'artillerie pour lad. somme de cent vingt autre livres, lesquels présents les ont caultionnées, scavoir : led. sieur sergent Dusillet, led. Charles Dusillet et led. sieur Trebillet, led. Renard, et pour ce ont obligé leurs biens sous le privilége du scel de Sa Majesté et lesd. Charles Dusillet et Pierre Renard par mesme obligation promis les pourter quittes et indemne de lad. prestation de caultion ayant nommé, scavoir : led. Charles Dusillet pour procureur, messire Claude Joly et led. Renard, messire Guillaume Bergeret. procureur postulant en lad. cour pour estre faict en leur domicile tous adjournemens nécessaires. En signe de quoy lesd. Dusillet et Trebillet se sont subsignez avec led. Dusillet et Renard présens honn. Pierre de Billy, concierge et Henry Bauldier, tesmoins requis ainsi signé sur la minute : A. Dusillet, C. Dusillet, P. Renard, N. Trebillet, Bauldier, Pierre, et Loignaut, juré. »

Suivent les actes des cautionnements de Claude-François et de Philippe Fournier. Charles Dusillet se porta caution de ce dernier.

Il est à remarquer que lors du cautionnement qu'il donna le 18 août 1633, Claude Dusillet n'est pas qualifié *noble* comme son fils Antoine. Cette qualification n'eut pas été accordée à Antoine s'il n'avait pas été anobli et si le parlement n'avait eu connaissance de son droit.

(12) Siège de Dole, p. 322.

(13) Les commis gouverneurs à Galasse (minute, archives du Doubs), 29 janv. 1636. Nous sommes fort estonnés, Monsieur, de voir néantmoins que les trouppes de vostre armée ne laissent de ravager ce pays (on lui avoit accordé ce qu'il avoit demandé) contre les ordres exprès et favorables pro-

messes de V. E. Car tout nouvellement un gros de cavalerie, conduis par un lieutenant colonnel, ont pillé et saccagé plusieurs villages de ce pays, emmenant prisonniers les gens de Sa Majesté n^re^ m^re^, bruslé les enfants dans les maisons, tué les pères et enfin commis des outrages que n'auroient faicts les propres ennemys.

(14) Journal., fol. 64, 98.

(15) Journal., fol. 68. « M. le conseiller Boyvin, ni M. le conseiller Garnier n'abandonnèrent point la ville, non plus que M. de Maranche et quelques autres messieurs du magistrat. » A cette époque, la plus grande partie du parlement était à Salins et quelques-uns des membres, comme Girardot et Pétrey de Champvans remplissaient d'importantes missions.

(16) « Ayant recogneu les grands devoirs faicts par le sergent maieur Dusillet pour la garde et conservation de la ville de Dole tant avant le siège y mis par les François que pendant iceluy et depuis, mesmes les services signalés qu'il a rendus pendant le siège en toutes occasions au péril évident de sa vie... » (En expédition au journal.).

(17) Voici les documents relatifs à cet emprisonnement du sergent major Dusillet. Ils se composent de la requête du docteur Petignier ci-dessous et de la correspondance du parlement avec le conseiller Bereur et autres grands personnages. Nous n'avons presque rien pu retrouver à Bruxelles sur cette curieuse affaire :

« Pour sommaire esclaircissement des difficultez que François Petignier, conseillier de Sa Majesté et auditeur général de Bourgoigne a, avec messieurs du parlement de Dole, convient premettre, que le 10 de may 1646, et lorsque de toutes parts on avoit advis que les ennemis avoient du dessein sur les villes de Dole et de Salins, ledit auditeur bien accompagné rencontra proche Quingey un jeusne homme de l'aage de 22 ans, qui sur ce enquis respondit, qu'il estoit dudit pays et du village de Poulongney où il alloit, qu'il venoit de France où il avoit esté nourry, eslevé, et porté par sa mère à la mammelle, et qu'il en estoit sorty pour venir vivre en son pays, à cause que le vicomte de Neufchastel, seigneur François, l'avoit voulu contraindre à prendre party dans les levées qu'il

faisoit, qu'il ne sçavoit ny lire ny escrire, et ne portoit aucune lettre, et tost après pressé par ledit auditeur, de discours seulement et en chemin faisant, tira de sa poche une lettre ouverte adressée à un paysan de Fretigney, et déclarat aussi sur ce interrogé que cestoit Son Excellence, voulant parler de Monsieur le baron de Scey, gouverneur général des armes audit pays, qui l'avoit ouvert dans la ville de Gray, d'où il avoit passé à Pesme où il avoit gisté, et de là, par la ville de Dole où il n'avoit point arresté, qu'il avoit couché dans le couvent des Pères Capucins de Salins sans estre entré dans la ville, et qu'il alloit passer par Besançon, pour de là se rendre audit village de Poulongney, sans parler en façon quelconque du village de Boulot. Ce passage par toutes les villes principalles dudit pays, joint à ce qu'il n'avait pas d'abord acusé lad. lettre, causat de l'ombrage audit auditeur qui creut que ledit jeusne homme pouvoit estre un espion, et luy fit prendre la résolution et le soing de le fouiller lorsqu'ils seroient arrivez audit Quingey, et pour oster toute défiance audit jeusne homme, il luy rendit ladite lettre.

Estans audit Quingey, l'auditeur luy demande publicquement les lettres qu'il portoit, et sur ce que ce jeusne homme luy donnat encor la susdite lettre, et respondit aux diverses instances et pressés que ledit auditeur luy fit de luy délivrer d'autres lettres, qu'infailliblement il avoit encor, qu'il n'en portoit aucune autre, ledit auditeur le menassat de le fouiller et s'estant mis en devoir de le faire, mesme de mettre la main dans ses poches, ledit jeusne homme le pria de ne pas le fouiller, luy dit qu'il luy donneroit toutes les lettres qu'il avoit sur soy et au mesme instant en tira une dont la superscription s'adressoit à Boulot estoit de deux mains et de deux ancres et le coing d'icelles remply de plusieurs caractères en forme de lettres grecques : ladite lettre estoit accompagnée d'un duplicat, et audedans s'adressoit audit jeusne homme et l'instruisoit de ce qu'il avoit à faire audit pays, mesme contenoit par expres qu'il ne manquat pas de retourner dans huict jours et de remporter des saints Suaires de Besançon, en tesmoignage qu'il avoit esté audit pays, surquoy ledit auditeur resflechissant son esprit, et sur ce que ledit jeusne

homme avoit dit peu auparavant qu'il estoit illiteré, et avoit donné à entendre qu'il ne vouloit plus retourner en France, il passe de l'ombrage à la présumption, l'acuse d'avoir encor d'autres lettres, les luy demande et le presse de rechef de les luy douner.

Ce présumptif espion persiste à dire qu'il n'en a point d'autres, jusques à ce que voyant ledit auditeur prest à le fouiller une autre fois, il tira de sa poche encore une autre lettre dans laquelle il estoit parlé du capitaine Hery, de la conduite duquel ledit seigneur baron de Scey avoit esté en soing quelque temps auparavant, à cause qu'il avoit fait quelques voyages sur la frontière de France à l'inceu dudit baron mesme du commandeur de Saint-Mauris, soubs les ordres duquel il commandoit dans le fort de Sainct-André, qui est le principal de ceux de Salins, et comme ledit auditeur luy demandat qui luy avoit donné lesdites lettres, il respondit que cestoit une fille du village de Boulot, la quelle avoit esté aussi portée par sa mère dans son bas aage en France où elle estoit encore, et ne put rendre raison pourquoy d'abord il n'avoit pas voulu accuser et donner lesdites lettres sur l'interrogat qui luy en fut faict.

Quatre Pères Capucins l'ayans veu lors audit Quingey ensemble la lettre superscripte à Boulot, l'un d'eux sur ce que ledit jeusne homme disoit qu'il n'estoit point retourné au pays que cette seule fois dois que sa mère l'en avoit sorty, déclarat qu'il se trompoit fort ou qu'il l'avoit veu du coste de Courlaou, place tenue par les ennemis, mesme qu'il croyoit que ladite lettre estoit du caractère, quoy que desguisé, du commandant dudit Courlaou, nomme du Boulet, et tost après ledit jeusne homme qui avoit jusque là nié qu'il fut entré dans la ville de Salins advouat qu'il y estoit entré, mais qu'il n'y avoit demeuré que fort peu de temps.

Tous ces indices obligèrent l'auditeur à le mettre dans une prison où il le visita souvent seul pour tirer de luy la vérité, luy représentant qu'on ne pouvoit juger qu'il fut exempt de soupçon ny ses lettres aussi, puisqu'il les avait celé si effrontément, et qu'il y en avoit une par duplicat qui le convainquoit de mensonge, et l'exortant par toutes sortes de raisons

civiles, de dire à qui dudit pays, et par qui de France il avoit esté envoyé et à quelle fin, à tout quoy ledit jeusne homme persistat à respondre comme devant que cestoit une jeusne fille qui luy avoit donné ladite lettre pour porter à Boulot et s'informer de ses parens, et que l'autre adressée à Hery luy avoit esté mise en main par un jeusne homme du pays qui demeuroit à Troye en Champagne.

Le lendemain 11, il força sa prison et fit un trou à la muraille, au moyen duquel il se fut sauvé si l'on ne s'en fut prins garde, de sorte que le 13, du mesme mois, l'auditeur le menat à Besançon auprès dudit gouverneur général, qui rendit de grands soings à l'interroger, et sçavoir de luy ce qu'il estoit venu faire au pays, et comme il persistoit tousjours à respondre comme devant, mesme qu'il estoit innocent de ce dont on le soupçonnoit, ledit gouverneur après l'avoir ouy sur son passage par lesdites villes, et avoir leu lesdites lettres, luy demanda, pourquoy à Gray lorsqu'il luy eust montré la lettre addressée à un paysan de Fretigney, et qu'il s'enquit de luy s'il en avoit point d'autres, il respondit que non, veu qu'il en portoit encor, plusieurs autres, et pourquoy aussi il avoit passé à Dole, puisque il luy avoit deffendu d'y aller lorsqu'il luy parlat audit Gray. à quoi n'ayant pu objecter aucune chose et ledit gouverneur estant sorty de sa chambre pour quelque visite, l'auditeur qui y restat avec le secrétaire dudit gouverneur reprint audit jeusne homme tous les indices qui résultoient à sa charge des divers mensonges qu'il avoit dit, tant audit seigneur gouverneur qu'à luy et recommancea à lui persuader par toutes les voyes raisonnables et nécessaires à tirer une vérité si importante au publicque, de penser à sa conscience, et descouvrir ladite vérité sur son voyage audit pays, luy remontrant qu'il feroit un grand service au Roy et que ledit gouverneur avoit assez de bonté et de clémence pour luy faire grâce, après quoy ledit jeusne homme qui escoutoit attentivement ledit auditeur commença à changer de couleur, à pleurer et à dire qu'il déclareroit tout ce qu'il sçavoit audit gouverneur et non à autre, lequel estant à l'instant rentré dans sadite chambre, vit ledit jeusne homme qui se jectat à ses pieds, les larmes aux yeux, luy cria

mercy, luy demanda pardon de tant de mensonges qu'il luy avoit dit, le pria de luy sauver la vie et d'avoir pitié de sa jeunesse, et l'asseurat qu'il luy diroit la vérité de tout ce qu'il sçavoit. Ensuite de quoy, sans que ledit gouverneur luy promit aucune grâce, il luy déclarat que c'estoit le vicomte de Neufchastel qui l'avoit envoyé et corrompu par argent qu'il luy avoit montré, et par récompences qu'il luy avoit promis s'il faisoit ce qu'il luy avoit enjoint, qui concistoit à passer audit pays, et à y délivrer fidellement les lettres dont l'auditeur l'avoit trouvé saisi, et à en remporter response, adjoutant qu'il y en avoit une principalle qui estoit celle adressée à Boulot, et qui estoit par duplicat, la quelle il avoit ordre de délivrer à Dole, sur quoy l'auditeur luy dit, il faut donc que ladite lettre soit à double sens, et que Boulot signifie Dole, à quoy il respondit : ouy, et comme on luy demanda à qui de Dole il devoit donner ladite lettre, il demeurra comme pansif un peu de temps, et puis priat qu'on luy leu le premier nom qui estoit dans ladite lettre adressée à Boulot, et comme elle commenceoit en cette substance : *Mon cousin, puisque tu t'en vas au Comté, mon pays natal, tu ne manqueras de passer à Boulot, lieu de ma naissance, distant de trois lieues de Besançon, et là estant tu t'informeras de la santé de Girard Macelet, mon père, etc.* Ledit auditeur luy dit que le premier nom qui se lisoit dans ladite lettre estoit Girard Macelet, sur quoy ledit espion demanda s'il y avoit quelque personne à Dole qui s'apella Macelet, et comme ledit auditeur et ledit secrétaire, luy respondirent qu'ils ne connaissoient personne à Dole qui se nomma Macelet, il se prit à dire de luy mesme, c'est quelqu'un qui s'appelle qu'asi comme Macelet, Merillet, et à demander de rechef qu'ils ussent à luy nommer quelqu'un de Dole dont le surnom se terminat en l'et, comme les susdits, dont la maison fut joignante à une autre maison esboulée, assize au costé droit de la rue qui conduit à la porte haute par laquelle on passe pour aller à Saint-Aubin, et assez proche d'icelle porte, et comme Dusillet, sergent major de l'anciaine garnison dudit Dole, et sa maison aussi, sembloient estre désignez par ce que dessus, l'auditeur s'éloignant de quelques pas dudit espion et s'approchant dudit

secrétaire, luy dit d'une voix assez basse, et telle qu'à peine ledit espion la pouvait-il ouyr, *n'est-ce point Duzillet*, ce qu'ayant esté entendu par ledit espion, il se prit à dire tout hault : *Duzillet, Duzillet, ouy c'est monsieur Duzillet*, et comme il avait déclaré précédemment que Boulot signifioit Dole, l'auditeur luy demandat l'explication, et la clef du surplus de ladite lettre, qui luy paressoit assez suspecte de double sens signament en ces mots qui composoient, du moins en substance, le second article de ladite lettre. *Quand tu seras à Boulot, tu t'informeras du lieu où l'on fait les feulines et les brandons, et à quelque maison près où il y en a une esboulée est celle de mon père, que si tu ne peus la aprendre de ses nouvelles, tu repasseras auprès de l'Eglise chez un mien oncle qui t'en dira, et si tu ne peus rien savoir là, tu t'en yras auprès du chasteau où asseurément tu aprendras des nouvelles de ma parentée.* A quoy ledit espion respondit que toutes les designations marquées en ladite lettre ne servoient qu'à trouver la maison dudit Dusillet pour luy donner ladite lettre, et déclarat que ces mots de feulines et de brandons signifiaient les lieux où l'on met les canons que soubs ce mot de chasteau, s'entendoit ladite porte et une autre désignation pour trouver la maison d'un homme de Saint-Aubin qui demeuroit audit Dole, et chez lequel il logeat et couchat, et auquel il devoit donner ladite lettre au deffault dudit Duzillet, et sur ce enquis déclara que la troisiesme désignation contenue en ladite lettre ne servoit de rien, et n'y avoit esté mise que pour mieux couvrir le reste et ambarasser ceux que la pourroient lire, que ladite lettre pour son importance luy avoit esté donné par duplicat affin qu'arrivant la perte de l'une, il se servit de l'autre, qu'il n'avoit pas délivré ladite lettre audit Duzillet, à cause qu'il eust peur d'estre surprins en luy rendant, ny audit homme de Saint-Aubin, chez lequel il couchat, pour ce qu'il estoit hors de la ville, adjoutant qu'il ne connoissoit pas ledit Duzillet, et que pour entrer dans ladite ville de Dole, il avoit emprunté le nom et la corgée ou fouet d'un des charretiers qui y conduisoient à mesme temps un convoy de greins. Ici est à noter qu'effectivement ledit espion logeat et couchat dans ladite maison audit Dole

vis à vis de celle dudit Duzillet et que l'hoste d'icelle en estoit absant, et que ledit auditeur luy ayant demandé pourquoy il avoit nié auparavant qu'il eust couché moins arresté audit Dole, il respondit qu'il n'avoit gardé de l'avouer avant que son jeu fut découvert.

Ledit espion en après fut entendu en une autre chambre, en la présence dudit gouverneur et de son secrétaire, par l'auditeur sur les avant dites déclarations, et y persista sans variation soubs serment ainsi qu'en fait foyd le besongné de ses responses, et lorsqu'il luy fut demandé (après plusieurs autres interrogats) à qui de Dole il avait à donner laditte lettre superscripte à Boulot, il respondit sans aucune suggéstion ny intervalle que c'estoit audit Duzillet.

L'affaire estant de conséquence au service de Roy et à la seurté dudit pays, ledit gouverneur jugeat à propos d'envoyer ledit espion avec ledit besongné à ceux dudit parlement de Dole pour l'entendre de nouveau, et luy faire justice, et aux acusez, à quoy l'auditeur ne dissenty pas, de sorte qu'il y fut envoyé soubs la conduite de quelque officier de cavallerie, des mains desquels il voulut s'eschapper et se sauver dans le chemin, et cependant ledit auditeur eust ordre de passer à Salins pour s'y asseurer de la personne dudit capitaine Hery comme il fit.

L'espion estant arrivé à Dole fut mis dans une forte estroite prison, et entendu par commis dudit parlement sur ledit besongné que luy fut leu, auquel il persistat de poinct en poinct, mesme y adjoutat de nouvelles circonstances, trois diverses fois de suite et à divers jours, Cependant Duzillet est mis dans la mesme conciergerie, et le parlement requiert ledit gouverneur de vouloir luy envoyer ledit Hery, ce qu'il fait, et l'on permet à quelque religieux de parler audit espion, cela fait on voulut l'entendre encor pour la quatriesme fois, et lors il se rétractat et dit qu'on l'avoit obligé et contraint à faire les déclarations qui estoient contenues audit besongné, et qu'il estoit innocent aussi bien que ceux qu'il avoit accusé. Il est admis et cru en sa rétractation, et comme l'auditeur en fut adverty (estant allé audit Dole pour informer ceux dudit parlement de ce qui s'estoit passé en l'occasion de l'arrest dudit

espion) et mesme qu'il avoit dit que c'estoit luy qui l'avoit induit à faire les susdites confessions, on les confronta, et d'abord que ledit espion vit ledit auditeur, il se mit trambler de tout le corps d'une telle sorte qu'il fut facille aux commis qui le virent en cette posture de juger qu'il estoit coupable et difficile à eux de se remettre de l'estonnement qu'un si grand et extraordinaire tremblement leur avoit causé, après l'auditeur luy format divers interrogats au moyen desquels il fut contraint d'advouer plusieurs choses qu'il avoit nié en son abscance et qui n'avoient pas esté escrites par l'auditeur à cause qu'il n'avoit pas preveu qu'il se retracteroit, et comme il fondat sadite retractation sur ce que ladite lettre s'adressoit à Boulot en sens literal et non à Dole, comme il l'avoit dit, et qu'il y avoit des familles dudit Boulot y dénommées, lesdits commis passèrent audit Boulot et trouvèrent que véritablement il y avoit des familles de mesme nom.

Ensuite on luy fait son procès, sans entendre ledit gouverneur ny son secrétaire, sans demander aucun autre tesmoing ou esclaircissement audit auditeur. sans ouyr l'officier qui l'avoit conduit à Dole, les Pères Capucins qui l'avoient veu audit Quingey, moins ceux dudit lieu qui avoient esté présens, lorsque l'auditeur le rencontrat, et lorsqu'il niat et donnat ses lettres, et de neufs juges qu'il eust, quatre le condamnèrent d'estre pendu et d'estre aplicqué à la question avant qu'estre conduit au suplice, non-seulement pour avoir confessé qu'il estoit espion, mais encor pour en avoir fait les actes dont il apart, parce que dessus. et les cinq restans ne le trouvans pas digne de mort le condamnèrent simplement à la question, de sorte qu'il ne meurt pas.

Estant aplicqué à la torture ou question, il ne fit dans les tormens aucune déclaration, à cause que la fisselle qui lioit la pierre ou poid de ladite question aux deux gros doigts de ses pieds rompit d'un costé, aussitost qu'il fut en l'air, de manière que toute la pesanteur d'icelle acravanta l'autre partie du corps où elle pendoit, laissant ledit espion sans parolle et sans mouvement et tous les assistans dans la croyance qu'il estoit mort.

Ensuite il fut renvoyé de la qualité d'espion et condamné

à faire amande honorable auxdits Duzillet et Hery, qui furent pareillement eslargis, en l'acte de laquelle il déclara que c'estoit ledit auditeur qui luy avoit fait dire ce qu'il avoit dit contre eux.

Trois sepmaines après ou environ ledit parlement escrivit une lettre fort civile audit auditeur par laquelle il l'appelloit à Dole, à prétexte du bien de la justice.

L'auditeur y vat et à l'instant qu'on seeut son arrivée on fit sortir de la conciergerie ledit espion qui jusqu'alors y avoit encor esté retenu, et le lendemain on y mit ledit auditeur sans l'entendre, sans sujet, sans forme de justice, sans jurisdiction, et sans en avoir donné part audit gouverneur général des armes.

Après y avoir demeuré quelques heures, ledit parlement députa commis pour l'ouyr, et comme il se prit garde qu'on luy imposoit d'avoir mal procédé au regard dudit espion, il demandat à ceux dudit parlement par requeste de le renvoyer pardevant son juge militaire, attandu qu'il n'estoit pas leur jurisdique, ce qui luy fut refusé, et quelques jours après ils l'eslargirent à caution de cinq cens livres, et à charge de se représenter pardevant eux toties quoties, et de plus l'exeusèrent de l'exercice de sa charge d'auditeur jusqu'autrement par eux seroit ordonné.

Pendant sa prison, Duzillet et Hery requirent ledit parlement de leur permettre de s'adjoindre avec le procureur général contre luy pour des intérests civils et des réparations d'honneur qu'ils luy demandoient, alléguans dans leurs requestes que çavoit esté par les violentes, presses et suggestions dudit auditeur que ledit jeusne homme les avait accusé du crime de leze Majesté, ce qui leur fut accordé.

L'auditeur estant libre allat faire rapport et plainte audit gouverneur d'un si rigoureux et si extraordinaire traitement, et obtint de luy permission pour en venir faire ses doléances, et demander justice à monsieur le marquis de Castelrodrigo, lors lieutenant gouverneur et capitaine général en ces pays, lequel marquis ayant esté reservy de ce que dessus, peu auparavant avoit ordonné à ceux dudit parlement de lui envoyer

promptement les pièces du procès fait audit prétendu espion, ou copie autenticque d'icelles.

Ensuite de quoy s'estant adressé audit Seigneur marquis, et luy ayant représenté ce que dessus, il luy demandat, premièrement qu'il luy pleut évocquer à soy ladite cause, et interdire à ceux dudit parlement d'en plus avant connettre, tant parce que les principaux estoient parens dudit Dusillet, et par conséquent contraires à luy ledit auditeur, qu'à cause qu'il n'estoit pas leur jurisdicque, et que ce qu'il l'avoient traité de la sorte forcément ne leur acqueroit aucun droit sur luy.

Secondement qu'il lui pleut d'ordonner auxdits Dusillet et Hery, comme militaires, de se desister de ladite adjonction et plaider par devant monsieur le superintendant au regard des prétentions qu'ils pouvoient avoir sur luy.

Et tiercement qu'il luy fut permis de les faire citer pardevant ledit superintendant en réparation des injures et impostures atroces qui luy estoient faites par leurs dites requestes.

Et comme ses mémoriaux furent par luy renvoyez audit superintendant, sur le premier il rendit sa consulte, et sur les deux autres il accorda les fins dudit auditeur, et ordonna auxdits Dusillet et Hery, d'exhiber pardevant luy les raisons qui les avoient m'eu de s'adjoindre en ladite cause pour ensuite y estre par luy fait justice, et de plus decernant mandement pour les faire citer à comparestre par devant luy personnellement, ou par procureur pour le fait de ladite cause d'injure.

Et comme l'auditeur envoyat lesdits décrets audit pays pour les exequuter, les huissiers et alguazils qui en prindrent la charge furent à la part de ceux dudit parlement, non seulement desaisis des originaux d'iceux, mais encore emprisonnez, et tost après mandement personel et penal de cinq cens livres decerné contre ledit auditeur pour avoir procuré l'octroy et l'exécution desdits décrets.

L'auditeur se voyant oppressé de toutes les façons recourt à S. A. Sér^me^, luy remontre ce que dessus succinctement, et la suplie de vouloir déclarer nulles lesdites deux procédures pour estre telles de fait et de droit, faute de matière et de

jurisdiction, et interdire à l'advenir audit parlement de connestre d'aucunes causes personnelles le concernans.

Sa requête est renvoyée par sadite Al. Sér^me^ au conseil privé, qui après luy avoir sur icelle fait sa consulte l'envoye à ceux dudit parlement pour la voir, y respondre et l'informer des plaintes y contenues, et surceoit cenpendant lesdites procédures jusqu'autrement serait ordonné, de mesme que celles commencés par devant le dit superintendant à l'instance dudit auditeur, a charge desdits Dusillet et Hery.

Est icy à noter que ceux dudit parlement ont d'eux-mesmes sur ceu la première au regard dudit espion et, que dez la sortie de prison dudit auditeur ils la laissent dormir.

Enfin ceux dudit parlement ayans servy de responses à ladite requeste, desquelles il n'a heu aucune communication, et ledit gouverneur général des armes ayant rendu l'advis qui luy avait esté pareillement demandé par ledit conseil privé sur la mesme matière, toutes pièces, mesmes la copie de celles du procès concernant ledit espion ont esté mises es mains de monsieur le conseillier Malineus pour en faire raport.

Et comme la difficulté conciste à reconnoistre si ledit auditeur est fondé à obtenir lesdites nullitez, ou non, on dit en soutenement de l'affirmative, sur la nullité de fait de ladite première procédure, qu'il n'y a personne qui ayt le sens commun qui puisse arguer ouvertement ou présomptivement le procédé dudit auditeur en l'occasion dudit espion d'aucune malversation, et qui ne soit obligé d'advouer qu'il s'y est comporté avec toute la prudence, le zèle, la sincérité, et la diligence qui se pouvoient désirer en une matière si délicatte, et si importante au royal service, et à la conservation dudit pays, et que partant il est digne de recompance, et l'on ne veut dire autre chose de l'interprétation qu'aucontraire de cette vérité, cinq conseilliers dudit parlement ont donné à ladite action, sinon qu'ils ne l'ont pas bien reconnue. Estant leur probité à si haut estime dans l'esprit dudit auditeur qu'il se croiroit coupable sur leurs opinions seules, si les autres quatre conseilliers restans, dont l'intégrité et la suffisance n'ont pas moins de fond, ne l'avoient autrement jugé par leurs suffrages, en condamnans à mort, comme ils ont fait,

ledit espion et s'il n'estoit obligé, non moins pour leur réputation que pour la sienne, de maintenir que s'il a failly d'avoir arresté le dit espion, et en avoir voulu tirer la vérité, eux quatre, qui l'ont condamné sur pièces veues, ont bien failly d'avantage.

Et quand l'auditeur auroit usé de menasses ou d'apas pour tirer la vérité de la bouche dudit espion, il n'auroit pas m'effait, puisque cela ne tendoit pas à le faire mentir, ains à faire un service au Roy très considérable, en luy sauvant ledit pays, et il n'est pas présumable que la considération d'aucunes menasses ny promesses l'ayt porté à faire les déclarations qu'il a faites par devant ledit gouverneur et ledit auditeur, puisque estant hors de leurs présences et devant des commis, qui ne luy donnoient ny espoir, ny crainte, il persistat trois diverses fois de suite en icelles et ne se rétractat qu'à la quatriesme.

Au regard de la déclaration faite par ledit espion (en l'acte de l'amende honorable qu'il fit auxdits Duzillet et Hery, à sçavoir que c'estoit ledit auditeur qui luy avoit fait dire ce qu'il a dit contre eux) aucune foyd ny a d'en estre adjoustée tant parce qu'elle est faite par un parjure et infame, que contre une personne qui luy avoit premier fait partie en l'arrestant, outre que l'on ne voit pas qu'il y eust plus de raison de croire ledit espion contre l'auditeur que contre soy mesme après tant de fois qu'il s'estoit accusé.

De ce que dessus il résulte que ledit parlement n'a pas heu fondement ny prétexte de procéder, comme il a fait au regard dudit auditeur, et partant que ce qu'il a fait à sa charge est nul de soy, puisqu'il n'a point m'effait.

On peut dire et soutenir le mesme au regard de l'autre procédure faite contre luy, pour avoir fait citer lesdits sergent major Duzillet et capitaine Hery par devant le superintendant de la justice militaire des Pays-Bas et de Bourgoigne, puisque l'auditeur estant leur seul juge audit Bourgoigne ne pouvoit agir contre eux par devant aucun autre, moins par devant ledit gouverneur général des armes, du tesmoignage duquel il avoit besoing en l'occasion desdites causes.

Que si bien l'édit fait par l'archiduc Maximilian deffend de tirer en cause aucuns sujets dudit Bourgoigne hors de ses

pays, outre que c'est particulièrement au regard des matières bénéficiaires qui se tiroient en cour de Rome, l'auditeur n'y a pas contrevenu, puisque Dieu mercy ces Pays-Bas ne sont pas estrangers, et sont encor des fleurons de la couronne qu'il a laissé à ses augustes successeurs.

Et quand il y auroit d'autres édits, on ne les doit entendre ni estendre au désavantage des priviléges militaires qui dérogent à toutes autres ordonnances et coutumes provincialles : *Ita Georg. acac. Enenkelî, lib. I, de Privilegiis militum, cap. 3, nu. 4.* En ces mots : *Jure autem civili per universas Imperii Romani provincias, Germaniam dico, Italiam, Franciam, Hispaniam et ceteras omnes, prætereas, quæ partim externorum Tyrannorum servitio premuntur, partim diversis occasionibus se à corpore publico separarunt, ita passim utimur, ut licet ubique pecularia quædam et propria statuta, consuetudines et jura serventur, jus tamen hoc omnes unanimi voce atque consensu, ut supremam actionum rerumque suarum normam omnisque adeo juris fontem et summam suscipiant atque adorent.*

Ce qui est encor confirmé par le mesme auteur, en la fin du mesme livre, *cap. 8, n. 23,* où il dit : *Privilegium militare jus esse singulare seu proprium circa personam, res et actiones militum contra jus commune seu diversum ab eo, ab imperatoribus romanis æquitatis causa legitimè introductum, auctoritate l. de militis ff. de testament, l. si miles, ibi sed cur non in milite diversum probet lex facere, l. sequenti, l. si certarum §, si cod. l. tribunus in princip. d. tit. l. de hereditate §, filius ff. de castrensi peculio.*

Autrement il s'ensuivroit, que l'auditeur (n'ayant pu suivre les statuts militaires, qui veuillent que l'on ne puisse tirer en cause un soldat que pardevant son juge militaire, sans contrevenir à ladite ordonnance provincialle, ny suivre icelle sans convenir auxdits statuts, l'un deffendant de tirer en cause les sujets dudit Bourgoigne hors du pays, et l'autre s'obligeant à faire le contraire pour la non résidence en iceluy du juge militaire) serait réduit à la nécessité de faillir ou à ne pouvoir recevoir la justice, *quod esset iniquum.*

De ces véritez, il conste que l'auditeur n'a point m'effait

d'avoir icy tiré en cause lesdits Duzillet et Hery, et par conséquant que la procédure faite à sa charge à ce regard par ledit parlement est pareillement nulle de fait.

Et quand l'auditeur auroit failly, que non, il ne touchoit pas audit parlement de l'arrester ny de procéder contre luy en l'une et l'autre desdites matières, comme il a fait de son authorité privée et indehue, d'où résulte la nullité de droit, pource que par le 32. art. des ordonnances du duc de Parme, suivies sans contredit, il est porté par expres *Que les maiştres de camp gouverneurs ny autres personnes hors du capitaine général n'auront jurisdiction quelconque sur les auditeurs, et ne pourront les arrester ny procéder contre eux, sans empréallable l'en avoir averty et receu de luy ordre pour le faire, pource que c'est sa volonté que comme ministres de justice ils n'ayent point d'autre supérieur que luy ou l'auditeur général en son nom.* Outre que par le 3 art. des mesmes ordonnances, il est disposé formellement, *que la cognoissance jurisdiction ou décision des cas difficultés et délits des militaires touche audit capitaine général, ou aux ministres de guerre pour ce establis, sans qu'aucuns autres juges, justices, conseils ny autre quelconque puisse se prévalloir desdites cognoissances ou jurisdictions, ny s'en mêler directement ou indirectement, parce que cela seroit contre la raison et contre les priviléges militaires,* ce qui est conforme à la l. *Magisteriæ et ibid gloss., C. de jurisdict. omni judic,* où il est dit que *militaris Reus nisi a suo Judice nec exhiberi potest nec si in culpa fuerit, coerceri.* Comme aussi la *l. 1. C. de offic. Magist. milit.* qui veut que *amplissimæ Prefecturæ nullam habeant potestatem in militares viros, milites autem Judicem habent proprium Magistrum seu Ducem sub quo militant, tam in civilibus quam criminalibus causis d. l. magisteriæ et l. 1. C. de exhibend. et transmittend. reis, l. fin. in princip. C. de re militar. et l. 2. C. des offic. magist. milit.*

Or, comme le gouverneur général des armes estoit au pays, si le parlement avoit reconnu quelque faute en l'auditeur, il en devoit advertir ledit gouverneur, pour de sa part luy estre faite la justice, sans s'arroger l'authorité de procéder contre luy, ou bien en tout cas après l'avoir arresté et entendu, luy

accorder son déclinatoire par devant luy ensuite des réquisitions qu'il en fit dans la prison audit parlement qui le luy refusat. et comme il n'a fait ny l'un, ny l'autre, ny receu aucun ordre dudit gouverneur pour faire lesdites procédures, il reste sans doute qu'elles sont entièrement nulles, sans qu'on puisse obster ce que l'auditeur allat à Dole, et y fut arresté pour ce que ce fut par lettre civile qu'il y fut appellé et point par citation, et que ce fut forcément qu'il y fut mis en prison, et qu'il donnat caution pour en sortir, etc.

Toutes ces raisons sont si fortes et si palpables, et la matière dont elles sont tirées si favorable et si importante, qu'à moins de destruire entièrement d'un costé la jurisdiction militaire, et faire de l'autre un intérest irréparable au service du Roy, pour la mauvaise conséquence que l'exemple d'un si rude traitement pourroit produire à l'advenir. On attend que lesdites procédures faites par ledit parlement seront desclarées nulles, au regard dudit auditeur, et qu'il luy sera interdit de connettre d'aucunes causes personnelles le concernans, et au cas la chose ne seroit disposée à estre tost vuidée définitivement : on espère que le conseil pourvoyra provisionnellement aux extrémités où l'auditeur est réduit, de ne pouvoir plus icy subsister, faute de moyens, en attendant la justice qu'il y demande dès sont passés vingt mois, et de ne pouvoir s'en retonrner en Bourgoigne sans l'avoir receue, pour estre adverty qu'il ne trouvera auprès dudit parlement, ny liberté pour l'exercice de sa charge, ny seurté raisonnable pour sa personne et pour ses biens, soit par imposition de silence perpétuel au procureur général dudit pays sur lesdites procédures, et deffence audit parlement de le troubler ny molester en l'un ny en l'aútre, ou par telle autre voye que le conseil trouverá convenir. »

Cette requête, seule pièce qui soit restée à la famille Dusillet sur cette affaire, doit être des derniers mois de 1648; elle reposait sur des faits en partie vrais et qui étaient habilement exploités par Petitnier. Le 2 juin 1646, Claude de Bauffremont, baron de Scey, écrivait au gouverneur général des Pays-Bas : « Tous les jours nous allons davantage reconnaissans le peu de créance que nous debvons donner à la foy et parole des

François, au regard des suspensions d'armes que nous avions traitté avec eulx, puisqu'environ le quinzième du mois de may dernier, nous avons fait saisir un espie envoyé dans ce pays par l'ennemys pour reconnoistre l'estat de nos villes principales, et remettre entre les mains de quelques officiers des troupes d'infanterie qui sont en cedit pays, certaines lettres, pour lesquelles et par les confessions de cet espie, il y a heu subjet de les faire arrester, affin que s'ils se treuvent coupables, ils soient chatiez, l'un desquelz est capitaine d'une compagnie d'infanterie réformée, lequel a commandé au fort de Saint-André sur la ville de Salins et s'appelle Hery. Je l'ai remis entre les mains du parlement de Dole, comm' encor ledit espie et ensuite des responses de l'espion, ledit parlement a fait arrester le sergent-major de la vieille garnison dudit Dole, nommé Dusillet; j'espère que la justice leur sera rendue selon qu'ils mériteront. (Archives de Bruxelles, collection des papiers d'Etat et de l'audience Liasse n° 729.)

L'innocence de Dusillet et d'Hery n'ayant pas tardé à apparaître évidente, le parlement les fit mettre en liberté; c'est alors que le gouverneur général demanda les pièces du procès (Liasse, 731).

Le 27 décembre 1646 les commis au gouverneur envoyèrent seulement des copies à M. de Castel Rodrigo (minute, archives du Doubs) presque en même temps, le 29 décembre (minute) ils écrivaient à Bereur : « Son Exc. nous a demandé la procédure contre Hery, Dusillet et leur faux accusateur, nous croyons que c'est l'auditeur Petitnier qui a fait remuer cette corde pour penser couvrir sa mauvaise procédure. »

A cette époque, le parlement s'était encore empêtré dans une autre mauvaise affaire en faisant arrêter un ex-commissaire aux sauneries nommé Nyéva. Cette arrestation avait eu lieu contre l'avis du baron de Scey, sous prétexte que le président du parlement pensait que le baron prenait ombrage du séjour de Nyéva dans la Comté et en sus pour faire répondre cet homme des rapts et des stupres dont on l'accusait. Bauffremont (Gray, 3 février 1647), dans cette occurence, augmentait encore les craintes du parlement, « une personne de considération me mande de Bruxelles du 29 décembre lui écri-

voit-il qu'ayant fait entendre à Son Exc. que vous l'aviez fait emprisonner (Nyéva), elle lui avait répondu que *la horcan si lo a merezido, he hagan la justicia si a caso no es mas alistado.* » Cette personne de considération était Bereur, membre du conseil privé, qui en avait parlé dans le même sens aux commis au gouvernement (Bruxelles, 10 décembre) et les entretenait en même temps d'Hery et de Dusillet.

Le 24 janvier suivant, le parlement s'adressant à Bereur traduisait ainsi ses angoisses : « Nous n'avons rien reçu de Son Exc. touchant Nyéva — à ne vous rien céler cette affaire nous met au désespoir et au point de tout abandonner. » Il ajoute qu'il n'ose toucher à la procédure contre l'espion « qui trouve le temps bien long à la conciergerie ; » il ne sait que faire du sergent de Besançon qui « soubs le tiltre d'alguazil de l'auditeur général de Flandres et sans demander permission (à lui parlement) est venu assigner Dusillet à comparoître aux Pays-Bas pour desclarer les causes de son adjonction avec le procureur général contre l'auditeur Petitnier, qui est celui qui fait brouiller ainsy les cartes pour en penser rendre sa cause meilleure et destruyre les justices ordinaires. Pourquoy (ajoute-t-il), nous avons cru vous devoir prévenestir, affin qu'il vous plaise informer ceux qu'il sera de besoin des anciennes formes qui s'observent par deçà et tous les cas icy, mesme en instruire là bas. L'information des criminels, comme nous avons fait celle touchant ledit Dusillet, ne tendent qu'à renverser l'ordre ancien de la justice si saincte estably par nos roys. »

L'auditeur général n'avait pas perdu de temps, les papiers concernant cette affaire avaient été renvoyés au conseil dont Bereur faisait partie. « Qu'est-ce que je vais répondre sur ce point remis à la justice ? » demandait-il, le 29 février, à ses anciens collègues.

Le 3 mars ils lui dépêchaient cette lettre qui répondait d'avance à cette demande et à d'autres précédentes.

« Cependant nous vous envoyons ci-joint, selon votre précédent advis, un mot à cachet volans pour monseigneur le marquis de Castelrodrigo, avec prière de luy délivrer et luy faire de notre part un petit compliment comme vous savez

bien à propos, car infailliblement il nous pourra toujours ayder en quelque poste qu'il soit par son ancienneté et advantage dans les employs plus principaux du service de Sa Majesté. »

« Vous êtes déjà bien informé au reste des poursuittes que fait par de là le docteur Petitnier devant le superintendant général de la justice militaire aux armés du Roy pour y faire comparoir les sergent-major Dusillet et capitaine Hery, touchant les cas rapportez au procès dont nous avons envoyé les pièces là bas, et comme c'est une pratique fort nouvelle du reste et contre les ordonnances de nos souverains, nous en faisons justement appeler icy led. Petitnier, comme mérite sa trop grande licence de vouloir renverser ainsy les certaines maximes de nos Roys, pour contanter ses fantaisies... (mot illisible), au lieu de les respecter et de considérer que son office d'auditeur ne dure plus et n'a servy, ny ne sert à rien du tout en ce pays, où il n'y a pour toutes armes que sept ou huit cens hommes. Ensuite, il n'a pas laissé, dit-on, d'obtenir dix mille francs sur les sauneries pendant qu'on nous refuse un escuz pour employer à une bresche capable de faire perdre une place principale et ensuite la province qui sent des effects de terrible nature ; mais nostre led. superintendant n'est pas informé peut-estre des anciennes constitutions de nos Roys au regard de tirer en justice hors de la province les sujets d'icelle ; nous vous prions prendre la peine de luy en dire par rencontre un bon mot de nostre part, affin qu'il rejeste les importunités dud. Petitnier que vous direz bien cognoistre comme il est icy. »

On le voit, la situation était grave et pressante, le parlement défendait ses droits et ceux des Francs-Comtois ; mais il avait à faire à très forte partie, comme nous le verrons plus tard.

Il trouva moyen de se délivrer d'un des hommes qui « causoient son désespoir ; » suivant les conseils du baron de Scey, il fit mettre en liberté Nyéva, à condition qu'il sortirait sans retard de la province. (Lettre du baron de Scey, 2 mars 1647.)

De mars à juin, des lettres avaient encore été écrites à Son

Exc. et à Bereur. Celui-ci leur répondit le 29 juin : « Je ne dirai rien à V. S. sur ce qu'elles m'écrivirent du 31 may, concernant l'auditeur Petitnier, pour ce qu'il pourroit arriver qu'il en passa quelque chose au conseil où j'ai l'honneur d'estre : j'ay fait tenir la lettre qu'elles ont escrit à Son Exc. qui est encor à Lille et quand elle passera icy. que doit estre au plustot à ce qu'on dit pour aller à Spa, j'acheveray le compliment que V. S. m'ordonnent. »

Les compliments à Son Altesse étaient bien nécessaires. En vain Bereur faisait son possible avec prudence pour venir en aide à ses confrères, en vain ceux-ci s'adressaient-ils au Roi lui-même, rien ne pouvait contrebalancer la haute influence du superintendant et le crédit de Petitnier. Nous en trouvons la preuve dans cette lettre à Bereur, écrite le 7 février 1648 : « Monsieur et cher confrère, nous n'avons pas reçu les responses de Son Altesse, que M. Galorota nous avoient promises, mais elles viendront peut-être au prochain ordinaire avec quelque favorable déclaration sur nos instances que vous luy avez très bien exprimées, comme nous l'avons veu par les articles qu'il vous a pleu nous en envoyer et vous en remercions fort affectueusement. Cependant nous avons estimé nécessaire de faire encore nouvelle recharge à Sad. Altesse Illustrissime sur le point de ces assignaulx ; car, il est honteux de passer sous silence les nouveaux ordres pressans qui surviennent des finances pour la paye du docteur Petitnier, à qui l'on ne doit rien, pendant que l'on laisse les choses plus périlleuses et plus importantes de cette province sans aucune provision ny soin. Vous prions de délivrer notre lettre après que l'aurez vue, etc. »

Ils réclamaient en vain, on les abandonnait et ils étaient encore en but aux railleries de leur adversaire. Ils furent obligés d'écrire au Roi, « touchant les impertinences du docteur Petitnier, que mess. du conseil privé devroient bien escarter pour les justes raisons qu'ils ont données. » On ne les écouta pas et Petitnier vint les braver. Retraçons leurs plaintes à Bereur (27 novembre 1648).

« Vous êtes bien informé et participant des soings et des devoirs extraordinaires que le parlement a rendu de tout

temps pour le maintien et conservation de la province, et que nos grands Roys deffuncts et Sa Majesté d'aujourd'huy (que Dieu conserve) en ont eu pleine satisfaction, ainsi que nous en pouvons justiffier par quantité de despesches que vous avez veu dans nos fillaces signés de leurs royales mains. Or, comme à leur imitation, Son Altesse Séréuissime nous a faict la même grâce, nous en prenons d'autant plus d'hardiesse de luy adresser la plainte considérable que vous verrez, s'il vous plaît, par nos lettres cy joinctes à cachet volans, dans l'espérance qu'elle sera trouvée fort légitime devant sa bonté et justice ordinaire, animée encor de vos prudentes persuasions, ainsi que nous vous prions instamment les y vouloir adjouster, car nous ne pouvons nous persuader autrement que ce ne soit une pure surprinse que l'on a fait à S. Al. Sér. et mess. des finances, puisque l'on veut que Petitnier (qui n'a servy que pour en estre repris) soit préféré au plus pressant de la conservation d'une province si fort importante, et que le peu de moyen que l'on y avoit destiné soit retranché et appliqué au payement des gages d'une charge, non-seulement inutille, ainsi qui ne peult estre admise qu'en renversant nos ordonnances souveraines pour l'administration de la justice, lorsque les gens de guerre sont en garnison et non en campagne ou corps de trouppes. Cependant messieurs des finances veullent que le s^{r} Lapie (fermier des sauneries), soit contraint en ses propres biens de payer lesd. gages que vous verrez extraordinairement excessifs, s'il ne les prend sur les nonante mille francs que l'on nous avoit accordés; n'y a trop pour aider à l'entretien de nos garnisons, nonobstant que ceste somme soit ja payée par lui, non-seullement pour ceste année courante, ains de plus engagée par la suyvante, 1649, à laquittement de ce que nous fusmes contrains de promettre pour la continuation de nostre surcéance d'hostilité, au commencement de janvier dernier, sans quoy et le crédit du s^{r} Lapie qui advanca la grosse somme promise, vous avez esté assez informé à quel mauvais point nous estions réduits. Mais ce qui est encor estrange en ce procédé est que le pouvoir de contraindre le s^{r} Lapie est donné à la chambre des comptes, comme à une justice inférieure et d'ailleurs pour couvrir les

mauvaises pratiques dud. Petitnier et éluder les poursuites de sa malversation très bien prouvée, il se faict qualifier domestique de S. A. S. dans un passeport qu'il monstre pour mener vingt-ung pièces de vin blan en Flandres; en tout quoy se remarque des appuys qui se trouvent pour achever de renverser ce misérable pays et oster le courage à ceulx qui travaillent à le sauver; mais nous sonimes dans l'espérance que S. Maj. et S. A. S. ne souffriront pas que nous soyons contrains de l'abandonner, et que les ordonnances persistent, et cest assignat si mal fondé, et tous autres sur lesd. sauneries seront surceus pour employer ce peu de secours qu'elle donne à la conservation d'elle-mesme et de tout l'estat. Aussy avons veu une lettre expresse de Sa Majesté, du 31 octobre de l'an 1646, qui nous mande d'employer tout le revenu des salines au munitionnement des places après les charges ordinaires levées. Et si l'on continue à les surcharger, il est bien certain qu'il n'y demeurera rien pour l'un ny pour l'autre et qu'enfin tout périra, comme nous nous en voyons bien à la veille, par ces estranges traittés d'Allemagne, dont vous nous advertissez et les particuliers que l'on nous escris de divers endrois que nous serons infailliblement attaqués dans peu de temps. Cependant les conseillers du Roy ne veulent point faire de réflexion comme s'ils nous tenoient ja pour perdus. De quoy nous avons grand occasion de nous plaindre, et le vous disons avec grand regret, ainsi que nostre bon compatriote pour, dans la part que nous havons bien certain que vous prendrez à nostre juste douleur, y chercher quelque remède par votre grande intelligence et discrétion, c'est la prière instante que nous vous faisons et de croire que nous serons toujours, etc. » (Archives du Doubs à sa date.) La situation de ce triste pays, presque abandonné, est éloquemment peinte. Le 25 décembre, le parlement renouvela les mêmes doléances avec aussi peu de succès; tout s'était passé à l'insçu de Bereur : « Je leur dirai (à vos seigneuries), au regard des plaintes qu'elles font de ce que par la voye des finances on leur a retranché les nonnante mille francs accordez, et ja engagés pour les nécessités de la province que ça esté une affaire qui n'a point passé par ma cognois-

sance et que si elles prétendent quelque redressement par le passé et des remèdes pour advenir, elles s'en pourront adresser à S. A. S. et luy en escrire ce qu'elles treuveront convenir, ne jugeant pas à propos que je doive faire des instances pour ne me pas rendre suspect aux occasions où je pourrois estre appelé dans le conseil où se traitteroient pareilles matières, sur lesquelles nécessairement je ne laisseray pas (pour ce qui me semble juste) de prendre à temps d'en parler où il sera nécessaire pour éviter à l'advenir de semblables ordres. » (Bruxelles, 26 décembre 1648, archives du Doubs à sa date.)

La surséance des hostilités avec la France était la plus grande préoccupation du parlement, il lui fallait de l'argent pour l'obtenir, et l'affaire de Petitnier y formait obstacle. Il écrivait à Berenr, le 8 janvier 1649 (archives du Doubs à sa date) :

« Monsieur nostre confrère, le dernier ordinaire nous a apporté vos lettres du douze du mois passé et les nouvelles marques de vostre favorable souvenir des affaires que nous recommandons à vos soings pour le soulagement de la patrie qui vous en a aussy en général et nous en particulier de grandes obligations, estant toujours à la poursuitte des nouvelles de nostre surcéance d'hostilité, dont le retardement nous tient, avec raison, en des pressantes peines réduits au point que vous nous scavez. Encor que quand par l'ayde de la toutte puissance nous en viendrons à bout, nous ne scavons la ou ny comme recouvrer les grosses sommes qu'il y faudra employer, le crédit du s[r] Lapie et de ses amys nous allant manquer avec très juste raison par les violences qui lui sont faictes de payer encor une fois ce qu'il a ja fourny si à propos et si utillement pour seule urgente nécessité, ainsi que nous vous l'escrivismes au lors par le pénultième ordinaire. De façon que si S. A. S. n'est servie d'y remédier, il faudra à la fin tout abandonner ; car il est honteux de veoir que pour favoriser un passeport revendiqué frauduleusement par le docteur Petitnier, comme l'on dit, il faille mestre en désordre une province et luy oster ces petites parties des moyens de se conserver au Roy, ce qui nous fait vous suplier

encor de faire révoquer un ordre si mal fondé et si préjudiciel. »

Grâce à l'active intervention du poète Mairet et à l'argent promis à la France, à Condé, aux ministres, la surséance fut conclue le 3 mars 1649. (Lettre du parlement à Bereur, 20 mai 1649, mêmes archives.) Voici la liste des sommes qui furent payées à cette occasion :

« Nous avons réussi dans la continuation de nos surcéances d'hostilité pour trois ans qui sera le vray moyen de sauver la province, mais l'important est comment payer une si grosse somme à la fois, car par-dessus les six vingt-mille livres, il en faut encor cent mille, scavoir cinquante mille pour le prince de Condé et les autres cinquante mille pour répartir entre les principaux ministres de France qui ont disposé le négoce sans que rien ne s'en fut faict, comme nous vous suplions de le bien représenter à sad. Altesse, avec juste fondement que nous avons d'implorer son ayde pour ce payement de mons. le prince, car pour les autres où il n'y aura que six vingt mille livres, nous y eschapperons du mieux que nous pourrons avec les impots que nous faisons sur nous-mesmes. »

Pendant ce temps. Bereur lutte toujours du mieux qu'il peut pour aider ses affligés compatriotes, il leur écrit de Bruxelles le 9 janvier 1649 (mêmes archives à sa date) : « J'ay receu par le dernier ordinaire deux lettres de VV. SS. des 27 novembre et 12 décembre dernier; la première contenoit leurs plaintes de l'ordre donné au s^r^ Petitnier pour toucher les sommes y portés sur les 90 m. fr. accordez à la province, et conformément à leurs désirs et commandemans je présentay leurs lettres sur ce sujet à S. A. S. qui les renvayra (si déjà n'a esté faict) aux finances, à qui le s^r^ Gouslard a pris charge de présenter celles que VV. SS. leur escrivoient, m'ayant dict avoir charge du s^r^ Lapie de poursuyvre par deça la révocation dud. ordre et les clauses dud. ordre qu'il prétend estre à son préjudice... Je représentay à S. A. S. en mesme occasion la nécessité des deniers en laquelle se trouvera la province pour fournir les deniers qui seront nécessaires à l'accomplissement du nouveau traité de suspension... Comme aussy l'extrême

besoin de deniers qne l'on avoit par delà pour y achever les ouvrages commencés et fortifications des places et y mettre les provisions nécessaires, elle me respondit que je voyois assez les nécessités qui la pressoient par deçà où estoit le gros de la guerre, mais que si d'Espagne (comme elle espéroit) on luy envoyoit quelqües bonnes assistances, elle tacheroit d'en aider la province de quelque partie. »

Poussé à bout, Lapie donna requête en son nom au conseil privé, il en obtint l'apostille; l'avis du conseil des finances sur ce fait fut communiqué au parlement (Bereur, 6 février 1649). Un arrêt fut rendu le 2 octobre; le sens en est facile à deviner par ce fragment d'une lettre du parlement du 29 octobre 1649, dont la minute est de la main de Boyvin. « L'arrêt du deux de ce mois nous en donne des tesmoignages très asseurés, nous ne dontons point que S. A. S. ne fasse révoquer les ordres que le conseil des finances a envoyés à ceux de la chambre (des comptes), touchant la révision des comptes du s[r] Lapie.

Enfin le parlement est écouté, sa satisfaction éclate dans ces deux lignes écrites en novembre ou décembre 1649 à Bereur : « Vous nous avez bien obligés d'avoir porté si affectionément nostre juste plainte contre la prétention du docteur Petitnier, comme encor nos nécessitez à S. A. S. et à M. le comte de Fuelsendanâ, auquel nous en faisons un mot de remercîment. » S'il triompha des tracasseries que lui avait suscitées l'auditeur et la justice militaire, il n'obtint pas tout ce qu'il demandait en matière de finances. Il fut obligé, au mois de décembre, d'envoyer à Bruxelles M. Duchamp, commandant de l'artillerie et surintendant des fortifications, pour appuyer ses justes réclamations.

C'est après ces longs débats que le sergent-major songea à accomplir le vœu qu'il avait fait à Notre-Dame de Laurette pendant sa captivité. La pancarte de Notre-Dame de Laurette, mise en tête de son journal, lui donne le nom de Du Sossois; ayant été anobli avant 1634, sans doute il avait pris ce nom de terre, à cause du domaine qu'il possédait du chef de sa femme, au Gros-Solçois, village voisin de Rahon, et qui dépendait du fief des Goubots.

(18) Boyvin était de cet avis dans une lettre de 1638 à l'abbé

de Bellefontaine, Bibliothèque de Besançon ; il dit : « C'est l'unique remède à nos maux et à notre perte inévitable. »

(19) Girardot de Beauchemin, p. 175.

(20) Annuaire du Jura, 1844, par M. D. Monnier, p. 113. Voici la description que faisaient du château de Rahon, en 1659, des intendants parisiens de la maison d'Elbœuf, envoyés en Bourgogne pour apprécier la valeur des seigneuries. « Au devant dudit château est une basse cour de la contenance de trois journaux environ, formée de murailles de briques et d'un fossé sec tout autour ; sur la porte de laquelle et à l'entrée est un petit pavillon de trois toises en carré, bâti en partie de bois, en partie de briques, tout découvert et hors d'état d'être habité. Sur le côté de la main gauche, en entrant dans ladite basse cour est un grand corps de logis, aussi construit en briques, couvert en forme de pavillon de tuiles et en partie ruiné, étant de la longueur de onze toises sur cinq et demie de large. Le bas de ce pavillon sert de magasin pour le bois ; et le dessus est un grenier pour resserrer les grains. Plus, dans ladite basse cour, à main droite en entrant, est un autre grand corps de logis, aussi bâti partie en briques, partie en bois, lequel est à présent inhabitable et entièrement ruiné, n'y restant que des pignons et murailles sans aucuns bois ni couverture. Entre ladite basse cour et le donjon ou château est un large fossé, aussi sec, lequel l'environne tout, et sur lequel il y avoit autrefois un pont levis, duquel il ne reste que quelques piliers de briques. Dans l'enclos dudit donjon est une petite cour, de l'espace de dix toises en carré, fortifiée d'une grande et large muraille, construite pareillement de briques, de l'épaisseur au moins de sept pieds. A main droite, en entrant dans cette cour, est un corps de logis de la même longueur de dix toises ; lequel est ruiné par un des bouts. Le surplus est en assez mauvais état, n'y restant qu'une partie de la couverture, sous laquelle il y a encore quelques chambres sans planchers. Aux quatre angles de ladite cour du donjon, en dehors sont quatre tours de briques, l'une desquelles a été abattue par les guerres, et les trois autres subsistent sans planchers ni couvertures. » Il ne reste plus qu'une muraille de ce château arasé au niveau du sol.

(21) Il résulte de deux lettres du capitaine Cadet, commandant du château de Chaussin, des 25 avril et 20 mai 1637, aux archives du parlement à la préfecture du Doubs, que Carle Dusillet était déjà à cette époque commandant du château de Rahon.

(22-23) Girardot de Beauchemin, *passim*.

(24) Cette lettre, publiée dans la *Revue franc-comtoise*, année 1842, n'est plus ni aux archives du parlement, ni dans les papiers de la famille Dusillet, mais elle est authentique.

(25) Bibliothèque de Besançon, quatre volumes de lettres de Boyvin.

(26) La lettre de Brun est aux archives du Doubs à sa date; elle est pleine d'intéressants détails.

(27) Voici la copie de ce testament. Il en existe une expédition dans les papiers de la famille, faite par Me Blandin, notaire à Dole. Il a été inséré, en 1842, par M. Pallu dans la *Revue franc-comtoise*. Carle Dusillet l'a dicté le 19 septembre 1637, et il a été publié à Dole le 10 juin 1638.

Antoine de Santans, docteur ès-droit, comme lieutenant-général au balliage et siège de Dole, savoir faisons quand Dole en notre logis et par devant nous, Pierre Lambert, libellance audit balliage, y appelé pour scribe, le dixième jour du mois de juin, de l'an mil six cent trente-huit du matin, ont comparu Claude Jacquelin, secrétaire de Sa Majesté et son procureur fiscal audit siège, impétrant en ouverture, lecture et publication du testament et ordonnance de dernière volonté de feut Charles Dusillet, vivant capitaine au château de Rahon, contre Claudine Renard, sa vefve, dénommée héritière audit testament, messire Pierre Jacquinot, prestre-curez de Rahon, les révérends pesres carmes de Dole, le sieur Antoine Dusillet, sergent-major en la garnison de Dole, Léonard Dusillet, docteur ès-droit, damoiselle Antoinette Dusillet, femme de maistre Jean Jeanneau, postulant audit bailliage; Claude Vannier de Rahon, messire Claude Bouveret, prestre-curez de Sainct-Barraing, tous héritiers et légataires, desquels y ont comparu ladite vefve en personne assistée de Vincent Bourgeois, docteur ès-droit, et Jean Girardot, ses avocat et procureur; ledit maistre Pierre Jacquinot par ledit

sieur procureur fiscal, les révérends pesres carmes par ledit fiscal, ledit sergent-major Dusillet et Léonard Dusillet par Marin Camus, docteur ès-droits, et Pierre Richardot, leurs avocats et procureurs, et messire Claude Bonveret par ledit sieur procureur fiscal ; et quant aux autres légataires, ils n'y ont comparu ; quoy nonobstant ledit sieur procureur fiscal nous ait rencontré qu'ayant sceut le décès et trespas dudit feu Dusillet et qu'il avoit faict ung testament, il avoit pourtant faict assigner tous les sus-nommés à ces présens jour, lieu et heure, pour en voir faire ouverture, lecture et publication, quoy ouys et veu ledit testament, mis en nos mains, garant et exempt de toutes vices visibles et extrinsèques, en avons faict faire lecture par ledit libellance, dont la teneure suit :

Au nom de Nostre-Seigneur, Amen. Je, Charles Dusillet, de Dole, sain de sens, pensée et entendement, Dieu grâces, néantmoins malade et infirme de ma persoune, considérant la mort estre statuée à tous, l'heure d'icelle incertaine, ne voulant sortir de ce mortel monde sans tester et disposer des biens qu'il at pleut à Dieu, mon souverain créateur, me donner et prester, et par ce tandis que sens et raison dominent mes pensées, j'ai faict mon testament et ordonnance en la forme et manière que s'en suit :

J'invoquerai premièrement la grace de Nostre-Seigneur par l'intercession de la Vierge Marie : premièrement je recommande mon ame à Dieu, mon souverain Créateur, à la glorieuse Vierge Marie, à Monseigneur saint Charles, mon bon patron, et à toute la cour céleste du paradis.

Item. J'élis ma sépulture et vent estre, apprés mon décès et trespas, inhumé et enterré en l'église de Nostre-Dame de Rahon, au lieu et place où sont inhumés mes grand père et grande mère, mes oncles et tantes dudict lieu, que Dieu absolve, et, pour ce, je donne soixante francs à la fabrique de ladicte église, et veut aussi, apprès mon décès et trespas, estre inhumé solennellement, suivant mon estat, et estre dites et célébrées, à mon enterrement, dix-huict messes tant grandes que petites, autant à la quarantaine et aussy autant en l'an révolus, de quoy je charge Claudine Renard, ma femme,

m'asseurant de sa bonne volonté qu'elle ne manqueroit point à son debvoir. Aussi je veux estre dicte une grande messe de Nostre-Dame, en l'autel du Sainct-Sacré-Rosaire, en l'église dud. Rahon, tous les sammedy, perpétuellement, par les sieurs curez et desservants en lad. église, et, après lad. messe finie, dire, sur ma fosse, le *libera me*, avec les collectes accoutumées; pour laquelle messe serat payé auxd. sieurs curez et desservants en lad. église, la somme de vingt-six francs, monnoye courant en le pays et comté de Bourgongne, par mon héritière cy-après nommée, à chacun jour de feste Saint-Martin d'hyvers, par chacun an.

Item. Je donne et lègue aux RR. PP. carmes, de Dole, la somme de cinquante francs, pour une seule fois seulement, affin que je sois participant des prières qui se font par les RR. PP. carmes.

Item. Je donne et lègue cent francs, pour les pauvres, selon que mon héritière cy-apprès nommée adviserat les distribuer.

Item. Je donne et lègne à Antoine Dusillet et Léonard Dusillet, mes bien-aimés frères, à chacunls d'iceulx, la somme de mille francs, qu'ils prendront sur ma part de rentes dehües à feut Claude Dusillet, nostre père, que Dieu absolve, les instituant en ce mes héritiers et les privant du surplus de mes biens; plus je donne et lègue à ma bien-aimée sœur Antoinette Dusillet, femme du sieur châtelain, Jean Jeanneau, cinq cents francs ou cinq journaulx de terre, ni de prés, ni des meillenrs, et les prendre sur ma part, l'instituant en ce mon héritière et la privant du surplus de mes biens; encore je donne et lègue à Claude Vannier, mon cousin, dudit Rahon, la somme de cinquante francs.

Item. Je donne à Pierre Renard, mon beau-frère, mon bufle, et à Ferdinand Renard, aussi mon beau-frère, ma grande arquebuse, mon bouquincan et mon chapeau.

Item. Je donne et lègue à Claude Renard, dud. Rahon, mon beau-père, mes fillets et pantennes et un petit pistolet de poche.

Item. Je donne et lègue à messire Claude Bouveret, prestre-curez de St.-Barraing, la somme de trente francs, affin qu'il prie pour le salut de mon âme.

Et pour le surplus et reste de tous mes autres biens, dont je n'ai cy-dessus testé ou disposé, testeray et disposeray ci-après :

Je fais, nomme et institue, de ma propre bouche, ma vray héritière universelle, seule et pour le tout, Claudine Renard, ma bien-aimée femme, à charge d'accomplir tout le contenu en ce mien présent testament et accomplir les vœux. Je dois à la première commodité qu'elle aurat, et en tant que ladite Claudine Renard vienne à se remarier et convoler en second mariage, devant un an et six semaines, après mon décès et trespas, je la prive de ma ditte hoirie, révoquans et annulans tous autres testamens et donations que je pourois cy-devant avoir fait, le présent demeurant valable, chargeant mes héritiers de faire mon offrande annuelle et usuelle, bien et convenablement, selon mon estat et qualité, un an et six semaines dûrant, comme il est accoustumé, pour telle et semblable personne de mes moyens et qualité. Lequel présent testament je veux valoir par toutes les meillenres voie, formes et manière que le testament noncupatif et donation à cause de mort peut et doit mieux valoir. Implorant sur le tout la bénignité du droit canon et rejetant la rigueur du civil ; et affin qu'il obtienne plus grande force et valeur, je veux qu'il soit ouvert, leu et publié pardevant M. le baillif de Dole, ou le sieur son lieutenant et le scel du roy notre sire y apposé.

Lequel j'ay faict et passé aud. Rahon, au château et maison forte dudit lieu, étant dans mon lit couché, dans la première chambre du logis dudict château, regardant sur la cour du donjon, pardevant messire Pierre Jacquinot, prestre-curez aud. Rahon, n'ayant trouvé moyen d'avoir un notaire, à cause de la guerre, le dix-neufvième jour de septembre, environ les cinq heures après midy, de l'an mil six cent trente-sept, présens Claude Caillet, de Rahon, hono. Denis Molay, de Molay, Claude Cachet, le jeune de Port-Aubert, Antoine Duvaux, de Champ-d'Hyvers, Philibert et fille Duvaux dud. Champ-d'Hyvers, témoins requis, s'étant dud. testateur signé au prothocole comme aussi honorable Denis de Molay, Claude Caillet, Antoine Duvaux, Philibert et fille Duvaux. signé, etc.

Desquelles lecture, ouverture et publication, avons octroyé

acte audit sieur procureur fiscal de ce qu'il accepte les preux légaux y contenus en tant que non onéreux et à ladite Claudine Renard, veuve dudit testateur, de ce que aussi elle at acceptée l'institution d'hoirie à elle déférée purement et simplement, aux charges et conditions y contenues, déclarant qu'il serat enregistré aux actes publics de céans, pour perpétuelle mémoire, et, attendu que lesd. sieurs Léonard et Antoine Dusillet, frères et légitimes contradicteurs, ont maintenu ledit testament estre nul suivant l'édict publié le douzième apvril mil six cent vingt-trois, au regard de ceulx qui se marient contre le grez et volonté de leurs père et mère, comme avoit faict ledict testateur, suivant lequel édict, feut Claude Dusillet, leur père auroist exhérédé ledict testateur, par sa dernière disposition, de laquelle il nous requéroit de faire publication, à quoy lad. héritière at répliqué que ledict cy mentionné ne pouvoit empescher l'envoy en possession qu'elle demandoit, à raison que le testateur avoit, avant son mariage, passé l'eâge de vingt-cinq ans, selon qu'elle estoit preste de faire voir par l'extraict de son eâge, tiré des registres des enfans baptisés, inficiant que led. Claude Dusillet père l'avoit exhérédé, et joinct qu'il n'étoit pas ici question du testament dud. père, ains de celui dudict Charles Dusillet; à quoi lesdicts sieurs Dusillet ont répliqué qu'il estoit bien question du testament dudict feut Claude Dusillet, leur père, puisque ledict feut Charles Dusillet disposoit des biens délaissés par ledict sieur feut son père, inficiant que led. feut Charles Dusillet, lors de son mariage eut atteint l'eâge de vingt-cinq ans, et quand il se treuveroit que non, ladite vefve ne pourroit rien prétendre en ladite hoirie. Sur quoy, ordonnons aux parties d'escripre respectueusement par remontrances et joindre à icelles telles pièces que bon leur semblerat, qu'elles exhiberont au greffe, dans quatre jours prochains, pour icelles estant mises en nos mains et vehues ordonner, sur l'advant portion quise, ou autrement appointer comme l'on treuverat à l'effect : octroyons communication dudict testament auxd. sieurs Dusillet, déclarant que sceaux apposés aux coffres aud. feut capitaine Dusillet par led. libellance seront levés et les meubles et les papiers qui s'y treuveront,

par luy inventoriés, comme aussy tous aultres meubles tant vifs que morts, dépendant de laditte hoirie, sur lesquels les parties s'engageront par serment, par devant le libellance, lequel de nouveau apposerat les sceaux auxdits coffres, pour asseurance des meubles y estans et les bestiaux seront mis ès-mains tierces, le tout jusqu'après la vuidange des difficultez, ayant ladite vefve juridicquement payé cinq francs, pour les journées des sieurs officiers, et quinze gros à l'huissier comptant, ayant donné les assignations, ayant de plus taxé le solde aud. testament au proffit de Sa Majesté à vingt livres. Mandant et donné aud. Dole, sous le scel aux causes dud. balliage, et signé les an et jour susd. Signé Perron.

Cette copie a été prinse et collationnée sur le double de l'original par moy. Antoine Lambert, nôte Arbois, le premier septembre mil six cent septante-huit, à la réquisition du sieur Guillaume de Dole, pour lui servir, par raison. Présent Charles-Hyacinthe Regnaud, de la main duquel elle est escripte à Me Goulland dud. Arbois, tém. requis. Signé Lambert.

On ignore complétement la fin de cette contestation; tous les papiers de la famille Dusillet ont été détruits à la révolution, et nous n'avons rien pu retrouver aux archives de la cour.

(28) Le testament de Carle Dusillet trahit les goûts et peut-être les motifs de son mariage. Il devait aimer passionnément la chasse et la pêche, puisque à l'heure suprême il songe à léguer son arquebuse, ses filets, sa pantenne. Son beau-père avait été sans doute son maître dans ces attrayants délassements, première école du soldat.

Pierre, son beau-frère et son ami, avait été compris dans la même poursuite que lui; Carle aime la sœur de son compagnon d'enfance, trop pieux pour la séduire, il en avait fait sa femme contre le gré de sa famille.

(29-30) Lettre et minutes aux archives du Doubs.

(31) 27 septembre 1637, minute des mains de Brun aux archives du Doubs.

(32) Idem.

(33) Lettre de Boitouset au parlement, 2 décembre 1637, archives du Doubs.

(34) Du pénultième de janvier. Bibliothèque de Besançon.

(35) 20 janvier, le parlement, minute pour Berne ; — 28 janvier, lettre de Boyvin et Brun ; — 30 janvier, minute au duc de Savelli ; — 28 février, lettre du duc de Lorraine, archives du Doubs.

(36) 2 février, lettre au parlement ; — 9 mars, lettre du marquis de Saint-Martin.

(37) 22 mars, lettre du marquis de Saint-Martin.

(38) 10 mars, lettre du chanoine Castelet, datée de Milan ; — 24 mars, lettre de Brun et Boyvin, écrite de Salins.

(39) « La mortalité est si grande à Dole, non plus de peste, mais de fièvres malignes, que je doute si dans la fin de cette année, de dix qui estoient avant notre siège, il en restera un seul homme. Si la comté estoit aussi peuplé qu'avant la rupture de la neutralité, il faudroit se manger l'un l'autre. » Lettre de Boyvin à l'abbé de Bellefontaine, 21 novembre 1637. Bibliothèque de Besançon.

(40) « Mes seigneurs, j'ai receu vostre ordre, mais il m'at faillu relaxer quinze soldats des trente que vous avez envoyés selon la teneur de la lettre de monsieur de Laverne, accause que nous comprins deans vostre ordre la quantité des soldats, et monsieur de Laverne, par sa lettre, me mande expressément d'envoyer quinze des trente, ce que j'ay faict à mon grand regret, mais pour me descharger de la suitte de la lettre dud. sieur, je l'ay pensé faire à bon subjet et pour toutte descharge, croyant que s'il m'arrive plus mauvaise nouvelle que ne manquerez à m'assister d'au moins de quinze aultres soldats, priant Dieu qu'il vous maintienne en ses saintes gardes, je suis et seray à jamais... votre serviteur et soldat. Signé Carle Dusillet. Les habitants désirrent s'il plaist à la s. court, comme ils se doibvent comporter auprès desd. soldats, touchant la ration de vin, disant qu'ils sont beaucoup foulés de eulx, qu'il faut qu'ils nourrissent. qui sont bons arquebusiers qui n'ont de quoy. » (Cette lettre sans date doit être des trois premiers mois de 1638, inédite. Archives du Doubs.

(41) « Mes seigneurs, j'ai receu ung ordre ceste nuict de monsieur le baron de Savoyeux par le commandement de Son

Excellence. par lequel il est porté que je doibs luy faire scavoir, scittot, scittot, si l'ennemy qu'il dict estre à Bellegarde en groz est praict à sortir pour venir ataquer Chaussin et mon poste, à quoy je ne luy ay peu respondre que fort incertain de ce. C'est pourquoy si en avez quelque nouvelle de luy en faire part, accause qu'il importe tant de nous secourir que pour se préparer à veoir celluy qui faict les affaires bien secrettement. Vous scavez, messeigneurs, que à diverses fois je vous ay éclairci des desfaulx qui sont dans mon poste, qui sont trop grands, mais pour ceste fois icy je ne vous redoubleray ma demande ny pour argent ny pour aultres nécessité que j'aye sinon pour avoir quarante hommes bien munitionnez, affin que Dieu aydant à la faveur des bonnes armes je me deffende de mieux et de ma petitesse contre les assauts. Demeurant..... Signé Carle Dusillet, de Rahon, ce 3 apvril 1638. » Inédite. Archivcs du Doubs.

(42) « Monsieur le capitaine, vous avez bien fait de nous envoyer les lettres mentionnées en la vostre ausquels vous ne ferez point de responses et retiendrez le garçon qui vous les a apporté jusques à aultres ordres. Cependant nous pourvoyrons incontinans aux choses que vous réclamez pour la desfense du chateau de Rahon. Nous ne doubtons point que vous ne perdiez plustot la vie et celles de vos soldats que de le rendre aux ennemys. Envoyant cependans à M. le gouverneur les lettres cy-jointes, avec prière de nous les radresser, pour vous faire tenir ainsi que vous le désirez. En attendant d'autres de vos nouvelles, nous prions Dieu, etc. De Dole, le 20 may 1638. Les vice-président et gens tenant la cour souveraine du parlement de Dole. » Inédite. Archives du Doubs.

(43) « Monsieur le capitaine, nous n'avons rien à respondre à celles que nous avons receu ce matin de votre part, sinon qu'il convient scavoir bien certainement ce qui se passe en vostre voysinage pour ne rien faire mal à propos. A l'effet de quoy nous escrivons la cy-jointe au capitaine Cadet, afin que tous deux vous vous informiez de tous côtez des mouvemens de l'ennemy et dont vous nous rescriviez de temps à aultres. Cependant nous mettons ordre incontinent à vous faire tenir les provisions que désirez pour la conservation

de vestre place, priant, etc. Dole, 27 mai 1638. » Minute inédite.

Même lettre au capitaine Cadet; on lui dit d'envoyer des gens du côté de Chalon et autres places du duché pour être informé des mouvements et desseins de l'ennemi, du nombre de ses soldats et des forces qu'il peut avoir.

Monsieur le capitaine ayant receu lettre du capitaine Cadet que l'ennemy estant retourné alentour de Chaucin, nous croyons que maintenant vous en serez informé au vray et pour cela vous dépeschons-nous ce porteur exprès, affin que vous nous en donniez avis particulièrement comme aussy de temps en temps de tout ce que vous apprendrez de important. Dole, le 1er juin 1638. »

« Et comme nous n'avons pas d'avis du reçu de la communication que nous avons envoyé pour lesd. Chaucin et Rahon, vous ne manquerez de nous l'escrire bien particulièrement. Capitaine, nous prions. » Miuute inédite. Archives du Doubs.

Lettre du 26 mai au gouverneur; des 27, 28, au gouverneur et au baron de Scey.

(44) « Mes seigneurs, je vous envoye l'advertissement de monsieur le capitaine Cadet; vous jugerez ce qu'il conviendra faire pour le service de notre Roy et le me mander s'il vous plaict. Il at paru quelques soixante chevaux devant nous pour penser atapper nos bestiaux, mais ilz ne s'en yront pas tous. Voilà tout ce que je peu dire pour le présent. S'il y a moyen d'avoir nouvelles de monsieur Cadet, je vous en rescriray comme mon debvoir le veult. Priant Dieu, etc. Carle Dusillet. Je vous supplie que j'ay quelques flambeaux et chandelles avec quelques lanternes. Ce premier juin 1638. »

« Monseigneur (à M. de Laverne, mestre de camp, gouverneur de Dole). J'ay envoyé l'advertissement que m'at faict monsieur le capitaine Cadet à la s. court, je crois qu'il s'adresse aussy bien à vous que à la souvne court, vous priant de m'excuser si je ne le vous ay adressé. Il a paru cejourd'huy quelques soixante chevaux à nos prels qui ont pensé emener nos bestiaux, mais Dieu grâce, ils ne s'en sont retorné tous et ont quitté fort franchement la proye. Il est vray que l'ung de ceulx que m'aviez envoyé estant en sentinelle où il y at

bien de sa pure faulte a esté prins et emené, se nomant Nicolas Berod. Laurain le sergeant se recommande à vos bones grâces et vos soldats et moy je me dictz sans fin..... Carle Dusillet. Rahon, ce 1er juin 1638. Monseigneur, il me faut des flambeaux et chandelles et quelques lanternes. Je voudrois bien aveoir quelques fauconnaux. » (Inédites. Archives du Doubs.)

M. Rousset, *Dictionnaire géographique,* Rahon, dit qu'une lettre des commis du gouvernement du pays au baron de Scey feroit supposer que le château de Rahon avoit déjà été assiégé le 28 mai à onze heures du matin. Nous n'avons pu retrouver cette lettre ; elle n'est pas aux minutes, et rien dans celle-ci de Carle Dusillet et dans les lettres qui sont aux archives du Doubs ne fait allusion à une attaque de cette importance.

(45) 2 juin, au baron de Scey.

(46) Au gouverneur, 3 juin.

(47) 3 juin, au même. Archives.

(48) Elle a été publiée dans la *Revue franc-comtoise* en 1842. Elle a disparu des archives du Doubs.

(49) Joachim de Rye, seigneur de Rahon, premier chambellan de l'empereur Charles-Quint, l'un de ses principaux favoris, général de cavalerie légère et son ambasseur dans diverses cours, chevalier de la Toison-d'or, n'eut d'Antoinette de Longwy qu'il avoit épousée le 15 janvier 1533 (n. st) qu'une seule fille qui s'allia à Léonore Chabot. comte de Charny et de Busançais, grand écuyer de France. De ce mariage nacquirent Marguerite, Eléonore et Françoise de Chabot. Marguerite Chabot, dame de Rahon et de Pagny, porta ces terres en dot à Charles de Lorraine, 1er du nom, duc d'Elbeuf, son époux, et mourut en 1652. D. Monnier, *Annuaire du Jura*, Rahon, 1844. Rousset, *Dictionnaire géographique,* Rahon.

(50) « Come le capitaine Carle Dusillet fut comendé par le seigneur marquis de Sainct-Martin et le parlement pour aller comender le chasteau de Rahon avec 50 soldats et ung sergent d'infanterie, pour s'opposer aux courses fréquentes qui se fesoient du château de Piere et aultres garnisons des ene-

mis ; les quels il incomodat en sorte que le s[r] de Chanterant, comendant dans le chateau de Piere, fit de si grandes plainctes de luy et du capitaine Cader qui estoit dans Chausin, que le prince de Longueville vint assiéger Chausin et le château de Rahon, où le capitaine Dusillet entretin dix (sic) jours l'ennemy, sur la parole qu'on lui avoit donée de le secorir. L'ennemi fit venir le canon, et fut faicte une bresche, tant que les ennemis y entrèrent par force, et prindrent le capitaine Dusillet avec quelques caporaulx et soldats qu'ils firent jouer au sort qui seroit pendu avec led. capitaine, lequel plus tôt que de rendre aux François la place, comme il avoit esté somé avant que la bresche fut faicte à peine d'estre pendu, comme il fut à la porte du château le mesme jour de la prise. » (Journal.)

(51) Cette relation doit être du 9 juin. Elle est sans doute un rapport au gouverneur de la province. Nous l'avons transcrite sur une copie faite par M. A. Dusillet, portant en note qu'elle avait été corrigée de la main du procureur général Brun. Nous n'avons pu retrouver l'original aux archives du Doubs où elle a été copiée.

« Mercredi dernier, second du mois de juin, l'armée françoise, après avoir pris Chaussin, envoya un trompette accompagné du s[r] Chantrel, commandant de Piere, environ les huict heures du matin dudit jour, sommer le château de Rahon, à laquelle sommation le capitaine Dusillet commandant aud. Rahon ne fit aucune réponse, sinon que luy et ses gens estoient résolus de mourir plustot que de se rendre. Sur quoy le lendemain, troisième dudit mois, jour de Fête-Dieu, arrivèrent environ quatre-vingts chevaux de l'ennemy pour reconnoître ledit chateau, où, après avoir demeuré environ deux heures, le jour suivant à huict heures du matin, se vient présenter grand nombre de cavalerie et d'infanterie devant ledit chasteau, avec trois pièces de canon de batterie qu'ils firent jouer deux heures entières, dont les premières volées abattirent la galerie du chasteau, partie des murailles avec les planchers et contraignirent les paysans estant audit chasteau de prier le capitaine Dusillet de n'être point cause de leur perte et de ne se point opiniâtrer, mais

d'accourir au devant du mal et de demander composition à l'ennemy. A quoy led. capitaine ne voulust entendre, mais dit qu'il falloit mourir pour le service de Dieu, du Roy et de la province, et quant à lui il aimoit mieux perdre la vie glorieusement que de demander aucune composition. Ce qu'entendant lesd. paysans, ils firent descendre l'un d'entre eux par les fenestres dudit chasteau pour demander ladite composition, à quoy il leur fust respondu qu'ils n'en pouvoient recevoir aucune qu'à discrétion, et qu'ils méritoient d'être tous pendus, estant si petit nombre que quatre-vingt, d'avoir voulu faire résistance à une armée royale. Ce qu'ayant esté rapporté à ceulx dudit chasteau de Rahon et enfin ladite composition acceptée, l'ennemy y seroit entré les deux heures après midy dudit jour, ayant esté à l'instant led. capitaine Dusillet et un sien valet saisi par un officier de l'ennemy et environ deux heures après tous deux pendus, quatre ou cinq autres avec eux, tant soldats que paysans ; ayant de plus été vérifié par deux paysans qui se sont évadés, que leur dessein estoit d'aller devant le chasteau de Rye, prendre le prieuré de Fay et de là passer à Poligny, Arbois et Salins, puis aller à Saint-Claude occuper les montagnes. »

(52) « *Suite du manifeste des peuples de la Franche-Comté, de Bourgongne, de la continuation des hostilités des François et de la résistance y apportée depuis la levée du siége de Dole.* » Ce manuscrit de la Bibliothèque de Dole serait écrit suivant M. Pallu par le secrétaire de Boyvin. Il est facile de reconnaître le style du célèbre président ; nous devons dire que nous n'en avons vu qu'une copie de la main de M. Pallu.

« Ce fut le premier de juin de cette année (1638) que le duc de Longueville avec le sieur de Figuières, son lieutenant général, à la place du vicomte d'Arpajon qui l'estoit l'année précédente, vint redoubler ses attaques dans cette même province, commençant par le chasteau de Chaussin, et comme il avoit accreu de force et de résolution de nous tailler encore plus inhumainement que du passé, il treuva aussy partout un accroissement de valeur et de détermination ; quoy qu'il semblast que d'un costé et d'autre la mesure fust comblée, si est-ce qu'encore se trouva-t-il de quoy y adjouster quelque

chose, comme on pourra le recognoistre par la suitte de cette fidelle narration, qui n'a point d'autres ornemens que ceux de la vérité et que l'on a estimé estre assez forte et éloquente par la seule matière dont elle traitte, sans rien comprendre de l'art ni de l'ajencement.

Cette armée fraische et puissante, fournie surabondamment de toutes munitions, fut arrestée deux jours dedans son propre pays devant ceste bicoque qui s'étoit rendue à nous sans coup frapper. Il y fallut employer plus de cent volées de trois canons de trente-six livres de bâles, et disputer encore après la bresche faite; celui qui y commandoit estoit un soldat de fortune nommé le capitaine Cadet, auquel on promit la vie, et à cinquante soldats qui combattoient sous luy, avec permission de tirer du bagage autant que chacun d'eux en pourroit emporter sur luy, sans aide de chariots ni de chevaux. Il alla se reposer sur cette asseurance, tandis que ses compagnons préparoient leur sortie, et ne fut réveillé que par le prevost de l'armée et ses archers, qui le vindrent saisir pour le mener au supplice (auquel pour un acte de cruauté bien particulier) on contraignit sa femme d'estre présente et de le voir pendre à un arbre au devant de la bresche, qu'il venoit de soustenir. Son sergent qui l'avoit suivy en beaucoup d'occasions honorables, ne le quitta point en celle-cy et fut attaché pres de luy. Ils se contentèrent de reprocher aux ennemis leur perfidie, et rendirent leurs ames à Dieu avec une constance si rare, que leurs persécuteurs en demeurèrent confondus.

La *Gazette de France* pour couvrir l'odieux de cette action dit que le capitaine Cadet estoit originaire du duché de Bourgongne et fut puni comme tel, et ainsy se justifie l'énormité d'un crime par l'impudence d'un mensonge qui à peine pourroit passer pour bon auprès des plus estrangers. Les corps de ces braves soldats furent conduits sur des clayes, au devant du chasteau de Rahon et monstrés au capitaine Dusillet, qui estoit dedans avec cent paysans des villages voisins. Ce spectacle (par lequel on prétendoit le détourner d'attendre le canon) l'affermit dans le désir, comme il dit, d'acquérir et mériter les mesmes honneurs, ce qu'il fit, voire avec quelque

enchérissement de barbarie, du costé de l'ennemy. Son valet ayant esté mis au choix ou de le pendre ou d'estre pendu, lequel accepta le dernier party, ainsy devint compagnon de son maistre au lieu d'en estre le bourreau. Les paysans furent décimés, et selon le sort des dez huict d'entre eux payerent de la vie pour les autres, qui après estre despouillé de tout ce qu'ils avoient, furent enchainés et mis à rançon.

La prise de ces deux chasteaux fut suivie de leurs démolitions pour le parachèvement desquelles l'ennemy y demeura campé six jours, et de là fut attaquer celui de Fontenay. »

Nota. Dans une relation sommaire de la prise de Chaussin, qui est aux archives du Doubs, on dit que la femme du capitaine Cadet était le 3 juin à Dole; mais on n'ajoute pas qu'elle ait été forcée d'assister au supplice de son mari.

(53) « Monsieur Saavedra (commissaire envoyé par le roi d'Espagne), Monsieur par nos lettres d'hier. V. S. Illustrissime aura vu l'estat auquel se trouvoient les affaires de ce voisinage et dispositions des ennemis. Maintenant nous luy dirons que nous sommes asseurés de la prise de Rahon où la garnison ayant esté contrainicte de se rendre à discrétion pour ce que le canon perçoit les murailles de pars en pars, le capitaine y a esté pendu avec six soldats pour raison seullement de leur courageuse résistance, et ceulx qui en sont réchappés nous assurent que lesd. ennemis sont en grand nombre comme d'une juste armée, qu'ils menent trois pièces de canon et disent aller à Rye, Poligny, Arbois et Salins. » (Inédite. Archives du Doubs, 6 juin.)

(54) « Le 29 (mai) ledit sieur de La Mothe-Houdancourt fut reconnoistre le chasteau de Chaussin que les ennemis avoient surpris depuis deux ans, vers lequel la nuict suivante on fit avancer six canons, deux desquels estoient de trente-trois livres de bale. Les munitions de guerre avec des vivres furent aussi conduites en seureté et en abondance dans Bleterans, pour nourrir l'armée qui devoit estre composée de quatre mil chevaux et de treize mil hommes de pied. Avec partie des troupes le sieur de La Mothe-Houdancourt se présenta le premier de juin devant ce chasteau, où Brisenot françois de nation et réfugié au comté commandoit, s'y

estant retiré après avoir brûlé la ville. Il voulut voir le canon avant que parler de se rendre. Mais en ayant souffert vingt-quatre volées, il ne fut point receu avec les siens qu'à discrétion : en conséquence de laquelle il fut pendu devant la porte du chasteau avec un sergent et un valet qui lui servoit d'espion, cinquante-trois soldats qui en estoient sortis avec luy, ayans esté conduits à Bellegarde, et destinés aux galères, furent depuis mis à rançon. Il en fut fait de mesme des soldats qui sortirent ensuite du chasteau de Raon, que le duc de Longueville fit sommer le quatriesme, et prit après quelque résistance. Il tira de ce chasteau grande quantité de bleds, après quoy on le fit sauter par mine. » (*Mercure français*, tome XXII, p. 212, 213. année 1638.) Ce récit n'a pas besoin de commentaire, les autres y répondent.

(55) « A cette heure nous savons que ladite armée est devant Rahon et se voient les feugs qu'elle a mis dans les maisons qui restoient audit Rahon, en sorte que pour demain matin on en attend la perte infaillible. » (3 juin, récit de la mort du capitaine Cadet, aux archives du Doubs.)

(56) La brèche qui fut ouverte étoit au couchant du côté de l'église du village. A quelques pas on trouve un petit champ qui a conservé le nom de *Champ de la Place*. La batterie des François étoit montée sur une esplanade près de l'église. Les approches du chateau devoient être assez faciles du côté du nord et de l'est, où le terrain est de plain-pied ; mais l'accès étoit difficile du côté du midi : il falloit gravir la colline sur laquelle la forteresse étoit construite. Le puits dans lequel, au dire de Courtépée, *Histoire de Bourgogne*, a été jeté le corps de Dusillet, est entièrement comblé.

(57) M. Léon Dusillet, dans des notes qu'il a écrites sur sa famille, dit : « Mon père m'a conté qu'il avait entendu dire à son aïeul, qu'Antoine avait écrit une lettre à son frère Charles, dans laquelle il lui disait que s'il rendait le château de Rahon, il le ferait pendre en arrivant à Dole ; c'était le sort du pauvre Charles d'être pendu. »

(58) Ce fief a été donné par Claude Dusillet, conseiller-maître honoraire en la chambre des comptes de Dole, à M. Bouhelier d'Audelange, son cousin, procureur général en la même cour.

qui le reprit de fief le 3 septembre 1763. (Papiers de famille. Voy. aussi Rousset, *Dictionnaire géographique*, art. *Rahon.*)

(59) Verger d'honneur, disait Charles-le-Téméraire.

Nota. Nous avons, à la page 34, écrit Dachey selon l'orthographe que François, baron de Thoraise, bailli d'Amont, gouverneur de Dole donnait à son nom ; sur la famille d'Achey, voy. Dunod nobiliaire, p. 207 et suivantes.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'ÉLOQUENCE

Par M. PÉRENNÈS.

Messieurs,

Lorsque, l'an dernier, à pareil jour, vous décidiez que le sujet proposé pour le concours d'éloquence serait maintenu en 1864, vous aviez quelque raison d'espérer que des champions mieux armés que celui qui avait paru seul dans la lutte viendraient se disputer le prix. Vous aviez demandé une étude sur la vie de Pierre Mathieu, historiographe de France, et une appréciation de ses œuvres. Or, cette étude, dans le discours qui vous fut envoyé en 1863, était superficielle et incomplète; cette appréciation était sur plusieurs points inexacte. Il vous paraissait donc que, sans vous montrer trop difficiles, vous aviez droit d'exiger mieux.

Le nombre des concurrents n'a pas encore cette fois répondu à votre attente. Il ne vous est parvenu qu'un seul ouvrage sur la question proposée. Mais ce travail

est incontestablement meilleur que le précédent, sans être néanmoins, il faut l'avouer, satisfaisant de tout point.

La commission que vous avez chargée d'en apprécier la valeur a pensé qu'elle ne devait pas prendre à la rigueur le mot d'éloquence qui figure dans votre programme. On ne pouvait, en effet, s'attendre à trouver dans l'examen des œuvres d'un théologien scolastique, d'un lourd historien, d'un poète qui ne fut le plus souvent qu'un faible imitateur, l'éclat, le mouvement, la chaleur de sentiments qui donnent à la parole humaine une force pénétrante et communicative. Mais si le sujet à traiter n'était pas de ceux dont la méditation élève et transporte naturellement l'âme sur les hauts sommets d'où jaillissent les traits lumineux et brûlants de l'éloquence, il permettait du moins à l'écrivain de trouver dans une région moyenne la facilité, l'élégance, l'harmonieuse précision qui conviennent aux sujets de médiocre importance.

Vous aviez d'autant plus droit d'exiger ces qualités qu'elles semblaient devoir être le correctif indispensable de l'aridité inhérente à la matière. La justice m'oblige à dire que, sous le rapport de la forme, l'ouvrage qui vous a été adressé a paru laisser à désirer.

L'auteur, il est vrai, s'est proposé d'écrire non un discours, mais un simple mémoire, et son travail est intitulé : *Fragment biographique et littéraire.* La biographie en remplit la première partie; la seconde est une appréciation raisonnée des œuvres de Pierre Mathieu.

La vie de l'historien franc-comtois a été retracée par un grand nombre de biographes, mais la plupart de ces récits contiennent des erreurs assez graves.

Plusieurs ont placé le berceau de Mathieu à Salins, ao lieu de le mettre à Pesmes, lieu réel de sa naissance. D'autres ont fait principal du collége de Verceil, en Piémont, le modeste régent, qui exerça ses fonctions dans le bourg de Vercel en Franche-Comté. Tous, trompés par l'identité des prénoms, avaient confondu l'historiographe avec son père, et cette méprise avait produtt un embrouillement de faits et de dates qu'il importait de démêler. Déjà notre savant et vénérable confrère, M. Weiss, avait relevé avec la rare sagacité qui le distingne la plupart de ces inexactitudes. Mais il restait encore dans la vie de Mathieu, et surtout dans la période de sa jeunesse, quelques parties obscures qui demandaient à être éclairées.

L'auteur du mémoire qui vous est parvenu a réussi, à l'aide de recherches consciencieuses, à y porter la lumière. Les écrits mêmes de Mathieu lui ont fourni des indications précieuses, et il a consulté avec fruit les archives de la ville de Porrentruy, où la famille des Mathieu séjourna plusieurs années. Il y a plus de quarante ans, M. Weiss, dans la Biographie universelle, exprimait l'opinion que ceux qui avaient fait du père de Mathieu un tisserand s'étaient trompés. L'auteur du mémoire explique leur erreur par la méprise qui leur a fait lire dans un manuscrit le mot *Textor* au lieu de *Rector*. Grâce à lui, nous pouvons suivre pas à pas l'historiographe, depuis sa naissance et pendant les

années obscures de sa jeunesse jusqu'au moment où, appelé sur un brillant théâtre, il se fit par ses ouvrages un nom dans le monde savant.

L'auteur du mémoire dont j'ai à rendre compte sépare et fait distinguer nettement les figures jusqu'ici confondues du père et du fils. Ce qu'il y a de commun entre eux, outre le prénom, c'est le titre de principal qui appartient essentiellement au père, et que le fils se donne aussi à la tête d'une de ses œuvres, parce qu'il en remplit temporairement les fonctions. Du reste rien ne fut plus dissemblable que leurs destinées.

La vie de Mathieu le père fut obscure et besogneuse; elle donne une idée de ce que pouvait être au XVI^e^ siècle l'existence d'un régent de collége. D'abord recteur des écoles à Pesmes, il passe en la même qualité à Porrentruy, où il se livre à l'enseignement des langues anciennes, et fait jouer, selon l'usage, à certaines fêtes des comédies ou moralités écrites en français et entremêlées de dialogues latins, dont quelques-unes furent sans doute composées par lui. Mais pour rémunérer son rude labeur, il ne lui est assigné qu'un faible traitement (moins de 100 livres bâloises) qu'il touche partie en espèces; partie en nature, et sur lequel il doit payer son *subalterne*. Les recouvrements sont difficiles, les arrérages augmentent; sa famille s'accroît, et il aurait succombé à la peine s'il ne s'était trouvé là de bonnes âmes pour venir en aide au *martyr du travail*.—Mathieu regrette alors son petit collége de Vercel et revient en Franche-Comté. Mais bientôt alléché par de séduisantes promesses, il va reprendre à Porrentruy ses fonctions

de recteur (1583). Là, après quelques années heureuses, il se trouve aux prises avec de nouvelles difficultés financières, dont ne le préserve point le titre de bourgeois de la cité que lui a décerné la reconnaissance des habitants de la ville épiscopale.

Un procès dispendieux qu'il perdit lui enleva la plus grande partie de ses ressources. Le *pauvre vieil homme,* comme il le dit lui-même, *réduit au dernier et extrême période de pauvreté,* et fatigué d'adresser au magistrat des plaintes inutiles, résigne définitivement ses fonctions de recteur pour aller achever dans quelque obscur village de Franche-Comté une vie usée par le travail et les angoisses d'une position précaire.

Pierre Mathieu le fils a une tout autre existence. Il semble avoir résumé l'histoire de sa vie dans ces deux vers de ses quatrains :

> Le bonheur, la faveur, le travail, le courage,
> Aux biens et aux honneurs font l'homme parvenir.

Certes, l'historiographe ne fut ni plus laborieux ni plus courageux que son père ; mais il fut plus heureux et plus protégé. Encore enfant, ses facultés précoces attirent sur lui les regards. A l'âge de quatorze ans, il devient chapelain de Notre-Dame de Cloppat, à Porrentruy, et les revenus de ce bénéfice lui assurent le moyen de fournir plus tard aux dépenses d'un voyage à l'étranger, entrepris pour achever son éducation. Il débute à quinze ans dans la carrière des lettres. Après avoir lu Ronsard, Jodelle, Garnier, il rêve, lui aussi, la couronne de laurier : il compose la tragédie d'*Esther*, qui est

jouée à Vercel et à Besançon aux applaudissements d'un public choisi. — « Vercel et ses environs, dit l'au- » teur du mémoire, offraient au jeune poète non-seu- » lement une nature riante, des bois où promener ses » rêveries, des grottes pleines de merveilles, des ruines » au pied desquelles il aimait à s'asseoir au déclin du » jour, mais encore des protecteurs et des amis. Cette » contrée bénie lui apportait la fraîcheur de l'esprit et » celle de l'âme. » Ces protecteurs et ces amis qui encourageaient les premiers essais du jeune Mathieu appartenaient aux plus illustres familles du pays : c'étaient les seigneurs d'Orsans, le baron de Villeneuve, les dames de Villeneuve et d'Achey, issues des nobles maisons de Granvelle et de Peloux. Malgré sa jeunesse, Mathieu avait déjà, comme les grands auteurs du temps, des admirateurs et des disciples qui lui tressaient à l'envi de poétiques guirlandes. D'autres genres d'études tentèrent son ambition. Dans un court séjour qu'il fit à Besançon, il s'essaya à écrire l'histoire ou du moins à célébrer des personnages illustres. « Là, dit-il,

« Là j'ai osé chanter avec plusieurs Orphées
» Du très-grand Philippot (1) la vie et les trophées. »

Mais la poésie ne lui paraissant pas un moyen suffisant de s'assurer une position honorable et lucrative dans le monde, il songe à étudier le droit ou la médecine :

« Je veux suivre plutôt l'argenteux Gallien.
» Ou le parquet doré du bruit Bartholien. »

---

(1) Ce Philippot était Philippe II, roi d'Espagne, alors souverain de la Franche-Comté.

La jurisprudence eut ses préférences, et il se rendit pour l'étudier dans les universités en renom. Paris, Lyon, Valence le comptent successivement parmi les élèves les plus assidus aux cours de droit et de théologie. En 1586 il soutient avec succès sa thèse à Valence, et est reçu docteur en droit civil et en droit canon : *doctor utriusque juris*.

Bientôt (1588) il attache son nom à des ouvrages qui attirent sur lui les regards du souverain Pontife et lui assurent un rang parmi les canonistes les plus distingués, et les champions les plus zélés du Saint-Siége et de l'Eglise catholique.

C'est à Lyon qu'il a établi sa résidence, et il prend le titre de *civis lugdunensis*. Appliqué spécialement à l'étude de la théologie et chapelain de Notre-Dame à l'église de Saint-Pierre à Porrentruy, l'intention arrêtée du jeune clerc était de se vouer au sacerdoce ; mais les événements marchaient vite. Entraîné par la fougue de son caractère dans les troubles civils, il entrevoit bientôt les moyens de parvenir en dehors de la carrière ecclésiastique. Le flot des événements le pousse, et Mathieu tend ses voiles au souffle de la fortune. En 1588 il signait encore *doctor utriusque juris ;* en 1589 il prend le titre de docteur en droit et d'avocat au présidial de Lyon. Il a conquis une position aisée et indépendante.

Mathieu, durant les premiers troubles, s'était montré le fervent champion de la cause catholique. Après l'abjuration d'Henri IV, il devient un chaud royaliste. La religion, en effet, n'étant plus en péril, il n'y avait plus

lieu de s'armer pour la défendre ; ce qui importait désormais c'était de sauver la liberté, dont la monarchie replacée sur ses bases lui semblait la plus sûre sauvegarde.

Le jurisconsulte fit partie de la députation envoyée à Henri IV, lors de la prestation d'hommage des Lyonnais. Il fut chargé de la direction des fêtes qui eurent lieu à l'entrée du monarque à Lyon. Le roi le distingua et le nomma ensuite son historiographe. La fortune de l'avocat était désormais assurée.

En 1590, Mathieu avait épousé Louise de Crochère, petite nièce de Clément VIII ; il dut alors renoncer au bénéfice dont il jouissait à Porrentruy ; mais il trouva dans sa position nouvelle et dans la faveur d'Henri IV et de Louis XIII qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 1521, de quoi se dédommager amplement de cette perte.

Tels sont en résumé les faits racontés dans l'étude biographique et littéraire envoyée au concours. Ce travail contient sur la jeunesse de Mathieu des détails curieux et entièrement nouveaux. Mais les recherches de l'auteur ne s'étendent que jusqu'à l'année 1590, époque où la vie de l'historiographe devint étrangère à Porrentruy et à la Franche-Comté. La manière dont il a traité cette partie fait regretter qu'il n'ait pas cherché à compléter son travail, et qu'il se soit borné, pour les années qui suivirent le mariage de l'historien, à rappeler sommairement les détails donnés par les biographes. Le rôle que joua Mathieu dans les troubles de Lyon, ses relations avec Henri IV, sa liai-

son avec le président Jeannin, et sa vie à la cour auraient pu, si je ne me trompe, fournir le sujet de récits animés et intéressants. Mais le biographe, aussi modeste que consciencieux, s'est défié de ses forces et a craint d'aborder un sujet qui l'eût entraîné sur un terrain étranger à ses études spéciales.

Dans l'examen qu'il fait des œuvres de Mathieu, le critique n'oublie pas ses écrits théologiques. Mais ces sortes d'ouvrages ne comportant ni analyse ni citations, l'auteur se borne à en indiquer l'occasion, le mérite et le succès. Cependant il entre dans quelques développements au sujet de la thèse soutenue par Mathieu à Valence en 1687. « Ce travail, dit-il, présente quelques passages éloquents, où sont flétris avec énergie les abus que rencontrait alors l'exercice de la justice. » Il est à regretter que l'auteur du mémoire n'ait pas cru devoir reproduire, au moins en note, quelques-uns de ces passages. L'éloquence, en passant d'une longue dans une autre, reste toujours reconnaissable.

Les travaux théologiques de Mathieu prouvent sa vaste science. Mathieu est savant; qui peut en douter? mais il l'est à la façon du XVI^e^ siècle. Il ploie sous le faix de son érudition; sa marche est lourde et pédantesque. Fils d'un vieux pédagogue, qui l'a nourri de citations grecques et latines, il aime, comme ses contemporains, à faire étalage de sa science; et quand il a bardé un texte latin de notes marginales, de commentaires, de citations qui se pressent et se croisent en tout sens, il croit avoir satisfait à ce qu'on a droit d'attendre de lui. C'était assez sans doute pour sa ré-

putation du moment ; mais c'était trop peu pour mériter le souvenir de la postérité. Une remarque fort judicieuse de l'auteur du mémoire, c'est que les élucubrations théologiques du docteur servent à expliquer ses ouvrages historiques. C'est en effet la même méthode ; ce sont les mêmes habitudes scolastiques. Les faits racontés par Mathieu sont noyés dans une foule de détails, de rapprochements, de digressions qui peuvent justifier de son érudition, mais qui témoignent contre son goût.

L'auteur du mémoire s'est montré, à notre avis, trop sobre de détails dans l'appréciation des histoires de Mathieu. La raison qu'il donne de son laconisme, c'est qu'ils sont trop connus. Mais cette excuse ne nous satisfait pas complètement. La vérité est qu'ils sont fort peu lus et qu'ils attendent peut-être encore une appréciation équitable.

Sans parler de l'histoire de Louis XI, dans laquelle Mathieu ne fait que reproduire, en les amplifiant ou en les tempérant parfois par une intention apologétique, les récits des contemporains et particulièrement celui de Commines, n'y avait-il donc rien à dire de cette histoire des derniers troubles de France, récit d'un drame lugubre dans lequel le docteur de Valence ne se borna pas toujours au rôle de spectateur? Le narrateur y dit quelque part : « Il n'y a rien qui offense tant » la vérité d'une histoire que la passion, qui, donnant » au jugement tel pli qu'il lui plaît, le fait tourner au » mensonge. » Il eût été bon d'examiner s'il s'est toujours préservé de l'écueil qu'il signale. — Témoin pré-

cieux parce qu'il a vu de près les hommes et les choses, Mathieu nous paraît en général véridique. Placé entre ses anciennes convictions de ligueur et ses sentiments de royaliste, il doit à cette position le mérite d'une certaine impartialité. Lorsque dans les loisirs qu'il dut à une position officielle, il retrace les terribles scènes des états de Blois, on sent en le lisant qu'il a abjuré les passions de ligueur qui lui dictaient la *Guisiade*. Si sa conscience lui défend d'approuver le meurtre du duc Balafré, si froidement ordonné et si traîtreusement exécuté, son rôle d'historien lui fait une loi d'exposer les motifs spécieux que firent valoir les conseillers d'Henri III pour décider le faible monarque à commander l'exécution sommaire du criminel d'Etat, et il n'y manque pas en effet.

Il y avait, ce nous semble, quelque chose à dire de l'histoire d'Henri IV, et nous croyons même qu'on eût pu y trouver quelque chose à citer. Mathieu oublie par moments son emphase habituelle, et il trouve alors des accents simples et expressifs : ne nous trace-t-il pas une image saisissante de la douleur dont le peuple fut pénétré à la nouvelle de la mort tragique d'Henri IV, lorsqu'il écrit ces lignes : « Des torrents de larmes inondèrent » la campagne. C'était pitié de voir par toutes les pro- » vinces de France les pauvres gens de village s'amas- » ser en troupes sur les grands chemins, étonnés, ha- » gards, les bras croisés, pour apprendre des passants » cette désastreuse nouvelle ; et quand ils en étaient » assurés, on les voyait se débander comme brebis » sans pasteur, ne pleurant pas simplement, mais criant

» et bramant comme forcenés à travers champs. » Ces morceaux, il est vrai, sont rares dans le livre.

Les tragédies de P. Mathieu, comparées à celles des auteurs en vogue, auraient pu donner lieu à quelques rapprochements intéressants. Elles furent, dit l'auteur de la notice, peu supérieures aux ouvrages du temps. Cette supériorité, quelque légère qu'on la fasse, peut être contestée. Certains critiques ont fait à Mathieu l'honneur d'avoir été imité dans quelques détails par Racine. L'auteur du XVI^e^ siècle fait dire à un personnage de sa tragédie de *la Ligue :*

On n'est point délaissé quand on a Dieu pour père ;
Il ouvre à tous la main, il nourrit les corbeaux ;
Il donne la pâture aux jeunes passereaux,
Aux bêtes des forêts, des prés et des montagnes :
Tout vit de sa bonté.

Et Racine, dans *Athalie,* fait ainsi parler Joas :

Dieu laissa-t-il jamais ses enfants au besoin ?
Aux petits des oiseaux il donne la pâture,
Et sa bonté s'étend sur toute la nature.

Cette ressemblance de quelques idées ne suppose pas nécessairement l'imitation. Les deux auteurs ayant puisé à la même source, dans la Bible, ces rencontres étaient presque inévitables.

L'auteur du mémoire ne donne qu'une légère attention aux trois centuries de quatrains, publiées par Mathieu, sur le monde, la vie et la mort. Nous ne voulons pas en exagérer l'importance. Les Grecs, on le sait, estimaient cette poésie gnomique qui consiste

à exprimer dans une forme rhythmique, à la fois concise et harmonieuse, les axiomes de la sagesse, les règles de conduite fournies par l'observation et l'expérience. Solon, Théognis, Pythagore, mirent en vers des sentences morales. Plusieurs poètes français ont cultivé ce genre, et Fénélon lui-même n'a pas dédaigné de mettre en vers ces aphorismes moraux qui, confiés à la mémoire de l'enfance, s'y conservent toute la vie et peuvent servir dans certaines circonstances à déterminer la volonté hésitante. C'est un moyen d'éducation dont on a pu abuser et qui est peut-être trop négligé aujourd'hui. Mais la première condition de ce genre de poésie, c'est que tout y soit pur au point de vue du goût comme à celui de la morale.

Les centuries morales de Mathieu furent écrites dans un temps où la crise que subissait la langue devait les faire vieillir vite. Mathieu, comme Pibrac, son devancier, aime les jeux de pensées et de mots, et cette recherche était peu propre à le recommander au siècle qui, en poésie, reconnut les lois du rigide Malherbe. Leurs sentences rimées se rapprochent quelquefois, pour le goût, de celle qu'on lisait à l'entrée du cimetière de Saint-Severin à Paris et qui est à peu près du même temps :

Passant, penses-tu pas passer par ce passage
Ou, passant, j'ai passé?
Si tu n'y penses pas, passant, tu n'es pas sage,
Car en n'y pensant pas tu te verras passé.

Ne dirait-on pas que Mathieu a voulu rivaliser avec

l'auteur anonyme de l'inscription, en abusant comme lui de l'allitération, dans ce quatrain :

Pense un peu quels pensers tu pensais en enfance,
Et quels pensers, depuis, d'âge en âge tu as ;
En pensant ces pensers, pensif tu penseras
Que, hors penser à Dieu, tout est vain ce qu'on pense.

Il est vrai que le poète moraliste donne rarement dans de telles bizarreries, — ses centuries ont en général le mérite d'exprimer une pensée philosophique et morale avec une heureuse précision et sous la forme d'une image vive et naturelle. L'auteur du mémoire en cite quelques vers bien frappés, admirables d'énergie, et qui résument une grande leçon. Il rappelle que les tablettes du conseiller historiographe obtinrent un succès mérité et furent traduites dans la plupart des langues de l'Europe.

En résumé, le travail dont je suis chargé de rendre compte ne se recommande pas suffisamment par la forme. — Le style en est simple, ce qui est une qualité ; mais il est parfois négligé, ce qui est un défaut, et il s'y rencontre quelques locutions qui sentent le terroir étranger. — Mais, à tout prendre, c'est une étude sérieuse et substantielle pleine de recherches, et dont le mérite spécial est de jeter une vive lumière sur quelques points obscurs du sujet. Il a paru à la commission que cet ouvrage méritait une récompense ; et elle a été d'avis de décerner à l'auteur, non pas le prix d'éloquence auquel il n'a pas aspiré, mais un témoignage d'estime dû à la sagacité patiente et souvent heureuse dont il a fait preuve. — Elle vous a pro-

posé en conséquence de lui accorder une médaille de cent cinquante francs, et vous avez agréé cette proposition.

Ce rapport terminé, M. le Président ouvre le billet cacheté joint au mémoire et fait connaître que l'auteur de cette étude sur Pierre Mathieu est M. Xavier Kohler, professeur au collége de Porrentruy.

VERCINGÉTORIX

ET SA STATUE.

RAPPORT SUR UN MÉMOIRE DE M. FRANÇOIS LECLERC

ET DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. A. DELACROIX.

MESSIEURS,

Le titre de membre de l'Académie dont vous m'avez honoré depuis plusieurs années déjà, au moment où je venais d'appeler l'attention publique sur un point important de l'histoire nationale, a été de votre part, je ne l'ignore pas, le prix généreusement accordé à mon zèle pour les recherches archéologiques, plutôt que la récompense d'une idée nouvelle jetée parmi les savants. Car les premières paroles qui frappèrent mon oreille dans cette enceinte furent celles-ci :

Qui nous délivrera d'Alaise et d'Alesia ?

Cet augure était clair. Il me condamnait au silence, devant vous, sur une question avec laquelle je me sentais alors identifié. Aujourd'hui, l'Académie elle-même veut bien me relever d'un long interdit. L'Empereur, à qui toutes les gloires de la patrie sont chères, ayant

ordonné qu'une statue fût érigée en souvenir de Vercingétorix, un mémoire vous a été adressé pour indiquer le mont Gergovia comme l'emplacement naturel du monument. J'ai à vous rendre compte de ce mémoire, lequel a pour titre *Vercingétorix et sa statue*, pour auteur M. François Leclerc, membre de l'Académie de Dijon (1).

Sa couleur bourguignonne n'a pas empêché M. François Leclerc de conclure pour Alaisé et contre Alise dans la question d'Alesia ; car la science ne doit point avoir de frontières. Du reste, le plus valeureux champion de la cause à laquelle j'appartiens plus que jamais, M. J. Quicherat, aujourd'hui notre confrère, eut aussi son origine dans la Bourgogne. Son ami, M. de Lanneau, écrivain et savant connu avec distinction dans la littérature contemporaine, nous a de même appris, en se prononçant pour nous, que l'Auxois fut son pays (2). C'est que ces consciencieux archéologues, ayant eu de bonne heure la préoccupation d'appliquer au Mont-Auxois le récit des *Commentaires*, et ne voyant pas le succès couronner leurs recherches, se trouvaient tout préparés à accueillir ensuite la solution que leur présenta l'indication d'Alaise.

M. François Leclerc n'a donc fait que grossir le nombre des Bourguignons partisans de ce que l'on a peut-être eu tort, et vous le savez, d'appeler trop ex-

---

(1) *Vercingétorix et sa statue*, par M. F. Leclerc, correspondant de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, mémoire manuscrit, Seurre, 19 décembre 1863.

(2) *Journal des Débats*, n° du 7 août 1857.

clusivement l'idée franc-comtoise. Il est, par-dessus tout, indépendant des hommes et des choses. S'il ne partage pas l'avis hautement émis par l'Académie de Dijon dans la question d'Alesia, ce n'est pas qu'il ait été conduit vers le côté opposé par l'influence de quelqu'un des nôtres. Un seul exemple suffira pour démontrer qu'en se rendant à l'évidence, M. François Leclerc est demeuré pur de toute indulgente faiblesse pour ses nouveaux compagnons de lutte. Quand il s'agira de celui même de vos confrères par qui son œuvre devra être examinée et à qui incombe en ce moment le soin de parler d'elle, l'auteur fera de votre indigne, mais fidèle rapporteur, un portrait que j'adjure l'Académie de ne pas trouver ressemblant. Le voici : « *Un chercheur qui, ayant fait une trouvaille, veut à toute force qu'elle lui reste immatriculée entre les mains, et néanmoins forcer les contradicteurs à l'admirer, tout en leur lançant carrément à la face ces paroles, par l'organe d'un interlocuteur, M. Quicherat : « Personne ne » renversera nos conclusions; oui, l'Alesia de César » est l'Alaise de M. Delacroix..... »*

Oh ! non cependant, Messieurs, nul ne croira que M. Quicherat, l'éminent professeur d'archéologie à l'École impériale des Chartes, s'abaisse à être simplement le secrétaire du *chercheur*. Quant à moi, né dans l'austère Franche-Comté, j'ai, je le confesse, les défauts comme je m'efforce d'acquérir les qualités de mon pays ; je dédaigne fort d'être *admiré*, n'en déplaise à notre auteur, mais non de gagner bravement ma cause. Je pardonnerai donc sans peine à M. François Leclerc

son langage par trop exempt de flatterie, en considération de ses conclusions conformes aux nôtres sur l'affaire principale, l'identité d'Alaise avec l'Alesia des *Commentaires*.

Quoique très bref, le mémoire de M. François Leclerc se compose de deux parties traitées successivement : l'une prouvant pertinemment qu'Alise en Auxois ne fut pas Alesia, l'autre qu'Alaise, à qui revient ce titre :

Et par droit de conquête et par droit de naissance,

n'est pas néanmoins le lieu le plus convenable pour la statue du vainqueur de Gergovia.

Vous le voyez encore, Messieurs, pas plus que le *chercheur* de Franche-Comté, Alaise n'est favorisée par son nouveau partisan. Alesia, l'antique métropole religieuse de toutes les Gaules, le lieu de la suprême lutte contre la domination de Rome, Alesia, dit l'historien Florus, fut brûlée et rasée (1) ! La volonté de Jules-César fut que le silence régnât désormais par-dessus la cité sainte de ces Gaulois auxquels, selon Tacite et contrairement à la fable imaginée par le complaisant Tite-Live, le Sénat reprochait, il est vrai, d'avoir réellement détruit non-seulement Rome et sa citadelle, mais encore son Capitole (2). Ne semble-t-il pas, à voir

---

(1) « *Alexiam* CCL *millium juventute subnixam flammis adæquavit.* » (*Epitome*, lib. III, c. x.)

(2) « *A. Vitellio, L. Vipstano coss., cum de supplendo senatu agitaretur, primoresque Galliæ, quæ Comata adpellatur, fœdera et civitatem romanam pridem assecuti, jus adipiscendorum in Urbe honorum expeterent, multus ea super re variusque rumor..... : « Oppleturos omnia divites illos, quorum avi proavi-*

ce qui se passe encore autour d'Alaise, que la sentence vengeresse n'ait pas cessé de vivre? Est-il donc résolu que nul monument n'attestera le réveil du nom d'Alesia, même du consentement de ceux qui ne la méconnaissent plus? Permettez-moi, Messieurs, de détourner à ce propos vos regards en arrière, afin de juger par le passé ce qu'il faut attendre de l'avenir. Je ne discuterai pas Alise et Alaise. Le temps vous manquerait plus que l'indulgence pour m'entendre. Traçons en quelques lignes l'historique intéressant de ce que l'on appelle la *question d'Alesia*.

Jusqu'au milieu du siècle dernier, les savants d'Allemagne et d'Italie, sous la seule influence des textes anciens, plaçaient en Franche-Comté Alesia que les historiens de France disaient être en Bourgogne (1). Les Francs-Comtois ne savaient où indiquer chez eux le lieu qu'ils étaient mis en demeure d'y chercher.

La première fois qu'un vestige de guerres antiques fut signalé dans la contrée où restait complètement inaperçu le massif d'Alaise, ce fut par le marquis Laurent de Montrichard qui, en 1762, décrivit à cette Académie un camp d'Amancey, connu sous le nom de *Château Dame-Jeanne* (2), contigu aux *Champs de la*

» *que, hostilium nationum duces, exercitus nostros ferro vique* » *ceciderint, D. Julium apud Alesiam obsederint. Recentia hæc.* » *Quid si memoria eorum inoriretur, qui, Capitolio et arce ro-* » *mana manibus eorumdem prostratis, fruerentur sane voca-* » *bulo civitatis.....* » (Taciti *Annales*, lib. XI, c. XXIII.)

(1) J. Quicherat, *Conclusion pour Alaise dans la question d'Alesia*, pp. 32 et 33; — vicomte Chiflet, *Etude sur l'Alesia de Franche-Comté*, pp. 20 et 21.

(2) *Mémoire sur les camps romains de la Séquanie*, dans les

Victoire, et voisin d'une route gallo-romaine dont nous avons suivi les ornières jusqu'au sommet de la côte de Déservillers.

En 1838, lors de votre publication des *Mémoires et documents inédits* relatifs à la Franche-Comté, M. le professeur Bourgon se joignit à notre confrère M. le président Clerc pour aller, sur l'ancienne indication de M. de Montrichard, visiter les lieux (1). Tous deux étaient versés dans la connaissance de l'histoire et disposés à ne rien négliger qui méritât leur attention. Ils trouvèrent plus qu'ils n'étaient allé chercher, grâce à des renseignements inattendus donnés par le vénérable M. Cuinet, curé d'Amancey : la contrée parcourue était remplie de tertres funéraires et sillonnée par les longues lignes de murgers inexplicables.

A son retour, M. le professeur Bourgon écrivait à M. le curé : « J'ai fait sur nos recherches et nos trouvailles un travail dans lequel je me suis fait aider par M. Clerc, dont les connaissances historiques sont très étendues. J'ai lu ce petit mémoire à l'Académie (2)... Des armées immenses auraient campé dans ces hautes plaines, et l'histoire est muette ! Les Romains n'avaient en Séquanie que quelques légions ; les Barbares n'a-

---

Ouvrages manuscrits des académiciens de Besançon, t. II. p. 488.

(1) *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté, publiés par l'Académie de Besançon*, t. I, p. 114.

(2) *Essai sur quelques antiquités trouvées par M. le professeur Bourgon et M. Ed. Clerc sur le territoire d'Amancey (Doubs)*, dans les *Mémoires de l'Académie de Besançon*, 1839, 1re séance, pp. 160-181.

vaient pas en tout cent mille combattants répartis sur toute la province, et le corps des Sarrasins qui ravagea notre pays en 731, 732 et 733, n'était que de dix mille hommes ! J'ai combiné tout ce que l'histoire avait d'éléments ; j'ai mis mon imagination à la torture, et je n'en ai pas pu faire sortir l'aveu d'une castramétation. Les tombeaux d'hommes armés attestent des combats ; ils ont dû avoir lieu à l'époque des invasions du v^e^ siècle (1). »

Deux ans plus tard paraissait le 1^er^ volume de l'*Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*. M. le président Clerc y donnait le dessin de divers objets trouvés dans les *tumulus*, et une carte ayant pour titre : *Champ de bataille d'Amancey et lieux voisins*. Ce champ de bataille comprenait Alaise, mais s'arrêtait là.

Alaise devenait donc déjà, en 1840, sur la limite extrême d'une carte, la partie accessoire d'une immense affaire. Le nom d'Alaise était prononcé ; celui d'*Alesia* qui devait marquer le centre, et non le bord du champ de bataille, n'avait pas encore été exhumé. Jusque-là toute l'attention des archéologues allait rester fixée sur le plateau d'Amancey.

Des fouilles opérées avec soin de ce côté par notre confrère M. Vuilleret, puis par la Société d'Emulation du Doubs (2), augmentèrent l'importance des trouvailles,

---

(1) Lettre du 5 août 1838.

(2) Percerot, *Rapport sur les fouilles d'Amancey*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, an. 1844 ; — Th. Bruand, *Note sur quelques-uns des objets provenant des fouilles d'Amancey*, dans le même recueil, an. 1847.

rectifièrent déjà quelques renseignements inexacts, et conduisirent notamment à cette observation que nulle part les ossements des hommes inhumés sans incinération dans les *tumulus* n'étaient accompagnés de médailles. L'incertitude restait entière sur l'âge de ces monuments.

Elle subsistait encore généralement lorsqu'en 1855 je lus à la Société d'Emulation la première partie d'un mémoire portant le titre d'*Alesia*, nommant Alaise comme le centre de cette grande épopée dont le mystère planait sur les tombes et les vestiges de guerre de la contrée. Cette conclusion n'avait pas été moins imprévue pour son auteur que pour tout autre.

En effet, ayant été conduit par une lecture attentive des *Commentaires*, entreprise, qu'on veuille bien le remarquer, sans nulle préoccupation du plateau d'Amancey, à regarder la Séquanie comme la base des opérations de guerre de César dans les Gaules, et la citadelle de Besançon comme le gage certain de la domination dans la Séquanie, je n'avais eu aucune peine à comprendre où revenait le vaincu de Gergovie quand il dit : « *Quum Cæsar in Sequanos per extremos Lingonum fines iter faceret, quo facilius subsidium Provinciæ ferri posset* (lib. VII, c. LXVI). » Quelque traduction que l'on veuille admettre de ces mots, il était impossible de n'y pas voir :

1° Un lieu de passage de l'armée romaine — L'extrême frontière lingonne ;

2° Une direction — La Séquanie ;

3° Un objet — Le moyen de porter plus facilement secours à la province romaine.

Telle devait être enfin cette direction, que loin de la regarder comme le résultat d'une marche offensive, Vercingétorix, disent les *Commentaires,* put la présenter à ses chefs de cavalerie comme la preuve d'une retraite sur la province romaine, d'une fuite hors de la Gaule : « *Fugere in Provinciam Romanos, Galliaque excedere* (lib. VII, c. LXVI). »

J'avais retenu du 1er livre des *Commentaires,* que de la Séquanie au pays des Allobroges, et de là en Italie, le passage naturel d'une armée était au-dessous du lac de Genève. Il ne faut pas, disait César, à propos de l'installation des Germains en Séquanie, qu'ils puissent opérer une sortie dans notre province et de là se diriger sur l'Italie, surtout quand les Séquanais ne sont séparés de notre province que par le Rhône : « *Neque..... in Provinciam exirent, atque inde in Italiam contenderent, præsertim quum Sequanos a Provincia nostra Rhodanus divideret* (lib. I, c. XXXIII). »

Le 4e livre m'avait ensuite montré les Eduens qui, à l'arrivée de César dans les Gaules, se trouvaient limités par la Saône (1), recevoir du proconsul une partie de la Séquanie : « *partem finitimi agri* (lib. VI, c. XI), » et conséquemment les Ambivarètes dont le territoire était celui de la Bresse actuelle.

---

(1) Le cours de la Saône séparait, encore au siècle dernier, le diocèse de Besançon d'avec ceux de Langres et d'Autun. — Cf. H. BORDIER, *Discussion au sujet de l'emplacement d'Alesia,* dans la *Correspondance littéraire,* n° du 5 novembre 1856.

Ce même livre m'avait indiqué encore l'extension accordée à la puissance des Rémois au détriment de celle des Séquanais, conséquemment sur la Saône : « *Sequani principatum dimiserant. In eorum locum Remi succederant* (lib. VI, c. XI). »

D'après la série de ces données, César allait, selon moi, revenir chez les Séquanais, en profitant de la fidélité des Rémois et des Lingons pour atteindre ce but, et de là secourir les Allobroges. Vercingétorix, qui disposait du pays des Ambivarètes comme de celui des Eduens (1), allait s'y opposer. Sur quelle ligne se ferait la rencontre des deux armées ? Les mêmes données me guidèrent. J'écartai donc de suite de mes recherches les grandes plaines de l'une et de l'autre rive de la Saône : d'abord parce qu'à l'état de nature, c'est-à-dire en l'absence des chaussées dont les Romains apportèrent plus tard l'usage, elles eussent été impraticables pour une armée en temps de pluie, ou trop faciles à inonder au moyen de barrages sur les petits cours d'eau ; ensuite parce que les Ambivarètes étaient soulevés avec les Eduens. La marche des Romains, ce que les Gaulois appelaient une fuite hors de leur territoire, n'était pas dans cette direction.

Comme les passages naturels au travers du pays bas de la Séquanie sont aussi exactement déterminés que ceux des plateaux du Jura, j'assignai de suite à l'armée de César, maîtresse de la Saône par le fait des Lingons,

---

(1) « *Imperant Æduis, atque eorum clientibus..... Ambivaretis.. .. millia* XXXV..... » (*De bello gallico*, lib. VII, c. LXXV.)

les gués d'Amange au-dessous de Gray, pour premier point de la marche, puis la Terre-Sèche, contrée dont le nom dit suffisamment la qualité relativement aux terrains environnants, et qui mène, par les anciens *chemins de Besançon,* vers les hautes pelouses de *Colombin,* où une tradition locale veut que Jules-César ait remporté une victoire sur nos ancêtres quand ils étaient Gaulois (1). J'indiquai ensuite, pour ligne de retraite de Vercingétorix après la défaite de sa cavalerie, et conséquemment pour emplacement probable d'Alesia, la direction de cette partie des montagnes occidentales du Jura où l'on vit si longtemps encore depuis cette époque le magnifique refuge de *Sainte-Agne,* rasé par Louis XIV, et le fort *Belin de Salins.* C'est, au sud de Besançon et pour une grande armée, la seule rampe praticable vers le haut Jura, au travers des lignes de marnes et de roches escarpées qui le précèdent généralement. De là on pouvait commander même les chemins allant de Besançon à la province romaine. A gauche, sur le bord de ce passage naturel, se trouvait notre petit village d'Alaise, perdu dans un grand bois, sur un massif dont les flancs escarpés dominent le Lison et qui a son entrée accessible du côté du Taudeur.

Je ne tardai pas, après quelques investigations, à reconnaître que sur ces hauteurs avait été l'Alesia des *Commentaires ;* et j'arrivais à cette conclusion sans avoir même encore pris connaissance des documents

(1) A. Delacroix, *Alaise et Séquanie,* Besançon, 1860, grand in-8°, p. 142 ; — Cf. J. Quicherat, *Conclusion pour Alaise,* p. 41.

au moyen desquels avait pu être assise l'opinion généralement reçue alors, que la célèbre cité gauloise se trouvait en Auxois.

Mais aussitôt s'élèvèrent de toutes parts les objections. L'archiviste demanda que l'on produisît des textes latins du moyen âge désignant Alaise sous le nom d'Alesia ; le bibliothécaire, qu'une revue des auteurs anciens confirmât ou détruisît l'idée nouvelle ; l'archéologue, qu'on lui montrât des champs de bataille d'où surgiraient des armes gauloises, chose si peu connue alors, si rare aujourd'hui. Tous voulurent que l'on vérifiât avant tout dans l'inventaire archéologique d'Alise de Bourgogne, si réellement, et contre l'attente commune, nulle inscription antique, ou nul autre document analogue ne désigneraient l'Auxois comme ayant été jadis le pays des Mandubiens, dont on sait qu'Alesia fut l'*oppidum*.

A l'appui de mon affirmation, fondée simplement sur une interprétation nouvelle des *Commentaires*, j'avais à réussir dans une série d'épreuves capables d'effrayer une conviction moins solidement fondée. La rédaction du mémoire présenté à la Société d'Emulation du Doubs se sentit de ces premières luttes ; et, les preuves naissant de la discussion pendant même que l'on imprimait mon œuvre à peine ébauchée, celle-ci recevait chaque jour plus de corps. Enfin elle parut en 1856 (1).

J'avais commis dans ce début difficile plusieurs er-

---

(1) *Alesia*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 2e série, 7e vol.

reurs de détail dont l'une surtout me donna de vifs regrets, parce qu'elle était très préjudiciable à la cause d'Alaise. N'ayant alors aucune expérience en archéologie celtique, j'avais pris, sur une fausse indication, les armures des *tumulus* d'Amancey pour germaines, tandis qu'elles étaient gauloises; je les attribuais aux cavaliers venus d'outre-Rhin pour se ranger sous les drapeaux de César, au lieu de les laisser aux vaincus d'Alesia. L'erreur me fut immédiatement signalée par le savant M. Troyon de Lausanne; mais le coup était porté. Le nom de *Germain* ne précisait pas les champs de bataille d'Alaise, comme l'eût fait celui de *Gaulois*.

Cette erreur n'était pas de nature à arrêter l'homme alors le plus compétent dans l'interprétation des *Commentaires*, à cause de l'étude spéciale qu'il venait d'en entreprendre, M. J. Quicherat. Il était prêt et se prononça sans hésiter (1). Son élève, M. Castan, l'avait précédé de quelques jours (2).

Enumérer ce qui parut aussitôt d'écrits pour et contre Alaise nous entraînerait trop loin.

Dans ce dernier sens, deux mémoires furent principalement remarqués : l'un publié sous les auspices de l'Académie de Dijon et de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or (3), lequel a été l'objet d'une première médaille d'or décernée par la Commission des antiquités

---

(1) *Athenæum français*, n° du 10 mai 1856.

(2) *Feuille d'affiches de Besançon*, n° du 9 mars 1856.

(3) *Alise, étude sur une campagne de Jules-César*, dans les *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, tom. IV, pp. 171-292.

de la France, en séance de l'Institut ; — l'autre, par M. le duc d'Aumale, sous le titre d'*Alesia, étude sur la septième campagne de César en Gaule* (1).

D'un autre côté, vous n'avez peut-être pas oublié la vigoureuse réplique de notre confrère M. Ch. Toubin, contre l'œuvre de la Côte-d'Or (2) ; le mémoire de M. E. Desjardins, publié dans le *Moniteur universel* (3) ; enfin les deux belles dissertations produites successivement par M. Quicherat, savoir : *L'Alesia de César rendue à la Franche-Comté* (4), puis la *Conclusion pour Alaise dans la question d'Alesia* (5).

Pendant cette première période, le terrain d'Alaise avait été visité avec soin. On avait reconnu l'étendue de la nécropole située dans la région de l'ouest, et complété les recherches dans la contrée, déjà connue, de l'est (6). On fouilla les *tumulus* et on eut à constater

---

(1) *Revue des Deux-Mondes*, n° du 1er mai 1858. Cette étude a été réimprimée en un volume in-8°, édité, en 1859, par la librairie Michel Lévy. — Cf. J. Quicherat, *La question d'Alesia dans la Revue des Deux-Mondes* (*Revue archéologique*, n° du 15 juin 1858).

(2) Alesia, *Alaise séquane, — Alise-en-Auxois*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 3e série, tom. II (1857), pp. 57-103.

(3) *Moniteur univerel*, 12-19 novembre 1858. Ce travail, réimprimé avec le titre d'*Alesia* (Paris, Didier, 1859, in-8°), avait été précédé d'une dissertation du même auteur, sous forme de lettre à M. Renan, lue à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, le 2 octobre 1857, publiée dans la *Revue de l'Instruction publique* (nos des 8 et 15 octobre 1857), et tirée à part (Paris, Hachette, 1858, in-12).

(4) Paris, Hachette, 1857, in-8°.

(5) Paris. Hachette, 1858, in-8°.

(6) Coquand, *Rapport verbal sur une excursion géologique et*

l'identité des objets rendus par le sol de Myon et de Sarraz avec ceux du plateau d'Amancey, l'unité de la grande affaire sur le massif et sur tout le pourtour d'Alaise (1). La Commission des antiquités de la Côte-d'Or continua seule à écrire et à faire imprimer que nous mettions « *100,000 hommes où 100 soldats ne se battraient pas* (2). »

Mais il était acquis déjà, quand finit cette première période :

Que le nom de *Mandubiens*, revendiqué si naturellement par les habitants des bords du Doubs (3), ne

---

archéologique au pays d'Alaise, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 2e série, 8e vol., 1856, pp. XII et XIII ; — Léon ROBERT, *Note sur une course à Alaise*, à la suite de l'ouvrage de M. BOUSSON DE MAIRET, intitulé : *De la position réelle de l'Alesia de Jules-César*, Arbois, 1856, in-12 ; — BAVOUX, *Rapport sur une excursion à Alaise*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 3e série, tom. II, 1857, pp. 49-57 ; — CASTAN, *Antiquités gauloises pour servir à la question d'Alesia*, dans la *Revue archéologique*, no du 14 novembre 1857.

(1) VARAIGNE, *Quelques nouveaux documents archéologiques sur Alaise*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 3e série, t. II, 1857, pp. 41-49 ; — CASTAN, *Les tombelles celtiques du massif d'Alaise*, même recueil, t. III, 1858, pp. 383-401 ; — VUILLERET, *Les tumulus d'Alaise, de Cademène et d'Amancey*, dans les *Mémoires de l'Académie de Besançon*, 1858, 2e séance, pp. 37-50.

(2) *Examen critique de la traduction d'un texte fondamental dans la question d'Alise*, par M. ROSSIGNOL (*Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. V, p. 1).

(3) P. DE SAINT-JULIEN, *De l'origine des Bourgougnons*, 1581, in-fol., p. 218 ; — Cf. Carl MÜLLER, *Carte des Gaules* accompagnant Strabon ; — Louis QUICHERAT, *Index géographique* de son *Dictionnaire* français-latin ; — G.-M. DE BOURIANE, *Alesia* (extrait de la *France littéraire*), Toulouse, 1863, in-8°.

s'était retrouvé nulle part dans les documents de l'Auxois, appelé au contraire, sur une monnaie gallo-romaine, le pays des *Alisienses* (1) ;

Qu'à l'époque romaine, Alise portait le nom d'*Alisiia* (2), et qu'Alaise, dans les documents conservés soit à la bibliothèque de Besançon, soit dans les archives communales de Myon, avait été cent et cent fois désignée sous le nom d'*Alesia* (3).

Quant à l'existence des objets celtiques sous les *tumulus*, notre confrère M. Vuilleret l'a constatée dans un mémoire lu devant vous (4) ; puis M. le président Clerc s'est chargé lui-même de la faire connaître à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, en lui adressant les dessins coloriés des pièces recueillies et déposées au musée de Besançon : l'envoi était accompagné d'un texte imprimé.

Il semblait que la question des textes antiques dans lesquels il serait fait mention d'Alesia, pouvait et devait être facilement vidée, puisqu'il n'y avait plus qu'à ouvrir des livres sur des points signalés. Il n'en a pas été

---

(1) De Longpérier, *Communication faite à l'Académie des Inscriptions*, dans les *Comptes-rendus* de M. E. Desjardins, t. V, 1861, p. 89.

(2) Inscription d'Alise, dans les *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. IV, p. 283.

(3) A. Delacroix, *Alaise et Séquanie*, pp. 15 et 16 ; *Alaise à la barre de l'Institut*, pp. 18 et 19 ; *Alaise et le Moniteur* (*Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*, 3e série, tom. VII), pp. 81 et 82.

(4) *Les tumulus d'Alaise, de Cademène et d'Amancey*, dans les *Mémoires de l'Académie de Besançon*, 1858, 2e séance, pp. 37-50.

ainsi. Ce n'est pas assez qu'un auteur de l'antiquité ait écrit, dans un ouvrage connu et conservé jusqu'à nos jours, comment la bataille perdue par Vercingétorix, la veille de sa retraite sur Alesia, eut lieu en Séquanie. Ce n'est pas assez qu'un autre historien non moins célèbre des temps anciens ait confirmé le fait en termes également précis. Ce n'est pas assez qu'aucun autre livre de ces âges rapprochés de l'époque de la guerre d'Alesia ne se soit exprimé dans un autre sens. Il faut encore que les textes soient lus. Là — chose peu croyable, mais pourtant vraie — commence une difficulté réelle. Quel est en effet le lecteur qui, bien disposé en faveur de son livre, voudra prendre la peine d'aller vérifier à leurs sources les citations produites à l'appui d'une solution préférée d'avance? Quelque rare et consciencieux savant de profession, si toutefois encore la question controversée appartient à son domaine spécial. Le plus grand nombre, même parmi les hommes d'un mérite incontesté, restera dans la loi commune. Or, en lisant un rapport présenté à l'Institut dans la séance publique annuelle du 7 décembre 1860, je vis avec étonnement ces mots sur la question d'Alesia :

« Dès l'origine du débat, la Commission regarda comme un simple paradoxe, une identification qu'on soutenait avec autant d'enthousiasme que de ténacité. Elle ne s'était pas méprise sur la faiblesse des arguments qu'on faisait valoir en faveur d'Alaise, et, en couronnant l'ouvrage de M. Rossignol (le mémoire de l'Académie de Dijon et de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or), qui maintenait à *des textes torturés*

pour les besoins de la cause, leur véritable sens, elle prouvait toute la fermeté de ses convictions. »

Des textes torturés pour les besoins de la cause! Et c'est nous partisans d'Alaise qui serions les vrais coupables de ce méfait! Tel était du reste le genre de préoccupation de l'illustre rapporteur en s'exprimant ainsi, qu'il ajoutait bientôt dans son mémoire publié par le *Moniteur universel* :

« M. Edouard Clerc — il s'agit encore de notre honorable confrère M. le président Clerc — s'est vaillamment exposé aux attaques de plusieurs de ses compatriotes ; il a bravé *la terreur que les défenseurs d'Alaise étaient presque parvenus à répandre* pour empêcher le retour de l'ancien régime, je veux dire la restauration d'Alise-Sainte-Reine dans ses droits (1). »

Voilà comment la question des textes a été traitée à l'Institut. Je ne mis pas en doute le courage déployé par M. Maury en bravant lui-même ces dangers, quoiqu'imaginaires, auxquels il avait cru voir notre ami, M. le président à la Cour impériale, exposé par notre fait ; mais après la lecture de son rapport, je doutai du prétendu contrôle opéré par ses soins sur les textes. Entre les citations produites par M. Rossignol et les nôtres, il y avait en effet des différences capitales, et celles-ci en avaient fait naître d'autres dans les conclusions. Qui donc avait cité à faux ?

---

(1) *Rapport fait à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, au nom de la Commission des antiquités de la France,* par M. Alfred Maury, lu à la séance publique annuelle du 7 décembre 1860; Paris, Didot, 1860, in-4°, p. 20.

Je suis un trop mince personnage en archéologie et un improvisateur trop peu rassuré, pour me permettre de produire de mémoire une citation. J'ai, au contraire, volontiers recours à l'aide d'un tiers pour contrôler un texte que je dois mettre sous les yeux du public. Malheureusement, la fougue bourguignonne s'est affranchie quelquefois de pareilles causes de lenteur. Les citations présentées aux savants de la Côte-d'Or par M. Rossignol, et accueillies ensuite à l'Institut, ayant par leur altération causé un malentendu injurieux pour nous, je ne voulus pas demeurer sous le poids du reproche d'avoir torturé les textes. Je devais à la cause d'Alaise, je devais à moi-même, si petit que je puisse être, de remettre en lumière la vérité, et j'eus recours à un moyen dont l'énergie me parut commandée par les circonstances.

J'écrivis un mémoire à l'adresse de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, et auquel, en raison des circonstances, je donnai le titre d'*Alaise à la barre de l'Institut* (1). Contre l'usage reçu, j'envoyai le mémoire tout imprimé, afin qu'il fût, sinon lu en séance publique — je n'aspirais pas à un tel honneur, — du moins vu du plus grand nombre possible des membres de l'illustre compagnie. Sous ce dernier rapport mon but fut atteint. Quant au résultat officiel de mon envoi, il fut décidé que ni le titre du mémoire, ni la lettre d'envoi elle-même n'étaient acceptables (2). Les rectifications que j'avais entreprises n'étaient point condamnées, car

(1) Besançon, Dodivers, 1er mars 1861, gr. in-8o.

(2) *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres*, par M. E. Desjardins, an. 1861, p. 77.

la chose n'eût pas été possible, mais placées sous le cachet du silence.

Ainsi donc la cause d'Alaise n'obtint jamais la bonne fortune de faire lire publiquement, devant l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, les textes que nous étions accusés d'avoir torturés. Cette juste réparation nous était refusée. Néanmoins, depuis cette époque, l'accusation a cessé de se reproduire, quoique la lutte soit encore vive, et nous pouvons impunément répéter, au nom des seuls auteurs anciens qui nous disent où se termina la résistance des Gaules, que CE FUT EN SÉQUANIE.

Vercingétorix, dit positivement Dion Cassius, traduit fidèlement et avant la discussion d'Alesia, « surprit DANS LE PAYS DES SÉQUANAIS le général romain qui allait leur porter du secours (aux Allobroges) (1). »

Et à l'appui de l'affirmation de Dion Cassius, nous reproduisons les explications d'un autre auteur ancien, non moins autorisé, interprété par Amyot, dont le vieux style sera peut-être aussi une garantie d'impartialité relativement à Alaise : « César, dit Plutarque, partant de là, passa à travers le pays des Lingons pour entrer en CELUI DES SÉQUANIENS, qui étaient amis des Romains, et plus près de l'Italie de ce côté là, au regard du reste de la Gaule. Là (les Gaulois) le vinrent assaillir et environner de tous côtés avec un nombre infini de combattants... (2) »

---

(1) « Κἀν τούτῳ ὁρμήσαντα αὐτὸν (Καίσαρα), ὡς καὶ βοηθήσοντα σφίσιν (Ἀλλόβριξι), ἀπέλαβεν ἐν Σηκουανοῖς γενόμενον, καὶ ἐνεκυκλώσατο. » (*Hist. rom.*, lib. XL, c. XXXIX.)

(2) « Διόπερ καὶ κινήσας ἐκεῖθεν ὑπερέβαλε τὰ Λιγγονικὰ βουλό-

Avec de pareils textes pour introduction, la lecture du septième livre de la *Guerre des Gaules* ne rencontrerait, dans les récits de César, rien qui ne fût clair en faveur du système de la Séquanie, rien qui ne rendît puérile même la rectification des inexactitudes de citation commises par M. Rossignol en faveur du système de l'Auxois (1). Mais ces textes, nous le répétons, ne sont pas connus de tous ; et si le nombre des partisans d'Alaise s'accroît de jour en jour, la victoire leur est encore disputée.

La période actuelle de la question d'Alesia n'a plus

μενος ἅψασθαι τῆς Σηκουανῶν φίλων ὄντων καὶ προκειμένων τῆς Ἰταλίας πρὸς τὴν ἄλλην Γαλατίαν. Ἐνταῦθα δὲ αὐτῷ τῶν πολεμίων ἐπιπεσόντων καὶ περισχόντων μυριάσι πολλαῖς..... »

(*Vita Cæsaris*, c. XXVI.)

(1) Un seul exemple suffira pour faire apprécier la nature de ces inexactitudes. Après sa retraite de Gergovia, J. César était-il forcé de reprendre son appui sur la province, ou demeurait-il maître de tout entreprendre encore contre l'armée gauloise ? Manœuvrait-il en vaincu, ou selon son plein gré ? Pour appuyer cette dernière opinion, absolument nécessaire au système d'Alise-Sainte-Reine, M. Rossignol prétend avoir extrait des *Commentaires* le passage suivant : « *Ad omnes casus provisa erant* OMNIA. » qu'il traduit ainsi : « *César avait pourvu à* TOUT. »

Comparez cette phrase au texte vrai, et vous lirez au contraire : « *Ad hos omnes casus provisa erant PRÆSIDIA cohortium duarum et viginti, quæ ex ipsa coacta Provincia ab L. Cæsare legato ad omnes partes opponebantur.* » (Lib. VII, c. LXV.) Ce qui, traduit par un ancien recteur de l'Académie de Paris, M. Artaud, signifie : « *Le lieutenant Lucius César* (il ne s'agit plus de Jules-César, et la scène se passe dans la province) *n'avait pour résister à toutes ces attaques que vingt-deux cohortes levées dans la province même.* »

M. Rossignol avait supprimé HOS, remplacé PRÆSIDIA par OMNIA, coupé la phrase, et fourni de la sorte au système d'Alise-en-Auxois un argument dont le succès dure encore.

le caractère de polémique ardente des premières années. On dispute moins et on fouille avec plus d'attention. Comme cette méthode comporte une grande lenteur, elle a écarté du débat les plus impatients et rapproché quelque peu, dans un intérêt d'instruction commune, les chercheurs des deux partis. C'est à M. le capitaine Bial, l'un des champions d'Alaise, que les partisans d'Alise doivent l'indication des cimetières celtiques de cette dernière localité (1). D'un autre côté, les fouilles entreprises autour d'Alaise sont en partie payées aujourd'hui par ceux qui furent les plus distingués parmi les champions d'Alise (2). Reste à faire l'inventaire de ce que produira chaque terrain.

Relativement aux antiquités rendues par le sol, Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique, après un concours ouvert entre les Sociétés savantes, remettait elle-même, cette année, un grand prix d'archéologie, gagné par les fouilles d'Alaise et par les rapports lumineux de notre jeune confrère M. Castan, sur ces opérations qui ont duré déjà plus de sept années consécutives (3). Les choses décrites n'étaient pas seulement un

---

(1) P. Bial, *La vérité sur Alise-Sainte-Reine,* Paris, 1861, in-8°, pp. 8-17.

(2) Parmi les souscripteurs aux fouilles d'Alaise pour 1864, on remarque M. le duc d'Aumale.

(3) *Les tombelles celtiques du massif d'Alaise*, 1858; *Les tombelles celtiques et romaines d'Alaise*, 1859; *Les tombelles et les ruines du massif et du pourtour d'Alaise,* 1860; *Les vestiges du siége d'Alesia*, 1861; *Les camps, les tombelles et les villas du pourtour d'Alaise*, 1862; *Les champs de bataille et les monuments du culte druidique au pays d'Alaise*, 1863; *Archéologie du pays d'Alaise, lettre à S. Exc. le Ministre de*

millier d'objets celtiques rendus par les *tumulus*, mais encore des retranchements et des tertres d'inhumation romains de l'époque de César. Néanmoins, et par une tardive précaution, les juges du concours, tout en accordant un prix qui allait être nécessairement significatif, avaient fait des réserves quant à l'attribution de l'Alesia des *Commentaires* au pays d'Alaise (1).

En effet, après Alaise, Alise avait enfin montré aussi de longues lignes de retranchements. Celles-ci avaient été mises au jour par d'immenses tranchées habilement conduites et qui donnaient des résultats faciles à constater. Le sous-sol conservait admirablement des traces de fossés et de camps. Tout cela appartenait-il aux soldats de César?

La solution, sous ce rapport, se trouvera tout entière : d'une part dans la comparaison des fossés découverts avec ceux que les *Commentaires* décrivent (2); d'autre part dans la lecture de quelques auteurs anciens, no-

---

l'Instruction publique, servant d'introduction aux rapports de la Commission des fouilles d'Alaise, 1863. (*Mém. de la Société d'Emulation du Doubs*, 3e série, tom. III, V, VI et VIII.)

(1) *Discours* prononcés par MM. Amédée Thierry et le marquis de la Grange *à la séance de distribution des récompenses entre les Sociétés savantes*, le samedi 2 avril 1864; — *Rapport fait à la section d'archéologie du Comité impérial des travaux historiques, au nom de la commission du concours des Sociétés savantes de l'année 1863*, par M. A. Chabouillet. (*Revue des sociétés savantes des départements*, 3e série, t. III, pp. 342, 372, 474.)

(2) P. Bial, *La vérité sur Alise-Sainte-Reine*, pp. 23-37, 43 et 44; — J. Quicherat, *Nouvelle défaite des défenseurs d'Alise sur le terrain d'Alesia* (extrait de la *Correspondance littéraire*, nº du 25 juillet 1861), Paris, 1861, in-8º.

tamment de Polybe, contemporain de la république (1), et d'Hygin, écrivain du temps du haut-empire (2), qui, l'un et l'autre, nous ont laissé de véritables traités sur les camps romains : ces camps étaient carrés dans la première époque, pouvaient être plus longs que larges dans la seconde, dans tous les cas restaient réglementairement quadrilatères. C'est un fait connu des stratégistes archéologues, hors de discussion, et tellement précis, que notre ami M. Bial a pu composer un tableau des dimensions des camps, propres soit à plusieurs légions, soit à une seule, soit à telle ou telle subdivision de celle-ci (3). Or, l'une des deux localités montre, hors du sol, non-seulement un fragment du double fossé de circonvallation taillé dans le roc et aussi peu dissemblable que possible du type fourni par les *Commentaires*, mais encore les camps réglementaires des Romains du temps de la république (4). Dans l'autre localité, la pioche a mis au jour de longues files de fossés d'un genre tout différent, et, au lieu de

---

(1) « ..... τὸ μὲν σύμπαν σχῆμα γίγνεται τῆς στρατοπεδείας τετράγωνον ἰσόπλευρον. » (Polyb., *Histor.*, lib. VI, c. xxxi.)

(2) « *Castra, in quantum fieri potest, tertiata esse debebunt, ut lata duas, tres partes sint longa.* » (Hygin., *De castrametatione.*)

(3) P. Bial, *Chemins, habitations et oppidum de la Gaule au temps de César*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 3e série, t. VII, 1862, pp. 322-350.

(4) Castan, *Les vestiges du siége d'Alesia*, 1861 ; *Les camps, les tombelles et les villas du pourtour d'Alaise*, 1862 ; *Les champs de bataille et les monuments du culte druidique au pays d'Alaise*, 1863 ; — Sarrette, lieutenant-colonel au 86e de ligne. *Alesia, étude d'archéologie militaire*. 1864. (*Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 3e série, t. VI, VIII et IX.)

camps carrés, ces formes rondes ou ovales qui dénotèrent l'infériorité de l'art militaire chez les Gaulois, les Barbares et même les Grecs sous le rapport de la castramétation (1). Ces formes n'entrèrent dans l'usage des armées de l'empire, qu'après que celles-ci furent elles-mêmes envahies par l'élément étranger.

Quelle sera donc d'Alaise ou d'Alise, celle qui aura pour elle, d'après les dernières découvertes, les camps carrés et le double fossé à fond de cuve? Il semble que la partie pendante du procès soit réduite aujourd'hui à ces termes.

Si les auteurs anciens, si Plutarque et Dion Cassius, ces grands historiens écrivant sur un des sujets les mieux connus de leur temps, n'ont pas commis l'un après l'autre la plus inexplicable des erreurs, en désignant la Séquanie comme le lieu où devra se trouver Alesia, c'est Alaise qui aura les camps carrés ; elle les possède.

C'est elle qui possède encore et qui a fourni les documents au moyen desquels la trouée s'est faite dans l'étude, auparavant impénétrable, des temps celtiques. Par le grand nombre des objets ornementés caractéristiques qui ont surgi de son sol, elle a fixé définitivement le repère auquel on reconnaît à coup sûr aujourd'hui la trace de toute nation gauloise. On a pu constater ainsi, contrairement aux prévisions des plus savants

---

(1) Castan, *Les camps, les tombelles et les villas du pourtour d'Alaise* ; — Léon Fallue, *Examen critique des fouilles d'Alise-Sainte-Reine*, dans la *Revue française*, n° du 1er janvier 1863 ; — Sarrette, ouvrage cité.

historiens modernes, que l'unité religieuse, artistique, industrielle et nationale de toutes les Gaules, comprenait la moitié occidentale de l'Europe. On recrée dé la sorte cette vaste unité gauloise qui, selon les historiens les plus anciens, régnait à la fois sur les colonnes d'Hercule, la forêt hercynienne et les îles de l'Océan, c'est-à-dire sur la péninsule hispanique, les îles britanniques, les bords de la Baltique, l'Allemagne, la France, et qui repeupla tant de fois l'Italie et la Grèce (1).

C'est à l'étude des lieux dits d'Alaise que l'on doit la résurrection du mot oublié de *Patère*, par lequel les initiés désignaient du temps d'Ausone le Druide, prêtre de Belin (2), qui, en Europe comme en Asie, s'est montré partout où furent les migrations gauloises, depuis les âges sacrés de l'Inde où l'on adorait les Pitris proclamés par le vulgaire créateurs du monde (3), jus-

---

(1) Henri Martin, *Les Antiquités irlandaises, notes de voyage* (extrait de la *Revue nationale*), 1863, in-8° ; — A. Delacroix, *Unité religieuse, artistique, industrielle et nationale de toutes les Gaules*, dans le *Bulletin monumental*, tom. XXIX, 1863, pp. 476-490.

(2) « Attius Patera pater, rhetor.

. . . . . .

Tu, Bajocassis, stirpe Druidarum satus,
Si fama non fallit fidem,
Beleni sacratum ducis e templo genus,
Et inde vobis nomina :
Tibi Pateræ ; sic ministros nuncupant
Apollinaris mystici. »

. . . . . .

Ausonii *Commemoratio prof. Burdegal.*

(3) *Rig-Véda, ou le Livre des hymnes*, trad. du sanscrit par Langlois, Paris, Didot, 1848-51, 4 vol. in-8°, *passim*.

qu'à l'époque si moderne où les derniers repésentants de la science occulte, prêts à s'éteindre, ont livré au mathématicien, au physicien et au chimiste, pour devenir la propriété du public, les restes du précieux bagage des siècles passés (1).

C'est de l'étude d'Alaise qu'est sorti à son tour le nom auquel on reconnaîtra le plus facilement le chemin gaulois, la *fosse au mercier,* voie tracée par les roues des chars et les pieds des chevaux sur les plateaux et les hauteurs les plus arides, et bordée à chaque pas de *tumulus* (2).

Car Alaise, nous le répétons, étant bien Alesia, l'antique métropole religieuse de toutes les Gaules, c'est d'elle que devait renaître la lumière sur la grande patrie celtique. C'est à elle, à ses splendides monuments créés par la nature, aux vénérables lieux dits de ses champs élyséens, que la science historique moderne devra d'avoir rencontré enfin le lien propre à resserrer un jour ensemble les fragments épars de la Genèse nationale.

Cette longue digression, Messieurs, m'a entraîné à reproduire en partie ce que notre confrère M. le vicomte Chiflet avait déjà dit ici (3), mieux que je ne le

---

(1) A. Delacroix, *Alaise et Séquanie, passim.*

(2) A. Delacroix, *Bulletin archéologique pour 1857*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 3e série, t. II, pp. 435-440.

(3) *Une excursion en Bourgogne, Etude sur l'Alesia de la Franche-Comté;* dans les *Mémoires de l'Académie de Besançon,* 1861, 1re séance, pp. 24-51 ; 1862, 1re séance, pp. 51-86. Ces deux travaux ont été édités à part, Besançon, Jacquin. 1861-62. gr. in-8°.

fais, dans ses remarquables mémoires sur Alesia. Mais cette répétition ne pouvait pas être complètement évitée, puisqu'il s'agit en ce moment de la question même d'Alaise, et d'établir sur son historique l'appui que nous demande la proposition de M. François Leclerc.

Dans l'état des choses qui vient d'être exposé, le Mont-Auxois sera-t-il donc le lieu convenable pour l'érection d'une statue de Vercingétorix? M. François Leclerc propose une solution différente, qu'Alesia soit ou ne soit pas Alise : « *Choisir ce lieu*, dit-il, *pour y placer le signe d'un tel chef dont on veut nous rappeler le souvenir, c'est nous le faire voir dans son infortune, loin de le faire admirer sur le théâtre de ses succès. Les hauteurs de Gergovie devraient être choisies, ce me semble, pour perpétuer la renommée du général gaulois.* »

Votre rapporteur ne saurait désapprouver l'opinion de M. François Leclerc. S'il s'agit effectivement d'un monument destiné à rappeler le triomphe de Vercingétorix sur César, il n' y a point d'autre emplacement à choisir que le mont Gergovia, dont le nom même n'a pas été changé, et d'où, suivant l'expression si peu douteuse de l'historien Paul Orose, le dictateur « s'enfuit vaincu *(victus aufugit)* (1). »

Alesia fut au contraire le lieu suprême du désastre de l'ancienne Gaule, un lieu de gloire, mais de deuil.

---

(1) « *Itaque ibi Cæsar, erumpentibus desuper hostibus pressus, multa exercitus sui parte perdita, victus aufugit.* »
(P. Oros. *Histor.*, lib. VI, c. xi.)

Le monument que comporterait le souvenir de cette dernière épopée n'est pas celui de la victoire.

Mais tandis que vous voulez bien entendre votre rapporteur, Messieurs, avant que le monde savant ait vraiment décidé si jamais Vercingétorix a même posé le pied sur le Mont-Auxois, tout s'apprête dans cette contrée pour recevoir la statue du noble chef gaulois. Certes, c'est une bien vieille dette du pays que l'obligation d'ériger ce monument. La France, fille et héritière privilégiée de l'ancienne Gaule, ayant mis trop de retard à acquitter la dette de sa mère, on conçoit qu'un gouvernement national ait hâte d'écarter désormais toute cause de délai. A peine osons-nous laisser tomber quelque blâme sur le pieux sentiment qui fait élever la statue de Vercingétorix même à Alise. Gergovia est si loin des regards ! Le Mont-Auxois, au contraire, est planté d'une manière si séduisante sur l'une des voies les plus fréquentées de notre temps ! Un inconvénient certain de ce choix sera, il est vrai, d'accréditer encore pour les passants, durant quelques années de plus, l'erreur qui avait placé Alesia sur l'ancienne *Alisiia* de l'Auxois ; mais la cause d'Alaise est assez vivace aujourd'hui pour ne plus souffrir d'un pareil accident Alaise, après dix-neuf siècles d'oubli, n'a pas en vain protesté contre l'arrêt du grand proconsul, en montrant depuis les derniers vestiges de ses ruines et de celles des camps romains, son nom d'Alesia, ceux des lieux sacrés de la métropole religieuse de toutes les Gaules, ses cryptes gigantesques données par la nature à la religion de nos pères, ses milliers de *tumulus* dans des

lieux que l'on appelle encore terre des *Gaules* et *Champ-de-Guerre,* et les autres preuves palpables du passage de César, les doubles fossés à fond de cuve, les camps carrés et jusqu'au *castellum* de la dérivation d'eau mentionnée par les *Commentaires.* Elle a de plus pour monuments irrécusables, dans les bibliothèques du monde entier, les livres de Polybe, d'Hygin, de Dion Cassius, de Plutarque et de César lui-même, contre lesquels ne prévaudra pas toujours l'autorité de ceux qui n'ont pas lu.

RÉPONSE

DE

M. LE PRÉSIDENT JEANNEZ

A M. DELACROIX.

Monsieur,

Quand vos collègues vous ont accordé leurs suffrages, c'était à bon escient : ils connaissaient vos facultés généralisatrices, votre esprit investigateur, votre divination historique, si je puis m'exprimer ainsi.

Dès 1855 vous aviez fait vos preuves ; votre premier mémoire sur Alesia avait paru : il vulgarisait une idée neuve qui, sans parti pris de votre part, appuyée sur une conviction profonde, tendait à renverser des affirmations historiques dès longtemps acceptées. Plus tard vous avez appuyé votre œuvre par de nouvelles preuves, et vous en avez corrigé les inexactitudes inséparables d'un pareil travail.

Quelle magnifique bonne fortune vous avez eue, Monsieur ! Le compas du géographe, guidé par le texte des *Commentaires,* vous a conduit à Alesia. Bientôt les antiquités jusqu'alors inconnues, que tout le monde maintenant proclame celtiques, continuent à être exhumées en grand nombre de l'oppidum, des fossés à

fond de cuve sont découverts, des camps carrés, semblables à ceux qu'a décrits Polybe, surgissent pour appuyer votre découverte et confirmer le récit de César, des lieux dits éloquents viennent aussi vous apporter un puissant renfort.

Il vous fallait la consécration de l'histoire : les textes des auteurs anciens vous la fournirent ; le moyen âge lui-même s'est chargé de conserver pour vous le nom d'Alesia dans toute sa pureté.

L'Europe savante est accourue à votre voix, les érudits se sont pris à étudier les antiquités celtiques, et beaucoup des plus illustres d'entre eux ont appuyé votre opinion du poids de la leur.

La controverse mit au jour des pages nombreuses qui ne furent pas toujours exemptes de passion. Ne vous a-t-elle pas accusé d'avoir altéré les textes que vous aviez cités ? Mais les armes bien trempées ne se faussent pas facilement, ces textes sont encore intacts dans vos mémoires et au service des érudits, qui peuvent les comparer aux originaux où vous les avez puisés.

Depuis votre promotion vous avez gardé le silence ; il a fallu qu'en renvoyant à votre examen le mémoire de M. Leclerc, un Bourguignon qui, comme beaucoup de ses compatriotes, partage votre opinion, l'Académie vous donnât occasion de le rompre.

D'un rapport vous avez fait un discours de réception. Ce discours, nous le pressentions, ne pouvait être qu'une nouvelle affirmation de votre découverte : vous nous en avez fait la biographie, vous nous en avez rapidement retracé les principales preuves.

Elle est encore contestée, elle le sera tant qu'une bouche auguste n'aura pas rompu le silence ; que si, par hasard, l'opinion de l'illustre historien était contraire à la vôtre, nous sommes certains qu'en inclinant le front devant cette intelligence si vaste, si créatrice, à qui rien n'est étranger et qui domine tout de la hauteur de son calme génie, vous auriez toujours le courage d'en appeler à l'historien mieux informé.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'HISTOIRE

Par M. l'Abbé BESSON.

Messieurs,

Le concours d'histoire n'a attiré cette année que deux concurrents, dont l'un vous a présenté cinq pages et l'autre 500.

Je ne citerais pas même le premier s'il n'avait donné pour titre à sa composition : *Notice historique et archéologique sur la métropole de Besançon.* L'écolier qui a composé ce mémoire a le mérite d'avoir deviné un beau et grand sujet, que personne n'a encore abordé. Sans nous arrêter davantage à un travail dont on ne peut louer que l'intention, faisons des vœux pour qu'il tente l'esprit sagace et la plume exercée d'un de nos architectes ou de nos historiens : ce serait une noble tâche, et vous auriez pour elle une de vos plus riches couronnes.

Le second ouvrage est un *Mémoire historique sur les*

seigneuries de Blamont et de Clémont. Il ne vous a pas été difficile de reconnaître, au choix du sujet et aux allures du style, un de vos anciens lauréats, plusieurs fois cité, récompensé et critiqué dans cette enceinte. Votre commission m'a chargé d'exprimer sa satisfaction sur quelques points, ses réserves sur d'autres, son jugement sur la valeur du mémoire, avec ses conseils à l'auteur.

Reudons d'abord justice à l'intelligence du concurrent : elle est vive, pénétrante et exercée. Patient et laborieux, autant qu'intelligent, il sait fouiller un sujet, en rechercher les matériaux, les réunir avec un certain art et donner un corps aux documents assemblés. Le style, malgré ses défauts, n'est pas dépourvu d'intérêt, et le lecteur est partagé entre l'attrait que le récit présente dans quelques endroits et l'ennui qu'il laisse en quelques autres. C'est un ouvrage médiocre écrit par un homme de talent. Enfin quelques parties du sujet sont traitées d'une manière très approfondie. Nous signalerons entre autres la guerre des Ecorcheurs, l'établissement de la Réforme, les récits de l'invasion de 1814. Dans les premiers siècles, il y aurait beaucoup à ajouter, dans les derniers beaucoup à retrancher. Mais on achève la lecture des cinq cents pages, en prononçant que si le mémoire pouvait être mieux fait, nul que l'auteur ne pouvait le mieux faire.

L'intelligence et l'habitude du travail sont des qualités essentielles que vous aimez à reconnaître dans le concurrent. A ces qualités se mêlent malheureusement d'assez grands défauts.

Votre commission a remarqué dans le mémoire la faiblesse et l'incertitude du début. Elle aurait voulu plus de recherches sur les temps celtiques, plus de détails sur les débris romains qu'aucune main savante n'a encore fouillés dans ce pays, et surtout moins de confiance dans les chroniques que M. Masson a publiées sous le titre de *La nouvelle Astrée*. Ce livre ne peut pas servir de base à un ouvrage d'histoire : au lieu d'accepter des traditions embellies par une plume fort suspecte, il aurait fallu en rechercher la source, en contrôler les détails, et citer le témoignage du paysan au lieu des récits du romancier.

Selon la remarque d'un des membres de votre commision, le concurrent n'est pas heureux dans les étymologies qu'il propose. Il croit, par exemple, que le nom de *signal*, qui est resté à la hauteur de Montécheroux, vient de ce que « ce point culminant servit toujours aux habitants des deux versants d'enseigne et de jalon ; » tandis que ce lieu dit rappelle tout simplement les travaux de triangulation de la carte de l'état-major. Nous ne croyons pas, avec l'auteur, que Blamont soit une corruption de *Bleumont ;* mais comme cette ville est appelée *Albus mons* et *Blancmont* dans les anciens textes, il y a lieu, selon nous, de penser que son nom lui est venu, probablement au XII^e^ siècle, de la couleur des murailles, alors neuves, du castel qui la domine. En voyant dans la légende de la *Tante Arie* un souvenir du bon gouvernement de la comtesse Henriette de Montbéliard (1397-1444), l'auteur semble ignorer que cette croyance populaire est particulièrement ré-

pandue dans le Jura actuel et la Bresse, pays avec lesquels la comtesse Henriette n'eut jamais rien de commun.

L'auteur ne possède pas suffisamment cette instruction spéciale nécessaire pour lire et interpréter convenablement les chartes. C'est ainsi que d'une phrase mal comprise de la donation de Blamont, faite en 1439 par Thiébaud VIII de Neufchâtel à son fils aîné, il tire la preuve que le maréchal de Bourgogne était né dans cette dernière ville. « Considérant, dit la charte, que nostredit filz est marié..... et qu'il est temps de luy donner seignorie et tiltre pour luy essalcier en honneur, *vehu le lieu dont il est parti.....* » Ces derniers mots, sur lesquels l'auteur fonde sa découverte, signifient tout simplement : *vu la famille dont il sort.*

Deux observations plus importantes regardent le fond même du mémoire. L'une porte sur la question de savoir si Montbéliard et les quatre terres d'Héricourt, de Blamont, de Clémont et de Châtelot ont dépendu ou non des comtes de Bourgogne. L'auteur, s'engageant dans cette controverse après nos historiens, n'hésite pas à faire de Montbéliard et des quatre terres des fiefs dépendants. Or il n'y a ni titre, ni redevance, ni prestation d'hommage qui autorise cette assertion pour le comté de Montbéliard ; Blamont, au contraire, appartenait incontestablement à la mouvance du comté ; et la question demeure indécise en ce qui concerne Clémont et Châtelot.

Cette discussion prend, sous la plume de l'auteur, un caractère de controverse religieuse. Partant de ce

faux principe que, d'après la législation du temps, la souveraineté emportait le pouvoir de faire changer de religion aux peuples sur lesquels elle était exercée, sans qu'ils fussent consultés d'aucune manière, il conteste ce droit au prince de Montbéliard, parce que, dit-il, il n'était pas souverain, et il le reconnaît à Louis XIV, parce qu'il l'était devenu. Doctrine dangereuse, qui fait dépendre ce que l'homme a de plus cher, la conscience, de la dépendanee de tel ou tel prince, comme s'il appartenait à la souveraineté, quelle qu'elle fût, de forcer le sanctuaire inviolable où l'homme se retire avec ses convictions, et où Dieu lui apparaît avec ses foudres et ses mystères.

Vous avez été frappés de ces fautes où l'esprit de polémique a entraîné l'auteur, et vous m'avez chargé de lui donner deux sortes de conseils qu'il acceptera, nous n'en doutons pas, d'une compagnie aussi éclairée que la vôtre, avec la déférence que vos lumières commandent et avec la modestie qui sied au vrai mérite. Nous dirons à l'auteur au nom de votre commission : Vous êtes vif, ardent, d'humeur belliqueuse : ce sont des qnalités précieuses dans la controverse ; mais en histoire ces qualités deviennent des défauts. La vivacité nuit à la réflexion, l'ardeur entraîne loin du but, l'amour de la lutte fait chercher partout des adversaires et transforme toutes les questions en champ de bataille. Exposez, racontez, jugez : voilà votre rôle. Pourquoi changer un mémoire en thèse, en faisant de *recherches sur Blamont* un sujet de controverse entre catholiques et protestants? Ne prenez point le ton d'avocat, c'est

celui de juge qui vous convient. Respectez vos contradicteurs en les redressant, et puisque vous reconnaissez vous-même que la vérité n'est que dans le calme et la modération, prenez désormais pour devise ces lignes tombées de votre plume, qui vous condamnent en plus d'un endroit.

Avec la modération qui caractérise un esprit sage, nous conseillons à l'auteur la mesure sans laquelle il n'y a point d'ouvrage durable. Prenons-y garde, l'art d'écrire l'histoire se perd tous les jours. C'est le mauvais goût du siècle qu'il faut en accuser. Les anciens enfermaient beaucoup de choses en peu de volumes; il est de mode d'écrire beaucoup de volumes pour dire peu de choses. Quelle différence entre les Hérodote, les Thucydide, les Tite-Live, les César, les Tacite, et les historiens si délayés et si prolixes de nos révolutions modernes ! Trois cents pages suffisent à peine à décrire la bataille de Waterloo; dix lignes avaient suffi pour raconter celle de Cannes. Nous nous faisons illusion sur la portée des événements contemporains, et nous pardonnons aux écrivains de notre temps ce qui déplairait dans Quinte-Curce. Il est bien à craindre que la postérité ne nous dise : Vous avez eu beaucoup de journalistes, mais pas un seul historien.

Ce mauvais goût a fait invasion dans les monographies des villages comme dans les annales des peuples. Depuis qu'on s'est passionné avec une aveugle ardeur pour les vieilles chartes et les vieux sous, il ne faut attendre de certains érudits ni discernement ni mesure. Nos pères livraient au feu ou à l'épicier tout un cartu-

laire, sous le titre de papiers inutiles ; pour nous, avec la manie que nous avons de tout mettre en lumière, nous ne savons plus distinguer un contrat de vente d'un traité politique, une guerre d'une querelle de paroisse. L'histoire locale descend, de détail en détail, à des noms sans valeur et à des dates sans intérêt. Tout parchemin semble une relique, parce qu'il est vieux. On écrit d'énormes volumes sur des sujets qui devraient remplir à peine un mémoire de cent pages. On fait entrer dans le texte une charte tout entière, et par là on se rend illisible ; puis on la reproduit aux pièces justificatives, et on imprime ainsi deux fois le même texte. On se croit savant à force d'être long, et profond à force d'être ennuyeux.

De telles habitudes commencent à devenir menaçantes pour nos bibliothèques. Si nous les laissons envahir par des mémoires en deux tomes sur tous les villages de la province, quelle figure feront à côté de ces ouvrages nouveaux l'Histoire universelle de Bossuet, les Révolutions de Suède et de Portugal, de Vertot, l'Histoire de Charles XII, de Voltaire, ces chefs-d'œuvre d'un si petit volume et d'un si bon style !

L'auteur du *Mémoire sur Blamont et Clémont* a trop d'esprit pour ressembler à ce vieil avocat de Montbéliard qui disait au début d'un plaidoyer : « Depuis que la France a été réunie à Montbéliard ; » mais il ne s'est pas assez rappelé que son mémoire se réunirait un jour aux documents publiés sur l'histoire de notre province, et que cent bonnes pages auraient suffi pour fournir

cent lignes excellentes à ceux qui écriront, en un seul volume, l'histoire complète de la Franche-Comté.

Vous avez l'espoir que l'auteur profitera de ces conseils, et vous lui décernez aujourd'hui, à titre d'encouragement, une médaille de 150 francs.

L'auteur du *Mémoire sur Blamont* est M. l'abbé Bouchey, vicaire de Montbéliard.

DES ORIGINES DU CHRISTIANISME

DANS LES GAULES,

Par M. l'Abbé MARTIN.

MESSIEURS,

En prenant pour la première fois la parole dans votre docte assemblée ; en songeant à tous les genres de mérite qui distinguent les membres de cette académie, l'une des plus anciennes et des plus célèbres de la province ; en me rappelant l'érudition variée des uns, la science profonde des autres, l'éloquence originale et vigoureuse de ceux-ci, le goût littéraire et le talent poétique de ceux-là, je ne puis me défendre d'un double sentiment : d'abord, d'un sentiment de vive émotion pour l'honneur que vous me faites en daignant m'associer désormais à vos travaux ; ensuite d'un sentiment de regret amer de paraître au milieu de vous si mal préparé. — J'aurais dû connaître plus tôt vos usages qui imposent au nouvel élu le périlleux honneur de faire une lecture le jour de sa réception, et je me serais fait un devoir de me préparer à cette difficile tâche ; mais surpris à la dernière heure par le charitable avertissement de mon bienveillant introducteur, je n'ai pu faire un travail spécial digne de vous. Les

feux de la canicule et les fatigues énervantes d'une fin d'année scolaire sont pour un directeur de collége de mauvais inspirateurs. Ils émoussent l'esprit et paralysent les forces de l'intelligence : c'est à peine s'ils lui laissent assez de vigueur pour glaner dans les souvenirs du passé, pour ramasser à la hâte quelques notes éparses et pour les relier en un faisceau assez serré pour que cette union leur donne quelque force, et puisse vous être offertes sans trop de témérité. J'invoque, Messieurs, le bénéfice de cette circonstance grandement atténuante. J'ai été prévenu trop tard. Vous me devez donc quelque indulgence, et vous vous souviendrez que je ne me présente pas au combat comme le chevalier armé de toutes pièces, mais comme un soldat surpris à l'improviste, qui, pour ne pas fuir lâchement, saisit la première arme venue, fût-ce le tronçon de son glaive brisé, et tient tête comme il peut à ses adversaires. — J'ai prononcé ce mot, Messieurs, je vous en demande pardon. *Omnis comparatio claudicat.* Si le premier terme de celle que je viens d'employer est exact en ce qui me concerne, le dernier qui vous regarde est complètement erroné. Non, vous n'êtes pas mes adversaires, vous êtes des amis généreux qui accueillent noblement l'étranger qui comme vous aime les études sérieuses. Vous l'avez prouvé, en m'appelant dans votre sein, sur des titres aussi modestes que ceux que j'ai pu fournir. Mais cette bonté même m'engage à faire de nouveaux efforts pour me rendre digne de votre confiance. C'est ce que je ferai en continuant avec patience le travail considérable que j'ai entrepris depuis plusieurs années sur les *Ori-*

gines du Christianisme dans les Gaules. Les *Deux Germanies cis-rhénanes*, qui me valent l'insigne honneur d'être l'un des vôtres, n'ont été qu'un accident, en quelque sorte, un épisode, mais un épisode nécessaire de l'œuvre principale. Permettez-moi aujourd'hui de vous exposer toute ma pensée sur ce grand sujet, et de vous lire quelques fragments pour vous faire connaître mon but et ma méthode. Si j'ai préféré ce moyen d'entretien avec vous à tout autre, c'est dans une intention d'utilité commune. Je voudrais par là sonder vos pensées sur cette vaste matière, obtenir vos conseils et provoquer au besoin vos critiques.

Vous le savez, Messieurs, un savant du dix-septième siècle a contesté aux Eglises de France leur origine apostolique, et a mérité par cette guerre à nos légendes le titre de *dénicheur de saints*. C'était le redoutable Launoy, à qui le curé de Saint-Roch tirait son chapeau chaque fois qu'il le rencontrait, pour qu'il respectât au moins le patron de son église. Ces témérités commencent aujourd'hui à être repoussées en France. Il n'est presque pas de diocèse qui n'ait vu surgir un apologiste de l'antiquité de son siége épiscopal. C'est une croisade universelle. On s'est jeté dans la lice avec une ardeur et une vivacité toutes françaises. Il y a bien eu sur certains points quelque hâte, trop de précipitation ; il y a eu dans plusieurs brochures trop de redites et pas assez de recherches originales ; cela tient un peu à l'esprit de notre nation : dès qu'il s'agit de combattre, on se précipite en avant, sans trop examiner les armes et les forces de

l'ennemi ; mais, somme toute, cette guerre, quoique faite un peu à la débandade, est bonne. La victoire sera remportée. Launoy et son école seront vaincus. Malgré les manques de critique et de méthode qui sont à regretter dans certains travaux, il résultera de toutes ces attaques contre l'école rationaliste un mouvement irrésistible de recherches et de discussions qui, par leurs chocs successifs, saperont peu à peu cet édifice d'erreurs, et jetteront à terre cet échafaudage de sophismes bâti sur le mensonge.

Toutefois la victoire ne sera pas si facile qu'on peut se l'imaginer. Il serait téméraire, en effet, de prétendre renverser en un jour un système qui a envahi tout le monde catholique, et qui de l'universalité même de cette adhésion tire une force de résistance qu'il sera difficile de briser. Quand on songe qu'au dix-septième siècle, si religieux, les témérités de Launoy avaient gagné presque tous les esprits, et les meilleurs ; quand on pense qu'à l'heure qu'il est, toute l'Allemagne catholique dont on vante tant la vaste science, rejette encore l'apostolicité de nos principales Églises et traite de *fictions* nos traditions les plus vénérées ; quand on considère enfin que Rome même, l'infaillible Rome admettait jusqu'en 1854, comme parole d'évangile, un texte mal compris de Grégoire de Tours, texte insidieusement commenté par le grand *dénicheur de saints,* ne serait-il pas téméraire, je le répète, de s'imaginer que la victoire soit si facile ? Ah ! les erreurs historiques mettent plus de temps à disparaître qu'elles n'en ont pris pour s'établir. — Mais la

vérité triomphera comme elle a triomphé sur d'autres points. Qui ne sait combien, au dix-septième et au dix-huitième siècles, l'architecture chrétienne par excellence, l'architecture gothique était honnie par tout le monde, et traitée spirituellement de barbare par le génie le plus complet du siècle de Louis XIV, par le grand et aimable archevêque de Cambrai? — Eh bien! l'architecture gothique a triomphé, grâce surtout au zèle de deux de vos collègues, de M. le comte de Montalembert et de M. Victor Hugo, qui, l'un et l'autre, quoique à des titres si différents, ont illustré leur nom et honoré votre compagnie. — Les origines apostoliques de nos grandes églises auront le même honneur, Messieurs Elles seront vengées; elles seront rétablies dans l'histoire; elles seront crues de tous les esprits indépendants du préjugé; elles triompheront, mais à une condition, c'est que nous mettions dans cette démonstration beaucoup de patience et beaucoup de critique. Etablissons la question dans son vrai jour; remontons aux sources, étudions les textes, dépouillons les archives, demandons à l'archéologie ses lumières si variées et si sûres; consultons l'épigraphie, fouillons la terre même; en un mot, interrogeons discrètement tous les échos de l'histoire, et tous ces échos répondront par une grande voix qui proclamera solennellement que Launoy et son école en ont menti, et que notre patrie commune, ce beau pays de France, cette terre promise du peuple élu des temps modernes, n'a pas attendu le troisième siècle pour être conquise par le christianisme, dont elle devait être, dont elle a été, dont elle est en-

core, et dont elle sera toujours, nous l'espérons, la plus ardente, la plus intelligente, la plus généreuse propagatrice ! — Suis-je dans l'illusion, Messieurs, en parlant ainsi ? Je ne le pense pas. Quand on voit un esprit aussi éminent que M. Augustin Thierry, écrire à M. l'abbé Arbellot, l'un des plus habiles apologistes de l'antiquité de nos églises : « Je crois que vous avez pleinement raison, et qu'en ce point la *tradition* locale prévaut réellement contre l'*histoire*. » — Quand on obtient un tel aveu d'un historien si éminent, il ne faut pas désespérer.

Cependant, Messieurs, dans cette adhésion même de M. Augustin Thierry, je surprends un écho des préjugés de Launoy. Vous l'avez entendu : la *tradition* locale prévaut contre l'*histoire ;* comme si l'*histoire* pouvait se séparer de la *tradition ;* comme si la *tradition* n'était pas très souvent le seul témoin de l'*histoire !* D'ailleurs, c'est cette prétendue opposition entre l'*histoire* et la *tradition* sur ce point particulier, qu'il faut chercher à détruire dans les esprits. Il faut prouver que l'*histoire* elle-même, la plus sévère *histoire,* est opposée aux témérités de Launoy et de ses adhérents. Il est vraiment par trop commode de nous jeter à la face cette fin de non recevoir : Vous n'avez pour vous que la *tradition,* nous avons pour nous l'*histoire*. Cette position est fausse, Messieurs ; elle est inadmissible, elle est blessante, elle nous humilie. Il faut en sortir. Quoi ! parce que Grégoire de Tours mal compris place au règne de Dèce l'envoi de nos premiers évêques ; parce que Sulpice Sévère dit que le christianisme s'est répandu tard

dans les Gaules; parce que, en un mot, ces deux auteurs, si tard venus, disent *non* dans le procès qui se plaide, ce sera de l'histoire ! Et lorsque Lactance, Eusèbe, Tertullien, saint Irénée, qui sont de beaucoup antérieurs à ces deux écrivains, et qui ont eu un esprit critique plus sévère, ont dit oui sur la même question, ce ne sera pas de l'histoire, ce sera de la tradition ! Vraiment, Messieurs, cela n'est pas sérieux, cela n'est pas impartial; j'allais dire, cela n'est pas loyal, mais je ne veux pas me servir d'expression blessante : et cependant toute la question se réduit à ces termes, dans ce grand débat historique.

Bien plus, quand on prouvera jusqu'à l'évidence, par d'irrécusables témoignages historiques, que le texte de Sulpice Sévère ne peut avoir le sens qu'on lui prête, puisqu'il serait un mensonge; quand on établira que Grégoire de Tours s'est évidemment trompé en cet endroit comme en beaucoup d'autres, puisque dans d'autres passages de ses écrits il dit tout l'opposé, affirme tout le contraire; quand ainsi on aura démontré que ces deux *non*, qui pour nos adversaires sont l'*histoire*, sont parfaitement d'accord avec les oui, qu'ils appellent *la tradition*, que devient donc, je le demande, la *base historique* du système qu'il faut combattre? Ce que deviennent ces phénomènes terribles de la nature qu'on appelle le *mirage*. Ils disparaissent après avoir trompé le voyageur perdu dans les sables du désert.

Dans la réalité des choses donc, Messieurs, il faut démontrer que le système contraire à l'apostolicité de

nos Eglises n'est pas *historique,* et que c'est notre prétendue tradition qui est la véritable histoire, et voici comment il faut poser la question.

Lactance, auteur sérieux, qui est mort en 328, nous apprend qu'après l'ascension du Christ, ses apôtres se répandirent dans le monde entier pour prêcher l'Evangile, ainsi que le Seigneur l'avait ordonné, et que pendant vingt-cinq ans, jusqu'au commencement du règne de Néron, ils jetèrent les fondements de l'Eglise dans toutes les provinces et dans toutes les cités. Néron arrêta ce mouvement par la persécution ; mais bientôt l'Eglise fut rétablie et brilla d'un éclat plus lumineux, *sed etiam clarius ac floridius enituit,* et dans la suite des temps, sous le règne de plusieurs bons princes, ne trouvant plus d'obstacles, elle étendit ses mains dans l'Orient et dans l'Occident, au point qu'il n'y eut plus le moindre coin de terre, quelque reculé qu'il fût, où la religion ne pénétra point ; qu'il n'y eut aucune nation, quelque sauvages que fussent ses mœurs, qui ne s'adoucît par les œuvres de la justice : *Ut jam nullusesset terrarum angulus tam remotus quò non religio penetrâsset ; nulla denique natio tam feris moribus vivens, ut non suscepto Dei cultu, ad justitiæ opera mitesceret.*

Voilà le premier témoignage de l'histoire : il est catégorique !

Vers 300, Eusèbe, le père de l'histoire ecclésiastique, affirme, dans ses *Démonstrations évangéliques,* que les apôtres envahirent le monde entier et que quelques-uns traversèrent même l'Océan et pénétrèrent dans les îles

appelées *Britanniques*. Or ce n'est que par les Gaules évidemment qu'ils ont pu passer dans ces îles.

Le cinquième livre de son *Histoire ecclésiastique* commence par le récit d'une grande persécution qui éclata sous Antonius Verus, l'an 179, et l'auteur dit que le champ clos de ces terribles combats fut surtout la Gaule, et, dans les Gaules, les très illustres Eglises de Vienne et de Lyon.

Voilà le second témoignage de l'histoire !

Vers 220, Tertullien, dans son *Livre contre les Juifs*, parlant de la propagation rapide de la foi chrétienne, rapporte ce qui suit : « Toutes les Espagnes, les diverses nations des Gaules, et le pays des Bretons, inaccessibles aux Romains, sont *soumis au Christ*. »

Voilà le troisième témoignage de l'histoire.

Enfin, en 190, saint Irénée avance que les Eglises fondées dans les *Germanies* ont les mêmes croyances et les mêmes traditions que celles qui sont en Ibérie, chez les *Celtes* ou Gaulois, dans l'Orient, en Egypte, dans la Libye, ou dans les régions méditerranéennes du globe.

Voilà le quatrième témoignage de l'histoire.

Je me borne à ces quatre attestations. Je néglige ici les discussions de détail, elles seront clairement exposées dans le livre ; et je dis : Lactance, Eusèbe, Tertullien, saint Irénée sont des auteurs graves, dont personne ne peut contester ni la science, ni l'autorité. Or ils affirment que, vers le milieu du deuxième siècle déjà (179), remarquez, Messieurs, cette date, dès le milieu du deuxième siècle, les Gaules sont conquises par

le christianisme (*Christo subdita,* Tertullien); qu'il y a déjà des Eglises établies solidement (ἱδρυμήναι Ἐκκλήσιαι, Irénée), et qu'elles sont le champ clos (σταδίον) d'une persécution générale dont les très illustres Eglises de Lyon et de Vienne (διαφανεστάται, Eusèbe) envoient le navrant récit aux chrétientés d'Orient. C'est donc un *fait historiquement certain* que, vers la moitié du deuxième siècle, le christianisme était non-seulement prêché, mais propagé, établi, persécuté avec éclat. — Or voici mon raisonnement.

Cette soumission de la Gaule au christianisme est un effet qui doit avoir sa cause. C'est une conquête, il faut donc des conquérants; — c'est une conquête spirituelle qui ne s'effectue pas aussi vite qu'une conquête par les armes matérielles. Il a donc fallu bien du temps, bien des luttes, bien des efforts, bien des ouvriers, pour obtenir ce résultat immense, que vers le milieu du deuxième siècle (179) le pays fût soumis à l'Eglise. — Eh bien! quels sont ces ouvriers, ces conquérants? Il en faut de toute nécessité; car évidemment la Gaule ne s'est pas réveillée un beau jour chrétienne du sud au nord et de l'est à l'ouest. Quels sont donc ces conquérants? L'histoire elle-même nous nommera au moins les principaux; la tradition nous fournira les noms des autres.

Ecoutez, Messieurs, un passage curieux du même Eusèbe. Il est nouveau dans la discussion, car je ne l'ai pas encore vu citer. « En même temps qu'Ignace d'Antioche et Polycarpe, brillait d'un vif éclat Quadratus, que l'on dit avoir joui du don de prophétie,

comme les filles de Philippe. Outre ceux-ci se distinguaient un grand nombre d'autres qui occupaient les premiers rangs parmi les successeurs des apôtres. Etant les disciples dignes d'admiration de ces derniers, ils élevaient en tous lieux des Eglises sur les fondements jetés par eux ; ils étendaient de plus en plus la prédication et répandaient par tout l'univers habité les semences de salut du royaume des cieux. En effet, la plupart de ces disciples des apôtres, ayant l'âme remplie d'un amour ardent de la philosophie, annonçaient le Verbe divin ; ils avaient déjà accompli la loi du Sauveur, en distribuant aux pauvres leur fortune. Ils abandonnèrent ensuite leur patrie pour achever l'œuvre d'évangélistes, pour prêcher avec zèle le Christ à ceux qui n'avaient pas encore entendu la parole de la foi, et pour leur porter les livres des divins évangiles. Après avoir jeté les fondements de la foi dans quelques pays étrangers, ils y établirent d'autres pasteurs, leur confiant le soin de ces nouvelles plantations, se rendirent près d'autres peuples et dans d'autres contrées, assistés de la grâce et fortifiés par la vertu de Dieu. L'esprit divin, en effet, opérait par leur entremise beaucoup de prodiges, au point qu'à la première prédication les peuples se convertissaient en foule au culte du vrai Démiurge. Mais comme il est impossible d'énumérer par leur nom tous ces ouvriers évangéliques, successeurs des apôtres, nous ne mentionnerons que ceux dont la tradition a conservé jusqu'à ce jour les monuments de leur doctrine apostolique. »

Ce passage d'Eusèbe, Messieurs, est, à tous les points

de vue, remarquable. Il nous initie à ce que j'appellerai volontiers le procédé ou la méthode apostolique. Ces disciples des apôtres, après avoir consolidé les Eglises dont ils avaient reçu la garde, emportés par leur zèle, et poussés par l'Esprit de Dieu qui leur disait sans cesse : « Allez, enseignez toutes les nations, » partaient pour d'autres contrées qui ne connaissaient pas encore l'Evangile (τοῖς ἔτι πάμπαν ἀνηκόοις), y établissaient à leur tour des Eglises, pour les abandonner de rechef, après avoir confié à de nouveaux disciples ces jeunes plantations. — Eusèbe nous apprend que les apôtres et les disciples avaient pour principe d'aller toujours en avant, et de pénétrer plus loin dans les pays étrangers. Or, je le demande, les Gaules pouvaient-elles échapper à leur zèle? Ce pays alors était célèbre dans le monde entier. Les guerres qu'à plusieurs reprises nos ancêtres avaient faites contre Rome, cette lutte gigantesque que dans les derniers temps ils avaient soutenue, pour leur indépendance nationale, contre César, avaient attiré sur eux l'attention universelle. Ils n'ont donc pu être oubliés ni par les apôtres ni par leurs disciples. Saint Luc et saint Philippe leur prêchèrent l'Evangile et pénétrèrent jusqu'en Bretagne. Saint Paul visita au moins le midi, où Paul de Narbonne, son disciple, était évêque. Saint Crescent et saint Trophime, deux autres de ses disciples dont il parle dans ses Epîtres, y ont évangélisé. — Saint Martial y fut envoyé par saint Pierre; saint Lin à Besançon. Saint Eucher, saint Valère, saint Materne et saint Clément furent députés dans l'est, et conquirent au Christ ces Eglises des Germanies dont a parlé saint

Irénée. Tous ces points, Messieurs, seront sérieusement établis dans mon grand travail.

Bien des discussions incidentes offriraient de l'attrait. Si vous le permettez, je vais vous donner lecture du chapitre consacré à cette question : Saint Paul a-t-il été dans les Gaules? afin de vous faire connaître en détail la méthode que j'ai suivie et que ce que vous avez entendu vous a fait connaître sommairement. L'Apôtre des gentils a-t-il prêché lui-même l'Evangile dans les Gaules? — Tous les critiques qui, dans ces derniers temps surtout, se sont occupés des origines de nos Eglises, ont établi qu'au sortir de sa première captivité, après avoir échappé, comme il le dit lui-même, à la gueule du lion (II *Timoth.*, I, 17), saint Paul réalisa son projet d'aller en Espagne; or, disent ces savants, pour se rendre en Espagne, *il a dû suivre* la voie Aurélienne qui conduisait de Rome à Cadix, par l'Italie et par le sud des Gaules. Mais, dans son zèle apostolique, il n'a pas dû se contenter de traverser le pays comme un voyageur vulgaire; il a dû, là comme partout ailleurs, s'occuper des intérêts sacrés du Sauveur, qui avait prédit de lui : « Il portera mon nom devant les nations. » (*Act.*, IX, 15.) Ainsi fit-il, car il établit à Narbonne un évêque appelé Paul, que la tradition signale comme étant Sergius Paulus, le proconsul, qu'il avait converti, et dont il avait lui-même adopté le nom. D'autre part, Arles se vante d'avoir eu pour premier évêque saint Trophime, autre disciple de l'Apôtre.

Tel est, Messieurs, le raisonnement; mais vous ver-

rez dans cette argumentation même un exemple de cette précipitation d'esprit dont j'ai parlé plus haut. La preuve serait sans doute péremptoire, si, pour aller en Espagne, l'Apôtre avait nécessairement dû passer par les Gaules. Mais ce point n'est nullement établi, et nous verrons tout à l'heure un savant d'Allemagne, un bénédictin de Munich, dans un ouvrage récemment publié, nier ni plus ni moins ce passage par les Gaules, et traiter de fiction cette prétention à l'apostolicité des Eglises de France.

Que saint Paul ait été en Espagne, me paraît un point solidement établi. D'abord il était résolu de s'y rendre. Il affirme, dans son Epître aux Romains, que le but de son voyage en Occident était l'antique Ibérie. Comme un autre Hercule il voulait porter ses pas jusqu'aux extrémités du monde, et l'Espagne était pour les temps d'alors le terme de l'univers. Rome même ne devait être pour lui qu'un lieu de passage. *Cum in Hispaniam proficisci cœpero, spero quod præteriens videam vos, et a vobis deducar illuc. — Per vos proficiscar in Hispaniam.*

Or, est-il permis de douter qu'une résolution aussi ferme ait été exécutée, quand on songe au caractère décidé, inflexible du grand Apôtre? Aussi toute la tradition affirme-t-elle qu'il a exécuté son projet. Parmi les Grecs, saint Athanase, saint Cyrille de Jérusalem, saint Epiphane, saint Jean Chrysostome, Théodoret; et chez les Latins, saint Jérôme, saint Grégoire le Grand l'enseignent expressément. Saint Clément de Rome, collaborateur de l'Apôtre, nous dit, dans l'Epître qu'il nous

a laissée, que son maître avait prêché la justice à toute la terre et qu'il arriva jusqu'aux bornes de l'Occident, τὸ τέρμα τῆς δύσεως. Or, par ces mots τὸ τέρμα τῆς δύσεως, *finis Hesperiæ* ou *ultima Hesperia*, toute l'antiquité païenne et chrétienne entendait l'Espagne (1).

Mais l'argument le plus considérable en cette matière est fourni par le fragment si célèbre d'un auteur ignoré, connu sous le nom de Canon de Muratori. Les savants ont beaucoup discuté pour savoir à qui il faut rapporter ce précieux document ; rien n'est encore décidé, mais tous sont d'accord que ce passage est une traduction du grec d'un écrivain du deuxième siècle. C'est le plus ancien témoignage positif sur le voyage de saint Paul. Il y est dit que « saint Luc a rédigé les Actes des Apôtres, mais qu'il n'a rapporté que les choses à lui connues, passées de son temps ; ce qui le prouve, c'est qu'il n'y parle ni de la passion de Pierre, ni du départ de Paul quittant Rome pour l'Espagne. » Il paraît donc certain que l'Apôtre a fait ce voyage tant désiré et plusieurs fois annoncé. Reste la question de l'époque. Elle ne peut être placée qu'entre les deux captivités qu'il subit dans la capitale de l'Empire, et dont la première avait abouti, comme il le dit lui-même, dans sa seconde lettre à Timothée, à un acquittement, et dont la seconde se termina par sa mort qui, d'après saint Clément, eut lieu sous l'administration de Rome par les

(1) Horace, *Carm.* I, 31 ; Lucain, *Pharsal.* III, 454 ; VII, 541 ; Silius Italicus, *Punic.* I, 141 ; Polybe, II, 37 ; Justin, XLIV, 1 ; Pline l'Ancien, III, 1 ; Pomponius Méla, II, 6 ; Strabon, II, 5, 9 ; III, 5, 14.

gouverneurs, probablement lors du voyage artistique et mimique de Néron en Grèce; car, en l'absence de l'empereur, la ville était régie par des gouverneurs particuliers.

Dans la plupart des écrits publiés dans ces dernières années, on tire un argument en faveur de la prédication du christianisme au premier siècle de notre ère, de la célèbre inscription recueillie au quinzième siècle par Cyriaque d'Ancône, publiée ensuite par Alde Manuce en 1571, et acceptée par Baronius dans ses *Annales*. Mais l'authenticité de cette inscription n'est rien moins que prouvée. La plupart des épigraphistes la rejettent, et la dernière collection des Inscriptions de Muratori l'a reléguée parmi les apocryphes. Du reste, fût-elle parfaitement authentique, elle ne prouverait qu'une chose : la persécution des chrétiens en Espagne comme dans le reste de l'Empire. Mais pour qu'il y eût persécution, il fallait des chrétiens. — Sans aucun doute. — Et pour qu'il y eût des chrétiens, il fallut que l'Evangile eût été prêché par les apôtres ou leurs disciples. — La conclusion n'est pas rigoureuse; car lorsque la persécution éclata en Italie, les chrétiens durent en grand nombre chercher leur salut dans la fuite. Or le chemin de l'Espagne leur était connu. Les relations maritimes avec ce pays étaient très fréquentes et la traversée excessivement facile. Déjà, sous Claude, les Juifs, parmi lesquels il faut compter les chrétiens, d'après le témoignage de Suétone, avaient cherché un refuge dans les ports d'Espagne. A la nouvelle persécution, beaucoup de disciples du Christ durent prendre

la même route. La cruauté des gouverneurs eût pu les atteindre au delà des mers, et prêter à quelque flatteur de l'empereur l'occasion de constater sur le marbre ses glorieux exploits contre la nouvelle superstition.

Ce qui vient d'être dit n'est nullement dirigé contre les origines apostoliques de l'Eglise d'Espagne, mais doit seulement nous rendre plus sévères dans le choix des arguments, et faire rejeter ceux qui ne soutiennent pas la discussion à toute épreuve. Du reste, cette inscription, fût-elle vraie, ne prouverait qu'indirectement dans la thèse sur le voyage de saint Paul en Espagne. C'est de celui-ci seul que l'on pourait tirer la conséquence légitime que l'Apôtre a *dû* passer dans les Gaules, et y laisser, comme la tradition le rapporte, des traces de son passage. — Mais voici une objection sérieuse présentée par le Dr Gams, le bénédictin de Munich dont j'ai déjà parlé. Il importe de connaître toute la difficulté pour la résoudre. Le savant professeur raisonne ainsi : L'apôtre était pressé. De l'Espagne il voulait retourner encore une fois en Orient. La route de terre était excessivement longue. César, il est vrai, la parcourut en vingt-sept jours de Rome à Obulko, près *Corduba* (Cordoue), pour livrer la bataille de Munda ; mais tout le monde regarda cette rapidité comme un prodige. D'ailleurs une telle course n'eût pas permis à saint Paul de s'arrêter dans les Gaules, ce que l'on voudrait inférer de son voyage par terre. La route par mer était la plus naturelle pour se rendre en Espagne. Les ports de *Dicæarchia* (Puteoli, près Naples) et d'Ostie étaient remplis de vaisseaux espagnols. Strabon nous

l'apprend (liv. III, 144). En dix ou douze jours on se rendait de Rome à Cadix. De Rome à Tarraco il ne fallait que sept ou huit jours. Des vaisseaux plus légers, au témoignage de Pline l'Ancien (XIX, 1), ne mettaient même que quatre jours. — Il était donc naturel à saint Paul de prendre la voie de mer, d'autant plus qu'à son arrivée il trouvait dans les ports espagnols des chrétiens déjà établis, depuis leur expulsion par Claude. Du reste, saint Jérôme dit expressément qu'il se rendit en Espagne sur des vaisseaux étrangers : *In Hispaniam alienigenarum portatus est navibus.* (*Comment. in Isaiam,* c. 71.)

Voilà le raisonnement du Dr Gams. Il me paraît concluant ; j'y ajouterai encore ces paroles de Théodoret dans son commentaire sur le Psaume 116 : *In Italiam venit et in Hispaniam pervenit, et insulis quæ in mari jacent utilitatem attulit,* qui semblent confirmer son argumentation.

D'après cela, l'argument tiré du voyage de saint Paul à travers le midi de la Gaule serait nul La tradition pourtant est formelle. L'Apôtre a été au moins à Narbonne, où il laissa saint Paul comme évêque. Le bénédictin de Munich, pour répondre à la difficulté tirée de ce commun séjour de l'Apôtre et de l'évêque Paul à Narbonne et à Tarragone, nie tout simplement cette commune arrivée ou cette rencontre. Et savez-vous pourquoi, Messieurs ? parce que ce Paul de Narbonne n'est venu dans les Gaules qu'au troisième siècle, comme l'affirme Grégoire de Tours. Vous le voyez, c'est encore l'esprit de Launoy. En France on n'y croit plus, ou au moins on le combat ; en Allemagne on va

plus lentement : dans un demi-siècle, peut-être, la vérité s'y fera jour. Ses savants admettent encore la pragmatique-sanction de saint Louis, à laquelle on n'ajoute plus créance chez nous. Leur science exégétique n'est que le commentaire des hardiesses de Richard Simon, dont Bossuet combattait les témérités. Ainsi font-ils : ils n'inventent pas, ils restent tard dans le sillon que nous avons creusé. Patience ! ils arriveront à lire nos écrits sur nos origines chrétiennes, et, à la longue, ils se prendront d'un beau feu pour ces mêmes recherches et les compléteront. A chaque peuple sa mission et son caractère particulier.

Je n'accepte donc pas la solution du Dr Gams, quant au passage de saint Paul dans le midi des Gaules, et voici une troisième opinion que je propose pour concilier toutes les difficultés. Saint Paul est allé de Rome par mer à Narbonne (*Narbo-Martius*), port en relations continuelles avec Ostie, puisque Pline nous assure qu'en trois jours on se rendait d'Ostie dans la Narbonnaise. Il emmena avec lui Paul (Sergius Paulus), ou bien il l'y trouva déjà, et dans ce cas, il devait choisir de préférence cette traversée qui le rapprochait de son cher converti. Paul l'accompagna par la route militaire ou par mer à Tarraco, puis à Dertosa. De Dertosa l'Apôtre passa à Labisosa et à Astigi, pour retourner à Rome par Gades (Cadix). Si j'indique cet itinéraire, c'est d'abord que la route militaire le suivait, et qu'ensuite ces villes d'Espagne seules, d'après leurs anciennes traditions, se glorifient du séjour de saint Paul.

De cette manière toutes les opinions se trouvent con-

ciliées, et celle des Eglises de France et celle des Eglises d'Espagne ; saint Jérôme et le Martyrologe. Le Dr Gams lui-même n'y peut contredire, puisqu'il avoue que le séjour de saint Paul à Tarragone se concilie parfaitement avec son propre système, en faisant faire à l'Apôtre ce voyage à rebours. Or, de Narbonne à Tarragone les relations étaient continuelles soit par mer, soit par terre. Que l'Apôtre ait pris l'une ou l'autre voie, on peut convenir avec saint Jérôme qu'il est allé en Espagne sur *les vaisseaux des étrangers*. Il est même remarquable qu'il a dit *alienigenarum navibus*. Ce pluriel n'indique-t-il pas qu'il a changé plusieurs fois de navire, d'Ostie à Narbonne, de Narbonne à Tarragone? Joignez-y des relâches dans les îles situées entre l'Italie et l'Espagne, comme dit Théodoret, et l'expression de saint Jérôme se trouvera justifiée dans toute sa rigueur.

Je m'arrête, Messieurs, en vous demandant pardon pour ces longs détails. Seuls ils ont pu vous faire comprendre ma méthode et vous permettront de l'apprécier. Heureux serais-je si elle pouvait obtenir votre approbation ! elle serait pour moi un puissant encouragement.

En terminant, je dois à la vérité de vous exprimer ce vœu. Si vos oreilles plus délicates ont été blessées par ma diction quelque peu étrangère, rappelez-vous, je vous en prie, qu'en Alsace nous descendons de ces rudes Germains, dont les cris sauvages et les accents gutturaux effrayèrent longtemps, sous les murs même de l'antique *Vesontio*, les légionnaires de César.

RÉPONSE

DE

M. LE PRÉSIDENT JEANNEZ

A M. L'ABBÉ MARTIN.

Monsieur,

Vous venez de prouver à l'Académie qu'elle avait bien jugé votre science profonde et attrayante sur l'opuscule que vous lui aviez adressé.

Vous avez une méthode historique qui ne peut manquer de vous conduire au succès. Vous contrôlez avec certitude, parce que vous êtes nourri des auteurs les plus célèbres, et quand vous émettez votre opinion, on peut être certain que c'est un jugement aussi irréfragable que possible.

Continuez, Monsieur, et vos collègues vous suivront avec plaisir dans la voie où vous marchez; car ils vous verront bientôt arriver au but que vous vous êtes proposé, et par là illustrer notre compagnie.

PIÈCES DE VERS

Par M. Ch. VIANCIN.

LES TROTTOIRS DE BESANÇON.

Nous avons des trottoirs, grâce à l'Edilité
Dont souvent s'applaudit notre vieille cité.
A vrai dire, en largeur forcément inégale
Ils sont très imparfaits pour une capitale,
Et dans bien des endroits font dire aux citoyens
Qu'ils suffisent à peine au passage des chiens.

Cependant ce n'est pas de ces lignes restreintes
Que je viens faire ici le sujet de mes plaintes ;
J'ai bien d'autres griefs beaucoup plus sérieux,
Nés de certains abus qui frappent tous les yeux.

Par négligence au moins. si ce n'est par malice,
Ce que nous appelons *règlement de police*
Est enfreint parmi nous du matin jusqu'au soir.
Ainsi, n'est-il pas vrai que sur aucun trottoir
On défend de monter. si j'ai bien pris mes notes,
A tous porteurs de sacs, de paniers ou de hottes,
Ou de tout autre objet ayant dimension
De nature à gêner la circulation?
D'y placer nulle part soit des bancs, soit des chaises,
Où dans les soirs d'été l'on prenne trop ses aises?
D'y faire manœuvrer, sans souci des passants,
Avec trop de lenteur, des trains de commerçants?

Qu'on prescrit d'y marcher sans de trop longues pauses,
Sans y stationner en groupe, — et ce, pour causes
Que l'on n'a pas besoin d'expliquer amplement
Et que tout citoyen doit comprendre aisément?
Que pour leur rendre à tous plus sûr et plus commode
L'usage des trottoirs, on les invite au mode
De circulation le plus avantageux,
Consistant à choisir toujours celui des deux
Qui se trouve à leur droite, en regard de l'espace
Qu'ils ont à parcourir? — Eh bien, quoi que l'on fasse,
La règle et les avis restent nuls. — Des porteurs
De fardeaux anguleux de diverses hauteurs,
Usurpant cette voie à leurs pas interdite,
Contre vous s'avançant, vous atteignant fort vite,
Menacent de cogner votre front, votre nez,
Si d'eux vous n'êtes pas lestement détournés.
Ici, vient un baquet d'eau sale qui s'epanche
Par le moindre des chocs sur une robe blanche
Ou sur un vêtement d'homme, — bien assorti,
De chez Bernard Diétrich tout fraîchement sorti.
Là, vous prend un crochet ou quelque autre machine
Qui perce votre habit ou votre crinoline.
La crinoline même a parfois telle ampleur,
Qu'il en peut résulter certain petit malheur;
Car on voit trébucher des messieurs très ingambes
Sur un flexible acier qui glisse entre leurs jambes,
Et si de l'aventure on demande pardon,
Ce n'est guère souvent du côté du jupon.
Dans le temps des chaleurs, on trouve, au crépuscule,
Des trottoirs envahis de façon ridicule
Par des siéges nombreux où bourgeois et valets
Sont assis et sans gêne étendent leurs mollets,
Si bien que, pour passer, il faut dix fois descendre
Sur le bord d'un pavé qu'on n'aime guère à prendre.
Devant les magasins de nos gros épiciers,
Ardents à s'enrichir comme leurs devanciers,

On voit à chaque instant des tonnes, des charrettes,
Des caisses, des ballots, des leviers, des brouettes,
Tellement qu'au milieu de tous ces embarras,
Si pressé que l'on soit, on ne peut faire un pas ;
Ou si vous franchissez tout ce qui vous arrête,
Vous courez le danger d'attraper à la tête
Un pain de sucre lourd, lancé par des garçons
A l'instar des jockos maraudant des melons.
A toute heure du jour sont groupés sur l'asphalte
Des causeurs, des flâneurs qui prolongent leur halte,
Et forcent les passants barricadés par eux
A remettre le pied sur un sol raboteux.
Quant au soin de marcher constamment à la droite.
Qu'importe si la voie est plus ou moins étroite?
Il semble que personne encore n'ait senti
Ce que l'on peut gagner à prendre ce parti.
A défaut de ce choix, en vain tout vous démontre
Qu'on fait à chaque pas rencontre sur rencontre,
Et qu'il faut maintes fois se ranger, s'effacer,
S'arrêter pour mieux voir de quel côté passer.
Ainsi, le jeudi saint, de paroisse en paroisse,
On se croise sans cesse, on se heurte, on se froisse,
Et c'est alors surtout que dans sa vanité
Plus d'un petit sujet manque à l'urbanité.
Un sot endimanché, sans égards, sans usage,
Imperturbablement tient le haut du passage,
Et contraint une dame, un prêtre, un magistrat,
Un vieillard, à marcher au-dessous d'un tel fat.
Du moins à cet aspect dont parfois je m'irrite.
J'aime à suivre de l'œil le modeste mérite
Qui ne s'offense point d'être ainsi méconnu,
Ce que ne ferait pas l'orgueil d'un parvenu.

Voilà sur nos trottoirs ce que j'avais à dire.
Je pourrais bien citer quelque chose de pire ;
Mais c'est assez : — Vouloir à l'excès babiller

Fut toujours, comme on sait, le secret d'ennuyer.
Bref, redoutant l'effet d'une telle marotte,
Je tiens que les trottoirs sont faits pour qu'on y trotte,
Librement, sans encombre, et, comme de raison,
Sans y blesser personne en aucune façon;
Qu'il faut là comme ailleurs user de politesse
Pour le sexe, le rang, les honneurs, la vieillesse,
Et qu'on prendrait en vain toutes les eaux d'Arcier
Pour se laver d'un trait d'égoïsme grossier.

CE QUE DEVIENNENT A BESANÇON

grand nombre de jeunes filles.

PETIT DIALOGUE DE RENCONTRE.

Quelle est donc cette jeune fille
D'une figure assez gentille
Bien que l'air un peu villageois?
Diable! à la crinoline elle joint une ombrelle;
Ce n'est pas sans raison qu'elle fait tant la belle;
Je la suppose enfant de quelque bon bourgeois.
— Vous vous trompez: plutôt qu'ombrelle et crinoline
Elle devrait encor porter plus d'un panier;
Fort modeste est son origine:
C'est la fille d'un jardinier.
— Pas possible! Elle a donc pris un autre métier?
— Hélas oui: dédaignant de cultiver la terre
Elle est devenue..... horlogère.

OUTRECUIDANCE D'UN VIEUX RIMEUR.

ÉPIGRAMME.

Un métromane étant devenu vieux,
Mais n'ayant pas cessé d'être orgueilleux,
Défaut assez commun à toute cette engeance,
Se vantait d'être encor, malgré ses ans nombreux,
Plein de fécondité, de verve et de puissance.
« — Oui, vous restez habile à prodiguer vos chants.
» Lui dit certain railleur; c'est que, dans leurs penchants,
» Tous les oiseaux n'ont pas la même destinée :
» Les rossignols ne chantent qu'au printemps,
» Les geais ont de la voix durant toute l'année. »

PIÈCE

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

PIÈCE DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

LE MIROIR DU DIABLE

COMÉDIE

EN TROIS ACTES ET EN VERS,

tirée d'une nouvelle de

Mme ANAÏS SÉGALAS,

PAR

M. CH. VIANCIN,

REPRÉSENTÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS A BESANÇON
LE 14 FÉVRIER 1865.

PERSONNAGES.

	Acteurs.
Robert de Valigny, riche propriétaire (29 ans).	M. Delahaye.
Céleste, femme de Robert (23 ans).	Mme Marie Briol.
Césarine Lormier, veuve, amie de Céleste (24 ans)	Mlle Clémentine Conty.
Placide de Mozerand, ami de Robert et amant de Mme Lormier (29 ans).....	M. Robin.
Mornange, ami de Robert (28 ans).	M. Kolletz.
Joseph, premier valet de Robert, amant de Marie (25 ans).....	M. Pannier.
Marie, femme de chambre de Céleste (18 ans).....	Mme Delahaye.

Plusieurs domestiques.

LA SCÈNE EST A PARIS.

Le théâtre représente dans les trois actes un salon élégamment meublé; d'un côté de la scène une fenêtre sur un jardin, de l'autre une cheminée; au fond, double porte, et deux portes latérales. Sur un guéridon sont étalés des albums, des brochures des livres, au nombre desquels est un petit volume doré sur tranche et ressemblant à un recueil de prières.

LE

MIROIR DU DIABLE

COMÉDIE.

ACTE PREMIER.

SCÈNE PREMIÈRE.

MARIE, JOSEPH, *occupés l'un et l'autre à nettoyer le salon.*

JOSEPH, *légèrement pris de vin.*

Au sein du superflu, chose très nécessaire,
Qu'on est bien occupé quand on n'a rien à faire!
Qui n'envierait le sort de mon maître? — Aujourd'hui
Je ne sais nul mortel plus fortuné que lui.
A son bonheur pourtant certain chapitre manque :
Ses tiroirs sont pleins d'or et de billets de banque,
Il a champs, prés, forêts et vignes au soleil,
Chevaux, ameublement sur un pied sans pareil,
Ici maison superbe, une autre à la campagne,
Caveau tel qu'on en rêve au pays de Cocagne,
Pour comble de bien-être une femme à croquer;
Mais...

MARIE.

Où trouvez-vous donc ce qui peut lui manquer?
Qu'a-t-il à désirer, possédant ce qu'il aime?
C'est....?

JOSEPH.

Un premier valet qui soit heureux lui-même.

MARIE.

Et que lui faudrait-il à ce premier valet?

JOSEPH.

Ne le savez-vous pas?

MARIE.

Moi! non.

JOSEPH.

Malin sujet!
N'est-il pas convenu qu'ici l'on nous marie?
Pourquoi donc si longtemps différez-vous, Marie,
De vous rendre à mes vœux? — Voyons, fixez le jour...

MARIE.

Rien ne presse.

JOSEPH.

Un tel mot ne va guère à l'amour;
Rien ne presse! — pour vous, c'est de toute évidence;
Mais pour moi...

MARIE.

Rien non plus.

JOSEPH.

Ah! quelle différence!
Dans un calme parfait vous embrasez mon cœur
Et je n'obtiens de vous qu'un sourire moqueur.
Croyez-vous tout de bon que cela me contente?
Je souffre, je languis d'une si longue attente.

MARIE.

Vraiment?

JOSEPH.

Je sécherai comme un pauvre arbrisseau
Brûlé par le soleil.

MARIE.

Et qui ne boit point d'eau.
Vous aimez tant le vin qu'au moins cette rosée
Ne fait jamais défaut à votre âme embrasée.
De mes retardements, je vous l'ai dit cent fois,
Voilà le seul motif.

JOSEPH.

Quoi!... parce que je bois
Un peu de temps en temps, pour noyer ma tristesse,
Vous me tenez rigueur?

MARIE.

Mais je vous vois sans cesse
Les genoux chancelants, les traits enluminés,
Les yeux ternes, — souvent des boutons sur le nez;
Cela vous rend fort laid, d'abord; — votre habitude
Vient d'ailleurs me donner beaucoup d'inquiétude :
Jusqu'ici votre maître, envers vous tolérant,
S'il vous voit à ce point toujours intempérant,
Pourra bien vous chasser, et perdant votre place,
Vous m'exposez moi-même à pareille disgrâce.
Pour vous, comme pour moi, rien de plus malheureux.
Nous servons deux époux, bienveillants, généreux,
Comme il en existait du temps de nos ancêtres,
Qui pour nous sont plutôt des amis que des maîtres,
Et s'occupent de nous, au point de désirer
Notre propre bonheur et de le préparer.
Près d'eux nous jouissons d'un commun avantage
Qui bientôt s'accroîtrait, si vous deveniez sage,
Tandis que...

JOSEPH.

Je veux l'être ! — une fois engagé...

MARIE.

Non... — j'entends qu'avant tout vous soyez corrigé.
Je veux m'en assurer par quelques mois d'épreuve.
Mieux vaudrait rester fille ou bien devenir veuve,
Que d'avoir un mari s'enivrant chaque jour.
Si vous m'aimez, Joseph, prouvez-moi votre amour.

JOSEPH.

Si je vous aime ! oh ! ciel !... et comment faut-il être
Pour vous le démontrer?

MARIE.

Il faut mieux vous connaître,
Vaincre votre penchant, vouloir me plaire enfin,
Et faire pour cela divorce avec le vin.

JOSEPH.

Tout à fait?

MARIE.

A peu près.

JOSEPH.

C'est difficile en diable ;
Mais je m'y résoudrai, pour vous être agréable,
Surtout si vous daignez apaiser mon tourment ;
Car... voyez-vous...

MARIE.

Eh ! bien?

JOSEPH.

Je boirais moins vraiment
Si vous aviez pour moi quelque peu de tendresse ;
C'est l'ennui fort souvent qui me pousse à l'ivresse.

Une vieille chanson dit que, même à la cour,
On meurt si l'on n'a pas un petit brin d'amour.
Nos maîtres sont heureux, cela me fait envie ;
Du lien conjugal ils ont l'âme ravie.
On les voit constamment l'un de l'autre charmés,
Echanger des soupirs, des regards enflammés,
Se dire des douceurs, se donner et se rendre
Petits et gros baisers de façon la plus tendre.
Aussi bien que la nuit, durant le jour entier,
C'est la lune de miel dans son premier quartier.
Ils ont là pigeons bleus et blanches tourterelles
Qui vont se poursuivant, entrebattant des ailes,
Se becquetant sans cesse et bâtissant leurs nids :
Je ne vois que des cœurs étroitement unis ;
A cet aspect, le mien, qui n'est pas cœur de roche,
Fait des *tic-tac* pareils à ceux d'un tournebroche ;
C'est à n'y pas tenir, si dans un tel séjour
Je ne puis librement roucouler à mon tour.
Soyez donc plus traitable : — un baiser, ma mignonne,
Un seul petit baiser que n'entendra personne.

MARIE.

Taisez-vous, effronté, babillard déjà gris,
Et dans un pire état craignez d'être surpris.
J'entends venir madame et monsieur ; — partez vite.

JOSEPH.

Mon Dieu, pourquoi faut-il que sitôt l'on se quitte ?
Marie !... au moins daignez poser là votre main.

MARIE.

Tenez, persécuteur !... j'ai le cœur trop humain.

JOSEPH (*lui baisant la main en trépignant d'aise*).

Oh ! que c'est bon !

MARIE.

Partez, partez.

(*Joseph sort; — Marie le suit des yeux jusqu'à la porte.*)

Bonté suprême!
Faut-il qu'il ait ce vice, et que pourtant je l'aime?

(*Elle quitte à son tour le salon.*)

SCÈNE II.

CÉLESTE, ROBERT (*sortant de leur chambre*).

ROBERT.

Céleste, conçois-tu notre félicité?

CÉLESTE.

Oui... mais c'est bien à toi, Robert, qu'en vérité
Nous devons d'être heureux autant que nous le sommes.
N'es-tu pas le meilleur, le plus parfait des hommes?

ROBERT.

Flatteuse!

CÉLESTE.

Non vraiment; — quand je te dis parfait,
C'est, à n'en pas douter, que tu l'es en effet.
Tout m'est dans ta personne un sujet de louange.
Voyons: — n'es-tu pas doux, patient, comme un ange.
Tendre, aimant, à l'égal d'un héros de roman,
Pieux, comme un sermon du père Ravignan,
Poétique dans l'âme, autant, j'ose le dire,
Que les hymnes d'amour dus au chantre d'Elvire?

ROBERT.

Céleste, tu me vois à travers un bandeau
Qui peut tomber un jour et qui n'est pas nouveau;

Il faut t'en défier : ne sois pas si crédule ;
Moi, je sais mes défauts, et je les dissimule.

CÉLESTE.

Qui? toi ! dissimuler ! cela ne se peut pas.

ROBERT.

Trève à ces compliments, ma chère, — pas à pas
Tu pourrais m'entraîner dans un péril extrême.

CÉLESTE.

Quel péril?

ROBERT.

Un excès d'estime de moi-même.
Oh ! crois-moi, ne va pas m'inspirer de l'orgueil :
C'est pour tous les humains le plus funeste écueil.

CÉLESTE.

Et tu veux m'empêcher, quand tu tiens ce langage,
De reconnaître en toi le type d'un vrai sage !

ROBERT.

Encor ! — de ton encens cesse de m'accabler,
Ou je sors.

CÉLESTE.

Il faut donc cesser de te parler.
Je vais lire.

ROBERT.

C'est bien. Moi, j'en vais autant faire,
Et voici justement l'auteur que je préfère.
(*Il tire un livre de sa poche.*)

CÉLESTE.

Quel est donc cet auteur?

ROBERT.

Je te dirai cela,
Quand je l'aurai tout lu.

CÉLESTE.

Soit. — Quant à moi, j'ai là
Le plus joli recueil d'histoires fantastiques
Qu'on puisse découvrir. Ces récits diaboliques
Me font peur quelquefois, et pourtant je m'y plais.
Cette nuit j'ai rêvé de trois démons fort laids ;
Mais le jour m'a rendu ta figure gentille.
Dieu merci ! mon Robert n'est pas de leur famille...

ROBERT.

Tu n'en finis donc pas?

CÉLESTE.

Si, — je romps l'entretien,
Je retourne à mon livre, et je te laisse au tien.
(*Elle va s'asseoir près du guéridon et prend le petit livre doré sur tranche.*)

ROBERT (*à part de l'autre côté de la scène*).

Enfin nous y voilà. Je vais donc en silence
Librement satisfaire à mon impatience.
(*Ouvrant son livre et lisant le titre :*)
Le parfait Cuisinier. — Quel trésor ! Parlez-moi
D'un ouvrage ainsi fait. Cela vaut mieux, ma foi,
Que les vers ampoulés de nos plus grands poëtes
Et de nos romanciers tout le style à facètes.
Moi, je suis né gourmand, j'en conviens ; mais il faut
Bien cacher à Céleste un si grossier défaut.
Je l'entends chaque jour vanter la poésie ;
Ma sylphide se montre avide d'ambroisie,
Et je serais perdu, si je lui laissais voir
A quel banquet profane il me plaît de m'asseoir.

CÉLESTE (*à part*).

Ce livre est plein d'esprit ; j'y reviendrais sans cesse.
Mais celui de Robert vivement l'intéresse :
Ne pourrais-je savoir.....
(*Haut.*)
Dis-moi donc, cher ami :
Plaisir non partagé n'est goûté qu'à demi ;
Ne puis-je profiter un peu de ta lecture?
Voyons, — ton choix doit être excellent, j'en suis sûre.
Pourquoi différes-tu de me nommer l'auteur
Qui, je le vois, t'absorbe et fait battre ton cœur?
Est-ce Victor Hugo, ce mâle et fier génie
Dont la verve déborde en torrents d'harmonie?
Serait-ce Lamartine, autre envoyé des cieux
Dont j'adore surtout les chants mélodieux?
C'est plutôt celui-ci, n'est-ce pas?... je devine.

ROBERT (*embarrassé*).

Tu veux connaître... Eh ! bien... oui... je lis Lamartine.

CÉLESTE.

Religieux ami ! — rien n'est moins surprenant ;
Je reconnais bien là ton goût prédominant,
C'est bien là ce qu'il faut à ta céleste flamme,
Un poëte dont l'âme est la sœur de ton âme.
Que tu dois bien sentir, bien dire les beaux vers !
Par exemple LE LAC, un des plus doux concerts
Qu'Alphonse ait modulés. — Voyons, tu vas me lire
Ce morceau ravissant... — j'écoute.

ROBERT (*à part*).

(*Haut.*) Quel martyre !
Je crois qu'il vaudrait mieux aller nous promener.

CÉLESTE.

Qu'est-ce à dire? un refus ! C'est de quoi m'étonner ;

Mais que dis-je? un refus, non, cela ne peut être;
Tu liras; je le veux... n'en déplaise à mon maître.

ROBERT.

Tu l'exiges, vraiment?

CÉLESTE.

Oui vraiment.

ROBERT.

(*A part.*) Je lirai
Ma foi, je ne sais pas comment j'en sortirai.

(*Haut, et feignant d'avoir égaré son livre qu'il a remis dans sa poche.*)
Mais où donc est mon livre?
(*Il le cherche tout autour de son fauteuil.*)
Eh! mais ceci m'étonne;
Tous deux nous sommes sûrs qu'il n'est entré personne;
Aurions-nous donc à faire à de malins esprits?
Je le tenais pourtant... un diable l'aura pris.

CÉLESTE (*riant*).

Tu viens de le remettre à l'instant dans ta poche,
Etourdi!

ROBERT (*reprenant son livre*).

Tiens! c'est vrai! j'accepte le reproche.
(*A part.*)
C'est bien moi qui suis pris.
(*S'asseyant et feuilletant son livre.*)
Comment dans ces feuillets
Trouverai-je son lac? je n'y vois que filets
De verjus, de vinaigre. — O filles de mémoire,
Venez à mon secours! — Lui ferai-je bien croire
Que je lis? — Essayons; je n'en puis rester là.

CÉLESTE.

As-tu bientôt fini de chercher?

ROBERT.

M'y voilà.

(*Déclamant d'une voix un peu troublée.*)

« Ainsi toujours poussés vers de nouveaux rivages,
» Dans la nuit éternelle emportés sans retour,
» Ne pourrons-nous jamais sur l'océan des âges
» Jeter l'ancre un seul jour?
» O lac! L'année à peine a fini sa carrière,
» Et près des flots chéris qu'elle devait revoir
» Regarde... je viens seul... »

(*Il perd la mémoire et se met à tousser.*)

(*A part.*)

Non, je n'ai pas l'espoir
D'arriver jusqu'au bout.

(*Haut.*)

Fais-moi grâce, ma chère,
Je ne pourrai jamais lire la pièce entière.

(*Toussant plus fort.*)

Je suis fort enrhumé.

CÉLESTE.

Tu plaisantes, je crois!
Un organe si pur! des larmes dans la voix!
Quel poëte eut jamais interprète plus digne!
Oh! poursuis, je t'en prie.

ROBERT.

Allons, je me résigne.
« Regarde..... (*il s'arrête*).

CÉLESTE.

Mais, va donc; tous ces vers sont si beaux,

ROBERT.

J'y suis .... (*s'oubliant et lisant*).

CHAPITRE NEUF. — Pour salmis de perdreaux.

CÉLESTE (*bondissant vers lui et lui arrachant le livre.*)

Que dis-tu?

ROBERT.

Maladroit!

CÉLESTE.

Oh! ciel! est-il possible?
Le parfait Cuisinier! — Ah! Robert, c'est horrible;
Je ne m'attendais pas à cet ignoble trait.

ROBERT.

Tu le vois, mon amour, je ne suis point parfait;
Loin de là. — Que veux-tu, ma petite Céleste?
Nos biens sont en commun, c'en est ainsi du reste;
Dans la communauté sont entrés les défauts;
Passe-moi la rhubarbe... ou plutôt les perdreaux;
Moi, je te passerai, selon tes préférences,
Tout ce que tu voudras; — ce sont des complaisances,
Des égards, qu'on se doit dans le nœud conjugal.
Il faut bien t'avouer mon péché capital:
Je suis gourmand, gourmet, en un mot gastronome;
Tu me croyais un ange, et je ne suis qu'un homme
Qui s'applique surtout au soin de bien manger.

CÉLESTE.

Fi! — Tu sauras du moins un peu te corriger?

ROBERT.

Ma foi, non: cet effort surpasse mon courage;
Donne au masque tombé soudain de mon visage
Un rude coup de pied, je ne m'en plaindrai point;
Mais souffre-moi gourmand, j'insiste sur ce point.
Je prétends désormais former ta cuisinière,
Composer nos dînés d'excellente manière.

Tu peux quant à présent t'en rapporter à moi ;
Puis tu me permettras d'en causer avec toi.
Parler de poésie et de littérature
C'est fort bien ; mais il faut d'une autre nourriture
S'occuper tous les jours. L'art des vers est charmant ;
Mais l'art de la cuisine a bien son agrément.
S'entretenir un peu des progrès culinaires
Ce n'est pas ressembler à des gens ordinaires.
Nous mêlerons souvent dans le sacré vallon
Les produits de Comus aux trésors d'Apollon.
Et peut-être à mon tour deviendrai-je poëte,
En accordant ma lyre avec une fourchette.
Allons, ne gronde plus, cher ange ; — de ce pas
Je vais, selon mon goût, commander un repas.

(*Il sort.*)

SCÈNE III.

CÉLESTE (*se laissant tomber sur un fauteuil et s'appuyant d'un coude sur le guéridon*).

Quel désenchantement ! Un mari qui s'occupe
Du menu d'un dîner ! Combien me voilà dupe
Des rêves séduisants qui berçaient mon amour !
Pourtant, il me jouait un assez joli tour
En récitant par cœur ce qu'il feignait de lire.
Il dit bien ; — il saisit le vrai ton de la lyre.
Après tout son défaut n'est pas très alarmant.
Quel époux est d'ailleurs plus tendre, plus aimant ?
Non, la matière en lui n'a point étouffé l'âme,
Et je sais ce que peut le vouloir d'une femme.
On verra. — Reprenons mon attrayant conteur.

(*Lisant dans le petit livre doré sur tranche.*)

« Le Miroir du démon. » Voyons si j'aurai peur.

« Belsébuth fut longtemps un démon sédentaire,
» Faisant parfois chez lui seulement quelques pas ;

» Mais comme il était loin d'y vivre solitaire,
» Dans le sombre manoir il ne s'ennuyait pas.

» Certain banqueroutier, sur le fatal rivage,
» Chargé du bien d'autrui vint débarquer un jour.
» Le diable, en l'écoutant conter plus d'un voyage,
» Désira revenir parmi nous faire un tour.

» Arrivé dans Paris, ce grand débarcadère
» Si splendide et sans cesse embelli par les arts,
» Dans toute sa laideur il y mit pied à terre,
» Puis circula, flana le long des boulevards.

» Mais comme il n'avait pas fait la moindre toilette,
» Il attira sur lui tous les yeux étonnés,
» Et, dans un court trajet, vit fort bien sans lorgnette,
» Avec certain dépit, qu'on lui riait au nez.

» Jamais il n'avait pu se voir dans une glace;
» L'enfer n'en offre point : — d'où l'on peut augurer
» Que toute femme y doit subir de place en place
» Un des plus grands tourments qu'elle puisse endurer. »

(*Parlant.*)

Hum ! le trait est malin. Ce faiseur de légendes
Se permet contre nous des libertés bien grandes.
A cela près, le conte est tourné joliment.
Poursuivons : — je désire en voir le dénouement.

(*Continuant de lire.*)

« Astarot, son cousin, devenu petit maître,
» L'aperçut, vint à lui; l'emmena, lui fit voir
» Le moyen qu'un visage a de se bien connaître,
» Et le mit, en riant, devant un grand miroir.

» Belsébuth fut saisi d'une frayeur comique :
» Le miroir lui montrait, sans lui déguiser rien,
» Ses regards flamboyants, sa face diabolique,
» Ses poils roux et brûlés, et son air de vaurien.

» Il sentit le besoin d'adoucir ses prunelles,
» Se rasa, s'habilla, se mira chaque jour,
» Imita, bouche en cœur, le sourire des belles,
» Et fut trouvé bientôt gentil comme un amour.

» Plus rien ne lui resta de son masque effroyable.
» Oh ! si le cœur de l'homme ainsi pouvait changer !
» Quand découvrira-t-il autre miroir du diable
« Pour voir tous ses défauts, et pour s'en corriger? »

(*Cette lecture achevée, Céleste reprend son monologue en se frappant le front d'une main par un mouvement d'inspiration soudaine,*)

Par ma foi ! ce moyen peut transformer un homme.
Ah ! monsieur mon mari, vous êtes gastronome !
Eh ! bien, sans employer prière ni sermon,
Je veux être pour vous le miroir du démon.

SCÈNE IV.

CÉLESTE, ROBERT.

CÉLESTE.

Te voilà de retour : — ainsi tout se prépare ;
Grâce à toi, je m'attends au dîner le plus rare
Et le plus succulent. Tout doit être parfait ;
Tes ordres sont donnés. — Mais, dis-moi, s'il te plaît,
N'as-tu rien oublié ?

ROBERT.

Tu prends donc à la chose
Un intérêt bien vif?

CÉLESTE.

Mais oui, je me propose
D'en user amplement ; car sans avoir pris l'air,
Aujourd'hui je me sens un appétit d'enfer.

D'ailleurs plus de raison pour que je m'en défende ;
Je te l'avoue aussi, je suis un peu... gourmande.

ROBERT.

Bah !

CÉLESTE.

Je le suis, mon cher, oui, c'est la vérité,
Et puisque les défauts dans la communauté
Sont compris, — des deux parts nous apportons la mise
De ce petit péché qu'on nomme gourmandise.

ROBERT.

Mais sais-tu que cela se rencontre fort bien ?

CÉLESTE.

A merveille ! — On n'a plus à se reprocher rien :
Nous pécherons ensemble.

ROBERT.

Oui, — c'est pourtant fort drôle,
Nous ferons nos apprêts, en règle, à tour de rôle.

CÉLESTE.

Très bien ; car, entre nous, à ne te rien céler,
Des goûts très différents peuvent se révéler ;
Tu connais peu les miens. — Ainsi, dans tes demandes,
As-tu pris soin d'avoir.....

ROBERT.

Quoi ?

CÉLESTE.

Le gâteau d'amandes.

ROBERT.

Oh ! qu'importe un gâteau ? s'il manque à tes souhaits
Assez de mets choisis flatteront ton palais ;

Ce n'est qu'un accessoire, et s'il te fait envie,
J'y puis pourvoir encore, et tu seras servie.

CÉLESTE.

J'y tiens, car j'en suis folle, et j'y compte. — As-tu mis
Dans tes préparatifs du pâté, du salmis,
Du chevreuil, du saumon, du faisan?

ROBERT.

C'est étrange!
Es-tu donc si sensible à tout ce que l'on mange
De plus appétissant, de plus substantiel,
Toi qui sembles surtout vivre des pleurs du ciel,
Comme un sylphe léger, toi, femme si gentille,
Ame si poétique?

CÉLESTE.

Aurons-nous de l'anguille?

ROBERT.

Tu le sauras plus tard; c'est un peu lourd, — craignons...

CÉLESTE.

Anguille à la tartare et croûte aux champignons,
C'est mon fort.

ROBERT.

Laissons là ton dîner, je te prie,
Parlons de notre amour, ma Céleste chérie,
De ce premier aveu qui m'assura ton cœur;
Ce souvenir est plein de charme, de douceur.

CÉLESTE (*feignant de ne rien entendre*).

Avec de la moutarde.

ROBERT.

Allons donc!.. ma tendresse
N'a-t-elle déjà plus d'accent qui t'intéresse?

Ai-je perdu la tienne?... Oh! non, non, — n'est-ce pas?
Elle est à moi toujours. Je veux jusqu'au trépas,
Par mille petits soins, en toutes conjonctures,
Je veux la conserver.

CÉLESTE.

Comme des confitures,
Avec beaucoup de sucre. — A propos, pour cela,
J'ai certaine recette adorable.

ROBERT.

Oh! voilà
Un discours qui devient odieux, détestable :
Tu sembles ne songer qu'aux plaisirs de la table,
Qu'à faire avidement la carte de nos plats.
Plus de ces entretiens doux, tendres, délicats,
Dont tout à l'heure encor j'avais l'âme ravie
Et qui font entre époux le bonheur de la vie.

SCÈNE V.

LES PRÉCÉDENTS ET MARIE.

MARIE.

Monsieur, voici, je crois, le pâté qu'il vous faut.
Ma foi, bien m'en a pris d'arriver assez tôt;
Il allait m'échapper sans toute ma vitesse;
C'est le meilleur de tous.

ROBERT.

Il suffit; qu'on nous laisse!

CÉLESTE (*à Marie qui s'éloigne*).

Eh! Marie! un moment : venez, venez ici;
Sans que j'en goûte un peu, n'emportez pas ceci;

Je veux sur le dîner prendre un léger à-compte.

(*Elle rompt un morceau du pâté qu'elle mange avec avidité.*)

Oh ! l'excellent pâté ! Quel fumet !

ROBERT.

Quelle honte !

CÉLESTE (*la bouche pleine, et tournant une grosse joue du côté de son mari*).

Eh ! bien, tu disais donc, ami, que nos amours
Comme dans leur matin doivent durer toujours?
Je l'espère de même.

ROBERT (*avec humeur*).

Excusez-moi, Madame ;
Un mari doit parler franchement à sa femme :
Ce morceau de pâté dévoré sans pudeur
Vous fait laide à mes yeux, mais laide à faire peur.
Osez-vous bien parler ainsi la bouche pleine,
Sans vous douter combien cela vous rend vilaine?

CÉLESTE.

Je suis laide !... vilaine !... En vérité ?

ROBERT (*très sèchement.*)

Mais oui.

CÉLESTE.

Tiens !!... vous vous permettez un langage inouï.
Depuis notre union, s'il faut que je le dise,
Voilà de votre part la première sottise.....

ROBERT.

Ah ! c'est qu'aussi, dès lors, c'est le premier défaut
Que je découvre en vous, et je le dis bien haut,
Je le trouve hideux.

CÉLESTE.

Mais le jour de la noce,
Monsieur, j'avais déjà cet appétit féroce ;
Vous avez pu le voir : c'est mon infirmité.

ROBERT.

Cela ne se peut pas ; car j'aurais tout quitté.
J'épousais une femme au plus joli visage,
A la plus svelte taille, au plus divin corsage ;
Vous perdrez ces trésors, en gloutonnant de tout ;
Vous deviendrez... bouffie.

CÉLESTE.

Eh ! qu'importe après tout ?

ROBERT (*frappant du pied*).

Mais je ne puis souffrir, moi, que ma femme engraisse.

CÉLESTE.

J'en ai pourtant le droit ; j'en suis bien la maîtresse ;
Le code n'y met point de prohibition,
Et ce n'est pas un cas de séparation.

ROBERT (*se calmant*).

Voyons, voyons, Céleste, empêchons qu'un beau rêve
Après si peu de jours tristement ne s'achève.
Le désenchantement me serait trop amer ;
Tu peux me l'épargner. — Si donc je te suis cher,
D'abord quitte ce ton *cuisinière bourgeoise :*
Il me fait souvenir de certaine Françoise
Que j'eus, étant garçon, le malheur d'engager,
Et qui vingt fois le jour me faisait enrager.
Et puis corrige-toi de ce penchant funeste
Qui te fait si grand tort et qu'en toi je déteste ;
Défais-toi de ce vice : il est fort malheureux,
Vulgaire au dernier point, prosaïque, honteux

Il fit d'Eve et d'Adam la cruelle disgrace,
Et de mon Paradis j'ai peur qu'il ne me chasse.
Je serais désolé qu'il m'éloignât de toi,
Et je n'y puis penser sans trouble, sans effroi.
Reste, en le maîtrisant, cette femme adorée
Dont j'ai rêvé longtemps, que j'ai tant désirée,
Cet être aérien qui devait me charmer,
Ce bel enfant des cieux que seul je puis aimer.

CÉLESTE.

Je veux bien t'obéir ; mais, si je me corrige,
A faire ainsi que moi même raison t'oblige :
Ce péché si vilain dont tu veux me sauver,
Te verrai-je après moi toujours le cultiver
Lorsque j'en aurai fait le complet sacrifice?
Il m'enlaidit ; — mais toi, crois-tu qu'il t'embellisse?
Au parfait Cuisinier tu n'as qu'à revenir,
Et de l'art culinaire encor m'entretenir,
(Suis mon raisonnement, bien qu'il ne soit pas louche)
La sauce m'en viendra peut-être dans la bouche.
Cela peut m'exposer à retomber bientôt
Sous le joug flétrissant de ton propre défaut ;
Tu devras à toi-même imputer ces culbutes,
Et tu sais, mon ami, ce qu'on dit des rechutes.

ROBERT.

Le parfait Cuisinier!... Tu vas voir! ah! parbleu
J'en fais soudain justice et le condamne au feu.
(*Il jette le livre sous la cheminée.*)
Lui-même y condamna d'innombrables victimes ;
C'est lui qui m'a trahi, je punis tous ses crimes.

CÉLESTE.

Bien!... bien!

ROBERT.

Ce n'est pas tout : je te fais le serment,
Quand j'en devrais mourir, de n'être plus gourmand.

CÉLESTE.

De mieux en mieux, Robert ! — A mon tour je te jure
Une sobriété.....

ROBERT (*se précipitant aux genoux de sa femme, puis se relevant pour l'embrasser*).

Divine créature !
Ma Céleste ! ô bonheur ! je te retrouve enfin.
Ne va pas cependant te laisser avoir faim.

CÉLESTE.

Sois tranquille, mon cher, au dîner qui s'apprête
Je saurai faire honneur; car c'est un jour de fête.
Un peu de gourmandise aujourd'hui nous ira,
Et réciproquement on se pardonnera.

ROBERT.

Bien jugé ! je m'apprête à plus d'une rasade.
Maintenant, allons faire un tour de promenade,
Et savourons, mon ange, en cet heureux moment
L'ineffable douceur d'un raccommodement.
(*Il sonne. Un domestique et Marie se présentent.*)
Jacques !... Au Tilbury dites que l'on attèle.

CÉLESTE.

Marie ! apportez-moi mon chapeau, mon ombrelle.
(*Marie passe dans la chambre voisine, puis rentre immédiatement et reste sur la scène.*)
Cette course aujourd'hui me fera grand plaisir.
Pourtant, n'allons pas loin ; car il faut revenir.

ROBERT.

Je te ramènerai quand tu voudras, mon ange ;

Puis on me conduira chez notre ami Mornange
Pour peu d'instants.

(*Contemplant Céleste qui met son chapeau devant une glace.*)

Charmante ! il est délicieux
Ton chapeau.

CÉLESTE.

Moi, je crois qu'il pourrait aller mieux.

ROBERT.

Mais par quel ornement, lorsqu'on est si jolie,
Se peut-il, mon amour, que l'on soit embellie ?
Vois, regarde-toi bien. — La bonne invention
Qu'un miroir pour la femme !

CÉLESTE.

Eh ! dans l'occasion,
C'est bien aussi pour l'homme un meuble fort utile.

ROBERT.

Tu trouves ?

CÉLESTE.

Oui, — surtout quand la femme est habile
A s'en servir. — Pendant que l'on met les chevaux
Viens un peu visiter mes fleurs et mes oiseaux.

SCENE VI.

LES PRÉCÉDENTS ET MARIE.

MARIE (*tirant légèrement Céleste par sa robe, au moment où celle-ci prend le bras de son mari pour sortir ave lui*).

Oh ! s'il vous plaît, Madame, un mot.

CÉLESTE (*à Robert*).

Veux-tu permettre?

ROBERT.

Je t'attends au jardin. (*Il sort.*)

SCÈNE VII.

CÉLESTE et MARIE.

MARIE.

Vous m'avez fait promettre
De m'adresser à vous, quand j'aurais du chagrin :
J'en ai beaucoup, Madame, et n'en vois pas la fin.

CÉLESTE.

Qu'est-ce donc, mon enfant, qui trouble ainsi ton âme?
Voyons... explique-toi... C'est...

MARIE.

C'est Joseph, Madame.

CÉLESTE.

Joseph! Cela m'étonne : il t'aime fort pourtant,
Marie, — et je crois bien que tu l'aimes autant.
Faut-il ne plus songer à votre mariage?
Le soupçonnerais-tu de devenir volage?

MARIE.

Non, je ne pense pas qu'il ait d'autres amours ;
Mais...

CÉLESTE.

Mais quoi?... Quel reproche...

MARIE.

Il s'enivre toujours ;

Sur ce vilain défaut en vain je le sermonne ;
L'habitude l'emporte et toujours le talonne.
Heureusement pour moi, plus encore pour lui
Qu'il trouve en vous, Madame, un indulgent appui :
Mais veuillez, s'il vous plaît, de son penchant à boire
Le gronder de façon qu'il en garde mémoire ;
Car je n'y puis plus rien.

CÉLESTE.

Nous l'en corrigerons.

MARIE.

Je n'y compte plus guère.

CÉLESTE.

Oh ! nous y parviendrons :
J'ai pour changer un homme un secret impayable.

MARIE.

Un secret !... Quel bonheur !... C'est...

CÉLESTE.

Le miroir du diable.

MARIE.

Vous dites ?

CÉLESTE.

Le miroir du diable ou du démon,
Cela s'appelle ainsi.

MARIE.

Ça n'a pas d'autre nom ?

CÉLESTE.

Pas que je sache.

MARIE.

Oh ! mais c'est donc de la magie ?

CÉLESTE.

Non, non, pas tout à fait malgré l'analogie.
Tiens... — emporte ce livre, et va lire au feuillet
Commençant un chapitre où j'ai mis le signet;
C'est là que tu verras ce que je veux t'apprendre.
Prends bien soin du volume, et songe à me le rendre.

MARIE.

Merci, Madame. — On peut s'en servir sans péché?

CÉLESTE.

Oui. — Tu tiendras pourtant le secret bien caché.
(*Elle sort.*)

SCÈNE VIII.

MARIE (*tournant et retournant le livre de légendes*).

Voici du merveilleux. — Faut-il me laisser croire
A sa vertu? — Ce livre est peut-être un grimoire.
Si, quand j'en aurai lu quelques mots, le démon
Soudain m'apparaissait! Brrrou! j'en ai le frisson:
Cela fait chair de poule. — A cette expérience
Pourtant je suis poussée avec impatience.
(*Ouvrant le livre.*)
C'est bien ceci; — voyons: — advienne que pourra;
Je crois à mon bon ange; il me protégera.
Je veux, sans plus tarder, pénétrer ce mystère.
(*Lisant.*)
« Belsébuth fut longtemps un démon sédentaire... »

(*Pendant ce monologue survient Joseph tout à fait gris et marchant doucement les jambes avinées derrière Marie. Au moment où elle achève le premier vers de la légende, il veut lui appliquer ses mains sur les yeux. — Marie prend la fuite en laissant tomber le livre, et en criant avec terreur :*)

Ah! c'est lui! — Sainte Vierge! ayez pitié de moi!

SCÈNE IX.

JOSEPH (*après un moment de stupéfaction*).

D'où peut donc lui venir cet incroyable effroi ?
Il est vrai que j'ai tort. — Je devais m'aller pendre...
Bête ! — Arriver ainsi !... brusquement la surprendre !
Elle en aura la fièvre, et j'ai bien mérité
D'être par elle encore un peu plus maltraité.
L'effrayer, la troubler...
(*Apercevant le livre qu'il ramasse.*)
Jusque dans ses prières !
Elle priait. — Voilà par mes sottes manières
Son livre d'oraisons tombé sur le parquet.
Oh ! je vais pour le coup recevoir mon paquet ;
C'est sûr. — Gris de rechef et doublement coupable !
(*D'une voix larmoyante et en regardant le livre.*)
Si je priais moi-même ? — Oui ! j'en suis bien capable,
Dans l'état où je suis ! — Oui, c'est bien prendre mon...
(*Jetant les yeux sur le titre de la légende.*)
Oh ! mais c'est étonnant ! — « Le Miroir du Démon ! »
— Est-ce que par hasard, dévote singulière,
La reine de mon cœur serait un peu sorcière ?
Oui, — quant à mon amour, cela se pourrait bien ;
Mais du reste, ma foi, je crois qu'il n'en est rien.
Non, — si Marie avait un pacte avec le diable,
Elle n'aurait pas eu cette peur effroyable.
Que peut dire ce livre ? — Essayons d'en tâter :
Dans mon cerveau brûlant ce miroir vient trotter ;
Voyons donc ce que c'est : — « Belsébuth... »
(*Il fait de longs efforts pour continuer sa lecture et n'en peut venir à bout.*)
Impossible
D'aller plus loin ; — pour moi le reste est illisible...

Il faut y renoncer!... je n'y vois que du feu!
Est-ce du sortilége?... un charme? — Eh! non morbleu!
C'est l'effet naturel d'un litre de Bourgogne.
Voilà ce que l'on gagne à n'être qu'un ivrogne.
Mais c'est fini! — je veux ne plus me mettre en train,
Et je boïrai de l'eau pas plus tard que demain.
C'est bien dur! — me réduire à ce triste breuvage;
Je ne sais pas encor... si j'aurai ce courage.

(*Il chante ce dernier hémistiche en contrefaisant le récitatif de* ROBERT LE DIABLE, *qui précède l'air :* DES CHEVALIERS DE MA PATRIE, ETC.

Ma foi! demain verra : — sur le *bonum vinum*
Mettons en attendant — ce reste de vieux *rhum*.

(*Il tire un flacon de sa poche et boit.*)

Oh! c'en est bien du vrai!

(*Il pose le flacon sur le guéridon, puis il étend les mains dessus d'une façon grotesquement solennelle.*)

Fils de la Jamaïque,
Salut! — je te bénis dans la forme hébraïque.
Mais je m'y prends trop tard.

(*Il regarde à travers le flacon.*)

Car tu n'existes plus.
Ne perdons point de temps en regrets superflus;
Retournons à Marie. — Ah! malheureux!... je doute
Qu'après tout ce fracas désormais l'on m'écoute.
Il faut savoir pourtant de l'objet adoré
Si le mal que j'ai fait peut être réparé,
Sur quel pied maintenant il m'est permis de vivre.
Je vais donc sur-le-champ lui reporter son livre,
Tomber à ses genoux, lui demander pardon,
Attendre ma sentence... et, sortilége ou non,
Si ne lui suffit pas mon amende honorable,
Pour elle je suis prêt à me donner au diable.

FIN DU PREMIER ACTE.

SECOND ACTE.

SCÈNE PREMIÈRE.

CÉLESTE (*assise au lever du rideau près du guéridon et parcourant les feuillets d'un album*).

MARIE (*entrant par le fond de la scène*).

MARIE (*à part*).

Je rirais volontiers de ma sotte frayeur,
Si j'avais pu... mais non, rien ne change un buveur.
(*Haut.*)
Madame est toute seule?

CÉLESTE.

Oui, tu vois.

MARIE.

C'est bien rare.

CÉLESTE.

Je ne sais pas à quoi mon mari se prépare
Au dehors; — mais bientôt il sera de retour.
Eh! bien, ma pauvre enfant, comment va cet amour?
Vaincrons-nous dans Joseph le penchant qui l'entraîne?
Le Miroir...

MARIE.

Ah! Madame, on y perd bien sa peine,
Allez : — je l'ai conduit devant votre Psyché;
Mais c'est en vain pour moi qu'il s'en est approché.

J'ai cru qu'en se voyant des pieds jusqu'à la tête
De lui-même il aurait quelque honte secrète ;
Il ne s'en est trouvé que plus joli garçon,
Et même il en a pris un air fort polisson.

CÉLESTE.

Tu n'as rien essayé de mieux, que je suppose?

MARIE.

Non, Madame ; — Astarot n'a pas fait autre chose
Pour changer son cousin. — Moi, j'ai manqué mon but ;
J'en conclus que Joseph ne vaut pas Belsébuth.

CÉLESTE.

Ah ! c'est dire un peu trop. — Je vois qu'en cette affaire
Tu n'as pas deviné tout ce qu'il fallait faire,
Et je te dirai bien pourquoi cette fois-ci
Le Miroir du démon ne t'a pas réussi.

MARIE.

Oh ! dites...

CÉLESTE.

Il fallait, usant de stratagème,
Présenter à Joseph le miroir en toi-même.

MARIE.

En moi-même !

CÉLESTE.

Oui sans doute. — Ainsi dès aujourd'hui
Fais semblant, sous ses yeux, d'être ivre comme lui ;
Tu verras.

MARIE.

Vous croyez? — Mais c'est fort difficile ;
Aux grâces de l'état je ne suis guère habile.

CÉLESTE.

C'est égal : — en voyant, sans beaucoup méditer,
Une femme a toujours le talent d'imiter ;

Avec un peu d'esprit on peut tout entreprendre :
Va préparer l'essai.

MARIE.

Je commence à comprendre.
Cela peut devenir fort drôle.

CÉLESTE.

Assurément,
Et bientôt je pourrai t'en faire compliment.

MARIE.

Mais cependant, Madame, ayant l'air d'être grise,
Si par votre mari j'allais être surprise,
Qu'en dirait-il ?

CÉLESTE.

N'importe ! il apprendrait pourquoi ;
Va, va, c'est mon affaire, et je prends tout sur moi.

MARIE.

Quelle bonté, Madame, et que je l'apprécie !
Je vous rends votre livre et vous en remercie ;
Car ce n'est pas son tort si j'ai manqué mon coup.

CÉLESTE.

Tu verras qu'à la fin nous lui devrons beaucoup.

MARIE.

J'ai failli de le perdre : — une frayeur subite
Me l'avait fait laisser... — Mais pardon, je vous quitte ;
Voici des visiteurs.

(*Elle sort.*)

UN VALET (*annonçant*)

Madame de Lormier,
Monsieur de Mozerand sont là sur le palier.

CÉLESTE.

Faites entrer.

SCÈNE II.

CÉLESTE, CÉSARINE, PLACIDE.

CÉSARINE (*arrivant rapidement à Céleste*).

Bonjour, ma charmante Céleste.

CÉLESTE (*très affectueusement*).

Eh ! bonjour, Césarine.

CÉSARINE (*embrassant son amie*).

Allons, ce ton m'atteste
Que tu ressens toujours du plaisir à me voir ;
J'en avais cependant presque perdu l'espoir.
(*Avec un peu de volubilité.*)
Ah ! çà, que deviens-tu, dis-moi, mon adorée ?
On ne te voit pas plus qu'une femme cloîtrée :
L'hymen doit-il tenir tes charmes éclipsés ?
Es-tu par ton mari comme aux arrêts forcés ?
En vérité pour toi c'est ce que j'appréhende.
Dans son ménage il faut que la femme commande ;
C'est mon principe à moi, je te l'ai cent fois dit ;
Souviens-toi du conseil et fais-en ton profit.
Viens me voir sans façons, point de cérémonie ;
Regarde... — moi, j'arrive en robe tout unie,
Et, plus à l'aise encor sur un tout autre point,
J'ose peut-être ici ce qui ne se fait point.
Je t'amène Monsieur que tu ne connais guère.
Comme feu mon époux il n'a pas fait la guerre ;
Mais il est brave aussi, je puis le témoigner,
Et ce mérite-là n'est pas à dédaigner.
Quand on fut comme moi la femme bien aimée
D'un vaillant colonel, si chéri de l'armée,

Qui s'est tant signalé dans les champs de l'honneur,
On ne peut distinguer qu'un homme ayant du cœur ;
Et c'est t'en dire assez pour...

CÉLESTE.

Pour que je devine.

CÉSARINE.

Voilà mon prétendu.

CÉLESTE.

C'est très bien, Césarine ;
Je vous fais à tous deux sincère compliment.

PLACIDE (*s'inclinant profondément*).

C'est trop d'honneur pour moi, Madame, assurément,
Et je rends grâce au nœud qui bientôt nous engage
De pouvoir dès ce jour vous offrir mon hommage.

(*Céleste fait signe aux visiteurs de s'asseoir.*)

CÉSARINE (*gaîment*).

Tu devais tout savoir plus tôt ; — mais que veux-tu ?
J'ai longtemps réfléchi, balancé, combattu.
Monsieur n'appartient pas à l'ordre militaire ;
C'est son tort, son défaut, je n'en fais pas mystère.
Moi, colonelle, aimant la gloire et le péril,
J'ai le cœur peu flatté d'entrer dans le civil.
Je rêvais d'un César, d'un Hector, d'un Alcide ;
Monsieur a le malheur de s'appeler Placide.
Pour une Césarine un Placide ! — Heim ! quel nom !
C'est comme un traversin sur l'affût d'un canon.
Aussi, lorsqu'à Monsieur qui ne sait rien du reste,
Sans parler d'un mari, j'ai cité ma Céleste,
Il a fait un soupir que je soupçonne bien
D'être plus en faveur de ton nom que du mien.

PLACIDE.

Le beau nom de Céleste a de quoi toucher l'ame,
Surtout justifié comme il l'est en Madame;
Mais je sens qu'à jamais, par un charme vainqueur,
Celui de Césarine est présent à mon cœur.

CÉSARINE.

On n'est pas plus galant; — mais en Monsieur Placide
Ce seul titre pourrait me laisser le cœur vide.
Je désire être en tort d'avoir tant hésité
A joindre ma bravoure à sa placidité.
Hier encore j'étais prête à changer d'idée;
Aujourd'hui je me sens à peu près décidée,
Et par un incident vraiment des plus heureux,
On peut être placide et n'être pas peureux:
Monsieur m'a révélé que certaine querelle,
Une affaire d'honneur sur le terrain l'appelle;
C'est son début, ma chère, et jamais (entre nous)
Il n'eut précédemment semblable rendez-vous.

CÉLESTE.

Mais c'est là, ce me semble, un assez grand mérite.

PLACIDE (*à part*).

Il me le semble aussi.

CÉLESTE.

Moi, je me félicite,
Sous ce rapport, d'avoir un mari sans pareil;
C'est l'homme le plus doux qui soit sous le soleil;
Nul n'est plus pacifique.

CÉSARINE.

Ah! vraiment?

CÉLESTE.

Je suis sûre
Qu'il saurait pardonner la plus sanglante injure.

CÉSARINE (*riant*).

C'est donc un phénomène : — il faut que son portrait
Soit photographié partout.

CÉLESTE.

Un cœur parfait.

CÉSARINE (*continuant de rire*).

Et comment n'as-tu pas songé, ma toute belle,
A l'exposition nommée universelle,
Pour montrer des maris cette adorable fleur?
On t'aurait décerné la médaille d'honneur.

CÉLESTE.

Méchante !

CÉSARINE.

Revenons à notre grande affaire :
Tu permets?... — Quel Tartare est donc votre adversaire,
Monsieur? — M'avez-vous dit? ai-je oublié? Mais non ;
Vous êtes si discret que j'ignore son nom.

PLACIDE.

Oh ! vous l'apprécierez avant que je le nomme.
C'est à bon droit qu'il mène un train de gentilhomme ;
Près du beau sexe il eut plus d'un succès marquant.
On le dit marié, je ne sais depuis quand.
Nous nous hantions beaucoup; mais contre son usage,
Il m'a tant négligé durant un long voyage,
Et depuis le moment qu'il en est revenu,
Que son nouveau logis m'est encore inconnu.

CÉSARINE.

Inconnu !... — Mais ceci me paraît fort étrange :
D'une adresse, en ce cas, ne fait-on pas échange?

PLACIDE.

Il n'a fait que choisir le lieu du rendez-vous.

CÉSARINE.

Et... ce lieu?

PLACIDE.

Doit rester un secret entre nous.

CÉSARINE.

Mais c'est un spadassin, selon toute apparence,
Car je crois qu'il s'agit d'une légère offense,
D'un rien, d'une misère.

PLACIDE.

Oui, Madame, en effet;
Jamais on n'a dit moins, jamais on n'a moins fait :
J'ai raillé...

CÉSARINE.

Qui?

PLACIDE.

Son groom, incroyablement bête;
Il m'a jeté soudain sa casquette à la tête.

CÉSARINE.

La casquette du groom?

PLACIDE.

Du groom, bien entendu

CÉSARINE.

C'est fort humiliant ! — Vous avez répondu
En demandant raison?

PLACIDE.

Raison ! — mais non, Madame,
Lui seul a provoqué le duel.

CÉSARINE.

C'est infame !
L'insulte me révolte ; — et je comprends fort bien
Qu'on ne soit pas d'humeur à la compter pour rien.
Mon mari s'est battu pour une moindre injure :
Il s'agissait d'un gant passé sur sa figure.
Il fut blessé.

PLACIDE.

Voilà ce qui me déplaît fort
Dans un duel.

CÉSARINE.

Blessé ! — Tout blessé n'est pas mort,
Monsieur ; — rassurez-vous : j'honore le courage,
Même dans son malheur. La balafre au visage
Ne vous irait pas mal ; être un peu balafré
Ou bien l'écharpe au bras, c'est être décoré.
C'est un ruban d'honneur qu'on a changé de place,
Voilà tout. — Revenez soit un bras, soit la face
Portant marque d'un coup dont vous serez guéri,
Je n'en dirai pas moins : Vous êtes mon mari,
Et même j'en serai, c'est toute ma pensée,
De vous donner ma main d'autant plus empressée.

CÉLESTE.

Et si dans cette affaire on allait pactiser ?

CÉSARINE.

De me dédire alors je pourrais m'aviser.

PLACIDE (*à part*).

Ciel !

CÉLESTE.

Je ne conçois pas ces barbares usages :
Que deux hommes du siècle, ainsi que des sauvages,
Aillent s'entr'égorger. — Votre provocateur
Doit être un ennemi d'une étrange fureur?

PLACIDE.

C'est un ami, Madame, un compagnon d'enfance,
Mais emporté, jaloux et plein d'outrecuidance,
Ne pouvant se résoudre à souffrir de rivaux,
Révélant tous en lui les péchés capitaux.
Au collége déjà sa nature intraitable
Le faisait appeler souvent Robert le Diable.

CÉLESTE.

Il se nomme Robert?

PLACIDE.

Robert de Valigny.

CÉLESTE (*se levant*).

Lui! mon mari! grand Dieu!

CÉSARINE (*se levant*).

Ton mari!

PLACIDE (*se levant et d'un air pétrifié*).

Son mari!

CÉLESTE.

Oh! Monsieur, faites grâce! Oh! je vous en supplie,
Evitez ce duel; — il y va de ma vie.

PLACIDE.

Volon...

CÉSARINE (*l'interrompant d'un regard menaçant, puis s'approchant de Céleste dont elle prend et serre la main.*)

Pauvre Céleste ! — Oui, c'est vraiment affreux ;
Cela te porte au cœur un coup bien douloureux ;
C'est cruel, j'en conviens ; mais allons... du courage !
A cet événement le point d'honneur engage ;
Le point d'honneur le veut.

PLACIDE.

Hélas ! oui.

CÉLESTE.

Quelle horreur !
Mais c'est un vrai bourreau que votre point d'honneur.
Comprendrez-vous jamais jusqu'où vont mes alarmes ?
Ah ! c'est pour en mourir ! — Quel est le choix des armes ?

PLACIDE.

Quoi ! vous voulez savoir... ?

CÉLESTE.

Est-ce encore un secret ?

PLACIDE.

Non. Madame,... il sagit...

CÉLESTE.

De quoi ?

PLACIDE.

Du pistolet.

CÉLESTE.

Quel est le jour fixé ?

PLACIDE.

Demain.

CÉLESTE.

Et quelle est l'heure?

PLACIDE.

Sept heures du matin.

CÉLESTE.

Vous le voyez : j'en pleure;
Mais je sais quel courage il faut en pareil cas,
Et, je vous en réponds, vous ne vous battrez pas.

CÉSARINE.

Ils ne se battront pas! Et que prétends-tu faire?

CÉLESTE.

Prouver que mon mari n'a ni fiel ni colère;
Il va bientôt rentrer. — Allez, retirez-vous.
Quoi que vous en disiez, moi je sais qu'il est doux,
Aussi doux qu'un agneau, qu'une colombe.

PLACIDE (*à part*).

Peste!
Il est joli l'agneau!

CÉSARINE.

Du courage, Céleste!
A des illusions ne livre point ton cœur;
Nous ne pouvons prévoir qui sera le vainqueur.

PLACIDE (*à part*).

Quelle aimable colombe! Un vautour plein de rage.

CÉSARINE.

Adieu... nous te laissons.

(*Elle embrasse son amie avec une grande expansion de sentiment.*)

Céleste !... du courage !

SCÈNE III.

CÉLESTE.

Un duel ! — Mon mari ! — Dans quelle anxiété
Cet entretien me jette ! — Et quelle impiété !
Péril de mort !... — Pourquoi ? — La cause la plus vaine.
Je prétends l'empêcher : — en suis-je bien certaine ?
Prendra-t-il en pitié mes craintes, mes douleurs ?
Ai-je trop présumé du pouvoir de mes pleurs ?
Le miroir du démon peut m'être encore utile ;
Mais cette fois j'ai peur qu'il ne soit trop fragile.
Mon Dieu ! ! — Voyons d'abord si ses deux pistolets
Sont toujours là.

(*Elle passe dans le cabinet de son mari.*)

SCÈNE IV.

ROBERT, MORNANGE.

ROBERT (*regardant autour de lui sur le palier et dans le salon*).

Personne ! Où sont donc ces valets ?
Les ingrats !... Ils n'ont tous ni soin, ni prévenance.
Moi, qui fait tout pour eux ! — Avec quelle insolence
Ce fat de Mozerand de mon groom s'est moqué !
Combien je m'applaudis de l'avoir provoqué !

MORNANGE.

Au courroux dont je vois ton âme possédée
Ce duel me paraît chose bien décidée,
Robert?

ROBERT.

Certainement: — en aurais-tu douté?

MORNANGE.

Non... pas précisément; — mais je m'étais flatté
De trouver un moyen d'arranger cette affaire.

ROBERT.

D'arranger? — Pour qui donc me prends-tu? Laisse faire.

MORNANGE.

Pourtant souffre un conseil.

ROBERT.

Je n'en ai pas besoin,
Mornange; — ton seul rôle est d'être mon témoin.

MORNANGE.

Allons... puisqu'il le faut; à demain; car je pense
Que nous serons ce soir privé de ta présence.

ROBERT.

Non.

MORNANGE.

Tu viendras jouer au cercle?

ROBERT.

Pourquoi pas?
J'y serai, — j'y jouerai, sans le moindre embarras.

MORNANGE.

J'admire ton sang-froid. — Ne te fais pas attendre.
Entends-tu venir seul, ou faudra-t-il te prendre?

ROBERT.

Tu me feras plaisir si tu viens me chercher.

MORNANGE.

Convenu : — rien, je crois, ne peut m'en empêcher.
(*Il sort.*)

Robert va s'asseoir à la gauche du theâtre du côté opposé à celui qu'occupe le guéridon.

Céleste s'avance sans bruit, en portant une cassette qui renferme les pistolets de Robert. Elle pose cette cassette sur le guéridon et la couvre d'albums et de brochures. Puis elle vient doucement poser une main sur l'épaule de son mari. Il se lève. Alors elle lui prend les deux mains et le regarde fixement.

SCÈNE V.

CÉLESTE, ROBERT.

CÉLESTE.

Je dis que mon Robert a la douceur d'un ange :
Cela n'est-il pas vrai ?

ROBERT.

D'où vient cet air étrange ?

CÉLESTE.

Il n'a rien d'étonnant ; — n'est-ce pas, réponds moi,
Que nul n'est pacifique et doux autant que toi ?

ROBERT.

Oh ! pacifique au point que jamais, je le gage,
Numa Pompilius ne le fut davantage.

CÉLESTE.

Alors, Monsieur, pourquoi vous battez-vous demain ?

ROBERT.

Me battre ! — Qui t'a dit ?...

CÉLESTE.

Qu'importe? — Mais en vain
Tu voudrais m'échapper, me laisser à mes larmes.
Tu ne te battras pas ; non : — j'ai saisi tes armes ;
Elles sont sous ma main, j'entends les conserver.

ROBERT.

A quoi te servirait de vouloir m'en priver?
Ces armes ne sont point celles que l'on doit prendre
Et charger sur la scène où nous allons nous rendre ;
Enfant ! — Nous n'avons pas à prévoir de tels soins ;
C'est ordinairement l'affaire des témoins.

CÉLESTE.

Des témoins ! — Tiens-tu d'eux l'odieux privilége
De répandre le sang d'un ami de collége,
Qui jamais, — je le sais, — jamais ne s'est battu?
Et quand il coulera, ce sang... — le boiras-tu?

ROBERT.

Tais-toi, Rousseau femelle ! ou sois plus raisonnable,
Et ne viens pas défendre un cuistre, un misérable,
Un railleur sans esprit, pétri de vanité,
Qui m'a, pour son malheur, gravement insulté.

CÉLESTE.

Quelle erreur !

ROBERT.

Eh ! bien, — non, — je ne suis point paisible ;
Je ne serai jamais ce philinte impassible,
Que ton âme angélique avait en moi rêvé,
Que tu croyais à toi, que tu n'as pas trouvé.

Je n'affecterai point la patience indigne,
L'immobile sang-froid d'un pêcheur à la ligne.
Je ne veux point cesser d'être un homme de cœur,
Qui ne souffrit jamais un pied sur son honneur.
J'eus des cartels nombreux et tous vidés sans honte :
Un, deux, trois, quatre, cinq... je n'en sais plus le compte.
Contre moi chaque fois qu'une injure a soufflé,
Sur l'insolent jaseur une balle a sifflé ;
Sitôt qu'impudemment ma personne est frappée,
Je frappe ; — un coup de coude amène un coup d'épée ;
On n'effleure jamais ma face d'une main,
Sans que l'impertinent soit châtié soudain.
Voilà ce que je suis ; apprends à me connaître :
J'aurai l'air à tes yeux d'un spadassin peut-être,
Sans l'être pour cela. — Mon honneur offensé
Veut du sang. — Si l'honneur sur ma joue est placé,
Si de la moindre atteinte il se révolte et gronde,
Celui qui l'a mis là n'est pas moi, — c'est le monde.

CÉLESTE.

Robert !... y songes-tu? — De grâce, calme-toi,
Et daigne au moins encore un peu penser à moi.
De cet affreux duel tu peux être victime :
Comme toi j'en mourrais ; — vainqueur, tu fais un crime ;
Tu deviens meurtrier d'un ami dont le cœur
M'a semblé généreux, aimant, plein de douceur.

ROBERT.

Doux?... lui ! — mais non morbleu : son calme n'est qu'in-
Aimant ! — nulle chaleur, nul sentiment dans l'âme, [fâme ;
Et je le briserai ton Placide.

CÉLESTE (*pleurant*).

Ah ! Robert !
Abjure ces transports où ta vertu se perd.

ROBERT.

Oui, je le briserai ; ce m'est aussi facile
Que de mettre en morceaux ce froid vase d'argile,
Décoré de magots, moins magots que celui
Dont, je ne sais pourquoi, vous devenez l'appui.
(*Il saisit un vase sur la cheminée et le jette avec fureur sur le parquet.*)

CÉLESTE (*après un moment de silence, en essuyant ses larmes*).

Oh ! que c'est bien, Robert ! — je suis émerveillée.
En toi j'ai craint de voir..... une poule mouillée :
J'ai voulu t'éprouver ; mais tu n'as point molli.
Je t'aurais méprisé comme un homme avili,
Si, pour te conserver au bonheur de ta femme,
Tu m'avais immolé le courroux qui t'enflamme.
Le sublime attendrit : — si j'ai versé des pleurs,
C'est que je t'ai trouvé sublime en tes fureurs ;
Ah ! Robert ! que le ciel nous fit bien l'un pour l'autre !
Fut-il jamais accord plus parfait que le nôtre ?
Non moins que toi, je suis sensible à tout affront ;
Celui que tu reçois tombe aussi sur mon front.
Mon âme s'associe à ta juste colère ;
Plus que tes jours, ta gloire en cet instant m'est chère.
Oh ! combien tout à l'heure il m'a fallu souffrir,
Pour déguiser ma rage et pour la contenir,
Quand tu me signalais une insulte inouïe !
On a raillé ton groom, Robert ! — cette infamie
Pèse de tout son poids sur mon cœur bondissant ;
Vive Dieu ! vengeons-la ! Du sang, il faut du sang !

ROBERT (*stupéfait*).

Quel vertige !

CÉLESTE.

Pourquoi ne suis-je qu'une femme?
C'est bien moi qui serais ton second, sur mon ame.
Si j'avais comme toi de la barbe au menton,
Alliant ma bravoure aux formes du bon ton,
Les cheveux parfumés, le chapeau sur l'oreille,
Animé pour le bien d'une ardeur sans pareille,
J'irais dans les cafés, afin d'y découvrir
Des bavards, des railleurs, des faquins à punir.
Pour le moindre regard, pour la moindre parole
Qu'oserait de travers m'adresser quelque drôle,
Du sang! — A qui viendrait me condoyer un peu,
Ou passer devant moi, du sang, du sang, morbleu!
Pour les impertinents j'aurais un cœur de roche,
Et ceux qui tomberaient palpitants sous ma broche
Je les regarderais comme des papillons
Transpercés d'une épingle. — Ah! sur ces fanfarons
Que n'ai-je à me servir de cette baïonnette
Qui prend chez nos soldats le surnom de fourchette!
(*Elle prend l'attitude d'un soldat croisant la baïonnette.*)
Braves de nos grands jours! je vous égalerais!

ROBERT (*riant aux éclats*).

Oui, mon brave en jupons, tu leur ressemblerais
Comme au grand empereur sire Croquemitaine,
Et l'on rirait de toi.

CÉLESTE.

Bah!

ROBERT.

Sois-en bien certaine.

CÉLESTE.

Tu ris beaucoup toi-même... — Est-ce que par b... malheur
Tu ne te battrais plus?

ROBERT (*reprenant son sérieux*).

Moi ! faillir à l'honneur !
Dieu merci, mon vouloir n'est pas un ridicule,
Et devant un cartel jamais je ne recule.

CÉLESTE.

A la bonne heure ! Eh bien, je suis digne de toi.
Sais-tu bien qu'en jupons j'irais me battre, moi?
Je ne suis pas encor bien forte avec l'épée ;
Mais au tir, à tout coup, j'abats une poupée,
Et je crois qu'à cent pas je puis faire sauter
La cervelle d'un fat.

ROBERT.

Gardez-vous d'en douter !
Je vois bien qu'il faudra, ma terrible Amazone,
Te faire délivrer un brevet de lionne.

CÉLESTE.

Volontiers, mon ami, j'accepte le brevet,
Pourvu que mon lion de moi soit satisfait.

ROBERT.

Mais je le suis déjà, puisqu'enfin la partie
Que nous allons jouer obtient ta sympathie.

CÉLESTE.

Oh ! que je voudrais donc à ta place être là !
Tout serait fait bientôt, je t'en réponds ; — mais çà !
Voyons si du brevet je serai vraiment digne :
De mon adresse il faut que je te donne un signe.
(*Elle va prendre un des pistolets qu'elle arme, puis, ouvrant la fenêtre :*)
Regarde cet oiseau : — je le vise, — et ma foi,
Il faudra bien qu'il tombe ou qu'il dise pourquoi.
(*Le coup part et abat une tourterelle.*)

ROBERT (*regardant par la fenêtre*).

Oh !... mais c'est odieux !... — La pauvre tourterelle !

CÉLESTE (*à part*).

Je visais un pigeon.

ROBERT (*avec une sensibilité affectée*).

Vous devenez cruelle,
Madame, et je ne sais quelle incroyable ardeur
Vous pousse à vous targuer d'adresse et de valeur.
Je me sens indigné. — Quelle bizarre envie
D'un innocent oiseau vous fait trancher la vie ?
Que vous a-t-il donc fait ? — Il passait d'heureux jours ;
Il avait son abri, ses paisibles amours,
Il respirait joyeux, caressant et fidèle.
Regardez comme il souffre. — Il ouvre encor son aile,
Déchiré, tout meurtri, luttant contre la mort,
Et comme s'il voulait, par un suprême effort,
Aller se plaindre au ciel de ce que sur la terre
On fait couler le sang d'une main si légère.
Mais le voilà qui meurt... — Il est sans mouvement :
Il a cessé d'aimer... — par qui ?... Pourquoi ?... comment ?
Hélas ! c'est qu'une femme, ou lionne ou tigresse,
L'a choisi, l'a frappé, pour prouver son adresse ;
La tourterelle échappe aux serres du vautour
Et perd sous votre griffe et la vie et l'amour.

CÉLESTE (*revenant à toute la dignité de son caractère, et d'un accent plein de chaleur*).

Ah ! vous me reprochez d'avoir l'âme cruelle,
Parce que... j'ai tiré sur une tourterelle !
D'une larme sa mort semble humecter vos yeux,
Et sans vous émouvoir, à la face des cieux,
Résolu d'assouvir votre soif de vengeance,

Vous verserez le sang d'un compagnon d'enfance !
Vous regrettez de voir que ma main, sans retour,
Eteint dans un oiseau la flamme de l'amour,
Et vous ne songez pas à quel sort peut la vôtre
Livrer un cœur humain que Dieu fit pour un autre !
Vous m'osez demander ce que m'a fait à moi
Ce pauvre petit être ; — et votre ami... — de quoi
De quoi, sachons-le bien, s'est-il rendu coupable,
Pour allumer en vous ce courroux indomptable ?
Avez-vous pu l'entendre ou le voir outrager
Une mère, une sœur, une épouse à venger ?
Non, rien, rien d'honorable à la nature humaine
En ce qui vous conduit sur une horrible scène.
Quel crime à vos fureurs vous a donc excité ?
Un petit coup d'épinglé à votre vanité.
Pour être homme de cœur faut-il que l'on immole
Celui qui s'est permis un geste, un mot frivole ?
L'honneur consiste-t-il en défis périlleux,
Enfants d'un amour-propre à l'excès chatouilleux ?
Quel est l'homme de cœur ? — Celui qui s'évertue
A servir ses amis, non celui qui les tue ;
Celui qui, faisant face à des rangs ennemis,
Ou triomphe ou répand son sang pour son pays,
Non celui qui, sans gloire, où son orgueil le guide
Meurt de la main d'un frère ou devient fratricide.
Si par votre combat demain s'ouvre un tombeau,
Ou vous serez victime, ou vous serez bourreau.
Je ne vous parle plus de mon deuil, de l'abîme
Où tombera mon cœur, si vous êtes victime :
Qu'importe qu'une femme arrose de ses pleurs
La cendre d'un époux qui causa ses douleurs !
Qu'importe qu'elle expire, en perdant ce qu'elle aime ?

ROBERT (*attendri*).

Céleste !

CÉLESTE.

Oubliez-la ; — mais songez à vous même.

Meurtrier, — dans vos nuits devant vous surgira
Un cadavre, un mourant, qui vous regardera
Triste, sanglant, livide... — Oui, dans son agonie
Vous le rendra sans cesse un rêve ou l'insomnie.
Ce n'est plus cet oiseau dont vous plaignez le sort,
Dont je regrette aussi d'avoir causé la mort;
C'est un homme, — un ami ! — c'est une ombre implacable
Qui d'un remords vengeur vous poursuit, vous accable.
(*Avec explosion de sentiment.*)
Ah ! plutôt que d'avoir ce serpent dans ton sein,
Au nom du ciel, Robert, renonce à ton dessein.

ROBERT (*très ému et poussant un profond soupir*).

Eh ! bien, — oui, j'y consens : — j'oserai prendre à tâche
D'arranger tout, pourvu que, sans paraître lâche,
Je puisse y parvenir.

CÉLESTE.

Ainsi, tu le promets ?

ROBERT.

Oui, je ferai pour toi ce qu'on ne fit jamais;
On saura d'où me vient ce changement étrange;
Car il est, je le vois, l'œuvre de mon bon ange;
C'est toi qui l'es. — Merci, merci de la leçon !
Ton langage est celui d'une haute raison ;
Il faut en convenir, nos duels sont barbares.
Céleste !... ton triomphe est vraiment des plus rares.

CÉLESTE (*se jetant dans les bras de son mari*).

Robert !... mon cher Robert !

ROBERT.

Tu peux t'en applaudir.

CÉLESTE.

Sans m'en glorifier, c'est assez d'en jouir.

vieillesse, les *querelles*, l'*injustice*, le *serment* ; Pindare traite de même la *loi*, la *discussion* (Στάσις), le *motif* (πρόφασις), etc. D'autres personnifient la *guerre*, son cri Ἀλαλά, la *nécessité*, la *force*, l'*écho*, la *renommée*, la *tempête*, la *pâleur*, la *peur*, la *mort*, le *rire*, la *crainte*, l'*occasion*, l'*ivresse*, la *persuasion*, la *violence*, la *pudeur*, l'*injure*, l'*impétuosité*, la *plantation des arbres* (Phytalos), la *plantation des fèves* (Cyamitès), l'*attelage des bœufs* (Buzygès), etc. La plupart de ces abstractions avaient même des autels. A Rome, un quartier de la dixième région s'appelait l'*Autel de la Fièvre* ; Les boulangers de la même ville avaient la *déesse Fornacale* pour patronne. A Amsanctus, un temple était consacré au *mauvais air* ; les Romains honoraient jusqu'à la *déesse Cloacine* et au *dieu Sterculus*.

Voilà bien des dieux et peut-être trop. Je ne saurais être ici de l'avis de M. Maury qui pense que le personnel de l'Olympe était primitivement plus nombreux et qu'au lieu d'y ajouter, les Hellènes ont procédé par voie de retranchement. Cadmus, par exemple, est aux yeux de l'honorable savant un dieu de Phénicie que les Hellènes ont réduit au rôle plus humble de simple chef de colonie (1). M. Maury voit aussi partout des divinités solaires, lunaires et stellaires. Argus Panoptès est pour lui « le bouvier aux cent yeux qui personnifie les étoiles (2). » Sarpédon est un dieu

(1) Maury, Histoire des religions de la Grèce, t. II, page 256.
(2) Ibid, page 250.

solaire Lycien (1) ; Io est une divinité lunaire (2), ainsi que le berger Aristée (3). « Le nom de Sémélé est lui-même selon toute vraisemblance, dit l'habile historien (5), une forme altérée de celui de Séléné (Σελήνη). Ino sa sœur, dont le nom rappelle celui de l'astre des nuits dans le dialecte argien, et qui est une des nourrices de Dionysos, s'offre de même aussi comme une personnification de la Lune. » Sans rien préjuger quant au fond (4), je dirai en passant qu'entre les formes *Semelé* et *Selené*, il me semble qu'il y a bien plus loin que ne le pense M. Maury et que les altérations d'un radical ne se font qu'assez rarement de cette manière. Dionysos lui-même est dieu lunaire aux yeux de l'honorable académicien. Voici ses expressions (5) : « Cette métamorphose de Dionysos en taureau montre que le dieu constituait une personnification masculine de la lune. » M. Maury n'est tombé dans cette erreur d'interprétation que pour avoir méconnu le grand fait du zôomorphisme, qui remplit toute l'histoire primitive. A ses yeux, Phèdre, Pasiphaé, Ariadne, Hélène, Europe, Chryséis, Minos lui-même, les Amazones elle-mêmes ne sont également que des personnifications de la lune. « On s'explique maintenant, dit-il (6), comment les Amazones participent à la fois du caractère des divi-

(1) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t. II, page 187.
(2) Ibid., page 115.
(3) Ibid., t. I, page 508.
(4) Nous avons vu que d'après Hésychius et Fréret, Sémélé, mère de Bacchus, était tout simplement Σεμαλία, le rameau qui porte la grappe (βαχχά).
(5) Maury, ouvrage cité, t. I, page 508.
(6) Ibid., t. III, page 180.

PLACIDE.

N'en a plus rien à craindre,
Madame ; — j'ai voulu...

CÉLESTE.

Quel excès de bonté !

PLACIDE.

Renoncer au combat, par sensibilité,
Par raison.

ROBERT (*à part*).

Oui, raison de santé, j'imagine.

CÉLESTE (*bas à son mari*).

Tais-toi donc.

PLACIDE.

Etant né d'humeur assez mutine,
Votre insulte d'abord m'avait mis en fureur :
Je me suis demandé : — Placide ! as-tu du cœur ?

ROBERT.

Puis tu t'es répondu, pour épargner ma vie :
Soyons amis, Robert, c'est moi qui t'en convie.

PLACIDE.

Tu l'as dit.

ROBERT.

Noble cœur ! — c'est sublime ! — Voilà
Le sceau du vrai courage. — Ainsi donc...
(*Présentant sa main à Placide.*)
Touche là !

CÉLESTE.

Je ne puis résister au désir qui me presse :
Embrassez moi, Monsieur !
(*Placide embrasse Céleste puis se dispose à recommencer.*)

ROBERT (*se plaçant entre les deux et écartant Placide*).

Pas d'excès de tendresse.

PLACIDE.

Oh ! tu peux justement être aussi généreux,
Car tel que tu me vois je suis bien malheureux ;
Tu ne sais pas encor jusqu'où va mon courage :
Ce n'est pas tout d'avoir oublié ton outrage
Et d'avoir su répondre au cri de ma vertu ;
Je cours un grand danger, ne m'étant point battu.

ROBERT.

Comment ?... Explique-toi.

PLACIDE.

Connaîtrais-tu Madame
Césarine Lormier ?

ROBERT.

Non, quelle est cette femme ?

PLACIDE.

C'est une âme de feu, veuve d'un colonel,
Avec qui je projette un lien solennel,
Brave comme un guerrier, — non de la vieille garde,
Mais de la jeune. — Elle a certains airs de cocarde,
De grands yeux... — recruteurs qui m'ont ensorcelé.
Bref sous son étendard mon cœur est enrôlé ;
Mais, sachant que par toi j'avais l'âme outragée,
C'est elle qui voudrait voir l'insulte vengée.
J'ai donc à te prier d'être discret.

ROBERT.

J'entends :
Nous saurons lui cacher...

PLACIDE.

Mais je ne puis longtemps
Rester célibataire et dans l'inquiétude;
Car tout ceci m'expose à de l'incertitude.
Il faudrait, pour bien faire, entre nous, convenir
Que nous sommes allés nous battre.

ROBERT.

Avec plaisir.

PLACIDE.

Ce n'est pas tout, mon cher : — qui sait? — la colonelle
Ne voyant pas comment a fini la querelle,
Sans de notre rencontre un indice certain,
Serait capable encor de retirer sa main.
Je voudrais donc pouvoir à la vaillante veuve
D'un combat non fictif donner la moindre preuve.
Lui montrer qu'un de nous en est sorti blessé.
Tu comprends...

ROBERT (*prenant un des ses pistolets*).

Oh ! très bien ; — veux-tu d'un bras cassé?
Je vais t'en casser un.

PLACIDE (*reculant*).

Doucement, je te prie ;
Ne poussons pas si loin cette plaisanterie.

ROBERT.

Alors, contente-toi d'un pouce mutilé.

PLACIDE.

Diable ! c'est encor trop.

ROBERT.

C'est si tôt recollé !

Il faudrait oser mieux : — ce qui ferait merveille
Serait de te couper la moitié d'une oreille.

PLAÇIDE.

Bien obligé ! — Non, non, moi j'en reviens au bras ;
Un bras peut aisément nous tirer d'embarras,
Sans être fracturé, sans la moindre blessure,
Sans même que j'en sois pour une égratignure.
Ce n'est pas, tu le sais, qu'on ait peur de sa peau ;
Mais un procédé simple et qui n'est pas nouveau,
Suffirait, bien posé, du coude au métacarpe :
Rien n'est intéressant comme un bras en écharpe.
Si je pouvais, mon cher, ainsi me présenter
Devant ma Césarine... Oh ! je n'en puis douter.
Prompte à me décerner ma noble recompense,
A couronner en moi l'amour et la vaillance,
Je l'entendrais me dire : — Une écharpe ! — en ce cas
Décidément, voici ma main pour votre bras.

CÉLESTE et ROBERT (*riant*).

Il est, ma foi, charmant !

CÉLESTE.

L'excellente aventure !
Vous serez satisfait, Monsieur, je vous l'assure.
Attendez un moment.

(*Elle passe dans un cabinet.*)

ROBERT.

Tu l'aimes donc bien fort
Ta Césarine ?

PLACIDE.

En fou ! — Tu verras si j'ai tort,
Quand tu la connaîtras. — Mais vraiment je m'étonne
Qu'il te reste à juger encor de la personne ;
Ta femme la connaît déjà depuis longtemps.

CÉLESTE (*apportant une écharpe de soie*).

Voici ce qu'il nous faut. — Profitons des instants.
Venez, Monsieur Placide ; — il appartient aux femmes
De soigner les blessés, d'unir les grandes ames.
Ployez donc votre bras, fier Sicambre ; — c'est bien ;
Nouons solidement, — et qu'il n'y manque rien.
(*Elle attache à l'appareil une ou deux épingles.*)
C'est le nœud de l'hymen que je serre. — Il vous lie
A mon propre vouloir ; — songez-y, je vous prie ;
Je tiens votre secret ; n'allez pas l'oublier :
Si ma langue et l'écharpe allaient se délier,
Si j'allais découvrir...

PLACIDE

Grand Dieu !

CÉLESTE.

Soyez tranquille :
Je veux être discrète, et peux vous être utile ;
Mais dans l'occasion vous saurez être à nous,
Vous êtes mon esclave, et je compte sur vous.

PLACIDE.

A bon droit.

ROBERT.

Maintenant, cours chez ta Césarine,
Pour y mettre un prompt terme à ce qui te chagrine ;
Puis reviens triomphant. — Nous t'offrons à dîner.

PLACIDE.

J'accepte.

ROBERT.

Prends-y garde ! — Il faudra te gêner.

PLACIDE.

Me gêner ! — Ma foi, non.

ROBERT.

Si : — tu devras à table
Conserver ton écharpe en blessé véritable ;
Il serait dangereux d'en agir autrement ;
Césarine pourrait arriver brusquement ;
Ton sort est compromis, si tu ne prends la peine
De paraître manchot au moins durant quinzaine.

PLACIDE (*riant*).

C'est vrai ! — je m'y résous. — C'est ennuyeux pourtant.

ROBERT.

Oh ! n'importe ! — Va vite, et reviens à l'instant.

SCÈNE VII.

CÉLESTE, ROBERT.

ROBERT.

Le drôle de garçon !

CÉLESTE.

Excellent personnage !
Ma foi, de le tuer c'eût été bien dommage.

ROBERT.

Il n'a jamais été si plaisant qu'aujourd'hui.

CÉLESTE.

Je vous défends, Monsieur, de vous moquer de lui,
(*Ils sortent ensemble par une des portes latérales.*)

FIN DU DEUXIÈME ACTE.

TROISIÈME ACTE.

SCENE PREMIÈRE.

JOSEPH (*endormi à cheval sur une chaise, les bras et la tête appuyés sur le dos du siége*).

MARIE (*s'avançant, la figure enluminée et les cheveux un peu en désordre, derrière Joseph qu'elle frappe vivement sur une épaule*).

JOSEPH (*se levant et se frottant les yeux*).

Ah ! vous m'avez fait peur !

MARIE (*simulant progressivement l'ivresse, mais sans exagération*).

Nom d'un petit bonhomme !
Est-ce que tu prétends éterniser ton somme ?
Je t'ai fait peur ? — Tant mieux ! C'est un prêté rendu ;
J'ai de l'ordre ; — avec moi jamais rien de perdu

JOSEPH (*à part, complètement dégrisé*).

Quel caprice, à présent, fait qu'elle me tutoie ?
J'en devrais, ce me semble, éprouver quelque joie ;
Mais je ne sais comment de ce ton familier
Je sens un déplaisir tout à fait singulier.
(*Il regarde Marie avec beaucoup d'étonnement.*)

Ah ! mon Dieu ! comme elle a la face rubiconde !
Deviendrait-elle folle ?

MARIE.

Oh ! comme tout abonde
Dans ce petit ménage ! — On a servi, ma foi,
Ce qui ferait honneur à la table d'un roi.
Parlez-moi d'un repas commandé par le maître ;
Je savais bien un peu qu'il devait s'y connaître :
Mais je ne croyais pas son goût si raffiné.
Jamais, au grand jamais, on n'a si bien dîné.
Quels vins surtout, quels vins ! c'est un choix sans exemple.
Et j'ai pu m'en donner d'une façon très ample.
Oui, j'ai trouvé moyen de m'adjuger ma part
De cinq ou six flacons remportés à l'écart.
C'est la fleur du Bordeaux, la perle du Champagne,
Le plus fameux nectar que produise l'Espagne,
Et du Château-Chalon comme on n'en trouve plus.
Ah ! mon pauvre Joseph, quel malheur d'être exclus
D'un si brillant service, et dans quelle abstinence
Il t'a fallu rester pour cause d'imprudence !
Mais aussi de quoi diable allais-tu t'aviser ?
On choisit mieux son temps quand on veut se griser.

JOSEPH.

Ce langage pour moi devient inexplicable.

MARIE.

Quoi ! tu ne comprends pas ? Me crois-tu donc capable
De te faire une blague ? — Oui, c'est la vérité :
Les vins étaient parfaits, et de tous j'ai tâté ;
Tous adorablement ont caressé ma glotte
Et je n'ai jamais fait si complète ribotte.

JOSEPH.

Ribotte !... — vous, Marie ?

MARIE.

Oui.

JOSEPH.

Je m'y perds enfin :
Comment ! — vous qui disiez ne boire d'aucun vin !

MARIE.

C'est vrai : — devant le monde, il faut bien laisser croire
A qui nous veut du bien qu'on ne tient pas à boire ;
La décence le veut.

JOSEPH.

Je n'en puis revenir.

MARIE.

Sous des yeux clairvoyants je sais me contenir ;
Mais si du *decorum* j'ai pu me rendre esclave,
J'ai bu plus d'une fois en cachette à la cave.

JOSEPH.

A la cave !

MARIE.

Aujourd'hui, sans crainte j'ai fait mieux :
On causait, on riait, on était fort joyeux,
Et loin de soupçonner les secrets sacrifices
Que j'offrais à Bacchus avec tant de délices.

JOSEPH (*à part*).

Je crois décidément qu'elle perd la raison.

MARIE.

Gardons-nous bien, mon cher, de quitter la maison ;
Nous n'aurions pas ailleurs toutes ces latitudes
De contenter nos goûts, nos chères habitudes ;
Car il est temps pour moi de ne te rien céler,

Joseph ; — on ne peut pas toujours dissimuler.
Non moins que toi, mon cher, j'incline à la bouteille ;
Je vendrais mes jupons pour le jus de la treille.
Si je t'ai poursuivi d'un reproche accablant,
Mon ami, tout cela n'était qu'un faux semblant :
De ton penchant vainqueur je voulais être sûre,
Pour avoir un mari conforme à ma nature.
Si trop facilement je t'avais vu céder
Aux ennuyeux sermons dont j'ai pu t'obséder,
Jamais le seul désir de répondre à ta flamme
Ne m'aurait décidée à devenir ta femme.
Certaine maintenant que tu persisteras,
Nous nous épouserons dès que tu le voudras :
Tu peux au bijoutier commander l'alliance.

JOSEPH (*à part*).

Hum !... je ne me sens plus autant d'impatience.

MARIE.

Tu ne me réponds rien.

JOSEPH.

Vous m'aimez donc, vraiment ?

MARIE.

Et comment voudrais-tu qu'il en fût autrement ?
Nous sommes si bien faits pour vivre et boire ensemble :
Tout cœur penche à s'unir au cœur qui lui ressemble.

JOSEPH.

J'ai dû si fréquemment douter de votre amour
Que...

MARIE.

Tu ne saurais croire à mon juste retour ?
Mais assez nettement s'énonce ma tendresse,
Et c'est la vérité qui parle dans l'ivresse.

JOSEPH.

Au fait, vous avez l'air...

MARIE.

Tiens ! — cela t'occupait ?
Mais lorsque les bons vins m'exaltent le toupet,
Ils m'échauffent le cœur ; — cela me civilise ;
J'aime tous les garçons quand je suis un peu grise.

JOSEPH.

Tous les garçons ! Ah ! diable !

MARIE.

Oh ! pourtant ne crains rien ;
Cela n'empêche pas d'être femme de bien.
— Mais pendant qu'au jardin sont encor les convives,
Si nous profitions mieux des heures fugitives...
(*Elle tire un flacon de la poche de son tablier.*)
Si nous buvions la goutte ensemble ? — Qu'en dis-tu ?

JOSEPH.

Quoi ! vous vous permettez ?

MARIE.

Sans nuire à ma vertu.
Les hommes sur ce point nous sont par trop sévères :
J'en bois tous les matins quatre ou cinq petits verres.

JOSEPH.

Miséricorde !... vous ?

MARIE.

Ça t'étonne ? — On dirait
Que tu prends les façons d'un petit dameret.
Oui, je bois des liqueurs, et non des plus sucrées
Comme font la plupart des sottes mijaurées.

De la bonne !... — en voici : — c'est quelque chose en *gnac*,
Au moins de l'Armagnac, si ce n'est du Cognac ;
Voilà bien ce que j'aime, et non de ces breuvages
Emmiellés, engommés à coller des images.

(*Elle lui présente le flacon.*)

Bois.

JOSEPH.

Pas possible.

MARIE.

Alors... — à ta santé, Joset !

(*Elle boit, puis regarde Joseph d'un air tendrement comique.*)

C'est qu'il est très gentil, Joset. — Si l'on osait
Le raviser un peu d'une franche accolade ?
Mais il n'y pense plus ; — sans doute il est malade ;
Pour le ravigoter, il lui faudrait ceci.

(*Elle boit de nouveau.*)

JOSEPH (*à part*).

Où m'allais-je fourrer ?

MARIE.

Tu n'en veux point ?

JOSEPH.

Merci !

MARIE (*lui présentant encore le flacon.*)

Allons ! bois après moi... tu sauras ma pensée.

JOSEPH (*avec indignation*).

Sachez plutôt la mienne : — elle est très offensée
De tout ce que j'apprends. — Vous avez un défaut
Monstrueux, révoltant. — Que n'ai-je su plus tôt
Qu'ainsi vous me cachiez un vice abominable !
J'échappais au malheur de vous trouver aimable ;

Car autant jusqu'ici je vous ai vu d'attraits,
Autant vous êtes laide à mes yeux désormais.
Un homme ivre a sans doute une ignoble figure ;
Mais faut-il qu'une femme outrage la nature
Jusqu'à changer les dons qu'elle a reçus des cieux
Contre un visage empreint d'un excès odieux?
Que votre vil penchant soit compagnon d'un autre!
J'ai honte enfin du mien par la laideur du vôtre ;
Je vous devrai du moins d'en être corrigé ;
Mais je veux rester libre, et je prends mon congé.

(*Marie, simulant une grande confusion, baisse la tête et rit sous cape.*)

SCENE II.

LES PRÉCÉDENTS, CÉLESTE.

CÉLESTE (*à part, en observant du fond de la scène les deux autres personnages*).

On se tourne le dos! — Serait-ce que Marie
Aurait fait quelque essai de ma supercherie?

MARIE (*marchant au-devant de Céleste*).

Venez, venez, Madame...

CÉLESTE.

Eh bien?

MARIE.

Le tour est fait,
Et le miroir du diable a produit son effet.

CÉLESTE.

Bon!

MARIE.

Mais il en résulte une fort triste chose.

CÉLESTE.

Quoi donc?

MARIE.

C'est que Joseph..,

CÉLESTE.

Après?...

MARIE.

Par cette cause
Plus que du vin peut-être est dégoûté de moi.

CÉLESTE.

Va, va, tu sauras bien le ramener à toi (1).

(*Marie sort.*)

SCÈNE III.

CÉLESTE, JOSEPH.

JOSEPH.

Ah! Madame, oubliez ma coupable conduite.
Peut-être aurais-je dû prendre aussitôt la fuite;
Mais je connais si bien toute votre bonté
Et de votre mari la générosité,
Que cette fois encor j'ai gardé l'espérance
D'obtenir le pardon de mon intempérance.
Ce pardon maintenant sera trop bien compris
Pour que j'en puisse encor méconnaître le prix.

(1) Tout ce colloque entre Céleste et Marie se passe vers le fond de la scène.

Corrigé sans retour, et tout à mon service,
Vous ne me verrez plus retomber dans mon vice ;
J'en viens de voir l'opprobre ailleurs si clairement
Que rien n'est à mes yeux plus horrible.

CÉLESTE.

Ah ! vraiment ?
Peut-on savoir en qui, pour que l'on vous pardonne ?

JOSEPH.

Punissez moi plutôt ; — je n'accuse personne.

CÉLESTE.

C'est bien, Joseph, très bien. — Votre ferme propos
Va d'un cœur qui vous aime assurer le repos ;
Vous savez que Marie...

JOSEPH.

Excusez-moi, Madame ;
Le plus pressant pour moi n'est pas de prendre femme.

CÉLESTE.

Allons, vous vous boudez ; mais cela finira ;
Retournez à vos soins et tout s'éclaircira.

(*Joseph sort.*)

SCÈNE IV.

CÉLESTE, CÉSARINE.

CÉSARINE.

Je reviens, chère amie, et sans être annoncée
J'arrive jusqu'à toi, tant je suis empressée
De te complimenter sur l'heureux dénouement
De ce duel, pour toi sujet d'un grand tourment.
Je te l'avais bien dit qu'une si grave injure
Ne pouvait se laver sans combat ni blessure.

CÉLESTE.

Mais Placide...

CÉSARINE.

Il suffit ; — l'honneur est apaisé ;
Je serai fière en lui d'un bras cicatrisé ;
Ton mari l'a frappé : jouis de sa victoire ;
Ils sont braves tous deux, et j'ai ma part de gloire.

CÉLESTE.

Ensemble ils ont dîné pres de moi, — le sais-tu ?

CÉSARINE.

Oui. — Rien n'est plus touchant, lorsque l'on s'est battu,
Que ce retour soudain d'amitié fraternelle.
C'est l'ange de la paix qui semble sous son aile
Rapprocher deux grands cœurs.

CÉLESTE.

Poétique tableau,
Vraiment digne à mes yeux d'un illustre pinceau !
Ton langage aisément tourne au métaphorique ;
On dirait que d'hier tu sors de rhétorique.

CÉSARINE.

Rhétorique ! Ah ! bien oui ! ma rhétorique à moi
C'est l'odeur de la poudre, et tu comprends pourquoi.

CÉLESTE (*très gaiement*).

Oui, surtout en ce jour tout porte à reconnaître
Par où dans ton humeur il entre du salpêtre.
— Robert sera charmé de te trouver ici.

CÉSARINE.

J'éprouve un grand désir de le connaître aussi.
Où sont donc ces Messieurs ?

CÉLESTE (*montrant du doigt la fenêtre qui donne sur le jardin*).

Là bas, en promenade,
Côte à côte jasant comme Oreste et Pylade
Et mêlant aux senteurs de mon humble jardin
Le parfum du cigare ignoré dans l'Eden.
Je vais les appeler.

CÉSARINE.

Non, mieux vaut les attendre.

CÉLESTE.

Ils ne tarderont pas... — Tiens, je crois les entendre,
En effet les voici.

(*Robert paraît donnant le bras à Placide.*)

Combien il nous est doux
De les voir maintenant bras dessus bras dessous !

SCÈNE V.

LES PRÉCÉDENTS, ROBERT, PLACIDE.

(*Robert salue Césarine avec un air d'incertitude.*)

CÉLESTE.

C'est Madame Lormier.

ROBERT.

Je suis heureux, Madame,
De la vive amitié qui vous lie à ma femme,
Et j'éprouve aujourd'hui de cette intimité
Un plaisir dont mon cœur est triplement flatté.
Je sais de mon ami quel doux espoir l'anime :
Il est plus que jamais digne de votre estime.

CÉSARINE.

Ah! Monsieur...

ROBERT.

Il a droit au plus juste retour :
On n'a pas plus d'honneur, de courage et d'amour.

CÉSARINE.

Rien ne m'est précieux comme ce témoignage,
Monsieur; — car c'est aussi l'honneur et le courage
S'exprimant en faveur d'un ami, d'un blessé
Qui, tout en succombant, cesse d'être offensé.

ROBERT.

Excepté l'aiguillon ressenti de l'offense,
Nul n'est vaincu. Madame, en pareille occurrence ;
La balle du blessé, la balle du vainqueur
Sont dans un tel combat d'une égale valeur.

PLACIDE (*bas à Robert en le tirant par son habit*).

Prends garde d'en trop dire.

ROBERT.

Heim?
(*Le jour baisse.*)

SCÈNE VI.

LES PRÉCÉDENTS, MORNANGE.

UN DOMESTIQUE (*annonçant*)

Monsieur de Mornange.

ROBERT (*à part*).

Ah! diable!... il va trouver tout ceci bien étrange.

MORNANGE (*arrivant à Céleste sans faire attention aux autres personnages*).

Madame, pardonnez si je viens brusquement
Vous enlever Robert indispensablement.
Nous devions être au cercle à l'heure très précise
Où j'arrive chez vous, et c'est chose promise.

CÉSARINE. (*Il fait presque nuit.*)

Vous serez en retard, Messieurs ; — ce n'est pas bien,
Car il ne faut manquer d'exactitude en rien.
Pour moi, je ne connais que l'heure militaire.

MORNANGE (*allant à Césarine qu'il a reconnue au son de sa voix et la saluant*).

Ah ! Madame Lormier !

CÉLESTE.

Est-il si nécessaire
Que vous alliez au cercle ? Est-ce que celui-ci
Ne peut vous contenter ? — Mais il est temps qu'ici
On se voie un peu mieux.
(*Elle sonne ; Joseph paraît.*)
Joseph ! de la lumière.
Je comprends peu, Messieurs, d'où vient cette manière
D'aller vous séquestrer loin de nous tous les soirs.
Ils ne sont pas polis vos cercles d'habits noirs.

PLACIDE (*regardant Césarine très intentionnellement*).

Oui, — c'est comme une nuit sous les plus sombres voiles ;
Pour que la nuit soit belle, il y faut des étoiles.

MORNANGE (*à part*).

Eh ! mais de Mozerand je crois ouïr la voix :
Ici !...

(*Haut.*)
Dis donc, Robert...

(*On apporte des flambeaux.*)

Tiens ! — Qu'est-ce que je vois ?
Un bras mis en écharpe ! — Eh ! par quelle aventure ?...

PLACIDE (*cherchant à détourner l'attention de Mornange*).

Non, certes, non jamais on ne devrait exclure
De nos réunions qu'anime la beauté,
Le plus doux ornement de la société.

MORNANGE (*à Robert en montrant Placide*).

Mais explique-moi donc...

ROBERT.

Eh bien, pourquoi le taire ?
Nous nous sommes battus, voilà tout le mystère :
Tu sais bien qu'aujourd'hui tout marche à la vapeur.

MORNANGE.

Battus !... Quoi !... sans témoins ?

ROBERT (*prenant une attitude théâtrale, et se balançant sur ses pieds, ce que Placide imite avec exagération*).

Sans reproche et sans peur.

CÉSARINE.

Sans peur et sans reproche ! — O Bayard ! ta devise
A tous les chevaliers est bien loin d'être acquise.

CÉLESTE.

Mais aussi la mérite, on ne peut l'oublier,
Plus d'un homme de cœur qui n'est pas chevalier.

PLACIDE.

Comment ! pas une place au cercle pour les femmes !

MORNANGE.

Si fait ! nous admettons toujours certaines dames.

CÉLESTE.

Qui ?

MORNANGE.

La Dame de cœur, la Dame de carreau,
Les marquises de trèfle et de pique.

CÉLESTE.

Ah ! c'est beau !
A jouer, je le vois, vous passez vos soirées.

MORNANGE.

Oui, Madame, et toujours sont trop tôt dévorées
Ces heures de plaisir.

CÉLESTE.

Et... jouez-vous gros jeu ?

MORNANGE.

Oh ! non, Madame, non ; — presque toujours fort peu :
Quelques milliers de francs. — La dernière semaine
Robert en a perdu, je crois, une vingtaine.

CÉLESTE.

Vingt mille ! Est-il possible ?

ROBERT.

Il dit juste, ma foi :
Mais qu'importe ? après tout, je ne vois pas pourquoi
Je dissimulerais plus longtemps à ma femme
Un goût fort naturel. — Je suis joueur dans l'ame ;

Il m'est permis de l'être : — étant riche on peut bien
Perdre de temps en temps, si l'on ne gagne rien.
Partons, partons, Mornange ; — il est tard ; — allons faire
Quelques tours d'*écarté,* comme à notre ordinaire.
Vraiment j'en ai besoin : — grâce pour mon aveu !
Et vivent les hasards et les fièvres du jeu !

CÉLESTE (*avec animation*).

Vive le jeu, Robert ! — Tu dis vrai : — c'est la vie !
Me voilà de moitié dans ta fougueuse envie.
Le jeu ! — mais j'en raffolle, — et sans nous séparer
A son charme entraînant nous allons nous livrer.
Nous perdrons s'il le faut ; — ne sommes-nous pas riches ?
(*Elle sonne ; Joseph paraît.*)
Joseph, apprêtez-nous des cartes et des fiches ;
Trouvez-nous, au besoin, là, dans leur petit sac,
Les cornets et les dés de notre vieux trictrac.
Pourquoi se déplacer, lorsqu'ici tout s'arrange ?
Robert, tu vas jouer avec Monsieur Mornange ;
Moi, je tiens les paris.

ROBERT.

Toi ?

CÉLESTE.

Mais certainement.
Je te dis que le jeu fait mon ravissement.
J'aime un tapis couvert de brillantes espèces,
Et pareil au gazon qu'ornent des fleurs épaisses ;
J'aime à passer les nuits, l'œil fixe, ardent, vitreux,
Sur des enjeux triplés, sur des paris nombreux,
La respiration brûlante, haletante.
Ah ! mon ami ! du ciel la sagesse éclatante
Nous a visiblement l'un pour l'autre formés.

ROBERT (*à l'écart, pendant qu'on achève de préparer la table de jeu*).

Comment ne pas la croire, à ses yeux enflammés?
Ainsi donc, nuls soupçons n'ont éclairé mon ame :
Au vice de gourmande il est clair que ma femme
Joint celui de joueuse. — A quel autre péché
Faut-il m'attendre encor par-dessus le marché ?
Fiez-vous à ces airs de candeur virginale.
A ces anges pétris de malice infernale !
Ah ! mon pauvre Robert ! te voilà bien loti ;
Mais qu'y faire ? il faut bien en prendre son parti.

CÉLESTE.

Tout est prêt, Messeigneurs.

ROBERT (*se plaçant à la table de jeu et tirant un billet d'un porte-feuille*).

Allons, sans plus d'audace,
Je jouerai cinq cents francs.

MORNANGE (*se plaçant en face de Robert*).

Accepté.

CÉLESTE.

J'outrepasse.
Moi ; — j'en veux parier mille pour mon mari.

ROBERT.

Mille francs !... c'est trop fort.

CÉLESTE.

Non ; — qui tient le pari ?

CÉSARINE.

Ce ne sera pas moi.

CÉLESTE.

Pourquoi donc, je te prie ?

CÉSARINE.

Cela ne me va point ; jamais je ne parie.

CÉLESTE.

Tu préfères jouer, peut-être ?

CÉSARINE.

Non, ma foi !
Pas plus que les paris le jeu n'est fait pour moi.
Je n'en connais qu'un seul où parfois je m'engage
Avec certain plaisir, et non sans avantage ;
C'est celui des échecs. — Du moins ce noble jeu
Aux scènes d'un combat ressemble quelque peu.

MORNANGE (*tout en continuant de jouer avec Robert*).

Se battre, sans témoins !... champions téméraires !

ROBERT.

Les témoins sont-ils donc constamment nécessaires ?

MORNANGE.

Toujours, mon cher, toujours. — Dans un cas trop pressé
On ne sait jamais bien tout ce qui s'est passé.

ROBERT.

Ici, le résultat est assez manifeste :
Regarde cette écharpe, et demande à Céleste :
Elle a mis l'appareil.

MORNANGE.

N'importe !

ROBERT (*s'inclinant vers son partenaire en lui parlant plus confidentiellement*).

Mon ami,
Cinq cents francs c'est bien peu... c'est n'aller qu'à demi :
Jouons... (*Il écrit rapidement un chiffre avec un crayon sur un morceau de papier qu'il passe à Mornange.*)
Ceci... veux-tu ?

MORNANGE.

Va !

ROBERT.

Mais sans en rien dire ;
N'allons pas de ma femme exciter le délire ;
Qu'elle ignore l'enjeu sur lequel nous marchons :
Heim ?... c'est bien entendu ?

MORNANGE.

Sufficit !... dépêchons.

(*Pendant ce colloque, les trois autres personnages s'entretiennent tout bas d'un autre côté.*)

CÉSARINE.

Fi ! jouer de l'argent ! Passion détestable !
Je l'abhorre, — et jamais je ne serais capable
D'épouser un joueur.

CÉLESTE.

Monsieur de Mozerand,
Vous tenez mon pari ?

PLACIDE.

Jamais on ne m'y prend,

Madame, — excusez-moi : — je joue à la bataille
Quelquefois seulement, — encor vaille que vaille.

CÉLESTE (*bas à Placide*).

Pariez contre moi, pariez ; — perte ou gain
Seront nuls.

PLACIDE (*bas à Céleste*).

Mais peut-être y perdrai-je sa main ;
Elle abhorre le jeu.

CÉLESTE (*de même*).

Pariez donc, vous dis-je,
Ou gare à votre écharpe !

PLACIDE.

Ah ! grand Dieu !

CÉLESTE.

Je l'exige.

PLACIDE (*haut*).

Je tiens les mille francs.

CÉLESTE.

Ah ! j'y devais compter,
Et vous ne pouviez pas longtemps me résister :
Un homme de courage est brave en toute chose.

CÉSARINE (*à part*).

Mais ce n'est pas toujours noblement qu'il s'expose.
(*Haut.*)
Monsieur de Mozerand, quoi ! vous seriez joueur,
Joueur !... est-il possible ?

ROBERT.

Ah ! mon cher parieur,

Tu t'es bien ravisé, ma foi : — voilà Mornange
Sur le point de gagner.

MORNANGE (*donnant les cartes*).

La veine si tôt change,
Est-on jamais bien sûr...? — Ah ! je tourne le roi.

ROBERT.

J'ai perdu. — Ma revanche ! — et je double.

CÉLESTE.

Eh bien, moi,
J'en fais autant : — deux mille.

ROBERT.

Oh ! mais c'est une rage !
(*Il continue de jouer rapidement.*)

CÉLESTE.

Bah ! c'est un jeu d'enfants : — hasardons davantage.
Monsieur, — et librement faisons plus vite et mieux :
Ce jeu de l'*écarté* me paraît ennuyeux ;
Il va trop lentement, trop longtemps il applique.
Je vous en propose un tout à fait excentrique.
Armons-nous des cornets, — et sur ce guéridon
Faisons rouler nos dés dans un noble abandon.
Jouons... quoi ?... mon coupé, malgré ce qu'il me coûte,
Contre le tilbury que vous avez sans doute.
Quel honnête rentier n'a pas un tilbury ?
Sur des cartes laissons se traîner mon mari ;
Nous ne souffrirons pas de lenteur importune :
Il faut tambour battant conduire la fortune.
Avec cet appareil tout simple, tout uni,
En un seul coup de dés, soudain tout est fini.

ROBERT (*sans cesser de jouer*).

Mais vous êtes donc folle ? — En vérité, Madame,
Je n'ai jamais rien vu de pareil, sur mon ame ;

Il faut qu'à votre enfance on ait donné des soins
Dans un pensionnat de Bade, pour le moins.

CÉLESTE.

Comment !... de cette ardeur qui vers le jeu m'entraîne
Tu sembles, mon ami, ressentir quelque peine?

ROBERT.

Qu'en espériez-vous donc?

CÉLESTE.

Mais... de l'enchantement
A me voir partager tes goûts si vivement.
Près d'un mari joueur une femme qui joue
De la fortune au moins peut balancer la roue,
Puis la faire tourner en faveur de tous deux.

ROBERT.

Ou cette roue enfin se changera pour eux
En perfide roulette.

CÉSARINE (*bas à Placide*).

A cette extravagance
Si vous cédez, Monsieur, perdez toute espérance :
Vous ne serez jamais, non jamais mon époux,
Si vous allez plus loin.

PLACIDE (*bas à Césarine*).

Ciel ! que me dites-vous?
(*Haut à Céleste.*)
Pour cette fois, Madame, agréez mon excuse :
A vos conditions mon avoir se refuse ;
Un louage de fiacre ou de cabriolet
Est tout ce que par jour ma bourse me permet ;
Contre votre coupé je n'ai pas de voiture.

CÉLESTE.

Tant pis ! — Et comment va ce bras, cette blessure?

PLACIDE.

Pas très bien.

CÉLESTE.

Vous souffrez?

PLACIDE.

Un peu.

CÉLESTE (*feignant de vouloir enlever l'écharpe*).

Nous ferions bien
Peut-être de lever l'appareil; — ce moyen
Pourrait vous soulager.

PLACIDE (*effrayé*).

Non, non, merci, Madame;
Il vaut mieux différer.

CÉLESTE.

Votre douleur réclame
De la distraction : — jouez.

PLACIDE (*lentement et avec beaucoup d'embarras*).

Voyons pourtant...
Voyons... si je n'ai pas... quelque objet... important...
De valeur suffisante... — Eh ! oui ; — je me rappelle
Que je puis mettre au jeu mon beau cheval de selle ;
Ma foi, je l'oubliais mon Alezan brûlé,
Un superbe animal.

ROBERT (*avec humeur*).

Je suis ensorcelé !
Jamais d'atout ! jamais !

CÉLESTE.

Allons, Monsieur Placide,
Va pour votre Alezan ! Que le sort en décide.
(*Secouant les dés dans un cornet, puis le présentant à Placide.*)
Commencez.

PLACIDE.

Après vous.

CÉLESTE (*après avoir jeté les dés*).

J'ai neuf par trois et six.

PLACIDE.

A mon tour. (*Il secoue et abat les dés.*)
Six et quatre... — Alors...

CÉLESTE.

Alors, c'est dix.
J'ai perdu.

ROBERT.

Votre chance est égale à la mienne.

CÉLESTE.

Eh ! bien, raison de plus pour qu'au jeu l'on revienne.

ROBERT.

Je perds... — N'importe quoi. — Je redouble : — veux-tu ?

MORNANGE.

Oui ; — mais tu pourrais bien encore être battu.

CÉLESTE (*agitant les dés vivement*).

Monsieur de Mozerand ! — Ma maison de campague,
Avec son mobilier, — tout ce qui l'accompagne.

ROBERT.

Mais c'est une ruine, une calamité,
Qu'une femme pareille!

(*Il continue de jouer avec passion.*)

CÉSARINE.

Il faut, en vérité,
Qu'elle ait perdu la tête, et je ne puis comprendre
Un tel amour du jeu.

CÉLESTE.

Vous me faites attendre,
Monsieur Placide : — allons, cela n'est pas poli.
Cependant mon enjeu me semble assez joli.
Vous ne connaissez pas la maison que j'engage :
Un site ravissant, beau jardin, frais bocage;
Décors d'un choix exquis! — Pour deux futurs époux,
Je ne sais rien de mieux. — Voyons... — décidez-vous.

(*Césarine lance à Placide des regards foudroyants.*)

PLACIDE.

Oh! pour le coup, Madame.... impossible.

CÉLESTE.

Et la cause?

PLACIDE.

Je n'ai rien à jouer contre si belle chose.
Je n'ai pour pied à terre, aux champs, non près d'ici
Qu'une humble chambre.

CÉLESTE.

Où donc?

PLACIDE.

C'est à Montmorency.

CÉLESTE.

Vous n'avez pas à vous un article modeste
Qui se rapporte au mien ?

PLACIDE.

Non, Madame, je reste
Dépourvu cette fois.

CÉLESTE.

Loin d'un équivalent
Tout me satisferait.

PLACIDE.

Rien !

CÉLESTE.

Rien ! — C'est désolant.
(*Bas en se rapprochant de Placide.*)
Ne pourrait-on savoir, avant que l'on vous croie,
Quel marchand vous fournit vos écharpes de soie ?

PLACIDE.

Ah !... pourtant, j'oubliais... (et je n'y conçois rien)
Que je suis possesseur encor d'un petit bien :
C'est une maisonnette... Oh ! tout à fait bourgeoise,
Mais assez bien meublée.

CÉLESTE.

Elle est sise ?

PLACIDE.

A Pontoise.

CÉLESTE.

A la bonne heure !... Eh ! bien, vous allez la jouer
Contre la mienne. — A vous !
(*Elle lui fait prendre le cornet.*)

Il faut bien secouer
Bien rebattre les dés ; — c'est chose nécessaire ;
Voyez, comme ceci...

(*Elle secoue l'autre cornet des deux mains ensemble. Placide, oubliant son écharpe, est prêt à l'imiter : Elle l'arrête en riant.*)

Mais non ! — n'allez pas faire
Ce qu'on n'entreprend pas, ayant un bras perclus;
Il suffit d'une main ; je n'exige pas plus.

(*Il agite les dés de sa main libre.*)

C'est fort bien ! — Abattez.

(*Il jette les dés.*)

Deux fois six ! — Quelle chance !
Je n'aurai pas ce chiffre, — et j'ai perdu d'avance.

(*Elle secoue à son tour les dés puis les abat.*)

En voilà bien la preuve : — ah ! je suis en malheur :
Deux et trois ! — C'en est fait : — vous êtes le vainqueur.

ROBERT (*se levant furieux*).

Perdu ! !

CÉLESTE (*le regardant en face, en étendant les mains*).

Perdu, tous deux !

ROBERT.

Mais quelle frénésie !
Jouer de la façon que vous avez choisie !
Et jouer si gros jeu ! — Comment ! — notre coupé !
Notre maison des champs ! ! — Dieu, que j'étais trompé,
Combien je m'aveuglais sur votre caractère !
Avec quels soins, quel art vous m'avez fait mystère
Des funestes penchants que je découvre en vous !
— Etre riche cent fois, mille fois plus que nous
Serait ne rien avoir, avec cette nature
Qui vous pousse à jouer sans raison ni mesure,
Encor si le hasard dévoilait à vos yeux
Tout ce que vous perdez par ce vice odieux,

Vous sauriez la laideur d'une femme qui joue :
Le plus pur incarnat colorait votre joue ;
Elle est pourpre à présent ; — doux étaient vos regards ;
Et maintenant vos yeux sont farouches, hagards.
Ah ! votre seul aspect peut aisément suffire
Pour motiver l'horreur qu'enfin le jeu m'inspire :
Bien adroit qui saura m'y prendre désormais ;
Je renonce à tenir des cartes pour jamais.

CÉLESTE.

Vous êtes donc guéri, Monsieur ?

ROBERT.

Que vous importe ?
Je m'éloigne de vous ; car en aucune sorte
Je ne veux partager ma demeure et mes jours
Avec une joueuse.

CÉSARINE.

Et moi dont les discours
Devaient être compris, et qui crains ma ruine,
Je n'épouserai pas un joueur.

(*Elle se dirige du côté de la porte.*)

CÉLESTE (*l'appelant*).

Césarine !

CÉSARINE.

Eh ! bien, que me veux-tu ?

CÉLESTE.

Dans ce cruel moment,
Ne m'abandonne pas, du moins si brusquement.

(*Elle sonne, Joseph paraît à la porte du fond, et Marie d'un autre côté. Celle-ci a pris soin de sa toilette et se montre plus jolie que jamais.*)

SCENE VII.

LES PRÉCÉDENTS, JOSEPH, MARIE.

CÉLESTE.

Joseph ! préparez-vous à suivre votre maître ;
Il me quitte, — et de vous il a besoin peut-être.

ROBERT.

Non, je n'ai pas besoin d'un ivrogne avec moi.

CÉLESTE.

Rassurez-vous, Monsieur, — je vous garantis, moi,
Et même, s'il le faut, j'en atteste Marie ,
Que Joseph est guéri de son ivrognerie...

JOSEPH (*très énergiquement*).

Oh ! radicalement,

CÉLESTE.

Ainsi que vous du jeu ;
Vous pouvez y compter.

ROBERT.

Cela m'importe peu.

JOSEPH (*à part, regardant Marie avec beaucoup d'attention*).

Faut-il qu'un tel minois souvent se deshonore ?
Prends bien garde, Joseph, de t'y frotter encore.

CÉLESTE.

Ainsi pour un défaut que j'ai trop laissé voir,
Je suis répudiée, — et je perds tout espoir.
Ainsi, Monsieur Robert, de la pauvre Céleste
Entend se séparer, — bien sûr ?..,

ROBERT.

Je le proteste.

PLACIDE (*bas à Céleste*).

Mais, Madame, il est temps, vous semblez l'oublier,
Bien plus que temps enfin, de nous justifier.

CÉLESTE.

A cette extrémité faut-il que l'on m'oblige?
Vous êtes résolu...

ROBERT.

Très résolu, vous dis-je.

CÉLESTE (*lentement*).

Alors... je dois.... avant que vous soyez parti,
Me résoudre moi-même à prendre un grand parti.
(*Elle s'avance à pas lents vers le guéridon.*)

ROBERT (*la suivant des yeux avec inquiétude*).

(*A part.*)
Mon Dieu, dans son délire, elle songe peut-être...
(*Il va prendre sa boîte de pistolets qu'il met sous son bras.*)
(*Puis comme Céleste se dirige du côté de la croisée, il va se placer devant elle.*)
Il faut s'attendre à tout : — gardons cette fenêtre.
(*Céleste revient tranquillement près du guéridon, prend le livre de légendes et l'ouvre.*)

ROBERT (*replaçant sur le guéridon sa boîte à pistolets*).

Eh! quoi! c'est au moment où dans mon désespoir
Je pense à vous quitter pour ne plus vous revoir,
C'est lorsque les défauts dont votre âme est remplie
Ont détruit en un jour le bonheur de ma vie,

Que, sans manifester le moindre sentiment,
Vous vous mettez à lire ainsi tranquillement !

CÉLESTE.

Oui, — je veux vous montrer comment, par aventure,
Un diable, épouvanté de sa laide figure,
En se mirant un jour pour la première fois,
Finit par être aimable, et tel que je vous vois.
(*Elle lui passe le volume en lui montrant du doigt les derniers vers de la légende.*)
Lisez paisiblement vous-même ces deux stances.

MARIE (*s'approchant de Céleste et lui parlant confidentiellement*).

Je voyais s'en aller toutes mes espérances,
Madame ; — mais je crois être au meilleur moment.

CÉLESTE (*bas à Marie*).

Tout va bien, sois-en sûre : — on touche au dénouement.

ROBERT (*rendant le livre à Céleste*).

Quels torts sont réparés par un conte frivole,
Et que dois-je inférer de cette faribole ?

CÉLESTE.

Que vous êtes rendu par elle à la raison ;
Que je vous ai prêté le miroir du démon ;
Que digne d'être à vous, et près de vous heureuse,
Je ne suis point gourmande, et moins encor joueuse,
Qu'entre Monsieur Placide et moi, bien entendu,
Il n'est rien de gagné, comme rien de perdu ;
Qu'il n'est point un joueur, — et qu'enfin Césarine
Peut fort bien l'épouser sans craindre sa ruine.

ROBERT et CÉSARINE.

Est-il possible ?

CÉLESTE (*tendant la main à son mari*).

Allons... — tu tiendras ton serment.

ROBERT.

Ah ! qu'il soit confirmé par cet embrassement.

CÉLESTE (*regardant Placide.*)

C'est maintenant surtout que je te félicite,
Césarine ; — pour toi voilà le vrai mérite,
Un brave.

ROBERT.

Un noble cœur à l'épreuve du feu.

PLACIDE (*à Césarine*).

Et qui vous aime autant qu'il déteste le jeu.

ROBERT.

La sagesse et l'amour alliés au courage,
Que désirer de mieux ?

CÉSARINE (*présentant sa main à Placide*).

Allons, mon mariage
Est à l'ordre du jour. — Vous nous ferez l'honneur
D'y figurer tous trois.

ROBERT.

Tous trois, avec bonheur.

JOSEPH (*s'approchant de Marie*).

Est-ce que par hasard, voulant me rendre aimable.
Marie aurait aussi fait le miroir du diable ?

MARIE.

Precisément *Joset.*

JOSEPH.

Je m'en suis bien douté.
Ainsi donc, plus d'obstacle à ma félicité?

MARIE.

Plus aucun ; — mais songez...

JOSEPH.

Je tiendrai ma promesse.

CÉLESTE (*à Robert*).

Mon ami, quel beau jour !

MORNANGE.

Tout ceci m'intéresse.

ROBERT.

J'y perds dix mille francs, mais sans les regretter.

MORNANGE.

Tu n'y perds rien du tout : je ne veux profiter
En aucune façon d'un gain que je réprouve.
Je suis un ami vrai, Robert, — et je le prouve.

ROBERT et CÉLESTE.

Mornange ! } c'est trop beau !
Ah ! Monsieur }

MORNANGE.

Non, non, mes chers époux ;
Il n'est rien de trop beau pour des gens tels que vous.
Retenir la leçon qui m'est aussi donnée
C'est avoir fait moi-même assez bonne journée.
Comme toi je renonce à ces émotions,
A ces fièvres du jeu qu'ensemble nous cherchions.
Qu'une plus noble ardeur nous devienne aussi chère :

Assez d'infortunés périssent de misère ;
Au lieu d'aller jouer, portons-leur des secours.
C'est en faïsant le bien qu'on embellit ses jours.
Qu'en penses-tu, Robert?

ROBERT.

Ah! c'est parler en sage.

CÉLESTE.

On n'a plus rien à dire, après un tel langage;
Et pourtant il me reste un conseil à donner.
En singeant tes défauts, pour mieux t'en détourner,
Robert, j'ai quelque peu surpassé mon modèle.
Ne va pas maintenant devenir infidèle,
Et souviens-toi qu'en moi, pour un cœur offensé,
Le miroir du démon ne serait pas cassé.

FIN DU TROISIÈME ET DERNIER ACTE.

OBSERVATION SUPPLÉMENTAIRE.

Il faut que le rideau tombe à la fin du premier et du second acte et reste baissé quelques moments, certain temps devant s'écouler dans les situations intermédiaires.

ÉLECTIONS.

—

A l'issue de la séance publique, l'Académie s'étant retirée dans ses bureaux, pour procéder aux élections, a nommé :

Président pour l'année 1865 :

M. Blanc, Procureur général près la Cour impériale ;

Vice-Président :

M. Desserteaux, Conseiller.

LISTE ACADÉMIQUE.

AOUT 1864.

DIRECTEURS ACADÉMICIENS-NÉS.

Mgr l'Archevêque de Besançon.
M. le Général Commandant la 7e division militaire.
M. le Premier Président de la Cour impériale.
M. le Préfet du département du Doubs.

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. le Maire de la ville de Besançon.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

S. A. I. le Prince Louis-Lucien-Bonaparte (28 janv. 1863).

Messieurs

Beaupré, ✲, Conseiller honor. à la Cour impériale de Nancy (décembre 1853).
Berroyer, ✲, ancien Recteur; à Bresson, près de Grenoble (juillet 1814).
Bigandet (Mgr), Vicaire apostolique dans la Birmanie (janvier 1853).
Bixio (le Docteur), Médecin, ancien député; à Paris (janvier 1848).

Bourqueney (le baron de), C ✠, ancien ambassadeur ; à Paris (mai 1856).

Carbon, O ✠, ancien Recteur de l'Académie de Besançon ; à Paris (août 1841).

Caresme, Recteur de l'Académie (23 août 1862).

Carpentier, ✠, membre du Conseil général du Doubs, maire de la ville ; à Baume-les-Dames (août 1856).

Coquand, Professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences de Marseille (janvier 1854).

Delesse, ✠, Ingénieur des mines ; à Paris (janvier 1848).

Deville, ✠, membre de l'Académie des sciences, Professeur à l'Ecole normale ; à Paris (août 1845).

Dév, Directeur des Domaines ; à Laon (janv. 1854).

Desroziers, ✠, ancien Recteur de l'Académie de Besançon (janvier 1858).

Doney (Mgr), ✠, Evêque de Montauban (décemb. 1835).

Fargeaud, ancien Professeur de physique ; à St-Léonard (Haute-Vienne) (août 1827).

Flourens, O ✠, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, membre de l'Académie française ; à Paris (janvier 1841).

Gattrez (l'Abbé), ✠, ancien Recteur de l'Académie de Limoges (janvier 1828).

Gaume (Mgr), Protonotaire apostolique ; à Paris (août 1850).

Goureau, O ✠, Colonel hon. du génie ; à Paris (août 1833).

Gousset (S. Em. le Cardinal), O ✠, Archevêque de Reims, Sénateur (janvier 1831).

Guerrin (Mgr), Evêque de Langres (août 1850).

Guizot, G C ✠, membre de l'Académie française ; à Paris (décembre 1835).

Kornprobst, ✠, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées ; à Limoges (août 1840).

Lacroix (l'Abbé Pierre de), Clerc national; à Rome (janvier 1852).

Lamartine (Alphonse de), O ✵, membre de l'Académie française, etc.; à Paris (mai 1834).

Lefaivre, C ✵, Colonel honoraire du génie; à Paris (novembre 1836).

Magnoncour (Flavien de), ✵, ancien Pair de France; à Paris (décembre 1835).

Meyronnet de St-Marc, C ✵, ancien Conseiller à la Cour de cassation; à Aix (août 1835).

Mignard, Homme de lettres; à Dijon (août 1859).

Montalembert (le Comte de), de l'Académie française; à Paris (janvier 1840).

Monty, O ✵, ancien Recteur de l'Académie de Besançon (janvier 1861).

Morellet, ancien Notaire, à Bourg (janvier 1861).

Moustier (le Marquis de), G ✵, Ambassadeur à Constantinople (janvier 1858).

Parandier, O ✵, Inspecteur général des Ponts et Chaussées; à Paris (février 1835).

Perron, ✵, *Secrétaire perp. honor.;* à Paris (août 1838).

Person, ✵, Professeur de physique, ancien Doyen de la Faculté des sciences; à Paris (24 août 1845).

Ponçot, O ✵, ancien Sous-Intendant militaire, membre de l'Académie de Metz, etc. (janvier 1837).

Poujoulat, Homme de lettres; à Passy, près de Paris (décembre 1835).

Tourangin, G O ✵, Sénateur; à Paris (30 novemb. 1848).

Viennet, O ✵, de l'Académie française (janvier 1861).

Villars, ✵, ancien Directeur de l'Ecole préparatoire de médecine (janvier 1841).

ACADÉMICIENS TITULAIRES OU RÉSIDANTS.

Messieurs

Weiss, O ✵, Bibliothécaire de la ville, membre correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions), Président perpétuel honoraire de la compagnie (août 1808).

Viancin, Secrétaire en chef de la Mairie, Maître ès Jeux-Floraux (août 1820).

Marnotte, Architecte, membre correspondant de la Commission d'antiquités de la-Côte-d'Or (août 1826).

Pérennès, ✵, Professeur de littérature française, Doyen de la Faculté des lettres, *Secrétaire perpétuel* (janv. 1829).

Bourgon, ✵, Président honoraire à la Cour impériale, *Trésorier de la Compagnie* (29 janvier 1834).

Huart, O ✵, ancien Recteur (août 1834).

Lancrenon, ✵, Peintre d'histoire, Directeur du Musée, membre correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts (avril 1835).

Bretillot (Léon), ✵, membre du Conseil général (novembre 1835).

Ruellet (l'Abbé), Chanoine honoraire, Curé de Saint-François-Xavier (janvier 1836).

Jobard, O ✵, ancien Député, Président de la Cour impériale (janvier 1836).

Clerc (Ed.), ✵, Président à la Cour imp. (janvier 1837).

Vaulchier (le Comte Louis de) (août 1837).

Dartois (l'Abbé), Vicaire général (août 1840).

Tournier, Professeur à l'Ecole de médecine (août 1844).

Tripard, ✵, Avocat à la Cour impériale (août 1844).

Clerc (Ed.), ancien Notaire (janvier 1847).

Grenier (Ch.), Professeur d'histoire naturelle à la Faculté des sciences (janvier 1847).

Reynaud-Ducreux, ✵, Professeur à l'Ecole d'artillerie (août 1847).

Besson (l'Abbé), Supérieur de l'Institution de St-François-Xavier (août 1847).

Bonnet (Simon), ✵, Docteur en médecine, Professeur d'agriculture (août 1849).

Guenard (Alexandre), Bibliothécaire honor. (août 1849).

Blanc, O ✵, Procureur général près la Cour impériale (août 1850).

Vuilleret (Just), Juge au Tribunal de première instance, Secrétaire adjoint (août 1853).

Clerc de Landresse, O ✵, Avocat à la Cour impériale, Maire de la ville (janvier 1855).

Chiflet, (le Vicomte) (janvier 1855).

Druhen, Docteur en médecine, vice-président (janv. 1855).

Laurens (Paul), membre et secrétaire du Conseil municipal, Trésorier de l'Académie (août 1855).

ASSOCIÉS RÉSIDANTS.

Messieurs

Alviset, ✵, Président à la Cour impériale (août 1857).

Terrier de Loray (août 1857).

Delacroix, Architecte de la ville (janvier 1858).

Jeannez, ✵, Conseiller à la Cour impériale (janvier 1860).

Becque (Adrien), Receveur principal des douanes en retraite (janvier 1861).

Desserteaux, ✵, Conseiller à la Cour impér. (janv. 1862).

Chappuis, Profess. à la Faculté des lettres (janvier 1862).

Sanderet, Directeur de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie (janvier 1862).

Suchet (l'Abbé) (janvier 1863).

Ordinaire (Léon), ✵, chef d'escadron d'artill. (août 1863).

Castan, Bibliothécaire adjoint de la ville (28 janvier 1864).

Weil, Professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres (28 janvier 1864).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS,

Nés dans le ci-devant comté de Bourgogne (1).

Messieurs

Guyétant, ✵, Docteur en médecine, membre de la Société des Géorgiphiles de Florence ; à Paris (février 1809).

D. Monnier, Correspondant de la Société impériale des antiquaires de France, membre de la Société d'émulation du Jura ; à Domblans (janvier 1827).

Hugo (Victor), O ✵, de l'Académie française, etc. (août 1827).

Coillot, Doct. en médecine ; à Montbozon (août 1827).

Pouillet, O ✵, membre de l'Académie des sciences ; à Paris (août 1827).

Dalloz, O ✵, ancien Avocat à la Cour de cassation ; à Paris (août 1828).

Pauthier, Orientaliste ; à Paris (août 1831).

Violet d'Épagny, Homme de lettres ; à Paris (février 1832).

Cuvier (Ch.), ancien Doyen de la Faculté des lettres de Strasbourg (février 1832).

Gindre de Mancy, ancien Employé de l'Administration générale des postes ; à Vincennes (janvier 1834).

X. Marmier, O ✵, Conservateur à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève ; à Paris (août 1839).

---

(1) Une délibération du 3 juillet 1834 a fixé à *quarante* le nombre des associés de cet ordre.

Lélut, O ✵, membre de l'Institut (Académie des sciences morales) ; à Paris (août 1839).

Tissot, ✵, Professeur de philosophie, Doyen de la Faculté des lettres de Dijon (août 1842).

Bousson de Mairet, ancien Professeur de rhétorique ; à Arbois (août 1842).

Faivre d'Esnans, Docteur-Médecin ; à Baume (août 1842).

Richard (l'Abbé), Correspondant historique du ministère de l'instruction publique, Curé à Dambelin (Doubs) (août 1842).

Cournot, C ✵, ancien Recteur ; à Paris (août 1843).

Wey (Francis), O ✵, Inspecteur général des Archives de l'Empire ; à Paris (août 1845).

Circourt (le Comte Albert de) ; Homme de lettres ; à Paris (janvier 1846).

Ronchaud (Louis de), Littérateur ; à Paris (novembre 1848).

Richard-Baudin, maître ès Jeux Floraux, Professeur au lycée de Dijon (août 1849).

Reverchon, ✵, ancien Maître des requêtes au Conseil d'Etat ; à Paris (janvier 1851).

Barthélemy de Beauregard (l'Abbé J.), Chanoine honoraire de Reims et de Périgueux ; à Paris (janvier 1851).

Vieille (Jules), O ✵, Maître de conférences à l'Ecole normale supérieure (août 1853).

Jolibois, Curé de Trévoux (janvier 1855).

Bergeret, Docteur en médecine, membre du Conseil général du Jura ; à Arbois (août 1856).

Gatin (l'Abbé), Correspondant du Ministre de l'instruction publique, Curé d'Héricourt (Haute-Saône) (août 1856).

Gaspard de Gigny, docteur-médecin (janvier 1857).

*

Petit, Statuaire ; à Paris (août 1857).

Ed. Grenier, Littér. ; à Baume-les-Dames (janvier 1858).

Clerc (l'Abbé), Professeur au petit séminaire de Luxeuil (août 1859).

Toubin, Régent au Collége de Salins (août 1859).

Pasteur, O ✻, Administrateur de l'Ecole normale supérieure ; à Paris (janvier 1860).

Adolphe de Circourt, à Paris (janvier 1861).

Gigoux, ✻, Peintre d'histoire ; à Paris (août 1861).

Pierron, Professeur au Lycée impérial de Louis-le-Grand (août 1862).

Gérome, ✻, Peintre d'histoire ; à Paris (août 1863).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS,

Nés hors de la province de Franche-Comté (1).

Messieurs

Civiale, ✻, Docteur en médecine ; à Paris (août 1823).

Taylor (le Baron), ✻ O ✻, Littérateur ; à Paris (août 1825).

Cailleux (de), ✻ O ✻, ancien Directeur général des Musées ; à Paris (août 1827).

Péricaud, ancien Bibliothécaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).

Matter, O ✻, ancien Inspecteur général de l'Université ; à Strasbourg (janvier 1834).

Nadault-Buffon, O ✻, Ingénieur en chef, Professeur à l'Ecole des Ponts et Chaussées ; à Paris (août 1834).

Thirria, O ✻, ancien Ingénieur en chef des Mines,

---

(1) Une délibération du 3 juillet 1834 a fixé à *vingt* le nombre des associés de cet ordre.

membre du Conseil général de la Haute-Saône; à Vesoul (août 1834).

Caumont (de), O ✻, Président de la Société des antiquaires de Normandie; à Caen (janvier 1841).

Reinaud, O ✻, membre de l'Institut, Conservateur de la Bibliothèque impériale; à Paris (août 1842).

Pautet (Jules), Sous-Chef au Ministère de l'Intérieur; à Paris (août 1842).

Leglay, ✻, Conservateur des Archives de la ville de Lille (août 1844).

Mallard, Archéologue-Dessinateur; à Selongey, près de Dijon (août 1845).

Chénier (de), O ✻, ancien Chef de bureau au Ministère de la guerre; à Paris (novembre 1848).

Braun, ✻, Président du Consistoire supérieur et du Directoire de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg, ancien Conseiller à la Cour impériale de Colmar (août 1849).

Forster, O ✻, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts (août 1853).

Foisset, Conseiller à la Cour impér. de Dijon (août 1857).

Quicherat, Professeur à l'Ecole impériale des Chartes (août 1857).

Baudoin, Docteur en Droit; à Paris (janvier 1861).

Naudet, O ✻, membre de l'Académie des inscriptions (janvier 1864).

ASSOCIÉS ÉTRANGERS [1].

Picot, Professeur d'histoire; à Genève (mai 1807).

Gazzera (l'Abbé), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences; à Turin (mars 1841).

---

(1) Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841.

Gachard, ✻, Directeur général des Archives des Pays-Bas; à Bruxelles (mars 1841).

Vuillemin, Historien; à Lausanne (mars 1841).

Porchat, ancien Recteur de l'Université de Lausanne; à Paris (mars 1841).

Matile, Historien; à New-Yorck (E.-Unis) (mars 1841).

Groen van Prinsterer (G.), ancien Chef du cabinet du Roi de Hollande, membre du Conseil d'Etat; à La Haye (août 1843).

Ménabréa, Ministre à Turin (août 1847).

Reume, Major à l'état major; à Bruxelles (août 1850).

Kohler, Prof. au collége de Porentruy (janvier 1855).

Manzoni (Alexandre); à Milan (août 1855).

Cantu (César), Historien; à Milan.

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER EN 1865.

L'Académie, dans sa séance publique du 24 août 1865, décernera les prix suivants :

Prix d'histoire. — Médaille d'or de 300 francs. — Mémoire historique sur *une Famille illustre, un Château, une Abbaye, un Chapitre, une Eglise ou un Etablissement public de la province.* Sont exceptées : *Les villes de Dole, Gray, Montbéliard, Poligny, Pontarlier, Ornans, Salins, Vesoul ; les maisons de Joux et de Montfaucon, de Saint-Mauris et de Neuchâtel ; les abbayes et prieurés de Baume-les-Dames, de la Grâce-Dieu, Cherlieu, Faverney, Lure, Luxeuil, Montbenoît, du Mont Sainte-Marie, de Saint-Claude, des Trois-Rois, de Morteau, de Bellefontaine et de Saint-Paul,* sur lesquels l'Académie a des renseignements suffisants. On appelle particulièrement l'attention des concurrents sur les anciennes églises de la province.

Les biographies sont exclues de ce concours.

Prix d'éloquence. — Médaille de 300 fr. — Etude sur la vie et les œuvres de l'abbé Talbert.

Prix de poésie. — Médaille de 200 fr. — L'Académie n'impose aux concurrents aucun sujet ; elle exige seulement que celui qu'ils traiteront se rattache par quelque côté à l'histoire ou aux traditions franc-comtoises. Elle

les laisse libres de choisir le genre et la forme qui leur paraîtront préférables.

Prix d'économie politique. — Médaille de 300 fr. — Monographie de l'une des industries existant en Franche-Comté. Indiquer son origine, sa nature, sa consistance; rechercher les causes qui favorisent ou entravent son développement et sa prospérité. (L'horlogerie ayant fait l'objet du concours de 1859, est exceptée.)

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages; ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils répéteront au dos d'un billet cacheté, contenant leur véritable nom et leur adresse.

Ces ouvrages seront adressés, *francs de port, au Secrétaire perpétuel de l'Académie,* avant le 1er juin, terme de rigueur.

Les manuscrits, plans et dessins envoyés au concours, restent dans les archives de l'Académie, et ne peuvent être déplacés sous aucun prétexte; seulement les auteurs, en se faisant connaître, seront autorisés à les faire transcrire.

TABLE DES MATIÈRES.

SÉANCE DU 24 AOUT 1864.

Discours de M. le Président 1
Rapport sur le concours d'éloquence, par M. Pérennès 90
Vercingétorix et sa statue. Rapport sur un mémoire de M. François Leclerc et discours de réception, par M. A. Delacroix 105
Réponse de M. le président Jeannez à M. Delacroix.. 135
Rapport sur le concours d'histoire, par M. l'abbé Besson 138
Des origines du christianisme dans les Gaules, par M. l'abbé Martin 146
Réponse de M. le président Jeannez à M. l'abbé Martin 165
Pièces de vers, par M. Ch. Viancin 166

PIÈCE DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

Le Miroir du Diable, comédie, par M. Ch. Viancin.. 175
Elections 270
Liste académique 272
Programme des prix à décerner en 1865 282

Besançon. — Dodivers et Ce, imp. de l'Académie, Gr.-Rue, 42.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00698 4757